Conseil de la langue française

L'ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

BILAN ET PROSPECTIVE

Tome I

Québec

0088/

L'ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

BILAN ET PROSPECTIVE

Tome I

L'ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

BILAN ET PROSPECTIVE

Tome I

Textes colligés et présentés

par

Gérard LAPOINTE

et

Michel AMYOT

Cet ouvrage a été publié par
le service des communications
du Conseil de la langue française,
sous la direction de Léo Gagné

Collaboratrices:

Sylvie Dugas
Service des communications

Colette Poitras
Francine St-Pierre inc.

Dépôt légal - 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-16896-8 (Édition complète)
ISBN 2-550-16897-6 (Tome I)
ISBN 2-550-16898-4 (Tome II)

TABLE DES MATIÈRES

Tome I

PAGE

INTRODUCTION 1

I. Quelques tendances générales de la situation démolinguistique au Canada et au Québec, Michel Paillé, Michel Amyot 27

II. La Charte de la langue française et l'école: bilan et orientations démographiques, Michel Paillé 67

PREMIÈRE PARTIE: LA SITUATION DÉMOLINGUISTIQUE .. 125

III. L'évolution et les caractéristiques linguistiques des échanges migratoires interprovinciaux et internationaux du Québec depuis 1971, Mireille Baillargeon ... 127

IV. L'évolution des transferts linguistiques au Québec, selon les recensements de 1971 et 1981, Charles Castonguay 201

V. L'évolution de l'exogamie et de ses incidences sur les transferts linguistiques chez les populations provinciales de langue maternelle française au Canada entre 1971 et 1981, Charles Castonguay 269

DEUXIÈME PARTIE: LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES .. 319

VI. Francisation apparente ou francisation réelle, Daniel Monnier 321

VII. La conscience linguistique des jeunes Québécois et l'avenir du français au Québec, une question d'interprétation? Pierre Georgeault 353

VIII. Le français, les francophones et les législations linguistiques au Québec. Une analyse économique, François Vaillancourt .. 397

Tome II

TROISIÈME PARTIE: LA LANGUE FRANÇAISE ET LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES 453

IX. L'enseignement du français aux non-francophones du Québec, Gilles Bibeau 455

X. La population anglophone du Québec: quelques réflexions, Thomas S. Sloan 501

XI. Profil linguistique personnel. Les Italo-Québécois face au Québec français, Bianca Zagolin 541

QUATRIÈME PARTIE: LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES SCIENCES ET DANS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION.. 557

XII. L'avenir de la langue française dans les sciences et les technologies, Gérard Lapointe, Michel Amyot 559

XIII. L'avenir du français et les nouvelles technologies de communication, Jean Cloutier ... 601

XIV. L'avenir du français et le développement de la technologie des communications, Louis Brunel 655

XV. Notes sur les effets de la télématique et de la micro-informatique, Yves Leclerc 679

ANNEXE A: Avis du Conseil de la langue française au ministre responsable de la Charte de la langue française sur la loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec 719

ANNEXE B: Loi 57. Loi modifiant la Charte de la langue française (1983, chapitre 56) 833

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

		Page
Graphique 1	Taux de sortie interprovinciale par groupe d'âge et langue maternelle, Québec, 1971-1976 et 1976-1981	148
Graphique 2	Taux d'entrée interprovinciale par groupe d'âge et langue maternelle, Québec, 1976-1981	150
Figure 1	Taux d'exogamie de certaines populations provinciales de langue maternelle française selon l'âge de l'épouse, 1971-1976-1981	280
Figure 1.1	Le monde francophone : systémographe	609
Figure 1.2	Le monde francophone : analyse graphique	610
Figure 2.1	Les pyramides inversées	614
Figure 3.1	Le monde en... tique	620
Figure 3.2	La télémédiatique	623
Figure 4.1	Le langage verbal et non verbal	629
Figure 4.2	Les langages verbaux et non verbaux et l'audio-scripto-visuel	631

LISTE DES TABLEAUX

PAGE

PREMIÈRE PARTIE

I.1 Effectifs et distributions relatives de la population selon la langue maternelle, Canada, 1931 à 1981 30

I.2 Effectifs, distributions relatives (%) et taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population selon la langue d'usage, Canada, 1971 et 1981 32

I.3 Population selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Canada, 1981 33

I.4 Effectifs et distributions relatives (%) de la connaissance de l'anglais et du français, Canada, 1931 à 1981 35

I.5 Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue maternelle, Canada moins Québec, 1931 à 1981 36

I.6 Effectifs, distributions relatives (%) et taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population selon la langue d'usage, Canada moins Québec, 1971 et 1981 38

PAGE

I.7 Population selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Canada moins Québec, 1981 39

I.8 Effectifs et distributions relatives (%) de la connaissance de l'anglais et du français, Canada moins Québec, 1931 à 1981 . 41

I.9 Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue maternelle, Québec, 1931 à 1981 42

I.10 Effectifs, distributions relatives (%) et taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population selon la langue d'usage, Québec, 1971 et 1981 44

I.11 Population selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Québec, 1981 45

I.12 Effectifs et distributions relatives (%) de la connaissance de l'anglais et du français, Québec, 1931 à 1981 47

I.13 Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue maternelle, Ontario, 1931 à 1981 50

I.14 Effectifs, distributions relatives (%) et taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population selon la langue d'usage, Ontario, 1971 et 1981 52

I.15 Population selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Ontario, 1981 ... 54

PAGE

I.16 Effectifs et distributions relatives (%) de la connaissance de l'anglais et du français, Ontario, 1931 à 1981 56

I.17 Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue maternelle, région de Montréal, 1941 à 1981 60

I.18 Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue d'usage pour certaines langues maternelles, région métropolitaine de recensement de Montréal, 1981 61

I.19 Population selon la langue d'usage et la connaissance de l'anglais et du français pour certaines langues maternelles, région métropolitaine de recensement de Montréal, 1971 et 1981 62

I.20 Population selon la connaissance de l'anglais et du français pour certaines langues maternelles, région métropolitaine de Montréal, 1981 64

PAGE

II.1 Répartition (%) des effectifs scolaires précollégiaux, selon la langue d'enseignement et proportions d'écoliers de langue maternelle anglaise, Québec, 1969-1970 à 1982-1983 (années choisies) 72

II.2 Effectifs scolaires précollégiaux, selon la langue maternelle et la langue d'enseignement, Québec, 1976-1977 et 1982-1983 75

II.3 Proportion (%) des écoliers inscrits à l'école française parmi ceux nés à l'extérieur du Canada (toutes langues maternelles et allophones seulement), ensemble du Québec et région de Montréal, 1976-1977 et 1982-1983 78

II.4 Proportion (%) des écoliers inscrits à l'école française parmi ceux nés dans une autre province canadienne, ensemble du Québec, région de Montréal et région de l'Outaouais, 1976-1977 et 1982-1983 80

II.5 Écoliers déclarés admissibles à l'enseignement en anglais en vertu des études primaires (en langue anglaise) de l'un des parents, selon le lieu des études du père ou de la mère, Québec, régions de Montréal et de l'Outaouais, 1977-1978 et 1982-1983 .. 84

PAGE

II.6 Effectifs et importance relative (%) du secteur anglophone des commissions scolaires de l'île de Montréal, 1973-1974, 1976-1977 et 1982-1983, et prévisions pour l'année scolaire 1988-1989, selon le niveau d'enseignement 86

II.7 Répartition des allophones nouvellement inscrits dans les cégeps du Québec, selon la langue d'enseignement, 1976-1977 à 1982-1983 92

II.8 Anglophones étudiant en français et francophones étudiant en anglais, niveau collégial (nouveaux inscrits), Québec, 1976-1977 à 1982-1983 94

II.9 Proportion d'écoliers inscrits à l'école anglaise selon trois modalités d'accès, Québec et quelques régions, année scolaire 1981-1982 100

PAGE

III.1 Estimations annuelles des composantes de la migration internationale et interprovinciale, Québec, années censitaires 1966-1967 à 1982-1983 131

III.2 Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la langue maternelle, 1966-1971, 1971-1976 et 1976-1981 132

III.3 Migrations interprovinciales des provinces et territoires du Canada, 1971-1976 et 1976-1981 134

III.4 Taux d'entrées et de sorties interprovinciales, selon la langue maternelle, Québec, 1966-1971, 1971-1976 et 1976-1981 (en %) 137

III.5 Entrées interprovinciales au Québec, selon la province d'origine et la langue maternelle, 1971-1976, 1976-1981 140

III.6 Sorties interprovinciales du Québec, selon la province de destination et la langue maternelle, 1971-1976, 1976-1981 142

III.7 Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la région de départ ou d'arrivée, 1971-1976 et 1976-1981 145

III.8 Répartition de la population des régions métropolitaines de recensement, selon le lieu de naissance, Québec, 1981 147

PAGE

III.9 Taux de sorties interprovinciales selon la langue maternelle par groupe d'âge en fin de période de migration, 1971-1976 et 1976-1981 151

III.10 Structure par âge (en %) des migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la langue maternelle par groupe d'âge en fin de période, 1971-1976 et 1976-1981 152

III.11 Taux d'entrées interprovinciales, selon la langue maternelle par groupe d'âge en fin de période de migration, 1976-1981 153

III.12 Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon le niveau de scolarité en 1976 et la langue maternelle, 1971-1976 155

III.13 Répartition de la population du Québec et des migrants ayant quitté le Québec pour une autre province canadienne entre 1976-1981, de 15 ans et plus en 1981, selon le plus haut niveau de scolarité 156

III.14 Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, par langue maternelle et langue parlée, 1976-1981 159

PAGE

III.15 Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la langue maternelle, par la connaissance du français et de l'anglais, 1976-1981 161

III.16 Répartition (en %) des migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la langue maternelle et le lieu de naissance des migrants, 1976-1981 163

III.17 Estimations annuelles des migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la province de destination ou d'origine, 1976-1977 à 1982-1983 168

III.18 Estimations annuelles des migrations interprovinciales, Ontario, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Alberta et Colombie-Britannique, 1971-1972 à 1982-1983 169

III.19 Entrées internationales, selon la langue maternelle, 1966-1971, 1971-1979 et 1976-1981, Québec, Canada moins Québec 173

III.20 Entrées internationales au Québec, selon la langue maternelle par langue parlée et connaissance du français et de l'anglais, 1976-1981 176

III.21 Entrées internationales au Québec de personnes de langue maternelle autre que français et anglais, selon la langue parlée à la maison, 1976-1981 177

PAGE

III.22 Entrées internationales au Québec de personnes de langue maternelle autre que française et anglaise, selon la connaissance du français et de l'anglais, 1976-1981 180

III.23 Présence au Québec et au Canada de la population ayant immigré de 1945 à 1981, par période d'immigration, Québec, Canada, Canada moins Québec, 1981 183

III.24 Répartition des immigrants admis au Québec, selon la langue maternelle et l'année d'admission, 1979-1983 186

III.25 Répartition des immigrants admis au Québec, selon la connaissance du français et de l'anglais, par année d'admission, 1968-1983 189

III.26 Répartition des immigrants admis au Canada moins Québec, selon la connaissance du français et de l'anglais, par année d'admission, 1968-1983 191

PAGE

IV.1 Transferts bruts et transferts nets, Québec, 1971 et 1981 209

IV.2 Solde des transferts linguistiques, Québec, 1971 et 1981 211

IV.3 Indices d'attraction du français et de l'anglais, Québec, 1971 et 1981 (pour mille) 214

IV.4 Indice de continuité linguistique des groupes français, anglais et autre, Québec, 1971 et 1981 (%) 216

IV.5 Transferts bruts entre les groupes français et anglais, par groupe de générations, Québec, 1971 et 1981 219

IV.6 Langue d'usage des épouses au sein des mariages mixtes entre groupes français et anglais, Québec, recensements de 1971 et 1981 et Registre de la population, 1976-1981 222

IV.7 Langue d'usage des épouses au sein des couples AF et FA selon l'âge des épouses, Québec, 1981 224

IV.8 Langue d'usage des épouses primipares faisant partie des couples AF et FA, selon l'année de la première naissance, Québec, 1976 à 1981 226

IV.9 Transferts linguistiques selon l'origine ethnique, Québec, 1971 229

PAGE

IV.10 Transferts linguistiques selon l'origine ethnique, Québec, 1981 231

IV.11 Transferts nets par groupe d'âge, Québec, 1971 234

IV.12 Transferts nets par groupe d'âge, Québec, 1981 236

IV.13 Transferts nets touchant le groupe français, par grand groupe d'âge, Québec, 1971 et 1981 238

IV.14 Transferts bruts du groupe italien vers le français et vers l'anglais selon le groupe d'âge, Québec, 1971 et 1981 240

IV.15 Transferts bruts de certaines composantes du tiers groupe au français et à l'anglais, Québec, 1971 et 1981 243

IV.16 Solde des transferts linguistiques pour les groupes anglais et français, certaines régions du Québec, 1971 et 1981 245

IV.17 Solde des transferts pour les groupes anglais et français dans les régions métropolitaines de recensement du Québec, 1981 248

IV.18 Solde des transferts pour le groupe français par grand groupe d'âge, régions métropolitaines du Québec et le reste de la province, 1981 250

PAGE

IV.19 Transferts entre groupes français et anglais, selon les déclarations simples et multiples d'origine ethnique, Québec, 1981 262

IV.20 Transferts publiés, selon leur qualité réelle ou fictive, Québec, 1981 264

IV.21 Solde des transferts publiés, selon leur qualité réelle ou fictive, Québec, 1981 266

PAGE

V.1 Taux d'exogamie des populations provinciales de langue maternelle française, selon l'âge de l'épouse, recensement de 1971 (%) 275

V.2 Taux d'exogamie des populations provinciales de langue maternelle française selon l'âge de l'épouse, 1976 (%) 277

V.3 Taux d'exogamie des populations provinciales de langue maternelle française selon l'âge de l'épouse, 1981 (%) 278

V.4 Taux ajustés d'exogamie de certaines populations de langue maternelle française selon l'âge de l'épouse, 1971-1976-1981 (.) 283

V.5 Orientation linguistique des différents types de couple, Québec, 1971 (%) 287

V.6 Orientation linguistique des différents types de couple, Québec, 1981 (%) 289

V.7 Orientation linguistique de certains types de mariage mixte au Québec selon l'âge de l'épouse, 1981 (%) 291

V.8 Importance relative des transferts provenant de personnes exogames parmi l'ensemble des transferts linguistiques, Québec, 1971 et 1981 294

V.9 Orientation linguistique des différents types de couple, ensemble des provinces à l'extérieur du Québec, 1971 (%) 298

PAGE

V.10 Orientation linguistique des différents types de couple, ensemble des provinces à l'extérieur du Québec, 1981 (%) 299

V.11 Orientation linguistique des couples français-français (FF) et français-anglais (FA) à l'extérieur du Québec, par province, 1971 et 1981 301

V.12 Orientation linguistique de certains types de mariage selon l'âge de l'épouse, certaines provinces à l'extérieur du Québec, 1981 (%) 304

V.13 Importance relative des transferts du français à l'anglais provenant de personnes exogames parmi l'ensemble des transferts de ce type, provinces à l'extérieur du Québec, 1971 et 1981 308

PAGE

DEUXIÈME PARTIE

VI.1 Formule linguistique privilégiée par les travailleurs francophones de l'ensemble du Québec et du Montréal métropolitain pour les années 1971, 1979 et 1982 (en %) 325

VI.2 Pourcentage des répondants des divers groupes linguistiques qui sont d'accord avec les énoncés relatifs à l'appui de certains principes et dispositions de la Charte de la langue française 338

PAGE

VII.1 Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants francophones qui font leurs études en français 359

VII.2 Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants francophones qui font leurs études en anglais 361

VII.3 Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants anglophones qui font leurs études en anglais 363

VII.4 Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants anglophones qui font leurs études en français 364

VII.5 Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants allophones qui étudient en français ou en anglais 365

VII.6 Valeurs moyennes de quatre indices d'identification linguistique, selon l'échantillon et la langue maternelle 366

VII.7 Moyenne de l'indice de perception de niveau de francisation, selon l'échantillon, la région d'enquête et la langue maternelle 369

PAGE

VII.8 Moyenne de l'indice de perception du niveau de francisation, selon l'échantillon, la région d'enquête et la langue maternelle .. 372

PAGE

VIII.1 Répartition des emplois de cadre et d'ingénieur offerts à Montréal selon les exigences linguistiques des emplois, en %, 1964, 1970 et 1979 411

VIII.2 Exigences linguistiques, cadres oeuvrant aux opérations québécoises, échantillon de firmes québécoises, 1964 et 1979 413

VIII.3 Utilisation du français au travail, en pourcentage du temps de travail, Québec, 1970 et 1978 414

VIII.4 Langue de travail, orale et écrite, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 1978-1979 415

VIII.5 Présence francophone au sein des postes de cadre, Québec, 1979-1982 417

VIII.6 Présence des francophones au sein des postes supérieurs, ensemble du Québec et de Montréal, cadres et membres du C.A., 1964 - 1979 - 1981 418

VIII.7 Revenu de travail moyen et écart de revenu de travail moyen, hommes et femmes, Québec, 1970 et 1978, anglophones et francophones, unilingues et bilingues 420

VIII.8 Effet net des attributs linguistiques sur le revenu de travail, hommes et femmes, Québec, 1970-1978 421

VIII.9 La propriété des divers secteurs de l'économie québécoise, 1961 et 1975 423

INTRODUCTION

Depuis plus de 20 ans, l'État québécois mène une importante entreprise d'aménagement linguistique. Les buts visés sont le développement de la qualité de la langue française et l'amélioration de son statut public afin que soit rétabli dans tous ses droits la langue de la majorité des Québécois. "L'aménagement linguistique, comme le propose Jean-Claude Corbeil, suppose un projet global de société, explicite ou implicite, et en découle directement."[1] Au Québec, la langue française a constamment été l'objet d'une attention particulière suivant un cycle d'enthousiasme ou de militantisme commun à l'évolution de toute société. Elle a été le facteur central de bien des changements et le symbole d'une volonté partagée de s'identifier collectivement sur les plans tantôt culturel, tantôt économique et politique. Comme le dit Jean-Claude Corbeil, "la politique linguistique a des sources lointaines et elle fait partie d'un projet collectif global que les Québécois poursuivent depuis longtemps d'une génération à l'autre, selon les hauts et les bas de l'histoire."[2] En fait au Québec, comme dans quelque région du monde ou dans quelque société que ce soit, la question linguistique est un phénomène fondateur situé au coeur même de la culture d'un peuple, de son histoire et, fait plus important encore, des tournants que peut emprunter son avenir collectif.

Pour toutes les sociétés qui se sont dotées d'un projet d'aménagement linguistique - et elles sont nombreuses à travers le monde - la problématique qui le sous-tend comporte certaines caractéristiques essentielles. D'abord, cette problématique est

complexe, c'est-à-dire qu'elle affecte toutes les formes de communications institutionnalisées; en second lieu, elle est vitale, c'est-à-dire qu'elle concerne des droits fondamentaux de la personnalité de chaque citoyen et de chaque groupe culturel d'une société; elle est enfin mouvante, c'est-à-dire qu'elle est constamment influencée par l'évolution de la situation sociale, économique et politique et de l'équilibre linguistique du territoire concerné.

Il n'en va pas autrement pour le Québec et, après huit ans d'application de la Charte de la langue française, pièce maîtresse de la planification linguistique québécoise, le gouvernement a convié la population à une évaluation rigoureuse de sa politique et de sa législation et, pour reprendre les mots du ministre responsable de cette politique, à "une réflexion commune et ouverte sur l'avenir linguistique du Québec."[3]

La Commission parlementaire sur la langue française et sur la politique linguistique du Québec a alors été créée et a siégé au cours de l'automne 1983. À cette occasion et avant de transmettre son avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur les questions soulevées par cette commission, le Conseil de la langue française a décidé d'organiser une vaste consultation publique en vue d'obtenir les points de vue des Québécois sur la situation linguistique actuelle et sur l'avenir de la langue française au Québec.

Le compte rendu de cette consultation a été publié[4]. Le Conseil a aussi demandé à ses chercheurs et à des spécialistes de l'extérieur des textes synthèses sur des sujets névralgiques pour l'avenir de la langue française au Québec. Ce sont ces travaux que nous publions dans ce recueil.

Nous avons cru utile, cependant, avant de présenter ces 15 textes, qui sont toujours d'actualité, de proposer un bref bilan de l'état linguistique actuel du Québec à partir des informations recueillies lors de la Commission parlementaire et de résultats d'études menées par le Conseil depuis cette période. Il nous est aussi apparu important de rappeler, de façon synthétique, les principales modifications apportées à la Charte de la langue française par la loi 57 ainsi que les grandes priorités d'avenir définies par le Conseil dans son avis de novembre 1983, puisque celles-ci esquissent des orientations d'actions à mettre en oeuvre pour raffermir le statut de la langue française au Québec et en assurer l'avenir. On trouvera en annexe le texte complet de l'avis du Conseil.

1. UN BILAN

Des études menées dans le cadre de la Commission Gendron aux recherches entreprises par le Conseil jusqu'à ce jour, une documentation importante s'est accumulée au fil des ans sur l'évolution de différents aspects de la situation linguistique québécoise. Cette documentation permet de mesurer les effets des politiques linguistiques sur le statut du français au Québec au cours de la dernière décennie et, notamment, de mieux cerner les secteurs d'application de la loi qui n'ont pas encore trouvé de solution adéquate. Voyons cela de plus près sur le plan de l'évolution démographique, de la francisation du monde du travail, de l'impact des politiques linguistiques sur la situation socio-économique des francophones, enfin sur les attitudes des Québécois face aux politiques linguistiques.

1.1. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

L'évolution des faits démographiques nord-américains et canadiens laisse apparaître une double tendance. D'abord, la faiblesse des francophones dans l'ensemble nord-américain, lesquels ne représentent plus que 2,5 % de la population en 1981, et sa diminution dans la population canadienne, de 29,0 % en 1951 à 25,7 % en 1981[5]. Ensuite, une augmentation de la concentration de la population francophone sur le territoire québécois : 80,9 % en 1931 et 84,9 % en 1981 de langue maternelle française, mais 88,8 % de francophones (langue d'usage) en 1981.

Un coup d'oeil un peu plus curieux nous révèle d'autres tendances aussi importantes : l'augmentation de l'importance relative des communautés culturelles non francophones et non anglophones (6,7 % de la population en 1981) ; la faiblesse des taux de fécondité de la population en général, davantage marquée dans le cas de la communauté anglophone, qui est un facteur important venant expliquer la chute des effectifs des écoles anglaises ; l'inscription de la majorité des allophones à l'école française depuis 1978 ; l'émigration d'une partie importante de la communauté anglophone depuis 20 ans ; enfin les transferts linguistiques qui demeurent largement favorables à la minorité anglophone[6].

Ce dernier facteur démographique mérite quelques réflexions. Les données du recensement de 1981 révèlent que le taux d'anglicisation des francophones tant au Canada qu'au Québec était plus élevé en 1981 qu'en 1971 et cela malgré l'application de la Loi sur les langues officielles au Canada et de trois législations linguistiques successives au Québec. Bien qu'en nombre absolu, la perte de 100 000 locuteurs français ne puisse être taxée de catastrophe, il n'en demeure pas moins que de nombreux observateurs ont été étonnés de ce résultat, car l'un des objectifs

premiers des législations linguistiques visait à protéger le fait français et, par conséquent, le nombre des locuteurs de langue française.

Mesure-t-on ainsi l'optimum de l'application des législations linguistiques, optimum au delà duquel des choix et décisions individuels ne peuvent être enrayés? Ou est-ce tout simplement le dernier soubresaut de tendances amorcées avant la mise en place des législations? Seul le temps répondra à ces questions. On peut cependant, sans trop risquer de se tromper, voir dans ce phénomène l'influence exercée sur la langue française en Amérique par la culture la plus puissante de l'histoire de l'humanité et par la langue qui la soutient et la transmet, c'est-à-dire l'anglais. En effet, quand on voit l'anglais, présent partout dès qu'on sort quelque peu du Québec pour quelque autre pays que ce soit, même pour certains d'entre eux qui ne sont pas de culture anglo-saxonne, quand on doit utiliser l'anglais pour faire démarrer sa voiture, pour mettre en marche son téléviseur, son ordinateur, son lecteur de vidéocassettes, son appareil-photo, sa photocopieuse, etc., n'est-il pas inévitable qu'un grand nombre de Québécois francophones, comme des francophones d'autres pays et d'autres locuteurs qui ne sont pas d'origine anglophone, doutent de la capacité de leur propre langue à appréhender la réalité du XX^{e} siècle et très bientôt celle du XXI^{e} siècle? Il s'agit là d'un phénomène d'attraction qui n'est pas uniquement québécois, mais qui a prise sur tout un continent, voire sur l'ensemble de l'Occident et de nombreux autres pays qui n'y appartiennent pas.

1.2. LE MONDE DU TRAVAIL

Pour atteindre l'objectif principal de la Charte de la langue française, qui était et qui est toujours de garantir la viabilité d'un État linguistiquement

isolé en terre d'Amérique et fortement soumis aux pressions d'une langue dominante, il fallait assurer le contrôle linguistique d'un secteur névralgique de la vie en société, celui du monde du travail : entreprises, services publics, commerces et affaires.

Depuis la mise en oeuvre de la politique linguistique québécoise, on constate un progrès général de l'utilisation du français chez les travailleurs. Pour mesurer cette évolution de l'utilisation du français au travail, des enquêtes auprès d'échantillons statistiquement représentatifs (plus de 2 000 informateurs) ont été réalisées périodiquement. Ces enquêtes utilisent un tronc commun de questions rigoureusement identiques, qui permet d'évaluer la formule linguistique suivante : "Lorsque vous avez à lire, écrire ou parler pour faire votre travail, utilisez-vous :

- à peu près uniquement l'anglais?
- à peu près uniquement le français?
- les deux langues?"

Une seconde question portant sur le pourcentage général d'usage du français au travail a été ajoutée. Ces questions ont été posées en 1971, 1979, 1982 et 1983.

Les résultats montrent que l'augmentation de l'usage du français au travail a été surtout constatée auprès des non-francophones ; pour les francophones, la situation a peu changé. Ainsi, 31 % des travailleurs francophones utilisaient le français et l'anglais au travail en 1971, et ce pourcentage s'élève encore à 27 % en 1983. À Montréal par contre, ces proportions sont passées de 47 % à 39 %. Ajoutons que ces répondants, qui utilisent les deux langues au travail, continuent toujours à utiliser l'anglais dans plus de 30 % de leur temps de travail. Par ailleurs, si le français a progressé de façon importante dans toutes les communications écrites des anglophones en

milieu de travail, le français demeure relativement sous-utilisé (40 % d'utilisation) dans les communications verbales des anglophones avec les francophones[7]. Enfin, le pourcentage des travailleurs francophones dont on a exigé la connaissance de l'anglais pour un premier emploi est un autre indicateur de mesure du statut des langues au travail. Ce pourcentage n'a pas changé ; il dépasse 40 % à Montréal et atteint 20 % dans le reste du Québec.

Malgré plusieurs aspects positifs, on doit conclure que la langue française, encore aujourd'hui, n'occupe pas dans le monde du travail toute la place qui devrait lui revenir bien que les programmes de francisation soient en application dans la très grande majorité des grandes entreprises québécoises. On pourrait dire que le processus de francisation est bien enclenché, mais que le mouvement actuel n'est pas irréversible : 360 000 petites entreprises qui emploient moins de 50 travailleurs n'ont pas été touchées par les programmes de francisation et 230 centres de recherche et sièges sociaux d'entreprises continuent de fonctionner et de travailler principalement en anglais dans le cadre même de la loi, en vertu d'ententes particulières avec l'Office de la langue française.

C'est sans doute dans les services publics, les commerces et les affaires que le caractère français du Québec s'est affirmé le plus visiblement au cours des 20 dernières années. La clientèle francophone reconnaît qu'elle réussit mieux qu'au début des années 70 à se faire aborder et servir en français dans les grands restaurants, hôtels, magasins, services municipaux et hospitaliers et moyens de transports publics. Si, en 1971, 13 % des francophones n'avaient pu se faire servir en français dans l'un ou l'autre de ces établissements, ce pourcentage est passé à 9 % en 1979. Mais depuis, il est demeuré stable, l'enquête de 1983 nous révélant un pourcentage identique. Pour Montréal, la situation n'a pas évolué depuis 1979 et

le pourcentage de ceux qui n'ont pu se faire servir en français s'élève encore à 17 %.

Dans le cas des services, commerces et affaires, l'usage du français a également progressé pour les communications écrites et les divers autres documents écrits. Ainsi, les comptes de taxes et les contraventions rédigés uniquement en anglais semblent avoir complètement disparu. Des progrès importants sont notés en ce qui a trait à la langue des factures, des formulaires de commande ou d'inscription, des contrats, etc. Par contre, du côté des modes d'emploi, en 1983, 36 % des francophones affirment avoir acheté au moins un objet dont le mode d'emploi était unilingue anglais.

À cause des dispositions de la loi, d'importants changements ont également eu cours dans l'affichage public, la publicité commerciale et les raisons sociales. Ainsi, un relevé fait au centre-ville de Montréal au cours de l'été 1983 révélait que, sur 3 500 affiches placées à l'extérieur d'établissements commerciaux, 70 % étaient conformes aux dispositions de la Charte de la langue française, 25 % utilisaient l'anglais et le français et 5 % étaient rédigées en anglais seulement. Par ailleurs, près de 800 plaintes ont été portées au cours des deux dernières années relativement à divers produits de consommation courante dont la publicité ou la présentation en langue française était inexistante ou défectueuse. Les progrès réalisés ne doivent pas nous faire perdre de vue le chemin qui reste à parcourir, même s'il y aura bientôt 10 ans qu'une législation exige que les consommateurs disposent de renseignements en français. Pour l'ensemble des activités reliées à la consommation des biens et des services au Québec, il est donc prématuré de dire que l'usage du français est généralisé et toujours facile. La situation demeure d'autant plus préoccupante que les francophones eux-mêmes n'ont pas encore développé le réflexe ou l'habitude de faire valoir leur droit et d'exiger le

français. Ils n'en exigent pas plus dans leurs communications de consommateurs que dans leurs communications de travailleurs. Par exemple, lorsqu'ils reçoivent un mode d'emploi rédigé uniquement en anglais, bien peu d'entre eux protestent; dans environ 15 % des cas, ils réclament une version française, mais la plupart du temps ils se débrouillent, lisent le document en anglais ou demandent à quelqu'un de le traduire pour eux. Ou encore, s'ils se font aborder en anglais dans un magasin ou dans un service public, la moitié d'entre eux passent à l'anglais et n'insistent pas pour être servis en français. À la lumière de ces quelques informations, et bien que les acquis des dernières années ne soient pas négligeables, il apparaît que nous ne sommes pas encore devant une situation idéale. Il suffirait d'un relâchement chez les principaux agents de la francisation pour remettre très rapidement en cause l'évolution de la dernière décennie.

1.3. LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Un objectif implicite de la politique linguistique québécoise visait à donner aux francophones les moyens de s'épanouir et de réussir dans leur langue maternelle. Des études menées pour évaluer l'atteinte de cet objectif, on peut conclure que:

- de manière générale, l'écart de revenu entre francophones et anglophones s'est de beaucoup rétréci au cours des années 70. Il n'en demeure pas moins qu'encore en 1981, les anglophones unilingues ou bilingues - toutes choses étant égales par ailleurs - avaient un revenu supérieur à leurs compatriotes francophones;

- la promotion socio-économique récente des francophones, même si elle s'est produite dans de nombreux secteurs d'activité, ne leur a pas permis d'obtenir une représentation égale à leur importance démographique, notamment dans la haute administration et le commerce extérieur;

- entre 1961 et 1978, la propriété des entreprises au Québec s'est accrue au profit des francophones dans presque tous les secteurs de l'économie[8]. Si les politiques linguistiques ne sont pas à elles seules responsables de ce changement socio-économique, on peut souligner qu'elles ont coïncidé pour plusieurs Québécois avec un indice de réussite, d'épanouissement et de promotion indissociable de la francisation et de la francophonisation du milieu de travail.

1.4. LES ATTITUDES FACE AUX POLITIQUES LINGUISTIQUES

À plusieurs reprises, le Conseil a fait appel à des maisons de sondage afin de connaître les attitudes des Québécois face à la situation linguistique, aux politiques linguistiques et à leurs applications.

Encore en 1983, date du dernier sondage sur ce thème, il ressort que tous les groupes linguistiques demeurent préoccupés par cette question[9]. Par exemple, près de 60 % des répondants appuient l'énoncé suivant : "Je ne comprends pas les gens qui ne s'intéressent pas à la question des langues au Québec." Cet appui est plus élevé à Montréal et se situe au même niveau tant chez les francophones que chez les anglophones. À la lumière d'autres données, il semblerait que les anglophones soient encore plus préoccupés que les francophones. S'agit-il là d'un

signe des temps, puisque la Charte de la langue française a eu un impact plus contraignant sur leurs habitudes linguistiques que sur celles des francophones?

Quant au soutien populaire dont fait l'objet la Charte de la langue française dans l'opinion publique, les sondages indiquent que, majoritairement, les francophones continuent à soutenir la loi, et plus particulièrement ses grands objectifs, soit la francisation du milieu de travail, l'intégration des immigrants à la majorité francophone, le français langue du commerce et des services. Plus encore, un sondage effectué auprès des cadres des secteurs public et privé révèle que 94 % des cadres francophones estiment que le français doit être la langue de travail au Québec, que 89 % d'entre eux croient que toute personne demeurant au Québec devrait savoir parler français, que 83 % sont convaincus que les grandes entreprises du Québec devraient mettre sur pied des programmes de recrutement destinés à francophoniser le plus possible les postes de haute direction[10]. Parmi ces cadres francophones, 60 % croient que les politiques linguistiques devraient être renforcées ou laissées telles quelles. Par contre, pour certains autres domaines, les francophones font marche arrière et leur appui à la politique linguistique s'érode. C'est le cas, entre autres, en matière d'affichage public où maintenant moins de 50 % des francophones sont favorables à l'unilinguisme[11]. On note également que les francophones prêtent davantage foi aux hypothèses qui évoquent les retombées économiques négatives de la francisation. Dans ce dernier cas, le nombre de francophones qui croient que le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne a doublé entre 1979 et 1983 (de 20 % à 42 %). En fait, la perception de la situation linguistique par les francophones est assez paradoxale : ils ressentent la faiblesse de leur langue dans l'économie, ils craignent les impacts économiques de la politique de

francisation, mais ils ont confiance en l'avenir de leur langue.

Quant aux anglophones, ils croient que le mouvement de francisation du Québec se porte bien tout en le trouvant irréaliste, voir irrecevable pour plusieurs. Pour eux, la francisation est d'ores et déjà suffisante; elle est assurée et irréversible. Ils désirent maintenant des garanties quant à l'avenir de leur communauté et de ses institutions ainsi qu'un accroissement du bilinguisme et un accès plus facile à l'école anglaise. Les allophones, pour leur part, sans appuyer majoritairement la Charte dans la plupart de ses dispositions, sont souvent entre le tiers et la moitié à le faire. Dans un domaine important quant à leur avenir collectif, c'est-à-dire le principe qui veut que "l'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier", 72 % expriment leur accord.

Sur ce plan des attitudes, les chiffres ne disent pas tout. L'application des politiques linguistiques a eu des effet majeurs non quantifiables sur chacun des groupes linguistiques. Pour la première fois dans leur histoire, les francophones ont pris conscience de la place qui devait être la leur dans la société québécoise. La Charte de la langue française leur a conféré le droit plein et entier, et en toute circonstance, de pouvoir utiliser leur langue sans avoir à s'excuser ou à demander la permission. La proclamation du français comme langue officielle a contribué à amoindrir chez un très grand nombre d'entre eux ce sentiment d'être minoritaires chez eux. On peut dire aujourd'hui qu'il est fini le temps des discours sur la survivance de la langue française. On planifie maintenant le développement de la langue française et on agit.

Il y a cependant un envers à cette médaille, soit l'impact de cette prise de conscience et de ce mouvement sur la communauté anglophone. Celle-ci est

passée en quelques années, et sans avoir vraiment vu venir les changements, d'une perception relativement sécurisante de domination linguistique et économique à un sentiment aigu et existentiellement ressenti d'être devenue minoritaire. Les politiques linguistiques ne sont pas seules en cause mais, en plaçant les anglophones devant la réalité inéluctable du fait français, elles ont ajouté à leur désarroi et polarisé leurs revendications. C'est ainsi que, souvent, sans bien connaître les dispositions de la loi, les anglophones ont cru en une loi rigide[12] et ont largement répandu ce préjugé au Québec et ailleurs en Amérique. Encore aujourd'hui, même si une large portion de la communauté anglophone a évolué et modifié ses perceptions, un groupe important n'a pas encore réussi à reconnaître et à admettre la prépondérance du français au Québec. C'est à un statut d'égalité des langues française et anglaise, à un bilinguisme intégral auquel ces derniers aspirent encore.

2. UNE LÉGISLATION MODIFIÉE

Sur quoi a porté le débat au cours des dernières années? Sur la nature même de la société québécoise, répond Alliance-Québec, l'organisme représentant les anglophones québécois. "En aurons-nous une vision noble ou une vision étriquée? [...] Deviendrons-nous une société unilingue, cloîtrée, isolée et timorée?"[13] La disponibilité de services en anglais, la reconnaissance explicite d'institutions d'expression anglaise, la visibilité du fait anglais, l'ouverture de l'école anglaise à un plus grand nombre d'enfants, l'élimination des "irritants" de la loi constituent les principales demandes formulées par la plus importante minorité linguistique québécoise. Si bon nombre de francophones sont sensibles à ces demandes et se disent favorables à la modification de certaines dispositions réglementaires et législatives qui exaspèrent les anglophones sans remettre en cause l'avenir du français, ils ne veulent pas cependant que

les objectifs fondamentaux de la politique linguistique soient changés. Dans le domaine du travail, de nombreux francophones et surtout ceux appartenant aux organisations syndicales, ont demandé un renforcement des dispositions législatives afin que les travailleurs participent à la francisation de leur milieu et qu'ils puissent s'assurer que cette francisation soit réelle et non uniquement une francisation sur papier.

L'atmosphère dans laquelle s'est déroulé il y a deux ans seulement le troisième débat linguistique en moins de 10 ans mérite d'être soulignée car, bien souvent dans le passé, ces discussions étaient passionnées et tournaient à l'excès. Signe des temps, signe de l'acceptation mutuelle d'une nouvelle situation linguistique québécoise, force est d'admettre, et tous les intervenants y compris les hommes politiques l'ont reconnu, que ce dernier débat s'est tenu dans un climat de sérénité, de respect mutuel et avec un souci d'ouverture révélateur d'une nouvelle maturité collective. Les ajustements apportés à la législation n'ont pas modifié les objectifs fondamentaux de la Charte et les discussions ont permis de reconnaître que les menaces envers le fait français proviennent davantage de la force de l'anglais sur le continent nord-américain que de celle des 11 % d'anglophones québécois.

Les changements apportés[14] à la loi 101 s'articulent autour de deux thèmes principaux : la francisation des milieux de travail et la clarification du niveau de bilinguisme dans les institutions anglophones. Sans entrer dans les technicalités législatives, notons simplement que, sur le premier point, afin de raffermir et de réaffirmer l'importance de la francisation au travail, des modifications substantielles ont été apportées aux comités de francisation des entreprises pour y accroître le rôle des travailleurs. Par exemple, pour permettre aux travailleurs de s'engager davantage dans le processus de francisation, l'État met à leur disposition, par l'inter-

médiaire notamment des centrales syndicales, une somme annuelle d'environ un quart de million de dollars.

Par ailleurs, le préambule même de la loi a été modifié afin que la communauté anglophone y soit nommément identifiée. Ainsi, on peut y lire : "[l'objectif de francisation se fera] dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise [...] dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec". L'usage de l'anglais est facilité dans de nombreux organismes qui desservent une clientèle non francophone. L'affichage bilingue est permis pour les établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère; les tests linguistiques pour les professionnels non francophones seront abolis pour tous ceux qui ont étudié au Québec dans les écoles de langue anglaise ; l'admissibilité à l'école anglais est légèrement modifiée ; des régimes linguistiques spéciaux sont octroyés aux centres de recherche. Enfin, sur le strict plan linguistique, l'usage obligatoire des termes normalisés par l'Office de la langue française est limité à l'Administration. Ils ne sont donc plus obligatoires dans l'affichage public.

Notons enfin que, pour la délicate question de l'affichage commercial public, peu de changements ont été apportés malgré les demandes incessantes des anglophones et de l'opinion favorable d'une importante partie de la population francophone pour ce type de bilinguisme. Ici, c'est un principe fondamental de la politique linguistique qui est en jeu, comme l'a souligné le Conseil de la langue française dans son avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

> [...] si le Québec est avant tout une société française, son visage extérieur doit refléter son identité de façon non équivoque, au point où l'étranger, l'immigrant ou le touriste

> puisse savoir dès son arrivée qu'il est ici dans la partie française de l'Amérique du Nord et que Montréal, en particulier, est la plus grande ville française du monde après Paris. L'affichage public au Québec est donc à la fois l'important symbole d'une identité collective et le premier instrument pédagogique d'un message à transmettre aux visiteurs [...] il ne saurait donc être question de mettre le français et l'anglais sur le même pied et de revenir au bilinguisme universel en matière d'affichage dans l'ensemble du Québec[15].

3. PRIORITÉS

Le bilan et les ajustements à la législation linguistique que nous venons de présenter ne concernent que des secteurs d'activité dont se préoccupe la Charte de la langue française. Mais le développement et l'avenir de la langue française nous incitent à porter aussi notre attention sur des domaines qu'on pourrait qualifier de porteurs d'avenir", notamment la place du français dans les nouvelles techniques de communication et dans les sciences et les technologies, le développement de la conscience linguistique des jeunes et les rapports interlinguistiques et interculturels.

3.1. LES MÉDIAS ET LES TECHNOLOGIES NOUVELLES DE COMMUNICATION

Aucune disposition de la législation linguistique du Québec n'a pour objet les médias et les technologies nouvelles de communication. Il faut bien admettre cependant qu'il s'agit là d'un domaine vital pour l'avenir de toute langue, car c'est de la langue entendue au foyer, dans les moments de détente, dans les heures de loisir, la langue d'une culture large-

ment diffusée dont il est ici question. Or, on constate qu'au Québec cette langue est de plus en plus une autre langue que le français. Disques, films, magazines, spectacles, émissions de radio ou de télévision, cassettes, logiciels, jeux vidéo, etc., tous ces produits culturels sont largement disponibles et consommés en anglais, en particulier chez les jeunes. Est-il possible alors d'assurer la vitalité et l'essor de la langue française dans une atmosphère culturelle aussi anglicisante? Par ailleurs, la télédistribution et les antennes paraboliques qui permettent de capter les signaux des satellites mettent à la disposition des Québécois un nombre important de chaînes de télévision, très majoritairement de langue anglaise et dont les émissions sont bien souvent perçues comme étant d'une qualité que les chaînes nationales actuelles ne peuvent atteindre. Est-il étonnant, dans ces circonstances que, chez les francophones, plus du tiers du temps d'écoute de la télévision soit consacré aux émissions de langue anglaise et que cette proportion atteigne presque 50 % chez les jeunes? Que dire en outre de la micro-informatique dont les appareils, du moins ceux qui se répandent le plus rapidement et à un moindre coût, ont été conçus en anglais et qui pour la plupart sont proposés au Québec comme ailleurs en version anglaise? Et des logiciels, des langages informatiques eux-mêmes, des banques de données qui majoritairement utilisent la langue anglaise? Si cette situation se perpétue, quelle valeur les utilisateurs de l'informatique, les jeunes en particulier, peuvent-ils accorder à une langue qui ne leur permet que difficilement d'avoir accès au monde des techniques d'aujourd'hui et de demain?

3.2. CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES

L'avenir de la langue française au Québec est aussi relié à l'attitude des jeunes francophones vis-à-vis de leur langue maternelle. Les études réalisées à ce sujet au cours des dernières années ont soulevé bien des questions[16]. Quelle est la signification réelle de l'hiatus observé entre l'adhésion des jeunes francophones aux objectifs de la politique linguistique et leur comportement linguistique fortement influencé par l'abondante consommation de biens culturels anglo-américains? Près de 70 % des jeunes francophones se déclarent attachés à leur langue ; pourquoi alors sont-ils faiblement revendicateurs de leur droit lorsqu'il s'agit par exemple de se faire servir en français? Pour quelles raisons plus du quart d'entre eux ne perçoivent-ils pas comme nécessaire à leur épanouissement le fait de vivre en français? S'ils disent apprendre le français pour des motifs d'ordre affectif, n'invoquent-ils pas en même temps des raisons d'ordre utilitaire (plus de 75 % d'entre eux) pour justifier leur apprentissage de l'anglais? Les jeunes anglophones pour leur part perçoivent négativement l évolution linguistique récente du Québec et se tiennent à l'écart de toute participation à la vie sociale et culturelle de la majorité francophone.

En fait, à partir des études sur les attitudes et les comportements linguistiques des jeunes Québécois, on se rend compte que l école ne joue pas de rôle déterminant dans le rapprochement des deux solitudes, ou des trois solitudes si nous distinguons les jeunes communautés culturelles des jeunes anglophones. Il nous apparaît urgent que les jeunes anglophones et allophones puissent s'insérer dans une communauté francophone élargie dont ils ne se sentiraient pas exclus ou dont ils ne s'excluraient pas eux-mêmes. L'avenir du français au Québec ne doit-il pas passer par des expériences culturelles et économiques vécues

dans une langue commune et rendues possibles par la qualité de nouveaux rapports à établir entre tous les groupes qui composent la population québécoise?

3.3. LES RAPPORTS INTERCULTURELS

> On aura beau prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger et assurer l'avenir de la langue française au Québec, si cette cause ne recueille pas une large adhésion de la part des divers groupes linguistiques et culturels du Québec, elle risque d'être compromise ou du moins d'entraîner l'établissement d'un climat social qui ne sera avantageux pour personne. La qualité des relations intergroupes est une condition importante de l'avenir du français au Québec.[17]

Pour y arriver, il faudra certainement travailler à changer certaines perceptions. Du côté francophone, il importe par exemple d'en arriver à comprendre davantage que les anglophones et les allophones sont des Québécois à part entière, que la plupart d'entre eux ont choisi le Québec, qu'ils tiennent à y demeurer et qu'ils se considèrent de plus en plus comme des partenaires dans la promotion du français. Des mesures devront être prises pour favoriser l'atteinte de ces objectifs et aussi pour aider les communautés culturelles à mieux comprendre le Québec où elles ont choisi de vivre, à accepter sa langue et sa culture.

Il faut bien constater que, du strict point de vue démographique, l'avenir de la langue française au Québec ne pourra plus être assuré uniquement par les Québécois francophones de souche ; il devra l'être par tous les Québécois qui adopteront le français ou qui continueront d'être attirés par cette langue. C'est un défi de taille pour les francophones du Québec. Plus que jamais, au cours des années qui viennent, ils

devront compter sur l'excellence de leurs relations avec les autres groupes de Québécois pour promouvoir le fait français. L'avenir de la langue française au Québec repose, en effet, sur cette condition essentielle : élargir la base d'adhésion et d'appartenance de la "francophonie" québécoise. Ce défi, il appartient à chacun de le relever et à l'État d'en être conscient.

4. LES TEXTES

Quatre séries de textes sont présentés dans ce volume. Comme nous l'avons dit précédemment, ils ont été rédigés, sauf deux, pour la Commission parlementaire sur la langue française et la politique linguistique qui a siégé au cours de l'automne 1983. Si nous les publions maintenant, c'est que ces études sont encore d'actualité et comportent de nombreuses informations pertinentes sur des sujets névralgiques pour l'avenir de la langue française au Québec.

Dans une première partie, cinq textes sont consacrés à l'étude de divers aspects de la situation démolinguistique. À la suite d'une première étude sur les tendances fondamentales de l'évolution démographique au Québec et au Canada, quatre autres textes abordent des aspects très significatifs du développement ou du recul de la langue française au Québec, soit l'évolution des clientèles scolaires selon la langue d'enseignement, les échanges migratoires interprovinciaux et internationaux, les transferts linguistiques et l'évolution de l'exogamie.

Les aspects socio-économiques de la situation linguistique constituent le thème de la seconde partie. Un premier texte a pour titre "Francisation apparente ou francisation réelle" et porte sur la langue du travail, la langue des commerces et des services publics de même que la langue des médias. La

conscience linguistique des jeunes Québécois et l'avenir du français au Québec est la question analysée dans le second texte[18], tandis que le troisième propose une analyse économique de la situation et des législations linguistiques.

La troisième partie est consacrée à la langue française et aux communautés culturelles et traite de l'enseignement du français aux non-francophones et du rôle des communautés culturelles dans un Québec en pleine évolution.

Enfin, la quatrième série d'études pose la question de la place de la langue française dans les sciences et dans les nouvelles techniques de communication. Après un premier texte d'ensemble sur cette question, les autres présentent l'état de la situation et les conditions de l'avenir de la langue française dans les nouvelles technologies de communication, notamment dans la télématique et la micro-informatique. En fait, n'est-il pas juste de penser que :

> Désormais, une grande partie des menaces faites à la langue française viendrait peut-être de l'extérieur : elles seraient dues en particulier à l'envahissement de la haute technologie et des produits culturels américains, à la rapidité des communications et à l'exposition plus fréquente à la présence de l'anglais par tous les moyens.[20]

RÉFÉRENCES

1. Jean-Claude Corbeil, "L'aménagement linguistique du Québec, cinq ans après l'adoption de la Charte de la langue française", Actes du congrès "Langues et société", t. II : Le statut culturel du français au Québec : pp. 299-309.

2. Jean-Claude Corbeil, L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin, "Langue et société", 1980, p. 8.

3. Gérald Godin, ministre responsable de la Charte de la langue française, Assemblée nationale du Québec, 20 octobre 1983.

4. Avis du Conseil de la langue française au ministre responsable de la Charte de la langue française sur la loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents", n° 37, 1983, 123 p.

5. Langue maternelle française, c'est-à-dire première langue apprise et encore comprise (recensement canadien).

6. Est identifiée comme ayant fait un transfert linguistique, toute personne ayant déclaré une langue maternelle X et une langue d'usage Y au même recensement.

7. Voir à ce sujet : Daniel Monnier, L'usage du français au travail, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 15, 1983, 121 p.

8. Voir à cet effet : André Raynauld et François Vaillancourt, L'appartenance des entreprises : le cas du Québec en 1978, gouvernement du Québec,

Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 19, 1984, 143 p.

9. Daniel Monnier, La question linguistique : l'état de l'opinion publique. Analyse du sondage de Songadex inc. (mars-avril 1983), gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents", n° 42, 1983, IV-68 p.

10. Arnaud Sales et Noël Bélanger, Décideurs et gestionnaires. Étude sur la direction et l'encadrement des secteurs privé et public, gouvernement du Québec. Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française", n° 23, 1985, 421 p.

11. Et cela malgré le très grand nombre d'exceptions à cette règle contenues dans la loi et les règlements.

12. Il est bon de souligner que seulement huit des 213 articles de la loi exigent l'usage exclusif du français et que la moitié de ces articles prévoient des exceptions.

13. Alliance-Québec, mémoire présenté à la Commission permanente des communautés culturelles et de l'immigration sur la Charte de la langue française, Québec, octobre 1983, 40 p.

14. Voir en annexe le texte de la loi 57 adoptée à la suite de la Commission parlementaire.

15. Avis du Conseil de la langue française au ministre responsable de la Charte de la langue française sur la loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents", n° 37, 1983, 116-V p., p. 53.

16. Conscience linguistique des jeunes Québécois, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches".

    T.I : Édith Bédard et Daniel Monnier, Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V, n° 9, 1981, 164 p.

    T.II : Pierre Georgeault, Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones de niveau collégial I et II, n° 10, 1981, 158 p.

    T.III : Uli Locher, Mélanie Lange et Pierre Georgeault, Le fait français vécu par des élèves étudiant en anglais en 4e et 5e secondaire et en 1re et 2e collégial, n° 13, 1983, 225 p.

    T.IV : Uli Locher, Mélanie Lange et Pierre Georgeault, Étude comparative du vécu et de la perception du fait français dans des écoles françaises et anglaises (4e et 5e secondaire, 1re et 2e collégial), n° 14, 1983, 158 p.

17. Conseil de la langue française, Avis sur la loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec, op.cit., p. 101.

18. Texte inédit rédigé spécialement pour ce collectif.

19. Texte inédit.

20. Michel Plourde, "Éducation et avenir du français au Québec", conférence prononcée à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, 10 avril 1984.

I

QUELQUES TENDANCES GÉNÉRALES DE LA SITUATION DÉMOLINGUISTIQUE AU CANADA ET AU QUÉBEC

Michel PAILLÉ

Michel AMYOT

Les textes de cette première partie présentent quatre aspects sectoriels de la situation démolinguistique canadienne et québécoise. Afin de situer les lecteurs dans le contexte plus global de l'évolution démolinguistique du Canada et du Québec, nous présentons, brièvement et principalement sous forme de tableaux, les grands paramètres de la situation[1]. Les variables que nous avons retenues sont la langue maternelle, la langue d'usage, la mobilité linguistique et la connaissance de l'anglais et du français. Après un aperçu général de l'ensemble du Canada, nous décrirons la situation démolinguistique du Canada anglais, du Québec, de l'Ontario et de la région de Montréal.

LE CANADA EN GÉNÉRAL

Le tableau I.1 donne, en nombres absolus et en nombres relatifs, la répartition de la population canadienne selon la langue maternelle aux recensements décennaux de 1931 à 1981. C'est la population de langue maternelle anglaise qui a connu la plus forte augmentation au cours de ce demi-siècle. Passant de 5,9 millions à 14,9 millions, elle s'est accrue de 152 % tandis que les effectifs francophones et allophones augmentaient respectivement de 121 % et de 95 %. Bien que le groupe anglophone ait perdu de son importance relative au cours des années 30 et 50, on assiste à une augmentation générale de son poids démographique : après un minimum de 56,4 % en 1941, c'est 61,3 % de la population canadienne qu'il représentait en 1981. Au contraire, les Canadiens de langue maternelle française ont atteint un sommet en 1941 avec 29,1 % de la population du Canada et n'ont cessé de perdre en importance relative : en 1981, ils ne comptaient que pour 25,6 % de la population du pays. Quant aux allophones, ils n'ont pas repris l'importance relative qu'ils avaient en 1931 avec 15,7 % : comme le montrent les trois derniers recensements

Tableau I.1

Effectifs et distributions relatives de la population selon la langue maternelle, Canada, 1931 à 1981

Année	Langue maternelle			Total
	Anglais	Français	Autre	
Effectifs				
1931	5 914 402	2 832 298	1 630 086	10 376 786
1941	6 488 190	3 354 753	1 663 712	11 506 655
1951	8 280 809	4 068 850	1 659 770	14 009 429
1961	10 660 534	5 123 151	2 454 562	18 238 247
1971	12 973 810	5 793 650	2 800 850	21 568 310
1981	14 918 460	6 249 095	3 175 625	24 343 180
Distributions relatives	%	%	%	%
1931	57,0	27,3	15,7	100,0
1941	56,4	29,1	14,5	100,0
1951	59,1	29,0	11,9	100,0
1961	58,4	28,1	13,5	100,0
1971	60,1	26,9	13,0	100,0
1981	61,3	25,6	13,1	100,0

Sources: Statistique Canada, recensement du Canada de 1931, vol. II, 1933; Statistique Canada, recensement du Canada de 1941, vol. I, 1950; Statistique Canada, recensement du Canada de 1951, vol. I, 1953; Statistique Canada, recensement du Canada de 1961, Langue officielle et langue maternelle, no 92-549, vol. I, part. 2, bulletin 1.2-9, 1963; Statistique Canada, recensement du Canada de 1971, Langue maternelle, no 92-725, vol. I, part. 3, bulletin 1.3-4, avril 1973; Statistique Canada, recensement du Canada de 1981, Langue maternelle, no 92-902, vol. I, série nationale, octobre 1982.

décennaux, leur poids démographique se situe entre 13,0 % et 13,5 %.

Aux recensements de 1971 et de 1981, on a posé une question sur la langue habituellement parlée à la maison (langue d'usage). Le tableau I.2 montre que la population anglophone du Canada s'est accrue de près de deux millions de locuteurs avec un taux d'accroissement annuel moyen de 1,28 % tandis que la minorité francophone a augmenté de moins de 0,4 million, soit avec un taux annuel moyen de 0,66 % seulement. Bien que les allophones (langue d'usage) soient, à cause principalement de la mobilité linguistique, nettement moins nombreux que les effectifs de langue maternelle correspondante (tableau I.1), leur taux d'accroissement annuel moyen de 0,96 % a été supérieur à celui des francophones. Ces différences dans les taux d'accroissement donnent une augmentation du poids relatif des anglophones de 67,0 % à 68,2 % au détriment des francophones qui passent de 25,7 % à 24,6 %. Les allophones de leur côté maintiennent leur importance relative au-dessus de 7 %.

Un tableau croisé de la population canadienne, répartie selon la langue maternelle et la langue d'usage (tableau I.3), fait voir le caractère asymétrique de la mobilité linguistique dans l'ensemble du Canada. Alors que l'anglais a attiré près de 411 000 francophones, le français est devenu la langue d'usage de moins de 123 000 anglophones recensés en 1981. Parmi les allophones (langue maternelle), ceux qui ont opté pour l'anglais sont 29 fois plus nombreux (1,5 million) que ceux qui ont adopté le français (52 000)[2]. Compte tenu du poids démographique respectif des anglophones et des franchophones (langue maternelle), on a mesuré que, dans l'ensemble du Canada, la force d'attraction de l'anglais était près de neuf fois supérieure à celle du français[3].

Tableau I.2

Effectifs, distributions relatives (%) et taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population selon la langue d'usage, Canada, 1971 et 1981

Variable/ année	Langue d'usage			Total
	Anglais	Français	Autre	
Effectifs				
1971	14 446 235	5 546 025	1 576 055	21 568 315
1981[a]	16 425 905	5 923 010	1 734 580	24 083 495
Distributions relatives	%	%	%	%
1971	67,0	25,7	7,3	100,0
1981	68,2	24,6	7,2	100,0
Taux d'accroissement annuel moyen[a]	%	%	%	%
1971-1981	1,28	0,66	0,96	1,10

a : Échantillon 20 %. Ne comprend pas les pensionnaires d'institutions.

b : Calculé selon la formule suivante : $1/10 \ln \frac{(P1981)}{(P1971)} 100.$

Sources : Statistique Canada, recensement du Canada de 1971, Langue officielle et langue d'usage, no 92-726, vol. 1, part. 3, bulletin 1.3-5, août 1973 ; Statistique Canada, recensement du Canada de 1981, Langue maternelle, langue officielle et langue parlée à la maison, no 92-910, vol. 1, série nationale, octobre 1983.

Tableau I.3

Population[a] selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Canada, 1981

Langue maternelle	Langue parlée à la maison			Total
	Anglais	Français	Autre	
Anglais	14 518 760	122 525	109 210	14 750 590
Français	410 995	5 748 490	16 735	6 176 215
Autre	1 496 150	52 005	1 608 635[b]	3 156 790
Total	16 425 905	5 923 020	1 734 580	24 083 495

a : Échantillon 20 %. Ne comprend pas les pensionnaires d'institutions.

b : Ce chiffre est obtenu de façon résiduelle et comprend à la fois les personnes qui possèdent la même langue maternelle et parlée à la maison, autre que l'anglais ou le français, et les personnes qui possèdent des langues maternelles et parlées à la maison différentes mais autres que l'anglais ou le français.

Sources : Statistique Canada, recensement du Canada de 1981, Langue maternelle, langue officielle et langue parlée à la maison, no 92-910, vol. 1, série nationale, octobre 1983.

Pour terminer ce survol de la situation démolinguistique du Canada, le tableau I.4 présente la répartition, en nombres absolus et relatifs, de la connaissance des deux langues officielles de la population canadienne dénombrée aux recensements décennaux de 1931 à 1981. Le bilinguisme canadien a connu une régression légère entre 1941 et 1961, passant de 12,8 % à 12,2 %. Mais depuis 1961, et surtout depuis 1971, il a fait d'importants progrès, atteignant 15,3 % au recensement de 1981. L'unilinguisme anglais a légèrement régressé de 1931 à 1951 : de 67,5 % à 67,0 %. Cependant, en 1961, on comptait 67,4 % d'unilingues anglais au Canada. Mais depuis, l'unilinguisme anglais a perdu un demi-point procentuel pour porter la proportion d'unilingues à 66,9 % en 1981.

De son côté, le poids démographique des unilingues français a atteint un sommet de 19,6 % en 1951, pour décroître de trois points procentuels en 30 ans, dont la moitié entre 1971 et 1981, ce qui est relativement rapide. Sauf au recensement de 1931, l'ignorance complète des deux langues officielles du Canada est le fait de 1,0 % à 1,5 % de la population du pays.

LE CANADA MOINS LE QUÉBEC

Dans les neuf provinces et les deux territoires anglophones du Canada, la population a augmenté d'un peu plus de 10 millions entre 1931 et 1981 pour atteindre 17,9 millions au dernier recensement. La population anglophone a augmenté de 159 %, ce qui contraste avec le fait que la population de langue maternelle française vivant à l'extérieur du Québec n'a pas doublé en 50 ans : passant de 540 105 à 942 080, les effectifs francophones n'ont augmenté que de 74 %. Nettement plus nombreux que les francophones, les allophones sont passés d'un million et demi à deux millions et trois quarts pour un accroissement de 86 %. Ces différences appréciables dans la

Tableau I.4

Effectifs et distributions relatives (%) de la connaissance de l'anglais et du français, Canada, 1931 à 1981

Variable/ année	Connaissance de l'anglais et du français				Total
	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni français ni anglais	
Effectifs					
1931	6 999 913	1 779 338	1 322 370	275 165	10 376 786
1941	7 735 486	2 181 746	1 474 009	115 414	11 506 655
1951	9 387 395	2 741 812	1 727 447	152 775	14 009 429
1961	12 284 762	3 489 866	2 231 172	232 447	18 238 247
1971	14 469 540	3 879 255	2 900 155	319 360	21 568 310
1981[a]	16 122 900	3 987 245	3 681 955	291 395	24 083 495
Distributions relatives	%	%	%	%	%
1931	67,5	17,1	12,7	2,7	100,0
1941	67,2	19,0	12,8	1,0	100,0
1951	67,0	19,6	12,3	1,1	100,0
1961	67,4	19,1	12,2	1,3	100,0
1971	67,1	18,0	13,4	1,5	100,0
1981	66,9	16,6	15,3	1,2	100,0

a: Échantillon 20 %. Ne comprend pas les pensionnaires d'institutions.

Sources: 1931 à 1961: mêmes qu'au tableau I.1; 1971: Statistique Canada, recensement du Canada de 1971, Langues officielles et langue d'usage, no 92-726, vol. 1, part. 3, bulletin 1.3-5, août 1973; 1981: même qu'au tableau I.1.

Tableau I.5

Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue maternelle, Canada moins Québec, 1931 à 1981

Année	Langue maternelle			Total
	Anglais	Français	Autre	
Effectifs				
1931	5 484 789	540 105	1 477 637	7 502 531
1941	6 019 304	637 466	1 518 113	8 174 883
1951	7 722 553	721 820	1 509 375	9 953 748
1961	9 963 132	853 462	2 162 442	12 979 036
1971	12 184 625	926 400	2 429 520	15 540 545
1981	14 212 350	942 080	2 750 345	17 904 775
Distributions relatives	%	%	%	%
1931	73,1	7,2	19,7	100,0
1941	73,6	7,8	18,6	100,0
1951	77,6	7,3	15,2	100,0
1961	76,8	6,6	16,7	100,0
1971	78,4	6,0	15,6	100,0
1981	79,4	5,3	15,4	100,0

Sources: Voir tableau I.1.

croissance des groupes linguistiques du Canada anglais ont eu pour conséquences une forte augmentation de l'importance relative des anglophones qui est passée de 73,1 % à 79,4 %. Du côté des allophones, le déclin de leur poids démographique de 19,7 % à 15,4 % n'a été ralenti qu'au cours des années 50, période de forte immigration. Enfin, les francophones hors Québec, après un léger gain durant les années 30, n'ont cessé de perdre de leur importance relative, passant de 7,8 % en 1941 à 5,3 % en 1981.

La situation démolinguistique canadienne à l'extérieur du Québec est encore plus contrastée lorsque l'on considère les données selon la langue d'usage (tableau I.6). En effet, tandis que les effectifs anglophones ont augmenté de plus de deux millions et que le nombre d'allophones s'est accru de plus de 125 000 au cours des années 70, les francophones pour leur part accusent une perte de près de 10 000 locuteurs. Dans le cas de ces derniers, il s'agit d'un déclin annuel moyen à un taux de -0,15 % alors que les effectifs francophones identifiés par la langue maternelle avaient augmenté selon un taux annuel moyen de +0,17 %. En 1981, la proportion d'anglophones en dehors du Québec était passée à 88,2 % comparativement à 87,2 % 10 ans plus tôt. Le poids démographique des francophones glissait sous les 4 % au cours de la même décennie alors que celui des allophones se maintenait au-dessus de 8 %.

Le tableau I.7 présente la population selon la langue maternelle et la langue habituellement parlée à la maison telle que recensée hors Québec au recensement de 1981. On observe que près de 305 000 Canadiens de langue maternelle française parlaient l'anglais au foyer tandis qu'un peu plus de 40 000 anglophones affirmaient s'exprimer en français chez eux, soit 7,5 fois moins. On remarque également que 1,4 million d'allophones avaient adopté l'anglais comme langue d'usage alors que seulement 5 445 avaient préféré le français. En d'autres termes, hors Québec,

Tableau I.6

Effectifs, distributions relatives (%) et taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population selon la langue d'usage, Canada moins Québec, 1971 et 1981

Variable/ année	Langue d'usage			Total
	Anglais	Français	Autre	
Effectifs				
1971	13 558 360	675 920	1 306 270	15 540 550
1981[a]	15 616 760	666 180	1 431 490	17 714 430
Distributions relatives	%	%	%	%
1971	87,2	4,4	8,4	100,0
1981	88,2	3,8	8,1	100,0
Taux d'accroissement annuel moyen[b]	%	%	%	%
1971-1981	1,41	-0,15	0,92	1,31

Notes et sources : voir tableau I.2.

Tableau I.7

Population[a] selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Canada moins Québec, 1981

Langue maternelle	Langue parlée à la maison			Total
	Anglais	Français	Autre	
Anglais	13 917 600	40 395	97 585	14 055 580
Français	304 630	620 355	2 800	927 785
Autre	1 394 530	5 445	1 331 105[b]	2 731 080
Total	15 606 760	666 195	1 431 490	17 714 445

Notes et sources: voir tableau I.3.

on trouve 256 transferts linguistiques d'allophones vers l'anglais contre un seul vers le français[4]. De manière générale, et compte tenu de l'importance relative des effectifs de langues maternelles française et anglaise recensés en dehors du Québec en 1981, la force d'attraction de l'anglais sur les francophones et les allophones est plus de 11 fois supérieure à celle qu'exerce le français sur les anglophones et les allophones[5].

On trouvera au tableau I.8 la répartition, en nombres absolus et relatifs, de la population canadienne hors Québec selon la connaissance de l'anglais et du français aux recensements décennaux de 1931 à 1981. Comme dans l'ensemble canadien, le bilinguisme a fait du progrès dans les provinces et territoires anglophones. D'un minimum de 6,1 % en 1931, la proportion de bilingues anglais-français a atteint 9,1 % 50 ans plus tard. L'unilinguisme anglais, qui en était à son maximum en 1961 avec 90 %, était de 88,6 % en 1981. Il n'est toutefois pas descendu à son niveau le plus bas qui était de 88,0 % en 1931, si on admet une comparabilité parfaite entre les données des divers recensements. Bien que la proportion d'unilingues français était déjà très faible en 1931 (2,2 %), elle a continuellement régressé depuis 1951 pour atteindre 0,9 % en 1981. Enfin, l'ignorance totale du français et de l'anglais oscille entre 1,3 % et 1,6 % depuis 1941.

LE QUÉBEC

Entre 1931 et 1981, la population du Québec a augmenté de 3,5 millions, passant de 2,9 millions au début de la période à 6,4 millions au dernier recensement (tableau I.9). Contrairement au reste du Canada, ce sont les allophones qui ont connu la plus forte augmentation : 179 % depuis 1931 et même 192 % depuis 1941. Les francophones viennent en seconde place avec

Tableau I.8

Effectifs et distributions relatives (%) de la connaissance de l'anglais et du français, Canada, 1931 à 1981

Variable/ année	Connaissance de l'anglais et du français				
	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni français ni anglais	Total
Effectifs					
1931	6 603 918	164 183	480 001	254 429	7 502 531
1941	7 324 765	165 657	581 025	103 326	8 174 773
1951	8 924 582	207 570	689 317	132 279	9 953 748
1961	11 676 127	235 016	892 294	175 599	12 979 036
1971	13 837 025	211 235	1 236 365	255 915	15 540 540
1981[a]	15 696 665	160 635	1 616 850	240 275	17 714 425
Distributions relatives	%	%	%	%	%
1931	88,0	2,2	6,4	3,4	100,0
1941	89,6	2,0	7,1	1,3	100,0
1951	89,7	2,1	6,9	1,3	100,0
1961	90,0	1,8	6,9	1,4	100,0
1971	89,0	1,4	8,0	1,6	100,0
1981	88,6	0,9	9,1	1,4	100,0

Note et sources : voir tableau I.4.

Tableau I.9

Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue maternelle, Québec, 1931 à 1981

Année	Langue maternelle			Total
	Anglais	Français	Autre	
Effectifs				
1931	429 613	2 292 193	152 449	2 874 255
1941	468 996	2 717 287	145 599	3 331 882
1951	558 256	3 347 030	150 395	4 055 681
1961	697 402	4 269 689	292 120	5 259 211
1971	789 185	4 867 250	371 330	6 027 765
1981	706 110	5 307 015	425 280	6 438 405
Distributions relatives	%	%	%	%
1931	15,0	79,7	5,3	100,0
1941	14,1	81,5	4,4	100,0
1951	13,8	82,5	3,7	100,0
1961	13,3	81,2	5,5	100,0
1971	13,1	80,7	6,2	100,0
1981	10,9	82,4	6,7	100,0

Sources: voir tableau I.1.

un accroissement absolu de trois millions, ou 132 % en 50 ans. Enfin, les anglophones, qui avaient augmenté leurs effectifs de 84 % entre 1931 et 1971, ont connu des pertes de 83 000 au cours des années 70. Alors qu'ils approchaient les 790 000 en 1971, ils ont régressé à un peu plus de 706 000 en 1981. Bien que les anglophones n'aient connu des pertes absolues qu'au cours de la dernière décennie, ils ont sans cesse perdu en importance relative durant ces 50 années, passant de 15,0 % de la population québécoise à 10,9 %. De 1931 à 1951, le recul de l'importance relative des anglophones se fait en parallèle avec celui des allophones qui passent de 5,3 % à 3,7 % de la population. Durant ces deux décennies, ce sont les francophones qui, avec une fécondité plus élevée, gagnent près de trois points en importance relative : de 79,7 % à 82,5 %. De 1951 à 1971, seuls les allophones augmentent leur poids relatif dans la population du Québec avec des gains de 3,7 % à 6,2 %, tandis que les francophones perdent près de deux points procentuels et que les anglophones continuent à glisser lentement. Enfin, au cours des années 70, les allophones poursuivent leur hausse atteignant 6,7 % de la population, les francophones redressent leur importance relative atteignant presque le niveau observé en 1951, et les anglophones connaissent la plus importante perte relative à survenir en 10 ans, passant de 13,1 % à 10,9 %.

L'évolution des groupes linguistiques au Québec au cours des années 70 se perçoit également par les données censitaires sur la langue d'usage au foyer (tableau I.10). On observe, en comparaison avec le tableau I.9, que la mobilité linguistique des allophones a surtout profité aux anglophones puisque le nombre de personnes s'exprimant en anglais au foyer excède largement celui de langue maternelle anglaise. En termes relatifs, la population du Québec en 1981 était composée de 12,7 % de locuteurs anglais comparativement à 10,9 % de personnes de langue maternelle anglaise. Néanmoins, la population de langue d'usage

Tableau I.10

Effectifs et distributions relatives (%) et taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population selon la langue d'usage, Québec, 1971 et 1981

Variable/ année	Langue d'usage			Total
	Anglais	Français	Autre	
Effectifs				
1971	887 875	4 870 105	269 785	6 027 765
1981[a]	809 145	5 256 830	303 090	6 369 070
Distributions relatives	%	%	%	%
1971	14,7	80,8	4,5	100,0
1981	12,7	82,5	4,8	100,0
Taux d'accroissement annuel moyen[b]	%	%	%	%
1971-1981	-0,93	0,76	1,16	0,55

Notes et sources : voir tableau I.2.

Tableau I.11

Population[a] selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Québec, 1981

Langue maternelle	Langue parlée à la maison			Total
	Anglais	Français	Autre	
Anglais	601 160	82 130	11 625	694 915
Français	106 365	5 128 135	13 935	5 248 440
Autre	101 620	46 560	277 530[b]	425 710
Total	809 145	5 256 825	303 090	6 369 070

Notes et sources : voir tableau I.3.

anglaise a décliné à un taux annuel moyen de -0,93 % comparativement à une augmentation des francophones et des allophones avec des taux respectifs de 0,76 % et de 1,16 %.

Dans les échanges linguistiques entre les deux principales communautés du Québec, on observe au tableau I.11 qu'en dépit du fait que les francophones forment la grande majorité de la population, la minorité anglophone a été gagnante. En effet, tandis que plus de 106 000 francophones (langue maternelle) s'expriment habituellement en anglais chez eux, un peu plus de 82 000 anglophones utilisent le français, ce qui donne un rapport de 56 % contre 44 % en faveur de l'anglais[6]. Auprès des allophones, l'attraction comparée du français et de l'anglais montre un contraste très fort. Sur près de 150 000 allophones qui ont effectué un transfert linguistique en faveur de l'une de ces langues, près de sept sur 10 ont opté pour l'anglais. Ce contraste est encore plus frappant lorsqu'on tient compte des masses linguistiques en présence. En effet, la puissance d'attraction de l'anglais sur les allophones dépasse largement son poids démographique alors que celle du français est nettement inférieure au sien. On calcule que la force d'attraction de l'anglais sur les allophones du Québec est 16,5 fois plus forte que celle du français. Sur les allophones et les francophones, l'anglais exerce une attraction linguistique 2,4 fois plus forte que le français sur les allophones et les anglophones[7]. Ainsi donc, même si l'anglais a un pouvoir d'attraction plus faible au Québec que dans le reste du Canada, il demeure une langue très importante dans le seul État d'Amérique du Nord à majorité francophone.

Lorsqu'on compare les tableaux I.8 et I.12 sur la connaissance de l'anglais et du français, on remarque d'emblée que le Québec a toujours nettement distancé à lui seul tout le reste du Canada en matière de bilinguisme. En effet, si en 1931 on comptait plus de

Tableau I.12

Effectifs et distributions relatives (%) de la connaissance de l'anglais et du français, Canada, 1931 à 1981

Variable/ année	Connaissance de l'anglais et du français				Total
	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni français ni anglais	
Effectifs					
1931	395 995	1 615 155	842 369	20 736	2 874 255
1941	410 721	2 016 089	892 984	12 088	3 331 882
1951	462 813	2 534 242	1 038 130	20 496	4 055 681
1961	608 635	3 254 850	1 338 878	56 848	5 259 211
1971	632 515	3 668 020	1 663 790	63 445	6 027 765
1981[a]	426 235	3 826 610	2 065 105	51 120	6 369 070
Distributions relatives	%	%	%	%	%
1931	13,8	56,2	29,3	0,7	100,0
1941	12,3	60,5	26,8	0,4	100,0
1951	11,4	62,5	25,6	0,5	100,0
1961	11,6	61,9	25,4	1,1	100,0
1971	10,5	60,8	27,6	1,1	100,0
1981	6,7	60,1	32,4	0,8	100,0

Note et sources : voir tableau I.4.

842 000 bilingues au Québec, on n'en avait recensé que 480 000 dans le reste du Canada. En 1981, le Québec comptait à lui seul près de 2,1 millions de résidents bilingues contre un peu plus de 1,6 million au Canada anglais. Au cours des 50 dernières années, au moins le quart de la population du Québec pouvait s'exprimer en français et en anglais, et cette proportion s'est accrue sensiblement depuis 1961 : de 25,4 % à 32,4 % 20 ans plus tard. Si on suppose que les données sur la connaissance du français et de l'anglais sont comparables d'un recensement à l'autre et entre groupes linguistiques[8], on observe au tableau I.12 que l'unilinguisme anglais a quasi constamment régressé, surtout entre 1971 et 1981, tandis que la diminution de l'importance relative de l'unilinguisme français est le fait - avec régularité - des 30 dernières années : de 62,5 % (1951) à 60,1 % (1981).

Ce survol de la situation démolinguistique du Canada montre une tendance généralisée à la bipolarisation du pays. En effet, les minorités de langue maternelle anglaise au Québec et de langue maternelle française hors Québec n'ont cessé de perdre de leur importance démographique depuis au moins 1931. Il n'y a toutefois pas symétrie parfaite puisque, d'une part, la minorité de langue maternelle anglaise du Québec forme près de 11 % de la population et réside principalement dans la région montréalaise, et que, d'autre part, la minorité francophone hors Québec ne compte que pour 5,3 % de la population du Canada anglais et est répartie dans diverses régions. Le français hors Québec n'a pas la même force socio-économique qu'au Québec et n'exerce qu'une très faible attraction sur les autres langues. Notons également que, si la majorité anglophone hors Québec a accru régulièrement son importance relative, la majorité francophone du Québec quant à elle n'a fait que renverser au cours des années 70 une tendance à la baisse observée entre 1951 et 1971. Il faut toutefois noter que ce regain de la

langue de la majorité est principalement dû à un solde migratoire fortement négatif pour les anglophones plutôt qu'à la vitalité du français.

LE QUÉBEC, L'ONTARIO ET LE CANADA ANGLAIS

Il est habituel, dans diverses sciences sociales telles l'économique et la démographie, de comparer les deux provinces centrales du Canada. Afin de raffiner davantage notre comparaison entre le Québec et le reste du Canada, nous allons maintenant considérer les principales données démolinguistiques qui touchent l'Ontario, province qui comptait, au recensement de 1981, 48,2 % de la population du Canada anglais.

Le tableau I.13 présente les effectifs et les distributions relatives de la population ontarienne selon la langue maternelle à chacun des recensements décennaux du Canada depuis 1931 à 1981. En 50 ans, les effectifs anglophones, francophones et allophones ont augmenté respectivement de 139 %, 100% et 269 %. L'important accroissement des allophones, par rapport aux deux autres groupes linguistiques, a porté leur importance relative de 11,6 % en 1931 à 17,1 % en 1981, au détriment des anglophones (de 81,5 %, ils passent à 77,4 %) et des francophones (de 6,9 %, ils tombent à 5,5 %). On remarque donc, en comparaison avec le tableau I.5, que l'Ontario se distingue nettement de l'ensemble du Canada anglais : le poids démographique des allophones a augmenté au lieu de décliner, tandis que l'inverse se produit du côté des anglophones.

En comparaison avec les langues maternelles recensées au Québec (tableau I.9), le tableau I.13 montre des différences entre les deux provinces centrales. Si le Québec comptait en 1931 une proportion plus faible de francophones que la proportion d'anglophones en Ontario (79,7 % contre 81,5 %), ce n'est plus le

Tableau I.13

Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue maternelle, Ontario, 1931 à 1981

Année	Langue maternelle			Total
	Anglais	Français	Autre	
Effectifs				
1931	2 796 821	236 386	398 476	3 431 683
1941	3 073 320	289 146	425 189	3 787 655
1951	3 755 442	341 502	500 598	4 597 542
1961	4 834 623	425 302	976 167	6 236 092
1971	5 971 570	482 045	1 249 490	7 703 105
1981	6 678 765	475 605	1 470 735	8 625 105
Distributions relatives	%	%	%	%
1931	81,5	6,9	11,6	100,0
1941	81,2	7,6	11,2	100,0
1951	81,7	7,4	10,9	100,0
1961	77,5	6,8	15,7	100,0
1971	77,5	6,3	16,2	100,0
1981	77,4	5,5	17,1	100,0

Sources : voir tableau I.1.

cas depuis 1941, mais surtout depuis le dernier recensement où la majorité francophone du Québec dépasse la majorité anglophone de l'Ontario de cinq points procentuels (82,4 % contre 77,4 %). En ce sens, le Québec apparaît plus français que l'Ontario est anglais. Par contre, la minorité anglophone du Québec a toujours été plus importante que la minorité francophone de l'Ontario : au dernier recensement, elle était en termes relatifs deux fois plus importante avec 10,9 % comparativement à 5,5 %. Du point de vue des minorités, le Québec apparaît donc plus anglophone que l'Ontario est francophone. Mais étant donné que l'Ontario compte une proportion plus grande d'allophones, retirer ceux-ci du calcul des distributions relatives montre que cette province a toujours été plus anglophone que le Québec francophone :

Majorité/Minorité	Année	Québec	Ontario
		%	%
Majorité	1931	84,2	92,2
	1981	88,3	93,4
Minorité	1931	15,8	7,8
	1981	11,7	6,6

On note toutefois que l'importance de la majorité au Québec a plus augmenté que celle de l'Ontario.

Les données du tableau I.14 confirment le caractère plus anglophone de l'Ontario en comparaison avec la majorité francophone du Québec (tableau I.10). En effet, lorsqu'on examine les distributions relatives des populations de ces provinces selon la langue habituellement parlée à la maison, on remarque, sans qu'il soit nécessaire de retirer les allophones, que la majorité anglophone de l'Ontario est plus importante que la majorité francophone du Québec. Toutefois,

Tableau I.14

Effectifs, distributions relatives (%) et taux d'accroissement annuel moyen (%) de la population selon la langue d'usage, Ontario, 1971 et 1981

Variable/ année	Langue d'usage			Total
	Anglais	Français	Autre	
Effectifs				
1971	6 558 060	352 465	792 580	7 703 105
1981	7 337 255	332 940	864 065	8 534 260
Distributions relatives	%	%	%	%
1971	85,1	4,6	10,3	100,0
1981	86,0	3,9	10,1	100,0
Taux d'accroissement annuel moyen[b]	%	%	%	%
1972-1981	1,12	-0,57	0,86	1,03

Notes et sources : voir tableau 1.2.

étant donné le fort accroissement du poids démographique des francophones au Québec au cours des années 70, l'écart entre les deux majorités s'est réduit entre les recensements de 1971 et de 1981. En comparaison avec l'ensemble du Canada anglais (tableau I.6), on remarque simplement que l'Ontario est légèrement moins anglophone, simplement à cause du fait que cette province compte une plus forte proportion de sa population qui ne parle habituellement aucune des deux langues officielles au foyer.

Telle que recensée en Ontario en 1981, le tableau I.15 présente la population selon la langue maternelle et la langue habituellement parlée à la maison. En Ontario, près de 159 000 résidents de langue maternelle française s'expriment en anglais au foyer, contre 22 000 anglophones (langue maternelle) qui ont opté pour le français comme langue d'usage. Il y a donc 7,2 fois plus de transferts linguistiques vers l'anglais que vers le français[9], ce qui représente une attraction un peu moins forte que celle de l'ensemble du Canada anglais (7,5 fois). Observons également que l'anglais était parlé par 660 000 allophones tandis que le français était la langue d'usage de 3 675 allophones. Ainsi donc, en Ontario, on compte 180 transferts linguistiques d'allophones vers l'anglais chaque fois qu'un allophone opte pour le français[10]. Il s'agit là d'un écart moins important que celui observé plus haut pour l'ensemble des neuf provinces anglophones et des deux territoires (256 contre 1). Alors que la force d'attraction de l'anglais sur les autres groupes linguistiques est de plus de 11 fois supérieure à celle du français dans l'ensemble du Canada, elle n'est que de 9,4 en Ontario. Rappelons qu'au Québec, au lieu de trouver une force d'attraction du français à peu près égale à celle de l'anglais en Ontario, les données des recensements montrent plutôt une domination de l'anglais, à la fois dans les "échanges" entre francophones et anglophones comme dans l'attraction sur les allophones.

Tableau I.15

Population[a] selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, Ontario, 1981

Langue maternelle	Langue parlée à la maison			Total
	Anglais	Français	Autre	
Anglais	6 518 680	21 975	58 250	6 598 910
Français	158 725	307 290	1 865	467 885
Autre	659 850	3 675	803 950[b]	1 467 475
Total	7 337 255	332 940	864 065	8 534 260

Notes et sources : voir tableau I.3.

En ce qui a trait à la connaissance de l'anglais et du français, l'Ontario montre une image nettement différente de celle du Canada anglais et du Québec. La comparaison entre les tableaux I.8 et I.16 fait voir que l'Ontario a de plus en plus distancé l'ensemble du Canada anglais en matière de bilinguisme. En effet, au recensement de 1931, la proportion de bilingues en Ontario et dans le Canada anglais (lequel inclut l'Ontario) était de 6,4 % mais n'a cessé par la suite d'être plus importante en Ontario, atteignant 10,8 % en 1981 (comparativement à 9,1 % au Canada anglais). Vu d'un autre angle, on calcule que l'Ontario comptait 57,1 % des bilingues du Canada anglais en 1981 comparativement à 45,7 % 50 ans plus tôt. En considérant les unilingues anglais, on voit que l'Ontario en comptait une fraction plus importante en 1931 (90,2 % contre 88,0 %) mais inférieure en 1981 (86,7 % comparativement à 88,6 %). Quant à l'unilinguisme français, l'Ontario en a toujours recensé une proportion moindre que dans l'ensemble du Canada anglais.

En rapprochant les tableaux I.12 et I.16, nous pouvons comparer l'Ontario au Québec en matière de bilinguisme. D'emblée, observons que le nombre de bilingues a toujours augmenté dans les deux provinces voisines. Si au Québec la proportion de bilingues a diminué entre 1931 et 1951 alors qu'elle a toujours progressé en Ontario, le nombre absolu de personnes bilingues a toujours été beaucoup plus fort dans la province francophone que dans sa voisine. En 1981, on a recensé 223 bilingues au Québec chaque fois qu'on en comptait 100 en Ontario, province pourtant plus populeuse. En ce qui concerne l'unilinguisme tant français qu'anglais, on remarque, à propos de la langue de la majorité de chacune de ces provinces, que l'importance relative des unilingues français au Québec est beaucoup plus faible que celle des unilingues anglais en Ontario. Il va donc de soi que nous observions une image inverse quand on examine les

Tableau I.16

Effectifs et distributions relatives (%) de la connaissance de l'anglais et du français, Ontario, 1931 à 1981

Variable/ année	Connaissance de l'anglais et du français				Total
	Anglais seulement	Français seulement	Français et anglais	Ni français ni anglais	
Effectifs					
1931	3 096 682	64 534	219 532	50 935	3 431 683
1941	3 425 266	61 533	283 195	17 661	3 787 655
1951	4 115 584	78 974	359 965	43 019	4 597 542
1961	5 548 766	95 236	493 270	98 820	6 236 092
1971	6 724 100	92 840	716 065	170 090	7 703 105
1981[a]	7 401 070	60 535	924 480	148 185	8 534 260
Distributions relatives	%	%	%	%	%
1931	90,2	1,9	6,4	1,5	100,0
1941	90,4	1,6	7,5	0,5	100,0
1951	89,5	1,7	7,8	0,9	100,0
1961	89,0	1,5	7,9	1,6	100,0
1971	87,3	1,2	9,3	2,2	100,0
1981	86,7	0,7	10,8	1,7	100,0

Note et sources : voir tableau I.4.

proportions d'unilinguisme dans les langues de la minorité des deux provinces.

Avec les données du recensement de 1971, Louis Duchesne a montré "ce que serait le Québec s'il était en tout point, en ce qui a trait aux langues, l'inverse de l'Ontario"[11]. Bien que l'Ontario se présente globalement plus bilingue et moins anglophone que l'ensemble du Canada anglais, il apparaît nettement, à la lumière des données censitaires que nous venons de décrire, que la plus importante province du Canada est plus anglophone que le Québec est français. Afin de compléter cette comparaison, voyons ce qu'aurait été le Québec en 1981 si son comportement démolinguistique avait été, mutadis mutandis, celui de l'Ontario.

Si la mobilité linguistique au Québec avait été celle de l'Ontario, la répartition (absolue et relative) des effectifs selon la langue d'usage aurait été la suivante:

Langue d'usage	Population recensée en 1981		Population attendue en 1981[a]		Différences
	Nombre	%	Nombre	%	
Anglais	809 145	10,9	473 155	7,4	-335 990
Français	5 256 830	82,5	5 612 605	88,1	+355 775
Autres	303 090	4,8	283 305	4,4	- 19 785
Total	6 369 065	100,0	6 369 065	100,0	

a : Calculs effectués par Renée Malo, Conseil de la langue française, automne 1983.

Ainsi, le Québec aurait compté 355 775 francophones (langue d'usage) de plus, portant ainsi le poids démographique de la majorité à 88,1 % au lieu de 82,5 %. Ce gain pour la majorité se serait fait aux dépens de 335 990 anglophones et de 19 785 allophones et s'explique par une mobilité linguistique qui aurait apporté au français des gains nets de 219 800 au lieu de pertes nettes de 24 200. Notons en particulier que 191 570 allophones (langue maternelle) s'exprimeraient en français au foyer (45 %) au lieu des 46 565 recensés (11 %), soit au moins quatre fois plus.

En ce qui a trait à la connaissance de l'anglais et du français, l'application des taux observés en Ontario, en 1981, aurait donné pour le Québec la répartition (absolue et relative) suivante:

Connaissance de l'anglais et du français	Population recensée en 1981		Population attendue en 1981[a]		Différences
	Nombre	%	Nombre	%	
Anglais seulement	426 240	6,7	85 631	1,3	340 609
Français seulement	3 826 610	60,1	5 278 670	82,9	+1 452 060
Anglais et français	2 065 100	32,4	957 797	15,0	-1 107 303
Ni anglais ni français	51 115	0,8	46 968	0,7	-4 147
Total	**6 369 065**	**100,0**	**6 369 065**	**100,0**	

a : Calculs effectués par Renée Malo, Conseil de la langue française, automne 1983.

Dans une telle situation, on aurait recensé près de 5,3 millions d'unilingues français au lieu de 3,8 millions, tandis que le nombre de Québécois unilingues anglais aurait fortement diminué, passant de 426 240 à 85 631. Pour l'ensemble de la population du Québec, c'est 1,1 million de personnes bilingues en moins qu'on aurait dénombrées, soit 15,0 % de la population au lieu de 32,4 %. Des calculs plus détaillés selon la langue maternelle montrent, dans le cas particulier de la majorité francophone, une proportion de bilingues de 6,6 % seulement au lieu des 28,7 % recensés.

LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Au cours des 40 dernières années, la composition linguistique de la région métropolitaine de recensement de Montréal s'est profondément transformée, notamment par une augmentation de l'importance relative des groupes allophones et francophones - après que celui-ci eut stagné entre 1951 et 1961 - et une diminution de la proportion des anglophones. En nombres absolus, c'est le groupe allophone qui a vu sa population croître le plus rapidement alors que la population anglophone a connu une perte de près de 75 000 personnes au cours de la dernière décennie (tableau I.17). La communauté anglophone ne comptait en 1981 que pour 18 % de la population de la région de Montréal. Cette proportion s'accroît à près de 22 % lorsque l'on prend en compte le critère de la langue d'usage. Le tableau I.18 permet de circonscrire l'attraction qu'exerce la langue anglaise auprès des communautés culturelles de Montréal et d'identifier les plus importants groupes allophones en 1981.

Le bilinguisme a crû de façon considérable dans la région montréalaise au cours de la période 1971-1981. Le nombre de bilingues est passé de 1 017 360 personnes à 1 259 805, soit une augmentation de 23,8 % (tableau I.19).

Tableau I.17

Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue maternelle, région de Montréal, 1941 à 1981

Année[a]	Langue maternelle							
	Total	%	Anglais	%	Français	%	Autre	%
1941	1 139 921	100,0	303 430	26,6	720 963	63,3	115 528	10,1
1951	1 395 400	100,0	369 051	26,5	905 948	64,9	120 401	8,6
1961	2 109 509	100,0	494 667	23,4	1 366 357	64,8	248 485	11,8
1971	2 743 210	100,0	595 395	21,7	1 819 640	66,3	328 175	12,0
1981	2 828 349	100,0	520 485	18,4	1 936 200	68,5	371 665	13,1

a : 1931 : données non disponibles;
1941 et 1951 : zone métropolitaine de recensement;
1961 à 1981 : région métropolitaine de recensement.

Sources : Statistique Canada, recensement de 1941, vol. II, 1944 ; 1951, vol. I, 1953 ; 1961, no 92-549, vol. 1, part. 2, bulletin 1.2-9 , 1963 ; 1971, no 92-725, vol. 1, part. 1.3, bulletin 1.3-4, avril 1973 ; 1981, no 95-903, vol. 3, octobre 1982 ; no 92-910, vol. 1, octobre 1983.

Tableau I.18

Effectifs et distributions relatives (%) de la population selon la langue d'usage pour certaines langues maternelles, région métropolitaine de recensement de Montréal, 1981

Langue maternelle	Langue d'usage							
	Total	%	Anglais	%	Français	%	Autre	%
Total	2 798 045	100,0	613 910	21,9	1 920 055	68,6	264 075	9,4
Anglais	512 175	100,0	457 415	89,3	43 845	8,6	10 915	2,1
Français	1 912 865	100,0	62 345	3,3	1 839 115	96,1	11 405	0,6
Autre	373 005	100,0	94 150	25,2	37 095	9,9	241 755	64,8
Italien	130 285	100,0	24 080	18,5	13 440	10,3	92 765	71,2
Grec	43 125	100,0	7 050	16,3	900	2,1	35 175	81,6
Portugais	21 860	100,0	2 170	9,9	2 710	12,4	16 975	77,7
Espagnol	19 035	100,0	2 180	11,5	3 770	19,8	13 095	68,8
Allemand	18 955	100,0	11 150	58,8	1 645	8,7	6 155	32,5
Polonais	13 635	100,0	5 795	42,5	895	6,6	6 950	51,0
Arabe	13 255	100,0	2 400	18,1	4 330	32,7	6 525	49,2
Chinois	13 010	100,0	2 550	19,6	245	1,9	10 220	78,6
Yiddish	12 175	100,0	7 450	61,2	155	1,3	4 565	37,5
Langues amérindiennes et inuktitut	10 760	100,0	5 885	54,7	40	0,4	4 840	45,0
Ukrainien	9 620	100,0	3 730	38,8	555	5,8	5 335	55,5
Hongrois (Magyar)	9 570	100,0	4 240	44,3	750	7,8	4 575	47,8
Autres	57 720	100,0	15 470	26,8	7 660	13,3	34 580	59,9

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1981, compilations spéciales ; échantillon 20 %.

Tableau I.19

Population selon la langue d'usage et la connaissance de l'anglais et du français pour certaines langues maternelles, région métropolitaine de recensement de Montréal, 1971 et 1981

Langue maternelle		Connaissance de l'anglais et du français				
		Total	Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français	Ni anglais ni français
Total	1971	2 743 245	508 215	1 163 530	1 017 360	54 130
	1981	2 798 045	336 690	1 160 610	1 259 805	40 945
Anglais	1971	683 385	425 070	-	258 315	-
	1981	613 910	272 020	-	341 885	-
Français	1971	1 818 860	-	1 130 505	688 355	-
	1981	1 920 055	-	1 107 220	812 835	-
Autre	1971	240 980	83 140	33 025	70 685	54 130
	1981	264 075	64 660	53 385	105 085	40 945

Sources : Statistique Canada, recensements du Canada de 1971 et 1981, compilations spéciales ; échantillon 20 %.

Parmi les bilingues de la région de Montréal, 64,6 % sont francophones, 21,6 % anglophones et 13,8 % allophones. Si l'on considère chacun de ces groupes linguistiques, ils comptent respectivement 42,3 %, 55,7 % et 39,8 % de personnes qui ont déclaré au recensement de 1981 connaître le français et l'anglais. On peut donc remarquer qu'"en contact avec près des trois quarts des anglophones du Québec, les francophones de la région de Montréal ont plus d'occasions et de motivation à apprendre l'anglais que les francophones de l'extérieur de la région métropolitaine, bilingue à 20,7 % seulement"[12]. Parmi les communautés culturelles de Montréal, c'est le groupe italien qui compte le plus de personnes bilingues (tableau I.20).

Tableau I.20

Population selon la connaissance de l'anglais et du français pour certaines langues maternelles, région métropolitaine de Montréal, 1981

Langue maternelle	Connaissance de l'anglais et du français				
	Total	Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français	Ni anglais ni français
Total	2 798 045	336 690	1 160 610	1 259 805	40 945
Anglais	512 175	234 485	5 490	271 500	695
Français	1 912 865	2 800	1 095 485	813 850	735
Autre	373 005	99 405	59 635	174 455	39 515
Italien	130 285	10 915	27 320	76 645	15 395
Grec	43 125	19 490	1 235	15 560	6 840
Portugais	21 860	2 455	7 515	7 950	3 950
Espagnol	19 035	1 625	7 480	7 940	1 990
Allemand	18 955	9 045	300	9 375	235
Polonais	13 635	6 100	565	6 340	635
Arabe	13 255	1 475	3 030	8 010	750
Chinois	13 010	6 025	1 190	2 380	3 415
Yiddish	12 175	7 385	50	4 080	660
Langues amérindiennes et inuktitut	10 730	10 510	20	165	30
Ukrainien	9 620	4 290	230	4 805	300
Hongrois (Magyar)	9 570	4 840	275	4 070	385
Autres	57 720	15 250	10 435	27 135	4 930

Source : Statistique Canada, recensement du Canada de 1981, compilations spéciales ; échantillon 20 %.

RÉFÉRENCES

1. Une étude complète de la situation démolinguistique québécoise, comprenant des perspectives de population selon les groupes linguistiques, sera publiée par le Conseil de la langue française.

2. Nous mesurons ici les transferts linguistiques à partir des données publiées par Statistique Canada ; plus loin dans ce recueil, Charles Castonguay distingue "transferts réels" et "transferts fictifs" et montre que la mobilité linguistique défavorise plus fortement le français que ne le suggèrent les données publiées par Statistique Canada.

3. La méthode de calcul de cet indice est expliquée dans : Michel Paillé, Contribution à la démolinguistique du Québec, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents", n° 48, 1985, 246 p., pp. 63-76.

4. Voir note 2 plus haut.

5. M. Paillé, op. cit., p. 71.

6. C. Castonguay montre plus loin dans ce recueil que les transferts linguistiques "réels" donnent un rapport de 65 % contre 35 % en faveur de l'anglais.

7. M. Paillé, op. cit., pp. 72-74.

8. Notons qu'il s'agit d'une auto-évaluation subjective ; voir : M. Paillé, op. cit., pp. 127-129.

9. Calculés par Renée Malo, les transferts linguistiques "réels" en Ontario seraient de 125 515 vers l'anglais et de 7 260 vers le français. L'attraction de l'anglais serait donc 17,3 fois supérieure à celle du français en Ontario.

10. Ce rapport serait de 314 pour 1 selon les transferts linguistiques "réels".

11. Louis Duchesne, "Quelques données démolinguistiques sur un Québec aussi français que l'Ontario est anglais", dans : Michel Amyot (éd.), La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Documentation", n° 5, 1980, 160 p. pp. 41-50.

12. M. Paillé, op. cit., p. 124.

II

LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET L'ÉCOLE : BILAN ET ORIENTATIONS DÉMOGRAPHIQUES

Michel PAILLÉ

Démographe

Direction des études et recherches

Conseil de la langue française

INTRODUCTION

La répartition des enfants d'âge scolaire entre les deux principales langues d'enseignement (le français et l'anglais) préoccupe les Québécois depuis deux décennies. Cette importante question, qui détermine largement quelle langue sera habituellement parlée par ces enfants devenus adultes, précipita, à la fin des années 60, une première intervention gouvernementale dans un domaine très délicat : l'aménagement linguistique d'une société. Comme cette première loi de l'automne 1969 consacrait le principe de la pleine liberté de choix de la langue d'enseignement, la question de l'intégration des immigrants à la majorité française au moyen de l'école demeurait entière. C'est pourquoi deux autres gouvernements allaient intervenir tour à tour, restreignant l'accessibilité à l'enseignement primaire et secondaire dans la langue de la minorité anglophone.

Dans cette courte synthèse, nous allons nous pencher sur l'avenir des deux principales langues d'enseignement des réseaux public et privé subventionné. La première partie fera le bilan des effets des trois législations linguistiques en ce qui a trait à la langue d'enseignement. Privilégiant les conséquences de la dernière loi linguistique - la Charte de la langue française -, nous examinerons la répartition des écoliers entre les secteurs français et anglais, d'abord selon leur langue maternelle, et ensuite selon leur lieu de naissance.

À la lumière de l'évolution passée, et tirant profit de quelques études prospectives récentes, nous tenterons dans une deuxième partie d'estimer, pour la décennie à venir, l'importance relative du français et de l'anglais comme langue d'enseignement.

Enfin, dans la troisième partie, nous réexaminerons les conséquences, sur la répartition linguistique des écoliers, de trois critères d'accessibilité à l'école anglaise : le libre choix de la langue d'instruction, la langue maternelle des enfants ou de leurs parents, ainsi que la langue d'enseignement au niveau primaire de l'un des parents. En ce qui concerne ce dernier critère, nous distinguerons entre les conséquences d'une "clause Canada", comprise dans son sens strict, de tous les effets potentiels de la Charte canadienne des droits et libertés.

1. EFFETS DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE SUR LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

1.1. LES EFFETS DE TROIS LOIS LINGUISTIQUES

Afin de mieux voir les effets de la loi 101 sur la répartition des écoliers selon leur langue d'enseignement, nous allons comparer la période postérieure à la dernière législation linguistique aux deux périodes précédentes, périodes elles-mêmes déterminées par les deux premières interventions de l'État. En ne retenant que les dates charnières déterminées par ces lois linguistiques, nous allons considérer l'importance relative des deux principales langues d'enseignement des réseaux public et privé subventionné. De plus, comme il est coutume en démolinguistique, nous comparerons l'importance relative des enfants inscrits à l'école anglaise avec la proportion de ceux qui ont déclaré l'anglais pour langue maternelle. L'écart que l'on mesure ainsi entre ces deux pourcentages donne une idée de l'effet des politiques linguistiques dans le domaine scolaire et différencie nettement la loi 101 des lois précédentes.

Au moment où le gouvernement du Québec votait la loi 63 en novembre 1969[1], par laquelle le libre choix de la langue d'enseignement était reconnu, l'école française accueillait 84,4 % des écoliers du Québec (voir tableau II.1). L'écart entre l'anglais langue d'enseignement (15,6 %) et l'anglais langue maternelle (12,5 %) était alors de +3,1 unités de pourcentage.

La liberté de choisir la langue d'instruction des enfants étant reconnue dans une loi, de nombreux parents allaient s'en prévaloir et en faire la demande pour leurs enfants. C'est ce qui explique la baisse de l'importance relative des écoliers inscrits au secteur francophone d'enseignement. Cinq ans après la loi 63 de 1969, l'école française recevait 84,0 % des écoliers du Québec, tandis que le secteur anglophone, malgré une baisse de la proportion des écoliers de langue maternelle anglaise (11,6 % en 1973-1974), accueillait un solde de 16,0 % montrant ainsi un écart de +4,4.

Dans le but d'arrêter la chute de l'importance relative des inscriptions à l'école française, le gouvernement du Québec légiférait à nouveau en juillet 1974 (loi 22)[2] en réservant l'accès aux écoles anglaises aux seuls écoliers démontrant une connaissance suffisante de l'anglais. On observe au tableau II.1 que, contrairement à toute attente, la proportion des écoliers inscrits dans les écoles françaises a continué à diminuer jusqu'à 83,4 % (année scolaire 1976-1977), permettant ainsi au secteur anglophone d'atteindre 16,6 %[3] des effectifs scolaires. L'importance relative des élèves de langue maternelle anglaise étant de 12,2 % en 1976-1977, l'écart avantageant le secteur d'enseignement en langue anglaise demeurait de +4,4 unités de pourcentage[4].

Tableau II.1

Répartition (%) des effectifs scolaires précollégiaux, selon la langue d'enseignement et proportions d'écoliers de langue maternelle anglaise, Québec, 1969-1970 à 1982-1983 (années choisies)

Langue d'enseignement	Année scolaire			
	1969-1970	1973-1974	1976-1977	1982-1983
Français	84,4	84,4	83,4	87,5
Anglais	15,6	16,0	16,6	12,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Proportions d'écoliers de langue maternelle anglaise	12,5	11,6	12,2	9,8
Écart[a]	+3,1	+4,4	+4,4	+2,7

a : Différence entre la proportion d'écoliers à l'école anglaise et la proportion d'écoliers de langue maternelle anglaise.

Sources : 1969-1970 à 1976-1977 : Claude St-Germain, La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-1972 à 1978-1979, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers", no 3, 1980, X-117 p., pp. 22-23 ; 1982-1983 : René Le Corre et Danielle Côté, La situation linguistique dans les établissements d'enseignement, Québec, ministère de l'Éducation, 1983, p. 9.

En août 1977, un troisième gouvernement intervenait à nouveau en matière d'aménagement linguistique. Au chapitre de la langue d'enseignement, la Charte de la langue française (loi 101) remplaçait le critère de la connaissance suffisante de l'anglais par celui de "l'enseignement primaire en anglais" reçu par l'un des parents. Ainsi, abstraction faite de quelques modalités transitoires et de quelques exemptions, l'article 73 de la loi 101 ne donne droit à l'enseignement en anglais qu'aux seuls "enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec, l'enseignement primaire en anglais". Bien que la Charte de la langue française ne soit pas la seule cause du déclin de l'importance relative du secteur anglophone d'enseignement[5], le tableau II.1 montre un changement net des tendances depuis 1977. Après six années d'application de la loi 101, le français langue d'enseignement a accru son importance relative de quatre unités de pourcentage pour atteindre 87,5 % des écoliers inscrits aux réseaux public et privé subventionné. Malgré une perte importante de la proportion d'écoliers de langue maternelle anglaise, l'écart entre cette proportion et la fraction des élèves qui recevaient leur instruction en anglais en 1982-1983 a fortement diminué pour atteindre 2,7 unités. En nombre absolu, cet écart se traduit par un avantage positif de 21 300 écoliers en faveur de l'anglais comme langue d'enseignement.

1.2. EFFECTIFS DES DEUX SECTEURS D'ENSEIGNEMENT SELON LA LANGUE MATERNELLE DES ÉCOLIERS

Cette vue générale de la répartition des écoliers entre le français et l'anglais comme langue d'enseignement cache quelques effets de la loi 22 et ne montre que trop succinctement l'influence de la Charte de la langue française dans le domaine scolaire. La ventilation des effectifs absolus de chacune des langues d'enseignement selon la langue maternelle des

écoliers fait mieux voir les conséquences des lois votées en 1974 et en 1977.

Considérons d'abord au tableau II.2 les "échanges" entre les deux principales communautés, échanges constitués par des francophones étudiant en anglais et par des anglophones inscrits dans les écoles françaises. Alors que la loi 63 de 1969 avait permis à de plus en plus de francophones d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise[6], la loi 22 pour sa part, par les tests sur la connaissance de l'anglais, avait ralenti ce phénomène[7]. À l'opposé, le nombre d'anglophones à l'école française, relativement stable au début des années 70, atteignait 14 000 en 1976-1977. C'est donc dire que, dans ces échanges d'écoliers entre les deux principales communautés linguistiques, la majorité d'expression française était de plus en plus perdante avec un déficit de près de 10 000 en 1969-1970 et voisin de 20 000 au milieu de la décennie 70[8].

Avec l'avènement de la Charte de la langue française, la nouvelle tendance observée au temps de la loi 22 s'est non seulement poursuivie mais aussi accentuée. En effet, après six années d'application de la loi 101, le nombre de francophones à l'école anglaise a diminué de plus de la moitié. Par contre, les élèves de langue maternelle anglaise qui faisaient leurs études précollégiales en français l'an dernier avaient augmenté de plus de 4 000 par rapport aux effectifs de l'année 1976-1977. Ainsi, avec 18 200 anglophones à l'école française contre 12 200 francophones à l'école anglaise, l'avantage est désormais du côté de la majorité française[9].

Considérons maintenant la répartition des allophones entre les deux langues d'enseignement. Les données du tableau II.2 montrent avec évidence l'important effet de la Charte de la langue française sur l'orientation scolaire des écoliers dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Entre

Tableau II.2

Effectifs scolaires précollégiaux, selon la langue maternelle et la langue d'enseignement, Québec, 1976-1977 et 1982-1983

Année scolaire	Langue maternelle	Langue d'enseignement		Total
		Français	Anglais	
1976-1977	Français	1 158 800	26 000	1 184 800
	Anglais	14 000	159 400	173 400
	Autre	13 300	51 100	64 400
	Total	1 186 100	236 500	1 422 600
1982-1983	Français	963 500	12 200	975 700
	Anglais	18 200	95 500	114 700
	Autre	36 000	37 300	73 300
	Total	1 017 700	146 100	1 162 700

Sources : 1976-1977 : Claude St-Germain, op. cit., pp. 14, 22 et 23 ; 1982-1983 : Québec, ministère de l'Éducation, fichier "Élèves standard", données non publiées traitées le 29 septembre 1983.

Note : Ces effectifs sont arrondis à la centaine la plus rapprochée ; les totaux peuvent ne pas correspondre aux sommes.

1976-1977 et 1982-1983, l'école française a vu le nombre de ses écoliers allophones augmenter de 13 300 à 36 000 (soit 2,6 fois plus) tandis que le secteur anglophone perdait plus du quart des effectifs allophones qui lui étaient traditionnellement acquis. C'est là un important changement de la situation qui prévalait avant la loi 101 car, du temps du libre choix de la langue d'enseignement, la proportion des allophones à l'école anglaise se maintenait au-dessus de 80 %[10], tandis que la loi 22 pour sa part n'a réussi à faire baisser ce pourcentage que légèrement en dessous de ce plancher[11]. Ainsi, après six années d'application de la loi 101, la proportion des allophones à l'école française est passée de 20,5 % à 49,1 %. Ce n'est cependant que lors de la présente année scolaire qu'on dénombrera plus d'allophones au secteur français que dans les écoles où l'enseignement se donne en anglais.

1.3. LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLIERS NÉS HORS QUÉBEC

Le critère fondamental de la loi 101 donnant accès à l'enseignement en anglais étant celui du lieu des études en anglais de l'un des parents des enfants d'âge scolaire, il importe pour compléter ce bilan d'examiner l'origine des écoliers. Bien qu'il n'y ait pas d'adéquation parfaite entre ce critère de la loi 101 et le lieu de naissance des écoliers[12], cette variable statistique colligée par le ministère de l'Éducation permet tout de même de mieux apprécier l'influence de la dernière législation au chapitre de la langue d'enseignement. Considérons d'abord les écoliers nés à l'étranger, pour ensuite nous pencher sur ceux nés dans une autre province canadienne.

Le tableau II.3 montre qu'à la veille de l'entrée en vigueur de la loi 101, seulement 37,9 % des écoliers nés à l'extérieur du Canada fréquentaient l'école française ; cette proportion était même un peu plus faible (34,6 %) dans la région de Montréal. Après six ans d'application de la Charte de la langue française, ces proportions ont à peu près doublé, les écoliers nés à l'étranger recevant leur instruction précollégiale en français dans des proportions de 68,4 % pour l'ensemble du Québec et de 66,4 % dans la région de Montréal. Lorsqu'on ne retient parmi les écoliers nés à l'étranger que les allophones, on obtient des résultats encore plus contrastés : alors que moins de trois allophones sur 10 s'inscrivaient à l'école française en 1976-1977, c'était plus de trois sur quatre l'an dernier. Vu la forte concentration des allophones dans la région de Montréal, les proportions pour cette région sont voisines de celles de l'ensemble du Québec.

Étant donné la chute de la fécondité au Québec depuis le début des années 60, le poids relatif des écoliers nés à l'étranger - compte tenu de l'importance de l'immigration - ne pouvait qu'augmenter[13]. En effet, en 1976-1977, les enfants nés à l'extérieur du Canada constituaient 2,8 % des écoliers du Québec (4,8 % dans la région de Montréal) ; l'an dernier, cette proportion avait atteint 3,5 % (5,8 % à Montréal). Sans une intervention rigoureuse de l'État quant à la langue d'enseignement des nouveaux immigrants ou de leurs enfants, il apparaît probable que les effectifs du secteur d'enseignement de langue française auraient continué à décliner plus vite que ceux du secteur anglophone, surtout à Montréal, comme le démontraient certaines études réalisées peu avant l'adoption de la Charte de la langue française[14]. Si les élèves nés à l'étranger représentaient 10,6 % des effectifs du secteur anglophone en 1976-1977, ils ne formaient plus que 8,9 % en 1982-1983[15].

Tableau II.3

Proportion (%) des écoliers inscrits à l'école française parmi ceux nés à l'extérieur du Canada (toutes langues maternelles et allophones seulement), ensemble du Québec et région de Montréal, 1976-1977 et 1982-1983

Langue maternelle	Ensemble du Québec		Région de Montréal	
	1976-1977	1982-1983	1976-1977	1982-1983
Toutes langues maternelles	37,9	68,4	34,6	66,4
Allophones seulement	27,4	77,6	23,2	75,9

Sources : Québec, ministère de l'Éducation, fichier "Élèves standard", données non publiées, traitées les 26 et 29 septembre 1983.

Outre que la Charte de la langue française déterminait que le critère d'accès à l'école anglaise était l'enseignement primaire en anglais reçu par l'un des parents, le lieu de ces études devait être le Québec. C'est ce qu'on appelle communément la "clause Québec" par opposition à une "claude Canada" - lieu des études en anglais n'importe où au Canada - ou même à une "clause universelle"[16]. La restriction du lieu des études au Québec seulement tenait à l'importance de l'immigration interprovinciale et de la répartition très inégale des immigrants venus des autres provinces canadiennes. Alors que la proportion des écoliers inscrits à l'école anglaise en 1976-1977 et nés dans une autre province canadienne s'élevait à 8,7 % pour l'ensemble du Québec et à 6,5 % pour la région administrative scolaire de Montréal, elle atteignait 37,2 % dans la région de l'Outaouais[17].

Les données du tableau II.4 montrent l'effet de la "clause Québec" sur la proportion des écoliers inscrits au secteur d'enseignement en langue française. Pour l'ensemble du Québec, alors que moins de 41 % des écoliers nés dans une autre province canadienne s'inscrivaient à l'école française en 1976-1977, c'est plus de 55 % que l'on dénombrait l'année dernière. Dans la région de Montréal, un peu plus de 43 % de ces écoliers étudiaient en français en 1982-1983 ; il y a toutefois une nette amélioration de la situation par rapport à celle qui prévalait en 1976-1977, alors qu'à peine trois sur 10 fréquentaient l'école d'expression française. Enfin, dans la région de l'Outaouais, la "clause Québec" prend tout son sens étant donné l'importance des mouvements migratoires de part et d'autre de la rivière Outaouais, en particulier dans la zone métropolitaine d'Ottawa-Hull. Pourtant, à la veille de l'adoption de la Charte de la langue française, le secteur francophone de l'Outaouais accueillait déjà la moitié de ces écoliers en très forte majorité de langue maternelle française ; ce sont désormais les deux tiers qu'il reçoit. Étant donné la faible importance de l'immigration étrangère

Tableau II.4

Proportion (%) des écoliers inscrits à l'école française parmi ceux nés dans une autre province canadienne, ensemble du Québec, région de Montréal et région de l'Outaouais, 1976-1977 et 1982-1983

Région administrative scolaire	Année scolaire	
	1976-1977	1982-1983
Ensemble du Québec	40,8	55,6
Montréal	30,4	43,2
Outaouais	50,0	66,8

Sources : Québec, ministère de l'Éducation, fichier "Élèves standard", données non publiées, traitées les 26 et 29 septembre 1983.

dans cette région, la "clause Québec" a assuré l'accroissement de l'importance relative des écoles françaises, de 82,6 % qu'elle était en 1976-1977[18], à 86,6 % en 1982-1983[19].

2. L'AVENIR DES SECTEURS D'ENSEIGNEMENT DE LANGUE FRANÇAISE ET ANGLAISE

2.1. L'IMPORTANCE RELATIVE DU SECTEUR FRANCOPHONE CONTINUERA À AUGMENTER

Le bilan rétrospectif que nous venons de tracer dans la première partie montre que l'avenir du français comme langue d'enseignement est assuré à la condition évidemment que les critères d'admissibilité à l'enseignement en anglais ne soient pas substantiellement modifiés. Bien que théoriquement les lois 22 et 101 contrastent avec la loi 63 en ce sens qu'elles ont limité l'accès aux écoles anglaises alors que la première loi linguistique de 1969 garantissait une totale liberté de choix, l'analyse démolinguistique dans le domaine scolaire montre plutôt une nette différence entre la Charte de la langue française d'une part, et les deux premières interventions gouvernementales d'autre part[20]. Qu'il suffise de rappeler que la proportion des écoliers inscrits dans les écoles françaises a décliné de 84,4 % à 83,4 % entre 1969-1970 et 1976-1977 sous les régimes des lois 63 et 22[21] tandis qu'elle a atteint l'an dernier, après six années d'application de la loi 101, 87,5 %.

Bien qu'à elle seule la Charte de la langue française ne soit pas entièrement responsable de cet important accroissement de la proportion des écoliers inscrits au secteur francophone[22], il apparaît que la nouvelle tendance observée dès la première année d'application des nouveaux critères d'admissibilité à l'école anglaise[23] se poursuivra encore quelques années. Car, bien qu'il n'y ait pas d'adéquation

parfaite entre les modalités d'accès à l'enseignement en langue anglaise et les variables statistiques (langue maternelle, lieu de naissance) que nous avons utilisées dans la première partie, l'école anglaise perdra peu à peu certaines catégories d'enfants d'âge scolaire. Par exemple, si on se réfère aux tendances observées au tableau II.2, le secteur anglophone est susceptible de perdre encore de nombreux écoliers de langue maternelle française et "autres"[24], tandis que l'école de la majorité francophone, outre qu'elle recevra sûrement plus d'allophones, pourrait également accueillir plus d'écoliers dont la langue maternelle est l'anglais[25]. Si l'an dernier un peu plus des deux tiers des écoliers nés à l'étranger fréquentaient l'école française, c'est près de 100 % qu'on observera dans quelques années seulement. Il en est de même pour ceux nés dans une autre province canadienne (si la "clause Québec" est maintenue) quoique dans une proportion un peu moindre[26].

2.2. LES EFFETS DES MODALITÉS TRANSITOIRES DE LA LOI 101

Une autre source statistique subsidiaire de celle que nous avons utilisée jusqu'à maintenant permet également de constater que l'avenir immédiat sera profitable au secteur d'éducation de langue française. Nous avons noté plus haut que la Charte de la langue française reconnaît admissibles à l'enseignement en anglais les enfants dont le père ou la mère a reçu son instruction primaire en anglais n'importe où dans le monde, à la condition cependant que ce parent ait été domicilié au Québec au moment de l'adoption de la Charte. Bien que les statistiques du Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais ne donnent pas les effectifs réels de tous les enfants dont l'un des parents a été éduqué en anglais[27], elles montrent cependant que cette source alimentant les

classes anglaises du Québec se tarira un jour. Le tableau II.5 représente le nombre de déclarations émises sur la base de la fréquentation scolaire - en anglais - de l'un des parents. On observe que le nombre de déclarations accordées en 1982-1983 à ceux dont les parents avaient étudié à l'extérieur du Québec a fortement diminué en comparaison avec l'année 1977-1978. Dans l'ensemble des déclarations délivrées sur la preuve de la fréquentation scolaire de l'un des parents, l'importance relative de celles où les parents ont étudié à l'extérieur du Québec est passée de 40 % (45 % dans l'Outaouais) à moins de 25 %.

Rappelons que tous ces écoliers reconnus admissibles à recevoir leur éducation précollégiale en anglais transmettent ce droit à tous leurs descendants. Mais ces données révèlent que la Charte de la langue française, par ses modalités transitoires, n'a pas encore produit tous ses effets en faveur du français comme langue d'enseignement. On a là une source statistique supplémentaire montrant que la fraction des écoliers inscrits au secteur francophone continuera d'augmenter au delà des 87,5 % observés en 1982-1983.

2.3. CRITIQUE ET REJET D'UNE ESTIMATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

Par delà cette certitude que l'importance relative de l'école française augmentera encore, certitude qui repose sur une interprétation des nouvelles tendances exprimées depuis l'adoption de la Charte de la langue française, n'y a-t-il pas lieu d'estimer pour la fin du siècle la proportion des écoliers inscrits au secteur français des niveaux d'enseignement primaire et secondaire?

Tableau II.5

Écoliers déclarés admissibles à l'enseignement en anglais en vertu des études primaires (en langue anglaise) de l'un des parents, selon le lieu des études du père ou de la mère, Québec, régions de Montréal et de l'Outaouais, 1977-1978 et 1982-1983

Québec et quelques régions	Lieu des études primaires en anglais du père ou de la mère				Importance relative des déclarations émises en vertu des études faites à l'extérieur du Québec	
	Québec		Extérieur du Québec			
	1977-1978	1982-1983	1977-1978	1982-1983	1977-1978	1982-1983
Ensemble du Québec	4 949	5 985	3 118	1 814	38,7	23,3
Montréal	4 072	4 963	2 651	1 581	39,4	24,2
Outaouais	260	363	213	102	45,0	21,9

Source : Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais, ministère de l'Éducation du Québec, données non publiées, traitées le 26 avril 1983.

Il n'existe à notre connaissance qu'une seule étude prospective[28] donnant, selon diverses conditions et divers régimes d'accessibilité à l'école anglaise, des répartitions d'écoliers du Québec selon la langue d'enseignement, par bond de cinq ans, depuis 1981 à 2001[29]. Compte tenu du cadre d'analyse emprunté par Diane Vanasse[30], et compte tenu des jeux d'hypothèses formulées[31], le scénario de cette étude qui s'apparente le mieux à la Charte de la langue française prévoit pour l'année scolaire 2000-2001, 4,8 % des écoliers des réseaux public et privé subventionné inscrits au secteur d'enseignement de langue anglaise[32].

Peut-on penser que la Charte de la langue française acheminerait au début du prochain siècle plus de 95 % des écoliers du Québec dans les écoles françaises? Sur la base des perspectives de Diane Vanasse, nous ne le croyons pas, car le scénario qui ne donne que 4,8 % des écoliers au secteur anglais d'enseignement en 2000-2001 ne prévoyait que 6,2 % pour l'année scolaire 1980-1981. Or, le secteur anglophone d'éducation de niveau précollégial accueillait cette année-là 14,0 % des écoliers du Québec[33], soit 55,7 % de plus que l'estimation de Vanasse. En chiffres absolus, alors que Vanasse n'aurait placé que 76 300 élèves à l'école anglaise en 1980-1981, c'est 172 400 qu'on dénombrait[34]. Nous ne pouvons par conséquent retenir comme guide pour les 15 ou 20 années à venir, un ouvrage qui, bien que publié récemment, s'écarte de près de 100 000 écoliers à l'école anglaise dès l'année scolaire 1980-1981[35].

2.4. LES PRÉVISIONS DU CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

À défaut de perspectives fiables pour l'ensemble du Québec, nous devons nous rabattre sur les prévisions du Conseil scolaire de l'île de Montréal[36]. Le tableau II.6 présente les effectifs et le poids

Tableau II.6

Effectifs et importance relative (%) du secteur anglophone des commissions scolaires de l'île de Montréal, 1973-1974, 1976-1977 et 1982-1983, et prévisions pour l'année scolaire 1988-1989, selon le niveau d'enseignement

Niveaux d'enseignement	Année scolaire							
	1973-1974		1976-1977		1982-1983		1988-1989	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Maternelle	8 762	38,4	6 669	36,1	4 088	27,6	4 075	28,3
Primaire								
1er cycle	33 589	39,6	29 041	41,3	14 475	28,4	13 675	26,7
2e cycle	36 141	39,3	33 062	41,8	17 709	34,2	12 350	24,6
Total	69 730	39,5	62 103	41,6	32 184	31,4	26 025	25,7
Secondaire	63 529	39,0	60 488	42,5	42 340	41,0	23 200	28,9
Total	142 277	39,1	129 606	41,6	78 832	35,5	53 525	27,1

Source : Albert Côté, Prévision des populations scolaires du territoire du Conseil scolaire de l'île de Montréal, Montréal, Conseil scolaire de l'île de Montréal, septembre 1983, p. 3, 5, 48 et 50.

relatif du secteur anglophone selon le niveau d'enseignement pour les années 1973-1974, 1976-1977 et 1982-1983, ainsi que les prévisions d'Albert Côté pour l'année 1988-1989.

Après un accroissement de son importance relative au temps de la loi 22 - de 39,1 % à 41,6 % -, le secteur anglophone des commissions scolaires de l'île de Montréal a connu un déclin de ses effectifs de plus de 50 000 écoliers, ce qui a eu pour effet de réduire la proportion d'élèves étudiant en anglais en 1982-1983 à 35,5 %. Prévoyant une baisse additionnelle de plus de 25 000 autres écoliers au cours des six prochaines années, le Conseil scolaire de l'île de Montréal estime à 27,1 % l'importance relative du secteur anglophone lors de l'année scolaire 1988-1989.

Bien que la Charte de la langue française ne soit pas seule responsable de la chute des effectifs et de l'importance relative du secteur anglophone des commissions scolaires de l'île de Montréal[37], les données du tableau III.6 selon les niveaux d'enseignement montrent les effets à long terme des modalités transitoires de la loi 101. Au cours de la période 1976-1977 à 1982-1983, le secteur anglophone de la maternelle et du premier cycle du primaire a vu son importance relative chuter en deçà des 30 %. Le second cycle du primaire sur l'île de Montréal compte encore plus du tiers de ses effectifs dans le secteur anglophone tandis que le niveau secondaire accueillait l'an dernier, dans des classes de langue anglaise, 41 % des écoliers, soit une proportion supérieure à celle observée en 1973-1974 (39 %).

D'ici 1988-1989, on prévoit une légère augmentation de la proportion des enfants qui seront inscrits à la maternelle anglaise. Selon les prévisions annuelles du Conseil scolaire de l'île de Montréal, c'est au cours de la présente année scolaire (1983-1984) que la proportion à la maternelle anglaise est à son plus bas, soit 26,1 %. Elle devrait par la suite augmenter et se stabiliser à 28,3 % dès 1986-1987.

Les données du tableau II.6 indiquent également un déclin de 28,4 % à 26,7 % de l'importance relative du secteur anglophone du premier cycle du primaire. Toutefois, la proportion prévue pour 1988-1989 représentera une légère hausse par rapport aux 26,0 % que l'on devrait observer en 1985-1986 et en 1986-1987. Quant au deuxième cycle du primaire, le secteur anglophone perdra annuellement quelques points de son poids relatif pour atteindre 24,6 % en 1988-1989. À en juger par le rythme annuel de décroissance, il semble que l'importance relative du secteur anglophone au deuxième cycle du primaire ne devrait plus décliner après la présente décennie.

Peu affecté jusqu'ici par le chapitre VIII de la loi 101, le secteur anglophone du secondaire connaîtra d'ici 1988-1989 un important déclin de son poids relatif dans l'ensemble des commissions scolaires de l'île de Montréal. En effet, de 41 % qu'il était l'an dernier, il ne compterait plus que 28,9 % en 1988-1989. Compte tenu des prévisions pour les autres niveaux d'enseignement, il va sans dire que le déclin de l'importance relative des écoliers inscrits au secteur anglophone du secondaire continuera à se poursuivre au delà de la présente décennie. La prévision de Côté pour le niveau secondaire montre en effet que la proportion des écoliers du secteur anglophone s'établirait à 24,4 % en 1992-1993. Là encore, le rythme annuel de décroissance semble montrer que ce serait la proportion minimum qu'atteindrait le secteur anglophone du niveau secondaire de l'île de Montréal. Étant donné que l'on prévoit une hausse à la maternelle et au primaire, il pourrait en être de même au secondaire au milieu de la prochaine décennie.

2.5. ESTIMATIONS DE L'IMPORTANCE RELATIVE DU SECTEUR D'ENSEIGNEMENT EN LANGUE ANGLAISE, 1988-1989 ET 1993-1994

Bien que la Charte de la langue française ne soit pas le seul facteur en cause, les prévisions de Côté pour les commissions scolaires de l'île de Montréal montrent tout de même les effets à long terme des critères d'admissibilité à l'école anglaise sur la répartition des écoliers entre les deux principales langues d'enseignement. Si ces prévisions devaient se réaliser avec une relative exactitude, la proportion des écoliers à l'école anglaise sur l'île de Montréal devrait atteindre son point minimum en 1983-1984 en maternelle (26,1 %) et en 1985-1986 au premier cycle du primaire (26,0 %). De plus, le rythme de déclin de l'importance relative du secteur anglophone du second cycle du primaire et du niveau secondaire laisse voir que le minimum serait atteint en 1988-1989 (24,6 %) et en 1992-1993 (24,4 %) respectivement.

À la lumière des prévisions du Conseil scolaire de l'île de Montréal, ne pourrait-on pas étendre à l'ensemble du Québec (secteurs public et privé réunis) l'évolution des deux principales langues d'enseignement des commissions scolaires de l'île de Montréal? Étant donné que le secteur anglophone du réseau public de l'île de Montréal compte pour plus de la moitié des élèves qui étudient en anglais dans tout le Québec, nous croyons qu'il est possible, à titre indicatif, d'estimer ainsi la répartition des écoliers entre les deux principales langues d'enseignement pour l'ensemble du Québec.

Nous avons obtenu pour les années scolaires 1988-1989 et 1993-1994, deux estimations[38] de l'importance relative du secteur d'enseignement de langue anglaise au Québec (réseaux public et privé subventionné) :

Estimation	1988-1989	1993-1994
	%	%
I	9,5	8,9
II	9,0	8,2

Selon la première estimation, l'école anglaise devrait recevoir au maximum 9,5 % des enfants d'âge scolaire en 1988-1989 et 8,9 % en 1993-1994. L'estimation II quant à elle donne une proportion de 9,0 % en 1988-1989 et 8,2 % en 1993-1994. Cette deuxième estimation pourrait s'avérer un minimum quand on considère que la proportion des enfants à la maternelle en anglais a décliné de 14,4 % à 7,9 % entre 1976-1977 et 1981-1982, pour ensuite légèrement remonter à 8,1 % en 1982-1983. Si l'importance relative du secteur anglophone de la maternelle remonte dans l'ensemble du Québec comme on le prévoit pour les commissions scolaires de l'île de Montréal, la proportion des écoliers qui étudieront en anglais au milieu de la prochaine décennie devrait se stabiliser autour de 8,5 %.

3. QUELQUES MODALITÉS D'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE ET LEURS CONSÉQUENCES

Puisqu'il semble évident que l'importance relative du secteur d'enseignement précollégial de langue française continuera encore à augmenter dans les années qui viennent, peut-on penser que la Charte de la langue française puisse être amendée, au chapitre de la langue de l'enseignement, sans pour autant conduire à une diminution de la fraction des écoliers inscrits au secteur francophone d'enseignement? Il faudrait évidemment une très longue étude pour répondre à une question aussi vaste, les modalités d'accès à l'école anglaise et les scénarios pouvant être fort nombreux et très complexes. Compte tenu des

limites de ce bilan, nous ne considérerons que le libre choix, la langue maternelle et la "clause Canada", ces deux dernières modalités étant situées par rapport à la Charte canadienne des droits et libertés entrée en vigueur le 17 avril 1982, laquelle reconnaît aux citoyens canadiens certains droits en matière de langue d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire.

3.1. LE RETOUR AU LIBRE CHOIX DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Il y aura bientôt 10 ans que les lois 22 et 101 ont mis fin au libre choix de la langue d'enseignement. Compte tenu que ces deux lois linguistiques désiraient promouvoir le français dans de nombreux domaines à la fois, on peut se demander si les efforts réalisés ont fait naître une nouvelle attitude à l'égard du choix de la langue d'instruction des enfants. En d'autres mots, peut-on penser qu'un retour à la liberté de choisir entre les deux principales langues d'enseignement ne nous ramènerait pas à la situation qui prévalait il y a une décennie?

Afin d'évaluer les effets d'un retour au libre choix dans le domaine scolaire, l'examen de la répartition des nouveaux inscrits au niveau collégial peut être révélateur. La dernière loi linguistique laissant une liberté totale après les études secondaires, cet examen permet de voir si, depuis 1977-1978, un climat favorable au français s'est instauré, constituant ainsi un effet indirect de la Charte de la langue française.

Le tableau II.7 montre que, malgré une baisse depuis 1978-1979, les anglophones ont toujours attiré plus de 80 % des étudiants allophones[39]. La proportion des allophones qui ont opté pour des études collégiales en anglais en 1982-1983 est, pour la

Tableau II.7

Répartition des allophones nouvellement inscrits dans les Cégeps du Québec, selon la langue d'enseignement, 1976-1977 à 1982-1983

Année scolaire	Langue d'enseignement		Proportion d'écoliers dont la langue d'enseignement est l'anglais %
	Français	Anglais	
1976-1977	281	1 339	82,7
1977-1978	256	1 513	85,5
1978-1979	316	1 970	86,2
1979-1980	349	2 084	85,7
1980-1981	395	2 185	84,7
1981-1982	447	2 204	83,1
1982-1983	542	2 295	80,9

Source : Québec, ministère de l'Éducation, données non publiées, traitées le 6 août 1982 et le 28 septembre 1983.

première fois depuis 1976-1977, inférieure à 82 %. Si on tient compte de l'importance relative des deux principales communautés linguistiques, le choix de la langue d'enseignement au collégial par les allophones montre bien le puissant attrait qu'exerce encore l'anglais au Québec. En ce qui a trait aux "échanges" entre francophones et anglophones, on lit au tableau II.8 que le nombre de francophones choisissant l'anglais est nettement supérieur aux anglophones qui préfèrent étudier en français. Le déficit net du secteur français a augmenté jusqu'à 1981-1982, passant de 580 à 1 155, pour revenir l'an dernier au niveau de celui de 1979-1980. En d'autres termes, alors qu'au cours des années 1977-1978 à 1979-1980 les échanges entre francophones et anglophones se faisaient dans un rapport de 56 contre 10 en faveur de ces derniers, ils étaient de l'ordre de 70 contre 10 pour l'ensemble des trois dernières années[40].

Une étude récente[41] du ministère de l'Éducation donne la répartition de l'ensemble des cégépiens selon leur langue d'enseignement et leur langue maternelle. L'an dernier, plus de 80 % des allophones étudiaient en anglais dans les cégeps. Quant aux échanges entre francophones et anglophones, la majorité française était perdante de plus de 2 300 cégépiens comparativement à un peu plus de 1 400 en 1976-1977. Dans l'ensemble, les cégeps anglophones accueillaient 17,4 % des inscrits alors que les cégépiens de langue maternelle anglaise ne comptaient que pour 11,0 % des effectifs : c'est là un accroissement de l'écart entre ces deux variables de cinq unités de pourcentage (1976-1977) à 6,4 unités (1982-1983).

À la lumière de cette analyse des inscriptions dans les collèges du Québec, et à défaut de toute autre indication, nous croyons qu'un retour au libre choix de la langue d'enseignement pourrait ramener la situation observée à la fin des années 60 et au début des années 70. Étant donné qu'il ne saurait y avoir de modalités transitoires à la réinstauration du libre choix, la proportion des écoliers inscrits au secteur

Tableau II.8

Anglophones étudiant en français et francophones étudiant en anglais, niveau collégial (nouveaux inscrits), Québec, 1976-1977 à 1982-1983

Année scolaire	Anglophones étudiant en français	Francophones étudiant en anglais	Déficit net pour le collégial français
1976-1977	148	728	580
1977-1978	150	737	587
1978-1979	171	916	745
1979-1980	155	997	842
1980-1981	150	1 044	894
1981-1982	147	1 302	1 155
1982-1983	184	1 026	842

Source : même qu'au tableau II.7.

anglais d'enseignement reprendrait rapidement son niveau - plus de 16 %[42] - du milieu des années 70.

3.2. LE CRITÈRE DE LA LANGUE MATERNELLE

Nombreux sont ceux qui ont suggéré et qui suggèrent encore le critère de la langue maternelle comme modalité d'accès à l'école de langue anglaise. Selon ce critère, seuls les enfants de langue maternelle anglaise (peu importe leurs origines) auraient droit à un enseignement en anglais, francophones et allophones étant dirigés vers le secteur d'enseignement de langue française. Sur la base des données scolaires de 1981-1982, nous avions calculé que ce critère aurait accordé une proportion minimale de 13,9 % au secteur anglophone d'enseignement, au lieu de 13,1 %, pour un gain absolu de quelque 9 500 élèves par rapport aux effets de la loi 101[43].

À première vue, ce critère semble idéal car il aurait permis l'accroissement de l'importance relative du secteur d'enseignement de langue française de 83,4 % (1976-1977) à 86,1 % (1982-1982) sans pour autant couper entièrement le secteur anglophone d'éducation de tous les enfants des immigrants arrivés au Québec après le 26 août 1977. Il importe cependant de noter ici que le calcul de l'impact du critère de la langue maternelle repose sur deux hypothèses qui ne se réaliseraient pas : la première suppose une indépendance entre modalités d'accès à l'école anglaise et mouvements migratoires, tandis que la seconde prend pour acquit que personne ne fera une fausse déclaration quant à sa langue maternelle entendue comme étant la première langue apprise et encore comprise[44].

On peut vérifier que la proportion des anglophones parmi les immigrants venus des autres provinces canadiennes entre 1976 et 1981 n'était que de 41,1 % comparativement à 50,0 % pour le lustre précédent[45].

Il y a fort à parier que, si l'accès à l'école anglaise avait été déterminé par la langue maternelle, le Québec aurait accueilli plus d'anglophones venus du reste du Canada et même à l'étranger, ce qui aurait donné plus de 13,9 % d'écoliers à l'école anglaise en 1981-1982. Mais ce qui nous porte à croire que cette proportion aurait été beaucoup plus élevée, c'est la possibilité pour ceux qui auraient désiré faire éduquer leurs enfants en anglais, de les déclarer de langue maternelle anglaise. En effet, comme il n'existe aucune façon de faire la preuve formelle d'une langue maternelle (absence de document officiel), l'effet réel d'un critère de ce type sur les inscriptions à l'école anglaise pourrait être beaucoup plus large que les estimations qu'on peut établir.

Par ailleurs, il ne manque pas d'exemples en démographie où certaines variables statistiques telles l'origine ethnique, la religion, la langue maternelle doivent être traitées avec précaution[46]. On sait par exemple qu'au temps de la loi 22, les données du ministère de l'Éducation sur la langue maternelle des écoliers ont été perturbées[47]. Citons le cas des allophones du secteur anglais de la région administrative scolaire de Montréal dont la proportion est passée abruptement de 25,0 % (1973-1974) à 14,8% (1974-1975) pour ensuite remonter à 26,7 % lors de la première année d'application de la loi 101 (1977-1978)[48]. De telles fluctuations s'expliquent par l'opinion, chez des milliers d'allophones, voulant que ne pas déclarer la langue maternelle des enfants, ou les prétendre de langue maternelle anglaise, faciliterait leur admission à l'école anglaise.

Jusqu'à tout récemment, les tenants du critère de la langue maternelle se référaient aux enfants afin de n'obliger que les jeunes allophones à l'apprentissage d'une nouvelle langue, ceux-ci, sauf quelques rares exceptions, n'ayant d'ailleurs pas le choix de leur langue maternelle comme langue d'enseignement[49]. Mais depuis la proclamation de la Charte canadienne des

droits et libertés, il est désormais question de la langue maternelle du père ou de la mère. En effet, le paragraphe 23(1)a reconnaît le droit de faire instruire les enfants aux niveaux primaire et secondaire dans la langue de la minorité, aux "citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident". En conséquence, advenant que le Québec reconnaisse ce droit aux citoyens qui résident sur son territoire[50], des écoliers francophones et allophones dont l'un des parents est de langue maternelle anglaise, auraient droit à l'enseignement en anglais[51]. Mais ce qui ferait problème ici, c'est la vérification de la langue maternelle des parents. Comme il est déjà difficile de s'assurer de la langue maternelle des écoliers, il serait encore plus problématique de vérifier l'authenticité des déclarations des parents concernant la première langue qu'ils ont apprise et qu'ils comprennent encore[52].

Le critère de la langue maternelle pourrait avoir pour conséquence de faire augmenter de manière fort significative la proportion des élèves inscrits au secteur anglophone de l'enseignement précollégial. Bien qu une mesure objective de ses effets donne des résultats légèrement supérieurs à ceux obtenus par la Charte de la langue française (année 1981-1982), les conséquences réelles de l'adoption de ce critère pourraient renverser les tendances nouvelles observées depuis la loi 101 et réduire d'année en année l'importance relative du secteur d'enseignement de langue française.

3.3. LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE DE L'UN DES PARENTS

3.3.1. La "clause Canada" dans son sens strict

Si le critère de la langue maternelle - de l'écolier ou de l'un de ses parents - est difficile, voire impossible d'application, celui de la langue d'enseignement de niveau primaire reçu par le père ou par la mère ne laisse entrer à l'école anglaise que ceux qui y ont réellement droit, les procédures d'admissibilité étant d'ailleurs très simples. Reste cependant à définir le lieu de ces études.

Dans la Charte de la langue française, le gouvernement du Québec a choisi, de préférence à l'ensemble du Canada, de limiter ce lieu des études au Québec seulement (paragraphe 73a), quitte cependant à admettre à l'école anglaise tous les enfants des résidents (au 26 août 1977) qui avaient fait leurs études primaires en anglais à l'extérieur du Québec (paragraphe 73b). Par conséquent, les enfants des immigrants venus après cette date des autres provinces canadiennes et des autres pays, ont été - sauf quelques exceptions[53] - dirigés vers l'école française.

Cependant, il pourrait ne pas en être ainsi dans l'avenir car la Charte canadienne des droits et libertés élargit à tout le territoire canadien le lieu des études primaires de l'un des parents (paragraphe 23(1)b) ainsi que l'endroit des études primaires ou secondaires des écoliers eux-mêmes (paragraphe 23(2)[54]. Nous avons calculé, sur la base des effectifs scolaires de 1981-1982, l'effet de l'article 23 sur la répartition des écoliers entre les deux principales langues d'enseignement[55]. Nos résultats montrent que, pour l'ensemble du Québec, l'article 23 aurait permis à quelque 4 900 élèves qui étudiaient en

français en 1981-1982, de s'inscrire légalement à l'école anglaise, portant l'importance relative du secteur anglophone de 13,1 % à 13,5 % (tableau II.9). Ce n'est là cependant qu'un effet immédiat puisque les modalités transitoires de la loi 101 permettaient déjà à 16 000 écoliers visés par la Charte canadienne d'étudier en anglais cette année-là. C'est donc dire que, lors de l'année scolaire 1981-1982, la Charte canadienne des droits et libertés reconnaissait à un total de près de 21 000 élèves[56] un droit à l'instruction en langue anglaise, dont plus des trois quarts se prévalaient légalement de ce droit. Sans ces 16 000 écoliers légalement inscrits au secteur anglophone d'enseignement, l'importance relative de l'anglais dans le monde scolaire aurait été de 11,8 %.

En bref, si la "clause Canada" n'avait ajouté que 0,4 unité de pourcentage au secteur d'éducation de langue anglaise après seulement quelques années d'application de la Charte de la langue française, elle favoriserait l'école anglaise de 1,7 unité de pourcentage une fois que les modalités transitoires auraient été épuisées. Il s'agit là cependant de minima, parce que l'élection d'un gouvernement souverainiste en 1976, et l'adoption de la Charte de la langue française en 1977 ont modifié le volume et la répartition linguistique des immigrants venus des autres provinces canadiennes[57].

Bien que l'application de la "clause Canada" favoriserait la venue au Québec de plus de Canadiens des autres provinces, et ferait augmenter la proportion d'écoliers inscrits au secteur anglophone d'enseignement, il ne semble pas que l'avenir du français à l'école soit compromis, ni pour l'ensemble du Québec, ni pour la région métropolitaine de Montréal. Compte tenu de l'importance respective des immigrants internationaux et interprovinciaux, compte tenu des choix linguistiques des immigrants venant des autres provinces canadiennes, et tenant compte également des caractéristiques démolinguistiques des

Tableau II.9

Proportion d'écoliers inscrits à l'école anglaise selon trois modalités d'accès, Québec et quelques régions, année scolaire 1981-1982

Région	"Clause Québec" de la Charte de la langue française		"Clause Canada" de la Charte des droits et libertés[a]
	Telle qu'appliquée depuis 1977-1978	À l'exception de ceux visés par la Charte des droits et libertés	
	%	%	%
Montréal	20,8	19,2	21,1
Outaouais	13,7	6,4	17,1
Reste du Québec	3,5	3,2	3,7
Ensemble du Québec	13,1	11,8	13,5

Source : Michel Paillé et Claude St-Germain, op.cit., pp. 36-40.

a : Les proportions ci-dessous n'épuisent pas toutes les conséquences de la Charte des droits et libertés ; voir plus loin, section 3.3.2.

émigrants, la "clause Canada", comprise dans son sens le plus strict[58], ralentirait la progression de la proportion des écoliers du secteur d'enseignement de langue française, sans toutefois ramener la tendance à la baisse antérieure à la loi 101.

Cependant, les données du tableau II.9 montrent qu'il n'en est pas ainsi pour la région administrative scolaire de l'Outaouais. Si la "clause Québec" de la loi 101 a fait baisser l'importance relative de l'école anglaise de 17,5 % (1976-1977) à 13,7 % (1981-1982), l'article 23 de la Charte des droits et libertés aurait permis un accroissement car, aux 17,1 % calculés sur la base des effectifs scolaires de 1981-1982, il faudrait ajouter une proportion déterminée par les immigrants additionnels qui se seraient installés dans l'Outaouais, n'eût été des importants événements de 1976 et 1977 auxquels nous avons fait allusion plus haut. Par conséquent, bien que la "clause Québec" ne nous apparaisse pas absolument nécessaire pour assurer l'avenir du secteur d'enseignement de langue française de l'ensemble du Québec et même de la région de Montréal, elle est par contre essentielle dans l'Outaouais, en particulier à Hull et ses environs immédiats, si on veut faire en sorte que les immigrants qui viendront s'y installer puissent vivre dans la langue de la majorité.

3.3.2. Une "clause Canada" élargie : l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

On s'accorde généralement à dire que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés décrit une "clause Canada" plus large que si on avait simplement recopié *mutadis mutandis* l'article 73 de la loi 101. Cette interprétation tient à deux éléments : 1) contrairement à la Charte de la langue française, la date de proclamation de la nouvelle constitution canadienne ne distingue pas les nouveaux immigrants

des anciens ; 2) il n'est pas nécessaire de migrer pour se prévaloir du droit à l'instruction en langue anglaise au Québec.

Alors que l'article 73 de la loi 101 n'accorde aucun privilège aux immigrants qui sont arrivés au Québec après son adoption, l'article 23 de la Charte des droits et libertés donne, de manière perpétuelle aux immigrants et à leurs enfants, le droit de s'inscrire à l'école anglaise au Québec. En effet, les étrangers qui se sont établis ou qui viendront dans l'une des neuf provinces anglophones, d'où qu'ils viennent et peu importe leur langue maternelle ou leur langue d'instruction dans leur pays d'origine,

> pourront, une fois devenus citoyens, venir au Québec et y envoyer leurs enfants à l'école anglaise s'ils ont eux-mêmes reçu leur instruction, au Canada, en anglais (ce qui est probable!) ou s'ils ont déjà envoyé un de leurs enfants à l'école anglaise (ce qui est tout aussi probable)[59].

C'est ainsi par exemple que les immigrants qui choisiront l'une des neuf provinces anglophones du Canada au cours du lustre 1991-1995, pourront avoir accès à l'école anglaise au Québec entre 1994 et 1998, alors que ceux qui s'installeront au Québec durant les mêmes années n'auront pas ce droit, à moins que, à l'instar de milliers d'autres résidants du Québec, ils prennent les moyens nécessaires à l'obtention de ce droit. Il semble en effet que les citoyens canadiens du Québec, dont les enfants ne sont pas admissibles à l'école anglaise selon la Charte de la langue française, pourraient, en vertu du paragraphe 23(2), ou bien placer un enfant dans une maison d'enseignement de langue anglaise d'une province anglophone sans pour autant y déménager[60], ou bien "envoyer un de leurs enfants à l'école privée au Québec"[61], le temps qu'il faudra pour inscrire cet enfant, ainsi que ses frères et soeurs, à l'école publique de langue

anglaise. Il va de soi que les coûts de ces options constitueraient un frein naturel, mais permettraient tout de même aux citoyens les plus aisés d'accéder à un enseignement précollégial en anglais. Cependant, pour les résidents de Hull et des environs, il serait moins coûteux qu'à ceux des autres régions du Québec de contourner la loi 101 par le premier de ces moyens, la ville d'Ottawa étant toute proche.

Quant à l'école privée non subventionnée, elle pourrait ne rien coûter aux parents. En effet, le paragraphe 16(3) de la Charte des droits et libertés précise que rien ne limite "le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais". Si, à partir de 1984-1985, 1 000 écoliers non admissibles à l'école anglaise s'inscrivaient pour une seule année dans une école privée où l'enseignement se donne en anglais[62], on obtiendrait en moins de 15 ans un transfert cumulé de près de 16 000 écoliers de l'école française à l'école anglaise[63]. Or, il suffirait qu'environ 2 500 écoliers s'inscrivent chaque année dans des écoles privées pour qu'on revienne, dès la fin du présent siècle, à un partage des effectifs scolaires voisin des proportions qu'on a observées au temps du libre choix de la langue d'enseignement[64].

CONCLUSION

Depuis plus d'une décennie, la répartition des écoliers - des réseaux public et privé subventionné (maternelle, primaire et secondaire) - entre les deux principales langues d'enseignement au Québec, fait l'objet d'une attention particulière. Constatant que la très forte majorité des allophones choisissaient l'école anglaise pour leurs enfants, et que de plus en plus de francophones préféraient également faire instruire leurs enfants en anglais[65], il fallut

reconsidérer le principe du libre choix de la langue d'enseignement reconnu par la loi linguistique de novembre 1969 (loi 63). Exigeant une connaissance suffisante de l'anglais, le nouveau critère d'admissibilité à l'école anglaise qu'imposait la loi linguistique de juillet 1974 (loi 22) s'avéra impopulaire par les tests auxquels on a dû avoir recours, et son efficacité à long terme a semblé problématique. Après seulement deux années d'application réelle, ces modalités d'accès à l'école anglaise ont été modifiées à nouveau en août 1977 (loi 101). C'est ainsi que la Charte de la langue française, outre quelques mesures transitoires et quelques exemptions, exige depuis sept ans que, pour inscrire un enfant au secteur anglophone d'enseignement, l'un des parents ait fait ses études primaires en anglais au Québec.

Bien que l'importance relative des secteurs d'enseignement de langue française et de langue anglaise n'ait pas été modifiée uniquement par les lois linguistiques[66], les changements qu'on observe montrent tout de même les conséquences des interventions gouvernementales dans l'orientation linguistique des écoliers. Dans l'ensemble, l'importance relative du secteur francophone n'a cessé de décroître jusqu'à l'année scolaire 1976-1977. Mais, depuis la sanction de la Charte de la langue française, le secteur d'enseignement de langue française a régulièrement augmenté : de 83,4 % qu'il était en 1976-1977, il accueillait l'an dernier (1982-1983) 87,5 % des écoliers des réseaux public et privé subventionné.

Au cours de l'année 1976-1977, le secteur d'enseignement en anglais comptait 236 500 écoliers alors que les élèves ayant déclaré l'anglais comme langue maternelle étaient au nombre de 173 400 pour une différence nette positive de 63 100. En 1982-1983, suite à une baisse des effectifs du secteur anglophone de 38,2 %, associée à un déclin de 33,9 % des écoliers de langue maternelle anglaise, la différence nette demeure positive avec 31 400. Cela s'explique par le

fait que la Charte de la langue française reconnaissait admissibles à l'enseignement en anglais en 1982-1983 plus de la moitié des écoliers allophones ainsi que plus de 12 000 francophones.

Le critère fondamental de la loi 101 donnant accès à l'école anglaise précise que l'un des parents ait fait ses études primaires en anglais au Québec. C'est ce qu'on a convenu d'appeler la "clause Québec". On peut voir les effets de cette clause en considérant la répartition des écoliers selon leur lieu de naissance. Bien qu'il n'y ait pas adéquation parfaite entre le lieu des études des parents et le lieu de naissance des enfants, les données du ministère de l'Éducation montrent que la proportion des écoliers nés à l'extérieur du Canada et inscrits à l'école française est passée de 37,9 % (1976-1977) à 68,4 % (1982-1983) dans l'ensemble, et de 27,4 % à 77,6 % chez les allophones. Pour la même période, la proportion des enfants d'âge scolaire nés dans une autre province canadienne et étudiant en français a augmenté de 40,8 % à 55,6 % dans tout le Québec, et de 50,0 % à 66,8 % dans l'Outaouais, région plus sensible aux migrations interprovinciales.

Compte tenu des tendances observées depuis l'entrée en vigueur de la loi 101, l'avenir du français comme langue d'enseignement est nettement assuré. Tout au cours de la présente décennie et au début de la prochaine, l'importance relative du secteur francophone des réseaux public et privé subventionné continuera d'augmenter. D'année en année, de moins en moins d'écoliers sont reconnus admissibles à recevoir leur enseignement dans la langue de la minorité anglophone en vertu des modalités transitoires de la loi 101 (paragraphes 73b, 73c et 73d). Lorsque ces modalités transitoires seront périmées, comment se répartiront les effectifs scolaires entre les secteurs français et anglais?

La seule étude qui ait tenté d'estimer l'importance relative des deux principales langues d'enseignement pour l'ensemble du Québec jusqu'au début du prochain siècle est celle de Diane Vanasse. Malheureusement, le scénario qui s'apparente le mieux à la loi 101 dans le contexte économique que nous connaissons ne prend pas en compte toutes les modalités d'accès à l'enseignement en anglais, sans compter que l'auteure ne disposait d'aucune source statistique postérieure à l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française, l'obligeant ainsi à des estimations fragiles. Par conséquent, nous ne pouvions retenir une proportion de plus de 95 % d'écoliers à l'école française en 2000-2001, d'autant plus que ce que D. Vanasse a prévu pour 1980-1981 s'écarte beaucoup trop de ce qui a été effectivement observé.

Les prévisions récentes d'Albert Côté pour les commissions scolaires de l'Île de Montréal montrent bien quant à elles l'effet progressif de la Charte de la langue française. Dans l'ensemble, l'importance relative des classes françaises augmente de 58,4 % (1982-1983) à 72,9 % en 1988-1989. La maternelle et le premier cycle du primaire comptaient l'an dernier plus de 70 % de leurs effectifs au secteur francophone ; le deuxième cycle du primaire devrait à son tour recenser plus de sept élèves sur 10 au secteur de langue française dès 1984-1985. Quant au niveau secondaire, les effets de la loi 101 sont encore à venir : Côté prévoit une augmentation du secteur francophone de 59 % à plus de 75 % en 1992-1993. Tout indique qu'au milieu des années 90, le partage des effectifs scolaires se stabilisera sur l'Île de Montréal où trois écoliers sur quatre seront inscrits au secteur français.

Étant donné l'importance des commissions scolaires de l'Île de Montréal dans l'ensemble des réseaux public et privé subventionné du Québec (surtout pour le secteur anglophone), nous avons supposé que l'évolution de la répartition des deux principales langues

d'enseignement de tout le Québec serait similaire à celle du réseau public de l'île de Montréal. Nos estimations donnent pour 1993-1994 une proportion d'écoliers à l'école française qui se situerait entre 91,1 % et 91,8 %. L'examen des effets de la loi 101 sur le niveau de la maternelle depuis 1977-1978 à 1982-1983 laisse entrevoir une stabilisation de l'importance relative du secteur francophone autour de 91,5 % au milieu de la prochaine décennie.

Que la Charte de la langue française - mise en application dans un contexte socio-économique déjà défavorable à la minorité anglophone du Québec - ait contribué à l'accroissement de l'importance relative du secteur d'enseignement de langue française de 83,4 % (1976-1977) à 87,5 % (1982-1983), et de là jusqu'à 91,5 % au milieu des années 90, invite à penser qu'un élargissement des modalités d'accès à l'enseignement en anglais pourrait éviter à la minorité anglophone une réduction trop forte des effectifs de ses écoles sans compromettre pour autant l'avenir du français comme langue d'enseignement.

Notre analyse du choix de la langue d'enseignement dans les cégeps du Québec nous conduit à conclure qu'un retour au libre choix de la langue d'instruction aux niveaux primaire et secondaire ramènerait rapidement la situation observée avant la loi 101. En effet, dans la mesure où les allophones nouvellement inscrits dans les cégeps préfèrent toujours l'anglais au français dans une proportion de plus de 80 %, et compte tenu également que les échanges entre francophones et anglophones se soldent annuellement par d'importantes pertes nettes pour la majorité d'expression française, nous croyons que les lois 22 et 101 n'ont pas créé une nouvelle mentalité suffisamment favorable à la langue française pour qu'un retour au libre choix ne compromette pas l'avenir du français comme langue d'enseignement.

Bien que la langue maternelle, tant réclamée par plusieurs, semble à première vue le critère idéal d'accessibilité à l'école anglaise, son application apparaît fort problématique. En effet, il existe de nombreux exemples où les statistiques relatives à certaines variables telles l'origine ethnique, la religion et la langue maternelle ont été perturbées par le contexte sociopolitique. C'est le cas justement des déclarations de la langue maternelle des écoliers allophones de la région de Montréal au temps de la loi 22. Or, comme il n'existe aucun moyen objectif de vérifier ces déclarations[67], l'application du critère de la langue maternelle risquerait de renverser les nouvelles tendances observées depuis 1977-1978.

L'élargissement du lieu des études primaires du père ou de la mère à l'ensemble du Canada plutôt qu'au Québec seulement ne compromettrait pas l'avenir du français comme langue d'enseignement au Québec. Même si une telle mesure modifiait vraisemblablement la répartition linguistique des immigrants en provenance des autres provinces canadiennes, la proportion des écoliers inscrits au secteur français d'enseignement ne retomberait sûrement pas au niveau antérieur à la Charte de la langue française. Il se pourrait même qu'après une baisse de cette proportion lors d'une première année d'application de la "clause Canada", on assiste ensuite à une augmentation, quoique moins rapidement et jusqu'à un maximum moins élevé que si la "clause Québec" était maintenue intégralement.

Les effets d'une "clause Canada" ne seraient toutefois pas uniformes sur le territoire du Québec. Étant donné que la très grande majorité des immigrants internationaux s'établissent dans la région de Montréal, la "clause Canada", qui rendrait admissibles des enfants de Canadiens à l'enseignement en anglais, n'affaiblirait par l'importance relative du secteur français d'enseignement dans la métropole. Cependant, il n'en va pas de même dans l'Outaouais, en particu-

lier dans la région métropolitaine de Hull. En effet, vu l'importance de l'immigration interprovinciale par rapport à l'immigration internationale dans cette région, la proportion des écoliers à l'école française serait presque ramenée à celle antérieure à la loi 101, et pourrait même décliner, advenant une reprise de la situation migratoire des années 1971-1976.

Il ne faut toutefois pas confondre les effets d'une "clause Canada" stricte avec ceux de l'article 23 de la Charte des droits et libertés qui, dans l'éventualité d'une interprétation très généreuse, reconnaît un droit à l'enseignement en anglais au Québec aux enfants de citoyens qui n'auront pas nécessairement migré d'une province majoritairement anglophone vers le Québec. Advenant qu'on reconnaisse ce droit aux résidents du Québec qui auront placé pendant un certain temps un enfant dans une maison d'enseignement de langue anglaise d'une autre province ou dans une école privée non subventionnée du Québec, les conséquences à long terme sur la répartition des effectifs scolaires selon la langue d'enseignement pourraient être plus ou moins importantes. Dans l'éventualité où ces recours ne seraient pas à la charge financière des parents eux-mêmes, les effets à long terme pourraient s'apparenter à ceux d'une pleine liberté de choix de la langue d'enseignement.

RÉFÉRENCES

1. Loi pour promouvoir la langue française au Québec, S.Q., 1969, c. 9.

2. Loi sur la langue officielle, L.Q. 1974, c. 6.

3. Le secteur anglophone atteignait 16,7 % en 1975-1976, soit l'importance relative la plus élevée qui ait été observée ; voir : Claude St-Germain, op. cit., p. 4.

4. Il s'agit en réalité d'une augmentation de l'écart entre l'importance relative de l'anglais langue d'enseignement et de l'anglais langue maternelle car de nombreux allophones se sont déclarés de langue maternelle anglaise lors des années scolaires 1974-1975 à 1976-1977 : M. Amyot, A. Bisson et C. St-Germain, "La clientèle scolaire des écoles anglophones du réseau d'enseignement public au Québec de 1971 à 1976", dans : Michel Amyot (éd.), La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Documentation", no 5, 1980, 160 p., pp. 121-123 ; voir également une communication de Robert Maheu, "La partie cachée de la mobilité linguistique", Démographie et destin des sous-populations, colloque de Liège, 21-23 septembre 1981, Paris, AIDELF, 1983, pp. 254-255.

5. Claude St-Germain et Robert Maheu, Langue maternelle et langue d'enseignement dans les écoles publiques du Québec : évolution récente, Québec, ministère de l'Éducation, janvier 1981, pp. 47-57 ; Michel Amyot, "Les politiques linguistiques québécoises et l'évolution des clientèles scolaires des classes anglaises et françaises au Québec au cours des années 70", Démographie et destin des sous-populations, colloque de Liège,

21-23 septembre 1981, Paris, AIDELF, 1983, pp. 411-412.

6. Le nombre de francophones à l'école anglaise a atteint son sommet en 1974-1975 avec plus de 31 000 : Claude St-Germain, op. cit., p. 87.

7. C'est surtout chez les enfants francophones de la maternelle que la loi 22 a eu un effet très important, réduisant jusqu'à 0,6 % seulement la proportion de francophones admissibles à l'école anglaise en 1976-1977 comparativement à 2,4 % en 1974-1975 : ibid., p. 87.

8. Étant donné que nous voulons mesurer le **solde** des échanges d'écoliers entre les deux principales communautés linguistiques du Québec, il faut faire la différence entre les **effectifs absolus** et non entre les **proportions** d'écoliers de chaque groupe linguistique qui étudient dans l'autre langue ("taux de propension"). Bien que ces taux aient une signification statistique, et bien qu'ils puissent avoir un usage en démographie, ils ne saisissent pas l'effet net des échanges d'écoliers. L'exemple de l'année scolaire 1976-1977 l'illustre bien : les 26 000 francophones à l'école anglaise représentent 2,2 % des écoliers de langue maternelle française tandis que les 14 000 anglophones étudiant en français comptent pour 8,1 % des élèves anglophones. La différence des proportions donnerait l'illusion d'un important gain pour la majorité d'expression française alors que le solde des effectifs absolus montre avec évidence des pertes nettes pour la communauté francophone. Sur cette question méthodologique, on pourrait consulter Charles Castonguay, "Sur quelques indices de propension à l'exogamie et au transfert linguistique", Cahiers québécois de démographie, 9-3, décembre 1980, pp. 53-70, ainsi que Michel Paillé, "Attraction des deux principales langues d'enseignement sur les divers

groupes linguistiques au Québec, 1969-1970 à 1980-1981", Cahiers québécois de démographie, 10-3, décembre 1981, pp. 397-425.

9. Cet avantage pour la communauté francophone est dû, en partie, aux 6 900 anglophones admissibles à l'enseignement en anglais qui se sont inscrits au secteur français lors de l'année scolaire 1982-1983 (ministère de l'Éducation, données non publiées, traitées le 28 septembre 1983). Notons qu'après un sommet de 9 200 en 1979-1980 (R. Le Corre et D. Côté, op. cit., p. 42), leur nombre n'a cessé de diminuer depuis. Rappelons également qu'en vertu de l'article 76 de la loi 101, ces écoliers ne perdent pas leur droit à recevoir leur instruction primaire et secondaire en anglais, ni pour eux-mêmes, ni pour leurs descendants.

10. Claude St-Germain, op. cit., p. 21.

11. Ici encore, la répartition des allophones à la maternelle montre mieux l'effet de la loi 22. "Avant 1976-1977, exception faite de l'année 1974-1975, 74 % des enfants allophones de la maternelle fréquentaient l'école anglaise. En 1976-1977, cette proportion tombait à 57,1 %" (ibid, p. 87). Toutefois, notons qu'il était possible pour les élèves ayant échoué aux tests linguistiques de les reprendre. Par conséquent, on ne peut considérer les proportions observées en 1976-1977 au niveau de la maternelle comme l'indice d'une nouvelle tendance pour l'avenir.

12. Il n'y a évidemment pas équivalence entre lieu de naissance des écoliers et lieu d'études (en anglais) des parents, d'autant plus que les données sont muettes sur la date d'arrivée au Québec des enfants d'âge scolaire.

13. Le Livre blanc de mars 1977 dans lequel étaient énoncées les grandes lignes de la politique québécoise de la langue française notait justement que "l'immigration est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans l'accroissement démographique, en raison de la diminution de la natalité" : ministre d'État du développement culturel, La politique québécoise de la langue française, Québec, Éditeur officiel, 1977, p. 5.

14. Voir notamment : M. Amyot, A. Bisson et C. St-Germain, loc. cit., pp. 113-137 ; cette question a fait l'objet d'études élaborées : Michel Paillé, Qu'en est-il des inscriptions à l'école anglaise publique?, gouvernement du Québec, Conseil de langue française, "Notes et documents", no 4, 1981, xii-119 p. ; C. St-Germain et R. Maheu, op. cit., ix-60 p.

15. Ces proportions étaient de 11,4 % (1976-1977) et de 9,8 % (1982-1983) dans la région de Montréal (mêmes sources qu'au tableau III.3).

16. La clause universelle s'applique pour tous ceux qui étaient domiciliés au Québec le 26 août 1977 (paragraphe 73b de la loi 101).

17. Québec, ministère de l'Éducation, fichier "Élèves standard", données non publiées, traitées le 26 septembre 1983.

18. Claude St-Germain, op. cit., p. 69.

19. Québec, ministère de l'Éducation, fichier "Élèves standard", données non publiées, traitées le 26 septembre 1983. (On verrait avec encore plus de précisions les effets de la "clause Québec" si nous avions pu faire usage de données concernant la maternelle par exemple ; malheureusement, nous ne disposions pas de cette source au moment de la rédaction de ce bilan.)

20. Gary Caldwell a fait remarquer fort à propos cette nette distinction qu'il faut faire dans les faits entre les lois 22 et 101, soulignant l'inutile hostilité des anglophones à la loi 22 de 1974 : "Un peuple, une société", dans : G. Caldwell et E. Waddell (éd.), Les anglophones du Québec, de majoritaires à minoritaires, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, "Identité et changements culturels", no 1, 1982, 479 p., p. 68 ; c'est ce qui ressort également d'un texte de William Tetley, "Les anglophones et la législation sur les langues : une histoire vécue", ibid, pp. 391-411.

21. Il est vrai que deux années seulement d'application effective de la loi 22 ne permettent pas de juger adéquatement de l'effet à long terme de cette loi linguistique au chapitre de la langue d'enseignement. Cependant, bien que cette législation ait eu un effet appréciable en maternelle, la possibilité de reprendre les tests linguistiques aurait pu, du moins en partie, en neutraliser les effets (voir plus haut section 1.2).

22. Revoir plus haut les références données à la note 5.

23. Claude St-Germain, op. cit., p. 18.

24. Comme le faisait observer St-Germain, il y aura toujours dans les écoles anglaises des élèves de langue maternelle autre que l'anglais "puisque la loi 101 accorde à beaucoup de francophones et d'allophones, et à leurs descendants, le droit de fréquenter l'école anglaise" : ibid, p. 88. Notons cependant que nombreux seront les descendants qui se déclareront de langue maternelle anglaise suite au transfert linguistique de leurs parents.

25. Il ne s'agit pas uniquement des écoliers admissibles à recevoir leur instruction en anglais et qui choisissent librement l'école française, mais surtout des enfants d'immigrants venus de pays anglophones et des autres provinces canadiennes depuis août 1977.

26. Il y aura toujours une fraction des écoliers nés à l'extérieur du Québec qui seront admis à l'école anglaise, non seulement à cause des migrations de retours de leurs parents, mais également à cause de certaines autorisations accordées en vertu d'un séjour temporaire.

27. Parmi les nombreuses déclarations émises en vertu de la fréquentation légale antérieure à la loi 101 (par. 73c) et de la fréquentation d'un frère ou d'une soeur (par. 73d), se trouvent évidemment plusieurs cas où l'un des parents a fait ses études primaires en anglais : la preuve aux deux premiers critères étant plus facile à produire, on y a recours le plus possible : Jean-Pierre Proulx, "Rapport statistique sur l'activité du Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais", Québec, ministère de l'Éducation, 1980, p. 8. Nous rendrons publique prochainement une étude détaillée des déclarations d'admissibilité à l'enseignement en anglais de 1977-1978 à 1982-1983.

28. Diane Vanasse, L'évolution de la population scolaire du Québec, Montréal, Institut de recherches politiques, 1981, xviii-96 p.

29. L'auteure ayant fait ses calculs à partir du recensement de juin 1971, les résultats qu'elle donne valent pour la fin des années scolaires ; il s'agit donc des années scolaires 1980-1981 à 2000-2001.

30. Vanasse affirme avoir fait usage du cadre d'analyse de Réjean Lachapelle et Jacques Henripin tiré de La situation démolinguistique au Canada : évolution passée et prospective (Montréal, Institut de recherches politiques, 1980, xxxii-391 p.), où les mouvements migratoires, facteur influençant fortement la répartition des groupes linguistiques au Québec, sont associés à des situations socio-économiques ; D. Vanasse, op. cit., p. 42.

31. Il s'agit d'un régime d'accès à l'école anglaise basé sur l'enseignement primaire en anglais reçu par l'un des parents au Québec, et d'un jeu d'hypothèses qui **"correspond à une situation plutôt défavorable aux anglophones,** dans le cadre d'une intervention vigoureuse de l'État" : D. Vanasse, op. cit., pp. 34-36, 42 ; c'est l'auteure qui souligne.

32. Ibid., p. 48, tableau 4.4, régime d'accès F dit "option Québec", simulation II.

33. Ministère de l'Éducation, Clientèle scolaire des organismes d'enseignement. Statistiques de l'enseignement 1980-1981, Québec, Direction des études économiques et démographiques, 1982, pp. 12-13.

34. Il faut noter qu'il n'y a pas adéquation parfaite entre le scénario F (option Québec) de D. Vanasse et la loi 101, l'auteure n'ayant considéré qu'un seul critère d'admission à l'école anglaise soit "celui d'avoir un de ses parents ayant fait ses études au Québec en anglais" : op. cit., p. 38 ; de plus, Vanasse a supposé une totale indépendance entre mouvements migratoires et régime d'accès à l'école anglaise, et reconnaît que "cette hypothèse ne permet pas de montrer l'effet cumulatif qui pourrait se produire si, par exemple, le régime d'option Québec modifiait

notablement le volume et la composition linguistique des immigrants et des émigrants" : ibid., p. 50.

35. Même en tenant compte de l'inadéquation entre la perspective de Diane Vanasse et la Charte de la langue française, nous ne pouvons comprendre un tel écart. Peut-on admettre qu'il y ait tant d'élèves à l'école anglaise dont l'un des parents n'a pas fait ses études en anglais au Québec? Reconnaissons cependant que l'auteure ne disposait d'aucune source statistique sur la population scolaire du Québec postérieure à la Charte de la langue française. Partant de la population âgée de 5 à 14 ans au recensement de 1971, D. Vanasse a dû introduire dans son modèle des estimations dont "plusieurs sont le résultat de déductions parfois fragiles" (op. cit., p. 37). C'est ce qui pourrait expliquer comment l'auteure en est venue à prévoir une proportion d'élèves à l'école anglaise inférieure aux 14,0 % observés en 1980-1981 avec des modalités d'accès plus généreuses que la Charte de la langue française : connaissance de l'anglais 12,7 %, langue maternelle anglaise 10,4 %, "clause universelle" 10,0 %, et "clause Canada" 9,0 % (idem., p. 48, tableau 4.4, régimes d'accès B, C, D et E).

36. Outre l'île de Montréal, il faut compter également le territoire de Harwood, partie hors de l'île de la Commission scolaire protestante de Lakeshore.

37. Outre une plus faible fécondité et une plus forte émigration des anglophones, il faut également considérer les mouvements migratoires interrégionaux. Deux études ont déjà fait le bilan de la baisse des effectifs scolaires du secteur anglophone de Montréal en comparaison du secteur francophone : Michel Paillé, op. cit., pp. 17-41 ; Claude St-Germain et Robert Maheu, op. cit., pp. 23-43.

38. L'estimation I étend les prévisions de A. Côté pour l'île de Montréal (public seulement) à l'ensemble du Québec (public et privé subventionné) ; l'estimation II introduit un facteur correctif pour tenir compte du fait que le poids des écoliers de l'île de Montréal dans l'ensemble du Québec a baissé de 22,1 % (1976-1977) à 19,1 % (1982-1983). Les deux estimations pour 1993-1994 supposent stationnaires les effectifs de la maternelle et du primaire entre 1988-1989 et 1993-1994.

39. Dans la région de Montréal, les cégeps anglophones ont attiré 86,8 % des nouveaux inscrits allophones des années 1977-1978 à 1982-1983.

40. Dans la région de Montréal, le rapport était de 81 contre 10 en 1976-1977 et de 105 contre 10 en 1980-1981 en faveur de la minorité anglophone ; il a toutefois baissé ensuite à 63 (1982-1983).

41. René Le Corre et Danielle Côté, op. cit., p. 47.

42. Nous avons calculé que le libre choix aurait permis à un minimum de 37 300 écoliers de plus de s'inscrire à l'école anglaise lors de l'année scolaire 1981-1982, portant l'importance relative du secteur anglophone à au moins 16,3 %, au lieu des 13,1 % observés cette année-là : Michel Paillé et Claude St-Germain, "La question linguistique dans le domaine scolaire", dans : Procureur général du Québec, Preuve présentée au juge Deschênes sur la constitutionnalité du Chapitre VIII de la Charte de la langue française, Cour supérieure du Québec, district de Montréal, août 1982, p. 23.

43. Ibid., p. 29 ; nos calculs laissent à l'école anglaise les francophones et les allophones qui y étaient admissibles en vertu de la loi 101 ; de

plus, ils accordent aux anglophones le libre choix de la langue d'enseignement.

44. M. Paillé et C. St-Germain, loc. cit., pp. 27-28.

45. Statistique Canada, Le Canada à jour : recensement de 1981, Ottawa, 1er mars 1983, p. 13 ; la conjoncture économique peut expliquer la baisse absolue du nombre des immigrants venus des autres provinces du Canada tandis que la loi 101 a sans doute affecté la répartition linguistique des immigrants, ainsi que leurs effectifs.

46. Voir à ce propos : Charles Castonguay, "La mobilité ethnique au Canada", Recherches sociographiques, XVIII-3, sept.-déc. 1977, pp. 431-450 ; Gary Caldwell, Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix : évolution sociodémographique, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers", no 4, 1980, 121 p., pp. 76-77.

47. Claude St-Germain, op. cit., pp. 19-20 ; Michel Amyot, Antonio Bisson et Claude St-Germain, loc. cit., pp. 121-123 ; Robert Maheu, loc. cit., pp. 254-255.

48. Claude St-Germain, op. cit., pp. 74-75.

49. Étant donné que la très forte majorité des transferts linguistiques chez les adultes allophones l'ont été vers l'anglais, le critère de la langue maternelle de l'écolier mène à l'école anglaise des enfants d'allophones.

50. L'article 58 de la Charte des droits et libertés précise que le paragraphe 23(1)a n'entrera en vigueur au Québec qu'après autorisation de l'Assemblée nationale ou du gouvernement du Québec.

51. La très grande majorité des écoliers anglophones qui n'ont aucun de leurs parents de langue maternelle anglaise aurait tout de même droit à l'école anglaise en vertu des paragraphes 23(1)b et 23(2).

52. Il serait en effet très complexe de faire enquête sur la première langue apprise par un adulte de 20, 30 ou 40 ans. Quant au test linguistique, outre son impopularité observée au temps de la loi 22, il ne vérifierait que la connaissance de l'anglais. Comme les adultes ont une meilleure connaissance de l'anglais que les enfants, un recours au test exigé des parents devrait amener plus d'élèves à l'enseignement en anglais que toute vérification auprès des enfants eux-mêmes.

53. Il s'agit des "enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage" (art. 81) ainsi que des "personnes ou catégories de personnes séjournant de façon temporaire au Québec ou leurs enfants" (art. 85).

54. Contrairement au paragraphe 23(1)a, les paragraphes 23(1)b et 23(2) - comme d'ailleurs le paragraphe 23(3) - sont en vigueur partout au Canada ; cependant, étant donné l'incompatibilité entre certains articles de la loi 101 et ces paragraphes de la Charte canadienne, il appartiendra à la Cour suprême du Canada (après la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec) de déterminer si les droits à l'instruction dans la langue de la minorité au Québec peuvent être restreints par la Charte de la langue française.

55. Michel Paillé et Claude St-Germain, op. cit., pp. 32-45 ; ces calculs sont basés sur une association étroite entre le lieu des études et le lieu de résidence antérieur à une migration au Québec ; nous verrons à la prochaine section les

conséquences d'une interprétation plus large des paragraphes 23(1)b et 23(2).

56. Ce total de 21 000 élèves exclut quelques milliers d'écoliers qui, bien que visés par la Charte des droits et libertés, ont choisi librement l'école française, comme en témoignent les orientations au temps du libre choix.

57. Cette nuance que nous faisions plus haut à propos du critère de la langue maternelle anglaise (section 3.2, en particulier la note 45) vaut également pour la "clause Canada".

58. Il s'agit ici des conséquences d'une "clause Canada" qui ne prend en compte que les seuls immigrants venus des autres provinces canadiennes.

59. Robert Décary, "Les amendements au projet Trudeau : un document de travail", Le Devoir, 16 janvier 1981, p. 17 ; voir également : Gil Rémillard, "Le statut culturel du français au Québec : les lignes de force", Actes du congrès "Langue et société au Québec", t. II : Le statut culturel du français au Québec, pp. 35-43, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1984.

60. La version officielle du paragraphe 23(2), contrairement à celle proposée en 1980 (voir : gouvernement du Canada, Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada, Ottawa, (1980), p. 23) ne soumet pas les citoyens canadiens "à la condition qu'ils changent de province" : Procureur général du Canada, "Réponse du Gouvernement concernant les propositions de modifications au Projet de résolution sur la Constitution du Canada", Ottawa, 12 janvier 1981, p. 6.

61. Robert Décary, loc. cit., p. 17 ; l'auteur précise que cela est possible "puisque l'article 23(2) ne distingue pas entre l'école privée et l'école publique".

62. Nous avons supposé que tous ces écoliers placés pour un an dans une école privée n'avaient qu'un seul frère ou une seule soeur. De plus, l'écart d'âge entre les deux enfants de chaque famille a été fixé à trois ans. Quant à l'année complète d'études que nous avons retenue dans notre modèle, elle est évidemment arbitraire ; il appartiendra aux tribunaux de fixer un minimum qui pourrait s'avérer inférieur à une année.

63. Nos calculs montrent un plafonnement des transferts cumulés à partir de 1997-1998, en ignorant la seconde génération.

64. Robert Décary (loc. cit., p. 17) voyait dans le recours à l'école privée non subventionnée un moyen ramenant le Québec "de plus en plus près, en pratique, du libre choix" de la langue d'enseignement.

65. C'est un document du démographe Louis Duchesne qui fit la lumière sur cette question : "La situation des langues dans les écoles du Québec et de ses régions administratives, 1969-1970 à 1972-1973", Québec, ministère de l'Éducation, 1973, 16 p.

66. En plus d'une surreprésentation des anglophones parmi les émigrants, il faut également mentionner une fécondité différentielle qui défavorise nettement les anglophones par rapport aux autres groupes linguistiques : Robert Maheu, "La fécondité selon la langue d'usage en 1981", septembre 1983, document non publié.

67. Rappelons que le test linguistique vérifie la connaissance d'une langue. Comme le paragraphe 23(1)a de la Charte canadienne des droits et libertés fait état de la langue maternelle de l'un des parents, tout test linguistique amènerait de nombreux écoliers non anglophones à l'école anglaise.

PREMIÈRE PARTIE

LA SITUATION DÉMOLINGUISTIQUE

III

L'ÉVOLUTION ET LES CARACTÉRISTIQUES LINGUISTIQUES DES ÉCHANGES MIGRATOIRES INTERPROVINCIAUX ET INTERNATIONAUX DU QUÉBEC DEPUIS 1971

Mireille BAILLARGEON

Démographe

Direction de la recherche

Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

INTRODUCTION

Le Québec est perdant dans ses échanges migratoires avec l'extérieur depuis le milieu des années 60 par suite d'un déficit permanent et important au niveau des migrations interprovinciales. Par contre, il a bénéficié, selon les estimations révisées dernièrement par Statistique Canada, d'un apport de population dans ses échanges avec l'étranger tout au long de la période à l'exception d'une seule année. L'immigration internationale, malgré une tendance à la baisse du volume de ses entrées, est demeurée toujours plus élevée que l'émigration internationale. Les gains, dans les échanges migratoires avec l'étranger, ont eu tendance d'ailleurs à augmenter au cours des dernières années, le volume des sorties internationales ayant diminué beaucoup plus que celui des entrées. La conjoncture économique mondiale n'incite pas à la mobilité, d'autant plus que la plupart des pays d'immigration se sont mis à pratiquer une politique de sélection de plus en plus restrictive.

Tous ces mouvements de personnes influent sur l'évolution, la répartition et la composition de la population québécoise et modifient entre autres la croissance des groupes linguistiques.

Ce texte se propose, en présentant les principales caractéristiques des migrants de langues française, anglaise et autre qui sont venus s'installer au Québec depuis le début des années 70, ou en sont partis, d'offrir un outil pour mieux comprendre l'évolution de la situation linguistique au cours de la dernière décennie.

1. LA MIGRATION INTERPROVINCIALE : ÉVOLUTION PASSÉE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les recensements constituent la principale source permettant de connaître actuellement les caractéristiques démographiques et ethnolinguistiques des migrants interprovinciaux des années 1971-1981.

C'est par la question sur le lieu de résidence cinq ans plus tôt que les recensements canadiens permettent de mesurer la migration quinquennale survenue entre les provinces au cours des derniers lustres. Cette mesure sous-estime les flux annuels de ces périodes puisqu'elle ne tient compte ni des déplacements effectués par des personnes décédées au cours de la période, phénomène toutefois marginal étant donné la structure par âge des migrants, ni des enfants de moins de cinq ans ayant pu être concernés par une migration, ni surtout des déplacements multiples ayant pu survenir entre le recensement et la date fixée par la question. Or, nous savons que ces migrations sont nombreuses. Nous pouvons d'ailleurs, en comparant les estimations annuelles des flux (tableau III.1) aux migrations subsistantes dans les recensements (tableau III.2), mesurer l'écart entre ces deux phénomènes. Ce rapport va du simple au double pour les entrées et légèrement moins (de 2 à 1,4) pour les sorties. L'écart semble toutefois aller en s'atténuant pour les départs, ce qui pourrait signifier qu'ils sont plus permanents ou de plus longue durée.

Le fait de ne pas tenir compte de tous les déplacements temporaires constitue un avantage pour les fins de cette étude puisque cela permet de faire abstraction de migrations qui ne modifient pas à moyen et long terme le volume et la composition des groupes linguistiques.

Tableau III.1

Estimations annuelles des composantes de la migration internationale et interprovinciale, Québec, années censitaires 1966-1967 à 1982-1983

Année censitaire[a]	Migrations internationales			Migrations interprovinciales			Migration nette totale
	Immigration	Émigration	Migration nette	Entrées	Sorties	Migration nette	
1966-1967	44 685	32 701	11 984	44 737	59 215	-14 478	- 2 494
1967-1968	40 241	34 569	5 672	40 457	56 183	-15 726	-10 054
1968-1969	32 651	25 460	7 191	39 071	57 766	-18 695	-11 504
1969-1970	26 789	26 175	614	36 226	72 067	-35 841	-35 227
1970-1971	22 383	25 173	-2 790	34 633	72 628	-37 995	-40 785
1966-1971	166 749	144 078	22 671	195 124	317 859	-122 735	-100 064
1971-1972	17 904	15 190	2 714	38 810	59 271	-20 461	-17 747
1972-1973	18 815	14 317	4 498	35 594	55 666	-20 072	-15 574
1973-1974	32 452	19 303	13 149	40 773	55 909	-15 136	-1 987
1974-1975	31 670	18 246	13 424	37 834	47 133	-9 299	4 125
1975-1976	26 629	15 029	11 600	32 915	45 557	-12 642	-1 042
1971-1976	127 470	82 085	45 385	185 926	263 536	-77 610	-32 255
1976-1977	25 699	8 327	17 372	28 867	55 233	-26 366	-8 994
1977-1978	16 877	10 557	6 320	23 945	70 374	-46 429	-40 109
1978-1979	14 602	10 316	4 286	25 524	56 408	-30 884	-26 598
1979-1980	23 255	8 047	15 208	22 018	51 994	-29 976	-14 768
1980-1981	19 393	6 192	13 201	22 905	45 746	-22 841	-9 640
1976-1981	99 826	43 439	56 387	123 259	279 755	-156 496	-100 109
1981-1982[b]	23 493	5 894	17 599	20 722	44 884	-24 162	-6 563
1982-1983[b]	19 227	6 524	12 703	27 452	50 020	-22 568	-9 865

a : Du 1er juin d'une année au 31 mai de l'année suivante. b: Données provisoires.

Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Section des estimations démographiques.

Tableau III.2

Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la langue maternelle, 1966-1971, 1971-1976 et 1976-1981

Flux migratoire	Langue maternelle			Total
	Français	Anglais	Autre	
Entrées				
1966-1971	33 400 (39,3)	46 900 (55,2)	4 600 (5,5)	84 900 (100,0)
1971-1976	37 200 (44,4)	41 900 (50,0)	4 700 (5,6)	83 800 (100,0)
1976-1981	31 875 (52,0)	25 220 (41,1)	4 210 (6,9)	61 310 (100,0)
Sorties				
1966-1971	46 900 (29,2)	99 100 (61,8)	14 400 (9,0)	160 400 (100,0)
1971-1976	41 300 (28,3)	94 100 (64,6)	10 400 (7,1)	145 800 (100,0)
1976-1981	49 940 (24,6)	131 530 (64,8)	21 560 (10,6)	203 040 (100,0)
Solde interprovincial				
1966-1971	-13 500 (17,9)	-52 200 (69,1)	-9 800 (13,0)	-75 500 (100,0)
1971-1976	-4 100 (6,6)	-52 200 (84,2)	-5 700 (9,2)	-62 000 (100,0)
1976-1981	-18 065 (12,8)	-106 310 (75,0)	-17 350 (12,2)	-141 730 (100,0)

Sources : Recensements du Canada 1971, 1976 et 1981, compilations spéciales. Les données de 1971 et 1976 sont corrigées pour tenir compte des non-déclarations de lieu de résidence cinq ans auparavant (1971 et 1976) et de la langue maternelle (1976). Voir à ce sujet : R. Lachapelle et J. Henripin, La situation démolinguistique au Canada. Évolution passée et prospective, Montréal, Institut de recherches politiques, 1980, p. 199.

1.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES ETHNOLINGUISTIQUES DES MIGRATIONS INTERPROVINCIALES QUINQUENNALES, SELON LA LANGUE MATERNELLE ; 1971-1976 ET 1976-1981

a) Évolution générale

Le Québec a connu, au cours des années 1976-1981, un solde migratoire interprovincial de -142 000. Ce déficit marque un accroissement important des pertes migratoires par rapport au lustre précédent puisqu'il avait été de l'ordre de -62 000. Cette augmentation résulte d'une diminution de 27 % des entrées et d'un accroissement de 39 % des départs (tableau III.2).

Le Québec n'est pas la seule province canadienne à avoir connu une détérioration de son solde au cours de la dernière décennie. L'Alberta et la Colombie-Britannique sont, en fait, les deux seules provinces à avoir bénéficié d'un apport de population au cours de la seconde moitié des années 70 grâce aux migrations interprovinciales. Toutes les autres ont non seulement subi une émigration nette, mais elles ont également détérioré leur solde entre les périodes 1971-1976 et 1976-1981, à l'exception de la Saskatchewan. Mentionnons en particulier le cas de l'Ontario dont la perte nette est passée de -52 000 à -78 000 malgré un accroissement de 24 % des entrées, du Manitoba dont le solde a varié de -26 000 à -44 000 et du Nouveau-Brunswick dont la balance migratoire est passée de +9 200 à -8 500 (tableau III.3). L'évolution de la situation économique canadienne et de son marché du travail explique cet accroissement de la mobilité et cette perte d'attraction de la majorité des provinces de l'est et du centre canadien au profit des provinces de l'ouest, alors en plein essor.

Tableau III.3

Migrations interprovinciales des provinces et territoires du Canada, 1971-1976 et 1976-1981

	1971-1976[a]			1976-1981		
	Immigration interne	Émigration interne	Migration nette	Immigration interne	Émigration interne	Migration nette
Terre-Neuve	**19 875**	**26 665**	**-6 790**	**18 430**	**38 265**	**-19 835**
Anglais	18 800	21 875	-6 075	17 635	36 280	-18 645
Français	715	1 270	-555	520	1 175	655
Autre	360	520	-160	280	815	-535
Ile-du-Prince-Édouard	**11 510**	**9 110**	**2 400**	**9 945**	**9 950**	**-5**
Anglais	10 785	8 450	2 335	9 230	9 395	-165
Français	555	520	35	555	435	120
Autre	170	140	30	155	120	35
Nouvelle-Écosse	**55 410**	**50 145**	**5 265**	**54 460**	**82 880**	**-8 420**
Anglais	51 045	46 395	4 650	49 420	57 905	-8 485
Français	3 040	2 650	390	3 575	3 065	510
Autre	1 325	1 100	225	1 460	1 910	-450
Nouveau-Brunswick	**46 560**	**37 400**	**9 160**	**41 460**	**49 965**	**-8 505**
Anglais	35 415	29 395	6 020	31 150	38 920	-7 770
Français	10 325	7 235	3 090	9 380	9 965	-585
Autre	820	770	50	930	1 080	-150
Québec	**79 060**	**138 475**	**-59 415**	**61 305**	**203 035**	**141 760**
Anglais	39 515	89 595	50 080	25 220	131 530	106 310
Français	35 225	39 105	-3 880	31 880	49 940	-18 060
Autre	4 320	9 775	-5 455	4 215	21 565	-17 350
Ontario	**202 455**	**254 585**	**-52 110**	**250 570**	**328 640**	**-78 070**
Anglais	159 540	205 295	-45 755	195 320	266 655	-71 335
Français	28 965	33 580	-4 616	31 010	33 940	-2 030
Autre	13 950	15 690	-1 740	23 345	28 045	-4 700

Tableau III.3 (suite)

Manitoba	**56 710**	**83 195**	**-26 485**	**54 030**	**97 620**	**-43 590**
Anglais	48 070	71 220	-23 150	45 490	81 495	-36 005
Français	3 050	3 850	-800	3 150	3 985	-835
Autre	5 590	8 125	-2 535	5 390	12 140	-6 750
Saskatchewan	**52 200**	**82 235**	**-30 035**	**63 390**	**69 200**	**-5 830**
Anglais	45 600	72 470	-26 870	54 755	61 095	-6 340
Français	1 195	2 305	-390	2 780	1 850	930
Autre	4 685	7 460	-2 775	5 855	6 275	-420
Alberta	**173 980**	**112 380**	**61 600**	**336 830**	**139 180**	**197 650**
Anglais	155 295	98 450	56 845	286 755	121 245	165 510
Français	6 225	3 340	2 885	19 655	4 535	15 120
Autre	12 460	10 590	1 870	30 415	13 400	17 015
Colombie-Britannique	**195 955**	**100 600**	**91 355**	**234 550**	**123 615**	**110 935**
Anglais	169 545	88 665	80 880	198 650	107 045	91 605
Français	7 750	3 890	3 860	10 330	4 820	5 510
Autre	18 660	8 045	10 615	25 570	11 755	13 815
Yukon	**6 250**	**5 860**	**390**	**6 675**	**7 220**	**-545**
Anglais	5 805	5 320	485	6 000	6 370	-370
Français	165	195	-30	255	265	-10
Autre	280	345	-65	415	590	-175
Territoires du Nord-Ouest	**8 845**	**8 185**	**660**	**8 885**	**10 940**	**-2 055**
Anglais	7 700	7 000	700	7 530	9 225	-1 695
Français	490	470	20	540	560	-20
Autre	655	715	-60	815	1 160	-345

a : Ne comprend pas ceux qui n'ont pas déclaré leur province de résidence ou leur langue maternelle.

Source : Recensement du Canada, 1981, Base de données de l'échantillon de 20 %, 1er mars 1983, p. 13.

Les trois principaux groupes linguistiques du Québec (français, anglais, autre pris globalement) ont été perdants dans leurs échanges migratoires avec le reste du Canada tout au long des années 70, comme ils l'avaient été d'ailleurs durant 1966-1971. Ils ont tous, de plus, accru leurs pertes entre 1971-1976 et 1976-1981. C'est cependant la population de langue maternelle anglaise qui a enregistré entre ces deux périodes l'essentiel des pertes avec un déficit deux fois plus élevé, soit de 106 000 personnes au lieu de 52 000. Viennent ensuite, mais dans une bien moindre mesure, la population de langue française avec une perte de 18 000 personnes au lieu de 4 000 et enfin le tiers groupe, avec un déficit de 17 000 au lieu de 6 000. Si l'on reporte ces pertes aux volumes respectifs des groupes linguistiques concernés, le déficit est donc plus lourd pour les minorités linguistiques que pour la majorité de langue française. En effet, les taux d'émigration nette sont de 0,4 % pour la population de langue française, 14,2 % pour celle de langue anglaise et 4,4 % pour le tiers groupe (tableau III.4).

Pour comprendre ce qui a provoqué cet accroissement du déficit migratoire, il est nécessaire d'examiner l'évolution des entrées et des sorties interprovinciales dont il résulte.

La baisse survenue dans le nombre des entrées interprovinciales entre 1971-1976 et 1976-1981 a touché les trois groupes linguistiques. Ce sont néanmoins les migrants de langue maternelle anglaise qui, en venant de moins en moins au Québec, ont été responsables de l'essentiel de cette évolution. Leur importance relative ne représente plus que 41 % des arrivées de 1976-1981 alors qu'ils formaient la moitié des entrées de la période précédente et 55 % de celles des années 1966-1971. Pour la première fois, les migrants de langue maternelle française se sont trouvés majoritaires parmi les entrées interprovinciales, bien qu'ils soient, eux aussi, venus en moins

Tableau III.4

Taux d'entrées et de sorties interprovinciales selon la langue maternelle, Québec, 1966-1971, 1971-1976 et 1976-1981 (en %)

Flux et période	Langue maternelle			Total
	Français	Anglais	Autre	
Taux d'entrées[a]				
1966-1971	0,7	6,1	1,3	1,4
1971-1976	0,7	5,3	1,2	1,4
1976-1981	0,6	3,3	1,0	1,0
Taux de sorties[b]				
1966-1971	1,0	12,9	4,1	2,7
1971-1976	0,8	11,9	2,8	2,4
1976-1981	1,0	17,5	5,4	3,2
Taux de migration nette				
1966-1971	-0,3	-6,8	-2,8	-1,3
1971-1976	-0,1	-6,6	-1,6	-1,0
1976-1981	-0,4	-14,2	-4,4	-2,2

Source : Recensements du Canada, 1966, 1971, 1976 et 1981.

a : Les taux d'entrées sont calculés en rapportant les entrées à la population moyenne du groupe concerné vivant au Québec durant cette période. Ils mesurent donc l'importance des entrées interprovinciales pour chacun des groupes linguistiques du Québec.

b : Les taux de sorties mesurent la propension d'un groupe à quitter le Québec.

grand nombre. Le tiers groupe quant à lui n'a représenté, tout au long de la décennie, qu'une fraction marginale des entrants interprovinciaux (moins de 7 %).

Si l'on reporte ces arrivées aux populations sujettes à effectuer ces migrations, soit les populations des autres provinces canadiennes, on constate ainsi que les francophones hors Québec ont eu une propension à venir vivre au Québec de 13 à 17 fois supérieure à celle des autres Canadiens au cours des années 1971-1976 et 1976-1981. Il faut toutefois noter que cette propension demeure relativement faible puisqu'elle se situe autour de 3 % à 4 %[1].

L'accroissement des départs a touché également tous les groupes linguistiques au point que la structure linguistique est demeurée la même d'une période à l'autre, avec toutefois un peu moins de migrants de langue française et un peu plus de tierce langue. Les migrants de langue anglaise se sont maintenus aux deux tiers du mouvement. En termes de volume cependant, les sorties de 1976-1981 correspondent à des valeurs bien différentes d'un groupe à l'autre. En effet, reportés aux effectifs des populations soumises au risque de partir, ces mouvements représentent 17 % de la population de langue anglaise, 5 % de langue autre et 1 % de langue française. C'est donc dire que la propension à quitter le Québec vers une autre province est 17 fois plus forte pour les anglophones que pour les francophones et cinq fois plus élevée pour les allophones. Ces écarts de propension ont augmenté quelque peu après 1976 mais ils étaient déjà de 13 à 15 fois supérieurs pour les anglophones et de quatre à trois fois plus élevés pour les allophones durant les années 1966-1971 et 1971-1976.

Cette évolution de la composition linguistique des migrations entre le Québec et les autres provinces canadiennes souligne une fois de plus[2] l'importance du facteur linguistique dans la compréhension de ces

mouvements. Ce facteur favorise la venue de francophones vers le Québec et le départ des anglophones vers les provinces anglaises. Il freine par contre la mobilité des autres.

L'existence de ce double régime migratoire au Canada s'est accentuée au cours de la dernière décennie, accroissant d'autant le déficit migratoire des Anglo-Québécois.

b) Province d'origine ou de destination

La plupart des migrants interprovinciaux venus s'installer au Québec au cours des années 1971-1976 et 1976-1981 provenaient de l'Ontario (68 % et 64 %) ou du Nouveau-Brunswick (8 % et 10 %), les deux provinces voisines.

La provenance étant à peu près la même pour tous les groupes linguistiques à la différence près que la Colombie-Britannique constituait le lieu d'origine second après l'Ontario des migrants de langue maternelle autre que française et le Nouveau-Brunswick celui des francophones (tableau III.5).

Les départs se sont faits principalement vers l'Ontario (63 % en 1971-1976 et 61 % 1976-1981) et ceci se vérifie avec plus ou moins d'intensité pour tous les groupes. Par contre, l'Alberta est passée globalement au second rang (15 %) comme province de destination au cours des années 1976-1981, supplantant la Colombie-Britannique pour les non-francophones et le Nouveau-Brunswick pour les francophones. C'est d'ailleurs l'Alberta qui a absorbé la majorité de l'accroissement des départs des migrants de langue maternelle française au cours de ces années : 17 % des francophones qui ont quitté le Québec s'y sont dirigés. On est loin cependant, avec 8 380 départs, de l'exode des francophones vers l'Alberta dont parlaient certains journaux au cours des dernières années (tableau III.6).

Tableau III.5

Entrées interprovinciales au Québec, selon la province d'origine et la langue maternelle, 1971-1976, 1976-1981

Période 1971-1976[a]

Province d'origine	Langue maternelle				Total
	Anglais	Français	Autre	Non déclarée	
Terre-Neuve	1 175 (3,0)	895 (2,5)	65 (1,5)	15 (2,3)	2 150 (2,7)
Île-du-Prince-Édouard	300 (0,8)	80 (0,2)	5 (0,1)	5 (0,8)	390 (0,5)
Nouvelle-Écosse	2 505 (6,3)	990 (2,8)	135 (3,1)	30 (4,7)	3 660 (4,6)
Nouveau-Brunswick	2 040 (5,2)	4 410 (12,5)	80 (1,9)	25 (3,9)	6 550 (8,2)
Ontario	25 650 (64,9)	24 945 (70,8)	3 095 (71,7)	435 (68,5)	54 120 (67,9)
Manitoba	1 760 (4,5)	940 (2,7)	235 (5,4)	35 (5,6)	2 965 (3,7)
Saskatchewan	705 (1,8)	240 (0,7)	60 (1,4)	5 (0,8)	1 015 (1,3)
Alberta	2 070 (5,2)	920 (2,6)	155 (3,6)	15 (2,4)	3 160 (4,0)
Colombie-Britannique	3 135 (7,9)	1 570 (4,5)	415 (9,6)	65 (10,2)	5 185 (6,5)
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	175 (0,4)	235 (0,7)	75 (1,7)	5 (0,8)	490 (0,6)
Total 100 %	39 515	35 225	4 320	635	79 685

a : Ne comprend pas ceux qui n'ont pas déclaré leur lieu de résidence.

Tableau III.5 (suite)

Période 1976-1981

Province d'origine	Langue maternelle			Total
	Anglais	Français	Autre	
Terre-Neuve	640 (2,5)	710 (2,2)	70 (1,7)	1 420 (2,3)
Île-du-Prince-Édouard	135 (0,5)	50 (0,2)	- -	180 (0,3)
Nouvelle-Écosse	1 760 (7,0)	1 150 (3,6)	85 (2,0)	2 995 (4,9)
Nouveau-Brunswick	1 735 (6,9)	4 560 (14,3)	70 (1,7)	6 365 (10,4)
Ontario	15 675 (62,2)	20 735 (65,1)	2 970 (70,5)	39 380 (64,2)
Manitoba	890 (3,5)	730 (2,3)	175 (4,1)	1 795 (2,9)
Saskatchewan	435 (1,7)	305 (0,9)	30 (0,7)	770 (1,3)
Alberta	1 390 (5,5)	1 370 (4,3)	230 (5,5)	2 990 (4,9)
Colombie-Britannique	2 375 (9,4)	2 040 (6,4)	335 (8,0)	4 750 (7,7)
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	190 (0,8)	220 (0,7)	245 (5,8)	655 (1,1)
Total 100 %	25 220	31 875	4 210	61 310

Source : Recensement du Canada, 1976, cat. 92-834 et 1981, compilation spéciale.

Tableau III.6

Sorties interprovinciales du Québec, selon la province de destination et la langue maternelle, 1971-1976, 1976-1981

Période 1971-1981[a]

Province d'origine	Langue maternelle				Total
	Anglais	Français	Autre	Non déclarée	
Terre-Neuve	1 245 (1,4)	420 (1,1)	55 (0,6)	15 (1,5)	1 735 (1,2)
Île-du-Prince-Édouard	690 (0,8)	130 (0,3)	25 (0,3)	- -	850 (0,7)
Nouvelle-Écosse	4 705 (5,3)	1 455 (3,7)	215 (2,2)	55 (5,6)	6 430 (4,6)
Nouveau-Brunswick	4 100 (4,6)	5 615 (14,4)	205 (2,1)	90 (9,1)	10 000 (7,1)
Ontario	55 825 (62,3)	24 380 (62,3)	6 610 (67,6)	645 (65,1)	87 460 (62,7)
Manitoba	2 530 (2,8)	1 060 (2,7)	305 (3,1)	20 (2,0)	3 920 (2,8)
Saskatchewan	1 055 (1,2)	490 (1,3)	90 (0,9)	5 (0,5)	1 645 (1,2)
Alberta	7 390 (8,2)	1 950 (5,0)	560 (5,7)	45 (4,6)	9 945 (7,1)
Colombie-Britannique	11 590 (12,9)	3 370 (8,6)	1 630 (16,7)	105 (10,6)	16 695 (12,0)
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	465 (0,5)	235 (0,6)	80 (0,8)	10 (1,0)	795 (0,6)
Total 100 %	89 595	39 105	9 775	990	139 480

Tableau III-6 (suite)

Période 1976-1981

Province d'origine	Langue maternelle			Total
	Anglais	Français	Autre	
Terre-Neuve	1 175 (0,9)	230 (0,5)	65 (0,3)	1 470 (0,7)
Île-du-Prince-Édouard	680 (0,5)	225 (0,4)	15 (0,1)	920 (0,5)
Nouvelle-Écosse	4 405 (3,4)	1 515 (3,0)	235 (1,1)	6 155 (3,0)
Nouveau-Brunswick	3 905 (3,0)	6 055 (12,1)	235 (1,1)	10 195 (5,0)
Ontario	83 380 (63,4)	26 245 (52,6)	14 080 (65,3)	123 705 (60,9)
Manitoba	2 815 (2,1)	1 090 (2,2)	355 (1,6)	4 260 (2,1)
Saskatchewan	1 300 (1,0)	890 (1,8)	195 (0,9)	2 385 (1,2)
Alberta	19 255 (14,6)	8 380 (16,8)	3 670 (17,0)	31 305 (15,4)
Colombie-Britannique	14 160 (10,8)	4 945 (9,9)	2 650 (12,3)	21 755 (10,7)
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	445 (0,3)	370 (0,7)	70 (0,3)	885 (0,5)
Total 100 %	131 530	49 940	21 560	203 035

a : Ne comprend pas ceux qui n'ont pas déclaré leur lieu de résidence.

Source : Recensement du Canada, 1976, cat. 92-834 et 1981, compilation spéciale.

c) Région d'origine ou de destination au Québec

On ne connaît pas actuellement les caractéristiques linguistiques des migrants interprovinciaux par région d'origine ou de destination au Québec. Il semble néanmoins intéressant d'étudier dans quelle mesure les différentes régions du Québec sont concernées par les échanges migratoires interprovinciaux, quelles que soient les caractéristiques linguistiques des migrants.

Les régions métropolitaines de Montréal, Hull, Québec ainsi que le reste de la province pris globalement, ont subi des pertes dans leurs échanges migratoires avec le reste du Canada au cours des années 1976-1981 alors que, durant le lustre précédent, la région de Hull s'était distinguée avec un solde positif (tableau III.7).

Si les entrées interprovinciales ont diminué entre ces deux périodes dans l'ensemble du Québec, la région de Hull a reçu par contre plus de personnes en provenance du reste du Canada au cours des années 1976-1981 que durant la première moitié de la décennie 70. Quant aux sorties interprovinciales, elles ont augmenté dans les trois régions métropolitaines de Montréal, Québec et Hull et ont diminué dans le reste de la province.

Deux régions sont particulièrement concernées par la migration interprovinciale, l'une, Montréal, en termes de volume des migrations qui en proviennent ou s'y dirigent et l'autre, Hull, en termes d'effet du phénomène sur la population. La région de Montréal a reçu en effet la moitié des entrées interprovinciales venues au Québec au cours des périodes 1971-1976 et 1976-1981 et a fourni de 60 % à 68 % des départs vers les autres provinces canadiennes. Quant à la région métropolitaine de Hull, elle a reçu, au cours des années 1976-1981, 13 % des migrants interprovinciaux venus s'installer au Québec, soit un volume de près de

Tableau III.7

Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la région de départ ou d'arrivée, 1971-1976 et 1976-1981

Période de flux migratoire	Montréal (RMR)	Hull (RMR)	Québec (RMR)	Autres régions	TOTAL 100 %
1971-1976					
Entrées	39 490 (49,6)	5 175 (6,5)	3 920 (4,9)	31 100 (39,0)	79 685
Sorties	84 305 (60,4)	2 675 (1,9)	7 035 (5,1)	45 465 (32,6)	139 480
Migration nette	-44 815	+2 500	-3 115	-14 365	-59 795
1976-1981					
Entrées	31 520 (51,4)	7 975 (13,0)	4 175 (6,8)	17 640 (28,8)	61 310
Sorties	137 790 (67,9)	13 210 (6,5)	8 395 (4,1)	43 650 (21,5)	203 045
Migration nette	-106 270	-5 235	-4 220	-26 010	-141 735

Source : Recensement du Canada, 1976, cat. 92-828, et 1981, compilation spéciale.

8 000 personnes, ce qui, par rapport à la population de l'agglomération, représente 5 % de la population recensée en 1981. La position géographique de Hull et les interventions du gouvernement fédéral concernant l'aménagement de la région de la "capitale nationale" expliquent l'importance des mouvements dans cette région. Notons d'ailleurs que près du quart de la population de Hull était née dans une autre province en 1981 alors que cette proportion était inférieure à 5 % dans les autres régions du Québec (tableau III. 8).

d) Âge des migrants

Les recensements fournissent l'âge des migrants à la date du recensement et non au moment de leur migration. Le décalage entre les deux âges est en moyenne de deux ans et demi. Il ne modifie pas toutefois, sauf pour la vieillir un peu, la structure par âge générale des migrants.

En observant leur distribution par âge, on s'aperçoit que cette variable joue un rôle important, quels que soient d'ailleurs le type de migration (entrées et sorties) et les caractéristiques ethnoculturelles des migrants. La propension à migrer est forte et à son maximum chez les jeunes adultes des groupes d'âge 20-24 ans ou 25-29 ans et diminue ensuite régulièrement jusqu'aux âges avancés. Il y a parfois une légère remontée chez les personnes en âge de prendre la retraite : à cet âge de la vie, certains s'en retournent chez eux, d'autres vont rejoindre des proches déjà partis ailleurs, d'autres encore recherchent un milieu plus conforme à leur goût.

Les taux de sortie interprovinciaux suivent ce modèle, quels que soient le groupe linguistique et la période de migration concernée (graphique 1). L'intensité avec laquelle les trois groupes linguistiques ont vécu ce phénomène est cependant fort différente d'une population à l'autre. À âge égal,

Tableau III.8

Répartition de la population des régions métropolitaines de recensement, selon le lieu de naissance, Québec 1981[a]

Régions	Lieu de naissance			Total
	Québec	Autres provinces canadiennes	Pays étrangers	
Chicoutimi-Jonquière	131 705 (98,0)	1 495 (1,1)	1 190 (0,9)	134 390 (100,0)
Hull	121 330 (71,6)	40 205 (23,7)	8 015 (4,7)	169 545 (100,0)
Montréal	2 219 345 (79,3)	125 830 (4,5)	452 865 (16,2)	2 748 040 (100,0)
Québec	546 435 (96,0)	9 765 (1,7)	12 805 (2,3)	569 000 (100,0)
Sherbrooke	108 990 (94,0)	2 180 (1,9)	4 700 (4,1)	115 875 (100,0)
Trois-Rivières	107 200 (97,0)	1 340 (1,2)	1 955 (1,8)	110 495 (100,0)
Autres régions du Québec	2 368 880 (95,8)	58 415 (2,4)	44 425 (1,8)	2 471 175 (100,0)
Total Québec	5 603 885 (88,0)	239 235 (3,7)	525 955 (8,3)	6 369 070 (100,0)

a : Ne comprend pas les pensionnaires d'institutions.

Source : Recensement du Canada, 1981, compilation spéciale.

Graphique 1

Taux de sortie interprovinciale par groupe d'âge et langue maternelle, Québec, 1971-1976 et 1976-1981

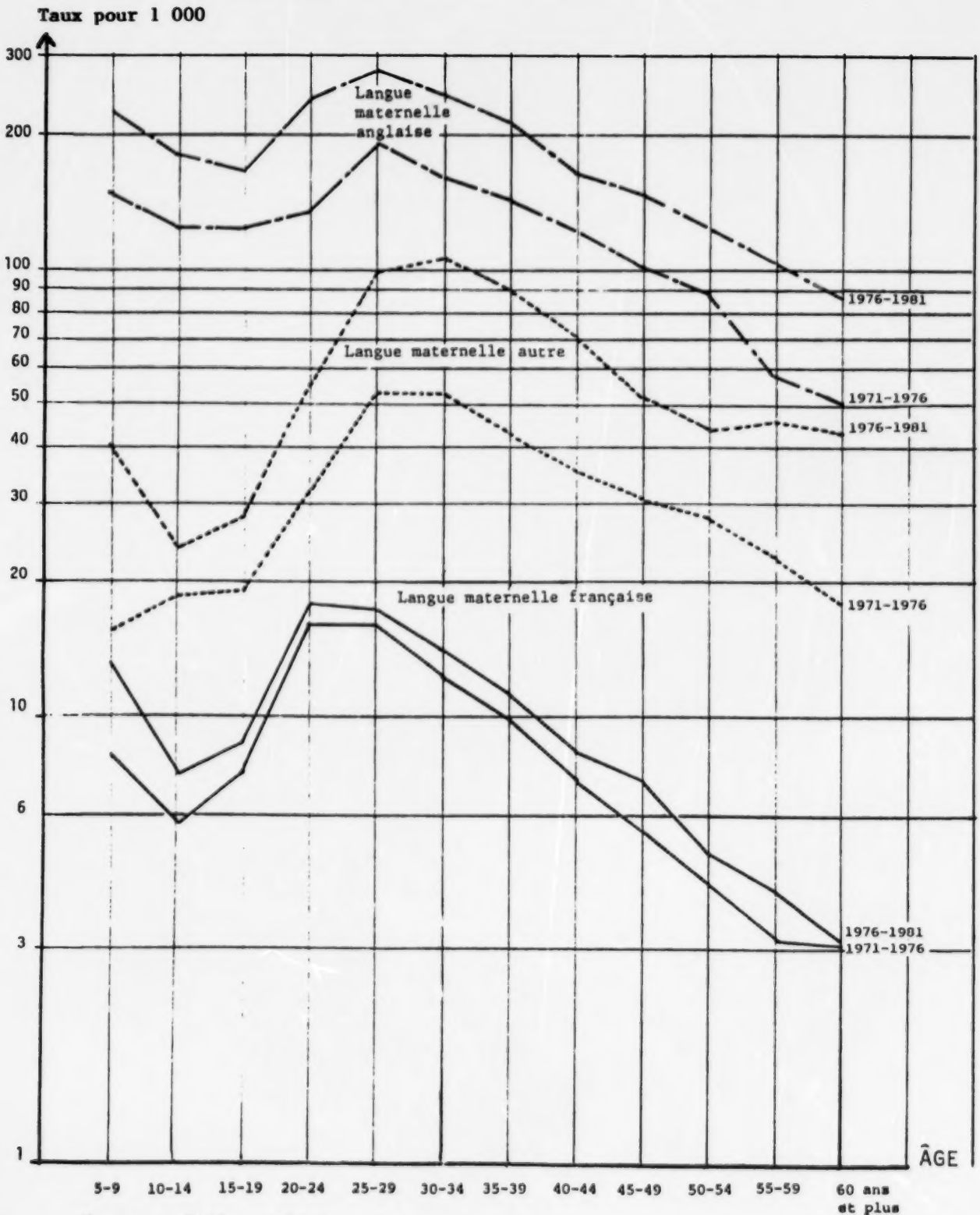

Source : Tableau III.9.

la propension à quitter le Québec a toujours été plus faible tout au long de la décennie 70 parmi la population de langue maternelle française que parmi celle de langue anglaise. Le tiers groupe a occupé une position intermédiaire qui s'est rapprochée au cours des années 1976-1981 de celle de la population de langue maternelle anglaise, particulièrement parmi les groupes d'âges de 50 ans et plus. Cette différence d'intensité est telle, entre les groupes linguistiques, que les taux de départ les plus élevés chez les francophones, soit ceux des jeunes de 20-24 ans, ont été très inférieurs à ceux les plus bas des populations de langues maternelles anglaise et autre. La propension à quitter demeure par conséquent élevée parmi les minorités culturelles du Québec, quel que soit leur âge. C'est d'ailleurs ce qui explique une structure par âge plus vieille des départs chez les anglophones et allophones par rapport à celle des francophones. L'importance des migrants âgés de 45 ans et plus représentait en effet respectivement 21 %, 31 % et 13 % d'entre eux au cours de la période 1976-1981 et 18 %, 28 % et 13 % au cours des années 1971-1976 (tableau III.10).

Les taux d'entrée interprovinciale mesurent l'effet de ce phénomène sur la population d'accueil. Il est donc normal que ces taux soient eux aussi les plus élevés aux âges où la propension à migrer est la plus forte, soit parmi les jeunes adultes. L'effet des entrées interprovinciales est ainsi, quel que soit le groupe linguistique, à son maximum dans les populations âgées de 25 à 29 ans (graphique 2). Notons de plus qu'à tous les âges, l'effet de ce phénomène est légèrement plus élevé sur les groupes linguistiques minoritaires que sur la population de langue française, compte tenu des populations en présence.

Graphique 2

Taux d'entrée interprovinciale par groupe d'âge et langue maternelle, Québec, 1976-1981

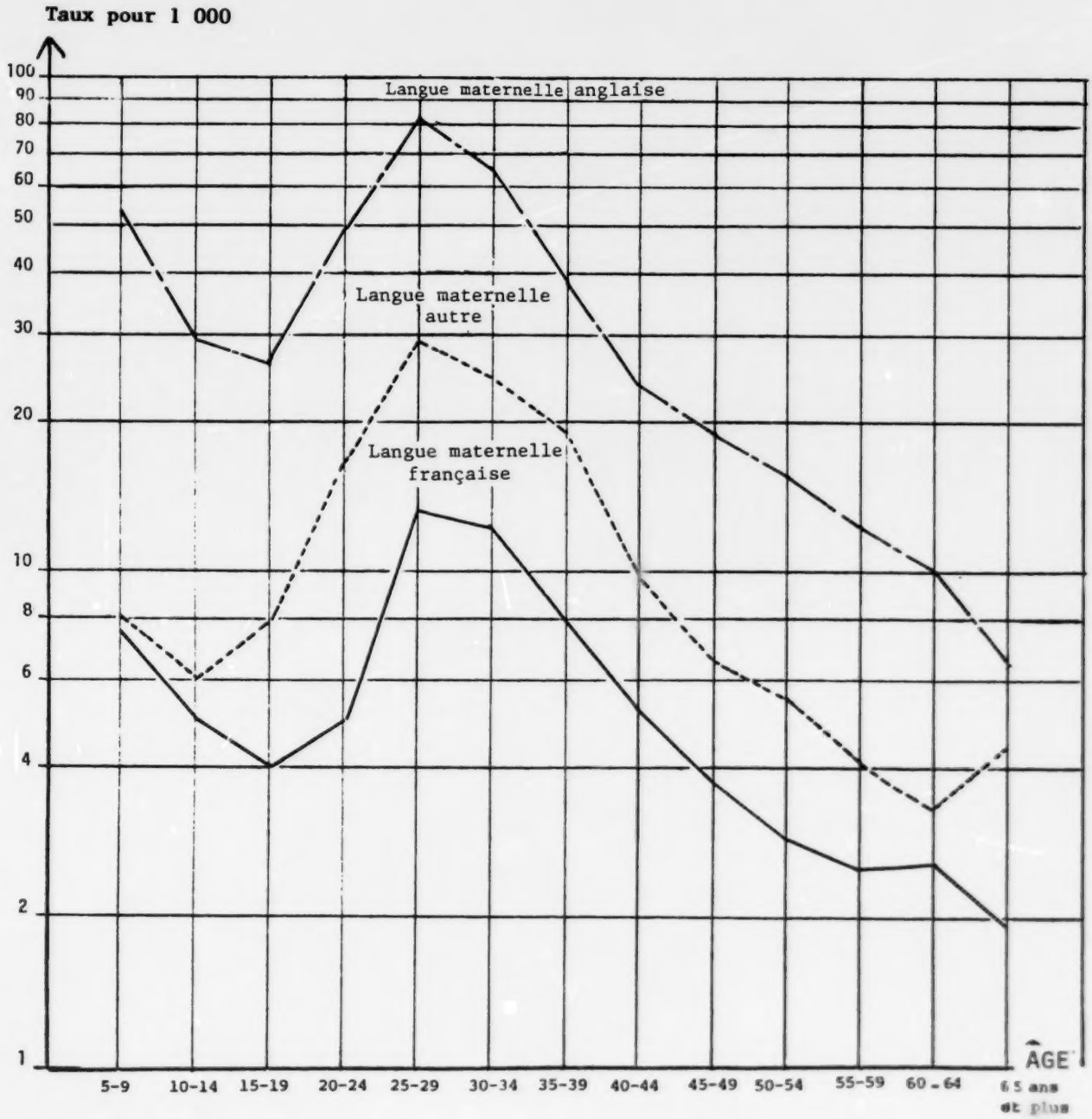

Source : Tableau III.11.

Tableau III.9

Taux de sorties interprovinciales, selon la langue maternelle par groupe d'âge en fin de période de migration, 1971-1976 et 1976-1981, taux par 1 000

Groupe d'âge	Période et langue					
	1971-1976			1976-1981		
	Française	Anglaise	Autre	Française	Anglaise	Autre
5 - 9 ans	8,4	149,9	15,6	10,3	228,8	40,1
10 - 14 ans	5,8	126,3	18,6	7,4	180,3	33,8
15 - 19 ans	7,5	126,0	19,1	8,7	169,2	37,6
20 - 24 ans	16,3	172,7	31,8	17,9	242,7	54,8
25 - 29 ans	16,1	191,3	53,3	17,6	277,8	99,0
30 - 34 ans	12,2	162,3	52,7	14,0	248,1	107,9
35 - 39 ans	9,8	142,5	42,8	11,3	214,9	90,3
40 - 44 ans	7,1	122,0	35,1	8,3	167,0	71,4
45 - 49 ans	5,5	101,7	31,7	7,2	148,4	91,6
50 - 54 ans	4,2	80,8	27,7	4,9	125,2	44,1
55 - 59 ans	3,4	58,4	22,6	4,1	105,7	48,2
60 ans et plus	3,2	50,9	18,3	3,2	88,5	43,5
60 - 64 ans	-	-	-	3,7	99,0	44,9
65 - 69 ans	-	-	-	3,9	105,9	49,6
70 ans et plus	-	-	-	2,6	69,6	38,6

Source : Recensements du Canada, 1976 et 1981, compilations spéciales.

Voir tableau III.4 pour le calcul des taux.

Tableau III.10

Structure par âge (en %) des migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la langue maternelle par groupe d'âge en fin de période, 1971-1976 et 1976-1981

Langue maternelle et groupe d'âge	1971-1976		1976-1981	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Françaises				
5 - 14 ans	18,1	15,4	15,1	13,5
15 - 19 ans	8,3	10,5	9,1	10,8
20 - 24 ans	11,6	14,5	12,8	14,8
25 - 29 ans	11,6	12,5	12,8	12,8
30 - 34 ans	9,5	9,8	10,0	10,0
35 - 44 ans	13,5	13,0	14,0	13,5
45 - 64 ans	17,0	16,0	16,0	15,0
65 ans et plus	10,4	8,3	10,1	9,6
Total, 5 plus	100,0	100,0	100,0	100,0
Anglaises				
5 - 14 ans	23,4	20,7	17,7	17,1
15 - 19 ans	9,6	10,8	10,0	9,6
20 - 24 ans	13,6	16,4	14,4	15,6
25 - 29 ans	12,9	13,4	13,6	13,6
30 - 34 ans	9,6	9,8	10,4	10,4
35 - 44 ans	12,6	12,4	13,6	13,4
45 - 64 ans	14,6	13,6	14,4	14,0
65 ans et plus	3,6	2,9	3,9	3,4
Total, 5 plus	100,0	100,0	100,0	100,0
Autre				
5 - 14 ans	10,9	9,2	9,1	7,7
15 - 19 ans	8,9	9,7	8,6	8,6
20 - 24 ans	15,8	18,5	16,2	17,6
25 - 29 ans	15,5	16,0	16,2	16,2
30 - 34 ans	10,8	10,8	11,6	11,6
35 - 44 ans	14,8	14,6	15,6	15,4
45 - 64 ans	16,2	15,2	16,0	15,6
65 ans et plus	7,1	5,9	6,7	7,3
Total, 5 plus	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Gouvernement du Canada, 1976, compilations spéciales, 1981. F. Parent et G. Baby, "Profil des migrants interprovinciaux au Québec, 1976-1981", communication présentée au 51e congrès de l'ACFAS à Trois-Rivières, 27 mai 1983.

Tableau III.11

Taux d'entrées interprovinciales, selon la langue maternelle par groupe d'âge en fin de période de migration, 1976-1981

(Taux par 1 000)

Groupe d'âge	Langue maternelle		
	Français	Anglais	Autre
5 - 9 ans	7,6	52,9	8,0
10 - 14 ans	5,0	29,7	6,0
15 - 19 ans	4,0	26,6	7,9
20 - 24 ans	5,0	49,0	16,6
25 - 29 ans	13,2	80,9	29,0
30 - 34 ans	12,2	65,4	24,9
35 - 39 ans	7,8	38,0	19,2
40 - 44 ans	5,3	24,1	9,8
45 - 49 ans	3,8	19,1	6,6
50 - 54 ans	2,9	15,7	5,6
55 - 59 ans	2,5	12,2	4,1
60 - 64 ans	2,6	10,3	3,3
65 ans et plus	1,9	6,5	4,4

Source : Recensement du Canada, 1981, compilation spéciale.

Voir tableau III.4 pour le calcul des taux.

e) **Scolarité des migrants de 15 ans et plus**

Nous ne disposons pas de données complètes sur le niveau de scolarité par langue maternelle des migrants venus ou partis du Québec vers une autre province canadienne au cours de la dernière décennie, mais seulement pour les entrants de la période 1971-1976 et des sortants du lustre suivant. Nous connaissons néanmoins la formation scolaire de l'ensemble des personnes de 15 ans et plus ayant quitté le Québec durant les années 1971-1976 (tableaux III.12 et III.13).

Ces données fragmentaires permettent de constater que la distribution relative de la scolarité des migrants interprovinciaux est assez semblable d'une période à l'autre de la décennie et quel que soit le type de la migration (entrées ou sorties). C'est ainsi que les migrants ayant une formation universitaire avec ou sans diplôme représentaient autour du tiers non seulement des arrivées du Québec durant la période 1971-1976 mais également des départs survenus au cours des années 1971-1976 et 1976-1981. L'importance des migrants de formation universitaire avec diplôme, tout en augmentant en nombre parmi les départs, a cependant diminué, entre ces deux périodes, de 24 % à 19 %. Ce sont surtout les migrants de formation postsecondaire non universitaire et, dans une moindre mesure, ceux de niveaux primaire et secondaire qui ont augmenté en nombre au cours de 1976-1981 parmi les sorties du Québec vers une autre province.

Malgré ces changements, les migrants interprovinciaux ont eux, en général tout au long des années, une scolarité élevée, si on les compare à la population du Québec et du reste du Canada. En effet, parmi la population âgée de 15 ans et plus recensée sur ces deux territoires en 1981, il n'y avait que 13 % et 17 % de personnes ayant une formation universitaire au lieu du tiers comme nous l'avons vu pour les migrants, alors que 67 % et 63 % avaient par contre déclaré

Tableau III.12

Migrations interprovinciales[a] en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon le niveau de scolarité en 1976 et la langue maternelle[b], 1971-1976

Flux migratoire	Langue maternelle	N'ayant pas atteint la 9e		9e - 10e		11e - 13e		Post-secondaire non universitaire		Universitaire sans diplôme		Universitaire avec diplôme		Total 100 %
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Entrées	Langue maternelle française	5 815	20,2	4 910	17,0	6 270	21,7	4 540	15,7	3 685	12,8	3 625	12,6	28 845
	Langue maternelle anglaise	1 950	6,5	4 060	13,4	7 365	24,3	4 755	15,7	5 655	18,7	6 475	21,4	30 255
	Langue maternelle autre	700	18,2	295	7,7	550	14,3	500	14,3	680	17,7	1 065	27,7	3 855
	Langue maternelle non précisée	100	18,2	55	10,0	135	24,5	95	17,3	55	10,0	110	20,0	545
	Total, toutes langues	8 565	13,5	9 320	14,7	14 320	22,5	9 940	15,7	10 075	15,9	11 275	17,7	63 500
Sorties	Total, toutes langues	11 175	9,8	15 410	13,5	28 490	25,0	18 760	16,5	12 565	11,0	27 515	24,2	113 910

a : Ne comprend que les migrants âgés de 15 ans et plus en 1976.

b : On ne dispose pas de l'information pour les sorties, par langue maternelle.

Source : Recensement du Canada, 1976, compilations spéciales.

Tableau III.13

Répartition de la population du Québec et des migrants ayant quitté le Québec pour une autre province canadienne entre 1976-1981, de 15 ans et plus en 1981, selon le plus haut niveau de scolarité[a]

Population et langue maternelle	Études primaires ou secondaires seulement		Autres études non universitaires		Études universitaires sans diplôme		Études universitaires avec diplôme		Total 100 %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Population totale du Québec de 15 ans et plus	3 341 050	67,1	963 845	19,4	320 070	6,4	350 860	7,1	4 975 825
Sorties 1976-1981[b]									
Langue maternelle française	22 405	51,9	10 575	24,5	4 810	11,1	5 420	12,5	43 210
Langue maternelle anglaise	46 505	42,7	23 905	21,9	17 345	15,9	21 285	19,5	109 040
Langue maternelle autre	7 370	36,8	4 325	21,6	3 005	15,0	5 325	26,6	20 025
Total, toutes les langues maternelles	76 290	22,8	38 810	40,3	25 185	14,6	32 040	18,6	172 325

a : Source : Recensement du Canada, 1981, compilation spéciale.

b : Source : Recensement du Canada, 1981. Données transcrites à partir de : P. Parent et R. Raby, op. cit.

avoir une scolarité de niveau primaire ou secondaire uniquement, comparativement à 23 % par exemple, des sortants de la période 1976-1981. Le fait que les migrants venus ou partis du Québec jouissaient d'une scolarité plus élevée que les non-migrants et cela, quelle que soit la langue maternelle, bien que cela soit moins accentué pour les francophones, n'est pas spécifique aux migrations entre le Québec et le reste du Canada, ni d'ailleurs aux migrations canadiennes. En effet, une étude récente confirme qu'il en était ainsi pour les migrants ayant effectué un déplacement interprovincial ou international entre le 1er juin 1976 et le mois d'août 1982, tant vers le Québec que vers les autres provinces canadiennes[3].

Ce phénomène n'est pas non plus une caractéristique propre aux déplacements interprovinciaux de la dernière décennie. Plusieurs études ont en effet montré, à partir des migrations antérieures, que la propension à migrer s'accroissait avec la scolarité. Il n'est donc pas surprenant que les migrants instruits soient relativement nombreux dans les échanges migratoires interprovinciaux.

Notons d'ailleurs que, si l'on reporte les départs de la période 1976-1981 aux volumes respectifs des groupes linguistiques concernés, on constate que la propension à quitter le Québec augmente avec la scolarité pour les trois groupes étudiés. À niveau de scolarité égal, la propension est cependant nettement plus faible pour la population de langue maternelle française que parmi celle de langue anglaise et autre. Cette différence d'intensité est telle que les taux de départs des francophones de formation universitaires sont inférieurs à ceux les plus bas des minorités linguistiques, soit ceux de formation primaire ou secondaire. Ces résultats rejoignent entre autres les observations faites à partir des migrations survenues au cours des années 1966-1971[4].

f) Langue parlée à la maison, 1976-1981

En 1976, seule la langue maternelle des personnes recensées était demandée. On ne peut donc étudier l'évolution de la composition linguistique des migrations interprovinciales selon la langue parlée au cours de la dernière décennie. La langue parlée ayant été demandée en 1981, on peut néanmoins étudier cet aspect pour la période 1976-1981.

La composition linguistique des migrants venus s'installer au Québec entre 1976-1981 varie peu selon que l'on retient le critère de la langue maternelle ou de la langue parlée à la maison, avec néanmoins une importance un peu plus grande pour les personnes de langue anglaise (tableau III.14). Cette différence est peu importante et ne modifie pas l'observation faite selon laquelle ce sont surtout des francophones qui sont venus durant cette période. Rappelons que, lors des années 1966-1971, tel n'était pas le cas puisque 62 % des entrées interprovinciales avaient été effectuées par des personnes de langue d'usage anglaise. D'ailleurs, en comparant les années 1966-1971 et 1976-1981, on observe que, s'il est venu moins de migrants en provenance du reste du Canada au cours de la dernière période, les anglophones en sont la cause car les francophones sont venus, quant à eux, plus nombreux.

Par contre, la répartition linguistique des départs selon la langue parlée des migrants est fort différente de celle selon la langue maternelle. L'importance des anglophones y est plus grande (76 % au lieu de 65 %) alors que celle des francophones et celle des allophones le sont moins. Cela provient du fait qu'une bonne partie (36 %) des migrants de langue maternelle autre qu'anglaise qui ont quitté le Québec entre 1976-1981 étaient en fait des anglophones ou le sont devenus bien rapidement : plus du quart (27 %) parmi les départs de langue maternelle française et plus de la moitié (54 %) parmi ceux de langue mater-

Tableau III.14

Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, par langue maternelle et langue parlée, 1976-1981

Flux migratoire	Langue maternelle	Langue parlée à la maison			Total
		Français	Anglais	Autre	
Entrées	Français	28 390 (89,0)	3 400 (10,7)	90 (0,3)	31 870 (100,0)
	Anglais	1 675 (6,6)	23 370 (92,6)	175 (0,7)	25 225 (100,0)
	Autre	450 (10,7)	1 985 (47,2)	1 770 (42,1)	4 205 (100,0)
	Total	30 515 (49,8)	28 755 (46,9)	2 035 (3,3)	61 300 (100,0)
Sorties	Français	36 100 (72,3)	13 735 (27,5)	105 (0,2)	49 940 (100,0)
	Anglais	2 445 (1,9)	128 415 (97,6)	670 (0,5)	131 530 (100,0)
	Autre	530 (2,5)	11 700 (54,2)	9 340 (43,3)	21 570 (100,0)
	Total	39 075 (19,2)	153 850 (75,8)	10 115 (5,0)	203 040 (100,0)
Solde migratoire	Français	-7 710 (42,7)	-10 335 (57,2)	-15 (0,1)	-18 070 (100,0)
	Anglais	-770 (0,7)	-105 045 (98,8)	-495 (0,5)	-106 305 (100,0)
	Autre	-80 (0,5)	-9 715 (55,9)	-7 570 (43,6)	-17 365 (100,0)
	Total	-8 560 (6,0)	-125 095 (88,3)	-8 080 (5,7)	-141 735 (100,0)

Source : Recensement du Canada, 1981, compilation spéciale.

nelle autre. Le recensement de 1971 avait déjà montré que les gens adoptent plus un comportement migratoire conforme à leur identité culturelle du moment plutôt qu'à leur identité d'origine[5]. L'anglicisation accroît donc pour les francophones et allophones d'origine leur propension à quitter le Québec, le frein que constitue le coût linguistique et culturel d'un déplacement vers le Canada anglais ne jouant plus dans leur cas.

Cette identité linguistique des sortants a pour conséquence d'accroître le déficit migratoire pour la population anglophone du Québec et diminue d'autant celui des autres groupes linguistiques. Durant les années 1976-1981, la population dont la langue parlée à la maison est l'anglais a perdu 125 000 personnes tandis que la population francophone perdait 8 600 personnes et le tiers groupe 8 100.

g) Connaissance du français et de l'anglais, 1976-1981

Durant la période 1976-1981, le Québec a surtout perdu dans ses échanges migratoires avec le reste du Canada des personnes ne connaissant que l'anglais (54 %) ou des bilingues, au sens canadien du terme (44 %) et très peu d'unilingues français (1 %) (tableau III.15).

Les trois quarts des migrants venus s'installer au Québec connaissaient le français, soit parce qu'ils étaient de langue maternelle française, soit parce qu'ils étaient bilingues. Un quart seulement ne connaissait que l'anglais.

L'essentiel des départs ayant eu lieu entre 1976 et 1981 est le fait de personnes bilingues (50 %) ou unilingues anglaises (45 %). Très peu ne connaissaient que le français (4 %). La grande majorité (61 %) des migrants de langue maternelle anglaise et la majorité de ceux de tierce langue (54 %) qui sont

Tableau III.15

Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, par langue maternelle, par la connaissance du français et de l'anglais, 1976-1981

Flux migratoire	Langue maternelle	Connaissance du français et de l'anglais				Total
		Français seulement	Français et anglais	Anglais seulement	Ni français ni anglais	
Entrées	Anglais	30 (0,1)	12 040 (47,7)	13 155 (52,2)	- -	25 225 (100,0)
	Français	6 595 (20,7)	25 135 (78,9)	115 (0,4)	10 -	31 870 (100,0)
	Autre	100 (2,4)	1 945 (46,0)	1 965 (46,5)	275 (5,1)	4 205 (100,0)
	Total	6 725 (11,0)	39 120 (63,8)	15 235 (24,9)	225 (0,3)	61 300 (100,0)
Sorties	Anglais	150 (0,1)	51 165 (38,9)	80 200 (61,0)	20 -	131 530 (100,0)
	Français	8 470 (17,0)	41 025 (82,0)	450 (0,9)	- -	49 945 (100,0)
	Autre	220 (1,0)	9 045 (42,0)	11 685 (54,2)	605 (2,8)	21 560 (100,0)
	Total	8 840 (4,3)	101 235 (49,9)	92 335 (45,5)	625 (0,3)	203 035 (100,0)
Solde migratoire	Anglais	-120 (0,1)	-39 125 (36,8)	-67 045 (63,1)	- -	-106 305 (100,0)
	Français	-1 875 (10,3)	-15 890 (87,7)	-355 (2,0)	- -	-18 075 (100,0)
	Autre	-120 (0,7)	-7 100 (41,0)	-9 720 (56,1)	-390 (2,2)	-17 355 (100,0)
	Total	-2 115 (1,5)	-62 115 (43,8)	-77 100 (54,4)	-400 (0,3)	-141 735 (100,0)

Source : Recensement du Canada, 1981, compilation spéciale.

partis au cours de cette période ne connaissaient que l'anglais. Au cours des années 1966-1971, il en était déjà ainsi. La connaissance de l'anglais semble une caractéristique fondamentale dans la prise de décision de partir et son ignorance un frein à la mobilité vers le reste du Canada. D'ailleurs, la propension à partir est 91 fois plus élevée pour un unilingue anglais que pour un unilingue français.

h) Lieu de naissance, 1976-1981

En croisant le lieu de naissance et le lieu de résidence cinq ans auparavant, nous pouvons saisir un peu l'importance des migrations de retour ou multiples.

Ainsi, parmi les entrées interprovinciales survenues entre 1976 et 1981, il y avait 45 % de migrants nés au Québec qui sont donc revenus au point de départ après un séjour plus ou moins long dans une autre province canadienne, 43 % nés dans une province autre du Canada et 12 % nés à l'étranger (tableau III.16). Cette distribution ne se répartit pas également entre les groupes linguistiques puisque le pourcentage des retours vers le Québec varie de 64 % parmi les migrants de langue maternelle française à 26 % parmi ceux de langue anglaise et 14 % pour les autres. Il est intéressant, faute de pouvoir comparer cette répartition aux migrations de la période 1971-1976, de noter cependant que, s'il est entré moins de personnes au cours de la période 1976-1981 que durant les années 1966-1971, par contre l'importance numérique et relative des Québécois de naissance dans ces mouvements a augmenté. Ce sont donc surtout auprès des Canadiens des autres provinces que l'attrait du Québec a diminué et particulièrement auprès des Canadiens anglais.

Parmi les départs du Québec survenus entre 1976 et 1981, il y avait 53 % de personnes nées au Québec (18 % de langue maternelle française, 33 % anglaise et 2 % d'autres langues), 27 % nées ailleurs au Canada

Tableau III.16

Répartition (en %) des migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la langue maternelle et le lieu de naissance des migrants, 1976-1981

Flux et lieu de naissance	Langue maternelle			Total
	Français	Anglais	Autre	
Entrées				
Québec	63,6	25,8	14,3	44,7
Ailleurs au Canada	32,8	61,2	12,1	43,1
Pays étrangers	3,6	13,0	73,6	12,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Sorties				
Québec	72,4	51,0	14,8	52,8
Ailleurs au Canada	21,5	33,0	10,7	27,3
Pays étrangers	4,3	16,0	74,5	19,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : P. Parent et R. Raby "Profil des migrants interprovinciaux au Québec 1976-1981", communication présentée au 51e congrès de l'ACFAS à Trois-Rivières, 27 mai 1983.

(5 % de langue française, 21 % anglaise et 1 % d'autres langues) et 20 % enfin nées à l'étranger (2 % de langue française, 10 % anglaise et 8 %, autre). On ne connaît pas malheureusement la période d'arrivée de ces migrants nés à l'étranger. On connaît par contre leur pays de naissance. Près du quart étaient originaires du Royaume-Uni, 22 % d'autres pays du Commonwealth et 7 % des États-Unis. La majorité provenait donc de pays anglophones[6]. Cette répartition montre bien également l'importance des retours et des migrations multiples dans les départs interprovinciaux.

La répartition selon le lieu de naissance varie beaucoup d'un groupe linguistique à l'autre. Alors que près des trois quarts des sorties de langue maternelle française ont été effectuées par des Québécois de naissance, les départs de langue maternelle anglaise n'étaient qu'à 51 % faits par des anglophones nés au Québec. Le reste des sorties de langue anglaise se partageait entre les personnes originaires du reste du Canada (35 %) et d'autres pays (16 %).

Notons enfin que, s'il y a comparativement plus de sorties entre 1976 et 1981 qu'entre 1966 et 1971, et que tous les groupes, quels que soient leur lieu de naissance et leur groupe linguistique, ont vu leurs sorties augmenter, ce sont surtout les Anglo-Québécois et les immigrés de langue maternelle non française qui expliquent l'essentiel de cet accroissement.

1.2. ÉVOLUTION RÉCENTE DES MIGRATIONS INTERPROVINCIALES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons vu qu'il y avait eu, au cours de la dernière décennie, un accroissement du déficit migratoire résultant d'une diminution des entrées et d'une augmentation des départs. Ce phénomène a particulièrement touché la population de langue maternelle

anglaise et celle qui, par la mobilité linguistique ou la connaissance de la langue anglaise, n'avaient pas à assumer de difficulté d'adaptation linguistique.

Pour savoir si ces tendances passées sont en poursuivre, il semble bon de voir quelle a été l'évolution annuelle des flux migratoires au cours des années récentes.

Selon les estimations annuelles que produit Statistique Canada à partir du fichier des allocations familiales, les entrées interprovinciales ont eu tendance à diminuer assez régulièrement depuis 1974 jusqu'à juin 1982 pour remonter au cours de la dernière année censitaire (tableau III.1). Elles sont ainsi passées selon ces données de 41 000 en 1973-1974 à 21 000 en 1981-1982 et 27 000 en 1982-1983. Les départs, par contre, ont été beaucoup plus fluctuants. En effet, après avoir baissé assez régulièrement entre juin 1971 et juin 1976, ils ont augmenté par la suite pour atteindre, durant l'année 1977-1978, un volume de plus de 70 000 sorties. Ils n'ont cessé par la suite de diminuer pour remonter légèrement au cours de la dernière année censitaire. Le volume annuel des sorties est, malgré cette dernière hausse, revenu récemment depuis 1979 à un niveau inférieur au niveau moyen des deux dernières périodes quinquennales d'avant juin 1976. Notons d'ailleurs que le volume record des années 70, soit celui de l'année 1977-1978, est inférieur aux volumes estimés des sorties ayant eu lieu entre juin 1969 et juin 1971 (tableau III.1).

Si le solde migratoire interprovincial a été particulièrement défavorable au cours de la période 1976-1981, il semble donc que cette situation s'explique par une amplification momentanée des départs à laquelle s'est combinée une baisse assez régulière du volume des arrivées.

Très peu d'information existe sur les caractéristiques linguistiques de ces flux annuels. On ne dispose en fait pour le moment que de la distribution des départs d'enfants de moins de 18 ans selon la langue de correspondance (français et anglais seulement) utilisée par leurs parents avec la Régie des rentes du Québec dans le cadre du programme québécois des allocations familiales. Cette source de données confirme l'accroissement des départs en 1977 et permet de préciser que ce phénomène était dû pour beaucoup à une augmentation des anglophones ou de personnes plus proches de la communauté anglaise que de la majorité francophone. Cet accroissement des départs et la modification de la composition linguistique de ces mouvements se sont résorbés très vite pour revenir, en moins de deux ans, à la situation antérieure[7].

Il semble donc qu'il y ait eu, au cours des premières années de la période 1976-1981, une certaine émigration en réaction aux changements sociopolitiques survenus alors, dont il est impossible de déterminer le motif précis : est-ce l'arrivée au pouvoir du Parti québécois ou la loi 101 ou l'un et l'autre de ces événements qui ont le plus motivé cette réaction? Aucune donnée ne nous permet de trancher la question. D'ailleurs, ces deux événements sont intimement liés. De toute façon, nous constatons que cette réaction semble avoir été très ponctuelle.

L'évolution récente des départs indique d'ailleurs que ce mouvement a repris son cours habituel, qui fluctue beaucoup au gré de la conjoncture économique du Québec et du Canada. Le volume des départs a eu tendance à diminuer au cours des dernières années, suivant ainsi la tendance canadienne vers une plus faible mobilité. La détérioration du marché du travail dans toutes les provinces canadiennes a freiné les sorties des provinces qui étaient perdantes et augmenté leurs entrées interprovinciales. Ce dernier phénomène s'explique probablement par un accroissement des retours. En situation difficile, les gens

préfèrent rester ou retourner chez eux (tableaux III.17 et III.18).

Compte tenu de cette évolution passée des échanges migratoires entre le Québec et le reste du Canada et des caractéristiques des migrants ayant effectué ces déplacements, que peut-on présumer de leur évolution future?

En supposant que le Québec connaisse un développement et une croissance économiques favorables, ou tout au moins similaires à ceux des autres provinces canadiennes, on peut s'attendre dans les années à venir à ce que les départs continuent à baisser, non sans quelques soubresauts conjoncturels possibles. Plusieurs facteurs militent en faveur de cette amélioration[8]. Mentionnons en particulier, puisque ce sont surtout les jeunes qui ont une propension élevée à partir, que l'évolution de la structure par âge, en vieillissant, devrait atténuer de plus en plus la pression des jeunes sur le marché du travail et y faciliter ainsi leur insertion, phénomène propice à freiner leur mobilité, quelle que soit leur langue maternelle ou usuelle.

La réduction du bassin des anglophones susceptibles de vouloir partir constitue un autre facteur favorisant cette diminution de mobilité vers le reste du Canada. Ce sont en effet ceux qui acceptaient le moins les changements sociopolitiques survenus au Québec qui sont probablement déjà partis. En outre, la diminution du nombre des Canadiens anglais venus vivre ou séjourner au Québec au cours des dernières années devrait diminuer le volume des prochains départs en réduisant l'importance des retours. Ce phénomène est d'ailleurs déjà commencé. Malgré tout, il semble inévitable que les Anglo-Québécois continuent de subir plus fortement que les autres l'attrait de certaines provinces canadiennes car, d'une part, ils n'ont pas à supporter les coûts d'intégration linguistique et culturelle que ces déplacements

Tableau III.17

Estimations annuelles des migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec, selon la province de destination ou d'origine, 1976-1977 à 1982-1983

Année censitaire[a]	T.-N.		I.-P.E.		N.-E.		N.-B.		ONT.		MAN.		SASK.		ALB.		C.-B.		YUKON et T.-N.-O.		Total 100 %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Entrées									**Province d'origine**												
1976-1977	650	2,2	111	0,4	1 326	4,6	2 590	9,0	18 378	63,7	913	3,2	414	1,4	1 488	5,1	2 707	9,4	290	1,0	28 867
1977-1978	572	2,4	77	0,3	1 229	5,1	2 337	9,8	14 720	61,5	698	2,9	377	1,6	1 467	6,1	2 268	9,5	200	0,8	23 945
1978-1979	446	1,8	165	0,6	1 220	4,8	2 133	8,4	15 527	60,8	776	3,0	529	2,1	1 658	6,5	2 809	11,0	261	1,0	25 524
1979-1980	370	1,7	96	0,4	1 158	5,3	2 082	9,5	13 831	62,8	724	3,3	316	1,4	1 605	7,3	1 634	7,4	202	0,9	22 018
1980-1981	332	1,4	108	0,5	1 139	5,0	2 213	9,6	13 983	61,0	734	3,2	362	1,6	1 984	8,7	1 852	8,1	198	0,9	22 905
1981-1982[b]	283	1,4	68	0,3	1 022	4,9	1 854	9,0	11 940	57,6	701	3,4	333	1,6	2 405	11,6	1 913	9,2	203	1,0	20 722
1982-1983[b]	298	1,1	131	0,5	1 006	3,7	2 275	8,3	14 572	53,1	586	2,1	472	1,7	5 451	19,8	2 312	8,4	349	1,3	27 452
Sorties									**Province de destination**												
1976-1977	672	1,2	364	0,7	2 159	3,9	3 279	5,9	35 032	63,4	1 578	2,9	702	1,3	5 626	10,2	5 533	10,0	288	0,5	55 233
1977-1978	693	1,0	359	0,5	2 186	3,1	3 578	5,1	46 453	66,0	1 589	2,3	829	1,2	8 068	11,5	6 302	8,9	317	0,4	70 374
1978-1979	499	0,9	212	0,4	1 847	3,3	2 906	5,1	37 011	65,6	1 274	2,3	550	1,0	6 271	11,1	5 553	9,8	285	0,5	56 408
1979-1980	512	1,0	208	0,4	1 577	3,0	2 877	5,5	32 426	62,4	1 080	2,1	579	1,1	7 397	14,2	5 064	9,8	274	0,5	51 994
1980-1981	378	0,8	143	0,3	1 496	3,3	2 461	5,4	27 036	59,1	841	1,8	521	1,1	8 048	17,6	4 550	10,0	272	0,6	45 746
1981-1982[b]	477	1,1	129	0,3	1 241	2,8	2 513	5,6	26 294	58,6	950	2,1	609	1,3	8 804	19,6	3 538	7,9	329	0,7	44 884
1982-1983[b]	375	0,7	282	0,5	1 485	3,0	3 213	6,4	29 995	60,0	1 031	2,1	805	1,6	8 065	16,1	4 534	9,1	235	0,5	50 020

a : Du 1er juin d'une année au 31 mai de l'année suivante. b : Données provisoires.

Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Section des estimations démographiques.

Tableau III.18

Estimations annuelles des migrations interprovinciales, Ontario, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Alberta et Colombie-Britannique, 1971-1972 à 1982-1983

Année censitaire[a]	Ontario			Manitoba			Nouveau-Brunswick			Alberta			Colombie-Britannique		
	Entrées	Sorties	Migration nette	Entrées	Sorties	Migration nette	Entrées	Sorties	Migration nette	Entrées	Sorties	Migration nette	Entrées	Sorties	Migration nette
1971-1972	109 224	95 144	14 080	26 601	34 913	-8 311	20 578	19 966	612	61 181	57 606	3 575	75 235	48 191	27 044
1972-1973	96 003	95 043	960	28 862	34 632	-5 770	20 370	18 293	2 077	62 749	57 185	5 564	77 851	50 518	27 333
1973-1974	104 720	107 605	-2 886	32 981	34 577	-1 596	21 459	20 011	1 448	72 082	69 847	2 235	88 145	57 649	30 496
1974-1975	84 965	114 499	-29 535	30 188	37 099	-6 912	24 103	18 000	6 103	79 884	57 309	22 575	77 711	65 880	11 831
1975-1976	81 141	102 321	-21 179	26 565	30 803	-4 298	23 369	16 808	6 561	76 210	51 588	24 622	58 276	62 695	-4 419
1971-1976	476 053	514 612	-38 559	145 197	172 024	-26 827	109 879	93 078	16 801	352 106	293 535	58 571	377 218	284 933	92 285
1976-1977	86 187	92 589	-6 402	22 864	26 395	-3 521	15 965	16 047	-82	81 332	46 622	34 710	58 199	53 183	5 016
1977-1978	97 825	89 315	8 510	20 761	25 435	-4 674	15 135	16 483	-1 348	83 270	50 727	32 543	63 371	45 795	17 576
1978-1979	87 125	91 450	-4 325	18 774	29 520	-10 746	14 929	16 100	-1 171	86 057	52 631	33 426	67 506	45 501	22 005
1979-1980	79 556	101 918	-22 362	18 690	32 554	-13 864	13 855	16 616	-2 761	100 710	59 275	41 435	80 656	40 492	40 164
1980-1981	77 090	110 337	-33 247	20 468	29 871	-9 403	13 356	18 345	-4 989	109 383	65 133	44 250	80 515	42 651	37 864
1976-1981	427 783	485 609	-57 826	101 557	143 775	-42 218	73 240	83 591	-10 351	460 752	274 388	186 364	350 247	227 622	122 625
1981-1982[b]	80 165	86 582	-6 417	20 969	23 507	-2 538	13 346	16 264	-2 918	97 421	61 354	36 067	55 750	47 685	8 065
1982-1983[b]	98 541	83 429	15 112	23 962	23 573	389	17 357	14 866	2 491	82 775	86 119	-3 344	59 243	55 611	3 632

a : Du 1er juin d'une année au 31 mai de l'année suivante.

b : Données provisoires.

Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Section des estimations démographiques.

entraînent pour les francophones et, d'autre part, ils disposent d'un bon réseau d'information quant aux possibilités d'emploi ailleurs au Canada.

Une proportion non négligeable des départs interprovinciaux était composée de personnes nées à l'étranger. Divers facteurs devraient freiner leur propension à quitter le Québec et favoriser l'adoption d'un comportement migratoire plus semblable à celui de la population francophone. Mentionnons en particulier l'intérêt de plus en plus grand du Québec pour la pratique d'une politique de sélection et d'intégration des immigrants, la politique linguistique dans son ensemble et particulièrement l'obligation pour les enfants de migrants arrivés après 1977 de fréquenter l'école française, l'enseignement du seul français dans les COFI depuis 1977 aux nouveaux immigrants non francophones. Mentionnons enfin un autre élément pouvant favoriser une plus faible propension à quitter le Québec parmi les immigrants récemment arrivés, soit l'importance de plus en plus grande de réfugiés et de membres de la famille. Ces deux catégories d'immigrants sont, par obligation financière ou attachement familial, moins mobiles que les autres.

Les entrées interprovinciales devraient quant à elles poursuivre leur baisse ou tout au moins se maintenir au niveau relativement faible des dernières années. Ce niveau n'est cependant pas sans importance puisqu'il demeure proche du volume des entrées internationales. Compte tenu des nombreux départs survenus au cours des dernières années, on peut s'attendre à un certain accroissement du nombre des retours. Par contre, l'attrait du Québec auprès des Canadiens anglais ne devrait pas s'accroître; tout au plus devrait-il se maintenir au niveau actuel.

2. LA MIGRATION INTERNATIONALE : ÉVOLUTION PASSÉE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES ENTRÉES INTERNATIONALES QUINQUENNALES, SELON LA LANGUE MATERNELLE, 1971-1976 ET 1976-1981

Les recensements de 1976 et 1981 permettent également, à partir de la question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant, de connaître le volume et la distribution selon la langue maternelle des entrées internationales survenues au cours des deux périodes quinquennales de la décennie 70. Cette information ne tient compte que des migrations subsistantes au moment des recensements et non de l'ensemble des flux ayant eu lieu en provenance de l'étranger au cours de ces deux périodes.

Les entrées internationales incluent non seulement les immigrants internationaux au sens de la Loi de l'immigration mais également les Québécois ou Canadiens de naissance qui reviennent au pays après un séjour plus ou moins long à l'étranger : séjour d'étude, de travail ou pour diverses autres raisons. Au moment d'écrire ce texte, nous ne disposons pas des chiffres des entrées internationales pour la période 1976-1981 selon le lieu de naissance qui nous permettraient de dégager l'importance respective des retours et des immigrants. Cette dernière caractéristique n'ayant pas été demandée en 1976, on ne peut mesurer ces phénomènes parmi les entrées internationales des années 1971-1976.

Nous savons par contre que, durant la période 1966-1971, 82 % des entrées internationales avaient été effectuées par des immigrants et 18 % par des Canadiens de naissance. Cette distribution avait été de plus très différente d'un groupe linguistique à l'autre. Alors que l'importance des retours n'était

que de 5 % parmi les migrants de langue maternelle autre que française et anglaise, elle était de près du quart (24 %) pour ceux de langue anglaise et de plus du tiers (35 %) pour ceux de langue française. À cause de ces retours, la distribution linguistique des entrées internationales n'est pas identique à celle de l'immigration internationale.

a) **Évolution générale**

Les entrées internationales ont diminué régulièrement au cours des trois derniers lustres. Cette baisse a touché avec plus ou moins de force tous les groupes linguistiques sauf le tiers groupe dont les effectifs ont au contraire augmenté durant la période 1976-1981. Ce sont les migrants de langue maternelle anglaise qui ont vu leur nombre diminuer le plus au cours de ces années et particulièrement durant 1976-1981. Le nombre des migrants de langue maternelle française n'en a pas moins diminué beaucoup au cours de ce même lustre, alors qu'il avait été relativement stable au cours des deux périodes précédentes (tableau III.19).

Cette évolution différente, en termes de rythme et de tendance, a eu pour conséquence de diminuer, entre 1971-1976 et 1976-1981, la part relative des migrants de langue maternelle anglaise de 30 % à 18 % des entrées internationales, de maintenir la fraction de ceux de langue française à 35 % et d'augmenter celle du tiers groupe de 31 % à 46 % du mouvement. Ce sont ainsi les personnes de langue maternelle autre que française et anglaise qui ont constitué la plus grande part des entrées internationales au cours de la dernière période, puis celles de langue maternelle française, et enfin les migrants de langue anglaise.

Tableau III.19

Entrées internationales, selon la langue maternelle, 1966-1971, 1971-1976 et 1976-1981, Québec, Canada moins Québec

Québec

Langue maternelle	Période					
	1966-1971		1971-1976		1976-1981	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Français	38 860	28,0	38 325	35,4	30 065	35,5
Anglais	37 395	27,0	32 675	30,2	15 435	18,2
Autre	62 315	45,0	33 520	31,0	39 195	46,3
Non déclarée	-	-	3 680	3,4	-	-
Total	138 570	100,0	108 200	100,0	84 695	100,0

Source : Recensements du Canada, 1971, 1976 et 1981, compilations spéciales.

Canada moins Québec

Langue	Période					
	1966-1971		1971-1976		1976-1981	
Français	13 065	1,9	13 600	2,2	9 430	2,0
Anglais	381 985	55,2	359 975	58,9	235 730	50,0
Autre	297 125	42,9	219 130	35,8	226 345	48,0
Non déclarée	-	-	18 765	3,1	-	-
Total	692 175	100,0	611 470	100,0	471 505	100,0

Source : Recensements du Canada, 1971, 1976 et 1981, compilations spéciales.

Dans le reste du Canada, tant en Ontario qu'ailleurs, la majorité des entrées internationales était constituée de migrants de langue anglaise. Ceux de langue française étant très marginaux (2 %), la balance du mouvement se composait de migrants de tierce langue (tableau III.19).

Le Québec n'est pas seul à avoir connu non seulement une baisse du volume des entrées internationales mais aussi des changements dans la composition linguistique de ce mouvement migratoire (moins d'anglophones et plus d'allophones) au cours de la dernière décennie. Le reste du Canada a connu lui aussi une même tendance (tableau III.19).

Ces tendances similaires expliquent pourquoi non seulement la part du Québec dans les entrées internationales du Canada est restée la même durant les périodes 1971-1976 et 1976-1981, soit de 15 %, mais également que cette proportion qui varie beaucoup d'un groupe linguistique à l'autre est cependant demeurée, pour chacun d'entre eux, à peu près semblable durant ces deux périodes, soit autour des trois quarts des entrées internationales de langue maternelle française, environ 7 % de celles de langue anglaise et 14 % des autres. Cette stabilité des proportions signifie que l'attraction relative du Québec auprès des populations linguistiques venues au Canada en provenance de l'étranger ne s'est pas modifiée au cours des années 70.

b) Langue parlée à la maison, 1976-1981

Cette information n'est pas disponible pour la période 1971-1976, aucune question sur la langue parlée n'ayant été posée dans le recensement de 1976.

La composition linguistique des entrées internationales selon la langue parlée à la maison est sensiblement la même que celle selon la langue maternelle. Les seules différences consistent en un nombre un peu plus important de personnes de langue française (37 % au lieu de 35 %) et anglaise (22 % au lieu de 18 %) et une plus faible proportion des migrants d'autres langues (41 % comparativement à 46 %). Le tiers groupe représente encore malgré tout le plus fort contingent des entrées internationales (tableau III.20).

Entre la distribution selon la langue maternelle et la langue parlée à la maison, il y a eu un gain net de 990 personnes au profit du français et de 3 335 pour l'anglais. Il est normal de ne pas constater plus d'écarts entre ces deux distributions étant donné la courte durée de séjour au Québec de ces migrants (d'une moyenne de deux ans et demi), tout au moins pour ceux de tierce langue dont on peut présumer qu'ils sont pour l'essentiel des immigrants internationaux. D'ailleurs, ces personnes utilisent encore très majoritairement (78 %) une langue autre que française et anglaise dans leur foyer (tableau III.21). Plusieurs groupes dépassent bien largement ce pourcentage général ; mentionnons en particulier les migrants internationaux de langue arménienne (95 %), chinoise (93 %), indochinoise (90 %), portugaise (88 %), russe (87 %) et grecque (86 %). D'autres, par contre, ont déjà en bonne partie adopté le français ou l'anglais ; ce sont en particulier ceux de langue arabe (37 %), allemande (39 %), philippine (45 %), hébraïque (47 %) et hollandaise (50 %). En termes de propension, ce sont surtout les migrants de langue maternelle indochinoise, portugaise, arabe, roumaine et espagnole qui semblaient avoir choisi le plus le français comme langue de communication dans leur foyer et les migrants de langue maternelle allemande, philippine, indo-pakistanaise, arménienne, grecque et yiddish qui ont plus adopté l'anglais chez eux. Certains de ces transferts linguistiques ont

Tableau III.20

Entrées internationales au Québec, selon la langue maternelle par langue parlée et connaissance du français et de l'anglais, 1976-1981

Caractéristiques linguistiques	Langue maternelle							
	Français		Anglais		Autre		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Langue parlée à la maison								
Français	25 060	83,4	1 100	7,2	4 895	12,5	31 055	36,7
Anglais	1 535	5,1	13 365	86,6	3 870	9,9	18 770	22,2
Autre	3 470	11,5	965	6,2	30 440	77,6	34 875	41,1
Total	30 065	100,0	15 435	100,0	39 195	100,0	84 695	100,0
Connaissance des langues								
Français seulement	14 960	49,7	145	0,9	14 245	36,3	29 350	34,7
Français et anglais	14 725	49,0	6 260	40,6	9 800	25,0	30 785	36,3
Anglais seulement	155	0,5	8 945	58,0	7 425	19,0	16 525	19,5
Ni anglais ni français	230	0,8	85	0,5	7 720	19,7	8 035	9,5
Total	30 065	100,0	15 435	100,0	39 195	100,0	84 695	100,0

Source : Recensement du Canada, 1981, compilation spéciale.

Tableau III.21

Entrées internationales au Québec, de personnes de langue maternelle autre que française et anglaise, selon la langue parlée à la maison, 1976-1981

Langue maternelle	Langue parlée à la maison						
	Français Nombre	%	Anglais Nombre	%	Autre Nombre	%	Total 100 %
Langues indo-chinoises	630	8,7	65	0,9	6 525	90,4	7 220
Vietnamien	300	7,9	45	1,2	3 460	90,9	3 805
Cambodgien	130	6,8	5	0,3	1 785	92,9	1 925
Kamtaï	200	13,5	15	1,0	1 280	86,5	1 490
Espagnol	790	16,3	340	7,0	3 710	76,7	4 840
Chinois	115	2,7	205	4,8	3 945	92,5	4 270
Arabe	1 005	29,4	265	7,7	2 150	62,9	3 420
Italien	255	10,6	155	6,5	1 970	82,9	2 375
Portugais	220	9,5	50	2,7	2 045	88,3	2 320
Langues indo-pakistanaises	15	0,8	520	27,2	1 380	72,1	1 915
Allemand	265	15,3	410	23,6	1 060	61,1	1 725
Grec	55	3,3	180	10,6	1 455	86,1	1 690
Arménien	15	0,9	60	4,0	1 440	95,1	1 515
Hébreu	125	18,7	185	27,6	360	53,7	660
Philippin	5	0,8	285	43,8	360	55,4	655
Polonais	65	11,2	100	17,2	415	71,6	585
Roumain	105	21,0	40	8,0	355	71,0	500
Iranien	45	10,7	110	26,1	265	63,1	415
Russe	15	3,8	35	9,0	340	87,2	390
Hongrois	35	13,5	35	13,5	190	73,0	265
Yougoslave	30	12,2	25	10,2	190	77,6	250
Hollandais	50	20,0	75	30,0	125	50,0	250
Yiddish	15	6,4	45	19,1	175	74,5	250
Autres langues	1 040	28,0	685	18,5	1 985	53,5	3 715
Total des tierces langues	4 895	12,5	3 870	9,9	30 440	77,6	39 195

Source : Recensement du Canada, 1981, compilation spéciale.

sans doute été effectués avant la migration ou par suite de mariages interculturels.

c) Connaissance du français et de l'anglais, 1976-1981

Près des trois quarts (71 %) des personnes venues de l'étranger entre 1976 et 1981 connaissaient le français en 1981 et un peu plus de la moitié (56 %), l'anglais (tableau III.20). Ces pourcentages marquent, par rapport à la migration internationale quinquennale recensée en 1971, un accroissement de l'importance relative des personnes connaissant le français (71 % au lieu de 53 % à l'époque) et une diminution de celles ayant une connaissance de l'anglais dans ce mouvement (56 % au lieu de 67 %). Ainsi, les entrées internationales de la période 1976-1981 étaient composées de personnes connaissant relativement plus le français que l'anglais alors que la situation était plutôt inverse parmi les entrées de la période 1966-1971. Une minorité, à peine 10 %, ne connaissait ni l'anglais ni le français après un séjour de deux ans et demi en moyenne. Cette fraction ne s'est guère modifiée entre ces deux mouvements.

Les migrants de langue maternelle française étaient bilingues dans une proportion de 49 %, et ceux de langue anglaise dans une proportion de 41 %. Un peu plus du tiers (36 %) des allophones venus récemment de l'étranger ne connaissaient en 1981 que le français, le quart se déclaraient bilingues, 19 % ne savaient que l'anglais et près de 20 % ignoraient ces deux langues. Ces pourcentages signifient qu'une fraction plus importante des allophones connaissait le français plutôt que l'anglais (61 % contre 44 %). Ces résultats semblent indiquer un accroissement de la connaissance du français parmi les nouveaux venus.

Parmi les principaux groupes allophones, ce sont surtout les migrants de langue maternelle indochinoise, portugaise, espagnole, roumaine, italienne et arabe qui déclaraient connaître relativement plus le français que l'anglais alors que ce sont ceux de langue philippine, indo-pakistanaise et grecque qui déclaraient l'inverse (tableau III.22). Néanmoins, il ne faut pas surestimer cette connaissance du français chez tous ces nouveaux résidents. D'ailleurs, une enquête réalisée en mai 1981 auprès des réfugiés indochinois arrivés entre 12 et 17 mois auparavant montrait que les gains de compétence entre l'arrivée et l'enquête étaient très modestes, ne permettant qu'un niveau fonctionnel minimal[9].

d) Conclusion

Il ressort de l'analyse des statistiques censitaires sur les entrées internationales que ce phénomène a connu, d'une période quinquennale à l'autre de la décennie, une baisse de son volume total par suite d'une diminution importante des entrants de langue maternelle française et d'une réduction encore plus accentuée de ceux de langue anglaise. Par contre, l'importance numérique et relative du tiers groupe a augmenté dans ce mouvement au cours de la période 1976-1981. C'est donc essentiellement la population de langue autre que française et anglaise qui a le plus profité de ce mouvement migratoire, puis celle de langue française et, en dernier lieu, la population anglaise.

En comparant le volume des entrées internationales à celui des entrées interprovinciales, on s'aperçoit cependant que les premières ont été plus importantes que les secondes, puisqu'elles ont formé 56 % et 58 % de l'ensemble des entrées survenues au cours des périodes 1971-1976 et 1976-1981. Cette situation globale n'est cependant pas vraie pour les trois

Tableau III.22

Entrées internationales au Québec, de personnes de langue maternelle autre que française et anglaise, selon la connaissance du français et de l'anglais, 1976-1981

Langue maternelle	Connaissance du français et de l'anglais								
	Français seulement		Français et anglais		Anglais seulement		Ni français ni anglais		Total 100 %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Langues indochinoises	4 150	57,5	1 150	15,9	315	4,4	1 600	22,2	7 220
Vietnamien	2 005	52,7	785	20,6	240	6,3	775	20,4	3 805
Cambodgien	1 135	59,1	145	7,5	15	0,8	625	32,5	1 925
Kamtaï	1 010	67,8	220	14,8	60	4,0	200	13,4	1 490
Espagnol	2 390	49,4	1 165	24,1	445	9,2	840	17,3	4 840
Chinois	1 295	30,4	505	11,8	925	21,7	1 540	36,1	4 270
Arabe	1 225	35,8	1 540	45,0	420	12,2	240	7,0	3 420
Italien	745	31,4	700	29,5	225	9,5	705	29,6	2 375
Portugais	1 005	43,4	510	22,0	140	6,0	660	28,5	2 320
Langues indo-pakistanaises	85	4,4	340	17,7	1 330	69,5	160	8,4	1 915
Allemand	515	29,8	680	39,3	355	20,5	180	10,4	1 725
Grec	150	8,9	340	20,1	640	37,9	560	33,1	1 690
Arménien	315	20,8	590	39,0	305	20,1	305	20,1	1 515
Hébreu	115	17,6	315	48,1	190	28,0	35	5,3	660
Philippin	–	–	70	10,8	550	84,6	30	4,6	655
Polonais	120	20,5	185	31,6	130	22,2	150	25,7	585
Roumain	200	40,0	240	48,0	10	2,0	55	11,0	500
Iranien	50	12,0	170	41,0	170	41,0	25	6,0	415
Russe	40	10,4	195	50,6	115	29,9	35	9,1	390
Hongrois	35	13,2	135	51,0	60	22,6	35	13,2	265
Yougoslave	80	32,0	70	28,0	60	24,0	35	14,0	250
Hollandais	50	20,0	135	54,0	60	24,0	5	2,0	250
Yiddish	5	2,1	45	19,1	125	53,2	60	25,5	235
Autres langues	1 675	45,1	720	19,4	855	23,0	465	12,5	3 715
Total des tierces langues	14 245	36,4	9 800	25,0	7 425	18,9	7 720	19,7	39 195

Source : Recensement du Canada, 1981, compilation spéciale.

groupes linguistiques. La population québécoise de langue anglaise a en effet bien plus bénéficié de l'apport des migrants en provenance des autres provinces canadiennes plutôt que de l'étranger, alors que les minorités de langue autre que française et anglaise ont été essentiellement alimentées par les entrées internationales et très peu par les entrées interprovinciales. Quant à la majorité de langue française, elle a reçu à peu près autant de personnes en provenance du reste du Canada que de l'étranger. Ces constatations se vérifient quel que soit le critère linguistique retenu pour définir ces groupes : langue maternelle ou langue parlée à la maison.

Notons enfin que les statistiques censitaires sur les entrées internationales entre 1976 et 1981 semblent révéler une attraction plus grande, bien qu'encore faible, du français par rapport à l'anglais parmi les nouveaux venus de langue maternelle autre que française et anglaise. A-t-elle été acquise après ou avant la venue au Québec? L'analyse dans la partie suivante des données du flux de l'immigration étrangère nous permettra de répondre en partie à cette question.

2.2. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES LINGUISTIQUES DES IMMIGRANTS INTERNATIONAUX ADMIS DEPUIS 1971

L'évolution et la composition linguistique des entrées internationales ne reflètent pas nécessairement celles de l'immigration internationale au cours de la dernière décennie puisque, rappelons-le, les entrées internationales comprennent non seulement les immigrants étrangers mais également les Canadiens de naissance qui sont revenus au pays au cours des périodes intercensitaires après un séjour plus ou moins long à l'étranger. L'immigration internationale et, dans une moindre mesure, les retours ont influencé le volume et la composition linguistique de la

population québécoise d'un recensement à l'autre. C'est pourquoi il était important d'examiner les caractéristiques linguistiques de ce phénomène globalement, comme d'ailleurs on l'a fait pour l'étude de la migration interprovinciale. Néanmoins, il nous semble utile d'essayer de dégager quelle a été l'influence de l'immigration internationale au cours de la dernière décennie sur l'évolution linguistique de la population québécoise. Malheureusement, les données censitaires de 1981 permettant d'étudier les caractéristiques linguistiques des immigrés venus au Québec entre 1971 et 1981 ne sont pas encore disponibles. À défaut de ces renseignements, force nous est de nous rabattre sur les données du flux. Ces statistiques fournissent une image des caractéristiques des immigrants au moment de leur admission, qu'ils soient encore présents ou partis depuis lors vers une autre province, un autre pays ou retournés chez eux. Elles sont donc bien différentes des données censitaires. D'ailleurs, les premières informations sur la population immigrée recensée en 1981 indiquent qu'un peu plus du tiers (35 %) des immigrants admis de 1970 à 1977 n'étaient plus présents au Québec en 1981 et 15 % de ceux admis entre 1978 et la date du recensement (tableau III.23).

a) Évolution générale depuis 1971

Le Québec a accueilli, au cours des années 1971-1982, 272 920 immigrants, soit en moyenne un peu moins de 23 000 par an. Le flux annuel a cependant varié beaucoup autour de cette moyenne puisqu'il a fluctué entre des niveaux aussi différents que 33 500 en 1974 et 14 000 en 1978. La moyenne annuelle a connu une baisse au cours des années 1971-1976 et 1977-1982, passant de 26 000 à 19 500.

Tableau III.23

Présence au Québec et au Canada de la population ayant immigré de 1945 à 1981, par période d'immigration, Québec, Canada, Canada moins Québec, 1981

Québec

Période d'immigration	Entrées internationales (1)	Personnes recensées en 1981[a] (2)	Taux de présence (3) = 2/1 x 100
1945 - 1954	221 743	74 840	33,7
1955 - 1969	449 880	210 970	46,9
1970 - 1977	197 933	128 740	65,0
1978 - 1981[b]	62 919	53 250	84,6
Total 1945-1981[b]	932 475	467 800	50,2

Canada

Période d'immigration	Entrées internationales (1)	Personnes recensées en 1981[a] (2)	Taux de présence (3) = 2/1 x 100
1945 - 1954	1 135 095	672 570	59,2
1955 - 1969	2 154 771	1 355 555	62,9
1970 - 1977	1 246 508	920 515	73,8
1978 - 1981[b]	385 837	338 400	87,7
Total 1945-1981[b]	4 922 211	3 287 040	66,8

Canada moins Québec

Période d'immigration	Entrées internationales (1)	Personnes recensées en 1981[a] (2)	Taux de présence (3) = 2/1 x 100
1945 - 1954	913 352	597 730	65,4
1955 - 1969	1 704 891	1 144 585	67,1
1970 - 1977	1 048 575	791 775	75,5
1978 - 1981[b]	322 918	285 150	88,3
Total 1945-1981[b]	3 989 736	2 819 240	70,7

a : Les chiffres du recensement de 1981 ne comprennent pas les pensionnaires d'institution.

b : 1981 : cinq premiers mois seulement.

Source : Recensement du Canada, 1981.

L'immigration internationale a atteint le creux de la vague en 1978. Depuis, elle a augmenté pour se maintenir au delà de 21 000 au cours des dernières années. Cette remontée est due pour beaucoup aux programmes spéciaux concernant d'une part les réfugiés indochinois et d'autre part les Haïtiens vivant au Québec sans statut légal.

Il est intéressant de noter que, s'il y a tendance à la baisse du nombre des immigrants admis au Québec, la part relative de ces entrées dans l'immigration canadienne a augmenté très légèrement d'une période à l'autre, passant de 16 % avant 1977 à 17 % depuis.

b) Caractéristiques linguistiques à l'arrivée

Très peu d'information existe permettant d'analyser l'évolution des caractéristiques linguistiques des immigrants internationaux au moment de leur admission. Le visa d'immigration sur lequel sont inscrites les principales caractéristiques des immigrants reçus ne retenait que la connaissance du français et de l'anglais comme information linguistique jusqu'en avril 1978, date de l'application de la nouvelle loi canadienne d'immigration. Depuis, la langue maternelle des immigrants est également recueillie. On dispose donc de données annuelles pour cette variable depuis 1979.

Aucune autre information linguistique n'est demandée. La langue d'usage des immigrants admis au Québec et au Canada n'est donc pas connue.

Langue maternelle des immigrants admis depuis 1979

Les immigrants reçus au Québec depuis 1979 sont essentiellement de langue maternelle autre que française et anglaise. Ce groupe représente en effet

plus des trois quarts des entrées faites depuis lors. La balance du mouvement se partage, à peu près également, entre les immigrants de langue maternelle française (13 %) et ceux de langue anglaise (11 %) (tableau III. 24).

Par rapport aux données censitaires de 1971, la croissance du tiers groupe semble remarquable puisqu'alors 51 % seulement des immigrés venus entre 1966 et 1971 s'étaient déclarés de langue maternelle autre, 25 % anglaise et 23 % française. Cette croissance a-t-elle été régulière ou non entre ces années? Aucune donnée ne nous permet actuellement d'y répondre précisément. Certaines compilations spéciales du recensement de 1981 devraient nous permettre de le faire. En attendant d'en disposer, nous pouvons cependant, à l'aide de l'évolution des pays sources d'immigrants pour le Québec, avoir une certaine idée de ce phénomène.

Les pays d'origine des immigrants de langue maternelle française et anglaise sont peu nombreux. En effet, six pays fournissent autour de 85 % des immigrants de chacun de ces deux groupes depuis 1979. Ces pays sont, par ordre d'importance pour les premiers, la France, Haïti, la Belgique, le Maroc, la Suisse et l'Algérie et, pour les seconds : le Royaume-Uni, les États-Unis, la Jamaïque, la Guyane, Trinité-Tobago et enfin la Barbade. Mentionnons cependant que, si une part importante des francophones étaient nés en Haïti, par contre 80 % des immigrants nés dans ce pays étaient inscrits, sur les visas, comme étant de langue maternelle créole.

Or, si l'on observe l'évolution de ces sources d'immigration et si l'on suppose qu'elles étaient les pays de naissance de la plupart des immigrants de langue française et anglaise admis au Québec, on serait porté à conclure que la part relative des immigrants de langue maternelle anglaise a dû connaître une baisse assez régulière depuis le début des années

Tableau III.24

Répartition des immigrants admis au Québec, selon la langue maternelle et l'année d'admission, 1979-1983[a]

Année d'admission	Langue maternelle						
	Français		Anglais		Autre		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	100 %
1979	2 363	12,1	2 251	11,5	14 908	76,4	19 522
1980	2 709	12,0	2 452	10,9	17 377	77,1	22 538
1981	3 042	14,5	2 389	11,3	15 632	74,2	21 063
1982[b]	3 029	14,2	2 131	10,0	16 130	75,6	21 331
1983[a]	937	11,1	837	9,9	6 644	78,9	8 418
1979-1982	11 143	13,2	9 223	10,9	64 047	75,9	84 454

a : 1er semestre de 1983.

b : 41 cas non précisés en 1982.

Source : Direction de la recherche, M.C.C.I.

70 et que celle des francophones est demeurée relativement stable tout au cours de la dernière décennie, tout au moins si on exclut pour le moment le cas difficile des immigrants nés en Haïti. Il sera fort intéressant de voir si ces immigrés se seront déclarés au recensement de 1981 de langue maternelle française ou créole et d'étudier cette déclaration en fonction de la période d'arrivée au pays. L'interrogation demeure car les premières données sur les principales langues maternelles ne font nullement mention de la langue créole. Or, l'immigration haïtienne a constitué la principale source des immigrants admis au Québec depuis 1974, exception faite des années 1979 et 1980 durant lesquelles elle a été reléguée aux 2^{e} et 4^{e} rangs en raison de l'importance qu'avait pris alors le programme des réfugiés indochinois.

L'importance accrue des immigrants allophones ne surprend guère, étant donné les grands changements survenus dans les pays d'origine depuis la fin des années 60, changements que l'on peut résumer ainsi : émergence de plus en plus grande des pays du tiers-monde (Asie, Antilles, Amérique du Sud) et tendance à la baisse de l'immigration en provenance de l'Europe et des États-Unis.

La composition linguistique des immigrants internationaux diffère beaucoup de celle des entrées internationales de la période 1976-1981 recensées en 1981 : l'importance du tiers groupe y est beaucoup plus grande et celle des francophones et anglophones bien moindre. Ces distorsions s'expliquent sans doute par la composition linguistique des Canadiens de naissance de retour au pays.

Connaissance du français et de l'anglais parmi les immigrants admis depuis 1971

Les immigrants reçus au Québec depuis 1971 se répartissent ainsi en fonction de leur connaissance du français et de l'anglais au moment de leur admission : 25 % déclaraient ne connaître que le français, 29 % uniquement l'anglais, 11 % les deux langues et 33 % aucune de ces deux langues (tableau III. 25). Cette répartition a subi des changements au cours de la période. D'une part, on peut observer qu'il y eu un fléchissement de l'importance des immigrants ne connaissant que l'anglais (37 % durant la période 1971-1976 et 22 % entre 1977 et 1982) au profit de ceux qui n'ont la connaissance que du français (23 % et 27 % pour les mêmes périodes). Ainsi, parmi les immigrants ne connaissant qu'une seule de ces deux langues, le groupe le plus important étant jusqu'en 1975 constitué très largement de ceux qui savaient parler uniquement l'anglais alors que l'on assiste depuis à un glissement en faveur du français, faible jusqu'en 1980 et plus fort depuis. Cette hausse est due particulièrement aux Haïtiens admis en grand nombre en 1981 et 1982 dans le cadre du programme de régularisation du statut des Haïtiens qui vivaient déjà au Québec.

Un changement dans la connaissance linguistique déjà acquise au moment de l'admission explique donc en partie le fait qu'un plus grand nombre de nouveaux venus en provenance de l'étranger recensés en 1981 connaissaient le français plutôt que l'anglais. L'apprentissage du français depuis leur arrivée au Québec n'en est donc pas seul responsable.

Les immigrants se disant bilingues sont demeurés relativement stables dans les flux annuels. Par contre, les immigrants ne connaissant ni le français ni l'anglais ont augmenté entre 1976 et 1980. Cette hausse s'est en fait réalisée en particulier au cours de 1979 et 1980. Elle est due principalement au

Tableau III.25

Répartition des immigrants admis au Québec, selon la connaissance du français et de l'anglais, par année d'admission, 1968-1983[a]

Année	Français seulement		Français et anglais		Anglais seulement		Ni français ni anglais		Total 100 %
1968	8 561	24,1	3 880	10,9	10 607	29,9	12 446	35,1	35 494
1969	5 166	18,2	3 301	11,6	11 030	38,8	8 950	31,5	28 447
1970	4 164	17,7	3 029	12,9	9 164	39,1	7 100	30,3	23 457
1971	2 799	14,8	2 629	13,9	7 425	39,1	6 120	32,2	18 973
1972	2 747	14,6	2 747	14,6	7 524	40,0	5 781	30,8	18 799
1973	5 583	20,4	3 048	11,1	11 430	41,7	7 327	26,8	27 388
1974	9 313	27,8	3 264	9,7	12 620	37,6	8 342	24,9	33 539
1975	7 915	27,1	2 970	10,2	9 601	32,8	8 740	29,9	29 226
1976	8 112	29,2	3 476	12,5	8 401	30,3	7 758	28,0	27 747
1977	5 818	30,8	2 328	12,3	5 740	30,4	5 009	26,5	18 895
1978	3 978	28,5	1 518	10,9	3 956	28,4	4 482	32,2	13 934
1979[b]	4 446	22,8	2 035	10,4	4 091	21,0	8 950	45,8	19 522
1980[b]	4 669	20,7	1 856	8,2	4 048	18,0	11 936	53,0	22 538
1981[b]	6 456	30,6	2 095	9,9	4 061	19,3	8 375	39,8	21 063
1982[b]	6 774	31,8	2 455	11,5	4 099	19,2	7 967	37,3	21 331
1983[b]	2 781	30,0	911	10,8	1 714	20,4	2 843	33,8	8 418
1971-1976	36 469	23,4	18 134	11,7	57 001	36,6	44 068	28,3	155 672
1977-1982	32 140	27,4	12 287	10,5	25 994	22,2	46 715	39,9	117 248

a : 1er semestre de 1983 seulement.

b : Un cas non précisé en 1979, 29 en 1980 (0,1 %), 76 en 1981 (0,4 %), 36 en 1982 (0,2 %) et 169 cas au cours du 1er semestre de 1983 (0,1 %).

Source : Direction de la recherche, M.C.C.I.

mouvement des réfugiés indochinois. C'est en fait cette hausse de la part relative des immigrants ne connaissant ni l'anglais ni le français qui caractérise l'immigration des dernières années.

Soulignons, avant de terminer, que la baisse du nombre d'immigrants connaissant l'anglais à l'arrivée, observée au Québec entre 1971 et 1975 et 1976-1980, a également eu lieu dans le reste du Canada. En effet, l'essentiel de la baisse survenue dans le nombre des immigrants étrangers venus s'y installer est dû à une diminution des immigrants connaissant l'anglais. Ces derniers sont de ce fait passés de 67 % à 59 % du mouvement total de l'immigration internationale admise hors Québec au cours de la dernière décennie (tableau III. 26).

c) Conclusion et perspectives d'avenir

Les caractéristiques des immigrants au moment de leur admission indiquent que c'est la population de langue maternelle autre que française et anglaise qui a profité avant tout de l'apport de l'immigration internationale arrivée depuis 1971, et plus particulièrement au cours de dernières années. Les populations de langue maternelle française et anglaise ont profité sensiblement de la même façon de ce mouvement. Par contre, par rapport aux effectifs en présence, l'immigration internationale a pu jouer un rôle plus grand dans la croissance de la population de langue anglaise que pour la population de langue française. Encore faut-il cependant que ces immigrants admis soient toujours présents sur le territoire québécois. Seules les données censitaires permettront, lorsqu'elles seront disponibles, de répondre à cette question. De plus, ces statistiques permettront de savoir, d'une part, si les gains des groupes linguistiques ont été les mêmes si l'on examine non plus la langue maternelle mais plutôt la

Tableau III.26

Répartition des immigrants admis au Canada moins Québec, selon la connaissance du français et de l'anglais, par année d'admission, 1968-1983[a]

Année d'admission	Français seulement		Français et anglais		Anglais seulement		Ni français ni anglais		Total 100 %
1968	3 004	2,0	2 995	2,0	83 799	56,4	58 682	39,5	148 480
1969	1 997	1,5	2 800	2,1	85 025	63,9	43 262	32,5	133 084
1970	1 675	1,3	2 962	2,4	80 447	64,5	39 172	31,5	124 256
1971	1 265	1,2	2 262	2,2	67 701	65,8	31 69[illegible]	30,8	102 927
1972	1 064	1,0	2 102	2,0	69 531	67,4	30 5[illegible]	29,6	103 207
1973	1 201	0,8	3 157	2,0	107 685	68,7	44 [illegible]9	28,5	156 812
1974	1 764	0,9	3 273	1,8	123 185	66,6	56 [illegible]04	30,7	184 926
1975	1 223	0,8	2 543	1,6	104 145	65,6	50 744	32,0	158 655
1976	2 003	1,6	2 557	2,1	76 235	62,7	40 887	33,6	121 682
1977	1 273	1,3	2 017	2,1	62 967	65,6	29 762	31,0	96 019
1978	817	1,1	1 361	1,9	45 966	63,8	23 879	33,2	72 023
1979[b]	1 146	1,2	2 023	2,2	45 124	48,8	44 269	47,8	92 574
1980[b]	1 185	1,0	2 443	2,0	54 625	45,3	62 278	51,6	120 579
1981[b]	1 111	1,0	2 394	2,2	59 376	55,2	44 467	41,4	107 555
1982[b]	954	0,9	2 428	2,4	56 451	56,6	39 842	39,9	99 816
1983[a]	318	0,9	775	2,2	18 153	51,9	15 388	44,0	34 966
1971-1976	8 520	1,1	15 894	1,9	548 482	66,2	255 313	30,8	828 209
1977-1982	6 486	1,1	12 676	2,2	324 509	55,1	244 497	41,6	588 566

a : 1er semestre de 1983 seulement.

b : Trois cas non précisés en 1979, 48 cas en 1980, 207 en 1981 (0,2 %), 141 en 1982 et 332 au cours du 1er semestre de 1983 (0,9 %).

Source : Emploi et Immigration Canada.

langue d'usage de la population immigrée depuis 1971 et, d'autre part, de mesurer leur connaissance acquise du français depuis leur arrivée.

Si l'immigration internationale s'est maintenue à un niveau relativement élevé au cours des trois dernières années par suite de la mise sur pied de plusieurs programmes spéciaux, on doit s'attendre à ce qu'elle diminue dès cette année. On prévoit en effet qu'elle devrait atteindre de 16 000 à 17 000 immigrants pour l'ensemble en 1983. De plus, le Québec s'est fixé comme objectif, en raison de la situation économique, d'accueillir l'an prochain un volume de 16 000 immigrants. Une part importante de ce volume est réservée à l'immigration humanitaire et familiale. La composition linguistique ne devrait donc pas se modifier fondamentalement dans les prochaines années : l'importance relative des immigrants de langue maternelle autre que française devrait se maintenir sinon s'accroître.

2.3. ESTIMATIONS ANNUELLES DE L'ÉMIGRATION INTERNATIONALE

a) Évolution générale depuis 1971

Ce phénomène migratoire est fort mal connu, puisqu'il ne fait l'objet d'aucun enregistrement exhaustif. Les résidents canadiens ne sont nullement obligés d'indiquer à quelques autorités gouvernementales que ce soit, leur intention de quitter le pays pour un séjour temporaire ou définitif.

Les estimations annuelles qu'effectue Statistique Canada constituent en fait les seules informations dont on dispose actuellement sur ce phénomène. Ces estimations reposaient jusqu'à tout récemment essentiellement sur la prise en compte de l'évolution de l'immigration canadienne aux États-Unis et au Royaume-

Uni pour son évolution globale et du lieu où les demandes de visa pour les États-Unis étaient faites quant à sa distribution par province. Elles sont maintenant effectuées à partir du fichier des allocations familiales et de celui de l'impôt fédéral. Le programme des allocations familiales permet d'estimer le nombre d'enfants ayant cessé d'être admissibles par suite du départ de leurs parents hors du Canada. Le fichier de l'impôt permet quant à lui de calculer un facteur d'ajustement pour évaluer le volume des sorties totales en indiquant le nombre des enfants compris dans ce mouvement.

Suite à ce changement de méthode, Statistique Canada a révisé au printemps dernier ses estimations annuelles de l'émigration internationale survenue depuis juin 1976. Cette révision a modifié énormément les données antérieures. C'est ainsi que les départs vers l'étranger sont dorénavant estimés, pour la période 1976-1981, à 278 600 au lieu de 371 600 qu'ils étaient auparavant pour l'ensemble du Canada, et à 43 400 au lieu de 103 600 pour le Québec, soit une baisse de l'estimation du phénomène de 25 % et 58 % respectivement.

Les estimations les plus récentes évaluent donc les départs du Québec vers l'étranger au cours des années 1976-1981 à un niveau annuel moyen de 8 700. Un tel volume marque une diminution importante de l'émigration internationale puisqu'elle s'estimait à 16 400 en moyenne par an, au cours de la première moitié des années 70. Cette évolution à la baisse, que connaît également, mais avec un peu moins de force semble-t-il, le reste du Canada, ne surprend guère étant donné l'attitude des pays traditionnels d'immigration qui ont, compte tenu de l'évolution de la situation économique, augmenté de plus en plus au cours de la dernière décennie leurs exigences concernant l'admissibilité des immigrants étrangers. À ce titre, et puisque les États-Unis constituent traditionnellement une destination privilégiée des départs

internationaux du Québec, la politique américaine d'immigration a certainement beaucoup influé sur l'évolution à la baisse des départs internationaux. Mentionnons en effet que l'immigration américaine est à toutes fins pratiques fermée actuellement à toute nouvelle candidature n'ayant pas de famille très proche résidant déjà aux États-Unis.

Selon les estimations de Statistique Canada, l'émigration internationale a toujours constitué depuis 1971 la composante la moins importante des échanges migratoires entre le Québec et l'extérieur en termes de volume de population, permettant ainsi au Québec de faire des gains appréciables dans ses échanges migratoires avec l'étranger.

En raison de la situation mondiale et la pratique actuelle de la politique d'accueil des pays traditionnels d'immigration, l'émigration internationale devrait encore se maintenir à des niveaux relativement faibles dans les prochaines années.

b) Composition linguistique

Il n'existe actuellement qu'une seule source permettant d'avoir une information sur la composition linguistique de l'émigration internationale. Il s'agit de la distribution des départs d'enfants de moins de 18 ans selon la langue de correspondance (français et anglais seulement) utilisée par leurs parents avec la Régie des rentes du Québec dans le cadre du programme des allocations familiales. Ces données laissent entendre que les départs du Québec vers l'étranger seraient le fait depuis 1974, à part égale, de personnes francophones et anglophones ou plus proches de l'une ou l'autre de ces deux langues[10]. Cette distribution rejoint des hypothèses déjà faites sur la question.

CONCLUSION

Après avoir analysé l'évolution et les principales caractéristiques des migrations interprovinciales et internationales du Québec depuis 1971, et avoir déjà conclu sur chacun des phénomènes, il semble utile de rappeler ici quelques éléments susceptibles de répondre aux interrogations que peuvent susciter tout particulièrement les échanges migratoires du Québec avec les autres provinces dans le cadre d'une commission parlementaire étudiant la loi 101 :

- le Québec a connu depuis 1971 un solde migratoire négatif par suite d'un déficit important au niveau des migrations interprovinciales;

- ce déficit a augmenté entre 1971-1976 et 1976-1981 par suite d'une diminution des entrées interprovinciales et d'une augmentation des départs. Ce phénomène a touché les trois principaux groupes linguistiques du Québec (français, anglais, autre) et particulièrement la population anglo-québécoise;

- les estimations annuelles des entrées interprovinciales indiquent qu'elles ont eu tendance à baisser assez régulièrement depuis 1974. Les départs, par contre, ont connu un accroissement important au cours des premières années de la période 1976-1981 et plus précisément durant l'année censitaire 1977-1978. On peut donc penser que la loi 101 ou l'arrivée du Parti québécois au pouvoir, phénomènes qui sont intimement liés, ont provoqué une partie de ces départs parmi la communauté anglophone;

- par contre, depuis 1979, le volume annuel des sorties est revenu à un niveau inférieur au niveau moyen des périodes 1966-1971 et 1971-1976, ce qui laisse penser que le phénomène, tout en ayant été important, a été très ponctuel et n'explique qu'en partie l'accroissement des départs;

- d'autres raisons d'ordre économique expliquent l'accroissement du déficit. D'ailleurs, le Québec n'est pas seul à avoir connu un tel phénomène, puisque toutes les provinces canadiennes, à l'exception de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ont non seulement subi une émigration nette mais également une détérioration de leur solde migratoire entre 1971-1976 et 1976-1981;

- les départs, rappelons-le, étaient principalement le fait de personnes de langue maternelle anglaise, dont la moitié seulement étaient nées au Québec et qui, dans une proportion de 61 %, ne connaissaient pas le français. Ils concernaient aussi, dans une moindre mesure, des personnes de langue maternelle française dont un peu plus du quart parlaient anglais dans leur foyer et enfin de personnes de langue maternelle autre dont un peu plus de la moitié, anglicisées au niveau de la langue d'usage, ne connaissaient aucunement le français. Outre ces caractéristiques ethnolinguistiques, les sortants en général étaient de jeunes adultes relativement instruits par rapport à la population québécoise et canadienne. Ces dernières caractéristiques se retrouvaient également parmi les entrants interprovinciaux. Ces derniers étaient, en outre, majoritairement des francophones ;

- connaissant l'évolution et les caractéristiques des migrations interprovinciales passées, il est probable que, si le Québec

connaît un développement et une croissance économiques favorables, ou tout au moins similaires à ceux des autres provinces, on peut s'attendre à ce que les départs continuent dans les années à venir à baisser, non sans quelques soubresauts conjoncturels possibles. Plusieurs facteurs militent en faveur de cette amélioration :

- l'évolution de la structure par âge, en vieillissant, devrait atténuer de plus en plus la pression des jeunes sur le marché du travail et y faciliter aussi leur insertion, phénomène propice à freiner leur mobilité, quelle que soit leur langue maternelle ou usuelle ;

- la réduction du bassin des anglophones susceptibles de vouloir partir constitue un autre facteur favorisant cette diminution de mobilité vers le reste du Canada. Ce sont en effet probablement ceux qui acceptaient le moins le projet d'affirmation collective de la majorité québécoise qui sont déjà partis ;

- les politiques linguistiques actuelles et l'intérêt de plus en plus grand du Québec pour la pratique d'une politique de sélection et d'intégration des immigrants devraient rapprocher de plus en plus les minorités culturelles de la majorité francophone du Québec. D'ailleurs, la section traitant des entrées internationales et de l'immigration étrangère a montré que ce phénomène semblait déjà amorcé parmi les nouveaux venus. On peut donc supposer que, de plus en plus, la population immigrée adoptera le modèle migratoire des francophones, qui ont une faible propension à migrer vers le Canada anglais ;

. il semble inévitable cependant que les Anglo-Québécois continuent d'être soumis plus fortement que les autres à l'attrait de certaines provinces canadiennes, n'ayant pas à subir les coûts d'intégration linguistique et culturelle que ces déplacements entraînent pour les francophones et disposant de plus d'un réseau d'information leur permettant de connaître mieux que les autres Québécois les possibilités d'emploi ailleurs au Canada.

- les entrées interprovinciales devraient quant à elles poursuivre leur baisse ou tout au moins se maintenir au niveau des dernières années, niveau qui n'est pas négligeable puisqu'il est supérieur à celui du volume annuel de l'immigration internationale. De plus, cette baisse prévue au niveau de l'ensemble peut ne pas s'appliquer à la région de Hull, qui s'est particularisée au cours des dernières années par une augmentation des entrées interprovinciales sur son territoire.

RÉFÉRENCES

1. Ce taux était de 5 % au cours des années 1976-1981 pour ceux, non plus de langue maternelle, mais plutôt de langue d'usage à la maison.

2. Voir en particulier à ce sujet:

   Louis DUCHESNE, "Les migrations interprovinciales québécoises 1961-1981", document de travail, Comité interministériel sur la population et l'immigration, janvier 1982 (à paraître).

   Madeleine GAGNÉ et Pierre BÉLAND, "Migration interprovinciale au Québec. Problématique et mesures", document de travail, Comité interministériel sur la population et l'immigration, septembre 1982 (à paraître).

   Réjean LACHAPELLE et Jacques HENRIPIN, "La situation démolinguistique au Canada : évolution passée et prospective", Montréal, Institut de recherches politiques, 1980, pp. 211-238.

3. Statistique Canada, "En mouvement : résultats d'une enquête spéciale sur la migration", "La population active", cat. 71-001, mai 1983, pp. 95-96.

4. Réjean LACHAPELLE et Jacques HENRIPIN, op. cit., pp. 214-216.

5. Réjean LACHAPELLE et Jacques HENRIPIN, op. cit., p. 222.

6. Pierre PARENT et Ronald RABY, "Profil de migrants interprovinciaux au Québec 1976-1981", communication présentée au 51^{e} congrès de l'ACFAS à Trois-Rivières, le 27 mai 1983, 29 p.

7. Robert MAHEU, "La loi 101 et l'émigration des anglophones", communication présentée au 51e congrès de l'ACFAS à Trois-Rivières, le 27 mai 1983, 12 p.

8. Voir à ce sujet : Madeleine Gagné et Pierre Béland, op. cit.

9. Gilles DESCHAMPS, "Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec : bilan après un an de séjour", MCCI, Direction de la recherche, septembre 1982.

10. Robert Maheu, op. cit.

IV

L'ÉVOLUTION DES TRANSFERTS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC, SELON LES RECENSEMENTS DE 1971 ET 1981

Charles CASTONGUAY

Professeur de mathématiques

Université d'Ottawa

INTRODUCTION

Le recensement de 1971 a produit le premier ensemble de données susceptible d'offrir un portrait global assez précis du phénomène d'assimilation linguistique au Québec (Castonguay, 1974). Ce premier bilan était plus à l'avantage de l'anglais que du français. Depuis, le gouvernement du Québec a adopté deux lois dans le but d'améliorer la position du français dans la province. Les résultats du recensement de 1981 nous permettent maintenant de voir si ces mesures, de concert avec le préjugé favorable au français entretenu par le gouvernement canadien depuis l'adoption de sa Loi sur les langues officielles, ont réussi à orienter les transferts linguistiques dans un sens plus favorable au français.

On considère qu'une personne a accompli un **transfert linguistique** lorsqu'elle vient à parler habituellement à la maison une langue autre que sa langue maternelle. Aux recensements de 1971 et de 1981, Statistique Canada a posé des questions sur la langue d'usage au foyer et sur la langue maternelle des individus. Pour saisir l'évolution de l'assimilation linguistique à l'anglais et au français au cours de la dernière décennie, il suffit à première vue de compter et de comparer les diverses populations selon la langue maternelle et la langue d'usage au foyer aux deux recensements.

Dans un premier temps, nous établirons effectivement cette comptabilité linguistique, et nous en tirerons certaines inférences. Mais un phénomène sociolinguistique aussi graduel que l'assimilation linguistique n'est pas facile à objectiver. Par exemple, les mariages mixtes anglais-français peuvent donner lieu à un nombre important de foyers bilingues, où le français et l'anglais font également office de langue d'usage (Castonguay, 1981). De même, plus de 100 000 personnes se sont déclarées à la fois de langue maternelle anglaise et française au Québec en

1981, et plus de 50 000 autres n'ont tout simplement pas répondu à cette question.

Grâce à un traitement par ordinateur souvent fort complexe de ces réponses "problématiques", les résultats publiés après chaque recensement assignent une seule langue maternelle, et une seule langue d'usage, à chaque individu recensé. Les zones grises qui font naturellement partie du processus d'assimilation sont ainsi effacées, au prix d'une clarté comptable plutôt irréelle, en ce que les résultats publiés comprennent un certain nombre de transferts linguistiques fictifs créés par l'ordinateur. Or, Statistique Canada n'a pas résolu les réponses "problématiques" de la même façon en 1981 qu'en 1971, ce qui compromet jusqu'à un certain point la comparabilité des données publiées pour ces deux recensements.

De plus, la formulation des questions sur la langue maternelle et la langue d'usage au foyer a changé d'un recensement à l'autre[1]. Le climat psychosocial a également changé : entre 1971 et 1981, serait-il devenu de bon ton au Québec de se déclarer plus facilement bilingue, ou plus souvent francophone qu'anglophone? Et encore, la question sur la langue d'usage fut posée à un échantillon d'un tiers de la population en 1971, contre seulement un cinquième en 1981. Par conséquent, les résultats de 1981 sont d'autant plus aléatoires pour des populations de faible taille.

Pour tout dire, il est préférable d'étayer par des analyses supplémentaires toute inférence tirée d'une simple comparaison 1971-1981 des données telles que publiées. À cette fin, l'analyse par groupe d'âge s'avère un moyen fort efficace de dépistage de tendances nouvelles dans les transferts linguistiques (Castonguay, 1974 et 1976a).

Cette méthode décèle des orientations nouvelles en comparant les comportements linguistiques des adultes plus jeunes, qui témoignent de choix relativement récents, à ceux des adultes plus âgés, qui ont fixé leurs choix linguistiques à une époque antérieure. Elle présente, en regard de la méthode de comparaison longitudinale 1971-1981, l'avantage de ne comparer que les données d'un seul et même recensement, ce qui évite de faire de fausses inférences sur la foi de résultats qui proviennent de changements dans la cueillette ou le traitement des données d'un recensement à l'autre. Il semblerait que cette dernière opération en particulier pourrait avoir une influence considérable sur les données publiées (Kralt, 1980).

Par conséquent, avant de prêter foi à une évolution apparente des comportements linguistiques dans un sens ou dans l'autre, il convient de s'assurer que leur analyse par groupe d'âge démontre des mouvements cohérents avec ce que nous fait voir la simple comparaison 1971-1981 des données. À l'occasion, on peut aussi faire appel au Registre de la population du Québec, qui recueille depuis 1975 des informations sur la langue maternelle et la langue d'usage des mères donnant naissance, pour étayer davantage nos conclusions.

Les données sur l'origine ethnique des répondants aux recensements de 1971 et de 1981 nous permettront aussi de mieux faire la part des choses dans l'appréciation des résultats publiés. Nous considérerons trois groupes linguistiques principaux, soit les groupes **français, anglais et autre,** ou tiers, lequel regroupe toutes les personnes de langue maternelle autre que française ou anglaise. Entre ces groupes, il existe un total de six différentes sortes possibles de transfert linguistique, soit du français à l'anglais, d'une langue autre à l'anglais, et ainsi de suite. Cependant, dans le contexte sociolinguistique canadien ou québécois, on s'attend à ce que les trans-

ferts authentiques du français à une langue autre, ou de l'anglais à une tierce langue, soient rarissimes.

Or, les publications de Statistique Canada nous présentent un nombre appréciable de ces types de transfert. Les résultats publiés pour 1971 contenaient déjà de quoi s'étonner :

> Il y a dans les données du recensement des prétendus transferts qui, en réalité, n'en sont pas. Selon le recensement [de 1971], il y a au Canada 85 000 personnes de langue maternelle anglaise qui parlent, à la maison, une autre langue que l'anglais et le français. Dans le milieu canadien, il est difficile de croire que tant d'anglophones puissent perdre leur langue en faveur d'une langue étrangère... Après avoir trouvé tant de transferts fictifs de l'anglais vers les tierces langues, on peut présumer qu'il y en a un nombre considérable parmi les prétendus transferts entre l'anglais et le français (dans les deux sens). (Joy, 1975, p. 3 et 4.)

En recoupant les transferts linguistiques avec l'origine ethnique des personnes qui les ont supposément déclarés, nous avons trouvé que la très grande majorité des 85 000 transferts en question se rattachaient à des personnes d'origine tierce (Castonguay, 1976b). Pour l'essentiel, ces transferts proviendraient donc du traitement par Statistique Canada des réponses doubles aux questions linguistiques, qui témoignent simplement de l'existence normale d'un bilinguisme de transition de type anglais-allemand, anglais-italien, etc. dans le processus d'anglicisation du tiers groupe. Les transferts publiés du français à une tierce langue ne résistent pas davantage à l'authentification.

Pour cette raison, notre appréciation des transferts entre les groupes anglais et autre, d'une part, et français et autre, d'autre part, se fondera essentiellement sur les transferts nets des autres langues à l'anglais et au français respectivement. Les transferts nets du tiers groupe à l'anglais, par exemple, se calculent en soustrayant les transferts bruts (surtout fictifs) de l'anglais à une tierce langue, des transferts bruts d'une tierce langue à l'anglais, dont une partie sont sans doute également des fabrications d'ordinateur.

Comme Joy le suggérait aussi, il semble y avoir également un nombre important de produits d'ordinateur parmi les transferts bruts allant de l'anglais au français. Nous avons effectivement observé que plus de la moitié des transferts de l'anglais au français publiés pour le Québec en 1971, se rattachaient à des personnes d'origine ethnique française (Castonguay, 1977). Il s'agit soit de fabrications d'ordinateur, par exemple à partir de déclarations de bilinguisme anglais-français, soit de réels cas de **retours linguistiques** au français de la part de personnes d'ascendance française non entièrement anglicisées.

Le même phénomène n'entache pas du tout au même degré l'authenticité des transferts dans le sens inverse, c'est-à-dire du français à l'anglais, dont plus des trois quarts sont le fait de personnes d'origine française. Tout comme les échanges linguistiques entre les groupes anglais et autre, d'une part, et entre les groupes français et autre, d'autre part, se soldent essentiellement par un mouvement net réel des autres langues vers l'anglais et vers le français respectivement, les transferts nets du français à l'anglais, soit les transferts bruts du français à l'anglais moins ceux de l'anglais au français, s'avèrent donc une mesure plus sobre et réaliste des échanges linguistiques entre les groupes français et anglais que ne le sont les transferts bruts.

L'analyse des transferts selon l'origine ethnique dégage donc des transferts bruts publiés pour 1971 trois types majeurs d'assimilation linguistique authentique, soit l'anglicisation du groupe français, ainsi que l'anglicisation et la francisation du tiers groupe. La même méthode nous permettra de satisfaire le même souci d'authentification des données de 1981, et aussi d'évaluer l'influence relative des différents traitements des réponses "problématiques" sur les résultats publiés pour les deux recensements en jeu.

L'analyse par groupe d'âge nous avait conduit à déceler une tendance nouvelle à l'anglicisation chez le groupe de langue maternelle italienne à Montréal en 1971 (Castonguay, 1974). Nous chercherons à confirmer cette déduction par la comparaison 1971-1981 des transferts consentis par le groupe italien, et par leur analyse par groupe d'âge en 1981. Nous tenterons aussi par les mêmes moyens de dépister d'éventuels mouvements nouveaux chez certaines autres composantes majeures du tiers groupe, qui ont également effectué un nombre important de transferts au français et à l'anglais au Québec en 1971 et en 1981.

Enfin, l'analyse des données de 1971 par région a montré que les transferts jouaient partout en faveur du groupe anglais plutôt que du groupe français, sauf dans les régions où le groupe français comptait pour plus de 95 % de la population totale (Castonguay et Marion, 1974 ; Lachapelle et Henripin, 1980). Nous reprendrons cette analyse afin de voir si ce seuil a évolué ou non au cours de la dernière décennie.

1. LA COMPARAISON 1971-1981 DES TRANSFERTS

Regardons tout d'abord au tableau IV.1 les transferts bruts publiés pour 1971 et 1981, et les trois types d'assimilation nette qui en résultent. Il en ressort, en premier lieu, que les transferts bruts de

Tableau IV.1

Transferts bruts et transferts nets, Québec, 1971 et 1981

	Transferts bruts		**Transferts nets**
	Du français à l'anglais	De l'anglais au français	Du français à l'anglais
1971	73 515	49 060	24 455
1981	106 365	82 130	24 235
	D'autre à l'anglais	De l'anglais à autre	D'autre à l'anglais
1971	84 440	9 850	74 590
1981	101 620	11 625	89 995
	D'autre au français	Du français à autre	D'autre au français
1971	34 580	6 425	28 155
1981	46 560	13 935	32 625

toutes sortes publiés pour 1981 ont augmenté considérablement en nombre par rapport aux transferts publiés pour 1971. Même si on admet volontiers que les mariages mixtes et les transferts linguistiques deviennent plus courants au Québec que par le passé, certaines de ces augmentations sont d'une ampleur surprenante, compte tenu de ce que la population québécoise visée par les questions sur la langue maternelle et la langue d'usage ne s'est accrue que de 5,7 % entre 1971 et 1981.

En particulier, les 82 130 transferts de l'anglais au français publiés pour 1981 représentent une augmentation remarquable de 67,4 % par rapport aux 49 060 transferts du même type publiés pour 1971, d'autant plus que la population de langue maternelle anglaise soumise au risque du transfert au français a diminué de façon importante entre les deux recensements, passant de 788 830 personnes en 1971 à 694 915 en 1981.

Dans leur ensemble, ces augmentations des transferts bruts entre 1971 et 1981 nous portent, par leur ampleur, à avancer d'entrée de jeu l'hypothèse que les changements dans la cueillette et le traitement des données entre les deux recensements ont eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre des transferts publiés. Vraisemblablement, l'image présentée par les données de 1981 exagère le nombre réel de transferts à cette époque, mais il reste également possible que les données publiées pour 1971 nous offrent une perception trop conservatrice du nombre de transferts bruts à ce moment-là. Nous y reviendrons à la section suivante.

Quoi qu'il en soit, le résultat net des transferts entre les trois groupes en présence demeure en 1981 semblable à ce qu'il était en 1971. La dernière colonne du tableau IV.1 montre, en effet, que les mouvements nets du français à l'anglais n'ont pas changé de façon significative au cours des années 70. Et si les transferts nets du tiers groupe au français

ont légèrement augmenté, l'anglicisation nette du même groupe s'est accrue encore davantage.

En termes de gains et de pertes nets, en 1971 le groupe anglais a réalisé un gain net de 99 045 nouveaux anglophones, langue d'usage, dont 24 455 proviennent de ses échanges linguistiques avec le groupe français et 74 590 de l'anglicisation du tiers groupe. En 1981, le groupe anglais, quoique décimé par un bilan migratoire interprovincial défavorable, porte ses gains à 114 230 nouvelles recrues, provenant de l'anglicisation continue du groupe français et de l'anglicisation accrue du tiers groupe.

Pendant ce temps, le groupe français surnage. En 1971, il réussit tout juste à compenser ses 24 455 pertes à l'anglais par le recrutement net de 28 155 nouveaux francophones en provenance du tiers groupe. Cette compensation s'opère un peu plus aisément en 1981, grâce au gain net légèrement plus grand de 32 625 auprès du tiers groupe. Néanmoins le solde accru, soit 8 390 nouveaux francophones, demeure peu significatif en regard d'un groupe français de plus de cinq millions de personnes en 1981.

Quant au tiers groupe, il essuie corrélativement en 1981 des pertes nettes encore plus considérables qu'en 1971. Le tableau IV.2 résume les performances positive, nulle et négative particulières à chacun des groupes en jeu.

Tableau IV.2

Solde des transferts linguistiques, Québec, 1971 et 1981

	Anglais	Français	Autre
1971	+99 045	+3 700	-102 745
1981	+114 230	+8 390	-22 620

Sur le plan des transferts nets, donc, les lois 22 et 101 ne semblent pas avoir déclenché d'évolution favorable au français par rapport à l'anglais au cours de la dernière décennie. Si les données du tableau IV.2 indiquent une évolution quelconque, celle-ci va plutôt dans le sens d'un pouvoir d'attraction croissant de l'anglais qui, malgré la baisse survenue dans la population de langue maternelle anglaise, marque un gain de plus de 15 000 dans ses échanges nets avec les deux autres groupes en présence.

Pour illustrer ce point, on peut par exemple comparer, d'un recensement à l'autre, la part des pertes du tiers groupe allant au profit de l'anglais à celle en direction du français. Des 102 745 pertes nettes du tiers groupe en 1971, le tableau IV.1 montre que 74 590, ou 72,6 %, allaient à l'anglais, et 28 155, ou 27,4 % au français. En 1981, des 122 620 pertes semblables, 89 995 ou 73,4 % allaient à l'anglais contre 32 625, ou 26,6 % au français. La part de l'anglais dans la répartition de ces transferts s'est donc quelque peu accrue, et ce, malgré la baisse dans la taille du groupe anglais.

Il existe d'autres sortes de calculs qui permettent d'apprécier le rayonnement relatif d'une langue en regard de la taille des groupes linguistiques en présence, et qui montrent tous que l'anglais a amélioré sa position face au français selon les données publiées de 1971 et 1981. Nous préférons un indice d'attraction qui mesure ce rayonnement en termes d'un quotient mettant en rapport le nombre de transferts linguistiques observés en faveur d'une langue donnée, avec le nombre attendu dans la situation théorique où chaque groupe linguistique en présence attirerait des transferts des autres groupes selon son poids numérique (Castonguay, 1980).

Dans cette perspective, en 1971, l'indice d'attraction du français, ou **indice de francisation**, du groupe anglais au Québec était de 77 transferts

observés pour 1 000 transferts attendus en 1971, alors que l'indice d'attraction de l'anglais, ou **indice d'anglicisation** du groupe français était de 115 transferts observés pour 1 000 transferts attendus. Au recensement de 1981, ces mêmes indices augmentaient à 143 et 186 respectivement.

Ces augmentations représentent, par rapport aux indices de 1971, un gain de 71 transferts pour 1 000 transferts attendus pour l'indice d'anglicisation du groupe français, en regard d'un gain légèrement inférieur de 66 transferts observés pour 1 000 attendus pour l'indice de francisation du groupe anglais. Ce résultat traduit simplement en chiffres le fait que, compte tenu de la baisse du poids relatif du groupe anglais au Québec et de la hausse de celui du groupe français, le maintien en 1981 des gains nets du groupe anglais aux dépens du groupe français au même niveau qu'en 1971 (24 235 transferts nets contre 24 455 respectivement), représente un gain relatif dans la force d'attraction de l'anglais auprès du groupe français, en regard de celle du français auprès du groupe anglais.

En même temps, l'indice d'attraction du français auprès du tiers groupe passait de 115 à 133, alors que celui de l'anglais croissait de 1 732 à 2 188. Manifestement, le rayonnement de l'anglais connaît là aussi une poussée supérieure à celui du français. Le fait que l'indice d'anglicisation du tiers groupe dépasse, et de loin, le seuil de 1 000 signifie seulement que la force d'attraction de l'anglais auprès de celui-ci est de beaucoup supérieure au poids numérique du groupe anglais au sein de la population québécoise. Le tableau IV.3 résume le mouvement de ces indices.

Pour apprécier l'effet combiné des différents types d'assimilation linguistique sur la composition linguistique de la population, on peut employer un **indice de continuité linguistique**, qui met simplement

Tableau IV.3

Indices d'attraction du français et de l'anglais, Québec, 1971 et 1981 (pour mille)

	1971	1981	Accroissement 1971-1981
Attraction du français sur le groupe anglais	77	143	+66
Attraction de l'anglais sur le groupe français	115	186	+71
Attraction du français sur le tiers groupe	115	133	+18
Attraction de l'anglais sur le tiers groupe	1 732	2 188	+456

en rapport le nombre de personnes déclarant une langue d'usage donnée avec le nombre de personnes ayant la langue maternelle correspondante (Lachapelle et Henripin, 1980). Les utilisateurs de cet indice classent comme groupe à surplus appréciable tout groupe linguistique dont l'indice de continuité, en pourcentage, se situe au-dessus de 102 %, ce qui signifie effectivement un gain notable en transferts linguistiques nets. Symétriquement, les groupes **à déficit appréciable** connaissent des pertes dues aux transferts, assez importantes pour entraîner leur indice de continuité en dessous de 98 %. Enfin, les groupes **neutres**, qui profitent ou perdent peu sur le plan des transferts linguistiques nets, ont un indice de continuité entre 98 et 102 %.

De ce point de vue, le groupe anglais a renforcé sa position comme groupe linguistique à surplus appréciable au Québec, puisque son indice de continuité a augmenté de 112,6 % à 116,4 % entre 1971 et 1981. Le groupe français demeure un groupe neutre, son indice se situant aux deux recensements à 100,1 % et 100,2 % respectivement. Enfin, le tiers groupe confirme son statut de groupe à déficit appréciable, son indice de continuité passant de 72,4 % à 71,2 %.

Ce mode d'appréciation, dont les résultats sont résumés au tableau IV.4, confirme donc encore, à partir d'une pondération quantitative différente, la conclusion qui ressort de l'évolution des transferts nets au tableau IV.2 et de celle des indices d'attraction au tableau IV.3 : sur le plan des transferts linguistiques, la langue anglaise aurait confirmé sa domination au Québec au cours des années 70. Malgré les efforts des gouvernements Bourassa et Lévesque, voire Trudeau, le français n'aura pas réussi à améliorer sa position dans ce domaine.

Tableau IV.4

Indice de continuité linguistique des groupes français, anglais et autre, Québec, 1971 et 1981 (en %)

	Indice de continuité	
	1971	**1981**
Groupe français	100,1	100,2
Groupe anglais	112,6	116,4
Groupe autre	72,4	71,2

2. PREMIER REGARD CRITIQUE SUR LA COMPARABILITÉ DES DONNÉES LINGUISTIQUES DE 1971 ET DE 1981

Avant de développer davantage notre évaluation des transferts publiés pour 1971 et 1981, il y a lieu de souligner quelques anomalies qui nous inspirent des réserves certaines quant à la validité des résultats de la section précédente, fondés exclusivement sur de simples comparaisons longitudinales. Revenons tout d'abord sur l'évolution des transferts bruts de l'anglais au français qui marquent la plus forte augmentation au tableau IV.1, si on tient compte à la fois des chiffres absolus et relatifs.

En regard des 694 915 personnes de langue maternelle anglaise soumises au risque du transfert au français au Québec en 1981, les 82 130 transferts bruts de l'anglais au français publiés pour 1981 représentent 11,8 % du groupe anglais. Selon la perception trop peu nuancée que les catégories linguistiques de Statistique Canada donnent de la

réalité, cela voudrait dire que, parmi l'ensemble des personnes de langue maternelle anglaise au Québec en 1981, plus d'une sur neuf aurait adopté le français comme langue d'usage. Un mouvement de francisation d'une telle ampleur paraît peu vraisemblable.

De fait, on sait qu'au cours du traitement des réponses "problématiques" au dernier recensement, Statistique Canada a versé dans la catégorie de langue maternelle anglaise quelque 53 000 personnes qui ont déclaré à la fois l'anglais et le français comme langues maternelles. Cette décision a sans doute entraîné à elle seule la création d'une proportion importante de transferts fictifs de l'anglais au français[2]. Bien sûr, en même temps, quelque 47 000 "bilingues dès le berceau" ont été versés au groupe français, mais ce geste n'explique sans doute pas une proportion aussi grande des transferts du français à l'anglais, qui demeurent plus importants en nombre que ceux dans le sens inverse.

Par ailleurs, au recensement de 1971, Statistique Canada n'a conservé aucun compte du nombre de réponses doubles aux questions qui nous intéressent, ni du résultat de leur résolution en réponses simples. Il est par conséquent impossible de vérifier, par une comparaison directe de l'influence des différentes méthodes de traitement des réponses "problématiques" sur les données publiées, notre soupçon que le nombre de transferts fictifs publiés aurait augmenté de façon importante en 1981 par rapport à 1971. Tout au plus devinons-nous, à partir de l'économie d'ensemble des deux différentes méthodes d'attribution d'une langue d'usage aux personnes qui n'ont pas répondu à cette question, que les chances de créer un transfert linguistique par ce moyen seraient plus élevées en 1981 qu'en 1971[3].

Il existe toutefois une méthode indirecte de contrôler notre hypothèse. Il est généralement admis que les transferts linguistiques doivent être rares

une fois passée la période de maturation, au cours de laquelle l'individu fait les choix de comportement autonomes qui déterminent son environnement et son identité adultes. On peut ainsi supposer qu'après l'âge de 35 ans, par exemple, les transferts linguistiques nouveaux sont pratiquement inexistants.

Nous avons donc étudié les transferts bruts du français à l'anglais et de l'anglais au français publiés en 1971 et 1981 pour trois groupes de générations choisis parmi les personnes âgées de 35 ans ou plus au recensement de 1971. Pour l'essentiel, ces trois cohortes comptent les mêmes personnes aux deux recensements, à l'exception de celles qui sont entrées ou sorties du Québec entre 1971 et 1981, et des décès. Les migrations interprovinciales et internationales sont relativement rares au delà de 35 ans, mais les décès deviennent progressivement plus importants à mesure que l'âge avance. C'est pourquoi chacune des cohortes de population selon la langue maternelle au tableau IV.5 connaît une baisse d'effectifs entre 1971 et 1981.

Par contre, le nombre de transferts à l'anglais ou au français, selon le cas, publiés pour chacune de ces cohortes, augmente sensiblement entre les deux recensements, ou du moins ne baisse pas du tout aussi vite que les effectifs selon la langue maternelle. Ces tendances inverses se traduisent en de fortes augmentations dans les taux de transfert à l'anglais ou au français.

Dans le cas des membres âgés du groupe français, ces augmentations sont difficilement explicables. Il est vrai qu'il y a proportionnellement plus de transferts du français à l'anglais chez les personnes de langue maternelle française socio-économiquement favorisées (Castonguay, 1981), et que cette même catégorie sociale connaît une espérance de vie supérieure à celle de la moyenne de la population (Wilkins, 1980).

Tableau IV.5

Transferts bruts entre les groupes français et anglais, par groupe de générations, Québec, 1971 et 1981

Transferts du français à l'anglais				
Groupe de générations (année de naissance)	**Recensement**	**Population de langue maternelle française**	**Transferts à l'anglais**	**Taux de transfert à l'anglais (%)**
1926 - 1936	1971	569 745	11 790	2,1
	1981	542 910	13 775	2,5
1916 - 1926	1971	487 395	10 740	2,2
	1981	439 125	11 665	2,7
Nées avant le 1er juin 1916	1971	664 885	11 335	1,7
	1981	398 495	9 485	2,4
Transferts de l'anglais au français				
Groupe de générations (année de naissance)	**Recensement**	**Population de langue maternelle anglaise**	**Transferts à l'anglais**	**Taux de transfert au français (%)**
1926 - 1936	1971	88 730	7 155	8,1
	1981	71 680	10 840	15,1
1916 - 1926	1971	88 920	5 800	6,5
	1981	71 935	9 930	13,8
Nées avant le 1er juin 1916	1971	143 910	8 440	5,9
	1981	79 330	8 540	10,8

Mais ce jeu de facteurs ne saurait expliquer l'ampleur des augmentations en question.

Quant aux taux de transfert au français des membres vieillissants du groupe anglais, leur augmentation du simple au double entre 1971 et 1981 est encore plus incroyable. Certes, la migration différentielle en fonction des comportements linguistiques a sans doute joué pendant cette période dans le sens d'une propension plus forte à ne pas quitter le Québec chez les membres francisés du groupe anglais que chez ceux qui sont demeurés de langue d'usage anglaise, voire unilingues anglais. Néanmoins, le total des départs à destination des autres provinces a été si élevé, et le total d'entrées en sens inverse si faible, qu'on compte un peu plus de transferts de l'anglais au français chez les personnes qui ont quitté le Québec pour une autre province entre 1976 et 1981 que chez celles qui ont fait le chemin inverse. Bien que nous ne disposions pas d'informations semblables pour la période 1971-1976, la situation n'était sans doute alors guère différente.

On ne saurait donc expliquer par des déplacements de population l'augmentation démesurée des taux de transfert de l'anglais au français, ni l'augmentation prodigieuse du nombre absolu de ces transferts, notamment chez le groupe de générations nées entre 1916 et 1926. Évidemment, les décès non plus ne peuvent être à l'origine de ces nouveaux transferts. Force nous est de conclure que ces augmentations proviennent de la différence considérable dans le traitement appliqué par Statistique Canada aux réponses "problématiques" de 1971 et 1981.

Aussi, la part de fiction dans les augmentations des transferts de l'anglais au français paraît plus élevée que parmi les transferts du français à l'anglais, dont la progression entre 1971 et 1981 n'atteint pas des proportions aussi invraisemblables. Sous ce rapport, une autre anomalie majeure, cette

fois dans l'évolution des choix linguistiques au sein des mariages mixtes entre les groupes anglais et français, mérite notre attention.

C'est justement au sein de ces foyers mixtes que l'on risque de trouver la plus forte incidence de réponses bilingues "anglais et français" aux questions sur la langue maternelle et la langue d'usage. On y trouve aussi près de la moitié des quelque 82 000 transferts de l'anglais au français publiés pour le Québec en 1981. Il sera commode d'employer l'abréviation AF pour désigner les couples mixtes où l'époux est de langue maternelle anglaise et l'épouse est de langue maternelle française, et FA pour la combinaison inverse de sexes et de langues maternelles.

Le tableau IV.6 compare le comportement linguistique des épouses dans ces deux types de mariages selon les résultats publiés des recensements de 1971 et de 1981, et selon les déclarations recueillies pour le Registre de la population auprès des épouses qui ont donné naissance au Québec au cours des années 1976-1981. D'un premier coup d'oeil, il en ressort que les fréquences des comportements francophones et anglophones publiées pour 1981 détonnent par rapport aux deux autres sources d'information. Regardons cela de plus près.

Les données du recensement de 1971 veulent que, dans leur ensemble, les mariages entre groupes français et anglais soient plus souvent anglicisants que francisants. En effet, d'après le tableau IV.6, bien qu'en 1971 une majorité des mariages AF, soit 58,6 %, soient francisants (selon la langue d'usage de la mère), en même temps une majorité encore plus forte des couples FA, soit 67,7 %, sont anglicisants.

Les données publiées pour 1981 signifient qu'au cours de la dernière décennie, cette domination relative de l'anglais s'est renversée en faveur du français. En effet, le tableau IV.6 donne 72,6 % de

Tableau IV.6

Langue d'usage des épouses au sein des mariages mixtes entre groupes français et anglais, Québec, recensements de 1971 et 1981 et Registre de la population, 1976-1981

Source	Type de couple	Langue d'usage de l'épouse %			Nombre de couples
		Français	Anglais	Autre	
Recensement de 1971	AF	58,6	41,1	0,3	25 810
	FA	31,9	67,7	0,5	21 250
Recensement de 1981	AF	72,6	26,9	0,5	43 180
	FA	42,3	57,2	0,6	35 365
Registre de la population 1976-1981	AF	55,7	44,0	0,3	6 091
	FA	37,3	62,3	0,3	6 406

comportements francophones parmi les couples AF en 1981, contre seulement 57,2 % d'orientations anglophones chez les épouses des couples FA.

Pour réaliser en une seule décennie un renversement aussi important, il faudrait que les épouses au sein des mariages AF et FA les plus jeunes - et les plus récents - soient remarquablement plus francisantes que celles qui font partie de couples plus vieux. En effet, on peut supposer que la plupart des couples comptés en 1971 figurent encore parmi les taux de 1981. Aussi, les épouses au sein de ces couples plus âgés auraient essentiellement la même langue d'usage aux deux recensements. Une simple comparaison des effectifs établit alors que, pour réussir le renversement en question, la quasi-totalité, soit 85 % ou plus des nouveaux couples venus s'ajouter au total des mariages de type AF entre 1971 et 1981 devraient compter une épouse francisante. De même, une nette majorité des nouveaux couples FA compteraient une épouse francisante.

Or, la ventilation des comportements linguistiques selon l'âge des épouses ne fait voir aucun mouvement francisant d'un tel ordre chez les épouses plus jeunes, ni parmi les données publiées pour 1971 (Castonguay, 1981), ni parmi celles de 1981 (voir le tableau IV.7). Dès lors, il faut reconnaître que l'apparente évolution, favorable au français dans ce cadre si propice aux transferts linguistiques, résulte d'une inconsistance majeure dans les réponses recueillies ou, plus probablement, des changements survenus dans le traitement des réponses "problématiques" recueillies dans cette zone éminemment grise.

Les observations notées lors de l'enregistrement des naissances au Québec en 1976 et 1981 confirment l'absence d'une évolution favorable au français dans ces mariages. En appréciant les données pertinentes au tableau IV.6, il convient de garder à l'esprit que ces observations témoignent des choix linguistiques

Tableau IV.7

Langue d'usage des épouses au sein des couples AF et FA selon l'âge des épouses, Québec, 1981

Âge des épouses	Langue d'usage de l'épouse %			Nombre de couples
	Français	Anglais	Autre	
Couples AF				
15 - 24 ans	70,1	29,4	0,5	3 875
25 - 34 ans	74,0	25,2	0,9	12 195
35 - 44 ans	73,6	25,8	0,7	9 960
45 - 54 ans	74,5	25,3	0,2	8 330
55 - 64 ans	69,8	30,2	-	5 970
65 ans et plus	66,3	33,6	0,2	2 860
TOTAL	72,6	26,9	0,5	43 180
Couples FA				
15 - 24 ans	47,2	52,2	0,6	3 635
25 - 34 ans	40,0	59,2	0,9	11 055
35 - 44 ans	40,7	58,7	0,6	8 285
45 - 54 ans	43,7	56,0	0,4	5 655
55 - 64 ans	43,8	56,2	-	4 430
65 ans et plus	45,2	54,3	0,4	2 300
TOTAL	42,3	57,2	0,6	35 365

d'épouses plutôt jeunes, âgées pour la plupart de 20 à 30 ans. Elles suggèrent aussi que des deux recensements en question, celui de 1971 présenterait les résultats les plus conformes à la réalité.

À l'aide du Registre de la population, nous pouvons en plus étudier l'évolution annuelle des comportements linguistiques des épouses primipares, c'est-à-dire qui ont donné naissance pour la première fois, et qui faisaient partie de couples AF ou FA. Cela assure que le choix linguistique de chaque épouse ayant donné naissance entre 1976 et 1981 ne compte pas plus d'une fois dans l'ensemble des observations. Cette ventilation annuelle des comportements des primipares, présentée au tableau IV.8 ne montre, encore une fois, aucune évolution très marquée en faveur du français parmi les couples AF et FA pendant la deuxième moitié de la dernière décennie.

Puisque les transferts rattachés aux mariages AF et FA comptent pour près de la moitié des transferts de l'anglais au français publiés pour 1981, l'évolution francisante apparemment factice des mariages AF et FA entre 1971 et 1981, de concert avec la première anomalie majeure relevée ci-dessus, soit l'augmentation invraisemblable des transferts de l'anglais au français chez les personnes de langue maternelle anglaise nées avant 1936, laisse croire que si Statistique Canada avait traité les réponses "problématiques" de façon semblable en 1971 et en 1981, le résultat aurait fait voir une détérioration de la position du groupe français dans ses échanges linguistiques avec le groupe anglais, au lieu de la stagnation relative constatée à la section précédente.

Tableau IV.8

Langue d'usage des épouses primipares faisant partie des couples AF et FA, selon l'année de la première naissance, Québec, 1976 à 1981

Type de couple	Année de la première naissance	Langue d'usage des épouses %			Nombre de couples
		Français	Anglais	Autre	
AF	1976	53,1	46,7	0,2	475
	1977	50,6	48,9	0,5	619
	1978	56,4	43,4	0,2	445
	1979	57,4	42,6	-	481
	1980	58,4	41,6	-	485
	1981	55,4	44,2	0,3	581
	Total 1976-1981	55,0	44,8	0,2	3 086
FA	1976	33,7	65,9	0,4	505
	1977	37,8	61,8	0,3	579
	1978	42,2	57,6	0,2	446
	1979	33,5	65,5	1,0	498
	1980	36,4	63,2	0,4	451
	1981	37,8	61,8	0,4	489
	Total 1976-1981	36,8	62,7	0,5	2 968

3. ÉVOLUTION DES TRANSFERTS SELON L'ORIGINE ETHNIQUE

Vu l'importance apparente des transferts linguistiques fictifs parmi les données publiées dans certains secteurs, il est essentiel de vérifier l'authenticité de celles-ci dans leur ensemble. On peut le faire, encore une fois indirectement, en étudiant l'origine ethnique des personnes auxquelles se rattachent les présumés transferts.

Théoriquement, l'origine ethnique déclarée aux recensements nous renseigne sur le groupe culturel auquel appartenait le premier ancêtre (paternel, jusqu'en 1981) du répondant à avoir mis pied sur le continent nord-américain. En pratique, le temps et l'acculturation éventuelle aidant, les données sur l'origine indiquent plus fidèlement le groupe culturel auquel appartenaient les parents ou les grands-parents du répondant, ou en tout cas une ascendance culturelle plus immédiate que celle, souvent plutôt mythique, visée par la question telle que formulée (Castonguay, 1981)[4]. Cette information permet ainsi de se faire une idée approximative de l'authenticité des différents types de transfert.

Par exemple, supposons qu'un transfert publié de l'anglais au français se rattache à une personne d'origine française. Si celle-ci a effectivement déclaré l'anglais comme langue maternelle et le français comme langue d'usage, il s'agit d'un transfert réel qui marque un retour linguistique de l'individu à son groupe culturel d'origine. Si elle a déclaré l'anglais et le français comme langues maternelles ou langues d'usage, et qu'en résolvant cette réponse "problématique", l'ordinateur de Statistique Canada lui a assigné l'anglais comme unique langue maternelle et le français comme seule langue d'usage, alors il s'agit d'un transfert fictif nullement authentique : au contraire, le transfert publié, qui laisse voir là un cas de francisation, déforme alors totalement le sens du bilinguisme déclaré, qui

témoigne plutôt du mouvement graduel d'une personne d'ascendance française vers l'anglicisation. D'autres scénarios expliquant la provenance du transfert publié sont possibles, mais dans tous les cas un tel transfert au français de la part d'une personne d'origine française ne revêt pas la même signification que s'il provenait d'une personne d'origine britannique.

Regardons d'abord au tableau IV.9 l'origine ethnique des personnes auxquelles se rattachent les transferts publiés pour 1971. On voit que, dans leur ensemble, les transferts du français à l'anglais témoignent d'un mouvement authentique d'anglicisation du groupe français, puisque plus des trois quarts de ces transferts se rattachent à des personnes d'ascendance française.

Par contre, seulement un peu moins du tiers des transferts de l'anglais au français en 1971 se rattachent à des personnes d'origine britannique, alors que plus de la moitié proviennent de personnes d'origine française. Dans l'ensemble, donc, ces transferts évoquent davantage un certain flottement d'une partie du groupe français en voie d'anglicisation, qu'un authentique mouvement de francisation des Québécois d'origine britannique.

Cette différence de nature ressort encore plus nettement de la ventilation selon l'origine des échanges linguistiques entre les groupes anglais et autre. Près de 95 % des transferts d'une langue tierce à l'anglais se rattachent à des personnes d'origine autre que française ou britannique, et la même chose est vraie des transferts de l'anglais à une tierce langue. Il n'y a donc aucun doute que les transferts publiés des langues tierces à l'anglais témoignent d'un authentique mouvement d'anglicisation du tiers groupe québécois, et que les transferts publiés de l'anglais à une langue autre sont essentiellement des produits d'ordinateur, résultant du

Tableau IV.9

Transferts linguistiques selon l'origine ethnique, Québec, 1971

Type de transfert	Groupe ethnique			Total
	Britannique	Français	Autre	
Du français à l'anglais	9 815 (13,4)	56 925 (77,4)	6 775 (9,2)	73 515 (100,0)
De l'anglais au français	15 960 (32,5)	28 545 (58,2)	4 555 (9,3)	49 060 (100,0)
D'autre à l'anglais	3 630 (4,3)	975 (1,2)	79 835 (94,5)	84 440 (100,0)
De l'anglais à autre	630 (6,4)	125 (1,3)	9 105 (92,4)	9 850 (100,0)
D'autre au français	545 (1,6)	6 830 (19,8)	27 195 (78,7)	34 580 (100,0)
Du français à autre	100 (1,6)	1 570 (24,4)	4 760 (74,1)	6 425 (100,0)

bilinguisme familial qui accompagne naturellement la transition d'une tierce langue à l'anglais.

À un degré moindre, les échanges entre les groupes français et autre paraissent aussi provenir essentiellement d'un mouvement de francisation du tiers groupe. En effet, les personnes d'origine tierce comptent pour une nette majorité des transferts dans les deux sens entre ces groupes, bien que cette part n'atteigne pas les proportions observées dans les échanges entre les groupes anglais et autre. Corrélativement, les personnes d'origine française paraissent relativement moins imperméables à l'attraction des tierces langues que celles d'origine britannique.

En résumé, donc, cette ventilation des transferts de 1971 selon l'origine confirme l'impression laissée par l'appréciation des transferts linguistiques nets, soit qu'il existe au Québec essentiellement trois mouvements linguistiques de fond : l'anglicisation du groupe français, et l'anglicisation et la francisation du tiers groupe.

La ventilation selon l'origine des transferts publiés pour 1981 confirme entièrement cette conclusion[5]. En effet, on voit à partir du tableau IV.10 que les transferts entre groupes anglais et autre sont demeurés en 1981 autant le fait de personnes d'origine tierce qu'en 1971. Pour leur part, les échanges publiés entre groupes français et autre sont, en 1981, encore davantage qu'en 1971 le fait de personnes d'origine tierce. La même chose est vraie des transferts entre les groupes français et anglais, qui paraissent encore plus en 1981 le propre de personnes d'origine française.

Cette dernière observation confirme également notre déduction formulée à la section précédente suite à l'appréciation de l'évolution, d'un recensement à l'autre, des transferts publiés entre groupes anglais et français parmi la population née avant 1936 et

Tableau IV.10

Transferts linguistiques selon l'origine ethnique, Québec, 1981

Type de transfert	Groupe ethnique						Total	
	Britannique	%	Français	%	Autre	%		%
Du français à l'anglais	11 197	(10,5)	86 432	(81,3)	8 736	(8,2)	106 365	(100,0)
De l'anglais au français	22 220	(27,1)	52 368	(63,8)	7 542	(9,2)	82 130	(100,0)
D'autre à l'anglais	4 487	(4,4)	1 035	(1,0)	96 103	(94,6)	101 625	(100,0)
De l'anglais à autre	680	(5,8)	267	(2,3)	10 678	(91,9)	11 625	(100,0)
D'autre au français	499	(1,1)	7 306	(15,7)	38 755	(83,2)	46 560	(100,0)
Du français à autre	168	(1,2)	3 108	(22,3)	10 659	(76,5)	13 935	(100,0)

parmi les mariages mixtes AF et FA. Il semble que les changements dans les méthodes de cueillette et de traitement des données aient produit en 1981 un plus grand nombre de transferts fictifs ou douteux de l'anglais au français qu'en 1971, mais que ces changements n'aient pas influé aussi sensiblement sur la part fictive des transferts publiés dans le sens inverse.

En comparant les tableaux IV.9 et IV.10, on voit en fait que l'authenticité des transferts du français à l'anglais s'est accrue entre 1971 et 1981, la part des personnes d'origine française dans ces transferts passant de 77,4 % à 81,3 %. En même temps, la part des personnes d'origine britannique dans les transferts de l'anglais au français a baissé de 32,5 % à seulement 27,1 %, et celle des personnes d'ascendance française a augmenté d'autant. Cette dernière évolution est la plus marquée dans l'ensemble des comparaisons entre les deux tableaux, et nous invite de nouveau à conclure qu'il y a, parmi les transferts publiés de l'anglais au français en 1981, proportionnellement plus de transferts fictifs, provenant en fait du bilinguisme profond d'une partie du groupe français, que parmi les résultats publiés pour 1971.

4. ÉVOLUTION DES TRANSFERTS SELON LE GROUPE D'ÂGE

L'analyse par groupe d'âge des phénomènes linguistiques s'avère un moyen efficace, voire indispensable, de dépister des tendances actuelles et de prévoir au moins le proche avenir. Il s'agit simplement de comparer les choix linguistiques des groupes d'âge plus jeunes, tenus pour plus récents, aux comportements linguistiques des groupes plus âgés, qui témoignent de choix effectués à une époque antérieure, soit au moment où ces derniers étaient à l'âge des choix fondamentaux de la vie adulte.

Cette méthode nous a déjà permis de prévoir, à partir des seules données de 1971, le récent détournement du français vers l'anglais des transferts linguistiques provenant du groupe italien (Castonguay, 1974), mouvement de fond que les données de 1981 confirmeront de façon frappante à la section suivante. Elle a fait clairement ressortir aussi des données de 1971 le mouvement général vers une exogamie croissante chez chacune des populations provinciales de langue maternelle française au Canada (Castonguay, 1979). Ce mouvement a été également confirmé par les résultats du recensement de 1976 et, de nouveau, par ceux de 1981 (Castonguay, 1982 et 1983).

Notre méthode possède aussi l'avantage considérable de ne faire entrer en ligne de compte que les données d'un seul recensement à la fois. On élimine ainsi le problème majeur que pose la comparabilité des données lorsqu'on tente de dégager des tendances par la comparaison longitudinale de deux ensembles distincts de données, recueillies par des méthodes différentes et à différents moments.

Le tableau IV.11 donne la ventilation par groupe d'âge quinquennal des transferts nets de 1971. La dernière colonne de ce tableau présente, pour chaque groupe d'âge, les gains nets du français auprès du tiers groupe comptés dans la deuxième colonne, moins les pertes nettes du français à l'anglais chiffrées dans la première. Quoique le résultat montre que le groupe français essuie des pertes nettes dans certains groupes d'âge et des gains nets dans d'autres, ces gains et pertes sont légers et ne suggèrent aucune tendance marquée.

La distribution des pertes nettes du français à l'anglais dans la première colonne est, pour sa part, bien régulière. On remarque seulement, dans la quatrième colonne, un certain affaiblissement de l'attraction relative du français auprès des plus jeunes générations du tiers groupe.

Tableau IV.11

Transferts nets par groupes d'âge, Québec, 1971

Groupe d'âge	Transferts linguistiques nets			Proportion des transferts nets du groupe autre allant au français (%)	Solde des transferts pour le groupe français
	Du français à l'anglais	D'autre au français	D'autre à l'anglais		
0-4 ans	655	745	1 280	36,8	+90
5-9 ans	1 065	1 405	4 425	24,1	+340
10-14 ans	1 490	1 465	5 140	22,2	-25
15-19 ans	1 625	1 765	4 780	27,0	+140
20-24 ans	2 370	2 320	5 955	28,0	-50
25-29 ans	2 410	3 020	6 320	32,3	+610
30-34 ans	2 360	3 155	6 190	33,8	+795
35-39 ans	2 235	2 865	6 505	30,6	+630
40-44 ans	2 400	2 685	6 540	29,1	+285
45-49 ans	2 610	2 535	6 795	27,2	-75
50-54 ans	2 325	1 765	4 770	27,0	-560
55-59 ans	1 565	1 490	4 410	25,3	-75
60-64 ans	775	1 200	4 035	22,9	+425
65 ans et plus	565	1 745	7 425	19,0	+1 180
Total	24 450	28 160	74 570	27,4	+3 710

La ventilation similaire des données de 1981, présentée au tableau IV.12, fait voir par contre un mouvement certain des transferts qui n'est pas de bon augure pour le groupe français. Celui-ci compte, à la dernière colonne, des pertes nettes parmi tous les jeunes groupes de moins de 25 ans. Ce résultat provient de l'affaiblissement continu de l'attraction relative du français chez les jeunes du tiers groupe, visible à la quatrième colonne, et de l'accroissement des pertes du français à l'anglais parmi les jeunes groupes d'âge, qui ressort de la première colonne.

La comparaison des premières colonnes des tableaux IV.11 et IV.12 montre en effet une augmentation considérable des pertes du français à l'anglais parmi les groupes d'âge en dessous de 25 ans entre 1971 et 1981. Ces pertes accrues sont compensées par une réduction sensible des pertes chez les groupes plus âgés, réduction quelque peu suspecte puisqu'elle s'explique en majeure partie par l'augmentation insolite des transferts bruts de l'anglais au français chez les générations plus âgées, au sujet de laquelle nous avons développé des réserves certaines aux sections 2 et 3.

Une comparaison semblable des deuxièmes colonnes de chaque tableau montre un fléchissement sensible des transferts nets du tiers groupe au français chez les moins de 25 ans, alors que, dans l'ensemble, les gains nets de l'anglais auprès de ceux-ci se maintiennent. Par conséquent, la fraction des jeunes membres du tiers groupe qui ont opté pour le français a baissé très nettement en 1981 en regard de 1971, comme on le voit en comparant les proportions dans les quatrièmes colonnes.

Le résultat net de ces deux mouvements défavorables au français chez les moins de 25 ans - augmentation des pertes nettes du français à l'anglais et réduction du recrutement net du français auprès des jeunes membres du tiers groupe - ressort clairement de

Tableau IV.12

Transferts nets par groupes d'âge, Québec, 1981

Groupe d'âge	Transferts linguistiques nets			Proportion des transferts nets du groupe autre allant au français (%)	Solde des transferts pour le groupe français
	Du français à l'anglais	D'autre au français	D'autre à l'anglais		
0-4 ans	1 625	-40[a]	820	0,0	-1 660
5-9 ans	1 585	835	2 795	23,0	-750
10-14 ans	1 560	825	4 940	14,3	-735
15-19 ans	3 055	1 125	6 800	14,2	-1 930
20-24 ans	2 865	1 600	7 545	17,5	-1 265
25-29 ans	2 315	3 125	7 500	29,4	+810
30-34 ans	1 830	3 660	8 435	30,3	+1 830
35-39 ans	1 885	3 425	6 775	33,6	+1 540
40-44 ans	1 880	2 850	6 485	30,5	+970
45-49 ans	1 525	3 660	7 150	33,9	+2 135
50-54 ans	1 410	3 310	6 975	32,2	+1 900
55-59 ans	955	2 770	6 830	28,9	+1 815
60-64 ans	780	1 850	4 615	28,6	+1 070
65 ans et plus	945	3 610	12 345	22,6	+2 665
Total	24 215	32 605	89 990	26,6	+8 395

a : Il s'agit de 40 transferts nets... du français à une tierce langue.

la dernière colonne du tableau IV.12 contrairement à la situation en 1971, le groupe français essuie des pertes nettes au profit de l'anglais parmi tous les groupes d'âge en dessous de 25 ans. Même si les gains nets du groupe français chez les groupes plus âgés compensent ces pertes chez les jeunes et donnent pour 1981 un solde (tous âges) positif, et même un peu supérieur au solde (tous âges) pour 1971 (soit +8 395 en regard de +3 710), la nouvelle dynamique que révèle la ventilation par groupe d'âge des transferts concernant le groupe français augure mal pour l'avenir.

Le tableau IV.13 où nous avons condensé les ventilations pertinentes des deux tableaux précédents en trois grands groupes d'âge, fait voir plus clairement cette dynamique nouvelle. La première partie du tableau montre un volume de transferts nets du français à l'anglais assez stable d'un groupe d'âge à l'autre en 1971. En même temps, la structure par groupe d'âge des transferts nets du tiers groupe au français paraît relativement jeune, et suggère une attraction accrue du français du moins chez les jeunes adultes du tiers groupe. Le solde des transferts pour 1971 fait ressortir cette force relative du groupe français chez les 25 à 44 ans.

La seconde moitié du tableau IV.13 fait voir une structuration beaucoup plus jeune des transferts nets du français à l'anglais en 1981, de concert avec une répartition nettement vieillie de ceux du tiers groupe au français. La dynamique défavorable résultante se voit dans le solde.

Les tableaux IV.11 et IV.12 contiennent les informations nécessaires pour compléter des compilations identiques pour les transferts concernant le groupe anglais. La structure par âge des soldes résultants pour celui-ci ne fait voir aucun essoufflement semblable dans le pouvoir d'attraction de l'anglais au Québec.

Tableau IV.13

Transferts nets touchant le groupe français, par grand groupe d'âge, Québec, 1971 et 1981

Groupe d'âge	Transferts nets		Solde des transferts pour le groupe français
	Du français à l'anglais	Du tiers groupe au français	
1971			
0 - 24 ans	7 205	7 700	+495
25 - 44 ans	9 405	11 725	+2 320
45 ans et plus	7 840	8 735	+895
Total	24 450	28 160	+3 710
1981			
0 - 24 ans	10 690	4 345	-6 340
25 - 44 ans	7 910	13 060	+5 150
45 ans et plus	5 615	15 200	+9 585
Total	24 215	32 605	+8 395

Il est vrai que, de 1971 à 1981, le groupe français a augmenté quelque peu son solde positif chez les adultes de 25 à 44 ans, comme le laissait prévoir la structure par groupe d'âge des transferts nets du tiers groupe au français en 1971. Mais la plus grande partie de son solde global positif en 1981 est due aux adultes âgés de 45 ans et plus. N'eût été de la réduction de ses pertes à l'anglais chez ce groupe d'âge, qui découle de la curieuse multiplication des transferts du français de la part de personnes de langue maternelle anglaise fort âgées, le solde (tous âges) des transferts pour le groupe français en 1981 aurait sans doute été inférieur à celui de 1971.

En fin de compte, même si on préfère ne pas mettre en doute la validité des données de 1981 sur les transferts, et même si on refuse la comparaison 1971-1981 des ventilations par groupe d'âge des transferts à cause de l'incompatibilité des méthodes de cueillette et de traitement des données utilisées aux deux recensements, la ventilation par groupe d'âge des résultats du seul recensement de 1981 nous oblige à nous rendre à l'évidence. Le français est en perte de vitesse dans le domaine des transferts en 1981, alors que l'anglais a le vent dans les voiles.

5. ÉVOLUTION DE CERTAINES COMPOSANTES DU TIERS GROUPE

Au recensement de 1971, la ventilation par groupe d'âge des transferts bruts du groupe de langue maternelle italienne vers l'anglais et vers le français montrait, chez cette composante du tiers groupe, l'amorce d'un renversement, en faveur de l'anglais, de son ancienne préférence pour le français (Castonguay, 1974). En effet, la première moitié du tableau IV.14 fait voir qu'à cette époque, chez les adultes de langue maternelle italienne de 25 ans et plus, on comptait presque deux fois plus de transferts en faveur du français qu'en faveur de l'anglais, alors

Tableau IV.14

Transferts nets du groupe italien vers le français et vers l'anglais selon le groupe d'âge, Québec, 1971 et 1981

Groupe d'âge	Transferts bruts au français		Transferts bruts à l'anglais		Total	
	1971					
	N	%	N	%	N	%
0-4 ans	660	55	540	45	1 200	100
5-14 ans	2 300	36	4 175	64	6 475	100
15-24 ans	2 590	45	3 195	55	5 785	100
25-34 ans	3 275	61	2 080	39	5 355	100
35-44 ans	3 140	65	1 700	35	4 840	100
45-54 ans	2 350	64	1 310	36	3 660	100
55-64 ans	1 640	64	920	36	2 560	100
65 ans et plus	1 090	64	625	36	1 715	100
Total	17 040	54	14 555	46	31 595	100
	1981					
	N	%	N	%	N	%
0-4 ans	250	26	730	74	980	100
5-14 ans	1 190	21	4 560	79	5 750	100
15-24 ans	1 625	18	7 440	82	9 065	100
25-34 ans	2 725	33	5 650	67	8 375	100
35-44 ans	2 660	53	2 375	47	5 035	100
45-54 ans	3 065	64	1 760	36	4 825	100
55-64 ans	2 020	64	1 115	36	3 135	100
65 ans et plus	1 595	63	940	37	2 535	100
Total	15 135	38	24 550	62	39 685	100

que ce n'était plus le cas chez les moins de 25 ans. En particulier, la préférence pour l'anglais relevée chez les jeunes d'âge scolaire, soit le groupe des 5 à 14 ans, se chiffrait dans des proportions exactement inverses à la préférence antérieure pour le français manifestée par les adultes de 35 ans et plus. À partir de ces observations, nous avons prédit une détérioration future de la position du français parmi les transferts linguistiques consentis par le groupe italien (ibid).

La seconde partie du tableau IV.14 qui présente la situation en 1981, confirme on ne peut plus clairement cette inférence diachronique tirée de la structure selon l'âge des transferts recueillis à un seul recensement. Les groupes d'âge qui préféraient le français y ont effectivement vieilli de 10 ans, laissant la place aux nouvelles générations chez lesquelles la préférence pour l'anglais est en voie de devenir presque unanime[6]. Incidemment, on ne saurait fonder quelque espoir pour un regain de l'attrait du français auprès du groupe italien sur l'inflexion légèrement moins défavorable au français des transferts bruts publiés pour les 0 à 4 ans, puisque la majorité de ces transferts étaient sans doute, en 1981 comme en 1971, des fabrications d'ordinateur.

La désaffection du groupe italien pour le français est telle qu'entre les deux recensements, le nombre total de transferts bruts de l'italien au français (tous âges) est tombé de 17 040 à 15 135. En 1971, ces transferts comptaient pour la moitié des transferts bruts de l'ensemble du tiers groupe au français, alors qu'en 1981, ils n'en comptaient que pour le tiers. Entre-temps, les transferts bruts du groupe italien à l'anglais sont passés de 14 555 à 24 550. Ce recrutement de 10 000 nouveaux anglophones compte pour plus de la moitié de l'accroissement des transferts bruts de l'ensemble du tiers groupe à l'anglais survenu entre les deux recensements.

Le recensement de 1971 montrait similairement une préférence accrue pour l'anglais chez la population d'âge scolaire du reste du tiers groupe (ibid). La nouvelle inflexion favorable à l'anglais y était cependant beaucoup moins saisissante, du fait que les transferts bruts du reste du tiers groupe dans son ensemble se dirigeaient déjà à 80 % vers l'anglais plutôt que vers le français. Néanmoins, chez les groupes portugais, espagnol et arabe, dont la majorité des transferts bruts s'orientaient vers le français, un renversement semblable à celui du groupe italien se laissait voir : une faible majorité des transferts bruts de leurs jeunes membres de moins de 20 ans allaient en 1971 à l'anglais.

Le tableau IV.15 compare donc les transferts bruts au français et à l'anglais de certaines autres composantes majeures du tiers groupe aux recensements de 1971 et 1981. Les trois premiers groupes au tableau, soit les groupes grec, allemand et polonais, ont confirmé en 1981 leur nette préférence linguistique pour l'anglais, déjà évidente en 1971. Par contre, il y a une évolution sensible en faveur du français chez les derniers groupes du tableau, soit ceux dont les membres adultes âgés de 20 ans ou plus manifestaient déjà en 1971 une préférence pour cette langue.

Cette dernière évolution semble liée à l'arrivée au Québec, entre les deux recensements, d'un nombre important d'immigrants de langue maternelle portugaise, espagnole et arabe. Vraisemblablement, les lois et le climat linguistiques des années 70 ont davantage infléchi en faveur du français les choix linguistiques des nouveaux arrivants, plutôt que ceux des membres de ces groupes qui étaient déjà établis au Québec en 1971[7]. En effet, chez le groupe portugais, qui n'a pas reçu une proportion aussi forte de nouveaux immigrants que les groupes espagnol et arabe, une majorité des transferts bruts des jeunes de moins de 25 ans allaient toujours à l'anglais plutôt qu'au français en 1981.

Tableau IV.15

Transferts bruts de certaines composantes du tiers groupe au français et à l'anglais, Québec, 1971 et 1981

Groupe linguistique	Année	Population totale	Transferts bruts					
			Au français		À l'anglais		Total	
			N	%	N	%	N	%
Grec	1971	38 865	890	15	5 195	85	6 085	100
	1981	44 075	1 085	13	7 225	87	8 310	100
Allemand	1971	30 360	3 435	19	14 495	81	17 930	100
	1981	24 080	2 995	19	12 940	81	15 935	100
Polonais	1971	9 010	1 165	17	5 525	83	6 690	100
	1981	14 970	1 240	17	6 260	83	7 500	100
Portugais	1971	14 425	1 660	55	1 370	45	3 030	100
	1981	25 470	3 530	60	2 385	40	5 915	100
Espagnol	1971	9 380	1 770	58	1 305	42	3 075	100
	1981	21 370	4 770	68	2 290	32	7 060	100
Arabe	1971	7 755	2 310	53	2 020	47	4 330	100
	1981	14 960	5 155	67	2 565	33	7 720	100
Vietnamien	1971	-	-	-	-	-	-	-
	1981	7 800	935	87	145	13	1 080	100

Il serait intéressant d'analyser, par conséquent, les transferts linguistiques des différentes composantes du tiers groupe selon leur lieu de naissance ou selon leur année d'arrivée au Québec. Il serait également intéressant de déterminer l'incidence des mariages mixtes sur les transferts chez les groupes portugais, espagnol et arabe, par exemple, puisque c'est à l'âge du mariage que les membres de ces groupes s'orientent nettement vers le français plutôt que vers l'anglais. Mais pour le moment, nous pouvons seulement constater que la légère augmentation des transferts nets du tiers groupe au français, relevée à la section 2 (tableau IV.1), provient essentiellement des groupes portugais, espagnol et arabe, voire vietnamien, qui ont tous connu une forte augmentation de leurs effectifs au cours de la période 1971-1981 grâce à une importante immigration internationale.

6. ÉVOLUTION DES TRANSFERTS PAR RÉGION[8]

Regardons maintenant l'évolution du solde des transferts pour les groupes français et anglais dans chacune des principales régions démolinguistiques du Québec. Dans les grandes lignes, les régions distinguées au tableau IV.16 se délimitent de la façon suivante : l'Outaouais comprend du Pontiac jusqu'à la Petite-Nation ; la région de Montréal s'étend de l'Outaouais jusqu'à l'Estrie, et de la frontière américaine jusqu'aux comtés de Terrebonne, L'Assomption, Verchères et Rouville inclusivement ; l'Estrie comprend les sept comtés habituels ; la région Intérieur regroupe la région de Québec, la Mauricie, les Laurentides, les Bois-Francs et la Beauce ; la Gaspésie débute à l'est du comté de Montmagny ; et le Nord réunit tout le reste, soit l'Abitibi, le Témiscamingue, le Saguenay - Lac-Saint-Jean, Charlevoix, la Côte-Nord et le Nouveau-Québec. Nous avons en plus sous-divisé la région de Montréal en l'Île-de-Montréal et l'Île-Jésus, d'une part, et leur complément

Tableau IV.16

Solde des transferts linguistiques pour les groupes anglais et français, certaines régions du Québec, 1971 et 1983

Région	Solde des transferts				Importance relative du groupe français en 1981 (%)
	Français		Anglais		
	1971	1981	1971	1981	
Outaouais	-3 085	-2 060	+4 740	+4 390	80,1
Montréal	+1 535	+8 205	+90 350	+103 800	71,3
(Île-de-Montréal et Île-Jésus)	(+3 765)	(+6 550)	(+76 925)	(+87 060)	(62,7)
(Périphérie)	(-2 200)	(+1 655)	(+13 425)	(+16 740)	(85,6)
Estrie	-285	-280	+2 035	+2 090	85,7
Intérieur	+4 605	+3 255	-490	+1 115	97,2
Gaspésie	+145	-65	+305	+430	95,6
Nord	+765	-685	+2 125	+2 365	93,3
Total	+3 700	+8 370	+99 045	+114 190	82,4

périphérique, d'autre part. Nous en offrirons encore plus loin un aperçu intermédiaire, en termes de région métropolitaine de Montréal telle que définie par Statistique Canada.

Compte tenu des écueils que recèle la comparaison des données linguistiques publiées pour 1971 et 1981, il faut éviter de faire une lecture trop fine du tableau IV.16. On peut néanmoins constater, d'une part, que la légère amélioration du solde des transferts pour le groupe français s'explique essentiellement par l'accroissement de son solde positif dans la grande région de Montréal. Ce résultat concorde bien avec nos constatations antérieures, voulant que l'amélioration du solde du groupe français provienne de ses échanges linguistiques avec le tiers groupe, et en particulier avec les récents arrivants de langue maternelle portugaise, espagnole et arabe, dont la grande majorité se sont établis dans la région montréalaise.

L'amélioration relativement plus sensible du solde des transferts en faveur du groupe anglais, d'autre part, ressort également pour l'essentiel de l'augmentation de son solde positif à Montréal. Cependant, dans l'ensemble, le solde pour le groupe anglais accuse une différence remarquable en regard de celui du groupe français : il est positif dans toutes les grandes régions démolinguistiques en 1981, même là où le groupe anglais compte pour une proportion très faible de la population régionale, alors que le solde pour le groupe français demeure négatif dans certaines régions, et particulièrement dans l'Outaouais.

Pour que les transferts jouent plutôt en faveur du groupe français que du groupe anglais, il semble donc que le groupe français doive compter pour plus de 96 % de la population régionale. Au tableau IV.16, le groupe français n'atteint ce poids que dans la région Intérieur, où ses gains relativement faibles s'avèrent néanmoins supérieurs à ceux de l'anglais. Un seuil du

même ordre ressortait déjà des données du recensement de 1971 (Castonguay et Marion, 1974 ; Lachapelle et Henripin, 1980).

Le tableau IV.17 présente le solde des transferts pour les groupes français et anglais dans les principales conurbations du Québec en 1981. En particulier, si on compare les résultats de ce tableau pour la région métropolitaine de Montréal avec ceux du tableau précédent pour la grande région de Montréal qui, en plus de la région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada, comptait aussi en 1981 quelque 415 000 personnes des comtés avoisinants, on constate que la quasi-totalité des gains nets des deux groupes dans la grande région se sont réalisés dans sa partie la plus urbanisée.

Par contre, la région métropolitaine de Hull n'a pas une importance aussi exclusive quant aux transferts dans l'Outaouais. En comparant les mêmes tableaux, on voit que la conurbation Hull-Aylmer-Gatineau pour la majorité des pertes nettes du français et des gains nets de l'anglais dans cette région. Mais dans le comté majoritairement anglophone et entièrement rural de Pontiac, par exemple, on compte 8 320 personnes de langue maternelle française contre 7 585 de langue d'usage française, soit une perte nette fort importante de 735 personnes, ou 9 % du groupe français en 1981.

Dans toutes les autres régions métropolitaines au tableau IV.17, les gains nets de l'anglais sont plus importants que ceux du français, à l'exception de la région de la capitale nationale. La région de Québec est, en fait, la seule unité territoriale dans la province où le groupe anglais essuie des pertes le moindrement significatives en faveur du français.

Tableau IV.17

Solde des transferts pour les groupes anglais et français dans les régions métropolitaines de recensement du Québec, 1981

Région métropolitaine	Français			Anglais		
	Langue maternelle	Langue d'usage	Solde	Langue maternelle	Langue d'usage	Solde
Hull	139 755	138 475	-1 280	24 665	27 805	+3 140
Montréal	1 912 865	1 920 055	+7 190	512 175	613 910	+101 735
Sherbrooke	104 415	104 525	+110	9 740	10 115	+375
Trois-Rivières	107 050	107 175	+125	2 580	2 745	+165
Québec	548 430	551 100	+2 670	15 330	14 960	-370
Chicoutimi	131 865	131 870	+5	1 955	2 150	+195

Nous donnons enfin au tableau IV.18 la ventilation du solde des transferts pour le groupe français par région métropolitaine et par grand groupe d'âge. Les chiffres dans ce tableau étant pour la plupart très faibles, il convient d'apprécier la cohérence du portrait d'ensemble qu'il nous donne, plutôt que de s'attacher à des cas trop particuliers.

On voit tout d'abord que l'affaiblissement de la position du français en 1981 chez les jeunes groupes d'âge déjà souligné à la section 5 (tableaux IV.12 et IV.13) se retrouve dans chacune des régions métropolitaines, y compris celle de Québec, ainsi que dans le complément provincial de l'ensemble de celles-ci. Si bien qu'à Québec, les gains nets du français s'effectuent exclusivement auprès de la population adulte, et essentiellement auprès des adultes de 45 ans et plus à Montréal.

Enfin, il ressort aussi du tableau IV.18 que, dans le reste de la province, à l'extérieur des régions métropolitaines, le solde des transferts pour le groupe français est nul, voire négatif. En effet, la concentration des membres du tiers groupe à l'intérieur des grandes villes fait en sorte que la vulnérabilité du groupe français face à l'anglais est plus évidente dans le reste de la province et ce, notamment chez la population de moins de 25 ans.

CONCLUSION

Les données linguistiques publiées suite aux recensements de 1971 et de 1981 ne sont pas parfaitement comparables. En particulier, entre les deux recensements, il y a eu des changements substantiels dans la formulation des questions et dans les méthodes de saisie et de traitement des données. Au mieux, Statistique Canada pourrait fournir sous peu des renseignements partiels touchant l'influence du

Tableau IV.18

Solde des transferts pour le groupe français par grand groupe d'âge, régions métropolitaines du Québec et le reste de la province, 1981

Région	0 - 24 ans	25 - 44 ans	45 ans et plus	Total
Hull	-510	-390	-380	-1 280
Montréal	-2 860	+2 930	+7 120	+7 190
Sherbrooke	-185	+45	+245	+110
Trois-Rivières	-130	+125	+135	+125
Québec	-70	+1 460	+1 275	+2 670
Chicoutimi	-230	+90	+145	+5
Total des régions métropolitaines	-3 985	+4 260	+8 540	+8 820
Reste de la province	-2 355	+890	+1 045	-425
Total	-6 340	+5 150	+9 585	+8 395

traitement appliqué aux réponses "problématiques" sur les données publiées en 1981. Il demeurera très difficile d'obtenir des renseignements similaires pour le recensement précédent, puisque aucun compte n'a été tenu du résultat du traitement différent appliqué aux réponses de 1971.

Par conséquent, en cherchant à déterminer l'évolution réelle des phénomènes linguistiques entre 1971 et 1981, il convient de multiplier les comparaisons sous différents angles, et d'exiger une cohérence minimale des résultats obtenus avant d'en tirer quelque conclusion. Voyons d'abord ce qui se dégage de la partie de nos observations qui manifeste le degré le plus élevé de cohérence.

Tout indique que l'anglais a maintenu sa domination sur le français en matière de transferts linguistiques entre 1971 et 1981. Cela se voit dans l'écart accru entre le solde des transferts pour le groupe anglais et celui du groupe français qui, en 1981, réussit tout juste à surnager, comme en 1971. Compte tenu de la réduction de la taille du groupe anglais survenue entre les deux recensements, cet écart accru signifie un accroissement supérieur du pouvoir d'attraction de l'anglais par rapport à celui du français, comme le montrent divers indices synthétiques de pouvoir linguistique.

L'analyse des transferts selon l'origine ethnique confirme également qu'en 1981, l'anglais distance davantage le français qu'en 1971. En effet, encore plus qu'en 1971, la très grande majorité des transferts linguistiques de toutes sortes sont le fait de personnes d'origine ethnique française ou tierce. Cela vaut en particulier pour les transferts de l'anglais au français, dont seulement le quart se rattachent en 1981 à des personnes d'origine ethnique britannique, alors que près des deux tiers proviennent du groupe d'origine ethnique française. Encore davantage qu'en 1971, donc, l'anglicisation du groupe

français s'avère en 1981 le mouvement de fond entre les deux principaux groupes linguistiques.

Cette tendance suggère fortement que la croissance étonnante des transferts publiés de l'anglais au français survenue entre 1971 et 1981, provient en partie des changements apportés par Statistique Canada au traitement des réponses "bilingue français-anglais" que donneraient assez souvent des personnes d'origine ethnique française aux questions sur la langue maternelle et la langue d'usage. Il se peut en même temps que la fréquence de telles déclarations de bilinguisme ait augmenté chez les répondants d'origine française. Quoi qu'il en soit, en regard de 1971, une proportion plus élevée des transferts de l'anglais au français publiés pour 1981 seraient des transferts fictifs, qui résultent de la déformation par l'ordinateur du bilinguisme vécu par un segment déjà partiellement anglicisé de la population d'origine ethnique française.

Certes, les nouvelles méthodes de traitement des données introduites en 1981 semblent, de façon générale, avoir eu pour effet d'augmenter les transferts bruts de toutes sortes publiés pour 1981 par rapport à 1971. Mais les augmentations des autres sortes de transferts sont moins spectaculaires et moins curieuses que celle des transferts bruts de l'anglais au français. En particulier, les transferts bruts du français à l'anglais publiés pour 1981 font preuve d'une authenticité encore plus élevée qu'en 1971, puisqu'au dernier recensement la part des personnes d'origine ethnique française parmi ces transferts a également augmenté en regard de 1971.

L'analyse des transferts par groupe d'âge révèle, par ailleurs, que le léger accroissement entre 1971 et 1981 du solde positif des transferts pour le groupe français n'a pas de base démographique solide. En effet, en 1981, le solde pour le français est négatif chez les groupes d'âge les plus jeunes, soit chez la population de moins de 25 ans. Cela provient du

rajeunissement, entre 1971 et 1981, de la structure par âge des transferts nets du français à l'anglais, et du vieillissement parallèle des transferts du tiers groupe au français. La ventilation par groupe d'âge du solde positif pour le groupe anglais ne laisse voir, par contre, aucun affaiblissement semblable du pouvoir d'attraction de l'anglais auprès des jeunes générations.

Un examen plus détaillé des choix linguistiques de certaines composantes du tiers groupe jette un éclairage utile sur le vieillissement des transferts de ce dernier au français. D'une part, on voit que les jeunes générations du groupe italien, lequel forme plus de 30 % du tiers groupe, ont massivement confirmé en 1981 la préférence pour l'anglais qu'elles affichaient déjà en 1971, ce qui a eu pour effet de réduire de beaucoup le nombre de transferts de l'italien au français, et donc du tiers groupe au français, chez les jeunes groupe d'âge. D'autre part, l'arrivée d'un nombre important d'immigrants de langue maternelle portugaise, espagnole et arabe entre 1971 et 1981 semble expliquer en partie l'augmentation du nombre des transferts au français parmi les adultes du tiers groupe.

L'étude de l'évolution des transferts par région apporte d'autres confirmations à nos résultats. En particulier, l'amélioration du pouvoir d'attraction de l'anglais en regard de celui du français se traduit par un solde positif des transferts pour le groupe anglais dans toutes les grandes régions démolinguistiques du Québec en 1981, quelle que soit l'importance relative de la population régionale de langue maternelle anglaise. En même temps, l'affaiblissement de la base démographique du français sur le plan des transferts se révèle d'une envergure générale, puisqu'en 1981 le solde des transferts pour le groupe français s'avère négatif chez la population de moins de 25 ans dans toutes les régions métropolitaines de

recensement du Québec, ainsi que dans leur complément provincial.

Cet ensemble cohérent d'observations indique que, dans le domaine des transferts linguistiques, la position du français ne s'est pas améliorée de façon significative entre 1971 et 1981, alors que celle de l'anglais s'est renforcée. En 1981 comme en 1971, le français ne tire encore pratiquement aucun bénéfice des transferts linguistiques, alors que l'anglais en profite largement. Et rien n'est sûr quant au maintien du mince solde positif du français dans l'avenir.

Certaines de nos observations n'ont pas montré le même degré de cohérence, soit entre elles, soit avec les autres résultats. La croissance des transferts de l'anglais au français chez les membres du groupe anglais nés avant 1936 est tout à fait invraisemblable. Et le renversement en faveur du français de l'orientation linguistique des mariages mixtes entre les groupes français et anglais, survenu supposément entre les deux recensements, ne cadre ni avec l'analyse par groupe d'âge des choix linguistiques au sein de ces mariages en 1971 et en 1981, ni avec les données du Registre de la population pour la période 1976-1981.

Ces incohérences n'infirment cependant pas nos conclusions. Au contraire, elles jettent un doute sur le maintien réel de la situation fragile du français dans le domaine des transferts entre 1971 et 1981, car nos divers bilans incluent ces données douteuses, qui contribuent à améliorer la position apparente du français en 1981 en regard de 1971. Par conséquent, si ces données reflétaient mal le mouvement réel de la situation linguistique, alors notre conclusion quant à la stagnation du français serait indûment optimiste. Et si la situation réelle au sein des mariages mixtes se retrouvait mieux dans les données du Registre de la

population, alors le solde linguistique réel du groupe français serait en 1981 inférieur à celui de 1971, voire négatif[9].

Donc, quelle que soit la façon dont on regarde les résultats, la situation du français au Québec est peu reluisante, en autant que le bilan des transferts est le meilleur indice de sa vitalité actuelle. L'évolution des transferts de 1971 à 1981 laisse en effet prévoir la continuation du déséquilibre linguistique favorable à l'anglais, et peut-être même son accentuation. Espérons que Statistique Canada saura fournir d'autres renseignements, soit à partir du recensement de 1981, soit au futur recensement de 1986, qui nous permettront d'améliorer encore davantage notre connaissance de la réalité linguistique québécoise.

À ce chapitre, la fragilité de la position du français dans le domaine des transferts exige que le gouvernement du Québec obtienne que les questions sur la langue maternelle et la langue d'usage figurent toutes deux au recensement canadien de 1986, afin que nous n'ayons pas à attendre encore 10 ans avant d'être de nouveau en mesure de faire le point en cette matière. Aussi, la réalité serait mieux servie si Statistique Canada reproduisait désormais telles quelles les réponses "français et anglais" à ces deux questions, au lieu de brouiller notre appréciation des échanges linguistiques par la publication d'un nombre indu de transferts fictifs.

BIBLIOGRAPHIE

BAILLARGEON, Mireille (1983), "Évolution et caractéristiques linguistiques des échanges migratoires interprovinciaux et internationaux du Québec depuis 1971", Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

CASTONGUAY, Charles (1974), "Dimensions des transferts linguistiques entre groupes anglophone, francophone et autre d'après le recensement canadien de 1971", Annales de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, vol. 41, n° 2, 1974, pp. 125-131.

(1976a), "Les transferts linguistiques au foyer", Recherches sociographiques, vol. 17, n° 3, pp. 341-351.

(1976b), "Quelques remarques sur les données du recensement de 1971 concernant la langue et l'origine ethnique", Cahiers québécois de démographie, vol. 5, n° 3 spécial, pp. 211-241.

(1977), "Le mécanisme du transfert linguistique", Cahiers québécois de démographie, vol. 6, n° 3 spécial, pp. 137-155.

(1979), "Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises", Canadian Review of Sociology and anthropology, vol. 16, n° 1, pp. 21-31.

(1980), "Sur quelques indices de propension à l'exogamie et au transfert linguistique", Cahiers québécois de démographie, vol. 9, n° 3, pp. 53-70.

(1981), Exogamie et anglicisation dans les régions de Montréal, Hull, Ottawa et Sudbury, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.

(1982), "Intermarriage and Language Shift in Canada, 1971 and 1976", Canadian Journal of Sociology, vol. 7, n° 3, pp. 263-277.

(1983), "Évolution de l'exogamie et de ses incidences sur les transferts linguistiques chez les populations provinciales de langue maternelle française au Canada entre 1971 et 1981", Québec, Conseil de la langue française.

CASTONGUAY, Charles et Jacques MARION (1974), "L'anglicisation du Canada", Cahiers québécois de démographie, vol. 3, n° 1, pp. 19-40 ; aussi dans Le Devoir des 8 et 9 janvier 1974.

DE VRIES, John et Frank VALLÉE (1975), Data Book on Aspects of Language Demography, Ottawa, Carleton University, Department of Sociology.

JOY, Richard (1975), "Mesure des transferts linguistiques : faiblesses des données du recensement de 1971", Cahiers québécois de démographie, vol. 4, n° 1, pp. 1-9.

KRALT, John (1980), Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur la langue maternelle, Ottawa, Statistique Canada, Secteur du recensement et des enquêtes-ménages.

LACHAPELLE, Réjean et Jacques HENRIPIN (1980), La situation démolinguistique au Canada, Montréal, Institut de recherches politiques.

WILKINS, Russell (1980), "L'inégalité sociale face à la mortalité à Montréal, 1975-1977", Cahiers québécois de démographie, vol. 9, n° 2, pp. 157-184.

RÉFÉRENCES

1. En 1971, la question sur la langue maternelle était plutôt télégraphique : "LANGUE MATERNELLE ; la PREMIÈRE langue parlée et ENCORE COMPRISE". En 1981, elle était plus développée : "Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez encore?" La question demeure néanmoins incohérente pour toute personne assimilée au point de ne plus comprendre sa langue maternelle. En 1971, la question sur la langue d'usage se lisait : "Actuellement, quelle est la langue que vous parlez LE PLUS SOUVENT à la maison?" En 1981, sa formulation lève l'équivoque entourant le "vous" : "Quelle langue parlez-vous **vous-même** habituellement à la maison?" Statistique Canada ignore l'influence de ces changements de formulation sur les réponses obtenues.

2. Aussitôt que l'une de ces personnes avait déclaré le français comme langue d'usage, ou se l'était vu attribuer comme langue d'usage par une autre décision d'ordinateur, son assignation au groupe de langue maternelle anglaise créait ipso facto un transfert fictif de l'anglais au français.

3. Cette hypothèse repose sur des informations qualitatives inédites provenant de Statistique Canada.

4. En 1971, la question se lisait comme suit : "À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) à son arrivée sur le continent?" La tournure masculiniste ne se trouve plus dans la formulation de 1981 : À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?"

5. En éliminant le biais masculiniste de la question sur l'origine ethnique en 1981, Statistique Canada a décidé en toute logique de publier telles quelles les déclarations de deux ou plusieurs origines, les unes remontant du côté maternel, les autres du côté paternel. Pour obtenir au tableau IV.10 une répartition comparable à celle du tableau précédent, nous avons assigné à parts égales les personnes ayant en 1981 deux ou trois origines publiées, aux groupes ethniques appropriés. Cette assignation correspond à peu près parfaitement à la méthode de résolution des réponses doubles ou multiples à la question sur l'origine ethnique employée par Statistique Canada en 1971. Si, dans la ventilation des transferts entre les groupes anglais et français, on s'en tient aux déclarations simples d'origine ethnique, la part du groupe d'origine française parmi ces transferts est encore plus élevée, et celle du groupe d'origine britannique encore plus faible. On peut constater ce résultat à l'annexe A, où nous donnons la ventilation des transferts entre les groupes français et anglais selon les déclarations simples et multiples d'origine ethnique.

6. Cette évolution ressortirait encore davantage si on pouvait soustraire, des transferts bruts au tableau IV.14 les transferts bruts du français à l'italien et de l'anglais à l'italien, afin d'annuler approximativement le gonflement des transferts bruts dû à la manipulation des données par l'ordinateur.

7. Même là, un certain nombre des transferts au français déclarés en 1981 par des nouveaux arrivants avaient sans doute déjà été accomplis à l'étranger.

8. Nous suivons ici la répartition territoriale décrite en détail dans Lachapelle et Henripin (1980). D'autres découpages sont également

valables. Par exemple, la région Intérieur pourrait très bien comprendre Charlevoix et le Saguenay - Lac-Saint-Jean. Mais les résultats, en termes de transferts linguistiques, ne seraient pas sensiblement différents.

9. En plus, deux mouvements sociolinguistiques parallèles biaisent en faveur du français notre appréciation de l'évolution des transferts au Québec à partir des données des recensements. D'une part, la géographie linguistique propre au Canada agit en sorte que les Québécois qui ont effectué un transfert à l'anglais démontrent une propension relativement plus élevée à quitter le Québec pour une autre province (Baillargeon, 1983, tableau IV.12). Symétriquement, les personnes qui ont adopté le français comme langue d'usage trouvent relativement plus facile d'entrer au Québec à partir du reste du Canada. Cette propension différentielle à migrer influence vraisemblablement le bilan des transferts de façon à donner, en fin de période, une image plus francisante (et moins anglicisante) de la situation linguistique québécoise qu'elle ne l'est réellement.

   D'autre part, les personnes qui ont accompli un transfert linguistique ont tendance à donner leur langue d'usage en réponse à la question sur la langue maternelle, comme la formulation de celle-ci invite d'ailleurs à le faire dans le cas de personnes assimilées au point de ne plus comprendre leur langue maternelle (De Vries et Vallée, 1975). Puisque la plupart des transferts au Québec se font en faveur de l'anglais, ces changements de déclaration de langue maternelle tendent aussi à présenter une image relativement moins anglicisante des échanges linguistiques au Québec.

ANNEXE

Annexe rédigée à la suite de la publication par Statistique Canada, vendredi le 14 octobre 1983, d'un document intitulé Langue maternelle, langue parlée à la maison et langue officielle, 1981 : tableaux spéciaux sur le traitement des données .

ANNEXE A

Tableau IV.19

Transferts entre groupes français et anglais selon les déclarations simples et multiples d'origine ethnique, Québec, 1981

Origine ethnique	Transferts du français à l'anglais	Transferts de l'anglais au français
Déclarations simples		
Français	82 730 (84,0 %)	48 970 (65,6 %)
Britannique	8 100 (8,2 %)	18 975 (25,4 %)
Autre(s)[a]	7 705 (7,8 %)	6 725 (9,0 %)
Total	95 535 (100,0 %)	74 670 (100,0 %)
Déclarations multiples		
Français et britannique	5 645	5 710
Français, britannique et autre(s)	385	355
Français et autre(s)	1 505	850
Britannique et autre(s)	295	545
Grand total	106 365	82 130

a : Cette catégorie comprend un certain nombre de déclarations multiples, par exemple, allemand et polonais, ou allemand et hongrois.

ANNEXE B

INCIDENCES DU TRAITEMENT DES DONNÉES SUR LES TRANSFERTS PUBLIÉS POUR 1981[10]

De nouvelles informations publiées par Statistique Canada établissent que 34 % des 362 250 transferts bruts de toutes sortes publiés pour le Québec en 1981 proviennent de la résolution des réponses "problématiques" aux questions sur la langue maternelle et la langue d'usage. La proportion des transferts fictifs est plus importante parmi certaines sortes de transferts publiés. En particulier, la majorité des transferts publiés de l'anglais au français sont des fabricants d'ordinateur. Le tableau IV.20 donne les détails.

Le tableau IV.20 montre en fait que les transferts fictifs comptent pour une part non négligeable de toutes les sortes de transferts bruts publiés. Quant à la part des transferts réels, les transferts bruts publiés les plus authentiques sont, dans l'ordre, ceux du tiers groupe à l'anglais, suivis de ceux du français à l'anglais et de ceux du tiers groupe au français.

Les transferts publiés les moins authentiques sont ceux de l'anglais au français, suivis d'assez près par ceux du français et de l'anglais à une tierce langue. La dernière colonne du tableau IV.20 fait voir que les transferts nets sont plus authentiques que les transferts publiés, grâce à l'annulation d'un nombre relativement plus élevé de transferts fictifs au cours de leur calcul.

Ces résultats concordent pour l'essentiel avec l'authentification des transferts effectuée à la setion 4 et à l'annexe A au moyen de l'origine ethnique des répondants. Ils confirment qu'il existe trois mouvements linguistiques de fond au Québec. Ce

Tableau IV.20

Transferts publiés, selon leur qualité réelle ou fictive, Québec, 1981

Qualité du transfert	Transferts bruts				Transferts nets	
	Du français à l'anglais		De l'anglais au français		Du français à l'anglais	
	N	%	N	%	N	%
Réel[a]	73 220	68,8	39 875	48,6	33 345	137,6
Fictif[b]	33 145	31,2	42 255	51,4	-9 110[c]	-37,6
Total publié	106 365	100,0	82 130	100,0	24 235	100,0
	D'autre à l'anglais		De l'anglais à autre		D'autre à l'anglais	
	N	%	N	%	N	%
Réel	81 000	79,7	6 170	53,1	74 830	83,1
Fictif	20 620	20,3	5 455	46,9	15 165	16,9
Total publié	101 620	100,0	11 625	100,0	89 995	100,0
	D'autre à français		Du français à autre		D'autre au français	
	N	%	N	%	N	%
Réel	31 825	68,4	7 140	51,2	24 685	75,7
Fictif	14 735	31,6	6 795	48,8	7 940	24,3
Total publié	46 560	100,0	13 935	100,0	32 625	100,0

a : Transferts effectivement déclarés par les répondants.

b : Transferts créés au cours de la résolution par ordinateur des réponses "problématique" (absence de réponse, réponses doubles ou multiples) aux questions sur la langue maternelle et la langue d'usage.

c : Il s'agit de 9 110 transferts fictifs nets de l'anglais au français.

Source : Langue maternelle, langue parlée à la maison et langue officielle, 1981 : tableaux spéciaux sur le traitement des données, Ottawa, Statistique Canada, octobre 1983.

sont, en ordre d'importance des transferts nets réels, l'anglicisation du tiers groupe (74 830 transferts nets selon le tableau IV.20), puis l'anglicisation du groupe français (33 345 transferts nets) et, en dernier lieu, la francisation du tiers groupe (24 685 transferts nets).

On voit en fait que, dans les transferts bruts effectivement déclarés entre les groupes français et anglais, la domination réelle de l'anglais sur le français est sensiblement plus élevée que ne le laissent croire les transferts publiés. Fort curieusement, les transferts bruts fictifs entre ces deux groupes font croire que le français domine l'anglais par la marge de 9 110 transferts nets, ce qui est diamétralement opposé au mouvement des transferts nets réels. Le cumul des transferts réels et des transferts fabriqués par l'ordinateur dans les chiffres "officiels" publiés par Statistique Canada a pour effet de réduire artificiellement à 24 235 les pertes nettes du français à l'anglais en 1981.

Le tableau IV.21 dégage l'incidence des transferts fictifs sur le solde des transferts tels que publiés. On voit qu'en réalité, seul le groupe anglais profite des transferts en 1981, alors que le groupe français, comme le tiers groupe, essuie des pertes nettes. En effet, les 24 685 transferts nets réels du tiers groupe au français ne compensent pas les 33 345 transferts nets réels du français à l'anglais. Le groupe français subit donc une anglicisation nette réelle de 8 660 effectifs.

Par contre, dans le domaine fictif des transferts créés par Statistique Canada, le français se révèle le grand gagnant. Ses gains nets fictifs de 9 110 auprès du groupe anglais et de 7 940 auprès du tiers groupe (tableau IV.20) lui donnent, au tableau IV.21, un solde positif de 17 050 nouveaux francophones fictifs, soit une performance bien meilleure que le fictif solde positif de 6 055 pour le groupe anglais.

'Tableau IV.21

Solde des transferts publiés, selon leur qualité réelle ou fictive, Québec, 1981

Qualité du transfert	Anglais	Français	Autre
Réel	+108 175	-8 660	-99 515
Fictif	+6 055	+17 050	-23 105
Total publié	+114 230	+8 390	-122 620

L'addition des mouvements réels et fictifs, dont les résultats diffèrent aussi profondément que leurs natures intrinsèques, procure au groupe français le solde positif de 8 390 nouveaux francophones, obtenu à la section 2 à partir des chiffres "officiels". Alors que ce solde positif s'avère entièrement fictif, le tableau IV.21 montre que le solde positif de 114 230 nouveaux anglophones obtenu également à la section 2 pour le groupe anglais est au contraire, à quelques milliers près, bien réel.

Ces informations nouvellement publiées par Statistique Canada appellent une certaine révision des résultats obtenus dans cette étude. Dans les grandes lignes, il faut d'abord conclure que la domination de l'anglais sur le français en matière de transferts n'est pas seulement relative, comme les divers indices synthétiques d'attraction ou de continuité linguistiques l'ont montré à la section 2, mais en fait absolue : le groupe français subirait une anglicisation nette, légère mais réelle, au Québec en 1981.

Les incidences des transferts fictifs sur nos analyses plus approfondies sont cependant moins évidentes. On peut deviner que l'essentiel des mouvements linguistiques constatés chez le tiers groupe et ses diverses composantes demeurent valides, puisque les transferts fictifs ont relativement moins d'importance parmi les transferts publiés concernant le tiers groupe. On devine aussi que les nombreux transferts fictifs de l'anglais au français en 1981 sont à l'origine de l'augmentation invraisemblable des transferts dans ce sens publiés pour les personnes de langue maternelle anglaise nées avant 1936, ou de la francisation douteuse des mariages mixtes entre les groupes français et anglais survenue entre 1971 et 1981. Mais il faudrait connaître la ventilation des transferts fictifs selon l'âge, l'origine ethnique, l'état matrimonial et la région de résidence pour réaliser un travail d'authentification satisfaisant.

À l'heure actuelle, Statistique Canada ne dispose même pas d'informations adéquates sur le résultat du traitement des réponses "problématiques" au recensement de 1971. Nous ignorons donc toujours si le solde des transferts publiés pour le groupe français au Québec en 1971 est raisonnablement bien fondé, ou si les transferts effectivement déclarés ne donnaient pas déjà en 1971 un solde négatif réel pour le groupe français.

Des considérations indirectes, telles l'augmentation générale et parfois fort surprenante des transferts bruts publiés pour 1981 en regard de 1971 (Statistique Canada a créé presque autant de transferts fictifs de l'anglais au français en 1981 qu'il y avait de transferts publiés de l'anglais au français en 1971, soit 42 255 en regard de 49 060), ou la comparaison des données des recensements avec celles du Registre de la population, nous portent à croire, néanmoins, que la part des transferts fictifs parmi les transferts publiés était moins importante en 1971 qu'en 1981, et plus conforme aux mouvements des

transferts réels. Si tel est le cas, la position réelle du français dans le domaine des transferts est à la fois en termes d'indices synthétiques et en termes de solde plus mauvaise en 1981 qu'en 1971.

En conclusion, donc, il semble bien que ni les lois 22 et 101, ni le départ d'une fraction importante de la population de langue maternelle anglaise n'ont contribué à améliorer la situation du français au Québec sur le plan des transferts.

D'autre part, Statistique Canada vend très cher des données de qualité douteuse. Une juste appréciation du phénomène d'assimilation linguistique exige que Statistique Canada se modère dans son maquillage des réponses données aux recensements, et respecte au moins les fréquentes déclarations de bilinguisme anglais-français aux questions sur la langue maternelle et la langue d'usage, comme nous l'avons déjà demandé (Castonguay, 1977). La quasi-totalité des transferts bruts fictifs entre les groupes français et anglais provenaient de telles déclarations de bilinguisme en 1981. La reconnaissance de ce bilinguisme mettrait les comparaisons longitudinales relativement à l'abri des changements, d'un recensement à l'autre, dans la méthode de résolution des réponses "problématiques".

V

L'ÉVOLUTION DE L'EXOGAMIE ET DE SES INCIDENCES SUR LES TRANSFERTS LINGUISTIQUES CHEZ LES POPULATIONS PROVINCIALES DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE AU CANADA ENTRE 1971 ET 1981

Charles CASTONGUAY

Professeur de mathématiques

Université d'Ottawa

INTRODUCTION

Il est généralement admis que l'exogamie est un puissant indicateur de l'assimilation culturelle (Hurd, 1930; Ryder, 1955; Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1970). Nous nous proposons par conséquent de suivre l'évolution de la mobilité culturelle des diverses populations provinciales de langue maternelle française en comparant leurs taux d'exogamie relevés aux recensements de 1971, 1976 et 1981.

Des données sur la langue habituellement parlée à la maison par les conjoints exogames étant également disponibles pour 1971 et 1981, leur comparaison nous permettra de suivre aussi l'importance relative de l'exogamie comme facteur explicatif apparent du phénomène d'assimilation linguistique à l'anglais des populations en question. En ce faisant, nous nous garderons toutefois de considérer trop automatiquement l'exogamie comme cause du transfert linguistique. Il est en effet préférable de reconnaître l'exogamie et le transfert comme manifestations parallèles mais distinctes du mouvement d'acculturation, point de vue que nous avons déjà développé ailleurs (Castonguay, 1979, 1981 et 1982).

Par **mariage mixte** ou **couple exogame**, nous entendrons plus précisément tout couple époux-épouse, selon l'acception de Statistique Canada, unissant des conjoints qui ne partagent pas la même langue maternelle. Le **taux d'exogamie** d'une population donnée de langue maternelle française se calcule en divisant le nombre de conjoints de langue maternelle française faisant partie d'un couple mixte, par le nombre total de personnes de langue maternelle française faisant partie d'un couple époux-épouse. Le taux d'exogamie d'une population de langue maternelle anglaise ou autre se calculerait de façon analogue.

Nous considérerons d'autre part qu'une personne a effectué un **transfert linguistique**, par exemple du français à l'anglais, lorsqu'elle a donné le français en réponse à la question du recensement sur la langue maternelle ("Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore** ?") mais l'anglais en réponse à celle sur la langue d'usage actuelle au foyer ("Quelle langue parlez-vous **vous-même** habituellement à la maison?"). Les autres types de transfert possibles se définissent de façon semblable.

La question sur la langue maternelle fut posée aux recensements de 1971, 1976 et 1981, alors que celle sur la langue d'usage ne figura qu'aux recensements de 1971 et 1981. Cela nous permet d'observer directement le phénomène d'exogamie aux trois recensements en question, mais d'apprécier les comportements linguistiques des conjoints seulement aux recensements de 1971 et 1981. Nous dirons qu'un couple a adopté une orientation linguistique **anglophone**, **francophone** ou **allophone** si les conjoints déclarent tous deux l'anglais, le français ou une tierce langue respectivement comme langue d'usage.

L'orientation linguistique choisie par un couple dépend certes en bonne partie des langues maternelles des conjoints. Dans les mariages mixtes en particulier, on observe assez souvent des comportements bilingues, où chaque conjoint déclare continuer à utiliser sa langue maternelle comme langue d'usage au foyer. Cela se produit, par exemple, lorsqu'une mère élève ses enfants dans sa langue maternelle, alors que la langue maternelle de l'époux sert de langue principale de communication entre les conjoints (Castonguay, 1981). Nous parlerons alors, selon le cas, d'une orientation linguistique **bilingue anglais-français**, **anglais-autre** ou **français-autre**.

Le choix éventuel d'un conjoint s'effectue habituellement à une période spécifique dans la vie. Le

plus souvent aussi l'âge de l'époux dépasse de peu celui de l'épouse. Nous utiliserons donc l'âge de l'épouse pour indiquer l'âge du couple, et nous interpréterons les taux d'exogamie des couples âgés comme mesure approchée de l'attrait du mariage mixte à une époque antérieure au recensement, lorsque les individus en question étaient "en âge de se marier".

De même, les accommodements linguistiques consentis entre les conjoints se déterminent au début de leur vie commune, et ne changent guère par la suite. Par conséquent, les orientations linguistiques choisies par les couples plus âgés nous renseigneront sur l'attrait relatif que présentait pour les conjoints, au moment de la formation du couple, l'adoption de l'anglais, du français ou d'une autre langue comme langue d'usage au foyer.

Nous disposons donc de deux moyens d'analyse diachronique, pour suivre l'évolution des phénomènes d'exogamie et d'orientation linguistique dans le temps. Il y a d'abord la méthode directe, soit la comparaison longitudinale des divers taux d'exogamie et orientations linguistiques relevés lors de recensements successifs. À première vue entièrement satisfaisante, la validité de cette approche dépend cependant de la comparabilité des données publiées aux différents recensements. Des changements dans la méthode de cueillette des données ou dans leur traitement avant publication survenus au cours des recensements successifs peuvent sérieusement compromettre la validité de telles comparaisons.

Il existe heureusement aussi une méthode indirecte, soit l'analyse par groupe d'âge des taux d'exogamie et des orientations linguistiques, qui permet de dégager approximativement, à partir des données recueillies à un seul et même recensement, l'évolution de ces phénomènes dans le temps. Lorsque les deux méthodes d'étude diachronique s'accordent pour conclure à l'existence d'une même tendance, cette conclu-

sion commune mérite certainement notre confiance. Leur désaccord, par contre, appellera un examen critique approfondi des données avant d'accepter, le cas échéant, les résultats de l'une des méthodes de préférence à l'autre.

Les données figurant aux différents tableaux proviennent de tabulations spéciales préparées par Statistique Canada à la suite des recensements de 1971, 1976 et 1981.

1. L'EXOGAMIE CROISSANTE DES POPULATIONS FRANCOPHONES

De l'analyse par groupe d'âge des taux d'exogamie relevés en 1971, nous avons déjà tiré, à partir de ce seul recensement, l'hypothèse que le phénomène d'exogamie allait croissant à cette époque chez la plupart des populations provinciales de langue maternelle française (Castonguay, 1979). En effet, en parcourant le tableau V.1 dans le sens allant des couples plus âgés vers les couples plus jeunes, il ressort très clairement que, chez chacune des populations en question, les taux d'exogamie croissent régulièrement à mesure que les générations se succèdent.

Il nous est impossible de présenter l'exogamie par groupe d'âge pour la province de Terre-Neuve dans ce tableau et les tableaux subséquents, la population terre-neuvienne de langue maternelle française étant trop faible pour que de telles ventilations soient statistiquement significatives. Aussi, dans chaque province, l'écart entre les taux d'exogamie de chaque sexe demeure peu important sauf au Québec, où en 1971 on comptait 35 500 couples mixtes comprenant une femme du groupe français en regard de 25 500 couples mixtes avec maris de langue maternelle française. Cette différence provient en majeure partie de la région de Montréal, et nous en avons offert une explication partielle dans une étude antérieure (Castonguay,

Tableau V.1

Taux d'exogamie des populations provinciales de langue maternelle française, selon l'âge de l'épouse, recensement de 1971 (%)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Tous âges
Terre-Neuve	-	-	-	-	-	-	41,9
Île-du-Prince-Édouard	48,1	36,1	31,3	17,5	19,2	12,6	26,2
Nouvelle-Écosse	48,4	40,7	35,2	29,0	24,0	15,3	32,3
Nouveau-Brunswick	13,3	11,8	10,4	9,3	7,0	4,6	10,1
Québec	3,6	3,5	3,1	3,0	2,7	2,1	3,2
Ontario	35,8	33,0	30,1	27,5	22,5	16,2	29,7
Manitoba	46,0	38,9	34,3	26,2	23,3	16,6	32,6
Saskatchewan	58,9	53,6	45,3	37,3	31,2	19,7	42,1
Alberta	58,3	55,5	48,6	43,1	32,5	27,6	47,5
Colombie-Britannique	66,1	64,5	59,1	58,9	55,5	45,0	59,9

1981). Par conséquent, dans notre analyse de l'exogamie, nous cumulerons le plus souvent les données pour les deux sexes, comme nous l'avons fait au tableau V.1.

L'évolution générale vers la hausse des taux d'exogamie qui nous intéressent a trouvé une première confirmation dans les résultats du recensement de 1976 (Castonguay, 1982). D'une part, par la méthode directe de comparaison longitudinale, on constate que les taux d'exogamie de 1976 présentés au tableau V.2 dépassent en règle générale ceux du tableau V.1. Et d'autre part, la dynamique de l'exogamie par groupe d'âge qui ressort du tableau V.2 confirme le maintien d'une tendance toujours plus grande vers les mariages mixtes chez les générations provinciales les plus jeunes. Les résultats de la méthode indirecte d'analyse diachronique de l'exogamie concordent donc parfaitement avec ce que nous montre la comparaison 1971-1976 des taux.

Le recensement de 1981 apporte, au tableau V.3, une nouvelle confirmation tout aussi solide de l'évolution vers la hausse du phénomène d'exogamie, à la fois du point de vue des comparaisons longitudinales et de l'analyse par groupe d'âge. Pour les populations hors Québec en particulier, le tableau V.3 montre, pour les jeunes adultes de langue maternelle française, des taux d'exogamie actuels de l'ordre de 15% au Nouveau-Brunswick, 45% en Ontario, 50% ou plus au Manitoba et dans les autres provinces maritimes, et 60% ou plus dans le reste des provinces de l'Ouest canadien. La baisse visible dans le taux d'exogamie des 15-24 ans en Alberta au moment du dernier recensement s'explique par la présence conjoncturelle dans cette province de nombreux jeunes couples franco-québécois due aux conditions économiques particulières à cette époque.

Cette évolution longitudinale vers la hausse de l'exogamie au cours de la dernière décennie et la

Tableau V.2

Taux d'exogamie des populations provinciales de langue maternelle française, selon l'âge de l'épouse, recensement de 1976 (%)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Tous âges
Terre-Neuve	-	-	-	-	-	-	49,3
Île-du-Prince-Édouard	43,9	45,7	34,5	23,3	20,0	14,0	30,2
Nouvelle-Écosse	47,5	44,4	39,0	33,0	24,2	16,1	34,8
Nouveau-Brunswick	12,6	13,0	11,5	9,9	8,5	4,8	10,9
Québec	3,2	3,8	3,3	3,2	3,1	2,4	3,3
Ontario	37,3	36,9	33,1	29,8	26,2	20,1	32,4
Manitoba	47,0	44,6	35,4	30,6	26,9	18,1	35,4
Saskatchewan	66,7	61,7	51,6	42,0	35,8	23,5	47,2
Alberta	60,7	59,3	53,7	46,7	40,2	29,0	51,5
Colombie-Britannique	72,4	66,6	63,1	60,2	58,2	51,0	62,7

Tableau V.3

Taux d'exogamie des populations provinciales de langue maternelle française, selon l'âge de l'épouse, recensement de 1981 (%)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Tous âges
Terre-Neuve	-	-	-	-	-	-	69,2
Île-du-Prince-Édouard	51,0	56,8	52,8	28,3	21,4	18,6	37,7
Nouvelle-Écosse	57,4	46,7	44,5	42,6	30,9	22,8	40,7
Nouveau-Brunswick	15,4	15,9	15,3	14,7	11,3	7,3	14,2
Québec	3,5	4,5	4,8	4,3	4,2	3,5	4,3
Ontario	41,8	46,2	43,1	35,0	32,0	25,6	39,6
Manitoba	47,7	50,7	42,3	38,6	32,0	19,3	40,7
Saskatchewan	69,0	69,9	58,1	47,2	38,4	35,8	53,5
Alberta	55,9	63,1	62,1	51,2	48,0	32,1	56,7
Colombie-Britannique	75,5	73,2	68,3	65,7	62,9	60,1	68,3

dynamique par groupe d'âge qui la sous-tend se saisissent bien à partir de la figure 1. Le mouvement régulier vers la hausse des courbes d'exogamie chez les jeunes générations laisse prévoir, en plus, la poursuite de cette évolution dans les années à venir.

La figure 1 fait ressortir cependant une montée plus importante de l'exogamie entre 1976 et 1981 qu'au cours de la période quinquennale précédente de 1971 et 1976, pour chaque population en jeu. Cet écart pourrait provenir de changements plus grands dans la méthode de cueillette ou de traitement des données entre les recensements de 1981 et 1976 qu'entre ceux de 1976 et 1971. Par exemple, la formulation de la question sur la langue maternelle était la même en 1971 et 1976, alors qu'une formulation un peu différente fut introduite en 1981.

Il est également possible que l'écart accru provienne en partie d'une accélération réelle de la pratique de l'exogamie chez les groupes linguistiques en question. Comme nous le verrons à la section 6, à l'extérieur du Québec, les enfants issus de mariages mixtes comptant un conjoint de langue maternelle française seront presque toujours de langue maternelle anglaise. Nous avons observé ailleurs (Castonguay, 1981) que, parvenues à leur tour à l'âge du mariage, ces personnes de langue maternelle anglaise mais d'ascendance partiellement française manifestent une propension élevée à choisir un conjoint de langue maternelle française, renouant ainsi avec le groupe français.

Nous avons nommé **rétrogamie** la pratique de ces mariages de retour. Les populations de langue maternelle française qui ont déjà perdu bon nombre de leurs membres par voie d'exogamie et d'anglicisation, trouvent ainsi progressivement plus facile la pratique de l'exogamie, la fraction déjà anglicisée de ces populations jouant, par le truchement du phénomène de rétrogamie, le rôle de facteur d'accélération de l'exogamie

Figure 1

Taux d'exogamie de certaines populations provinciales de langue maternelle française selon l'âge de l'épouse, 1971-1976-1981

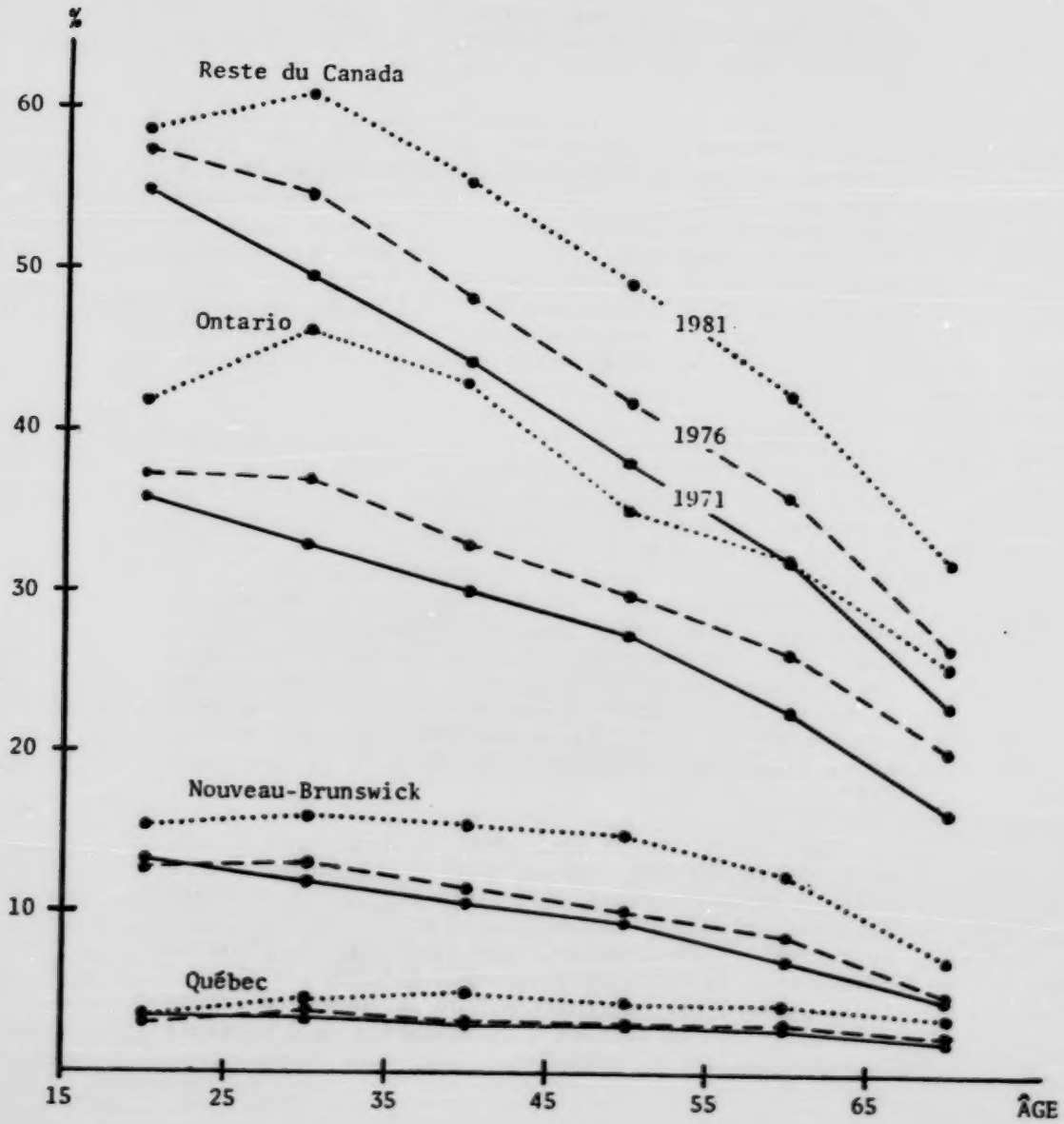

et de l'anglicisation auprès de ce qui reste de la population francophone.

En fait, lorsque le taux d'exogamie franchit la barre des 50%, l'exogamie est bel et bien devenue la norme comme orientation matrimoniale. C'est déjà le cas chez toutes les populations provinciales de langue maternelle française à l'extérieur du Québec sauf au Nouveau-Brunswick et en Ontario, et tout indique que le groupe français en Ontario doublera ce cap de désintégration démographique dans un très proche avenir. L'anglicisation étant l'issue habituelle de l'exogamie à l'extérieur du Québec, la figure 1 fait voir clairement que désormais l'avenir démographique des populations francophones au Canada se joue essentiellement au Québec et au Nouveau-Brunswick acadien.

2. UNE COMPARAISON AMÉLIORÉE DES TAUX D'EXOGAMIE

La taille relative des populations linguistiques en présence sur le marché matrimonial exerce parfois une grande influence sur les taux d'exogamie. Par exemple, du fait que la population québécoise se trouve à plus de 80% de langue maternelle française, le taux d'exogamie du groupe français au Québec connaît une limite mathématique de l'ordre de 20%, en autant que la monogamie demeure la règle. Lorsqu'on compare le taux d'exogamie du groupe français au Québec, à première vue assez faible, avec ceux des autres populations provinciales de langue maternelle française, il convient d'apprécier le taux observé de 3% ou 4% en regard de ce maximum théorique.

De même, certaines inflexions de la courbe des taux d'exogamie par groupe d'âge pour une même population provinciale peuvent s'expliquer par une variation de la composition linguistique des générations successives à l'intérieur de cette province: en règle générale, plus la fraction de jeunes adultes de langue

maternelle française est élevée au sein d'une génération donnée, moins sera-t-il aisé, en vertu du simple jeu des probabilités, pour ces jeunes de se choisir des conjoints à l'extérieur de leur groupe linguistique.

Afin de soustraire la comparaison des taux d'exogamie des contingences démographiques propres à chaque marché matrimonial, on ajuste habituellement les taux en calculant l'importance du nombre de mariages mixtes effectivement observés par rapport au nombre de mariages mixtes attendus sous l'hypothèse que la langue maternelle ne jouerait aucunement comme critère de sélection d'un conjoint (Castonguay, 1981). On obtient ce dernier nombre, par exemple pour le Québec, en comptant que, si la langue maternelle n'importait pas dans le choix des conjoints, environ 20% des Franco-Québécois choisiraient d'épouser des personnes de langue maternelle autre que française.

Le tableau V.4 présente le résultat des ajustements ainsi apportés aux taux d'exogamie de quelques populations de langue maternelle française. Le taux d'exogamie ajusté de 28,9% qu'on y trouve, par exemple, pour la génération des 15-24 ans de langue maternelle française au Québec en 1981, signifie que le nombre de mariages mixtes observés en fait auprès de cette génération représente 28,9% du nombre qu'on s'attendrait à observer si la caractéristique langue maternelle ne jouait aucun rôle dans la formation des couples. De cette façon, les taux ajustés constituent une mesure normalisée de la propension au mariage mixte qui permet une comparaison plus rationnelle de la tendance à l'exogamie manifestée par différentes populations provinciales et divers groupes d'âge.

En regard des taux non ajustés des tableaux précédents, le tableau V.4 nous montre que, compte tenu de la taille relative des groupes linguistiques en présence, la propension à l'exogamie du groupe français au Québec était aussi élevée en 1971 que celle de la

Tableau V.4

Taux ajustés d'exogamie de certaines populations de langue maternelle française selon l'âge de l'épouse, 1971-1976-1981 (%)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
	1971					
Québec	19,3	18,2	15,2	13,6	11,8	8,7
Nouveau-Brunswick	19,8	17,7	15,7	13,4	10,1	7,0
Ontario	38,8	35,5	28,8	29,2	23,9	17,0
Reste du Canada	56,6	51,5	45,9	39,4	33,1	23,8
	1976					
Québec	22,0	21,0	16,5	15,0	14,3	10,3
Nouveau-Brunswick	19,6	20,0	17,2	14,5	12,2	7,1
Ontario	40,0	39,3	35,3	31,6	27,7	21,1
Reste du Canada	58,3	54,6	49,9	43,4	35,9	27,3
	1981					
Québec	28,9	28,9	27,0	21,4	19,1	14,7
Nouveau-Brunswick	24,2	24,9	23,2	21,7	16,5	10,7
Ontario	45,0	49,1	46,0	37,2	33,8	26,1
Reste du Canada	60,3	62,8	57,7	51,2	43,6	33,0

population de langue maternelle française au Nouveau-Brunswick et, en plus, a même dépassé celle de ce dernier groupe au cours de la décennie 1971-1981. En y regardant de plus près, on constate encore que la tendance à l'exogamie du groupe français au Québec n'a cessé de croître au cours de cette période, à la fois selon la méthode directe de comparaison longitudinale 1971-1976-1981 que d'après la méthode indirecte de comparaison par groupe d'âge des taux ajustés d'exogamie appliquée à chaque recensement.

Ce mouvement régulier vers la hausse de l'exogamie au Québec n'était pas aussi évident à la figure 1, particulièrement en ce qui concerne les taux d'exogamie non ajustés des générations les plus jeunes, parce qu'il se trouvait masqué par un changement sensible dans la composition linguistique du marché matrimonial québécois. En effet, les jeunes hommes et femmes de langue maternelle française comptaient pour 88% des conjoints parmi les couples québécois dont les épouses avaient de 15 à 24 ans en 1981, rendant pour ceux-là l'exogamie relativement moins aisée, comparativement à la conjoncture démographique qui prévalait en 1971, lorsque le groupe français comptait pour 84% des conjoints parmi les couples les plus jeunes.

Une comparaison semblable des autres taux ajustés du tableau V.4 avec le reste des taux bruts illustrés à la figure 1 permet de façon similaire une appréciation plus juste, quoique sans révélation vraiment nouvelle, du mouvement vers une exogamie croissante dans les autres provinces. Soulignons seulement que, si les taux ajustés d'exogamie en Ontario et dans le reste des provinces autres que le Québec et le Nouveau-Brunswick frôlent ou dépassent le seuil de 50%, cela indique que ces populations de langue maternelle française sont devenues plutôt indifférentes à la caractéristique linguistique dans le choix d'un conjoint, un taux ajusté d'exogamie de 100% représentant une indifférence totale en cette matière. Ces observations concordent parfaitement avec les attitudes exprimées

par ces minorités de langue officielle lors d'une vaste enquête menée au cours de l'été 1982, soit un an après le dernier recensement, pour le compte du secrétaire d'État du Canada (CROP, 1983).

3. L'ORIENTATION LINGUISTIQUE DES COUPLES AU QUÉBEC EN 1971 ET 1981

Dans l'ensemble, l'observation des comportements linguistiques des personnes mariées au Québec en 1971 conclut à une anglicisation dominante dans ce secteur de la société, particulièrement au sein des mariages mixtes. Le tableau V.5 indique l'essentiel des orientations linguistiques pour les différents types de mariages, tant endogames qu'exogames. Il faut souligner que les couples **autre-autre** ne sont pas tous homogènes quant à la langue maternelle des conjoints, puisque nous y avons versé, par exemple, tout couple dont le mari était de langue maternelle allemande mais l'épouse de langue maternelle hongroise.

Il est vrai aussi que le sexe des conjoints infléchit de façon sensible les accommodements linguistiques consentis au sein des mariages mixtes. De par son rôle généralement central au foyer, surtout lorsqu'il y a des enfants, la femme exogame réussit mieux que l'homme exogame d'un même groupe linguistique à conserver sa langue maternelle comme langue d'usage au foyer, voire à bénéficier d'un transfert linguistique de la part du conjoint. Cette supériorité féminine vaut pour tous les groupes linguistiques. Mais puisque nous en avons déjà traité en détail ailleurs (Castonguay, 1981), nous préférons simplifier la présente analyse en cumulant, par exemple, dans une seule catégorie **français-anglais** à la fois les couples dont la langue maternelle de l'époux est le français et celle de l'épouse l'anglais, et les couples dont la langue maternelle de l'époux est l'anglais et celle de l'épouse le français.

On voit au Tableau V.5 que les couples endogames français-français et anglais-anglais au Québec en 1971 poursuivaient presque exclusivement une orientation linguistique homogène francophone et anglophone respectivement, alors que chez les couples autre-autre, qui ne sont pas tous linguistiquement homogènes, une minorité assez importante, soit 16,9% avaient adopté un comportement homogène anglophone, en regard d'une faible proportion, soit 4,4% d'orientations francophones.

Quant aux mariages mixtes, une majorité relative (46,2%) des couples français-anglais adoptaient une orientation anglophone, suivie d'une minorité importante (36,1%) d'orientations francophones, puis d'une minorité assez importante (17,2%) de comportements bilingues anglais-français. Une nette majorité des mariages français-autre s'orientaient vers le français (60,7%), mais une partie importante optaient pour l'anglais (22,0%) ou pour le bilinguisme anglais-français (8,4%). Enfin, les couples anglais-autre s'orientaient presque tous vers l'anglais (87,5%), une part négligeable choisissant une orientation francophone (2,2%).

Les données de 1971 montrent donc que l'anglais s'imposait davantage que le français, à la fois comme issue linguistique des mariages français-anglais, et comme lingua franca dans les mariages autre-autre et français-autre.

En analysant par groupe d'âge les mariages mixtes des régions métropolitaires de Montréal et de Hull, qui regroupaient la grande majorité des couples exogames au Québec en 1971, nous n'avons remarqué par ailleurs aucune dynamique cohérente montrant une évolution plus grande ni en faveur de l'anglais, ni en faveur du français chez les jeunes couples exogames en regard des orientations linguistiques des couples mixtes plus âgés (Castonguay, 1981).

Tableau V.5

Orientation linguistique des différents types de couple
Québec, 1971 (%)

Langue maternelle des conjoints	Orientation linguistique					Nombre de couples
	Franco-phone	Anglo-phone	Bilingue anglais-français	Allo-phone	Autre bilingue	
Français-Français	98,7	0,4	0,8	0,1	-	936 025
Français-Anglais	36,1	46,2	17,2	0,3	0,2	47 060
Français-Autre	60,7	22,0	8,4	4,0	4,9	13 980
Anglais-Anglais	1,8	96,3	0,6	0,9	0,4	132 170
Anglais-Autre	2,2	87,5	1,1	4,6	4,6	9 990
Autre-Autre	4,4	16,9	0,5	74,3	3,9	82 955

Les données de 1981 présentent pourtant une situation assez différente de 1971, tant du point de vue de l'exogamie que des orientations linguistiques. Comparé au tableau précédent, le tableau V.6 montre d'abord une forte diminution dans le nombre de couples homogènes anglais-anglais, et une augmentation remarquable du nombre de couples exogames de toutes sortes. L'essentiel de cette évolution traduit sans doute le mouvement réel vers une exogamie plus répandue déjà relevé ci-dessus, mais il n'est pas impossible que des changements dans la question sur la langue maternelle ou le traitement des réponses entre 1971 et 1981 (voir: Castonguay, 1983) n'expliquent, par exemple, une certaine partie de la baisse de l'ordre de 23% dans le nombre de couples anglais-anglais, alors que la population de langue maternelle anglaise au Québec n'a baissé au cours de la même période que de 10,5%.

Par ailleurs, les orientations linguistiques inscrites au tableau V.6 suggèrent une montée en force au Québec des langues dominées au cours de la dernière décennie. D'une part, renversant totalement la domination anglophone manifestée en 1971, l'orientation francophone rallie en 1981 une majorité relative des couples français-anglais, soit 45,9%, laissant respectivement 29,0% et 24,4% de ceux-ci au comportement anglophone et au compromis bilingue anglais-français. D'autre part, l'orientation allophone et les compromis bilingues anglais-français, anglais-autre et français-autre ravissent en même temps au comportement anglophone une part sensible des couples français-autre, anglais-autre et autre-autre.

S'agit-il d'un changement réel dans les orientations linguistiques au sein des divers types de mariages mixtes, ou seulement d'une image différente de la réalité due à un changement d'appareil? La formulation de la question sur la langue d'usage au foyer ainsi que le traitement des réponses problématiques à celle-ci, telles les réponses doubles ou absentes, n'ont pas été les mêmes en 1981 qu'en 1971. À l'heure

Tableau V.6

**Orientation linguistique des différents types de couple
Québec, 1981 (%)**

Langue maternelle des conjoints	Orientation linguistique					Nombre de couples
	Franco-phone	Anglo-phone	Bilingue anglais-français	Allo-phone	Autre bilingue	
Français-Français	97,7	0,2	1,9	0,1	0,1	1 147 640
Français-Anglais	45,9	29,0	24,4	0,4	0,3	78 545
Français-Autre	58,0	13,7	11,6	6,5	10,3	25 310
Anglais-Anglais	1,5	95,7	1,6	0,5	0,6	101 555
Anglais-Autre	2,4	78,8	2,5	6,6	9,8	16 520
Autre-Autre	3,7	15,3	0,8	70,2	10,0	93 770

actuelle, il nous est impossible d'en évaluer l'impact sur les données publiées. Mais entre temps, nous disposons d'une autre méthode pour tester l'authenticité de cette apparente évolution favorable au français et aux tierces langues.

Ce serait chose rare que des conjoints ayant accompli leur accommodement linguistique avant le recensement de 1971 aient décidé de modifier leur comportement linguistique au foyer au cours de la décennie suivante. Par conséquent, le nouveau mouvement favorable au français et aux tierces langues devrait se manifester clairement chez les couples qui se sont formés depuis 1971, c'est-à-dire surtout chez les couples les plus jeunes en 1981, pour faire contrepoids à la tendance antérieure plus favorable à l'anglicisation. Cette dernière devrait également se trouver encore inscrite dans les choix linguistiques déclarés par les couples plus âgés. En particulier, cette méthode d'analyse diachronique indirecte devrait montrer, chez les couples français-anglais, une domination encore plus nette de l'orientation francophone chez les plus jeunes.

Or, on cherchera en vain au tableau V.7 la moindre confirmation de cette dernière inférence logique. Pas plus qu'en 1971 à Montréal et à Hull, l'analyse par groupe d'âge des orientations linguistiques des couples français-anglais déclarées en 1981 ne montre-t-elle une quelconque évolution diachronique cohérente en faveur de l'anglais ou du français. Compte tenu de l'étendue des changements apportés à la cueillette et au traitement des données sur la langue maternelle et la langue d'usage entre 1971 et 1981, et de l'influence éventuelle de ces changements sur les chiffres publiés (Castonguay, 1983), il nous paraît par conséquent préférable, pour le moment, de demeurer sceptique devant l'existence possible d'un changement profond dans l'orientation linguistique des mariages mixtes entre les groupes français et anglais au Québec au cours de la dernière décennie.

Tableau V.7

Orientation linguistique de certains types de mariage mixte au Québec selon l'âge de l'épouse 1981 (%)

Orientation linguistique	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
	Français-Anglais					
Francophone	48,3	44,6	44,1	48,4	46,8	46,0
Anglophone	28,0	28,9	28,3	26,9	32,3	33,4
Bilingue anglais-français	23,1	25,4	26,9	24,3	21,0	20,2
Autre combinaison	0,7	1,1	0,8	0,4	-	0,4
Nombre de couples	7 500	23 255	18 245	13 985	10 400	845
	Français-Autre					
Francophone	60,2	57,2	56,5	59,3	61,5	62,1
Anglophone	11,9	12,8	12,8	16,5	15,2	16,6
Bilingue anglais-français	8,5	10,1	12,0	15,1	12,7	12,4
Autre combinaison	19,2	19,9	18,7	9,0	10,6	8,9
Nombre de couples	2 185	9 020	7 355	3 910	1 985	845
	Anglais-Autre					
Francophone	2,4	2,0	2,3	2,6	3,0	3,4
Anglophone	71,0	77,2	75,2	86,7	86,3	81,9
Bilingue anglais-français	3,7	1,8	2,1	2,8	3,3	5,1
Autre combinaison	22,9	19,0	20,4	7,9	7,4	9,6
Nombre de couples	1 485	5 735	4 210	2 525	1 680	885

Si l'évolution favorable au français dans ces mariages n'est qu'une illusion provenant de la comparaison d'images différentes d'une réalité qui, en toute probabilité, n'a pu connaître en seulement 10 ans un renversement aussi radical, il reste quand même une question de fond: laquelle de ces deux images est sinon la bonne, du moins la moins infidèle à la réalité linguistique du Québec des années 70?

Devant l'absence d'informations adéquates de Statistique Canada sur l'effet des changements de méthode de cueillette et de traitement des données sur l'évolution des transferts linguistiques publiés pour 1971 et 1981, il nous faut faire appel à une source de données autre que les recensements. Depuis le milieu de 1975, les déclarations de naissance recueillies pour le Registre de la population du Québec comportent des questions sur la langue maternelle du père et de la mère, ainsi que sur la langue d'usage de la mère. Cela permet de connaître l'orientation linguistique des femmes exogames relativement jeunes, puisqu'elles auraient donné naissance depuis 1975.

Selon cette source d'information, les couples français-anglais dont l'épouse a donné naissance au cours de la deuxième moitié de la décennie 1971-1981 étaient plutôt anglicisants (Maheu, 1978; Castonguay, 1983). Les données du recensement de 1971 sembleraient donc offrir une meilleure approximation que celles de 1981 quant à la réalité linguistique au sein des couples français au Québec dans les années 70. L'attraction du français auprès de ces couples ne serait pas encore égale à celle de l'anglais.

Quant au relatif regain de force des tierces langues au détriment de l'anglais au sein des mariages français-autre et anglais-autre, la ventilation par groupe d'âge des comportements de ces types de couples mixtes présentée au tableau V.7 confirme, par contre, l'existence d'une telle tendance nouvelle.

On relève en effet chez les plus jeunes couples français-autre une proportion d'environ 12% d'orientations anglophones contre 16% chez les couples plus âgés du même type, corrélativement à des orientations allophones, français-autre et anglais-autre de l'ordre de 19% chez les couples plus jeunes en regard de 10% pour les plus âgés. De même, chez les plus jeunes couples anglais-autre, le comportement anglophone tombe à 70% ou 75% contre environ 85% chez les couples plus âgés, alors que les comportements reliés à une tierce langue augmentent à 20% chez les jeunes couples en regard de 8% chez les plus âgés. Ces mouvements s'accordent parfaitement avec la comparaison longitudinale des résultats aux tableaux V.5 et V.6 pour ces types de mariages mixtes.

En conclusion à cette section, souhaitons que Statistique Canada fournisse une comparaison suffisamment exhaustive des méthodes de cueillette et de traitement des données et de leurs effets sur les données linguistiques publiées pour les recensements de 1971 et 1981, pour permettre aux chercheurs de résoudre la contradiction majeure exposée ci-dessus touchant l'évolution ou la stabilité de l'orientation linguistique des mariages mixtes français-anglais, zone grise par excellence d'où émerge une part importante des transferts linguistiques entre les groupes anglais et français au Québec.

4. LA PART RELATIVE DES MARIAGES MIXTES DANS LES TRANSFERTS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC EN 1971 ET 1981

Dans une étude antérieure, nous avons déjà observé que l'exogamie ne saurait être la cause relativement directe que d'une minorité des transferts linguistiques de tous genres publiés pour la région de Montréal suite au recensement de 1971 (Castonguay, 1981). Il en est de même pour les transferts publiés pour l'ensemble du Québec en 1971 et en 1981, comme en fait foi le tableau V.8.

Tableau V.8

Importance relative des transferts provenant de personnes exogames parmi l'ensemble des transferts linguistiques, Québec, 1971 et 1981

Type de transfert	Enfants de 0 à 14 ans		Personnes âgées de 15 ans et plus						TOTAL	
			Célibataires séparées et autres		Endogames		Exogames			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1971										
De l'anglais au français	9 340	19,0	16 500	33,6	5 500	11,2	17 720	36,1	49 060	100,0
Du français à l'anglais	12 560	17,1	21 070	28,7	14 405	19,6	25 480	34,7	73 515	100,0
D'autre à l'anglais	14 245	16,9	26 515	31,4	30 725	36,4	12 955	15,3	84 440	100,0
D'autre au français	5 400	15,6	11 525	33,3	8 720	25,2	8 935	25,8	34 580	100,0
De l'anglais à autre	3 400	34,5	2 800	28,4	2 965	30,1	685	7,0	9 850	100,0
Du français à autre	1 780	27,7	1 800	28,0	2 070	32,2	775	12,1	6 425	100,0

Tableau V.8 (suite)

Type de transfert	Enfants de 0 à 14 ans		Personnes âgées de 15 ans et plus						TOTAL	
			Célibataires séparées et autres		Endogames		Exogames			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
1981										
De l'anglais au français	9 970	12,1	28 335	34,5	4 785	5,8	39 040	47,5	82 130	100,0
Du français à l'anglais	14 740	13,9	36 335	34,2	26 070	24,5	29 220	27,5	106 365	100,0
D'autre à l'anglais	12 540	12,3	33 810	33,3	35 770	35,2	19 500	19,2	101 620	100,0
D'autre au français	5 495	11,8	14 375	30,9	10 700	23,0	15 900	34,3	46 560	100,0
De l'anglais à autre	3 985	34,3	4 135	35,6	1 700	14,6	1 805	15,5	11 625	100,0
Du français à autre	3 875	27,8	4 455	32,0	3 230	23,2	2 375	17,0	13 935	100,0

a : Rappelons que notre répartition des conjoints de langue maternelle autre entre endogames et exogames est imparfaite en autant qu'une partie des mariages autre-autre, que nous comptabilisons comme "endogames", sont en réalité des mariages mixtes entre différentes composantes du tiers groupe. La part de l'exogamie parmi les transferts d'une langue tierce au français ou à l'anglais se trouve ainsi légèrement sous-évaluée dans ce tableau, et la part des mariages endogames surévaluée.

On y voit effectivement qu'aux deux recensements, environ la moitié de chaque sorte de transfert proviennent d'enfants ou de personnes de 15 ans ou plus ne faisant pas partie de couples époux-épouse selon l'acception de Statistique Canada. Même en excluant les enfants, les individus exogames ne représentent en général qu'une minorité des transferts rattachés aux personnes âgées de 15 ans ou plus. Les transferts de l'anglais au français en 1981 constituent la seule exception à cette règle, comptant pour 54% de ce type de transfert chez la population de 15 ans et plus au dernier recensement. Pour plusieurs raisons, cette exception mérite qu'on s'y attarde.

La répartition des transferts présentée au tableau V.8 relativement stable d'un recensement à l'autre, notamment en ce qui concerne la part des enfants et celle des "adultes" ne vivant pas dans une relation époux-épouse. Cependant, un grand bouleversement, à la fois en termes de nombre absolu que de part relative, perturbe la répartition entre endogames et exogames des transferts de l'anglais au français. En 1971, celle-ci ne s'écartait guère de la répartition analogue des transferts du français à l'anglais, alors qu'en 1981 la répartition en question ne ressemble à aucune autre, le nombre de transferts exogames de l'anglais au français ayant augmenté de plus de 20 000, soit plus du double.

Nous offrons une analyse plus détaillée du tableau V.8 dans une autre étude (Castonguay, 1983). Pour nos fins actuelles, l'anomalie que nous venons de signaler confirme les réserves exprimées à la section précédente quant à la validité d'une comparaison longitudinale 1971-1981 des transferts au sein des mariages mixtes français-anglais au Québec, qui sont la source quasi exclusive des transferts exogames de l'anglais au français.

5. L'ORIENTATION LINGUISTIQUE DES COUPLES DANS LES PROVINCES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC EN 1971 ET 1981

Le tableau V.9 fait voir qu'à l'extérieur du Québec, en 1971, l'orientation anglophone l'emportait totalement sur les autres comportements linguistiques au sein des différentes sortes de mariages mixtes, y inclus les couples français-autre. En plus, comparativement à la situation présentée au tableau V.5 pour le Québec, une proportion beaucoup plus forte des couples autre-autre, soit plus de 40%, choisissaient l'orientation anglophone.

De surcroît, une fraction appréciable, soit environ 15%, des couples homogènes français-français optaient pour l'anglais et un autre 3% pour le bilinguisme anglais-français, alors qu'au Québec l'anglais n'avait presque aucune emprise sur ce type de couple. On notera aussi que, selon le tableau V.9, le nombre absolu de mariages mixtes français-anglais était en 1971 déjà fort important à l'extérieur du Québec en regard de celui des mariages endogames français-français, mais qu'il y avait relativement peu de couples français-autre.

Au tableau V.10, on remarquera surtout que, 10 ans plus tard, le nombre de mariages mixtes français-anglais a bondi devant celui des couples français-français, qui n'a pratiquement pas progressé. Le nombre de mariages français-autre demeure relativement faible.

Quant aux comportements linguistiques, en regard du tableau précédent, le tableau V.10 fait voir un léger affaiblissement général de l'orientation dominante anglophone au profit surtout des comportements bilingues anglais-français et anglais-autre (l'accommodement français-autre est pratiquement inexistant à l'extérieur du Québec) puis, plus marginalement, en faveur des orientations francophone et allophone.

Tableau V.9

Orientation linguistique des différents types de couple, ensemble des provinces à l'extérieur du Québec, Québec, 1971 (%)

Langue maternelle des conjoints	Orientation linguistique					Nombre de couples
	Franco-phone	Anglo-phone	Bilingue anglais-français	Allo-phone	Autre bilingue	
Français-Français	82,4	14,5	3,0	0,1	0,1	146 410
Français-Anglais	3,3	91,1	5,4	0,1	0,1	100 245
Français-Autre	5,4	85,1	4,2	2,9	2,4	19 805
Anglais-Anglais	-	99,4	0,1	0,3	0,2	2 338 605
Anglais-Autre	-	96,2	0,1	1,5	2,1	211 720
Autre-Autre	0,1	40,7	-	54,8	4,4	566 525

Tableau V.10

Orientation linguistique des différents types de couple, ensemble des provinces à l'extérieur du Québec, Québec, 1981 (%)

Langue maternelle des conjoints	Orientation linguistique					Nombre de couples
	Franco-phone	Anglo-phone	Bilingue anglais-français	Allo-phone	Autre bilingue	
Français-Français	83,3	10,9	5,7	0,1	0,1	147 475
Français-Anglais	5,5	82,5	11,7	0,1	0,2	153 980
Français-Autre	5,9	78,8	7,1	3,1	5,2	21 760
Anglais-Anglais	-	99,4	0,2	0,2	0,2	2 842 540
Anglais-Autre	-	90,7	0,2	2,9	6,2	345 215
Autre-Autre	-	36,7	0,1	52,4	10,8	637 210

Cette tendance apparente ressemble à celle constatée au Québec à partir des données de 1971 et 1981.

L'évolution du nombre des mariages et des comportements linguistiques entre 1971 et 1981 varie cependant sensiblement d'une province à l'autre, notamment en ce qui concerne les diverses populations de langue maternelle française. Cela ne surprend guère, puisque cette évolution dépend en majeure partie des conditions culturelles et économiques, qui souvent diffèrent grandement d'une province à l'autre. Le tableau V.11 établit donc, pour chacune des neuf provinces, la comparaison 1971-1981 du nombre et de l'orientation linguistique des couples français-français et français-anglais, de loin les types de mariages les plus fréquents chez les groupes français à l'extérieur du Québec.

On constate d'abord au tableau V.11 une progression frappante du nombre des mariages français-anglais entre 1971 et 1981, progression qui en somme ne fait que concrétiser la tendance ferme vers des taux d'exogamie croissants démontrée pour ces groupes à la section 2. En 1971, dans toutes les provinces en question à l'est de l'Alberta, le nombre de foyers homogènes français-français était encore supérieur à celui des foyers mixtes français-anglais; 10 ans plus tard, cela demeure le cas au Nouveau-Brunswick seulement. D'ailleurs, le nombre de foyers français-français n'a augmenté qu'au Nouveau-Brunswick où, comme nous l'avons vu à la section 3, la propension du groupe français à l'exogamie est la moins forte, et en Alberta où, comme en Colombie-Britannique, un nombre relativement important de migrants franco-québécois est venu grossir les rangs de la population de langue maternelle française.

Pour ce qui est des comportements, le tableau V.11 fait voir chez les couples français-français un recul de l'orientation anglophone au profit des comportements francophone ou bilingue anglais-français, sauf

Tableau V.11

Orientation linguistique des couples français-français (FF) et français-anglais (FA) à l'extérieur du Québec, par province, 1971 et 1981

Province	Type de couple	Année	Orientation linguistique (%)			Nombre de couples
			Francophone	Anglophone	Bilingue anglais-français	
Terre-Neuve	FF	1971	77,6	17,4	5,1	490
		1981	84,4	8,9	6,7	225
	FA	1971	0,2	90,2	7,5	665
		1981	0,3	87,0	10,0	1 000
Île-du-Prince-Édouard	FF	1971	65,5	31,0	3,5	1 145
		1981	70,4	24,5	5,1	980
	FA	1971	2,5	92,5	5,0	805
		1981	4,3	85,5	10,3	1 170
Nouvelle-Écosse	FF	1971	80,4	17,0	2,6	6 500
		1981	82,5	12,1	5,4	5 835
	FA	1971	2,8	91,6	5,6	5 985
		1981	5,3	82,5	12,2	7 785
Nouveau-Brunswick	FF	1971	94,2	4,1	1,7	37 120
		1981	94,2	2,7	3,1	45 295
	FA	1971	9,6	80,0	10,3	7 960
		1981	17,0	64,3	18,7	14 660
Ontario	FF	1971	82,0	14,6	3,3	77 355
		1981	82,7	10,7	6,4	72 290
	FA	1971	3,5	90,2	6,2	56 160
		1981	5,2	81,7	12,8	83 825

Tableau V.11 (suite)

Province	Type de couple	Année	Orientation linguistique (%)			Nombre de couples
			Francophone	Anglophone	Bilingue anglais-français	
Manitoba	FF	1971	77,5	18,2	3,9	9 010
		1981	70,8	21,6	7,5	8 105
	FA	1971	2,2	93,8	3,8	6 245
		1981	3,4	87,6	8,8	8 820
Saskatchewan	FF	1971	64,8	31,5	3,6	4 480
		1981	54,2	37,8	8,1	3 470
	FA	1971	1,1	96,6	2,1	4 460
		1981	1,7	92,5	5,6	6 310
Alberta	FF	1971	64,6	30,4	4,6	5 980
		1981	66,7	23,1	9,6	7 155
	FA	1971	1,4	96,6	1,7	7 735
		1981	3,0	88,1	8,6	15 475
Colombie-Britannique	FF	1971	48,5	46,3	4,9	4 165
		1981	55,0	35,3	9,7	3 970
	FA	1971	0,9	96,6	2,0	9 940
		1981	1,5	91,7	6,3	14 425

a : Les pourcentages sous ce titre dont la somme n'atteint pas 100% indiquent généralement la présence, toujours extrêmement marginale, de quelques comportements reliés à une tierce langue d'usage.

b : Le nombre de couples dans chaque catégorie à l'étude est trop réduit à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard pour assurer une comparaison longitudinale statistiquement significative de leurs orientations linguistiques. Nous présentons néanmoins la ventilation de celles-ci par souci de complétude.

au Manitoba et en Saskatchewan, où on observe chez le même type de couple un mouvement des comportements nettement défavorable au français. Chez les couples français-anglais, d'autre part, un recul plus fort et plus uniforme de l'orientation anglophone se manifeste dans chacune des provinces en jeu, confirmant en quelque sorte l'affaiblissement relativement plus important de l'attrait de l'anglais dans ce type de mariage qui ressortait déjà de la comparaison des tableaux V.9 et V.10.

Comme nous l'avons fait pour l'évolution apparente des comportements au Québec, nous pouvons tester, au moyen de la méthode indirecte d'analyse diachronique, qui consiste en la comparaison des comportements par groupe d'âge, la validité de ces inférences obtenues par comparaison directe des données telles que publiées pour 1971 et 1981. À cette fin, identifions d'abord les provinces qui, selon le tableau V.11, présentent les modifications de comportement les plus remarquables. Convenons aussi que le nombre de couples concernés doit assurer, sur le plan statistique, des ventilations par groupe d'âge aussi significatives que possible. Ces critères nous conduisent à retenir, au tableau V.12, la ventilation par groupe d'âge des orientations linguistiques en 1981 des couples français-anglais au Nouveau-Brunswick et en Ontario, et des couples français-français au Manitoba.

Ces ventilations ne confirment aucunement l'inférence longitudinale selon laquelle l'orientation anglophone aurait cédé du terrain aux comportements francophone et bilingue parmi les mariages mixtes français-anglais. Par contre, elles confirment clairement l'existence d'une tendance plus forte vers l'adoption de l'anglais à mesure que les générations de couples français-français se succèdent au Manitoba.

En effet, la comparaison 1971-1981 des données du tableau V.11 faisait voir, au sein des couples français-anglais au Nouveau-Brunswick, un recul de 80% à

Tableau V.12

Orientation linguistique de certains types de mariage selon l'âge de l'épouse, certaines provinces à l'extérieur du Québec, 1981 (%)

Orientation linguistique	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
Nouveau-Brunswick: couples français-anglais						
Francophone	19,5	15,8	15,5	16,1	16,9	27,7
Anglophone	58,9	65,3	66,5	64,2	68,2	53,8
Bilingue anglais-français	21,6	18,9	18,0	19,4	14,2	18,5
Nombre de couples	**1 875**	**5 135**	**3 220**	**2 265**	**1 510**	**650**
Ontario: couples français-anglais						
Francophone	5,1	4,5	5,3	5,2	6,0	7,4
Anglophone	82,4	80,4	81,4	82,7	84,2	82,3
Bilingue anglais-français	12,2	14,9	13,0	11,9	9,7	9,7
Nombre de couples	**10 140**	**26 985**	**20 865**	**13 390**	**8 750**	**3 700**
Manitoba: couples français-anglais						
Francophone	61,5	66,0	69,6	71,2	75,5	81,4
Anglophone	26,9	25,4	22,3	24,3	15,8	13,3
Bilingue anglais-français	10,9	8,6	7,7	4,1	8,6	5,2
Nombre de couples	**780**	**1 735**	**1 680**	**1 470**	**1 385**	**1 055**

a : Les pourcentages dont le total est légèrement inférieur à 100 % indiquent généralement la présence marginale d'orientations reliées à une tierce langue.

64% de l'orientation anglophone entre 1971 et 1981, et une progression des comportements francophone et bilingue de 10% à 17% et de 10% à 19% respectivement. Or, parmi ces couples mixtes, le tableau V.12 ne montre aucune évolution intergénérationnelle semblable de l'orientation anglophone, celle-ci fluctuant aux environs de 60% ou 65% d'un groupe d'âge à l'autre, ni des orientations francophone et bilingue, qui oscillent irrégulièrement autour de 15% et 20%.

Le tableau V.12 apporte un même démenti à l'évolution apparemment similaire de l'orientation linguistique du même type de couple en Ontario. De fait, selon le tableau V.12, l'orientation francophone serait même légèrement moins fréquente chez les plus récents mariages français-anglais que chez les moins récents. Ce démenti est d'autant plus significatif que le nombre absolu de ce type de couple en Ontario est fort appréciable en 1981 dans chaque groupe d'âge.

Cette nouvelle contradiction entre les résultats des méthodes directes et indirectes d'étude diachronique des orientations au sein des mariages mixtes français-anglais renforce encore notre scepticisme touchant la validité de la comparaison 1971-1981 des orientations chez ce type de couple développé dans les sections précédentes sur la situation au Québec. Il semble qu'à l'échelle du Canada, la modification des méthodes de cueillette et de traitement des données avant leur publication soit à l'origine de l'évolution fictive des orientations en question. Nous soulignons que la méthode indirecte d'analyse diachronique échappe à de semblables suspicions d'incompatibilité intercensitaire des données, puisqu'elle s'appuie sur la ventilation par groupe d'âge de données cueillies et traitées au cours d'un seul et même recensement.

Par contre, le tableau V.12 fait voir une évolution presque parfaitement régulière vers une plus grande anglicisation des couples homogènes français-français lorsqu'on parcourt leurs choix linguistiques

en passant des couples plus âgés vers les plus jeunes. La même méthode d'analyse confirme semblablement la tendance plus grande vers l'anglais chez les mêmes types de mariages en Saskatchewan, qui ressortait de la comparaison 1971-1981 des données au tableau V.11.

Notons enfin qu'une analyse par groupe d'âge confirme également la tendance plus francisante des mariages homogènes français-français en Alberta et en Colombie-Britannique que dégage la comparaison 1971-1981 des données du tableau V.11. Cette tendance serait attribuable à la présence dans ces provinces en 1981 d'un contingent relativement important de migrants franco-québécois.

L'analyse des orientations par groupe d'âge ne confirme aucune autre des tendances que suggérerait la comparaison 1971-1981 des données au tableau V.11, soit à cause du nombre trop faible de mariages observés, soit parce que les différences entre les taux d'orientation en jeu sont trop peu marquées.

6. LA PART RELATIVE DE L'EXOGAMIE DANS LES TRANSFERTS LINGUISTIQUES DU FRANÇAIS À L'ANGLAIS DANS LES PROVINCES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC EN 1971 ET 1981

À part les transferts du français à l'anglais, les autres transferts linguistiques concernant le groupe français, soit ceux de l'anglais au français ou entre le français et une tierce langue, sont très peu nombreux à l'extérieur du Québec. Pour l'essentiel, nous nous limitons par conséquent dans cette section à examiner la part relative des mariages mixtes dans les transferts du français à l'anglais seulement.

Rappelons encore une fois que, lorsqu'il s'agira de transferts de ce type déclarés par des personnes exogames, il convient de se garder d'y voir trop auto-

matiquement l'exogamie comme cause du transfert. Nous avons d'ailleurs déjà montré que, d'une province à l'autre, à mesure qu'on s'éloigne du Québec, le transfert du français à l'anglais tend de plus en plus à précéder l'exogamie, voire à se produire avant l'âge du mariage (Castonguay, 1979). Par exemple, si en Colombie-Britannique le recensement de 1981 établit à 75% le taux d'exogamie des 15-24 ans au sein du groupe français (tableau V.3), au même recensement on observe déjà auprès des jeunes de 10 à 14 ans du même groupe linguistique un taux de transfert à l'anglais, langue d'usage, de plus de 60%.

Le tableau V.13 présente, par province, la comparaison 1971-1981 de la ventilation des transferts en question de façon à mettre les transferts des conjoints exogames en relief par rapport à ceux des conjoints endogames et des autres membres de la population ne faisant pas partie d'une relation époux-épouse. On constate aisément que, comme pour les transferts au Québec (tableau V.8), les personnes exogames comptent généralement pour moins de la moitié des transferts dans les provinces à l'extérieur, et ce malgré le niveau très élevé des taux d'exogamie et des taux d'anglicisation des personnes exogames de langue maternelle française dans la plupart de ces provinces.

Ce poids relativement modeste des personnes exogames dans ce type de transfert s'explique vraisemblablement par l'existence d'une pression générale en faveur de l'acculturation, qui déborde largement les limites des relations interpersonnelles intimes propres au mariage. Comme au Québec, cette pression acculturante toucherait à la fois les enfants, les adolescents, les adultes non mariés et même les personnes mariées endogames.

On remarquera aussi au tableau V.13 une réduction générale de la part des personnes non exogames (enfants, célibataires, endogames, etc.) dans les transferts en question entre 1971 et 1981, et une augmenta-

Tableau V.13

Importance relative des transferts du français à l'anglais provenant de personnes exogames parmi l'ensemble des transferts de ce type, provinces à l'extérieur du Québec, 1971 et 1981

Province	Année	Enfants, célibataires, etc.		Personnes endogames		Personnes exogames		TOTAL	
		N	%	N	%	N	%	N	%
Terre-Neuve	1971	745	47,6	195	12,5	625	39,9	1 565	100,0
	1981	575	37,5	55	3,6	905	59,0	1 535	100,0
Île-du-Prince-Édouard	1971	1 680	52,8	750	23,6	750	23,6	3 180	100,0
	1981	940	37,8	530	21,3	1 020	41,0	2 490	100,0
Nouvelle-Écosse	1971	5 415	40,2	2 380	17,6	5 690	42,2	13 485	100,0
	1981	3 095	23,4	1 725	13,0	8 430	63,6	13 250	100,0
Nouveau-Brunswick	1971	8 490	45,3	3 645	19,5	6 590	35,2	18 725	100,0
	1981	8 735	38,7	3 840	17,0	9 995	44,3	22 570	100,0

Tableau V.13 (suite)

Province	Année	Enfants, célibataires, etc.		Personnes endogames		Personnes exogames		TOTAL	
		N	%	N	%	N	%	N	%
Ontario	1971	60 910	42,2	25 090	17,4	58 235	40,4	144 235	100,0
	1981	60 115	37,9	20 100	12,7	78 510	49,5	158 725	100,0
Manitoba	1971	10 590	47,5	3 625	16,2	8 100	36,3	22 315	100,0
	1981	8 820	38,6	4 110	18,0	9 945	43,5	22 875	100,0
Saskatchewan	1971	7 300	44,2	2 990	18,1	6 225	37,7	16 515	100,0
	1981	5 695	35,5	2 900	18,1	7 450	46,4	16 045	100,0
Alberta	1971	10 905	43,4	3 910	15,6	10 290	41,0	25 105	100,0
	1981	14 075	40,5	3 995	11,5	16 650	48,0	34 720	100,0
Colombie-Britannique	1971	11 790	42,4	4 070	14,6	11 925	42,9	27 785	100,0
	1981	12 515	40,0	3 185	10,1	15 685	50,0	31 385	100,0

a : Cette répartition n'est pas significative pour Terre-Neuve.

tion corrélative de la part des personnes exogames dans ces transferts. Ajoutons que la part de l'exogamie parmi les transferts allant dans le sens inverse, c'est-à-dire de l'anglais au français, croît aussi de façon semblable à l'extérieur du Québec entre les deux recensements.

À partir des renseignements actuellement disponibles, il est impossible de déterminer clairement à quel point il s'agit d'une tendance longitudinale réelle vers une corrélation plus forte entre l'exogamie et le transfert dans chacune des provinces en jeu, et à quel point il s'agit seulement d'une perception différente de l'interrelatioin entre ces deux phénomènes entraînée par les changements survenus dans la cueillette et le traitement des données d'un recensement à l'autre.

La comparaison 1971-1981 des données au tableau V.8 nous a conduit, dans une section précédente, au même dilemme quant à l'évolution de la part de l'exogamie parmi les transferts au Québec, qui n'accuse une baisse dans cette province que parmi les transferts allant du français à l'anglais. Comme alors, dans le cas présent, nous estimons encore qu'il s'agit essentiellement d'une perception différente due à un changement d'instrument d'observation, d'une part à cause du rôle non négligeable que jouent la cueillette et le traitement des données dans l'établissement des transferts (Castonguay, 1983), voire du nombre des mariages mixtes, et d'autre part à défaut d'une raison sociolinguistique évidente susceptible d'expliquer de façon satisfaisante un changement aussi rapide, général et tangible dans la nature de la relation entre les phénomènes d'exogamie et de transfert.

Il ne serait pas satisfaisant, notamment, d'expliquer la part accrue de l'exogamie dans les transferts par la croissance remarquable du nombre de mariages exogames français-anglais au Québec et dans les autres provinces entre 1971 et 1981. Car non seulement les

changements dans les méthodes de cueillette et de traitement des données survenus entre les deux recensements paraissent-ils avoir gonflé pour ainsi dire artificiellement le volume général des transferts publiés pour 1981 en regard de 1971 (Castonguay, 1983), mais aussi nous semblent-ils susceptibles d'avoir gonflé parallèlement le volume relatif des mariages mixtes, comme nous l'avons déjà suggéré aux sections 2 et 4.

En effet, l'ampleur remarquable de la hausse survenue entre 1971 et 1981 dans le nombre de couples français-anglais au Québec nous paraît, conjointement avec la baisse tout aussi remarquable du nombre de couples anglais-anglais, au moins partiellement attribuable aux changements en question. Nous sommes du même avis quant au décollage relativement plus grand des taux d'exogamie des groupes français à l'extérieur du Québec entre 1976 et 1981, que la figure 1 a mis en évidence en regard de leur accroissement moins brusque et démolinguistiquement plus explicable survenu entre 1971 et 1976 (Castonguay, 1982).

CONCLUSION

Nos analyses nous mènent à deux conclusions fermes principales concernant les phénomènes d'exogamie et de transfert. D'une part, il existe tant chez la population de langue maternelle française du Québec que chez celles de chacune des autres provinces canadiennes une propension croissante à l'exogamie. Le caractère parfaitement régulier de cette croissance laisse d'ailleurs envisager sa poursuite dans les années à venir.

D'autre part, en règle générale, moins de la moitié des transferts linguistiques à l'anglais effectués par des membres des divers groupes français se rattachent à des personnes exogames. L'exogamie ne saurait donc être la cause directe de plus d'une nette minori-

té de ces transferts, puisque au sein du mouvement général d'acculturation le transfert précède souvent le mariage mixte.

Comme autres conclusions fermes, nos deux méthodes principales d'analyse confirment, pour la dernière décennie, un léger renforcement des orientations linguistiques comportant l'usage d'une tierce langue, au détriment de l'orientation anglophone dans les mariages anglais-autre et français-autre au Québec, et un affaiblissement de l'orientation francophone au profit de l'anglais dans les foyers homogènes français-français au Manitoba et en Saskatchewan.

La première de ces tendances traduit possiblement un léger regain de l'usage en famille des tierces langues suite au plus grand équilibre établi par les lois 22 et 101 entre les positions sociolinguistiques de l'anglais et du français au Québec. La seconde tendance traduit un parallélisme fort naturel entre la progression du comportement anglophone et celle de l'exogamie, qui constituent deux manifestations différentes du même mouvement global d'acculturation des populations de langue maternelle française des provinces de l'Ouest canadien. Probablement aurions-nous relevé la même tendance chez les groupes français de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, n'eût été de la venue dans ces provinces d'un nombre important de migrants franco-québécois entre 1971 et 1981.

Par contre, nous avons dû écarter certaines autres inférences longitudinales qui, à première vue, semblaient pourtant s'imposer. Il en fut ainsi pour l'apparente évolution plus favorable au français au sein des mariages mixtes français-anglais tant au Québec que dans les autres provinces, de même que pour la croissance apparente de la part de l'exogamie dans les transferts linguistiques en général.

Or, la question de la part de l'exogamie dans les transferts ressemble un peu au problème de savoir de

combien la poule précède l'oeuf. Et dans la plupart des provinces à l'extérieur du Québec, la détermination du taux véritable d'anglicisation au sein des mariages français-anglais demeure une question d'intérêt assez académique: qu'il s'agisse des données de 1971 ou de 1981, ces taux sont généralement très élevés. Mais il demeure d'un intérêt fondamental de mieux connaître l'issue linguistique des mariages entre les groupes anglais et français au Québec.

Des renseignements obtenus du Registre de la population confirment l'image plutôt anglicisante de ces mariages mixtes présentée par les données publiées du recensement de 1971. Il semble donc que l'évolution de la société québécoise entre 1971 et 1981 n'aurait pas encore rendu le français une langue d'usage aussi attrayante que l'anglais au sein de ces mariages.

L'intérêt évident d'observations de ce genre nous mène à juger sévèrement le parti pris de certains chercheurs pour la méthode directe de comparaison longitudinale des résultats des recensements, de préférence à la méthode indirecte d'analyse diachronique fondée sur la ventilation des données par groupe d'âge (De Vries et Vallée, 1980). Suite aux déboires essuyés ci-dessus par certaines comparaisons 1971-1981 des données, il est clair que la méthode indirecte d'analyse par groupe d'âge des phénomènes linguistiques (Castonguay, 1976 et 1976) a un rôle indispensable à jouer dans l'appréciation de l'évolution de ces phénomènes dans le temps.

L'écart invraisemblable entre les représentations de la réalité linguistique au sein des couples français-anglais au Québec données par les recensements de 1971 et de 1981 nous impose une seconde conclusion méthodologique. Cet écart provient sans doute en bonne partie des changements apportés entre 1971 et 1981 aux méthodes de résolution des réponses jugées problématiques aux questions sur la langue maternelle et la langue d'usage. En particulier, si une personne

donnait deux langues en réponse à l'une ou l'autre de ces questions, Statistique Canada les réduisait à une langue unique au moyen d'algorithmes différents en 1971 et 1981. On peut supposer que, parmi les couples français-anglais au Québec, un nombre important de conjoints ont réellement donné l'anglais et le français comme langues maternelles ou langues d'usage, vu la proportion considérable d'orientations bilingues néanmoins publiées pour ce type de couple. L'algorithme de 1971, qui a servi à réduire ces réponses "problématiques" en un comportement unilingue, a produit l'image des comportements linguistiques qui ressemble le plus à celle que donne le Registre de la population.

Mais pour obtenir une image fidèle aux comportements linguistiques **réels** dans une zone aussi grise que les foyers français-anglais au Québec, c'est-à-dire un domaine où l'équilibre entre les langues en jeu est spécialement délicat, il importe de respecter telles quelles et de publier dans une catégorie "bilingue anglais-français" les déclarations de deux langues maternelles ou deux langues d'usage, comme nous l'avons déjà réclamé (Castonguay, 1977). Le résultat serait évidemment plus fidèle à la réalité. Et en mettant fin à la simplification déformante et plus ou moins arbitraire de ces cas d'authentique bilinguisme, du même coup Statistique Canada ferait disparaître une source majeure d'incompatibilité entre les données publiées d'un recensement à l'autre.

Quant aux groupes français des autres provinces, bien que nous ne disposions pas de source d'information autre que celle des recensements fédéraux pour mieux saisir la situation linguistique à l'extérieur du Québec, le fait qu'au Québec l'image donnée par le recensement de 1971 se rapprocherait mieux que celle de 1981 de la pratique linguistique réelle au sein des couples français-anglais nous porte à faire davantage confiance aussi aux données de 1971 pour saisir les conséquences linguistiques de ce type d'exogamie dans

ces autres provinces. Mais même si on préfère en cette matière les données de 1981, il n'en demeure par moins que l'orientation linguistique de ces mariages, toujours massivement anglophone selon l'image de 1981, conjuguée avec la croissance rapide et régulière de la fréquence des mariages exogames français-anglais, présente pour l'avenir démographique des groupes français à l'extérieur du Québec et du Novueau Brunswick une perspective accablante.

En définitive, les taux d'exogamie et d'anglicisation qui ont actuellement cours chez les jeunes adultes de langue maternelle française ravissent, selon les tableaux V.3 et V.11, environ un tiers de sa relève naturelle à la population franco-ontarienne, et davantage encore à chacune des autres populations de langue maternelle française à l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick. Puisqu'il y a désormais plus de mariages mixtes français-anglais que de mariages homogènes français-français dans chacune de ces huit provinces (tableau V.11), il y aura aussi désormais moins d'enfants issus de mariages homogènes français-français que d'enfants provenant de foyers où un seul des parents est de langue maternelle française. Pour la vaste majorité de ceux-ci, l'apprentissage du français ne se fera qu'éventuellement, et alors seulement comme langue seconde.

Or, à mesure que se multiplie le nombre de personnes anglicisées d'ascendance partiellement française, le taux d'exogamie de la population restante de langue maternelle française s'accroîtra, comme nous l'avons vu, par le truchement de la rétrogamie. Ainsi le français semble-t-il inéluctablement voué, dans ces provinces, à un avenir plus prometteur comme langue seconde que comme langue maternelle.

BIBLIOGRAPHIE

CASTONGUAY, Charles (1974), "Dimensions des transferts linguistiques entre groupes anglophone, francophone et autre d'après le recensement de 1971", Annales de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, vol. 41, n° 2, 1974, pp. 125-131.

(1976), "Les transferts linguistiques au foyer", Recherches sociographiques, vol. 17, n° 3, pp. 341-351.

(1977), "Le mécanisme du transfert linguistique", Cahiers québécois de démographie, vol. 6, n° 3 spécial, pp. 137-155.

(1979), "Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises", Canadian Review of Sociology and Anthropology, vol. 16, n° 1, pp. 21-31.

(1981), Exogamie et anglicisation dans les régions de Montréal, Hull, Ottawa et Sudbury, Québec, Presses de l'Université Laval, 101 p.

(1982), "Intermarriage and Language Shift in Canada, 1971 and 1976", Canadian Journal of Sociology, vol. 7, n° 3, pp. 263-277.

(1983), L'évolution des transferts linguistiques au Québec selon les recensements de 1971 et 1981, manuscrit, Université d'Ottawa, Département de mathématiques, 40 p.

CENTRE DE RECHERCHE SUR L'OPINION PUBLIQUE (CROP), Sondage des communautés francophones hors Québec et des communautés anglophones au Québec, Montréal, CROP inc., 1983, vol. 1.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME, Rapport, Livre IV: L'apport culturel des autres groupes ethniques, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970.

DE VRIES, John et Frank VALLÉE, Language Use in Canada, Ottawa, Statistique Canada, 1980.

HURD, W. Burton, Origines raciales et lieu de naissance du peuple canadien: Recensement du Canada, 1931, monographie n° 4, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, 1940.

MAHEU, Robert, "Les transferts linguistiques au Québec entre 1975 et 1977", Cahiers québécois de démographie, vol. 7, n° 3 spécial, pp. 109-131.

RYDER, Norman, "The interpretation of Origin Statistics", Canadian Journal of Economics and Political Science, vol. 21, pp. 466-479.

DEUXIÈME PARTIE

LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

VI

FRANCISATION APPARENTE OU FRANCISATION RÉELLE

- la langue du travail
- la langue des commerces et des services publics
- la langue des médias

Daniel MONNIER

Sociologue

Direction des études et recherches

Conseil de la langue française

INTRODUCTION

De nos jours, la langue française occupe-t-elle une meilleure place qu'auparavant dans les usages linguistiques des Québécois? Au travail, dans leurs communications avec les commerces et les services publics, dans leur consommation culturelle, les Québécois de diverses origines linguistiques utilisent-ils davantage le français maintenant qu'il y a 10 ou 20 ans, époque agitée où les Québécois francophones seront brusquement inquiétés de la situation de leur langue?

Il y a bien quelques manifestations visibles des progrès du français au Québec, notamment dans le domaine de l'affichage et des documents commerciaux, mais il importe de vérifier si la francisation ne serait pas plus apparente que réelle. Dans ce but, on examinera d'abord l'évolution de l'usage du français dans trois domaines en particulier : les communications de travail, les communications avec les commerces et les services publics, la consommation des médias de masse. Ensuite, toujours sur la base de données d'enquêtes, on cherchera à mieux connaître comment la population entrevoit actuellement la situation linguistique au Québec.

Les données utilisées proviendront de plusieurs sources, mais les enquêtes effectuées par la Direction des études et recherches du Conseil de la langue française en fourniront la plus grande part. Il n'est pas possible d'avoir des données très à jour sur tous les aspects de la question. Dans certains cas, les données seront vieilles de trois ou quatre ans, ce qui est relativement récent puisque les us et coutumes d'une population ont la réputation d'évoluer lentement.

Après avoir pris connaissance des résultats d'études et de recherches relatifs au statut du français au Québec, nous conclurons par une réflexion sur leur portée d'avenir. Les tendances observées dans le processus de francisation des usages linguistiques depuis

quelques années peuvent être utiles pour qui veut imaginer l'avenir linguistique du Québec. Exercice hasardeux sans doute, mais qui, nous l'espérons, pourra être éclairant.

1. VIVRE EN FRANÇAIS AU QUÉBEC, HIER ET AUJOURD'HUI

La journée type d'une personne peut être divisée en trois parties selon ses activités quotidiennes donnant lieu à des communications institutionnelles. Premièrement, on peut considérer ses communications de travail, deuxièmement, ses communications en tant que consommateur et troisièmement, ses communications de loisir. Quelques enquêtes ont été faites dans ces domaines et elles constituent probablement la base la plus fiable pour appréhender l'évolution réelle de l'usage du fraçais et de l'anglais au Québec. Prenons chacun des domaines d'observation un à un et voyons quel sort y est réservé à la langue française.

1.1. LA LANGUE DU TRAVAIL AU QUÉBEC

En 1971, la commission Gendron avait conclu que, dans le domaine du travail, le français était une langue "dominée et marginale", la langue des "basses râches et des petits revenus"[1], non pas une langue menacée de disparaître, mais une langue qui ne s'imposait pas avec autant de puissance que sa concurrente, la langue anglaise, dans les situations de communication importantes. En 1979, le Conseil de la langue française a repris cette enquête[2]. Quelques données pour 1982 sont également disponibles grâce au sondage omnibus du Centre de sondage de l'Université de Montréal.

Le tableau VI.1, tiré de l'étude du Conseil, montre entre 1971 et 1982 une quasi-stagnation de la position qu'occupe le français dans les communications

Tableau VI.1

Formule linguistique privilégiée par les travailleurs francophones de l'ensemble du Québec et du Montréal métropolitain pour les années 1971, 1979 et 1982 (en %)

Formule linguistique	Le Québec			Montréal métropolitain		
	1971[a]	1979	1982	1971[a]	1979	1982
À peu près uniquement le français	66,2	69,4	66,0	48,0	54,9	52,3
À peu près uniquement l'anglais	2,9	2,8	1,0[b]	5,3	5,3	1,1[b]
Les deux langues	30,9	27,8	33,0[b]	46,7	39,8	46,6[b]
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	3 926	6 184	794	1 596	2 646	346

a : Dans le but de comparer les données de 1979 et de 1982 sur une même base, les travailleurs en chômage depuis moins de six mois ont été exclus du calcul en 1979. Une telle exclusion est impossible pour 1971 mais la variation qui en découle devrait être négligeable, du moins à en juger par rapport à 1979.

b : Différence significative avec 1979.

de travail des francophones. Mis à part un léger sursaut observé en 1979, on en serait, en 1982, à peu près au même point qu'en 1971. Dans l'ensemble du Québec, le tiers des travailleurs francophones utilisaient les deux langues au travail en 1982 comme en 1971. À Montréal, pour les mêmes années, c'était près de la moitié (47%) des francophones qui utilisaient les deux langues au travail.

Les anglophones, cependant, perçoivent utiliser moins l'anglais en 1979 qu'en 1971. À Montréal, ceux qui travaillaient à peu près uniquement en anglais passent de 68% à 47%. Il en va de même chez les allophones, mais de façon moins évidente (uniquement l'anglais: 37% en 1971, 30% en 1979).

Mais ces données doivent être complétées par d'autres qui reflètent mieux la position relative du français sur le marché du travail. Ainsi, l'enquête du Conseil effectuée en 1979 montre que les administrateurs francophones utilisaient davantage l'anglais que ceux de 1971. De plus, les administrateurs anglophones continuaient d'avoir moins besoin du français que les premiers, de l'anglais. Seulement 32% des administrateurs francophones de Montréal pouvaient travailler uniquement en français, alors que 50% de leurs équivalents anglophones pouvaient n'utiliser que l'anglais au travail.

D'autres données de l'enquête du Conseil illustrent encore la faiblesse de la langue française sur le marché du travail. Ce dernier soumettait en 1979 les francophones à de plus fortes exigences vis-à-vis de la langue anglaise que ce n'était le cas pour les anglophones vis-à-vis de la langue française. Ainsi, 42% des jeunes francophones (deux années d'expérience ou moins) s'étaient vu exiger la connaissance de l'anglais lors de leur premier emploi contre 29 % des jeunes anglophones de qui on avait exigé la connaissance du français. Les jeunes allophones devaient pour leur

part connaître l'anglais deux fois plus souvent que le français pour obtenir un emploi.

Dans les contacts interlinguistiques sur le marché du travail, les francophones se pliaient, en 1979 comme en 1971, bien plus souvent à la langue des anglophones que l'inverse alors qu'ils sont nettement majoritaires sur le marché du travail. Par exemple, en 1979, les francophones n'utilisaient que 37% (30% en 1971) de français dans leurs communications verbales avec leurs collègues anglophones.

L'enquête du Conseil conclut que le français progresse surtout dans les situations plus visibles, mais moins significatives en termes de puissance réelle: les circulaires, les textes généraux, les formulaires. Somme toute, une francisation qui s'opère lentement, qui touche surtout les subalternes, niveau d'emploi pour lequel la Commission Gendron avait déjà observé un usage plus élevé du français. Ces quelques données ne permettent donc pas de conclure que les francophones travaillent bien davantage en français de nos jours qu'au début des années 70. Les progrès de l'usage du français seraient d'ailleurs bien plus imputables à l'accroissement des francophones dans la main-d'oeuvre qu'au changement des pratiques linguistiques lorsque des locuteurs de diverses origines linguistiques sont en présence. En 1971, on décomptait environ cinq francophones pour un anglophone sur le marché du travail alors qu'en 1979, le rapport était passé à environ neuf pour un. Plus de locuteurs francophones dans un même réseau accroît évidemment l'usage du français.

1.2. LA LANGUE DES COMMERCES

Une des premières revendications linguistiques des années 60 est venue des consommateurs francophones montréalais. Dans les grands magasins, dans les

transports en commun, les francophones avaient souvent de la difficulté à se faire servir en français. Il n'y a jamais eu d'enquête à une échelle aussi spécifique, c'est-à-dire la langue de service dans quelques grands magasins, compagnies d'autobus, ferroviaires ou aériennes.

Dans le domaine de la langue des commerces, les données disponibles ont une portée plus générale que les situations que nous venons d'évoquer. L'enquête du Conseil de la langue française sur la langue des commerces et des services publics, réalisée en 1979, est probablement la plus exhaustive[3]. D'autres sondages ont touché à cette question, mais de façon plus épisodique, dont celui de Sorecom effectué en 1971[4] qui nous servira ici de pôle de comparaison.

En 1979, il était arrivé à 9% des francophones de l'ensemble du Québec de ne pouvoir se faire servir en français dans un commerce ou dans un service public au cours des six mois précédant l'enquête. En 1971, Sorecom avait dénombré 13% de francophones qui avaient eu de la difficulté à se servir du français dans leurs activités de consommation au cours d'une période de six mois. Chez les francophones de Montréal (1979), la proportion de ceux qui n'avaient pu se faire servir en français était deux fois plus importante que celle observée pour l'ensemble du Québec (16% par rapport à 9%). Donc, un Montréalais francophone sur six avait connu cette situation de ne pas pouvoir se faire servir dans sa langue, ce qui est relativement élevé, étant donné la forte majorité francophone du Québec.

D'autres données de l'enquête de 1979 sont aussi fort éclairantes. Ainsi, un Montréalais francophone sur deux s'était fait aborder au moins une fois (25% souvent ou très souvent) en anglais dans un commerce ou un service public au cours des six mois précédant l'enquête. Ce résultat prend d'autant plus d'importance qu'environ la moitié (47%) de ceux qui sont

abordés en anglais répondent dans cette langue, donc sans revendiquer le droit de communiquer en français.

Quant aux documents commerciaux, le tiers des francophones interrogés en 1979 avaient acheté, au Québec, un produit accompagné d'un mode d'emploi rédigé uniquement en anglais. Pour ce qui est des modes d'emploi mal traduits en français, 20% des francophones en avaient obtenus. Dans un autre type de documents courants, soit les catalogues et les dépliants, 25% des francophones avaient reçu des versions unilingues anglaises. Pour les garanties, la proportion atteignait 20%. Dans la plupart des cas (deux sur trois pour les modes d'emploi), les francophones ne protestent pas. Ils lisent en anglais ou demandent à quelqu'un de traduire.

Nous n'avons pas de données plus récentes dans le domaine de la langue des commerces. Jusqu'en 1979 donc, la possibilité d'utiliser le français comme consommateur posait un problème à une part appréciable des francophones. Que 16% des Montréalais francophones n'aient pu se faire servir en français en au moins une occasion au cours d'une période de six mois et que des documents commerciaux unilingues anglais ou mal traduits atteignent parfois jusqu'au tiers des francophones du Québec, montrent bien que la francisation laisse encore à désirer dans le domaine du commerce.

1.3. LA LANGUE DES MÉDIAS

Les médias dont il sera question ici sont les médias de masse, ceux qui connaissent une large diffusion et font l'objet d'une grande consommation: les journaux quotidiens, les revues et magazines, la radio, la télévision. Avant de citer des statistiques de consommation pour les divers groupes linguistiques, voyons un peu ce qui est disponible en français et en anglais sur le marché québécois.

Pour ce qui est des quotidiens, The Gazette est le seul journal de langue anglaise d'envergure publié au Québec. Cependant, les grands quotidiens de Toronto sont vendus sur le marché montréalais. Quant aux quotidiens de langue française, il y en a une dizaine au Québec, dont environ la moitié ont une large diffusion. En ce qui concerne les revues, il suffit de visiter les kiosques à journaux du Québec pour constater le large éventail disponible. Un très grand nombre de revues canadiennes et américaines sont accessibles dans les villes un tant soit peu importantes. Par ailleurs, le marché des revues de langue française s'est grandement amélioré au Québec depuis une dizaine d'années, soit par la distribution des revues et magazines français, soit par la naissance de plusieurs revues québécoises.

Dans le domaine de la radio, il y a pratiquement autant de stations de langue anglaise que de stations de langue française à Montréal et la télédistribution les répand un peu partout au Québec. Pour la télévision, le nombre de grands réseaux de langue anglaise (CBC, CTV, et les réseaux américains NBC, ABC, CBS et PBS) surpasse le nombre de réseaux de langue française (R.-C., TVA, R.-Q., TVFQ).

Donc, si une communauté devait se trouver désavantagée sur le plan des médias[5], ce serait la communauté francophone. Un petit marché de langue française d'environ cinq millions affronte le colosse nord-américain 50 fois plus important, colosse qui apporte un support linguistique puissant à la communauté anglophone du Québec. Ce bref survol de l'infrastructure des médias disponibles en langue française et en langue anglaise au Québec permet de mieux comprendre les données que nous allons maintenant rapporter à propos de la consommation des médias chez les divers groupes linguistiques du Québec.

Une enquête[6] du Conseil de la langue française réalisée en 1979 a montré que les proportions de lec-

teurs de quotidiens (35%) et d'hebdomadaires (37%) de langue française étaient plus élevées chez les lecteurs anglophones que les proportions de lecteurs de quotidiens (20%) et d'hebdomadaires (6%) de langue anglaise chez les francophones. Cette comparaison est toutefois un peu boiteuse puisque peu de quotidiens et d'hebdomadaires de langue anglaise sont disponibles en dehors de la région de Montréal. On se trouve donc à comparer les anglophones, qui sont plutôt concentrés dans la région de Montréal, aux francophones de l'ensemble du Québec. C'est ici que la comparaison effectuée pour la lecture de revues devient particulièrement indicative. La proportion des lecteurs francophones qui lisent des revues en anglais atteint 30% par rapport à 26% pour les lecteurs anglophones qui lisent des revues en français.

Si on déplace maintenant notre observation vers les médias électroniques[7], on constate que 29% des heures d'écoute de la télévision vont à celle de langue anglaise chez les francophones adultes (35% à Montréal et 45% dans l'Outaouais), alors que les anglophones n'allouent que 12% de leurs heures d'écoute à la télévision de langue française. Les allophones, pour leur part, consomment les deux tiers de leurs émissions télévisées en anglais. Ces données de 1979 sont corroborées en tous points par une enquête effectuée en 1983[8].

Les données de 1979 traitées d'une autre façon montrent que les francophones à eux seuls consommaient 96% de toutes les heures d'écoute de la télévision de langue française alors qu'ils ne composaient que 85% de l'échantillon. Les anglophones comme les allophones n'en consommaient que 2%. Par ailleurs, les deux tiers des heures d'écoute de la télévision de langue anglaise étaient attribuables aux francophones.

Un phénomène encore plus lourd de conséquence pour l'avenir est le suivant. La télévision de langue anglaise est perçue par plusieurs comme étant de meil-

leure qualité que la télévision de langue française. Chez les francophones qui écoutaient la télévision dans les deux langues en 1979, seulement 22% évoquaient la meilleure qualité de la télévision de langue française par rapport aux deux tiers qui citaient ce motif d'écoute dans le cas de la télévision de langue anglaise. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que, par rapport à 1971, la proportion de ceux qui écoutent la télévision américaine est passée de 26% à 34% chez les francophones. Les 30% de francophones, qui avaient écouté la télévision américaine dans la semaine qui a précédé l'entrevue du sondage de 1979, ont alloué, en définitive, plus d'heures d'écoute à la télévision de langue anglaise (55%) qu'à la télévision de langue française (45%) au cours de cette semaine. C'est donc près du tiers de l'auditoire francophone qui n'appartenait plus en priorité aux stations de télévision de langue française.

Chez les anglophones, la proportion d'auditeurs de la télévision américaine est passée de 56% à 76% entre 1971 et 1979. La proportion de ceux qui écoutaient la télévision de langue française n'a pas bougé au cours de la même période, soit 47% dans les deux cas. Donc, pour le média qui entraîne la plus grande consommation, soit la télévision, l'usage de l'anglais s'est accru au fil des ans.

Après ce survol de données d'enquêtes dans les domaines du travail, de la consommation et des médias, que faut-il conclure par rapport à notre question de départ? Les Québécois vivent-ils davantage en français aujourd'hui? Les résultats que nous venons d'évoquer ne permettent pas de l'affirmer. Dans certaines circonstances et pour certains groupes, l usage du français a pu s'accroître, mais pour d'autres, c'est plutôt l'usage de l'anglais qui a progressé. Dans la vie quotidienne, soit au travail, dans les activités de consommation et de loisir, il n'y a pas d'évidence, sur la base de statistiques recueillies rigoureusement, que la cause du français se soit beau-

coup améliorée. Elle a gagné un peu de terrain ici, mais perdu un peu ailleurs. Stagnation ou recul dans les situations importantes des communications de travail, gain dans les communications standardisées (circulaires, formulaires) et dans celles propres aux emplois subalternes. Gain léger dans le domaine du commerce, mais il reste beaucoup de communications d'affaires où la langue française a de la difficulté à s'imposer avec force. Quant aux médias, le français gagne un peu dans l'écrit, mais il y perd dans le secteur des médias électroniques. Il est donc difficile d'affirmer qu'on vit plus en français aujourd'hui au Québec qu'il y a 10 ans.

Certains objecteront que les revendications linguistiques actuelles des anglophones doivent tout de même être un indice que la francisation a eu un impact très important au Québec. Encore ici, la preuve reste à faire.

Les usages linguistiques quotidiens des non-francophones ont-ils été réellement modifiés en profondeur? L'enquête CROP[9] réalisée en 1982 pour le compte du Secrétariat d'État (gouvernement fédéral) révèle que 62% des anglophones du Québec disent pouvoir vivre entièrement en anglais dans leur quartier. Cette donnée indiquerait que leurs protestations seraient davantage imputables à des impacts importants mais limités de la Charte de la langue française qu'à une transformation profonde de leurs us et coutumes linguistiques. La langue de l'affichage, les communications avec les organismes gouvernementaux, les tests linguistiques pour les nouveaux membres des ordres professionnels représentent autant d'aspects qui modifient certaines habitudes linguistiques, mais sans signifier nécessairement que le quotidien linguistique soit tellement plus francisé.

D'autres secteurs d'observation pourraient aider à compléter le tableau, mais on ne dispose pas de données formelles pour en traiter. Citons, en particu-

lier, les secteurs du disque et des petits ordinateurs. Il est de notoriété publique que la place du français dans ces deux secteurs laisse beaucoup à désirer. Voilà donc ce que révèlent les données d'enquête sur la place du français au Québec.

2. LES PERCEPTIONS ACTUELLES DE LA POPULATION QUANT À LA SITUATION LINGUISTIQUE

Si les données des enquêtes que nous venons de rappeler ne permettent pas de conclure à des progrès clairs et nets du français dans le védu quotidien des Québécois, il en va autrement dans le sentiment populaire. Plusieurs enquêtes montrent que tous les groupes linguistiques perçoivent une amélioration générale de la place du français au Québec.

Dans le sondage CROP[10] de janvier 1982, 70% des francophones et 81% des anglophones croient que l'usage du français est plus répandu qu'il y a trois ans au Québec. Une question similaire posée par CROP en janvier 1980 avait produit à peu près les mêmes résultats[11].

L'enquête du Conseil de la langue française sur la langue des commerces et des services publics, effectuée au printemps 1979, avait posé la question suivante: "Selon vous, est-ce que depuis cinq ans on utilise plus, autant ou moins le français dans les commerces et les services publics au Québec?" Respectivement, 69%, 87% et 73% des francophones, des anglophones et des allophones ont répondu qu'on utilisait plus de français. L'enquête[12] sur la langue du travail effectuée la même année montre que 54% des travailleurs francophones, 61% des anglophones et 59% des allophones disaient utiliser plus de français qu'il y a cinq ans pour faire leur travail.

Il y a bien un domaine, soit celui de la télévision, où les francophones sont conscients d'utiliser

moins le français. Ainsi, en 1979[13], 36% d'entre eux déclaraient écouter davantage la télévision américaine (18% l'écoutaient moins) que l'année précédente alors que seulement 12% percevaient écouter davantage la télévision de langue française (33% l'écoutaient moins). Chez les non-francophones, on disait écouter davantage la télévision de langue française et moins la télévision de langue anglaise que l'année précédente. Rappelons ici que les anglophones allouaient, en 1979, 12% de leurs heures d'écoute à la télévision de langue française et les allophones 32%. Les francophones accordaient 29% de leurs heures d'écoute à la télévision de langue anglaise.

Mais il est peu probable que les personnes interviewées pensent à l'écoute de la télévision lorsqu'on les interroge sur l'accroissement général de l'usage du français au Québec. On peut donc conclure que la population a le sentiment assez net que le français progresse au Québec. En introduction, nous évoquions le paysage linguistique qui est fortement déterminé par l'affichage. Dans ce domaine, il est évident que la francisaiton a fait des gains spectaculaires. Le sentiment que le français gagne du terrain au Québec est probablement relié de près à ce phénomène sans négliger toutefois les progrès constatés dans les documents commerciaux et dans certains aspects de la documentation écrite au travail. Donc, il n'est pas contradictoire que la population perçoive des progrès du français puisqu'il y en a eu de très visibles. Cependant, elle est apparemment moins consciente du fait que cette francisation n'est pas profonde, que le français a même perdu du terrain à certains égards et que, somme toute, le statut du français demeure faible dans plusieurs domaines par rapport à celui de l'anglais.

La question qui surgit alors est la suivante: l'impression générale que la cause du français se porte bien influence-t-elle les façons de voir du public quant à la démarche de francisation?

Le sondage de Sondagex[14], réalisé pour le Conseil de la langue française au printemps 1983, donne de bons indices des options actuelles du public à l'égard de la Charte de la langue française. Il montre notamment cette distribution des francophones selon la volonté qu'ils ont de modifier la loi 101:

	%
Aucune modification :	30
Indécis :	30
Veulent l'adoucir :	30
Veulent la renforcer:	5
Autre réponse :	5

Les francophones sont donc partagés dans leurs opinions. Ils ne sont que 65% à émettre une opinion ferme, pourcentage qui se décompose en 35% qui veulent maintenir et même renforcer la loi et 30% qui veulent plutôt l'adoucir. Les indécis constituent un bloc tout aussi important (de 30% à 35%). Les francophones semblent donc en train de réfléchir, bien que l'appui de la loi 101 demeure un peu plus fort chez eux que sa remise en question.

Quant aux anglophones, un bloc de 81% veut adoucir la loi 101. Seulement 2% y souscrivent entièrement. Chez les allophones, 59% veulent adoucir la loi, 10% veulent la maintenir telle quelle et le reste est indécis.

Ces données rendent compte d'une perspective peut-être un peu trop globale. On peut désirer des changements mineurs ou majeurs. Il n'est pas possible de connaître par le biais de ce sondage le détail des modifications que les groupes linguistiques ont en tête. Certains enoncés d'opinions fournissent cependant quelques indices, notamment à propos de l'affichage, des tests linguistiques reliés au droit de pratique des professions et de certains principes moteurs de la loi 101 comme la francisation des nouveaux immi-

grants et la francisation des communications de travail et d'affaires[15].

Le tableau VI.2, tiré du document cité (note 7), indique la position des francophones du Québec et de Montréal, ainsi que celle des anglophones et des allophones du Québec sur ces aspects de la Charte.

La langue de l'affichage

Environ la moitié (47%) des francophones du Québec appuie le principe de l'affichage unilingue français pour les enseignes extérieures des commerces et des entreprises. Les Montréalais francophones rejettent cependant ce principe dans 57% des cas. Il est intéressant de comparer ces résultats à d'autres recueillis antérieurement. En 1979, l'enquête du Conseil sur la langue des commerces et des services publics avait obtenu des résultats plus favorables à l'unilinguisme dans l'affichage. Les deux tiers des francophones (61% à Montréal) appuyaient alors ce principe. En janvier 1982, un sondage CROP[16] indiquait que 68% des francophones étaient d'accord avec l'affichage et la publicité commerciale unilingue française. La question comportait cependant une ambiguïté: les gens admettaient-ils simplement que des commerçants puissent n'afficher qu'en français ou souhaitaient-ils que tous ne le fassent qu'en français?

Il semble bien, à partir des données de 1983, que les francophones jettent du lest quant à l'unilinguisme français dans l'affichage. Il faut dire, cependant, qu'on est bien loin de ce qu'avait trouvé Sorecom en 1971[17] puisque 89% des francophones d'alors souhaitaient que les affiches des établissements commerciaux soient bilingues plutôt qu'en français ou en anglais seulement. Même si l'on peut critiquer l'emploi du terme "bilingue" dans cette question (plutôt que les deux langues"), le sens de ce terme étant chargé d'une valeur en soi (le bilinguisme), il n'en reste pas moins que le chemin parcouru depuis lors est

Tableau VI.2

Pourcentage des répondants des divers groupes linguistiques qui sont d'accord avec les énoncés relatifs à l'appui de certains principes et dispositions de la Charte de la langue française

Soutien de la Charte	Francophones				Anglophones		Allophones	
	Le Québec		Montréal					
	Accord[a]	N.s.p.	Accord	N.s.p.	Accord	N.s.p.	Accord	N.s.p.
A) Au Québec, les affiches extérieures des commerces et des entreprises doivent être uniquement en français.	47	1	42	1	5	0	18	2
B) Au Québec, on doit ogliber les enfants des nouveaux immigrants à fréquenter l'école française.	67	2	70	2	24	3	40	3
L) Un médecin ou un infirmier ne doit pas avoir le droit de pratique s'il ne parle pas français.	35	6	40	3	22	4	35	2
M) Un Américain qui vient travailler temporairement au Québec doit pouvoir envoyer ses enfants à l'école anglaise.	84	3	85	1	96	1	89	6

Tableau VI.2 (suite)

Soutien de la Charte	Francophones				Anglophones		Allophones	
	Le Québec		Montréal					
	Accord[a]	N.s.p.	Accord	N.s.p.	Accord	N.s.p.	Accord	N.s.p.
N) L'immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier.	87	2	90	1	56	4	72	2
P) Au Québec, le français doit être la langue de travail.	79	1	75	1	25	4	48	3
Q) Au Québec, le français doit être la langue des commerces.	68	3	63	2	20	3	35	3
Nombre de répondants	730		277		413		274	

a : Somme des catégories "tout à fait" et "plutôt d'accord".
b : N.s.p. = ne sait pas.
c : Montréal métropolitain, d'après un regroupement des annuaires téléphoniques dont le territoire correspond à peu près à la zone métropolitaine de recensement.

impressionnant. Serions-nous cependant sur le chemin du retour en ce domaine, le principe de l'unilinguisme français dans l'affichage ayant déjà été plus fortement soutenu qu'aujourd'hui?

La connaissance du français pour la pratique professionnelle

Une majorité de répondants dans tous les groupes linguistiques accorde le droit de pratique professionnelle même si la personne en cause ne parle pas le français. Au plus, 40% des informateurs (francophones de Montréal) appuient l'énoncé L, qui pose la condition de parler le français pour le médecin ou l'infirmier qui veut pratiquer au Québec. Ce point de vue rejette donc l'article 35 de la Charte, en vertu duquel l'Office de la langue française exige la réussite à des tests de français avant qu'un ordre professionnel puisse accorder le permis de pratique au Québec. Cette question a soulevé beaucoup de passion dans la presse au cours des derniers mois, notamment lorsque quelques infirmières ont connu des problèmes d'embauche après avoir échoué aux tests linguistiques de l'Office de la langue française. Il y a eu aussi la célèbre affaire de l'hôpital St. Mary's qui a fait couler beaucoup d'encre. Évidemment, si on avait demandé aux répondants de statuer sur le droit d'être servi en français par les membres des ordres professionnels, il est plus que probable que les gens auraient répondu affirmativement.

Les principes de la Charte de la langue française

Toujours au même tableau, aux énoncés N (francophonisation des immigrants), P (le français, langue du travail) et Q (le français, langue des commerces), l'accord de principe est élevé chez les francophones, soit au moins les deux tiers des répondants. Les allophones et les anglophones admettent que les immigrants doivent d'abord apprendre le français, bien que

40% des anglophones ne soient pas d'accord. Le français langue du travail rencontre la sympathie de la moitié des allophones, mais seulement du quart des anglophones. Une proportion encore plus faible (20%) de ces derniers croit que le français doit aussi être la langue des commerces alors que plus du tiers des allophones est de cet avis.

Sur le plan des principes donc, la grande majorité des francophones appuie la francisation alors que les autres groupes ne l'admettent sans équivoque que pour les étrangers qui s'apprêtent à venir au Québec. Si l'on compare les résultats pour les énoncés N et B à ceux de 1976[18], on constate que la position des groupes n'a pas bougé beaucoup au cours des quatre dernières années.

On peut conclure que les francophones sont aujourd'hui plus enclins à admettre des changements dans les modalités de la francisation (affichage, droit de pratique professionnelle), mais maintiennent le cap par rapport aux objectifs de francisation. Ce changement d'attitude pourrait être imputable entre autres à la plus grande sécurité linguistique procurée par la Loi 101 et par l'impression que la francisation progresse rapidement. Il se peut aussi que l'opinion publique soit influencée par les débats qui, depuis deux ans, ont été engagés dans la presse, notamment sur l'affichage, les tests linguistiques et la langue d'enseignement. La crise économique et une certaine distanciation par rapport au gouvernement actuel peuvent être d'autres facteurs d'influence.

Pour ce qui est des anglophones et des allophones, leur ouverture vis-à-vis de la francisation est mitigée, et surtout chez les premiers. Cela peut s'expliquer par le fait que la Charte a modifié un certain nombre de leurs habitudes linguistiques et que, dans ce contexte, l'acceptation de la francisation prend un certain temps.

CONCLUSION

Perspectives d'avenir de la langue française dans les trois domaines d'observation

Connaître le passé et le présent d'un domaine d'activité n'a de sens qu'en autant qu'on en retire un minimum d'enseignement pour l'avenir. Le français fera-t-il des progrès ou subira-t-il des reculs au Québec comme langue de travail, comme langue du commerce et des services publics et comme langue de consommation des médias? Le survol de données qui précède permet-il de pressentir de quoi demain sera fait? Répondre à ces questions n'est pas une mince tâche et c'est bien modestement qu'il convient de s'y engager.

La notion clé de cette réflexion sur l'avenir semble être le **pouvoir d'attraction** des langues. Les attributs d'une langue qui incitent les gens à l'apprendre et à l'utiliser de préférence à une autre lui confèrent un pouvoir. Plus une langue a d'atouts, plus elle domine et menace sa concurrente. Établir les perspectives d'avenir de langues concurrentes revient donc à comparer les facteurs et les circonstances qui leur sont favorables et défavorables.

L'avenir du français comme langue de travail

Voyons d'abord les facteurs et les circonstances qui défavorisent la langue française sur le marché du travail. Tout d'abord, le français est moins requis que l'anglais comme langue seconde sur le marché du travail. Les non-francophones ne se voient pas imposer autant le français que les francophones, l'anglais. Ensuite, le français n'est pas aussi indispensable à la promotion professionnelle que l'anglais. En 1979, seulement le tiers des administrateurs francophones de Montréal pouvaient travailler uniquement en français alors que la moitié des administrateurs anglophones pouvaient n'utiliser que l'anglais au

travail. Le français apparaît donc moins "payant" que l'anglais sur le marché du travail.

On constate aussi que les francophones imposent moins leur langue que les anglophones dans les contacts interlinguistiques au travail. Est-ce dû à des habitudes ancrées, à un bilinguisme plus fonctionnel des francophones ou encore, à l'image même du français, une langue qu'il serait moins gratifiant d'utiliser que l'anglais?

Une autre circonstance qui défavorise beaucoup le français vient du fait que, sur le plan international et particulièrement en Amérique du Nord, l'anglais est la langue des échanges commerciaux. Le Québec est un importateur de technologie de pointe et, plus souvent qu'autrement, celle-ci parle anglais. Le Québec devient aussi, de plus en plus, un exportateur de produits et de savoir-faire. Les employés qui oeuvrent à ce type d'activité s'accroissent et, par la force des choses, ils sont de grands usagers d'anglais. Voilà donc un certain nombre de facteurs lourds qui ne servent pas la cause de la langue française.

Pour ce qui est des facteurs qui pourraient la favoriser, la francophonisation générale de la main-d'oeuvre constitue probablement le plus important. L'entrée massive des générations du baby boom d'après-guerre sur le marché du travail en conjonction avec l'émigration assez forte des anglophones du Québec a provoqué un accroissement important de la proportion de francophones dans la main-d'oeuvre. La probabilité qu'un travailleur francophone s'adresse à un autre travailleur francophone a donc augmenté de façon sensible.

Au même moment, la proportion des entreprises francophones s'est aussi grandement accrue. Entre 1976 et 1982[19], les entreprises francophones employant plus de 1 000 personnes ont vu leur proportion passer de 13,3% à 24,5%. Logiquement, les employés des

entreprises francophones ont de meilleures chances d'utiliser le français plutôt que l'anglais.

Enfin, un facteur non négligeable est la Charte de la langue française. Par celle-ci, le français acquiert force de loi pour plusieurs aspects des communications de travail. Elle a engendré l'institution des programmes de francisation dans les entreprises et la diffusion de la terminologie française.

Quel est donc l'avenir de la langue française comme langue de travail? Il dépendra en grande partie de l'impact réel qu'auront les actions engagées à la suite de l'adoption de la Charte de la langue française. Pour l'heure, les effets semblent lents à se manifester. La langue anglaise semble demeurer une puissance "naturelle" sur le marché du travail québécois. Le poids des pratiques et habitudes linguistiques du passé est encore lourd et la conjoncture économique et technologique du présent n'offre pas grand-chose pour l'affaiblir.

L'efficacité des mesures de francisation issues de la Charte demeure hypothétique. Jusqu'à quel point peuvent-elles contribuer à modifier le rapport de force entre les langues anglaise et française? Ce qui apparaît le plus plausible actuellement, c'est que les progrès du français se manifesteront lentement. La Charte aura une influence bénéfique à la longue, mais le jour où elle cessera d'être un cadre indispensable à la francisation des communications de travail n'est pas prévisible. Les forces qui agissent contre une expansion rapide du français au travail demeureront présentes dans le contexte qui est le nôtre. On pourrait même se trouver dans la position où la Charte ne freine que le recul du français plutôt que d'assurer sa progression.

L'avenir du français comme langue du commerce et des services publics

Les facteurs qui desservent la cause de la langue française dans le domaine du commerce sont plus nombreux que ceux qui s'appliquent dans le cas des services publics. Pour ces derniers, la possibilité de servir la clientèle en français tient surtout à deux choses: la maîtrise du français chez les employés et la volonté de la direction de prendre les mesures qui s'imposent. Dans le domaine du commerce, il faut ajouter d'autres éléments.

D'abord, la langue de la conception, de la fabrication et de la vente en gros d'une foule de produits distribués au Québec est l'anglais. Par le fait même, le français se trouve dans une position de langue de traduction. Les problèmes rencontrés par la clientèle francophone dans le domaine des documents commerciaux (modes d'emploi, garanties, etc.) viennent directement de là.

Ensuite, par lassitude ou par manque de préoccupation, la revendication d'un grand nombre de francophones est faible sur le terrain. Environ la moitié de ceux qui se font aborder en anglais dans un commerce parlent tout simplement en anglais.

Quant aux facteurs qui améliorent la position du français, citons d'abord la loi. La Loi fédérale sur les aliments et drogues et la Charte de la langue française imposent l'usage du français pour l'étiquetage des produits. De plus, par ses prescriptions sur l'affichage, la Charte a pour effet de créer une ambiance linguistique favorable au français. La clientèle est probablement plus encline à s'adresser en français dans un magasin qui s'affiche dans cette langue.

Un autre facteur positif provient de la démonstration assez récente qu'il est commercialement profita-

ble de concevoir sa mise en marché en français au Québec. La langue de la majorité acquiert alors la valeur économique qui lui faisait grandement défaut auparavant.

Enfin, l'augmentation des commerces possédés par les francophones accroît les points de vente et de service où l'on parle français. L'augmentation du bilinguisme chez les commis non francophones sert aussi la francisation.

En définitive, c'est probablement dans le domaine de la consommation que les progrès de l'usage du français s'annoncent les plus prometteurs. Plaire à la clientèle est une règle d'or dans le domaine du commerce et des services. Le français trouve en ce principe un allié puissant. Il reste cependant bien du chemin à parcourir puisque 16% des Montréalais francophones avaient connu la déception de ne pouvoir se faire servir en français, il y a quatre ans seulement. Le facteur le plus déterminant pour l'avenir pourrait bien être celui des attitudes: attitudes des non-francophones qui oeuvrent auprès d'une clientèle et attitudes des francophones en tant que clients. Si les premiers se sentant menacés devaient développer une résistance à l'égard de l'usage du français et si les seconds devaient se montrer indifférents de plus en plus à la place qu'occupe le français dans le commerce, on risque la stagnation et même un recul de la francisation. Les chances qu'une telle conjoncture se produise seraient de beaucoup augmentées si la réglementation actuelle de l'affichage subissait des modifications importantes, puisque l'ambiance française issue précisément de l'affichage pourrait cesser de jouer son rôle catalyseur.

L'avenir du français dans la consommation des médias

En ce domaine, deux distinctions importantes s'imposent. D'abord, il faut distinguer les médias écrits des médias électroniques et ensuite, le contenu-

information du contenu-divertissement. Ces catégories ne sont d'ailleurs pas tout à fait indépendantes. Dans le secteur des moyens de communication de masse, l'écrit sert davantage à diffuser l'information et l'audiovisuel, les oeuvres de fiction. Du point de vue de la conservation de leur clientèle francophone, les journaux et les revues de langue française sont en meilleure position que les médias électroniques justement parce qu'ils subissent une concurrence moins importante du point de vue du contenu qu'ils diffusent. Le public utilise généralement les médias locaux pour recueillir les informations qui le concernent, d'autant plus que la nouvelle internationale est plus ou moins standardisée par les grandes agences de presse qui alimentent tous les médias. Les médias électroniques (radio, télévision, cinéma, disque) diffusent de l'information, mais ce n'est pas là l'essentiel de leur programmation. Les oeuvres de fiction, les spectacles, les reportages sportifs représentent autant de contenus aptes à susciter un intérêt qu'on pourrait qualifier de "sans frontière". Pour le francophone bilingue, le film diffusé par une station de télévision américaine entre en concurrence directe avec le film inscrit au programme d'une station locale de langue française. De fait, les statistiques citées précédemment indiquent une pénétration bien plus forte de la télévision de langue anglaise auprès de l'auditoire francophone que ce n'est le cas pour les journaux quotidiens de langue anglaise.

Mais une fois ce facteur essentiel admis, d'autres tout aussi importants viennent renforcer son influence. Les médias électroniques de langue anglaise bénéficient de l'ampleur du marché, d'une grande capacité de production, de l'accès aux réseaux de distribution et de la renommée de leurs produits. Dix fois plus de ressources pour produire une émission confère bien des avantages. Dans cet ordre d'idée, les revenus tirés de la publicité étant relatifs à la cote d'écoute, plus les francophones regardent les émissions de télévision de langue anglaise, plus ils privent de revenus

les stations de langue française. La fragmentation du marché de la télévision par le développement de la télédistribution, de la télévision à péage et peut-être aussi de la diffusion directe par satellite ne peuvent qu'aggraver encore les perspectives d'avenir de la télévision de langue française.

Cependant, deux facteurs puissants servent la cause des médias électroniques de langue française. D'une part, ne serait-ce que par atavisme, une personne ressent le besoin de s'identifier par certains traits culturels qu'elle partage avec l'ensemble de sa communauté. Les produits artistiques nationaux ont pour fonction d'exprimer cette culture propre et ils suscitent tout naturellement l'intérêt. D'autre part, la communauté artistique du Québec est relativement forte. Le public s'identifie aussi à ses vedettes, ce qui améliore encore les chances des médias de langue française.

La grande interrogation qui se pose pour l'avenir est de savoir si le Québec francophone conservera les traits culturels qui le différencient. Notre culture hybride, à la fois française et américaine, évoluera-t-elle davantage dans le sens d'une plus grande américanité ou dans le sens d'une plus grande francité? Quel rôle jouera cette variable clé qu'est la langue? Au cours des dernières années, le Québec a sûrement accentué son caractère français mais, comme on l'a vu précédemment, le pouvoir d'attraction de l'anglais demeure si fort qu'en certains domaines il y a eu stagnation et même recul du français. C'est dans cette conjoncture que les médias de masse seront à la fois déterminants et déterminés. Si nos produits culturels devaient de plus en plus imiter les produits américains sous prétexte qu'il faut supporter la concurrence, il faudrait s'inquiéter. À ce jeu, nos entreprises de productions culturelles ne peuvent faire le poids et le client francophone pourrait être amené à rechercher l'authentique produit américain diffusé en anglais.

* * *

Globalement, on en revient toujours à une réalité première. La langue française sera toujours extrêmement minoritaire en Amérique du Nord. Or il se trouve que les relations économiques, culturelles et politiques que le Québec entretient avec l'Amérique anglophone sont tissées serrées et qu'elles ne peuvent que s'accentuer encore dans l'avenir, étant donné le développement rapide des moyens de communication. Est-il permis dans ce contexte de croire que le Québec pourra un jour abroger la Charte de la langue française pour laisser s'exercer les seules lois du marché des langues? Si la France ressent le besoin de protéger la langue française chez elle, comment un Québec bien plus encerclé par l'anglophonie pourrait-il faire autrement? L'intervention de l'État dans le domaine linguistique apparaît de plus en plus comme une condition essentielle et permanente à la vitalité de la langue française au Québec.

RÉFÉRENCES

1. Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Rapport n° 1, La langue du travail, Québec, décembre 1972, p. 111.

2. Daniel Monnier, L'usage du français au travail, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 15, 1983, 121 p.

3. Pierre Bouchard et Sylvie Beauchamp-Achim, Le français, langue des commerces et des services publics. Le point de vue de la clientèle, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 5, 1980, 175 p.

4. SORECOM inc., Les mass média, l'attachement à sa langue et les modèles linguistiques au Québec en 1971, Québec, Éditeur officiel du Québec, Études réalisées pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Étude E 17, 1973, 287 p.

5. Et nous n'avons même pas mentionné le disque, le livre et le cinéma.

6. Sylvie Beauchamp et Pierre Bouchard, Le français et les médias. Les habitudes des Québécois, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 11, 1982, XVII-218 p.

7. Pour ce qui est de l'écoute de la radio, disons sommairement qu'environ 20% des francophones et des anglophones de 1979 l'écoutaient dans l'autre langue, les allophones se partageant à peu près également entre l'écoute en français et en anglais.

8. Daniel Monnier, La question linguistique: l'état de l'opinion publique, Deuxième analyse du sondage de Sondagex inc., Conseil de la langue française (étude en voie de publication).

   De fait, on observe une baisse légère de l'écoute de la télévision de langue anglaise chez les francophones (25% plutôt que 29%), mais elle est fort probablement imputable au fait que l'enquête de 1983 a été effectuée au cours des séries de la Coupe Stanley, une période au cours de laquelle de quatre à cinq matchs sont diffusés chaque semaine à la fois par les réseaux français et anglais.

9. CROP, Étude des communautés francophones hors Québec, des communautés anglophones au Québec, des francophones au Québec et des anglophones hors Québec, volume II, Anglophones in Québec: Analysis of the results, novembre 1982, p. 44.

10. Hélène Fullum, La Charte de la langue française et ses implications: réactions des francophones et des anglophones, analyse des données du sondage CROP de janvier 1982, Office de la langue française, Direction de la recherche et de l'évaluation, 29 janvier 1982, polycopié, 14 p.

11. D'après un communiqué de presse de l'O.L.F. du 80-02-21.

12. Données produites par le Centre de sondage de l'Université de Montréal (non publiées).

13. Enquête sur les médias déjà citée.

14. Op. cit., cf. note 8.

15. Également sur la langue d'enseignement, mais cette dimension n'entre pas dans notre propos.

16. Voir note 10.

17. Op. cit., cf. note 4.

18. Op. cit., cf. note 8.

19. René Champagne, Évolution de la présence francophone parmi les hauts dirigeants des grandes entreprises québécoises entre 1976 et 1982, gouvernement du Québec, Office de la langue française, "Langues et sociétés", E01, 1983, 140 p.

VII

LA CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS ET L'AVENIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

UNE QUESTION D'INTERPRÉTATION

Pierre GEORGEAULT

Sociologue

Direction des études et recherches

Conseil de la langue française

INTRODUCTION

La question de la survivance et de l'intégrité de la langue française fait partie de la vie du peuple québécois, de ses origines à nos jours. Menacés démographiquement, envahis par l'omniprésence de la langue anglaise, dominés par l'influence de l'économie anglo-saxonne, les Québécois ont porté leurs revendications sur le statut de leur langue au Québec et au Canada, sur l'usage du français comme langue des affaires, du travail, des médias, de l'administration et de la justice.

Ces revendications s'inscrivent dans un long processus de reconnaissance politique de l'identité culturelle québécoise que les législations des 10 dernières années ont reconnue et sanctionnée de plus en plus formellement.

De nos jours où la langue française est devenue la seule langue officielle du Québec, où son usage est formellement garanti dans bien des domaines de la vie publique des Québécois, où le développement et le rayonnement du français tendent à supplanter le combat pour sa survivance, la connaissance des attitudes, des opinions et des comportements de la jeune génération est d'un vif intérêt.

Les jeunes Québécois sont-ils prêts à devenir les principaux artisans du développement et du rayonnement de la langue française ou sont-ils fatigués des querelles linguistiques? Perçoivent-ils dans leurs comportements cette francisation dont on parle tant? En un mot, quelle est la conscience linguistique des jeunes Québécois?

Le concept de conscience linguistique a été peu développé jusqu'ici. Il épouse cependant les grandes dimensions de la notion durkheimienne de conscience collective que Guy Rocher décrit comme suit:

> La conscience collective est constituée par l'ensemble des manières d'agir, de penser et de sentir qui composent l'héritage commun d'une société donnée. Elles se sont établies au cours de l'histoire, se transmettent de génération en génération, sont admises et pratiquées par la majorité ou la moyenne des personnes de cette société.[1]

Nous pouvons donc identifier comme éléments de la conscience linguistique:

1. la connaissance des faits linguistiques;
2. la capacité de porter des jugements sur la situation linguistique;
3. les habitudes et les comportements linguistiques.

La connaissance des faits linguistiques concerne l'acquisition d'éléments d'information sur la situation; la capacité de porter des jugements fait référence aux intérêts, aux attentes, aux attitudes et aux motivations à l'égard de la question linguistique; quant aux habitudes et aux comportements linguistiques, ils concernent l'usage que l'on fait d'une langue ou d'une autre dans les activités quotidiennes.

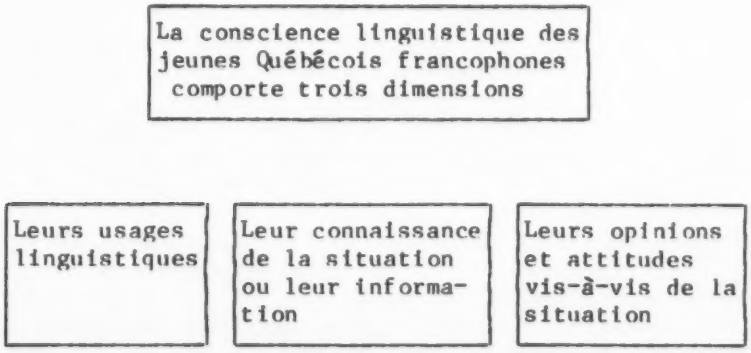

La conscience linguistique est un produit social, tout comme la langue elle-même ne peut être autre chose qu'un produit social. Les manières de s'exprimer, d'agir et de s'identifier font partie de l'héritage commun d'un peuple. Une conscience linguistique forte contient donc toujours un élément d'identification sociale et, de ce fait même, une certaine distanciation vis-à-vis des autres. Ce que nous sommes, nous l'apprenons de nos parents, de notre communauté, de notre milieu. En verbalisant ce que nous pensons être, nous renforçons en même temps l'identification à la collectivité. La conscience linguistique agit donc comme un véhicule d'intégration sociale; c'est précisément à ce moment que surgissent les problèmes. Que se passe-t-il dans les situations suivantes:

- si la société n'est pas homogène au point de vue linguistique?
- si les relations entre les forces politiques et économiques freinent le libre choix dans l'orientation et l'expression linguistiques?
- si la tradition de l'héritage culturel collectif se heurte au changement rapide des structures qui étaient les éléments porteurs et garants de l'héritage?
- si le choix de parler dans sa propre langue peut être perçu comme un acte d'hostilité par la société à laquelle on appartient?

Quels sont les déterminants et les expressions de la conscience linguistique des jeunes Québécois qui participent, bon gré mal gré, aux luttes et aux querelles linguistiques au Québec, à un moment où les réalités culturelles, politiques et économiques évoluent rapidement? Ces personnes sont-elles de simples produits de leur milieu linguistique d'origine ou font-elles valoir leurs qualités et leurs expériences distinctes? Il est d'ores et déjà assez clair que la tension entre l'individuel et le social, entre le "moi" et le nous" dans l'identification linguistique devra refaire surface à maintes reprises. C'est peut-

être là l'aspect le plus important de la conscience linguistique : elle ne peut exister que dans l'espace social, dans le bonheur et les querelles, dans le préjugé et l'amour, dans la loyauté et la perfidie de la vie quotidienne. Les étudiants qui nous révèlent une partie de leurs connaissances, de leurs attitudes et de leurs comportements sont donc les témoins des grands remous qui secouent notre société.

Le texte qui suit est une réflexion sur le concept de conscience linguistique. Trop d'impondérables interviennent en effet pour interpréter les résultats observés dans une perspective d'avenir. Clarifier ces impondérables, c'est se permettre de pouvoir faire cette prospective. Dans une première partie, nous allons présenter succinctement quelques résultats majeurs des études faites[2]. La deuxième partie quant à elle fera état des problèmes d'analyse et d'interprétation que pose le concept de conscience linguistique.

A. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DES ÉTUDES DU CONSEIL

Reprenant les trois grandes dimensions de la définition de la conscience linguistique, à savoir les comportements linguistiques, la connaissance de la situation, les opinions et les attitudes vis-à-vis de la situation, nous structurerons cette partie selon ces trois champs d'analyse en faisant état pour chacun d'eux de la situation propre aux francophones, aux anglophones et aux allophones et en comparant, autant que faire se peut, ces trois groupes.

Tableau VII.1

Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants francophones qui font leurs études en français

Activités	Utilisation du français et de l'anglais					
	Français seulement	Français surtout	F et A également	Anglais surtout	Anglais seulement	Nombre de répondants
Télévision	15,6	53,9	11,8	16,4	2,3	3 579
Radio	35,7	24,2	16,0	14,4	9,7	3 578
Journaux	76,9	12,3	2,5	1,1	7,2	3 577
Revues	46,0	23,8	8,7	5,0	16,5	3 569
Livres (plaisir)	61,3	17,1	4,5	1,7	15,3	3 570
Livres (scolaires)	55,7	28,5	4,2	1,4	10,3	3 570
Films	35,0	32,2	24,0	7,3	1,7	3 542
Concerts	5,1	10,8	51,1	28,0	4,9	3 696

Source : Voir note 2, t. IV, p. 42, tableau III.1.

1. LES COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES DES JEUNES QUÉBÉCOIS LORSQU'ILS S'ADONNENT À LEURS ACTIVITÉS CULTURELLES

Chez les francophones

Les jeunes francophones qui étudient en français se livrent à leurs activités culturelles surtout en langue française à l'exception de ce qui a trait à l'écoute de la musique (chanteurs, groupes musicaux) qui se fait majoritairement en anglais.

Cette constatation générale étant faite, signalons toutefois que l'utilisation de l'anglais est forte dans cinq domaines. La langue utilisée est autant le français que l'anglais, sinon surtout l'anglais:

- dans 84% des cas en ce qui concerne l'écoute de la musique (chanteurs, groupes musicaux);
- dans 40% des cas en ce qui a trait à l'écoute de la radio;
- dans 33% des cas en ce qui regarde la langue du film vu;
- dans 30% des cas en ce qui concerne l'écoute de la télévision;
- dans 30% des cas en ce qui a trait aux revues.

Quant aux jeunes francophones qui font leurs études en anglais, ils se livrent à leurs activités culturelles bien davantage en langue anglaise qu'en langue française à l'exception de la lecture des journaux.

Le transfert linguistique vers l'anglais de ces jeunes est patent. À cet égard, l'école semble jouer un rôle d'assimilation très fort.

Tableau VII.2

Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants francophones qui font leurs études en anglais

Activités	Utilisation du français et de l'anglais					
	Français seulement	Français surtout	F et A également	Anglais surtout	Anglais seulement	Nombre de répondants
Télévision	2,2	10,8	12,4	57,3	17,2	499
Radio	18,9	15,7	9,2	25,7	30,5	502
Journaux	32,0	19,5	11,6	14,6	22,6	500
Revues	14,8	8,2	14,8	30,7	31,5	501
Livres (plaisir)	16,4	9,4	18,0	25,3	30,9	501
Livres (scolaires)	9,6	4,0	4,2	31,2	51,0	500
Films	2,5	10,3	30,5	34,4	22,2	514
Concerts	0,2	2,2	15,3	37,6	44,7	503

Source : Voir note 2, t. IV, p. 42, tableau III.1.

Chez les anglophones

Les jeunes anglophones qui étudient en anglais se livrent à leurs activités culturelles presque exclusivement en anglais.

Seule la lecture des journaux se fait autant en français qu'en anglais sinon surtout en français dans 15% des cas. Dans tous les autres domaines, l'occurrence de ce comportement varie seulement entre 5% et 11%.

Quant aux jeunes anglophones qui étudient en français, leur nombre est trop petit pour en tirer des tendances généralisables. Toutefois, les résultats montrent une tendance à privilégier l'anglais dans leurs activités culturelles. À cet égard donc, on ne peut parler de transfert linguistique et l'école française jouerait peu un rôle d'assimilation.

Chez les allophones

Les allophones qui fréquentent les écoles anglaises se livrent à leurs activités culturelles presque exclusivement en anglais. Seule la lecture de livres, journaux et revues révèle une légère utilisation du français.

Quant aux allophones qui font leurs études en français, la taille de leur échantillon ne nous permet pas de porter un diagnostic général. Toutefois, ils utiliseraient, toute réserve gardée, un peu plus le français que l'anglais.

L'utilisation du français et de l'anglais dans le cadre des activités culturelles suit de près les résultats de la compétence en français et en anglais. Par ailleurs, même si la grande majorité des étudiants anglophones et une majorité des étudiants francophones favorisent leur langue maternelle dans leurs activités culturelles, des différences persistent. En outre, à

Tableau VII.3

Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants anglophones qui font leurs études en anglais

Activités	Utilisation du français et de l'anglais					
	Français seulement	Français surtout	F et A également	Anglais surtout	Anglais seulement	Nombre de répondants
Télévision	1,3	2,1	3,1	42,3	51,2	2 047
Radio	4,8	5,9	6,4	27,7	55,3	2 047
Journaux	5,7	5,5	3,7	21,9	63,2	2 045
Revues	4,5	4,5	3,5	19,8	67,8	2 044
Livres (plaisir)	6,9	3,8	2,3	16,6	70,4	2 046
Livres (scolaires)	4,1	3,1	5,4	40,2	47,1	2 045
Films	0,0	0,8	6,4	26,9	65,9	2 074
Concerts	0,0	0,4	5,4	26,1	68,1	2 051

Source : Voir note 2, t. IV, p. 43, tableau III.2.

Tableau VII.4

Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants anglophones qui font leurs études en français

Activités	Utilisation du français et de l'anglais					
	Français seulement	Français surtout	F et A également	Anglais surtout	Anglais seulement	Nombre de répondants
Télévision	1,0	16,2	5,7	39,0	38,1	105
Radio	11,4	9,5	17,1	25,7	36,2	105
Journaux	30,5	21,0	5,7	16,2	26,7	105
Revues	13,3	7,6	19,0	24,8	35,2	105
Livres (plaisir)	22,9	16,2	19,0	14,3	27,6	105
Livres (scolaires)	51,4	18,1	7,6	3,8	19,0	105
Films	7,6	7,6	21,9	33,3	29,5	105
Concerts	1,0	2,9	22,3	41,7	32,0	103

Source : Voir note 2, t. IV, p. 43, tableau III.2.

Tableau VII.5

Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants allophones qui font leurs études en français

Activités	Utilisation du français et de l'anglais					
	Français seulement	Français surtout	F et A également	Anglais surtout	Anglais seulement	Nombre de répondants
Télévision	6,0	35,0	21,0	33,0	5,0	100
Radio	17,0	27,0	22,0	23,0	11,0	100
Journaux	47,0	30,0	6,0	10,0	7,0	100
Revues	23,2	26,2	16,2	11,1	23,2	99
Livres (plaisir)	37,4	22,2	15,2	7,1	18,2	99
Livres (scolaires)	45,0	33,0	8,0	2,0	12,0	100
Films	22,0	15,0	46,0	12,0	5,0	100
Concerts	3,1	8,2	45,9	30,6	12,2	99

Source : Voir note 2, t. IV, p. 44, tableau III.3.

Tableau VII.6

Utilisation du français et de l'anglais dans les activités culturelles par les étudiants allophones qui font leurs études en anglais

Activités	Utilisation du français et de l'anglais					
	Français seulement	Français surtout	F et A également	Anglais surtout	Anglais seulement	Nombre de répondants
Télévision	1,0	3,9	5,9	55,0	34,2	1 032
Radio	4,8	7,2	9,8	37,1	41,2	1 031
Journaux	8,9	9,8	6,5	31,6	43,2	1 031
Revues	8,3	7,9	5,0	27,4	51,4	1 030
Livres (plaisir)	13,5	8,1	5,8	21,7	50,9	1 032
Livres (scolaires)	9,1	5,1	6,6	41,8	37,3	1 030
Films	0,0	0,8	8,4	35,4	55,4	1 047
Concerts	0,0	0,5	5,8	22,9	70,8	1 021

Source : Voir note 2, t. IV, p. 44, tableau III.3.

chaque comparaison, c'est l'anglais qui l'emporte: les francophones utilisent l'anglais plus que les anglophones n'utilisent le français, et les allophones favorisent aussi l'anglais, une fois tenu compte de leur langue d'instruction.

Nous n'avons aucunement l'intention de sonner l'alarme et de décrire une situation où l'anglais dominerait le français outre mesure. C'est en effet avant tout la langue maternelle qui détermine le comportement linguistique dans les loisirs, suivie par la langue d'enseignement de l'établissement scolaire fréquenté. Par ailleurs, des minorités privilégient dans l'ensemble de leurs activités culturelles une langue qui n'est ni leur langue maternelle, ni leur langue d'enseignement mais, dans le cas des francophones étudiant en français et pour l'écoute de la télévision, de la radio et des disques, le nombre de ceux qui ont de tels comportements peut soulever des interrogations. Cependant, une fois la dominance de la langue maternelle acceptée, on retrouve quand même des différences, toujours orientées vers la même direction : quelle que soit la comparaison, l'anglais reste relativement plus utilisé que le français.

Notons aussi le rôle joué par l'école anglaise : un rôle d'assimilation très fort. L'école anglaise serait le lieu par excellence où s'opèrent les transferts linguistiques.

2. L'IDENTIFICATION LINGUISTIQUE

L'identification linguistique comporte deux facettes : la dimension individuelle ("qui suis-je?") et la dimension sociale ("qui suis-je par rapport aux autres?"). Nous avons développé un indice d'identification personnelle et un indice d'ouverture envers l'autre groupe de façon à appréhender ces deux dimensions. Dans le cas de l'échantillon francophone,

l'identification est une identification française et l'ouverture est celle envers le groupe anglophone; dans le cas de l'échantillon anglophone, c'est l'inverse : l'identification est anglaise et l'ouverture se fait vers le groupe francophone.

L'identification linguistique est assez marquée et surtout de structure similaire tant chez les anglophones que chez les francophones.

Précisons que les étudiants des deux groupes considèrent d'ailleurs le fait de s'exprimer dans leur langue maternelle comme un droit fondamental et sont clairement décidés à défendre leur héritage linguistique, leur "cause", au Québec. Néanmoins, il se trouve un bon nombre d'individus au sein de chacun des deux groupes, et même une majorité du côté anglophone, qui pourraient très bien vivre dans un pays où leur langue ne serait pas la langue dominante.

En effet, les répondants étudiant dans leur langue maternelle s'identifient à leur langue de façon exactement semblable $(0,66)^3$ dans les deux échantillons. Ceux qui ne fréquentent pas l'école dans leur langue maternelle ont un comportement différent, et ces différences sont généralement favorables à l'anglais. Ainsi, les francophones étudiant en anglais manifestent des attitudes plus semblables (0,54) à celles de leurs pairs anglophones que ne le font les anglophones étudiant en français (0,48). Les proportions sont encore plus importantes quand il s'agit des allophones qui suivent leurs études en anglais; ils montrent les mêmes attitudes que leurs pairs anglophones (0,68) alors que ceux qui étudient en français sont moins assimilés aux francophones (0,52).

L'ouverture envers l'autre groupe est un complément important de l'identification linguistique. Elle connaît des limites, mais elle est quand même réelle. Elle peut en effet comprendre des éléments très différents selon les individus et elle n'est certainement

Tableau VII.7

Valeurs moyennes de quatre indices d'identification linguistique, selon l'échantillon et la langue maternelle

Valeurs moyennes	Échantillon francophone			Échantillon anglophone		
	Français	Anglais	Autre	Français	Anglais	Autre
Indice d'identification francophone	0,66	0,48	0,52			
Indice d'ouverture à l'anglais	0,30	0,42	0,45			
Nombre de répondants	2 258	79	69			
Indice d'identification anglophone				0,54	0,66	0,68
Indice d'ouverture au français				-	0,49	0,46
Nombre de répondants				264	1 240	670

Source : Voir note 2, t. IV, p. 79, tableau V.5.

pas à confondre avec une attitude xénophile et noble; elle a toujours son côté utilitariste.

Les étudiants anglophones sont plus ouverts envers les francophones que ces derniers ne le sont envers les premiers. Par ailleurs, le seuil de tolérance semble clairement franchi, aux yeux des francophones, lorsque quelqu'un met en doute le rôle dominant de leur langue au Québec. Du côté anglophone, par contre, le rôle minoritaire de leur langue au Québec semble être accepté; nous pourrions même interpréter leur ouverture au français comme une adaptation à l'inévitable.

Chez les francophones, les attitudes linguistiques les concernant eux-mêmes et celles concernant l'autre groupe sont cohérentes. Chez les anglophones, elles sont dissociées les unes des autres. Cela ne veut pas dire qu'elles sont nécessairement contradictoires, mais seulement qu'elles ne suivent pas les mêmes tendances et sont probablement dues à des facteurs différents.

Ces résultats confirment donc, en ce qui a trait aux attitudes, ce que nous avons remarqué des contacts : le groupe francophone est homogène et sûr de lui-même tandis que le groupe anglophone est hétérogène et que son identification est moins claire. Ce dernier constitue donc un groupe à la fois flexible et vulnérable. Notre prochaine section analysera les réactions au développement politique qui a constitué la plus grande mise en question de ce groupe depuis au moins une génération : celui de la francisation.

3. ATTITUDES CONCERNANT LA FRANCISATION

La francisation est le processus par lequel le français reprend de plus en plus sa place parmi les autres langues, surtout l'anglais dans le domaine du travail, du commerce, des services gouvernementaux et

dans beaucoup d'autres aspects de la vie quotidienne au Québec. Ce que nous avons mesuré, ce n'est pas la connaissance par les étudiants du degré de francisation, mais leur évaluation sur la progression de la francisation au Québec.

La grande majorité des étudiants perçoivent la francisation comme un processus bien amorcé, qui avance et qui va forcer, dans l'avenir, les anglophones et les allophones à devenir au moins partiellement bilingues. Même si nous observons parfois des nuances entre "accord complet" et "accord" simple, les étudiants ne laissent en général aucun doute à ce sujet.

La grande majorité des anglophones voient l'anglais au Québec comme sérieusement menacé. Mais cette perception de menace n'affecte pas les attitudes concernant la francisation de façon systématique. Il faut évidemment ajouter que le fait de voir l'avenir de l'anglais menacé et de se sentir menacé personnellement n'est pas la même chose[4]. En effet, des anglophones ont appris à accepter la francisation comme inévitable et ils s'adaptent à cette situation.

Les étudiants qui suivent leurs cours dans leur langue maternelle et qui peuvent généralement être vus comme unilingues perçoivent la francisation plus rapide que ne le font les autres. Peut-être que leur plus haut degré d'isolement les fait espérer ou craindre que le changement linguistique soit encore plus important ou plus rapide qu'il ne l'est. Quoi qu'il en soit, ce sont les étudiants bilingues, ceux qui ne suivent pas leurs cours dans la langue maternelle, qui ont les scores les plus bas, comparés à leurs confrères unilingues. Les francophones qui fréquentent les établissements de langue anglaise sont certainement ceux qui ont le moins à craindre. L'absence d'un sentiment de "menace" lié à la francisation se traduit alors chez eux par une perception moins forte de ce processus.

Tableau VII.8

Moyenne de l'indice de perception du niveau de francisation, selon l'échantillon, la région d'enquête et la langue maternelle

Région d'enquête	Échantillon francophone			Échantillon anglophone		
	Langue maternelle			Langue maternelle		
	Français	Anglais	Autre	Français	Anglais	Autre
Jonquière	0,76	-	-	-	-	-
Québec	0,69	-	-	0,64	0,69	0,66
Hull	0,66	0,64	-	0,62	0,70	0,64
Estrie	-	-	-	0,65	0,72	0,70
Gaspé	-	-	-	-	0,74	-
Montréal	0,71	0,68	0,64	0,68	0,71	0,63
TOTAL	0,71	0,68	0,65	0,65	0,71	0,64

Source : Voir note 2, t. IV, p. 90, tableau VI.3.

4. CONNAISSANCE DE LA SITUATION

Quinze questions visaient à évaluer la connaissance qu'ont les étudiants de la situation linguistique au Québec et au Canada et faisaient référence à la loi 101 et à quelques-unes de ses dispositions, au statut du français au Canada et dans certaines provinces, au pourcentage de francophones au Québec et au Canada, au nom du Commissaire aux langues officielles.

En règle générale, de six à sept jeunes sur 10 ont donné la bonne réponse, ce qui peut sembler relativement satisfaisant. Toutefois, si l'on considère que les questions étaient du type "vrai" ou "faux" et que la probabilité d'avoir une bonne réponse lorsque l'on répond au hasard est de 50%, on peut s'interroger sur le degré de connaissance des jeunes.

Par ailleurs, les dimensions les moins connues sont celles qui concernent le pourcentage de francophones qui vivent au Canada ou au Québec, et le nom du Commissaire aux langues officielles.

Notons en outre que la grande majorité des étudiants se considèrent au moins moyennement informés sur la situation linguistique du Québec. Toutefois, il s'avère que le lien entre l'évaluation objective et l'auto-évaluation de la connaissance est faible, et que cette auto-évaluation est peu fondée dans la réalité.

B. QUELQUES RÉFLEXIONS AUTOUR DU CONCEPT DE CONSCIENCE LINGUISTIQUE

À la lecture des résultats des études sur la conscience linguistique des jeunes Québécois, nous serions tentés de dire que cette conscience est relativement peu présente chez les jeunes, que leur univers culturel est fortement américanisé et, tenant de répondre à

l'interrogation soulevée dans l'introduction, nous exprimerions des appréhensions quant au fait qu'ils semblent prêts à devenir les artisans du développement et du rayonnement de la langue française.

Ces impressions exprimées, interrogeons-nous sur leurs fondements. En effet, Paul Watzlawick[5] rappelle que, sur une tablette d'argile babylonienne, dont l'âge est estimé à plus de 3 000 ans, on trouve les phrases suivantes: "La jeunesse d'aujourd'hui est pourrie jusqu'au tréfonds, mauvaise, irreligieuse et paresseuse. Elle ne sera jamais comme la jeunesse du passé et sera incapable de préserver notre civilisation."

Ce commentaire d'hier(!) ressemble à bien des égards à ceux qu'on entend régulièrement sur la jeunesse d'aujourd'hui et à nos impressions sur les résultats des études. Sommes-nous, une fois de plus, victimes des vieilles antennes qu'adultes nous aimons ressasser comme pour nous justifier, pour ne pas nous questionner sur ce que nous tenons pour certitudes?

Dans les pages qui suivent, nous allons essayer de chercher pourquoi nos résultats semblent aller dans le sens indiqué et mettre en question les prémisses conceptuelles sous-jacentes à une telle étude de façon à préciser ce que l'on mesure et à dégager quelques éléments de la toile de fond qui supporte le concept de conscience linguistique. Nos quatre pistes de réflexion sont les suivantes:

- la conscience linguistique : un concept globalisant pour un instrument bon mais limité;
- la conscience linguistique : un concept nouveau assis sur une base sociologique et politique en mouvance;
- la conscience linguistique trouve ses assises sur un bien collectif non encore clairement défini;
- la conscience linguistique est-elle mise en péril par les phénomènes sociologiques pervers?

La première piste suit un raisonnement technique et méthodologique. Elle vise à préciser les limites de notre instrument et à proposer, pour d'éventuelles enquêtes, son élargissement. Les autres pistes proposent des réflexions d'un autre ordre, plus abstraites; elles visent à clarifier ce qui sous-tend la conceptualisation autant que l'interprétation que l'on peut faire des résultats.

La conscience linguistique : un concept globalisant pour un instrument bon mais limité

Le titre générique qui coiffe les quatre volumes décrivant les résultats de l'enquête est très englobant et peut laisser croire qu'on a appréhendé tout l'univers de ce qui peut concrétiser la conscience linguistique. Or, les comportements culturels à travers lesquels nous identifions les usages linguistiques sont bien particuliers. Radio, télévision, lecture, concerts, films, etc. ne permettent de saisir qu'une dimension de la vie culturelle des jeunes, celle de la concommation des productions hétéronomes véhiculée par les institutions qui alimentent la culture de masse. La vie culturelle des jeunes ne déborde-t-elle pas de ce cadre étroit? Dès lors, ce que nous mesurons, n'est-ce pas uniquement l'adhésion des jeunes à la culture de masse véhiculée au Québec et leurs usages linguistiques lorsqu'ils participent à cette culture? Les résultats de ces études, vus sous cet angle nous montre alors des jeunes qui s'abreuvent largement à cette culture, qui tiennent compte de l'offre et qui n'ont pas de comportements linguistiques si différents de ceux de leurs aînés[6].

Une première conclusion de nos réflexions peut donc se formuler comme suit : nous ne pénétrons que dans une sphère de la vie culturelle des jeunes. Les usages linguistiques mesurés ne sont alors pertinents qu'en référence à cette dimension. Peut-on extrapoler leurs tendances aux autres sphères de la vie cultu-

relle des jeunes? Probablement pas. Mais quelles sont ces autres sphères?

Depuis la Révolution tranquille, l'État québécois, supporté en cela par son élite francophone, a développé, mis en place et favorisé les infrastructures tant publiques que privées qui pouvaient véhiculer une culture nationale. Cette affirmation d'une culture nationale tend, à travers les diverses formes culturelles existantes et les organisations en place ou mises en place (masse-médias, institutions culturelles, associations culturelles ou sportives ou de loisir) à procurer sens et signification à la conduite des gens d'ici, à produire un nouveau modèle de développement social que l'on peut résumer dans l'expression : "Québec français".

Cet univers culturel est quasiment absent de notre instrument. Pourtant, en autant que les jeunes adhèrent à cet univers, c'est une proportion de comportements culturels se déroulant en français qui nous échappent.

Les jeunes participent à la culture de masse, à la culture nationale mais aussi à la culture underground. Cette autre sphère de la vie culturelle des jeunes n'est pas non plus abordée et, conséquemment, nous n'avons aucun indicateur des usages linguistiques qui sont le fait de cette culture. C'est un univers qui, par nature, est difficile à cerner, qui véhicule de nombreuses valeurs émergentes. Ses sources peuvent être autant locales qu'étrangères, autant des traductions que des créations. Par ailleurs, il nous semble a priori que la langue dans laquelle cet univers est vécu est à prédominance française et que nous perdons là encore, minimes sans doute, des comportements en français.

En outre, les développements récents des technologies de communication font naître une culture technologique mondiale[7] ou à tout le moins occidentale. Or

ces développements véhiculent, voire imposent des valeurs et une langue anglo-américaines. Pensons notamment à l'introduction des micro-ordinateurs, des vidéo-cassettes.

Ainsi, l'absence partielle[8] ou totale de ces champs culturels de nos indicateurs limite d'autant l'appréhension que l'on peut avoir des comportements linguistiques des jeunes lorsqu'ils s'adonnent à leurs activités culturelles et, incidemment, de leur conscience linguistique.

Nous venons de parler des comportements linguistiques dans lesquels les jeunes vivent leurs activités culturelles et qui sont évidemment fonction du degré d'adhésion aux différents courants culturels qui occupent l'espace culturel au Québec. Le concept de conscience linguistique englobe l'ensemble des comportements de la vie des jeunes. Il ne faudrait donc pas se polariser autour des usages linguistiques dans les activités culturelles. La langue d'enseignement, la langue de travail, ou de chômage pour certains, la langue des relations sociales, la langue des activités de consommation courante sont autant d'objets qu'il faut investiguer et dont il faudrait tenir compte. Ces dimensions sont peu ou prou présentes dans nos enquêtes. Il faudrait sans doute les développer davantage mais, surtout, en tenir compte dans un indice global qui serait pondéré en fonction du temps consacré à ces différentes activités. Ceci est une opération très délicate, mais elle permettrait d'éviter de donner trop d'importance à certaines activités.

Nous avons parlé de culture de masse, de culture nationale, de culture technologique internationale et de culture underground. À chaque fois, il s'agit d'un concept globalisant. De même quand nous parlons des jeunes, il est remarquable de constater que nous parlons des jeunes en général, de la jeunesse en elle-même comme si les jeunes ou la jeunesse existaient en

dehors de l'histoire, des rapports sociaux et des conjonctures sociales. Yves Lamarche, Marcel Rioux et Robert Sévigny dans leur étude Aliénation et idéologie dans la vie quotidienne des Montréalais francophones, ont bien montré que les rapports à la culture variaient en fonction des classes socioprofessionnelles des individus et, en ce sens, il est plus que probable que les usages linguistiques vont eux aussi varier selon la classe sociale des jeunes.

Par ailleurs, comment analyser les comportements linguistiques des anglophones et des allophones? Comment tenir compte de l'évolution rapide de l'affirmation d'un Québec français ? Jusqu'à tout récemment en effet, on a eu tendance à considérer la société québécoise comme étant formée de deux communautés linguistiques (les francophones et les anglophones) et de diverses communautés ethniques qui étaient libres de choisir le groupe linguistique auquel elles désiraient s'associer. Depuis quelques années, et nous faisons référence à l'énoncé politique du gouvernement intitulé Autant de façons d'être Québécois dont la publication a précédé les élections de 1980, le gouvernement a institutionnalisé l'utilisation de l'expression "communauté culturelle" pour décrire la communauté d'expression anglaise comme les divers groupes ethniques. Toutes ces communautés sont alors sur un pied d'égalité et doivent participer à une "culture de convergence".

Les différences de perspectives dans la façon de définir le statut sociopolitique des différents groupes linguistiques et culturels ne peuvent pas ne pas avoir d'incidences méthodologiques. Et, dans la mesure où ce statut sociopolitique est flou et mouvant, la façon de comparer les résultats propres à chacun des groupes et leur interprétation vont être pertinents ou fallacieux, selon la perspective privilégiée.

Ainsi, l'observation que l'on fait en 1979[9] sur la faible proportion de comportements culturels en fran-

çais chez les anglophones et les allophones est délicate d'interprétation. Elle manifeste une faible utilisation de la langue française qui s'explique bien du point de vue sociologique. Manifeste-t-elle un manque d'ouverture au fait français, comme nous serions tentés de le dire? Peut-être. L'idée importante à retenir à cet égard, nous semble-t-il, est celle d'un risque de non-préparation chez ces jeunes à participer à la "vie publique" québécoise en français, comme le veut la Charte de la langue française. Mais peut-on parler d'un manque d'ouverture au fait français? Tout dépend de la perspective dans laquelle on se place. Si la perspective est celle d'une culture de convergence à laquelle doivent participer les diverses communautés culturelles (les anglophones étant une de ces communautés), on aura sans doute raison d'affirmer cela. Mais si les anglophones ont un statut de communauté historique et que ce statut est de plus chapeauté par une identité nationale canadienne, le bien-fondé d'une telle affirmation n'est pas si évident.

Donc, vouloir mesurer la conscience linguistique des jeunes ne nécessite-t-il pas :

- de donner aux activités culturelles l'importance qu'elles ont par rapport aux autres activités (activités de formation, de travail, activités sociales, etc.) qui remplissent la vie des jeunes?

- de tenir compte de l'expérience propre à chacun des groupes sociaux et culturels?

- d'englober, lorsque l'on traite des activités culturelles, toutes les formes de culture en présence (culture de masse, culture nationale, culture underground, culture technologique internationale, culture locale et familiale) dans une proportion qui reflète les rapports de force entre ces très globalisantes formes culturelles?

- de tenir compte, lorsque l'on fait des comparaisons entre différents groupes, du statut sociopolitique de ces groupes?

La conscience linguistique : un concept nouveau assis sur une base sociologique et politique en mouvance

Parler de conscience, c'est parler d'un processus qui a l'identité comme aboutissement, qui est alimenté par l'identité et qui l'alimente. La conscience de soi est forgée par le moi ou identité personnelle et la forge de même, par analogie, la conscience nationale est forgée par l'identité nationale et la forge, etc. Il faudrait donc parler de conscience linguistique en référence à l'identité linguistique. Dès lors, il faudrait articuler identité personnelle, identité linguistique, identité culturelle, identité nationale, définir ce qui est propre à chacune et ce qu'elles ont en commun de façon à repérer des indicateurs qui puissent permettre de les mesurer autant que faire se peut.

Mais y a-t-il adéquation entre identité linguistique, identité culturelle, identité nationale?

Dans une société homogène où tous les membres ont la même langue en commun, qui possède une culture qui lui est propre et une identité nationale, ces concepts vont s'articuler clairement. Mais dans une société qui, jusqu'à tout récemment, avait deux langues officielles, qui est encore en train de définir la place à donner à la communauté dite "historique", qui participe à différents univers culturels et dont la question nationale est en suspens, la question n'est pas si simple.

Soulignons d'ailleurs que l'emploi de tels concepts peut connoter, si l'on n'y prend garde, une vision sociétale et, de ce fait, jouer un rôle idéologique qui dépasse leur usage normal. Ainsi, parler de

conscience linguistique des jeunes Québécois sans distinction de langue maternelle et d'appartenance culturelle véhicule cette idée de société homogène dont nous parlions plus haut, ce qui n'est pas la réalité au Québec et peut prendre aux yeux de certains une connotation ethnocentrique qui n'est pas nécessairement voulue mais qui est sous-jacente.

Il faut donc bien voir l'ambiguïté de ces concepts; l'affirmation du fait français ne vise pas l'assimilation, bien qu'elle connote cette idée. Pour les Québécois de langue maternelle française, nous sommes dans un univers homogène, non ambigu. Mais pour les Québécois qui ne sont pas de langue maternelle française, la situation est ambiguë. Ce qui leur est demandé, c'est d'adhérer au fait français et de pouvoir vivre toutes leurs activités dites publiques en français. La conscience linguistique de ces gens est alors d'autant circonscrite. Peut-on, dans ces circonstances, utiliser et mesurer les mêmes dimensions que lorsqu'il s'agit de Québécois de langue maternelle française?

Même pour le Québécois de langue maternelle française, ce concept est ambigu.

L'identité linguistique peut-elle être une, comme le sous-entend l'usage du terme conscience linguistique et son utilisation, quand la question de l'identité nationale de la province est en suspens, quand la seule identité nationale qui, de fait, prévaut (à savoir l'identité canadienne) réfère à une identité linguistique duelle : l'anglais et le français.

D'ailleurs, nous percevons bien que cette identité linguistique duelle est prédominante. Signalons seulement le statut donné à la langue anglaise comme langue seconde. Si l'identité linguistique était "une", la langue anglaise serait une langue étrangère au même titre que l'espagnol, l'italien, le grec,

etc. Le fait de ne pas vouloir toucher à ces questions n'est-il pas révélateur de cette ambiguïté?

Sous un autre angle, le fait de décrire l'usage des deux langues en concurrence et d'en déduire le statut de l'une et l'autre langue peut se faire objectivement. Mais quand nous interprétons ce qui est observé, quand nous parlons de risque d'assimilation des Québécois francophones, de leur conscience linguistique mitigée, etc., nous véhiculons une vision idéologique et politique dont on peut mettre en cause le bien-fondé, non pas le bien-fondé politique, mais le bien-fondé dans un texte à caractère scientifique.

Nous avons soulevé l'ambiguïté des rapports identité linguistique, identité nationale. Regardons maintenant ce qu'il en est de l'identité linguistique et de l'identité culturelle.

La connotation première de la mise en relation de ces deux termes fait référence à une culture monolithique, bien circonscrite qui est exprimée et s'exprime par une langue donnée. Dans un contexte où la culture nationale n'a pas trouvé son plein épanouissement, où la culture de masse s'internationalise et fait éclater la culture nationale, même si la nationalisation de la culture de masse est forte, où le développement des nouvelles technologies va accentuer encore cette internationalisation, le statut de la culture nationale est fragile et, conséquemment, l'identité culturelle aussi.

En outre, l'accès dualiste à la culture ou, en d'autres mots, l'usage de deux langues pour accéder à cette culture ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur l'identité culturelle et sur son corollaire, l'identité linguistique.

Ainsi, le concept de conscience linguistique se réfère à l'identité linguistique qui elle-même trouve ses assises par rapport à l'identité culturelle et à

l'identité nationale. Chacune de ces identités n'étant pas nettement circonscrite, et même en quête d'identité oserions-nous dire (!), ce concept repose sur des assises floues et ambiguës. Cette ambiguïté joue d'autant plus que c'est un concept très globalisant qui véhicule en lui-même une idée d'homogénéité. Son utilisation globalisante est-elle pertinente? La conscience linguistique a-t-elle la même configuration (et les mêmes indicateurs) chez les francophones que chez les communautés culturelles, surtout quand l'objectif de francisation ne porte que sur la francisation des communications dites publiques? Son utilisation globalisante et non discriminante selon les populations cibles n'a-t-elle pas une fonction idéologique dont il faut être conscient?

La conscience linguistique trouve ses assises dans un bien collectif non encore clairement défini

Identité linguistique, identité culturelle, identité nationale font référence à une réalité plus globale, s'appuient sur elle et l'articulent : la francité du Québec.

Dans cette section, nous situons nos réflexions au niveau institutionnel. À partir du moment où des services sectoriels (en l'occurrence, les organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française) sont mis en place, c'est pour générer ou produire un bien collectif jugé indispensable pour la vie de la collectivité. De même que le bien collectif produit par le ministère de l'Éducation est principalement la scolarité des jeunes et de certains adultes, celui des affaires sociales, la santé, celui des services sectoriels chargés de l'application de la Charte de la langue française est la francité du Québec.

La francité est un bien collectif dans la mesure où, même si elle se manifeste surtout au niveau indi-

viduel, elle a des répercussions sur tous les aspects de la vie de la collectivité, elle suppose un effort financier collectif[10], est menacée par des phénomènes d'interdépendance (concurrence des langues, puissance d'attraction de l'anglais, crise des langues, etc.).

La francité est un bien collectif qui ne se réduit pas au bien collectif produit par les services sectoriels publics concernés. Sa conservation suppose certaines pratiques individuelles socialement conditionnées et sa survie peut être facilitée par des actes publics ou privés.

Illustrons ce que nous voulons dire par l'exemple de la santé.

La santé de la population est un bien collectif dans la mesure où, même si elle se manifeste surtout au niveau individuel, elle a des répercussions sur tous les aspects de la vie d'une collectivité (en particulier la production économique), suppose un effort financier collectif, est menacée par les phénomènes d'interdépendance (épidémies). La santé est un bien collectif typique qui ne se réduit pas à un service public; sa conservation suppose certaines pratiques individuelles, socialement conditionnées, et son recouvrement peut être facilité par des actes posés par des unités de production publiques ou privées. La santé résulte donc de nombreux comportements; mais ce caractère interactif est négligé lorsqu'elle est seulement mesurée par son contraire, la fréquence de divers types de maladie, lorsqu'elle est recherchée par une simple suppression de la maladie au détriment des interventions préventives de conditionnement. Signalons que la croissance exacerbée des coûts des services de santé oblige ou va obliger le service sectoriel concerné à redéfinir le concept de santé ou de maladie qui sous-tendait son action et à redéfinir sa prestation de services en conséquence.

L'objectif général de la Charte est clair : faire du Québec un Québec français. Deux dimensions sont toutefois privilégiées dans la Charte : faire du français la langue de la vie publique au Québec et assurer l'image française du Québec (affichage); cependant, bien des dimensions essentielles pour atteindre l'objectif général ne sont pas, juridiquement parlant, du ressort de la Charte elle-même.

En effet, l'aménagement linguistique au Québec est orienté vers les situations de communication dites publiques et vers l'image française du Québec. Alors, si l'on associe uniquement à un bien collectif le produit des services sectoriels gouvernementaux (les organismes chargés de l'application de la loi 101), on pourrait se retrouver dans une situation où, au Québec, toutes les communications institutionnelles publiques se feraient en français et selon un niveau de langue élevé dans un paysage (affichage) français et où les communications privées (en famille, de loisir, activités sociales culturelles, etc.) se dérouleraient en anglais ou dans un français dont le niveau de langue serait très éloigné du niveau de langue des communications institutionnelles publiques. Par ailleurs, tous les autres domaines liés à la langue, culture et, dans une certaine mesure, éducation, communications, pourraient fort bien s'en aller dans des directions opposées aux intentions premières de la Charte[11].

En outre, dire que la francité suppose certaines pratiques individuelles socialement conditionnées et que sa survie peut être facilitée par des actes publics et privés, fait référence à certaines formes de relation entre les organismes d'État et la société civile, en d'autres mots, renvoie à certaines formes de gestion[12] et concerne tant les champs d'application couverts par la Charte que ceux qui ne sont pas couverts.

En ce qui concerne le concept de conscience linguistique, nous percevons d'une part qu'il s'articule

adéquatement avec le bien collectif "francité" tel que nous l'avons défini, d'autre part, qu'il est trop englobant par rapport au produit sectoriel tel que le définit la Charte elle-même, à savoir "faire du français la langue de l'État et de la loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires" ou, en d'autres mots, à faire du français la langue des "relations publiques" au Québec.

Nous sommes alors devant le dilemme suivant : le mandat du Conseil répond adéquatement aux objectifs généraux et particuliers de la Charte, mais déborde largement les objectifs dévolus aux organismes chargés de l'application. Les questions suivantes se posent alors : comment vont être mises en oeuvre les recommandations du Conseil de la langue française qui débordent les mandats dévolus aux organismes chargés de l'application de la Charte? De façon plus générale, le divorce entre le bien collectif visé par la Charte elle-même et le produit sectoriel dévolu aux organismes chargés de son application peut-il compromettre la concrétisation du bien collectif? Par ailleurs, faut-il définir la conscience linguistique par rapport à l'objectif de francisation de la vie publique ou par rapport à l'objectif d'un Québec français?

La conscience linguistique peut-elle être mise en péril par les phénomènes sociologiques "pervers"[13]?

Notons en premier lieu que nous savons peu de chose des relations entre les dimensions du concept de conscience linguistique : connaissance de la situation, opinions, comportements.

En effet, les jeunes Québécois francophones se disent très attachés au fait français et pourtant leurs comportements et leurs niveaux de connaissance de la situation tendraient à contredire cette affirma-

tion des jeunes. Cette contradiction n'est-elle qu'apparente ou est-elle lourde d'inquiétude?

Disons d'abord que nous sommes dans l'impossibilité d'identifier ce qui détermine le choix d'une langue donnée lors des activités culturelles. Nous savons seulement que la langue maternelle et la langue d'enseignement jouent un rôle certain. Dans quelle mesure, par contre, les opinions déterminent-elles les comportements linguistiques ou ne sont-elles que des rationalisations des comportements? Quel est l'impact respectif de la langue maternelle, de la langue d'enseignement, ou encore de l'offre culturelle? Les études dans le domaine de la langue sont toutes récentes. L'approche économique de l'offre et de la demande renvoie davantage au contexte socio-économique propre au Québec qu'au contexte sociopsychologique et, dans ce dernier domaine, beaucoup reste à faire.

Par ailleurs, les effets pervers ou contre-intuitifs ne font-ils pas un mauvais parti à la conscience linguistique et ne pourraient-ils pas expliquer les résultats de nos études? Pour répondre à cette question, distinguons les effets pervers de niveau institutionnel et ceux de niveau individuel.

Au niveau institutionnel, l'arrivée du Parti québécois au pouvoir semble avoir démobilisé les gens adultes ou jeunes[14]. Tout s'est passé un peu comme si l'accession au pouvoir du parti politique qui cristallisait le plus fondamentalement les aspirations profondes des Québécois francophones avait généré un transfert de la responsabilité et de l'incarnation de ces aspirations. Le parti politique au pouvoir allait régler tous les problèmes. À quoi servait alors aux individus de dépenser temps et énergie pour incarner ce qu'à un autre niveau on allait faire? Ce phénomène est compréhensible dans un contexte où l'État est vu comme État-providence et où le mode de gestion des activités sectorielles est hypercentralisé. Il pose néanmoins la question des rapports entre société civi-

le et société politique, entre mode de gestion centralisé ou décentralisé.

Depuis la Révolution tranquille, en effet, l'État est vu comme le seul lieu de cohérence de la société, comme le seul lieu où doivent être pris en charge les besoins de la société. À la limite, nous pouvons dire que toute revendication sociale[15] doit trouver un débouché politique étatique, c'est-à-dire que tout rapport de la société vis-à-vis de l'État prend cette forme : "Faites-nous confiance, nous allons satisfaire vos revendications, vos besoins, et, dans cet esprit, toutes les sphères d'activités, de besoins, sont susceptibles d'être prises en charge par l'État[16].

Cette conception de l'État-providence, durement malmenée en cette période de crise, a sous-tendu à la fois la forme et la nature de la Charte de la langue française. L'État allait permettre d'établir sur une base solide une société francophone au moins dans ses activités publiques. Il faisait siens les rêves, les idéaux collectifs et allait leur donner chair humaine. Toutefois, cette prise en charge par l'État semble s'être accompagnée d'un double phénomène : il s'est coupé de la société civile en pensant et en agissant pour elle et, en même temps, cette dernière a perdu toute vie et s'est même désorganisée[17] à un point tel que, la situation conjonctuelle étant ce qu'elle est, la francisation est durement attaquée et que les groupes de citoyens qui l'endossaient ne se font plus entendre ou ont du mal à le faire.

Au niveau individuel, les efforts pervers sont aussi lourds de conséquences. Prenons l'exemple de la consommation des biens culturels en langue anglaise. Individuellement, j'ai peut-être intérêt et de bonnes raisons pour écouter une émission de télévision donnée en anglais. Mais si un grand nombre d'individus font comme moi, les conséquences collectives de tels gestes individuels sont grandes: influence sur la programmation, survie problématique des stations franco-

phones, identité culturelles qui pourrait à la longue être compromise, etc. Nous pourrions multiplier les exemples de ce phénomène pervers en milieu de travail, dans les commerces, etc.

La mise en évidence des effets pervers, à ces deux niveaux, montre combien la conscience linguistique est un concept d'ordre éminemment sociologique. D'ailleurs, ce qui donne vie à la conscience linguistique, n'est-ce pas uniquement la décision collective de faire du Québec un Québec français? Elle révèle aussi que la logique de l'action collective et celle de l'action individuelle ne fait pas un mais deux.

CONCLUSION

Surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité, c'est contribuer à la définition et à la mise en application du processus de francisation, c'est en quelque sorte penser l'avenir tout en tenant compte des vicissitudes de la situation présente. C'est aussi, comme dans une course de relais, porter le fanion le plus vite et le plus loin possible, tout en s'assurant en même temps qu'il sera bien intercepté. L'analyse de la conscience linguistique des jeunes est un des moyens pour s'assurer de la bonne interception et, en cela, elle est essentielle.

Or, que peut-on déduire du portrait de la situation tel que nous l'avons fait? La question du français au Québec prend toujours les jeunes francophones "aux tripes" mais leur jambe droite qui incarne cet élan vital collectif s'enlise parce que la jambe gauche est attirée par d'autres sirènes. Nous avons en effet observé un fort degré d'adhésion et d'attachement au fait français mais aussi des comportements et certaines opinions qui révèlent la puissance d'attraction de la langue anglaise. Chez les anglophones et les allophones qui fréquentent les établissements de

langue anglaise, nous avons observé un fort attachement à l'anglais, un usage du français lors des activités culturelles très peu fréquent et une reconnaissance, volontaire ou résignée, du français au Québec.

Ces observations faites, nous nous sommes interrogés sur les interprétations que l'on pouvait faire de ces résultats.

D'abord, le concept de conscience linguistique nous apparaît beaucoup plus vaste que ce que mesurent nos instruments de recherche et trop généralisateur. C'est en ce sens que nous avons alors formulé les quatre questions suivantes : vouloir mesurer la conscience linguistique des jeunes ne nécessite-t-il pas

- de donner aux activités culturelles l'importance qu'elles ont par rapport aux autres activités (activités de formation, de travail, activités sociales, etc.) qui remplissent la vie des jeunes?

- de tenir compte de l'expérience vécue propre à chacun des groupes sociaux et culturels?

- d'englober, lorsque l'on traite des activités culturelles, toutes les formes de culture en présence (culture de masse, culture nationale, culture underground, culture technologique internationale, culture locale et familiale) dans une proportion qui reflète les rapports de force entre ces très globalisantes formes culturelles?

- de tenir compte, lorsque l'on fait des comparaisons entre différents groupes, du statut sociopolitique de ces groupes?

Ensuite, le concept de conscience linguistique nous semble poser des problèmes d'interprétation des résultats, car il repose sur une base sociologique et politique en mouvance, sur un bien collectif à produi-

re non encore clairement défini, et nous paraît tributaire de phénomènes sociologiques appelés "pervers".

Ces réflexions traduisent l'inquiétude du chercheur face à un objet de recherche qu'il n'est pas aisé de maîtriser car ce qui détermine cet objet de recherche est mouvant. La conscience linguistique s'appuie sur l'identité linguistique, l'identité culturelle et l'identité nationale qui elles-mêmes véhiculent plus une vision idéologique de la société "que l'on veut bâtir" qu'elles en traduisent la réalité propre et forte d'ambiguïté du Québec. La question est alors de savoir sur quelle base doit s'appuyer l'interprétation des résultats. En outre, toute recherche étant faite pour déboucher sur des politiques ou des actions, le fait que le bien collectif à produire déborde les mandats des services sectoriels chargés de l'application de la Charte, hypothèque le passage à l'acte et pose la question des rapports du Conseil de la langue française avec d'autres services sectoriels, notamment, éducation, communications, affaires culturelles, qui peuvent agir en vue de cette prise de conscience linguistique. Il pose aussi la question de l'animation de la société civile. Qui doit faire cette animation pour que la réalisation d'un Québec français soit l'affaire de tous et chacun?

RÉFÉRENCES

1. Guy Rocher, Introduction à la sociologie générale, 1 : L'action sociale, Paris, Éditions H.M.H., "Points/Sciences humaines", 1968, 136 p., p. 29.

2. Conscience linguistique des jeunes Québécois, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches".

   Tome I : Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V, par Édith Bédard et Daniel Monnier, n° 9, 1981, 164 p.

   Tome II : Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones de niveau collégial I et II, par Pierre Georgeault, n° 10, 1981, 158 p.

   Tome III: Le fait français vécu par des élèves étudiant en anglais en 4e et 5e secondaire et en 1re et 2e collégial, par Uli Locher, Mélanie Lange et Pierre Georgeault, n° 13, 1983, 225 p.

   Tome IV : Études comparatives du vécu et de la perception du fait français dans des écoles françaises et anglaises, par Uli Locher, Mélanie Lange et Pierre Georgeault, n° 14, 1983, 158 p.

3. L'indice d'identification qui varie de 0,00 à 1,00 a dans ce cas une valeur de 0,66. Voir note 2, t. IV.

4. Cette distinction entre menace collective et menace individuelle s'est avérée très importan-

te. Nos résultats confirment de façon indirecte ce que des psychologues ont trouvé en étudiant un petit échantillon en profondeur, à savoir que la menace collective provoque des stratégies d'adaptation individualistes auprès des anglophones (Taylor et al., s.d.). La migration vers l'Ouest en est un exemple.

5. Paul Watzlawick, Changements, paradoxes et psychothérapie, Paris, Éditions du Seuil, 1975, 190 p.

6. Chez les adultes francophones, l'habitude de consommation de la télévision est bilingue : 54% la regardent dans les deux langues et 42% uniquement en français. Par ailleurs, près du tiers du temps d'écoute se fait en anglais. Voir : Sylvie Beauchamp et Pierre Bouchard, Le français et les médias. Les habitudes des Québécois, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/ Études et recherches", n° 11, 1982, XVII-218 p.

7. Cette culture technologique va internationaliser dans son sillage la culture de masse et transformer tant les rapports entre culture de masse et culture nationale que les productions elles-mêmes de la culture de masse.

8. Au moment où ont été conçus les instruments, il était difficile d'inclure ces univers culturels mais, s'il y a des suites à ces études, ceux-ci devront être pris en compte.

9. Date des enquêtes elles-mêmes.

10. Certains économistes parlent même des coûts négatifs de la francisation et ont commencé à les évaluer.

11. Lors des consultations du Conseil de la langue française, des intervenants ont maintes fois signalé par exemple qu'il ne leur semblait pas que le milieu de l'éducation avait fait siens les objectifs de la Charte. Cela n'est-il pas significatif de l'écart qui existe entre les intentions de la Charte et les mandats opérationnels dévolus aux organismes chargés de son application et ne pose-t-il pas la question de la mise en application des intentions premières de la Charte?

12. Ce n'est pas purement une facétie du temps qui a permis l'élaboration de la Charte dans un superministère. N'est-ce pas l'objet lui-même de la Charte qui transcende nombre d'activités sectorielles gouvernementales? Nous n'aborderons pas la question du lieu où devrait, dans l'organisation gouvernementale, être coordonnée la mise en application des intentions premières de la Charte, ni celle des rapports entre l'État et la société civile (le monde des rapports économiques, sociaux et des relations privées) qui devraient être mis en place pour concourir à la production du bien collectif que nous avons appelé francité. Nous voulons, pour rester dans notre sujet, esquisser le fait suivant : la façon de concevoir un concept, une problématique, une politique, est tributaire du lieu institutionnel où s'opère cette réflexion, de son rôle et de sa fonction, du mode de gestion privilégié pour l'ensemble des services sectoriels (centralisation, déconcentration, décentralisation d'encadrement et décentralisation d'autodéveloppement).

13. Les effets pervers, contre-intuitifs, de composition ou d'aggrégation, familiers aux économistes, sont des phénomènes individuels ou collectifs qui résultent de la juxtaposition de comportements individuels et qui ne sont pas recherchés par les acteurs.

14. Nous en avons eu maints témoignages lors des consultations de mai et juin 1983. Voir Pierre Georgeault et Francine Gagné, Synthèse des opinions. Consultation sur l'avenir du français et des francophones. La place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents", n° 36, 1983, 108 p.

15. Nous ne parlons pas ici du champ des négociations collectives de travail qui s'inscrit dans un autre contexte vis-à-vis de l'État, lorsque celui-ci intervient.

16. Ce phénomène est évident lorsque l'on regarde la multiplication des services publics sectoriels qui s'est opérée dans les années 60 (éducation, santé, habitation, culture, loisirs, langue). Or, la récession économique, le refus ou l'incapacité des citoyens de payer de plus en plus d'impôts, la croissance des services sectoriels que certains présentent comme des monstres bureaucratiques de plus en plus inadministrables, de moins en moins efficaces, les effets pervers de toute institutionnalisation des services, etc., tous ces phénomènes conduisent à une redéfinition de l'État ou plus généralement des rapports entre société politique et société civile.

17. Il faut reconnaître par ailleurs qu'une bonne partie de ceux qui, dans la société civile, exprimaient le mieux les aspirations des Québécois, se sont retrouvés dans les institutions gouvernementales, ce qui a contribué à désorganiser la société civile.

VIII

LE FRANÇAIS, LES FRANCOPHONES ET LES LÉGISLATIONS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC

UNE ANALYSE ÉCONOMIQUE

François VAILLANCOURT

Professeur

Département de science économique

Université de Montréal

INTRODUCTION

Ce texte a été préparé pour le Conseil de la langue française qui nous a demandé d'utiliser les outils de l'analyse économique pour faire le point sur la situation du français et des francophones du Québec et en examiner l'avenir. Dans la première partie du texte, nous présentons le cadre d'analyse proposé par l'économique[1] pour analyser les choix linguistiques des agents (individus, firmes, ...) et les politiques linguistiques. Ce cadre, bien que de nature générale, est présenté ici en tenant compte du contexte québécois. La seconde partie du texte porte sur le statut socio-économique du français et des francophones du Québec et pour l'explication de l'évolution de ce statut au cours des dernières années. On se penche donc sur le rôle des politiques linguistiques. Finalement, la troisième partie du texte examine l'évolution probable des principaux déterminants économiques du statut du français et des francophones au cours des prochaines années et indique quelques choix ouverts aux législateurs québécois.

1. L'ANALYSE ÉCONOMIQUE ET LES LANGUES[2]

Cette première partie du texte se divise en cinq sections. La première, plus générale que les autres, porte sur la définition de la langue comme bien économique. La seconde porte sur le choix d'apprendre une langue, la troisième sur l'utilisation d'une langue pour des activités de consommation et la quatrième partie sur son utilisation au travail. La cinquième partie étudie les aspects économiques des politiques linguistiques.

1.1. LA LANGUE, BIEN ÉCONOMIQUE

Il est maintenant d'usage en économique de traiter la langue à la fois comme un attribut ethnique qui caractérise, en partie ou en tout, l'appartenance de l'individu à un groupe ou à une société donnée et comme un type de capital humain[3] qui lui sert à communiquer avec les autres, ce qui lui permet d'acquérir d'autres types de capital humain (scolarité, ...) et de les rendre disponibles sur le marché du travail. On considère que la langue préférée d'un individu (en règle générale, sa langue maternelle) est à la fois un attribut ethnique et du capital humain, alors que les autres langues connues par un individu sont du capital humain[4].

La langue n'est pas cependant un capital humain tout à fait comme les autres. En effet, si l'on prend le cas de la scolarité, un individu a, en règle générale, intérêt à avoir des connaissances que peu d'individus possèdent car cette rareté relative lui permet, si ses connaissances sont en demande, de faire augmenter sa rémunération. Par contre, un individu qui parle une langue donnée a intérêt à ce que sa langue soit connue et utilisée par le plus grand nombre d'interlocuteurs possible car c'est ce qui lui donne de la valeur[5]. Être le seul à connaître une langue dans une ville donnée n'est pas plus utile que d'être le seul à posséder un appareil téléphonique. Ceci dit, ce n'est pas le fait de passer de zéro à un interlocuteur ou celui de savoir qu'il y a 50 millions d'interlocuteurs potentiels de l'autre côté d'un océan qui rende beaucoup plus utile une langue. Il faut un nombre suffisant d'interlocuteurs situés près de l'individu, ce qui lui procure un réseau de communications dense. Évidemment, tout ceci ne tient que si les lois ou les us et coutumes permettent l'utilisation d'une langue, ce qui n'est pas toujours le cas.

Dans une société unilingue fermée sur elle-même, le choix des langues à apprendre ne se pose presque pas. Mais dans le cas du Québec, une société où deux groupes linguistiques coexistent, qui communique avec les autres nations et qui reçoit des immigrants sur une base régulière, il devient intéressant d'examiner les choix linguistiques des individus. C'est ce que nous faisons maintenant.

1.2. LES INVESTISSEMENTS LINGUISTIQUES

La langue étant du capital humain, nous pourrons utiliser le cadre mis de l'avant par la science économique pour analyser l'acquisition de capital humain afin d'expliquer les investissements linguistiques. Ce cadre d'analyse nous indique que les individus, lorsqu'ils prennent des décisions pour eux-mêmes, et les parents, lorsqu'ils prennent des décisions pour leurs enfants, considèrent les rendements nets attendus[6] des divers choix possibles et retiennent le ou les meilleurs investissements compatibles avec leur budget. Le fait de pouvoir expliquer le choix des parents est particulièrement pertinent dans le cas de choix linguistiques car les parents ont sans doute plus d'influence sur ce type d'investissement que sur d'autres[7].

Le premier choix linguistique qui affecte un individu est celui de sa langue maternelle, un choix fait par ses parents. Dans le cas du Québec, il se fait (en nombre absolu) peu de choix[8]. En effet, les couples francophones et anglophones ne connaissent pas assez, en règle générale, l'autre langue pour l'utiliser comme langue maternelle. Ce sont certains couples exogames et certains couples allophones, soit une faible proportion des couples québécois qui peuvent délibérément choisir une langue maternelle pour leurs enfants. Il n'y a pas d'études économiques de ce choix.

Le deuxième choix linguistique qui affecte un individu dépend de l'intérêt que montrent ses parents à le voir apprendre une ou des langues supplémentaires. Des études économiques sur l'apprentissage d'une langue seconde ont été faites sur la connaissance de l'anglais par les francophones québécois (Vaillancourt et Lefebvre, 1981), d'une langue seconde par les hommes québécois[9] (Vaillancourt et Payette, 1982) et de l'anglais par les hommes hispanos-américains (Grenier, 1982)[10]. Les résultats de ces études indiquent que les coûts pour apprendre une langue seconde et les bénéfices qu'on espère en retirer ont un effet sur la probabilité qu'un individu soit unilingue ou non[11].

Finalement, l'individu doit lui-même faire un choix linguistique. Au Québec, ce choix est celui d'adultes nés au Québec qui n'ont pas appris de langue seconde au cours de leur jeunesse et ceux d'immigrants qui ne parlent pas le français ou l'anglais ou les deux. Étant donné que les coûts, en termes de temps et de ressources humaines pour apprendre une langue, sont plus élevés pour un adulte que pour un enfant, on peut croire que les considérations économiques priment encore plus, ce qui se répercutera sur les choix à faire. Historiquement, les choix linguistiques des immigrants québécois ont favorisé l'anglais, la langue qui ouvre les portes du monde du travail en Amérique du Nord[12]. Il n'y a pas d'étude économique formelle de ces choix, sans doute parce que l'attrait de l'anglais se comprenait facilement.

Les choix linguistiques d'un individu sont en bonne partie irréversibles. On ne change pas de langue maternelle et on apprend rarement, sauf chez les immigrants, une nouvelle langue, après l'âge de 25 ans. Ceci veut dire que des choix faits à un moment donné ont un effet à long terme important, car ils déterminent le stock de ressources linguistiques disponible dans une société pour les 50 prochaines années. Ce stock de ressources linguistiques, à son tour, a un effet sur l'utilisation et le statut des langues,

comme nous le verrons ci-dessous. Dans le contexte québécois, ceci signifie que des mesures linguistiques prises durant les années 70 peuvent mettre de 15 à 20 ans avant de faire sentir pleinement leurs effets.

Nous allons maintenant examiner ce qui détermine l'utilisation d'une langue dans deux types d'activités, soit les activités de consommation et de travail. Nous négligeons des activités tels les échanges avec des amis car ces activités nous semblent peu sujettes à l'analyse économique.

1.3. LE CHOIX D'UNE LANGUE DE CONSOMMATION

Dans une société comme le Québec où certains des membres des deux principaux groupes linguistiques sont bilingues et où la plupart des biens et services peuvent être consommés en français ou en anglais, il est important d'examiner ce qui amène les consommateurs à utiliser l'une ou l'autre langue, car il leur est loisible de faire un choix chaque fois qu'ils posent un acte de consommation. La somme de ces choix nous donne l'utilisation de la langue au niveau de la société.

L'analyse économique nous indique que les individus bilingues, donc ceux qui peuvent choisir, vont utiliser leur langue maternelle plutôt que leur langue seconde, soit parce qu'ils aiment leur langue maternelle ou qu'ils en sont fiers, soit parce qu'ils sont plus efficaces dans leur langue maternelle ou soit pour les deux raisons[13]. Dans les deux cas, on peut cependant croire que l'individu tiendra également compte du coût de son choix. C'est ainsi qu'un francophone peut être prêt à lire un livre en français plutôt qu'en anglais, s'il lui en coûte le double ou le triple, mais non le quintuple. L'écart acceptable des prix sera d'autant plus grand que la préférence pour la langue maternelle est forte ou que le gain d'efficacité qu'on retire à l'utiliser est élevé. Ce gain d'efficacité provient du fait que, par exemple,

ce ne sont pas tous les francophones dits bilingues qui comprennent aussi bien l'anglais que le français. Moins un francophone dit bilingue comprend l'anglais, plus il économise du temps à consommer en français[14], d'où un gain d'efficacité plus grand. Cette économie de temps vaudra d'autant plus pour l'individu que sa rémunération horaire est élevée.

Ce sont donc les préférences et connaissances linguistiques d'un individu, la valeur de son temps et l'écart de prix entre des variétés linguistiques d'un même produit qui expliquent le choix d'une langue de consommation. Ce sont les préférences et les besoins d'un individu, le prix des divers biens et services et son revenu qui expliquent les produits qu'il consomme. C'est la somme des achats des membres d'un groupe qui nous donne les achats d'un groupe linguistique; le nombre d'acheteurs en est un élément déterminant.

Les études empiriques sur le choix d'une langue de consommation ont examiné les préférences des Québécois francophones[15] et le lien entre le bilinguisme et l'économie de temps des Montréalais francophones[16]. Les résultats de cette étude indiquent que moins un francophone connaît l'anglais, plus il préfère utiliser le français (Vaillancourt, 1982) et plus il économise du temps (Éconosult, 1981).

En terminant, rappelons que nous avons mené cette discussion en faisant l'hypothèse que les entreprises offraient la plupart des biens et services dans les langues désirées. Cette hypothèse nous semble raisonnable pour le cas du Québec. Il n'y a pas eu d'études empiriques sur le choix d'offrir ou non un bien donné dans une langue donnée. L'analyse économique nous dit que l'on offrira un bien dans une autre langue si les gains anticipés (profits, part du marché) sont plus élevés que les coûts (traduction, publicité, ...).

L'analyse et les résultats d'études empiriques nous font conclure qu'il n'est pas nécessaire d'invoquer un attachement, que certains qualifieraient d'irrationnel, au français par les francophones du Québec pour expliquer qu'ils veulent consommer en français. Le fait qu'ils ne parlent pas parfaitement l'anglais explique très bien ce désir. Dans la mesure où la part du marché québécois que représentent les francophones s'accroît, ceci aura un effet positif sur l'utilisation du français comme langue de consommation[17].

1.4. LE CHOIX D'UNE LANGUE DE TRAVAIL

Lorsqu'on se penche sur les déterminants de la langue de travail d'un individu, on ne peut que conclure que c'est l'employeur (la firme) et non pas l'individu qui possède le pouvoir de choisir. C'est donc là une situation différente de celle observée lorsque nous avons examiné le choix d'une langue de consommation. Ceci s'explique par le fait que peu d'individus sont leur propre patron. On doit également préciser que l'employeur, en fait, choisit des langues de travail. En effet, la pratique québécoise (SECOR, 1980; Éconosult, 1981) nous indique que, dans chaque activité de la firme (production, finance, vente, ...), il peut y avoir une utilisation différente de l'anglais et du français.

L'analyse économique nous indique que les facteurs suivants ont un impact sur le choix de la langue de travail[18]:

- La langue du propriétaire de l'entreprise ou des dirigeants mandatés par lui. Le dirigeant d'une entreprise préfère utiliser sa langue.

- La langue des principaux clients de l'entreprise. En règle générale, le client préfère être servi dans sa langue. Ceci fait qu'une entreprise qui

dispose de peu de pouvoir de marché (produit standard, grand nombre de compétiteurs, ...) a avantage à utiliser la langue des acheteurs pour les attirer.

- La langue de disponibilité des intrants. La plus ou moins grande disponibilité, au lieu d'opérations choisi, de la technologie et de la main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée affectera le choix de la langue de travail. Le choix du lieu d'opérations dépendra en partie de la langue de disponibilité des intrants mais sera également affecté par des facteurs tels que la localisation des ressources naturelles (forêt, mines, électricité) utilisées et la localisation des acheteurs du produit (certains services, construction).

- L'organisation interne de l'entreprise. Le type de liens avec le siège social, le degré de décentralisation, l'interaction des activités de production avec les acheteurs sont tous des facteurs qui ont un effet sur le choix d'une langue de travail.

Les diverses contraintes conjuguées avec les objectifs de l'entreprise (profits, ventes, ...) l'amènent à choisir une combinaison optimale de langues de travail. L'agrégation de ces choix sur l'ensemble des firmes nous donne l'utilisation des langues sur le marché du travail.

Il n'y a pas eu d'études économiques formelles du choix fait par les entreprises québécoises d'utiliser plus ou moins le français ou l'anglais au Québec. Il y a cependant des études de cas (SECOR, 1980; Éconosult, 1981)[19] et des études menées à l'aide des données sur les individus (Lefebvre, 1981)[20]. Ces études nous indiquent que, dans les entreprises de propriété francophone, on utilise plus le français que dans les entreprises de propriété anglophone ou étrangère et

que l'importance de desservir le client dans sa langue explique en partie l'utilisation de l'anglais.

Ce qui précède étant dit, il faut retenir que les usages linguistiques d'une firme en un point dans le temps sont en partie le reflet de l'histoire de la firme. Si en 1950, il était optimal, à cause du manque de compétences francophones, d'exploiter un département d'ingénierie uniquement en anglais, ceci peut ne plus l'être en 1980. Cependant, du point de vue des cadres et des ingénieurs anglophones en place, il peut être préférable de continuer le travail en anglais car ils ne connaissent pas le français. Il est donc fort possible qu'à court terme les intérêts propres des cadres et administrateurs soient en conflit avec ceux de la firme qui bénéficierait d'une hausse de productivité de ses employés francophones s'ils utilisaient le français au travail.

1.5. LES ASPECTS ÉCONOMIQUES DES POLITIQUES LINGUISTIQUES

Dans les sections 1.2. à 1.4., nous n'avons pas introduit l'État comme intervenant affectant les choix linguistiques. Et pourtant, la plupart des États du monde ont une politique linguistique, explicite ou implicite. Dans cette section, nous examinons les effets des politiques linguistiques sur l'utilisation des langues[21]. En premier lieu, rappelons qu'une politique linguistique se distingue d'une politique ethnique par le fait qu'elle vise l'utilisation d'une langue, donc d'un attribut qui peut être acquis par des membres de divers groupes ethniques, et non pas la promotion d'un groupe ethnique. Évidemment, les individus qui ont comme langue maternelle la langue mise de l'avant par les politiques linguistiques auront un avantage face aux autres groupes.

On peut distinguer deux types de politiques linguistiques. Le premier type comprend des politiques "accroissantes de demande". Ces politiques se concrétisent usuellement, et c'est le cas au Québec, par l'obligation qui est faite à certains organismes (entreprises de diverses tailles, administration publique, ...), d'utiliser une langue pour diverses activités (affichage, communication écrite ou orale, ...). Si ces politiques modifient vraiment le comportement des firmes, ce qui n'est pas certain, et leur imposent un usage non optimal d'une langue, ceci entraînera des coûts, du moins à court terme. Ces coûts peuvent être supportés en partie ou en tout par les propriétaires d'une firme, par les travailleurs et par les acheteurs des produits d'une firme. Le partage exact dépend du pouvoir des agents en présence (pouvoir monopolistique sur le marché du produit,...).

Si les propriétaires doivent encourir une partie des coûts, ceci a pour effet de réduire le taux de rendement sur les investissements. Si ce taux demeure quand même supérieur à ce qu'ils pourraient réaliser ailleurs, par exemple à cause de la richesse d'un gisement de minerai, il n'y aura pas de modification des activités de l'entreprise. Par contre, si le taux de rendement devient inférieur à celui existant ailleurs, une fois tenu compte des avantages que peuvent apporter les politiques linguistiques (coûts de traduction réduits, productivité accrue), alors la firme peut choisir de réduire ses activités ou du moins le taux de croissance de ces activités au Québec. Les emplois perdus ou non créés sont plus susceptibles d'être des emplois footloose de type de direction, recherche ou informatique, que des emplois liés à la production locale. Ceci dit, les politiques de demande peuvent, sous certaines conditions (offre de travail non parfaitement élastique, variation faible du nombre d'emplois), accroître la rémunération de la langue la plus demandée, le français au Québec, par rapport à celle qui l'est moins, l'anglais au Québec. Nous examinerons l'effet des politiques de demande sur

les individus, lors de la discussion des politiques linguistiques québécoises menée dans la seconde partie du texte.

Le second type de politiques recouvre les politiques "accroissantes d'offre". Ces politiques visent à accroître le nombre d'individus actifs sur les marchés du travail et de la consommation qui connaissent une langue. Ces politiques peuvent se concrétiser, et c'est le cas au Québec, par l'enseignement de cette langue comme langue seconde aux citoyens de l'État qui sont d'une autre langue maternelle, par la sélection d'immigrants connaissant cette langue et par des efforts pour la faire apprendre aux immigrants qui l'ignorent. De plus, si les individus parlant la langue à promouvoir ont une scolarité moindre que celle dont l'entreprise a besoin, une scolarisation plus grande de ces individus permettrait d'accroître leur "employabilité" et donc l'utilisation de leur langue au travail. Les coûts de cette politique sont usuellement défrayés par l'État. Ceci signifie que les coûts varient d'un individu à l'autre selon son fardeau fiscal. Les politiques d'offre (si la demande n'est pas très fortement élastique) entraînent une baisse relative de la rémunération de la langue la plus offerte, du français par rapport à l'anglais au Québec.

Il n'y a pas d'études empiriques comme telles sur la rémunération d'une langue. Il y a cependant des études qui examinent l'effet de connaître une langue sur la rémunération des individus qui la parlent. Nous examinerons les résultats de ces études dans la seconde partie de ce texte.

2. LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU FRANÇAIS ET DES FRANCOPHONES AU QUÉBEC[22]

Cette deuxième partie du texte se divise en quatre sections. Dans la première section, nous examinons l'utilisation du français au Québec, à l'aide de données recueillies auprès des individus, auprès des firmes et dans les journaux. Dans la seconde section, nous décrivons l'évolution du statut socio-économique des francophones du Québec à l'aide de données sur leur part des postes de cadres, sur leur revenu et sur leur propriété des entreprises. Dans ces deux sections, nous mettons l'accent sur l'évolution récente des divers agrégats considérés. Dans la troisième section, nous cherchons à expliquer cette évolution et à examiner l'effet des politiques linguistiques du gouvernement québécois sur cette évolution. Nous terminons cette partie du texte en examinant les effets, en général, des diverses politiques linguistiques sur les communautés anglophones et francophones du Québec.

2.1. L'UTILISATION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

L'objectif de cette section n'est pas de faire le tour de la question parce que ceci nous est impossible dans l'espace qui nous est dévolu et parce qu'il y a plusieurs ouvrages récents qui touchent la question de la langue de travail (Breton et Grant, 1981; Monnier, 1983) et de consommation (Bouchard et Beauchamp-Achim, 1980). Nous voulons cependant familiariser le lecteur avec quelques études récentes sur le statut et l'évolution de l'usage du français au Québec.

L'utilisation du français comme langue de travail dépend surtout du choix des firmes. Il est intéressant d'examiner quelles sont leurs exigences linguistiques. Deux ensembles de résultats sont disponibles. Les premiers, présentés au tableau VIII.1, ont

Tableau VIII.1

Répartition des emplois de cadre et d'ingénieur offerts à Montréal selon les exigences linguistiques des emplois 1964, 1970 et 1979

	Connaissances linguistiques exigées					
	Uniquement le français		Le français et l'anglais		Uniquement l'anglais	
	Cadre	Ingénieur	Cadre	Ingénieur	Cadre	Ingénieur
	%	%	%	%	%	%
1964	31	12	40	16	29	72
1970	27	27	39	21	34	52
1979	36	43	44	37	20	20

Source: "L'évolution des exigences linguistiques dans les postes de cadres et d'ingénieurs au Québec de 1970 à 1979" de F. Vaillancourt et A. Daneau, Gestion, avril 1981, p. 25.

Note : Les données pour 1964 ont été compilées par S. Lieberson dans Language and Ethnic Relations in Canada, New York, John Wiley and Son, 1970. Celles de 1970 et de 1979 ont été compilées par A. Daneau dans "L'impact de la loi 101 sur les exigences linguistiques des emplois à Montréal", rapport de recherche, M.Sc., Économique, Université de Montréal, 1980, à l'aide des annonces de la Presse, du Montreal Star et de la Gazette.

été obtenus en recensant les annonces de journaux; les seconds, présentés au tableau VIII.2, proviennent de deux enquêtes auprès des firmes.

Les résultats des tableaux VIII.1 et VIII.2 nous indiquent que les exigences linguistiques ont évolué en faveur du français au Québec de 1964 à 1979. Il ne devrait donc pas être surprenant de constater qu'on utilise plus le français au travail au Québec qu'auparavant, ce qu'indiquent les résultats de Monnier (1983) et ceux du tableau VIII.3.

Il y a donc eu un certain progrès dans l'utilisation du français au travail au cours des années 70 au Québec. Cependant, comme l'indique le tableau VIII.4, le français est cependant moins utilisé lorsqu'on progresse dans la hiérarchie de l'entreprise.

Dans le domaine de la consommation, on observe également une croissance de l'utilisation du français. En effet, le pourcentage de francophones ayant eu de la difficulté à se faire servir en français passe de 13% en 1970 à 9% en 1979 (Bouchard et Beauchamp-Achim, 1980, p. 79).

2.2. LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES FRANCOPHONES

Le français est donc exigé plus souvent par les employeurs et plus utilisé par les travailleurs. Les francophones ont-ils également vu s'améliorer leur statut? C'est ce que nous examinons maintenant. Nous utiliserons deux indicateurs traditionnels du statut socio-économique, soit l'importance des francophones et anglophones. De plus, nous examinerons la part de l'activité économique québécoise sous contrôle francophone.

Tableau VIII.2

**Exigences linguistiques,
cadres oeuvrant aux opérations québécoises,
échantillon de firmes québécoises,
1964 et 1979**

	Pourcentage des cadres devant connaître l'autre langue	
	Francophones	**Anglophones**
	%	%
1964	91	46
1979	23	52

Source: "La présence francophone dans la grande entreprise manufacturière du Québec 1964-1979", Secor inc., Montréal, 1980, p. 63.

Note : Il s'agit d'un échantillon de 19 entreprises manufacturières anglophones.

Tableau VIII.3

Utilisation du français au travail, en pourcentage du temps de travail, Québec, 1970 et 1978

Année	Francophones	Anglophones	Tous
	%	%	%
1970	87,0	17,0	77,0
1979	90,0	37,0	85,0

Source: "Le statut socio-économique des francophones au Québec à la fin des années 1970" de F. Vaillancourt, revue de l'ACELF, août 1982, p. 12.

Note : Ces résultats ont été calculés à l'aide de données recueillies lors d'enquêtes faites pour la Commission Gendron (1971) et le Conseil de la langue française (1979).

Les individus sont classés selon leur langue maternelle.

Tableau VIII.4

Langue de travail, orale et écrite, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 1978-1979

Niveau hiérarchique	Pourcentage d'utilisation du français au travail					
	Langue orale			Langue écrite		
	Franco-phones	Anglo-phones	Tous	Franco-phones	Anglo-phones	Tous
Cadres supérieurs	83,5	9,6	45,7	68,5	4,6	35,1
Cadres moyens	88,0	16,4	59,9	74,9	8,3	48,7
Cadres inférieurs	91,6	17,9	71,2	82,0	9,3	61,9
Personnel de bureau	90,5	13,3	68,5	80,6	8,1	60,1
Personnel d'exploitation	97,8	23,9	90,2	92,5	13,0	84,9
Grand total	95,6	18,6	82,1	88,5	10,0	74,7

Source: "Présence francophone, langue de travail et connaissances linguistiques dans les grandes entreprises au moment de l'analyse linguistique", de R. Champagne, Montréal, Office de la langue française, 1982, miméo, p. 15, 17 et 19.

Note : Les données ont été tirées des analyses linguistiques remplies par 290 entreprises de 500 employés et plus. Le critère de la langue la mieux connue est utilisé pour classer les individus.

Nous présentons deux tableaux sur l'importance des francophones au sein des postes de commande. Le premier (VIII.5) fait le point à l'aide des données les plus récentes. Le second (VIII.6) nous permet de retracer l'évolution de la situation au cours des 20 dernières années.

Les résultats du tableau VIII.6 concordent entre eux et indiquent que les francophones ont accru leur présence au sein des postes de commande de l'économie québécoise au cours des 20 dernières années. Cette tendance est susceptible de se poursuivre car les résultats de Vaillancourt (1980b) et de Sales et al. (1982) indiquent que les francophones représentent une plus grande proportion des jeunes cadres que de l'ensemble des cadres.

Le second indicateur du statut socio-économique des francophones que nous avons retenu est l'écart entre le revenu de travail des francophones et des anglophones. Nous présentons deux tableaux sur l'évolution récente des écarts de revenu : le premier (VIII.7) nous indique le revenu moyen des anglophones et des francophones du Québec en 1970 et en 1978. À son examen, on constate qu'il y a eu diminution des écarts et donc amélioration du statut socio-économique des francophones de 1970 à 1978[23].

L'évolution observée au tableau VIII.7 n'est pas nécessairement un reflet de l'évolution de la valeur relative de l'anglais et du français sur le marché du travail québécois. En effet, d'autres facteurs, tel le fait que les francophones ont comblé une partie de l'écart qui les séparait des anglophones en termes de scolarité, peuvent expliquer les résultats du tableau VIII.7[24]. C'est pourquoi nour présentons au tableau VIII.8 l'effet net des attributs linguistiques sur le revenu. Cet effet net se calcule en comparant deux individus, différents de par leurs attributs linguistiques, mais par ailleurs identiques.

Tableau VIII.5

Présence francophone au sein des postes de cadre, Québec, 1979-1982

	Ensemble des cadres	Entreprises de 500 employés et plus	
			et administration publique
	1979 (1)	Champagne 1978-1979 (2)	Sales 1981-1982 (3)
Pourcentage de francophones	77,6	68,7	69,1

Sources et notes:

1. Calculs de l'auteur faits avec les données de l'enquête des Finances des consommateurs de 1979. La langue maternelle est utilisée pour classer les individus.

2. "Présence francophone, langue de travail et connaissances linguistiques dans les grandes entreprises au moment de l'analyse linguistique" de R. Champagne, Montréal, Office de la langue française, 1982, miméo. Les données sont tirées des analyses linguistiques faites auprès de 290 entreprises. Le critère de la langue la mieux connue est utilisé pour classer les individus.

3. "Langues, groupes linguistiques et position d'encadrement et de direction dans les secteurs privés et publics au Québec" de A. Sales, N. Bélanger et B. Allaire, Montréal, Département de sociologie de l'Université de Montréal, 1982. Les données de cette étude ont été recueillies auprès d'un échantillon de 1 010 cadres de l'entreprise privée et publique et de l'administration publique. La langue maternelle est utilisée pour classer les individus.

Tableau VIII.6

Présence francophone au sein des postes supérieurs, ensemble du Québec et de Montréal, cadres et membres du C.A., 1964 - 1979 - 1981

Types de postes occupés	Pourcentage de francophones occupant ces postes			
Cadres - Québec		%		%
1) Étude Bernard et al.	1971	72,5	1978	74,8
2) Étude SECOR	1964	69,0	1979	75,0
3) Étude Sauvé/Champagne	1975	19,3	1981	25,4
Cadres - Montréal				
4) Étude Board of Trade	1967	44,6	1979	57,7
Membres du C.A. - Québec				
5) Études St-Pierre/Champagne	1974	14,0	1981	14,6
Membres du C.A. - Montréal				
7) Étude Board of Trade	1967	14,8	1979	27,4

Sources et notes:

Ligne 1: P. Bernard, A. Demers, D. Grenier et J. Renaud, L'évolution de la situation linguistique et socio-économique des francophones et des non-francophones au Québec 1971-1978. Montréal, Office de la langue française, 1979, données tirées du tableau 30, p. 116. Les données de 1971 sont tirées du recensement et celles de 1978 d'une enquête faite auprès de 3 893 répondants du Québec.

Tableau VIII.6 (Suite)

Sources et notes: (suite)

Ligne 2: SECOR inc., La présence francophone dans la grande entreprise manufacturière 1964-1979, Montréal, miméo, 1980, p. 43. Il s'agit des pourcentages pour les opérations québécoises d'une enquête faite auprès de 19 firmes manufacturières anglophones.

Ligne 3: Maurice Sauvé, "Les Canadiens-français et la direction des entreprises au Québec", Commerce, septembre 1978 et René Champagne, "Évolution de la présence francophone parmi les hauts dirigeants des grandes entreprises québécoises entre 1976 et 1982", Montréal, Office de la langue française, 1983, miméo. Le chiffre pour 1975 est rapporté par Champagne (p. 43) et est obtenu à l'aide des résultats de Sauvé qui proviennent de calculs faits pour 104 entreprises employant 1 000 personnes ou plus au Québec en 1975. Les données de Champagne proviennent de calculs faits pour 134 entreprises employant 1 000 personnes ou plus en 1981. Les deux études portent sur les cadres supérieurs. Si on se limite aux entreprises anglophones soit 91 en 1975 et 101 en 1982, les pourcentages sont de 9,2% et 13,7%.

Lignes 4 et 6: Montréal Board of Trade, Survey of Persons with Mother-Tongue French in the Management Ranks of Montreal Area Firms, Montréal, miméo, 1979. À la ligne 4, il s'agit des pourcentages pour toutes les opérations d'un échantillon de 229 firmes.

Ligne 5: Guy St-Pierre, "La présence des francophones au Conseil de direction", Commerce, juin 1976, p. 66 et Champagne, op. cit. Les résultats de St-Pierre proviennent de calculs faits pour 93 entreprises anglophones employant 800 personnes et plus au Québec en 1973. Les résultats de Champagne portent sur 101 entreprises anglophones employant 1 000 personnes ou plus en 1981.

Tableau VIII.7

Revenu de travail moyen et écart de revenu de travail moyen, hommes et femmes, Québec, 1970 et 1978, anglophones et francophones, unilingues et bilingues

Groupes linguistiques	Hommes				Femmes			
	1970		1978		1970		1978	
	$	Écart	$	Écart	$	Écart	$	Écart
Anglophone unilingue	9 513	1,56	22 201	1,38	4 971	1,23	10 780	1,09
Anglophone bilingue	10 144	1,66	22 079	1,37	5 121	1,27	12 438	1,26
Francophone unilingue	6 101	1,00	16 107	1,00	4 048	1,00	9 902	1,00
Francophone bilingue	8 440	1,38	19 898	1,24	4 765	1,18	12 373	1,25

Source: Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), de Robert Lacroix et François Vaillancourt, Québec, Conseil de la langue française, "Dossier", n° 8, 1981, tableaux 1-2, p. 12, et B-17, p. 123. Les résultats pour 1970 sont tirés des données du recensement du Canada de 1971 et celles de 1978 des données de l'enquête du Conseil de la langue française de 1979.

Notes : Les $ sont donnés en dollars courants.
La langue maternelle des individus est le critère de classement retenu.
Les écarts sont calculés par rapport aux revenus des francophones unilingues.

Tableau VIII.8

Effet net des attributs linguistiques sur le revenu de travail, hommes et femmes, Québec, 1970-1798

Attributs linguistiques	Hommes		Femmes	
	1970	1978	1970	1978
Francophone bilingue	17,1	4,7	7,7	7,9
Anglophone unilingue	21,1	0,0	8,8	0,0
Anglophone bilingue	26,2	7,8	7,3	0,0

Source: Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), de Robert Lacroix et François Vaillancourt, Québec, Conseil de la langue française, "Dossier", n° 8, tableau 5-1, p. 53.

Note : Chaque effet net représente l'écart en pourcentage entre le revenu de travail de deux individus identiques, l'un qui appartient à l'un des trois groupes linguistiques retenus et l'autre qui est unilingue francophone. Par exemple, un homme francophone bilingue ayant, par ailleurs, le même niveau de scolarité, le même âge et ayant le même nombre de semaines de travail gagne 17,1% de plus qu'un unilingue francophone en 1970; cet écart n'est plus que de 4,7% en 1978.

La langue maternelle des individus est le critère de classement retenu.

Les données utilisées sont celles du recensement du Canada 1971 et de l'enquête du Conseil de la langue française de 1979. Les équations furent estimées à l'aide des moindres carrés ordinaires (SPSS). La variable dépendante est le logarithme naturel du revenu et les variables indépendantes sont le nombre d'années de scolarité, d'expérience, d'expérience au carré, de semaines de travail et les attributs linguistiques. Seuls les coefficients significativement différents de zéro à un seuil de 95% (test t à une queue) sont rapportés comme différents de zéro.

Comment interpréter les résultats du tableau VIII.8? Eh bien, ils nous indiquent que le rendement monétaire qu'un anglophone, unilingue ou bilingue, ou un francophone bilingue tire de ses seules connaissances linguistiques par rapport à celui reçu par un francophone unilingue a beaucoup diminué de 1970 à 1978. De fait, il a diminué à un point tel que, dans le cas d'un unilingue anglophone, par ailleurs similaire à un unilingue francophone, cet écart de rendement n'existe plus en 1978. Comment expliquer alors les écarts rapportés au tableau VIII.7? En se rappelant que les anglophones et les francophones bilingues sont, entre autres, plus scolarisés que les francophones unilingues.

Les écarts de revenu de travail entre francophones et anglophones ont donc diminué de 1970 à 1978, qu'on les mesure en termes bruts ou nets.

Nous traiterons, en dernier lieu, de la propriété des entreprises québécoises. La part de l'activité économique (mesurée en termes d'emplois) sous contrôle francophone peut être vue à la fois comme indicateur du statut de ce groupe et comme un facteur expliquant ce statut tel que mesuré par l'accès aux postes de commande[25] et les écarts de revenu. Le tableau VIII.9 nous indique l'évolution de la propriété francophone, anglophone et étrangère au Québec de 1961 à 1978.

Les résultats du tableau VIII.9 nous indiquent que les francophones ont accru leur contrôle de l'économie québécoise de 1961 à 1978 et ce, au détriment des anglophones, la part des étrangers étant restée virtuellement inchangée. Cette croissance de la part des francophones a sans doute continué depuis 1978, particulièrement dans le secteur des mines (nationalisation de l'Asbestos, ...) et des services publics (prise de contrôle de Gaz Métro et Gaz Inter-Cité).

Tableau VIII.9

La propriété des divers secteurs de l'économie québécoise, 1961 et 1978

Secteur	Pourcentage des emplois dans des établissements sous contrôle					
	Francophone (Canadien)		Anglophone (Canadien)		Étranger	
	1961	1978	1961	1978	1961	1978
Agriculture	91,3[d]	91,8	8,7[d]	8,2	0,0[a]	0,0[a]
Forêt		33,4		28,9		37,7
Mines[b]	6,5	9,2	53,1	17,9	40,4	73,0
Manufacturier	21,7	27,8	47,0	38,6	31,3	33,5
Construction	50,7	74,4	35,2	18,5	14,1	7,1
Transport, communications et services publics	36,4	42,2	55,3	53,4	8,3	4,4
Commerce	50,4	51,0	39,5	32,0	11,5	17,0
Finances, assurances et immeubles	25,8	44,8	53,1	43,1	21,1	12,1
Services privés	65,0	63,2	35,0	29,4	0,0[a]	7,4
Services publics (éducation et santé)	75,4	87,3	24,6	12,7	0,0	0,0
Administration publique	51,8	67,2	47,7	32,8	0,5	0,0[a]
Ensemble de l'économie[c]	47,1	54,9	39,3	31,2	13,6	13,9

Source : 1961: La propriété des entreprises au Québec, les années 1960, André Raynauld, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974, p. 62 et 64. 1978: "L'appartenance des entreprises au Québec en 1978", Raynauld et Vaillancourt, Montréal, miméo, 1983, tableaux 2.3, 2.7, 2.24 et 2.30. Cette étude a été menée pour le compte du Conseil de la langue française.

Notes : a: Par hypothèse.
b: Les pourcentages de 1978 portent sur les établissements de 50 employés et plus de façon à être comparables avec les données de 1961. Pour l'ensemble des établissements, la part des francophones s'élève à 17,0%, celle des anglophones à 18,1% et celle des étrangers à 64,9%.
c: L'industrie de la forêt est exclue.
d: Non calculé en 1961.

Le statut socio-économique des francophones du Québec s'est donc amélioré de 1960 à 1980. Comment expliquer ces changements? C'est là l'objet de la prochaine section.

2.3. UN ESSAI D'EXPLICATION DES CHANGEMENTS DE STATUT DU FRANÇAIS ET DES FRANCOPHONES

L'économie du Québec étant d'abord une économie de marché, c'est le comportement des agents privés par le jeu de l'offre et de la demande qui détermine l'utilisation des langues et donc le statut socio-économique (occupation, rémunération) de ceux qui les connaissent. Nous chercherons donc tout d'abord à expliquer l'évolution rapportée à la section 2.2. sans faire appel aux lois linguistiques. Nous indiquerons ensuite la place de ces lois.

Si l'on utilise le schéma classique primaire-secondaire-tertiaire, on constate que le Québec a connu, au cours des dernières décennies, une "tertiarisation" de son économie. En effet, alors qu'entre 1961 et 1978, il se créait 844 000 emplois au Québec, l'équivalent de 94% de ces nouveaux emplois se localisait dans le secteur tertiaire (797 000)[26]. De 1961 à 1978, la part relative des emplois dans le secteur tertiaire est donc passée de 54% à 67%. Comme on utilise plus la langue comme outil de travail dans le secteur tertiaire que dans les autres secteurs de l'économie, ceci fait que la demande pour les connaissances linguistiques s'est accrue.

On peut également regrouper l'activité économique en deux secteurs, interne et externe, comme l'ont fait Lacroix et Vaillancourt (1981). Le secteur interne a comme principal marché le Québec : on y retrouve les entreprises de construction, les commerces et services locaux (utilités, financiers, ...), le secteur public et parapublic. Le secteur externe a son principal

marché hors du Québec. On y retrouve les entreprises forestières et minières, une partie des firmes manufacturières, les entreprises de transport et de communications et quelques firmes de services (génie). L'anglais est donc plus susceptible d'être utilisé dans le secteur externe que dans le secteur interne. Or, au cours des 20 dernières années, la croissance de l'emploi s'est surtout manifestée dans le secteur interne. Ainsi, le secteur public et parapublic est passé de 19% à 25% de l'emploi de 1961 à 1978[27]. Comme les firmes de ce secteur desservent surtout le marché québécois et que celui-ci est devenu de plus en plus francophone[28], ceci aura pour effet d'accroître la part du français sur le marché du travail. De plus, le type de biens consommés s'est modifié au cours de la période : les biens dont la consommation est intensive en langue ont vu s'accroître leur part du panier de consommation pendant cette période[29]. Ceci accroît également la demande pour le français.

À part la croissance du secteur tertiaire/interne, deux autres facteurs ont agi pour accroître la demande de français. Le premier facteur est la croissance de la propriété francophone dans le secteur externe (forêt, mines, manufacturier). Or, comme nous l'avons indiqué (1.4), il y a un lien entre la propriété et l'usage des langues au sein d'une firme. Le second facteur est le déplacement hors Québec d'une partie des activités de type "siège social" (ingénierie, informatique, ...) qui se situait à Montréal au début des années 60. Ces départs, qui ne font aucun doute, sont difficiles à quantifier[30]. Ils entraînent, en premier lieu, une diminution de la demande pour l'anglais et, par effet de rebours (décentralisation des opérations, liens plus ténus avec le siège social), une augmentation de l'usage du français.

L'argumentation présentée jusqu'ici a cherché à démontrer qu'au Québec, depuis 1960, la croissance du secteur tertiaire a amené une plus grande utilisation de la langue de travail. Quelle langue? Le français

plus souvent que l'anglais à cause des marchés et de la propriété francophone du secteur tertiaire. De plus, l'évolution de la propriété du secteur tertiaire. De plus, l'évolution de la propriété du secteur externe a également favorisé un accroissement de l'utilisation du français au travail. Ceci devrait avoir pour effet d'accroître la demande pour les individus connaissant le françait, particulièrement dans les postes de cadres. Les résultats des tableaux VIII.1 et VIII.2 sur les exigences linguistiques des postes et ceux du tableau VIII.6 sur la présence des francophones dans les postes de cadres nous indiquent que c'est là ce qui s'est passé. Cette croissance de la demande pour le français (relativement à l'anglais) devrait entraîner une hausse de la rémunération relative des francophones et donc, une diminution des écarts de revenu entre les francophones et les anglophones, ce qu'on observe au tableau VIII.8[31].

Mais est-ce seulement un changement dans les conditions de demande qui explique l'évolution décrite ci-haut? En effet, côté offre, à demande inchangée, les deux phénomènes suivants auraient eu pour effet de hausser le salaire relatif des francophones : une augmentation importante de l'offre de non-francophones et une diminution importante de l'offre de francophones.

Le premier phénomène ne s'est pas produit. Au contraire, les non-francophones ont vu leur part de la population québécoise se réduire quelque peu de 1971 à 1981.

Le deuxième phénomène n'a pas eu lieu. De fait, non seulement les francophones sont-ils relativement plus nombreux maintenant qu'en 1971 mais le rattrapage effectué en termes de scolarité fait que l'offre de francophones utiles à l'entreprise s'est sans doute accrue plus vite que la population francophone. Cette croissance de l'offre de francophones aurait eu pour

effet de réduire la rémunération relative du français si la demande pour celui-ci était restée inchangée.

Quel a été le rôle des politiques linguistiques et plus spécifiquement des lois linguistiques dans l'explication de l'évolution du statut du français et des francophones? Pour répondre à cette question, il faut se replacer dans le contexte des années 60. En effet, à notre avis, la prolifération, au cours des années 60, de lettres à l'éditeur, d'éditoriaux et d'articles et surtout de manifestations de masse (manifestation "Gordon", McGill français, Saint-Léonard) a eu un effet sur le climat linguistique au Québec et a signalé aux firmes une volonté d'affirmation chez les francophones. Ce changement de climat, qui a entraîné la création du Centre linguistique de l'entreprise (C.L.E.) en 1972, un organisme dont la principale fonction était, avant l'apparition des législations linguistiques, d'aider les firmes se francisant volontairement. Ce changement de climat a également eu un effet sur le comportement des membres de la communauté des membres de la communauté anglophone du Québec. C'est ainsi qu'on voit apparaître, au milieu des années 60 dans la région de Montréal, à la demande des parents, les premiers programmes d'immersion en français. Or, une meilleure connaissance du français par les anglophones devait réduire leur opposition à la francisation des milieux de travail.

Mais si les firmes veulent franciser leurs opérations, il leur faut disposer d'une main-d'oeuvre francophone compétente. Or, l'État québécois a poursuivi sa politique d'encouragement massif à la scolarisation des francophones à partir des années 60[32]. Une telle politique est une politique linguistique qui accroît l'offre de français sur le marché du travail. De plus, la mise sur pied de classes d'accueil et de COFI pour les immigrants a également eu pour effet d'accroître l'offre de français. Les lois linguistiques (22, 101) ont également cherché à accroître l'offre de français, à court terme, par des exigences

imposées aux professionnels mais surtout à long terme, par les exigences sur la langue de l'école.

Le principal objectif des lois linguistiques est cependant d'accroître la demande de français. À notre avis, les exigences des lois 22 et 101 n'expliquent pas la plus grande partie de la croissance de la demande pour le français. En effet, cinq études, soit celles de l'A.C.F.Q. (1979), de Secor (1980), d'Éconosult (1981), de Breton et Grant (1981) et de Veaudelle (1981), indiquent toutes que la francisation du milieu de travail est surtout le résultat du choix de firmes et non pas du choix du législateur. Ceci dit, le processus de francisation prévu par les lois 22 et 101 peut aider à vaincre certaines résistances anachroniques.

2.4. LES EFFETS SUR L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE DE LA CROISSANCE DE L'USAGE DU FRANÇAIS[33]

Dans cette section, nous aborderons tout d'abord les effets de la croissance du français comme langue de travail sur les firmes et les individus. Nous nous pencherons ensuite sur les effets de la croissance du français comme langue de consommation et d'enseignement sur les individus. Finalement pour clore la section, nous examinerons les effets de la croissance de l'utilisation du français sur la société québécoise.

Que la croissance du français comme langue de travail soit le résultat des forces du marché ou des exigences des lois linguistiques, les bénéfices de cette croissance seront égaux ou plus grands que les coûts pour les firmes si elles peuvent choisir d'utiliser le niveau optimal de français. Si par contre, on leur impose un niveau trop élevé de français, les coûts seront plus grands que les bénéfices. Dans les deux cas, il y aura des bénéfices et des coûts. Au Québec, quatre études (Société internationale ...,

1974; Sabourin, 1977; Secor, 1977 et Éconosult, 1981) indiquent qu'en moyenne, le coût direct d'une francisation volontaire durant la période de transition (présumée de cinq ans), est de moins de 1% des ventes. Après cette période (durant laquelle se fait la traduction du stock existant de textes), les coûts sont encore moins élevés. Évidemment, il s'agit là d'une moyenne : les coûts varient d'un secteur à l'autre, d'une entreprise à l'autre. Notons également qu'il s'agit des coûts encourus pour franciser les opérations au Québec. Ces coûts sont donc encourus après réorganisation, s'il y a lieu, et excluent le coût d'une telle réorganisation.

Les entreprises opérant au Québec retirent également des bénéfices de la francisation de leurs opérations. En effet, elles ont accès plus facilement à la main-d'oeuvre locale[34], et celle-ci est plus productive en français qu'en anglais (Éconosult, 1981). Les bénéfices l'emportent-ils sur les coûts? Nous l'ignorons.

Les individus sont affectés de façon différente par les politiques de francisation du milieu de travail. De façon générale, les "parlants français" voient le nombre d'emplois qui s'ouvrent à eux s'accroître, alors que les unilingues anglophones voient celui-ci diminuer. Plus spécifiquement, les "parlants français" sont d'autant plus avantagés que peu de postes sont transférés hors du Québec ou n'y sont pas créés et que beaucoup de postes au Québec sont francisés. Les unilingues anglophones ont intérêt à voir le moins de postes possible francisés. Ils préfèrent sans doute les voir transférer hors du Québec, à condition qu'on leur offre également d'être transférés plutôt que de se voir offrir des cours de français par leur firme[35]. S'ils n'ont pas cette possibilité, ils doivent soit apprendre le français à leurs frais, soit quitter le Québec, pour maintenir la rentabilité de leur capital linguistique. Ainsi, les départs peuvent entraîner des pertes lors de la disposition d'actifs

immobiliers et des coûts d'insertion dans le nouveau lieu de résidence. Rappelons finalement que les postes les plus susceptibles d'être transférés hors du Québec sont de type "siège social" (Dagenais et Van Peeterssen, 1973; Secor, 1977). Ceci fait que les francophones qui veulent les occuper devront le faire hors du Québec, ce qui leur impose des coûts.

Les politiques de francisation des activités de consommation apportent des bénéfices aux francophones qui ont accès à une plus grande variété de produits en français. Elles ne devraient pas causer de pertes aux anglophones à moins qu'elles ne soient accompagnées de mesures visant à réduire l'usage de l'anglais[36]. C'est le cas de la loi 101 qui prohibe l'affichage dans une langue autre que le français dans certains cas et qui fait donc encourir des coûts aux consommateurs anglophones. Ces coûts ont pour effet de rendre le Québec moins attrayant aux anglophones comme lieu de résidence[37].

Quant aux politiques sur la fréquentation de l'école française, elles augmentent le coût pour les francophones d'apprendre l'anglais dans la mesure où la capacité d'apprendre une langue seconde diminue avec l'âge[38]. Elles diminuent par contre le coût d'apprendre le français pour les enfants des immigrants étrangers (lois 22 et 101) et canadiens (loi 101). Elles réduisent cependant l'attrait du Québec comme lieu de travail pour les non-francophones.

Dans l'ensemble du Québec, la croissance de l'usage du français entraîne une diminution de la rentabilité de ne connaître que l'anglais. Le fardeau de ce changement est supporté par les anglophones. Il n'est donc pas surprenant qu'ils s'y opposent. De fait, la loi 101 peut être vue comme une expropriation du capital humain anglophone et ce, sans compensation. C'est pourquoi elle est combattue avec acharnement.

La francisation du Québec vise à uniformiser les usages linguistiques sur le territoire québécois : l'utilisation d'une langue là où deux prévalaient auparavant est une cause de réduction de coûts sociaux. Par contre, l'utilisation du français au Québec fait qu'on utilise trois langues au lieu de deux en Amérique du Nord : ceci est une cause d'augmentation des coûts sociaux. Cependant, le fait pour les Québécois d'être des Nord-Américains qui connaissent le français peut être un avantage s'il existe une demande pour la technologie nord-américaine en français (Afrique, Europe).

Il est certain que la croissance de l'utilisation du français sur le marché du travail québécois a réduit le nombre d'emplois au Québec, particulièrement dans les sièges sociaux[40]. Ceci réduit, entre autres, la capacité fiscale du Québec. Il n'est pas certain cependant que ceci ait réduit le nombre d'emplois accessibles aux francophones : il est possible que ce nombre d'emplois se soit accru[41]. Il n'y a pas eu d'études de l'effet de la loi 101 sur le nombre d'emplois déplacés hors du Québec ou non créés au Québec[42].

3. QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS ET LES POLITIQUES LINGUISTIQUES QUÉBÉCOISES

Dans cette troisième partie du texte, nous examinons tout d'abord, de façon sommaire, l'évolution prévisible des principaux déterminants de l'usage du français au Québec. Cet examen nous amène à conclure que l'utilisation du français est plus susceptible de s'accroître que de diminuer d'ici l'an 2000. Nous nous penchons ensuite sur les quelques aspects de la législation linguistique québécoise (loi 101) qu'il nous semble intéressant d'aborder, étant donné le cadre d'analyse économique que nous avons élaboré plus haut.

3.1. L'AVENIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Les principaux facteurs qui ont amené une hausse de l'utilisation du français au Québec de 1960 à 1980 sont :

- la croissance du marché francophone;
- la croissance de la part de l'économie québécoise sous contrôle francophone;
- la croissance, absolue et relative, de l'offre de francophones qualifiés.

La croissance du marché francophone s'explique par la croissance absolue et relative, de la population francophone et par la croissance, absolue et relative, du revenu des francophones. La croissance de la population francophone devrait continuer. Comme l'écrivent Lachapelle et Henripin (1980), "Il est probable que [...] la proportion des anglophones diminuera au Québec au cours des prochaines décennies alors que celle des francophones se maintiendra ou augmentera" (p. 317). De même, le rattrapage en termes de revenu devrait continuer comme la tendance soulignée par Boulet (1980) le laisse croire. Nous sommes donc d'accord avec Lachapelle et Henripin lorsqu'ils écrivent que "le rattrapage économique et social des francophones se poursuivra au cours des prochaines décennies : cette tendance aura sans doute pour effet de hausser la position relative du français" (p. 315).

La part de l'activité économique québécoise sous contrôle francophone devrait également continuer à s'accroître aussi bien à cause du rôle de l'État (amiante, gaz naturel) qu'à cause de l'apparition d'entreprises francophones. Ces attentes sont similaires à celles du Groupe québécois de prospective qui, dans son scénario tendanciel, écrit : "Un aspect fort positif demeure toutefois : la montée des entre-

preneurs canadiens-français dans un certain nombre d'activités nouvelles. Les Québécois francophones sont sur la voie d'une conquête lente et progressive de leur économie cependant que le déclin du groupe canadien-anglais est spectaculaire." (Le Groupe, 1982, p. 206).

L'offre de francophones qualifiés devrait également continuer à s'accroître ou du moins se maintenir au niveau actuel à moins que les politiques de l'État se modifient fortement d'ici l'an 2000. Y a-t-il des facteurs susceptibles de contrecarrer cette croissance ou du moins le maintien de l'utilisation du français au Québec? À notre avis non. En effet, l'informatisation de la société, qui pourrait entraîner une croissance de l'usage de l'anglais, semble, dans l'ensemble, assez bien respecter le fait français. De même, l'ouverture du Québec aux marchés mondiaux, même si elle requiert de ceux qui desservent le marché américain de connaître l'anglais, ne semble pas devoir menacer l'utilisation du français. De fait, on peut croire qu'une des voies d'avenir de l'économie québécoise est de devenir le producteur de biens et services nord-américains en français. Ceci peut se faire, soit par l'implantation de filiales américaines au Québec, soit par la conclusion d'ententes de mise en marché entre firmes québécoises et multinationales américaines.

Ce bref exercice de prospective nous amène à croire qu'il est peu probable que les forces économiques en présence d'ici l'an 2000 aient un effet négatif sur le statut du français et des francophones au Québec. Il ne nous semble donc pas nécessaire de recommander des modifications aux lois linguistiques. Nous avons cependant cru utile de le faire. En effet, l'étude des diverses dispositions de la loi 101, à la lumière de notre cadre d'analyse, nous a amené à identifier quelques changements qui nous semblent appropriés d'un point de vue économique. Nous les présentons ci-après.

3.2. EXAMEN DE QUELQUES ASPECTS DE LA LÉGISLATION QUÉBÉCOISE

Dans cette section, nous examinons trois aspects des législations linguistiques, soit la langue d'enseignement, la langue de consommation et la langue de travail.

La langue d'enseignement

Les clauses sur la langue d'enseignement de la loi 101, ici présumées valides sur le plan constitutionnel pour fin de discussion, ont des effets différents sur les immigrants internationaux, les Anglo-Canadiens, les Anglo-Québécois et les francophones. Examinons-les à tour de rôle.

Dans le cas des enfants d'immigrants internationaux, il nous semble approprié d'exiger la fréquentation de l'école française étant donné que ces immigrants doivent savoir, avant d'immigrer, que le Québec est une société francophone qui exige la fréquentation de l'école française et que l'effet de ces dispositions sur la disponibilité d'une main-d'oeuvre adéquate semble peu important. En conséquence, le coût d'apprendre l'anglais pour les enfants d'immigrants non anglophones est environ le même que pour les francophones et on facilite leur intégration à la communauté francophone.

Dans le cas des enfants d'immigrants anglo-canadiens, le fait qu'ils puissent fréquenter de façon temporaire l'école anglaise au Québec fait que l'obligation qui leur est faite de fréquenter l'école française, s'ils s'y installent de façon permanente, est moins onéreuse qu'il ne le semble à première vue. Ceci dit, on peut se demander si l'objectif de la loi 101 doit être dans ce cas d'assurer une bonne connaissance du français ou d'amener l'intégration à la communauté francophone. Nous croyons que c'est le

premier objectif qui doit être poursuivi. Il pourrait alors être intéressant d'envisager de permettre la fréquentation de l'école anglaise une fois la connaissance du français acquise. On présumerait cette connaissance acquise lorsqu'il y aurait eu fréquentation de l'école française, avec un encadrement pédagogique approprié, pendant un nombre adéquat d'années. On pourrait également utiliser des examens pour vérifier cette compétence[43].

Les Anglo-Québécois nous semblent adéquatement traités par la loi 101. Finalement, dans le cas des francophones, l'exigence faite de fréquenter l'école primaire et secondaire de langue française nous semblerait plus acceptable si l'on prévoyait des mécanismes permettant à tout enfant francophone qui le désire de devenir bilingue. Nous ne croyons pas que l'enseignement de l'anglais qu'on pratique actuellement soit normalement suffisant. À notre avis, il faudrait permettre la fréquentation, pour une période limitée de temps, de programmes d'immersion en langue anglaise. Ceci réduirait le coût, pour les francophones, de devenir bilingue. Ce bilinguisme individuel ne nous semble pas en désaccord avec l'utilisation prépondérante du français qu'exige la loi 101. De plus, ceci ferait qu'un certain nombre de francophones qui fréquentent le cégep ou l'université anglais pour apprendre cette langue choisiraient maintenant leur lieu d'études selon d'autres critères (qualité des programmes, ...).

Langue de consommation

Nous avons insisté sur le rôle de la demande par les consommateurs francophones pour expliquer la croissance de l'usage du français. Or, bien que l'article de la loi 101 spécifie que "les consommateurs de biens ou services ont le droit d'être informés et servis en français", les dispositions du chapitre VII sur la langue de commerce et des affaires (articles 51 à 71) ne portent que sur la langue écrite

des transactions. Nulle part, ne fait-on obligation aux commerces et services d'avoir des employés connaissant le français, de sorte que des francophones ne peuvent pas toujours utiliser le français dans leurs activités de consommation (Bouchard et Beauchamp-Achim, 1980). Si l'on exigeait des commerces et services qu'il y ait toujours un nombre adéquat d'employés disponibles parlant le français, ceci accroîtrait l'utilité de connaître le français. On pourrait imposer cette exigence, tout d'abord, aux grandes organisations, à une ou plusieurs succursales, pour ensuite la généraliser à l'ensemble des commerces et services[44]. Nous ne voyons, par contre, aucune utilité économique à l'unilinguisme dans l'affichage ou la publicité. Que le français l'emporte, soit, mais qu'on permette d'autres langues car leur présence n'entraîne pas de coûts économiques pour les francophones.

La langue de travail et la francisation des entreprises

Dans les lignes qui suivent, nous examinerons tout d'abord les choix qui s'offrent au législateur qui veut modifier la quantité de français utilisé au travail par certaines firmes québécoises. Nous présumons que l'absence d'intervention législative n'est pas une option acceptable. Ceci semble être le cas au Québec (lois 22, 101) et nous semble plausible étant donné que la langue est un bien supercollectif. Par conséquent, toute entente privée, entre un syndicat et un employeur par exemple, sur le niveau d'utilisation du français au sein d'une entreprise est susceptible d'être non optimale sur le plan social car elle néglige les effets de cette entente sur l'ensemble de la société[45].

Le législateur québécois a choisi de négocier avec l'entreprise le niveau d'utilisation du français : on peut donc parler d'un accord sur la quantité d'utilisation du français. Notons qu'avant la loi 101, la

firme avait le droit de choisir sa langue de travail : la loi 101 restreint ce choix. On peut comparer ceci au zonage agricole (loi 90). Le législateur aurait également pu subventionner les firmes pour qu'elles utilisent plus de français, taxer l'utilisation de l'anglais, ou encore vendre des droits d'utilisation de l'anglais[46]. Toutes ces solutions, si elles sont bien appliquées, ont des effets économiques équivalents pour la société. Cependant, il nous semble plausible que l'utilisation de négociations sur les quantités plutôt que de mécanismes de subvention ou de taxation permette de mieux ajuster les objectifs de francisation aux besoins spécifiques des firmes.

Une fois le mode de réglementation choisi, nous croyons important que la firme ne se voie pas imposer un niveau d'utilisation du français supérieur à celui qui est optimal car ceci entraîne des coûts pour la firme et la société québécoise. Dans l'ensemble, nous ne croyons pas que ceci soit produit jusqu'à maintenant, car l'Office de la langue française et, en particulier, ses négociateurs, ont fait du bon travail. Ceci dit, il pourrait être approprié de modifier le début de l'article 141 qui dit que "les programmes de francisation ont pour but la généralisation de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise" pour indiquer que l'objectif n'est pas un niveau d'utilisation du français de 100% mais plutôt un niveau d'utilisation optimal, compte tenu de la technologie et des marchés de la firme[47]. Une telle modification indiquerait aux firmes encore plus spécifi quement que l'utilisation du français doit être compatible avec les contraintes économiques.

CONCLUSION

Ce texte a permis au lecteur de se familiariser avec l'analyse économique des problèmes linguistiques et de mesurer le progrès socio-économique du français et des francophones au Québec depuis 20 ans. On lui a également proposé une brève prospective sur l'avenir du français et quelques modifications à la loi 101.

RÉFÉRENCES

1. Par l'analyse économique traditionnelle, donc de facture néo-classique. Un cadre d'analyse non néo-classique serait sans doute différent. À ce sujet, voir : Lavoie (1983).

2. Pour une discussion plus générale de ce sujet, voir : F. Vaillancourt, "The Economics of Language and Language Planning", Language Problems and Language Planning, été 1983 (sous presse).

3. Le capital humain est une notion économique : on regroupe sous ce vocable les diverses connaissances (acquises à l'école, par l'expérience ou ailleurs) utiles à l'individu.

4. Raynauld et Marion (1972) et Migué (1970) ont été les premiers économistes à mettre l'accent sur l'aspect attribut ethnique d'une langue alors que Hocevar (1975), Breton et Mieszkowski (1975) et Breton (1978) insistaient surtout sur l'aspect capital humain. Vaillancourt (1980) et Lacroix et Vaillancourt (1980) ont introduit la distinction entre la langue principale et les autres langues.

5. Sabourin (1979) a le premier mis l'accent sur cet aspect de bien "supercollectif" des langues. Une autre source d'utilité est que la présence d'un grand nombre de consommateurs permet de réduire le prix de certains biens (radio, par exemple) à cause de l'émergence d'économies d'échelles.

6. Soit les rendements bruts attendus moins les coûts qui eux, en règle générale, sont connus.

7. En 1979, plus de 75 % des francophones du Québec avaient appris l'anglais avant 18 ans (Vaillancourt et Lefebvre, 1981).

8. Nous parlerons d'allophones, d'anglophones et de francophones au sens de la langue maternelle.

9. L'anglais pour les francophones, le français pour les anglophones; les allophones étaient exclus de l'analyse.

10. Le lecteur trouvera dans Grenier et Vaillancourt (1982) une description plus détaillée de la problématique économique de l'apprentissage d'une langue seconde.

11. Les deux études québécoises ont été faites avec les données de l'enquête de 1979 du Conseil de la langue française. Comme nous ferons souvent appel aux données de cette enquête, précisons qu'on y a utilisé un modèle d'échantillonnage stratifié et non proportionnel pour rejoindre 8 634 répondants au début de 1979. L'étude de Vaillancourt et Lefebvre utilise un échantillon de 5 557 francophones, hommes et femmes, et celle de Vaillancourt et Payette, un échantillon de 3 576 hommes, anglophones et francophones. L'étude américaine a été faite avec les données du "Survey of Income and Education" de 1976. L'échantillon comprend 2 427 hommes. Les trois études utilisent l'approche du capital humain et les techniques statistiques appropriées (méthode probit). Les principaux résultats statistiques des deux études québécoises sont qu'un individu est d'autant plus susceptible d'être bilingue que la scolarité de ses parents est élevée, qu'un de ses parents a comme langue maternelle la langue seconde ou qu'il est né dans une région où la langue seconde est d'usage courant. L'étude américaine souligne l'importance des mariages exogames comme explication du bilinguisme chez les hispanophones.

12. C'est là le principal motif évoqué par les immigrants pour choisir l'école anglaise (Les groupes ethniques, Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, 1972, p. 101).

13. C'est Hocevar (1975) et Vaillancourt (1980, 1982) qui ont les premiers examiné ce choix.

14. Par exemple, en comprenant plus rapidement le mode d'emploi ou en faisant moins d'erreurs en utilisant le produit. L'importance de ce gain de temps dépend de l'importance du contenu langagier d'un produit. La langue est plus importante pour utiliser un mini-ordinateur qu'une poêle à frire.

15. Vaillancourt (1982) a utilisé un échantillon de 786 francophones, tiré d'une enquête faite sur la langue de consommation par le Conseil de la langue française à l'été 1979 auprès de 1 371 répondants et s'est servi de la méthode probit pour examiner l'effet de l'âge, de la scolarité, du sexe, du revenu de la famille et de la connaissance de l'anglais de l'individu sur son désir d'être servi en français.

16. Éconosult (1981) utilise un échantillon de 550 Montréalais et l'analyse tabulaire pour relier leur connaissance de l'anglais à l'économie de temps réalisée à utiliser des instructions en français.

17. Cette part du marché s'accroît, premièrement, parce que la part de la population au Québec qui est francophone s'accroît et, deuxièmement, parce que le revenu des francophones s'accroît. Nous reviendrons sur ce point à la section 2.3.

18. Breton et Mieszkowski (1975), Hocevar (1975) et Vaillancourt (1980) ont abordé ce problème.

19. L'étude de SECOR (1980) fait appel à un échantillon de 10 firmes : celle d'Éconosult (1981) à un échantillon de 27 firmes.

20. L'étude de Lefebvre (1981) utilise un échantillon de 2 716 francophones bilingues tiré de l'enquête du Conseil de la langue française de 1979. On y examine l'effet de l'occupation, du secteur d'activité, du sexe, de l'expérience et de la scolarité de l'individu sur son utilisation du français au travail.

21. Le terme "politique linguistique" recouvre non seulement les législations ayant comme objet principal la langue, mais également l'ensemble des activités de l'État qui ont un effet relativement direct sur la langue, telles les politiques scolaires.

22. Le lecteur intéressé par le sujet peut consulter : Robert Lacroix et François Vaillancourt, Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 8, 1981, XVI-176 p., en particulier le chapitre 6.

23. Les résultats de Boulet (1980) pour les hommes de Montréal confirment cette évolution pour la période 1960-1977.

24. Les tableaux C-2 et C-6 de Lacroix et Vaillancourt (1981) et les résultats de Vaillancourt et Saint-Laurent (1980) confirment ceci.

25. Vaillancourt (1980b) et Sales et al. (1982) établissent l'existence d'un lien entre la propriété des entreprises et la langue des cadres qui y travaillent.

26. L'État de la situation socio-économique, Québec, Conseil exécutif, 1979, p. 22.

27. Données tirées de Estimation du nombre de salariés par province et par industrie, statistique Canada (72-008) et 72-514).

28. Le marché québécois est devenu plus francophone à cause de la croissance du nombre et du revenu réel des francophones au Québec, ce qui a accru la valeur de leur pouvoir d'achat en termes absolus. Conjugué à la diminution de la part de la population québécoise qui est non francophone et à la réduction des écarts de revenu entre anglophones et francophones, ceci a également amené une croissance de leur pouvoir d'achat en termes de part du marché (termes relatifs).

29. La première constatation qui frappe quiconque examine l'évolution de la consommation au Québec de 1961 à 1978 est la part croissante des biens produits par le secteur public dans cette consommation. On peut expliquer cette croissance de l'État, d'une part, par la prise en charge de certains services par celui-ci (dans le domaine de la santé, notamment) et, d'autre part, par une plus grande utilisation des services qu'il offre aux Québécois (éducation). La croissance relative dans la consommation des biens produits par l'État explique probablement une partie de la croissance de l'emploi dans ce secteur. Elle explique également l'intérêt que les francophones ont à être servis en français par l'État car ces biens ont un contenu linguistique élevé. Deuxièmement, la part de la consommation allant vers les biens nécessaires (aliments, logement, vête-

ment), demandant peu d'usage linguistique (achat et préparation à la maison de nourriture, logement, ...) a diminué à travers le temps alors que celle allant vers des biens moins nécessaires (meubles, ...) et demandant un plus grand usage linguistique (lecture, cinéma, voyages, ...) s'est accrue. Cette évolution à travers le temps a donc probablement rendu plus importante la langue de disponibilité d'un bien comme facteur du choix de ce bien.

30. Le fait que le législateur québécois ait prévu une exception pour les sièges sociaux (loi 101, article 144) dans la mise en place du processus de francisation a sans doute ralenti le mouvement. Cependant, l'utilisation croissante du français comme langue de travail hors des sièges sociaux risque de rendre plus difficile le recrutement d'anglophones par les sièges sociaux de Montréal. Pourquoi? Parce que, dans de plus en plus de couples, les deux conjoints poursuivent des carrières pour des employeurs différents. Lorsqu'il s'agit d'unilingues anglophones, le transfert de l'un d'eux à Montréal pour travailler en anglais au siège social peut signifier l'impossibilité pour l'autre de travailler. Une enquête d'Éconosult (1981), faite auprès de 400 cadres ontariens, indique que les jeunes cadres considèrent l'effet de leur choix sur la carrière de leur conjoint.

31. Le fait que la rémunération du secteur public et parapublic ait crû relativement à celle du secteur privé sur la période 1961-1978 a également aidé à combler cet écart. Lacroix et Vaillancourt (1981, p. 72) fournissent des données sur les comparaisons de rémunération privé/public.

32. C'est sans doute cette scolarisation accrue qui explique en partie le mouvement d'affirmation des francophones, décrit ci-haut.

33. Pour une analyse plus détaillée de ce thème, voir, de F. Vaillancourt : "La Charte de la langue française : un essai d'analyse", Analyse de politiques, été 1978, pp. 284-328.

34. Cet accès requiert cependant que la firme dispose d'un réseau approprié de contacts auprès des établissements d'enseignement. La construction d'un tel réseau peut faire encourir des coûts à la firme.

35. Et ce, car leur âge et leur cheminement de carrière rend ce type d'investissement usuellement peu rentable même si la firme en assume la plupart des coûts (directs et salariaux).

36. Ceci dit, si les politiques de francisation ont, en général, pour effet de réduire la taille du groupe anglophone, ceci peut amener une hausse des coûts de certains biens consommés par ce groupe à cause de la disparation d'économies d'échelles (radio, éducation, ...).

37. Et possiblement comme lieu de séjour touristique. Une enquête faite auprès de 300 touristes en 1980 nous indique que 52% des répondants préféreraient un affichage plus bilingue au Québec (Bourgeois et Girard, 1982, p. 39).

38. À ce sujet, notons que les francophones ont librement accès aux cégeps et universités anglophones québécois et qu'un bon nombre utilise cette voie pour apprendre l'anglais. Ceci a pour effet de réduire la demande pour les services de professeurs de cégeps et d'universités francophones.

39. Les résultats d'une enquête faite auprès de 400 cadres ontariens indiquent que la langue de l'école est un facteur qui rend le Québec moins

attrayant à leurs yeux comme lieu de travail (Éconosult, 1981).

40. Par exemple, à cause de la réduction des coûts de communications (traduction, primes de bilinguisme, ...) et de l'apparition d'économies d'échelles. Ceci peut réduire les dépenses publiques en termes réels.

41. Certains soutiennent que cette croissance du nombre d'emplois bénéficie aux élites francophones et ce, au détriment des travailleurs (Breton et Mieskowski, 1975). D'autres soutiennent que cette croissance bénéficie à l'ensemble de la société (Hocevar, 1975; Vaillancourt, 1978).

42. Lors d'une analyse du projet de loi 1, qui contenait des exigences de francisation plus contraignantes que la loi 101, SECOR (1977) avait prévu une perte directe de 15 000 emplois dont 5 000 postes de cadres et une perte totale de 30 000 emplois. Vu les exigences moins élevées de la loi 101, on peut croire que les pertes d'emplois ont été moins élevées que prévu.

43. Une autre possibilité serait de relier le renouvellement du permis de fréquentation temporaire de l'école anglaise à une connaissance adéquate du français.

44. Et ce, afin de ne pas imposer un fardeau indu aux petits commerces.

45. En termes économiques, on dit qu'une telle entente ne tient pas compte des effets externes.

46. Le lecteur familier avec les sciences économiques aura noté que nous énumérons des techniques développées dans le cadre de l'économie de l'environnement.

47. On mentionne déjà "les relations de l'entreprise avec l'étranger" à l'artice 143. Par contre, au paragraphe e de l'article 141, on spécifie que la francisation comporte "l'utilisation du français dans les communications avec la clientèle".

BIBLIOGRAPHIE

Association des conseils en francisation du Québec (A.C.Q.F.), Évaluation des méthodes et procédés de francisation, Montréal, 1979, miméo.

BOUCHARD, Pierre et Sylvie Beauchamp-Achim, Le français, langue des commerces et des services publics, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 5, 1980, 175 p.

BOULET, Jac-André, La langue et le revenu du travail à Montréal, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1980.

BOURGEOIS, Manon et Benoît Girard, Réaction des touristes face à la francisation de l'affichage et de la publicité commerciale au Québec, Québec, Office de la langue française, 1982.

BRETON, Albert et Peter Mieszkowski, "The Returns to Investment in Language : the Economics of Bilingualism", Working Paper 7512, Toronto, Institute for the Quantitative Analysis of Social and Economic Policy, University of Toronto, 1975.

BRETON, Albert, Le bilinguisme : une approche économique, Montréal, Institut de recherche C.D. Howe, 1978.

BRETON, Raymond et Gail Grant, La langue de travail au Québec, Montréal, Institut de recherches politiques, 1981.

CHAMPAGNE, René, Présence francophone, langue de travail et connaissances linguistiques dans les grandes entreprises québécoises au moment de l'analyse

linguistique, Montréal, Office de la langue française, 1982, miméo.

---------, Évolution de la présence francophone parmi les hauts dirigeants des grandes entreprises québécoises entre 1976 et 1982, Montréal, Office de la langue française, 1983, miméo.

DAGENAIS, Marcel et Alain Van Peeterssen, L'utilisation du français comme langue de travail : possibilités et contraintes économiques, Québec, Commission Gendron (22), 1973.

ÉCONOSULT inc., Étude sur les avantages et les coûts de la francisation, Montréal, Office de la langue française, 1981.

GRENIER, Gilles, "Language as Human Capital : Theoretical Framework and Application to Spanish Speaking americans", Ph.D. Thesis, Economics, Princeton University, 1982.

--------- et François Vaillancourt, "An Economic Perspective on Learning A Second Language", cahier n° 8238, Université de Montréal, Département de science économique et Centre de recherche en développement économique, 1982.

HOCEVAR, Toussaint, "Equilibria in Linguistic Minority Markets", Kyklos, (28) Fasc. 2, 1975, pp. 337-357.

LACHAPELLE, Réjean et Jacques Henripin, La situation démolinguistique au Canada, évolution passée et prospective, Montréal, Institut de recherches politiques, 1980.

LACROIX, Robert et François Vaillancourt, Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches", n° 8, 1981, XVI-176 p.

LAVOIE, Marc, "Langue dominante et réseau d'information", L'Actualité économique (59), mars 1983, pp. 38-62.

LEFEBVRE, Lise, "Une analyse économique des facteurs influençant les choix linguistiques sur le marché du travail québécois", rapport de recherche (M.Sc.), Université de Montréal, Département de science économique, 1981.

Le Groupe québécois de prospective, Le futur du Québec au conditionnel, Chicoutimi, Gaétan Morin, 1982.

MIGUÉ, Jean-Luc, "Le nationalisme, l'unité nationale et la théorie économique de l'information", Revue canadienne d'économique (3), mai 1970, pp. 183-198.

MONNIER, Daniel, L'usage du français au travail, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/ Études et recherches", n° 15, 1983, 121 p.

RAYNAULD, André, La propriété des entreprises au Québec : le début des années soixante, Montréal, P.U.M., 1974.

--------- et Gérald Marion, "Une analyse économique de la disparité inter-ethnique des revenus", Revue économique (23), janvier 1972, pp. 1-19.

SABOURIN, Conrad, Processus de francisation et de certification des entreprises, Montréal, Office de la langue française, 1977, miméo.

---------, "Économie des langues : aspects théoriques et applications", Montréal, thèse de doctorat, Université Concordia, Département d'économique, 1979.

SALES, Arnaud, Noël Bélanger et Benoît Guy Allaire, "Langue, groupes linguistiques et position d'encadrement et de diversion dans les secteurs privé et public au Québec", Université de Montréal, Département de sociologie, 1982, miméo.

SECOR inc., La Charte de la langue française et son impact in Journal des débats, Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'éducation, des affaires culturelles et des communicaitons, 27 juin 1977.

---------, "Le processus de francisation dans 10 grandes entreprises établies au Québec", Montréal, 1980, miméo.

Société internationale d'équipement et de conseil, "Évaluation des coûts et bénéfices de la francisation d'un établissement québécois", Montréal, 1974, étude faite pour l'Office de la langue française dans le cadre de l'Opération 500, miméo.

VAILLANCOURT, François, "La charte de la langue française : un essai d'analyse", Analyse de politiques, été 1978 (4), pp. 284-308.

---------, Difference in Earnings by Language Groups in Quebec, 1970 : An Economic Analysis, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1980.

---------, "Les cadres francophones au Québec : une note", Recherches sociographiques (21), septembre-décembre 1980 (b), pp. 329-338.

---------, "The Choice of A Language of Consumption", cahier n° 8204, Université de Montréal, Département de science économique et Centre de recherche en développement économique, 1982.

--------- et Pierre Saint-Laurent, "Les déterminants de l'évolution de l'écart de revenu entre Canadiens anglais et Canadiens français", Revue d'études canadiennes (15), hiver 1980-1981.

--------- et Alain Daneau, "L'évolution des exigences linguistiques pour les postes de cadres et d'ingénieurs au Québec de 1970 à 1979", Gestion (6), avril 1981, pp. 22-25.

--------- et Lise Lefebvre, "Antécédents familiaux et connaissance de l'anglais chez les francophones du Québec", L'Actualité économique (57), juillet-septembre 1981, pp. 343-358.

--------- et Robert Lacroix, Revenus et langue au Québec 1970-1980 : une revue des écrits, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Notes et documents", n° 27, 1981, 32 p.

--------- et Micheline Payette, "Antécédents familiaux et revenu de travail des hommes québécois", cahier n° 8237, Université de Montréal, Département de science économique et Centre de recherche en développement économique, 1982.

VEAUDELLE, Jean-Maurice, Évaluation de l'application des programmes de francisation, Montréal, Office de la langue française, 1981, miméo.

Volume

2

Conseil de la langue française

L'ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

BILAN ET PROSPECTIVE

Tome II

Québec

L'ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

BILAN ET PROSPECTIVE

Tome II

L'ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

BILAN ET PROSPECTIVE

Tome II

Cet ouvrage a été publié par
le service des communications
du Conseil de la langue française,
sous la direction de Léo Gagné

Collaboratrices:

Sylvie Dugas
Service des communications

Colette Poitras
Francine St-Pierre inc.

Dépôt légal - 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-16896-8 (Édition complète)
ISBN 2-550-16897-6 (Tome I)
ISBN 2-550-16898-4 (Tome II)

TABLE DES MATIÈRES

Tome I

PAGE

INTRODUCTION 1

I. Quelques tendances générales de la situation démolinguistique au Canada et au Québec, Michel Paillé, Michel Amyot 27

II. La Charte de la langue française et l'école: bilan et orientations démographiques, Michel Paillé 67

PREMIÈRE PARTIE: LA SITUATION DÉMOLINGUISTIQUE .. 125

III. L'évolution et les caractéristiques linguistiques des échanges migratoires interprovinciaux et internationaux du Québec depuis 1971, Mireille Baillargeon ... 127

IV. L'évolution des transferts linguistiques au Québec, selon les recensements de 1971 et 1981, Charles Castonguay 201

V. L'évolution de l'exogamie et de ses incidences sur les transferts linguistiques chez les populations provinciales de langue maternelle française au Canada entre 1971 et 1981, Charles Castonguay 269

DEUXIÈME PARTIE: LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES .. 319

VI. Francisation apparente ou francisation réelle, Daniel Monnier 321

VII. La conscience linguistique des jeunes Québécois et l'avenir du français au Québec, une question d'interprétation? Pierre Georgeault 353

VIII. Le français, les francophones et les législations linguistiques au Québec. Une analyse économique, François Vaillancourt .. 397

Tome II

TROISIÈME PARTIE: LA LANGUE FRANÇAISE ET LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES 453

IX. L'enseignement du français aux non-francophones du Québec, Gilles Bibeau 455

X. La population anglophone du Québec: quelques réflexions, Thomas S. Sloan 501

XI. Profil linguistique personnel. Les Italo-Québécois face au Québec français, Bianca Zagolin 541

QUATRIÈME PARTIE: LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES SCIENCES ET DANS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION.. 557

XII. L'avenir de la langue française dans les sciences et les technologies, Gérard Lapointe, Michel Amyot 559

XIII. L'avenir du français et les nouvelles technologies de communication, Jean Cloutier ... 601

XIV. L'avenir du français et le développement de la technologie des communications, Louis Brunel 655

XV. Notes sur les effets de la télématique et de la micro-informatique, Yves Leclerc 679

ANNEXE A: Avis du Conseil de la langue française au ministre responsable de la Charte de la langue française sur la loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec 719

ANNEXE B: Loi 57. Loi modifiant la Charte de la langue française (1983, chapitre 56) 833

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

		Page
Graphique 1	Taux de sortie interprovinciale par groupe d'âge et langue maternelle, Québec, 1971-1976 et 1976-1981	148
Graphique 2	Taux d'entrée interprovinciale par groupe d'âge et langue maternelle, Québec, 1976-1981	150
Figure 1	Taux d'exogamie de certaines populations provinciales de langue maternelle française selon l'âge de l'épouse, 1971-1976-1981	280
Figure 1.1	Le monde francophone : systémographe	609
Figure 1.2	Le monde francophone : analyse graphique	610
Figure 2.1	Les pyramides inversées	614
Figure 3.1	Le monde en... tique	620
Figure 3.2	La télémédiatique	623
Figure 4.1	Le langage verbal et non verbal	629
Figure 4.2	Les langages verbaux et non verbaux et l'audio-scripto-visuel	631

TROISIÈME PARTIE

LA LANGUE FRANÇAISE ET LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

IX

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AUX NON-FRANCOPHONES DU QUÉBEC

Gilles BIBEAU

Professeur titulaire

Faculté des sciences de l'éducation

Université de Montréal

INTRODUCTION

Si la loi 101 spécifie dans quelle mesure et dans quelles circonstances le français est la langue du travail, de l'administration, des communications et de l'enseignement, si elle indique quelles sont les personnes qui peuvent fréquenter les écoles anglaises et quelles sont celles qui doivent fréquenter les écoles françaises, elle ne fournit aucune indication sur l'enseignement proprement dit du français langue seconde, ni sur l'âge auquel cet enseignement doit être dispensé. Ces indications se trouvent naturellement dans divers programmes et règlements du ministère de l'Éducation. Le seul article applicable au français langue seconde est l'article 84 qui stipule qu'"aucun certificat d'études secondaires ne peut être délivré à l'élève qui n'a du français, parlé et écrit, la connaissance exigée par les programmes du ministère de l'Éducation".

Par ailleurs, les dispositions de la loi sur l'usage du français et sur la compétence linguistique exigée dans divers secteurs d'activité ont eu et ont toujours des répercussions importantes sur l'enseignement-apprentissage du français aux non-francophones du Québec. Toute personne ou toute population ne possédant pas la compétence requise doit se mettre à l'apprentissage du français et les établissements concernés doivent faire le nécessaire à cette fin. C'est ainsi que les commissions scolaires anglophones ont dû faire en sorte que leurs élèves puissent se conformer à l'article 84 de la loi.

En parallèle, le ministère de l'Éducation a systématisé une structure d'accueil des immigrants, soit les classes d'accueil, destinée à l'intégration linguistique des enfants et, par ailleurs, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a créé les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI), destinés aux adultes. La demande

de français langue seconde s'est également étendue à plusieurs catégories d'adultes non francophones qui trouvent, dans l'entreprise privée, dans les services pour adultes des commissions scolaires et des collèges, dans les écoles de langue et dans les universités, une certaine réponse à leurs besoins linguistiques.

On peut dire que l'enseignement-apprentissage du français langue seconde occupe une place très importante au Québec et touche directement plusieurs dizaines de milliers de Québécois d'origine ou d'immigrants récents.

La situation actuelle de l'enseignement-apprentissage du français langue seconde est très diversifiée et très mouvante. Elle a évolué considérablement depuis une douzaine d'années, aussi bien sur les plans psychopédagogique et méthodologique que sur le plan sociolinguistique. Bien que dans l'ensemble elle soit perçue comme relativement satisfaisante, exemplaire même, par les autres provinces canadiennes et par le gouvernement fédéral, elle donne lieu à certaines illusions et à certains problèmes sur lesquels il y a lieu de se pencher.

Avant d'aborder les problèmes, ce document traitera à grands traits, pour des fins de compréhension et de description, des jalons psychopédagogiques, méthodologiques et sociolinguistiques. Malheureusement, l'espace manque pour aborder la situation des adultes, sauf peut-être celle des adultes immigrants, dans la dernière partie. Le lecteur peut se référer à l'excellente analyse de Corbeil et Archambault publiée par le Conseil de la langue française[1].

1. JALONS PSYCHOPÉDAGOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE AU QUÉBEC

L'orientation de l'enseignement-apprentissage du français langue seconde au Québec, comme dans le cas de toutes les langues secondes, repose sur un certain nombre de principes et de connaissances à propos des apprenants et du rapport qui existe entre les apprenants et les langues en présence, les matières scolaires et le contexte social et culturel. On organise, on oriente, on décide et on évalue selon ces principes et ces connaissances.

Or, les principes et les connaissances sur les facteurs psychopédagogiques des langues secondes ont évolué beaucoup depuis le début des années 60. Des recherches nombreuses ont été faites sur le sujet en remettant en question la plupart de ces "acquis". Il est nécessaire de faire état de ces principes et de ces recherches pour bien situer la problématique d'ensemble et pour mieux saisir l'état actuel des choses dans ce domaine.

1.1. LES PRINCIPES TRADITIONNELS

L'expérience de l'enseignement-apprentissage des langues secondes, de l'éducation bilingue et du bilinguisme, vieille comme... la tour de Babel, a le plus fréquemment été vécue par des communautés linguistiques minoritaires et souvent défavorisées. Ce n'est qu'à quelques occasions qu'elle a été vécue par des membres de communautés majoritaires.

Dans les programmes scolaires récents, l'enseignement-apprentissage des langues étrangères ou secondes est obligatoire dans presque tous les pays, généralement au niveau secondaire des écoles, dans une forme qui en fait d'emblée une matière scolaire comme les autres. À part certains cas exceptionnels reposant

sur des besoins religieux ou sur des exigences politiques (guerres, invasions), les langues secondes ont été enseignées comme les langues anciennes, sans objectifs utilitaires, sauf dans les cas tout de même nombreux de population qui devaient fréquenter l'école publique dans une langue qui n'était pas la leur et qui apprenaient cette langue sans qu'elle leur soit véritablement enseignée.

À cause des situations sociales dans lesquelles ils étaient placés, les groupes minoritaires - aussi bien ceux qui en avaient le choix que ceux qui y étaient forcés - ont traditionnellement considéré que la bilinguisation précoce avait des effets néfastes sur l'intelligence, sur la langue maternelle, sur les autres matières scolaires et, par conséquent, sur le développement général des enfants. Ces considérations étaient le fruit d'une longue expérience et le produit des diverses situations dans lesquelles se sont trouvées les communautés linguistiques en contact.

1.1.1. Effets sur l'intelligence

Les comparaisons systématiques faites au moins depuis le début du siècle entre des populations unilingues et des populations bilingues (ou multilingues) d'enfants ont montré, dans plus de 75% des cas, que ces dernières obtenaient des résultats inférieurs aux premières à des tests d'intelligence ou de connaissances générales. On peut consulter à cet égard une liste de ces recherches dans Bibeau (1982 : 77-80).

On arguait à partir de ces comparaisons que le fait d'apprendre une langue seconde en bas âge retardait le développement cognitif en provoquant des confusions, des mélanges et des doutes. Beaucoup d'auteurs ont élaboré sur cette question en parlant du bilinguisme précoce comme d'un danger grave, d'un poison, d'un piège pour l'esprit de l'enfant.

1.1.2. Effets sur la langue maternelle

De la même manière, la constatation que le bilinguisme précoce entraînait l'utilisation dans la langue maternelle de mots et de structures étrangères et provoquait des hésitations, des erreurs et même des incapacités d'expression a poussé la majorité des éducateurs à considérer que l'apprentissage de la langue seconde pouvait nuire à la maîtrise de la langue maternelle et que le temps qu'on lui consacrait était un temps précieux qu'on ne pouvait plus octroyer à la langue maternelle, objectif le plus important de l'éducation primaire.

On remarquait souvent que la langue maternelle des enfants bilingues souffrait de lacunes graves qui pouvaient constituer une menace à moyen terme pour la langue de toute la communauté ainsi exposée à la bilinguisation. On notait en particulier chez la plupart des usagers la présence de structures étrangères.

1.1.3. Effets sur l'identité socioculturelle

L'un des phénomènes les plus séditieux et les plus sournois a été traditionnellement l'effet du bilinguisme précoce sur l'identité socioculturelle des enfants (et des adultes). Imperceptiblement, les enfants en phase de bilinguisation se trouvent soumis à d'autres idées, à d'autres référents, à d'autres valeurs sociales, religieuses, morales qui créent chez eux ou bien la confusion culturelle ou bien un abandon de traits culturels maternels au profit de traits étrangers. Cette influence étrangère augmente ainsi la variation dans la communauté et le risque de divisions, voire de conflits.

Ici intervient de façon évidente la qualité du rapport entre les communautés en présence ou en contact. Il est extrêmement rare que les deux communau-

tés soient effectivement sur un pied d'égalité sur les plans économique et politique. Alors s'exerce l'influence déterminante du plus fort sur le plus faible, directement par l'imposition de ses valeurs et indirectement par le développement d'une attitude conséquente du plus faible à l'endroit du plus fort. Cette attitude, forcément qualitative, se manifeste par l'adoption progressive des valeurs, puis des objectifs du plus puissant, par le rapprochement culturel non pas dans les deux sens, mais dans le seul sens du plus fort et par l'abandon des valeurs et des objectifs du plus faible. Il s'agit d'une déperdition sociale et culturelle qui alimente et accentue à moyen terme la dépendance économique et politique.

Ces phénomènes sont la plupart du temps inconscients et progressifs, mais ils sont également systématiques et inéluctables.

1.1.4. Effets sur les autres matières scolaires

Maîtriser des connaissances en sciences de la nature, en sciences de l'homme ou en mathématiques dans deux systèmes linguistiques a traditionnellement été considéré comme ayant pour effet de doubler pour ainsi dire une tâche déjà lourde dans une seule langue et d'entraîner, sinon toujours, du moins le plus souvent, une baisse du niveau moyen des exigences et une détérioration de la qualité de la formation des enfants. La faiblesse scolaire fréquente des groupes minoritaires a été pendant longtemps attribuée au bilinguisme précoce et au fait que les enfants devaient dominer leurs matières dans deux langues. On peut se référer à Bastien (1938) pour le Canada et à Weinreich (1953) pour des considérations de cet ordre et pour d'autres références.

1.1.5. Conséquences de ces principes

Il n'est pas surprenant de constater que, dans les États où cela était possible - et le Québec en était un pour l'anglais -, l'enseignement-apprentissage des langues secondes ne prenait place dans le système qu'au niveau secondaire. Dans la plupart des autres cas - comme par exemple dans le cas des minorités françaises dans les provinces anlgophones du Canada -, on prônait, parfois ouvertement, l'assimilation pure et simple afin d'éviter aux enfants une partie des inconvénients ou des effets néfastes en incitant à l'acquisition hâtive de la langue seconde.

Malgré une certaine inexactitude et parfois une certaine intolérance dans la formation traditionnelle, les effets de la bilinguisation précoce ont été reconnus par un groupe d'experts recrutés par l'UNESCO qui recommandait, en 1953, que l'éducation primaire se fasse dans la langue maternelle des enfants.

1.2. MISE EN QUESTION DES PRINCIPES TRADITIONNELS

C'est au début des années 60, au Québec aussi bien qu'aux États-Unis, en Europe, en Afrique et en Asie qu'on a commencé à remettre en question les principes généraux sur lesquels s'appuyait la philosophie éducative traditionnelle à propos des rapports entre l'enseignement-apprentissage des langues secondes et l'intelligence, la langue maternelle, les autres matières scolaires et quelques facteurs nouveaux. Quant aux effets socioculturels, aux problèmes d'identité, ils ont été traités surtout par le biais des études sur la personnalité et de façon assez restreinte; pour le reste, ils ont été attestés plutôt que contestés.

En fait, on a plus ou moins postulé le contraire de ce que la tradition véhiculait et tenté de le démontrer. Ces nouvelles hypothèses ont été tellement

bien accueillies par certains milieux, notamment par le milieu politique fédéral canadien et le milieu anglophone montréalais, qu'on les a souvent prises pour les vérités ou des conclusions scientifiques. On verra que la majorité de ces hypothèses n'ont pas encore été démontrées et que la "vérité" sur les facteurs psychopédagogiques est encore à venir.

1.2.1. L'intelligence et les langues secondes

Wallace Lambert a été l'un des premiers Canadiens à examiner la question des rapports entre le bilinguisme et l'intelligence et à mettre en cause le bilan négatif que les recherches antérieures faisaient de ces deux éléments. Il suivait en cela l'Américaine Arsenian qui avait déjà, en 1977, attiré l'attention sur les problèmes méthodologiques des analyses traditionnelles.

D'une part, il contestait les méthodes utilisées pour comparer des groupes bilingues à des groupes unilingues en montrant que les groupes comparés variaient déjà sous divers aspects (antécédents, niveaux socio-économiques, environnement, niveaux de bilinguisme, etc.) et en indiquant que les différences entre bilingues et unilingues pouvaient ne pas être attribuables à l'intelligence. D'autre part, il comparait systématiquement un groupe d'enfants (10 ans) bilingues (français-anglais) avec un groupe d'enfants unilingues en ne retenant dans le groupe bilingue que les enfants dont les connaissances linguistiques étaient à peu près égales dans les deux langues. Les bilingues ont montré une nette supériorité sur les unilingues et les auteurs (Lambert et Pearl, 1962) ont conclu que le bilinguisme pouvait avoir des effets bénéfiques sur l'intelligence, contrairement à ce qu'on croyait généralement.

Cette conclusion était sans doute un peu hâtive, du moins si on en croit la critique qu'un autre chercheur canadien en a faite en se demandant si la méthode de sélection des bilingues n'avait pas, à toutes fins utiles, biaisé l'échantillon en faveur des bilingues (cf. Macnamara, 1966).

Depuis cette époque, les recherches sont arrivées à des résultats alternativement positifs et négatifs (cf. Bibeau, 1982, p. 83 et suiv.). Généralement, les résultats sont positifs chez les groupes majoritaires et dominants et négatifs chez les groupes minoritaires et dominés.

Aujourd'hui, la meilleure formulation qu'on puisse faire à propos de l'influence du bilinguisme sur l'intelligence est sans doute qu'il n'y a pas de rapport causal entre les deux, mais que le bilinguisme est souvent lié à une situation socioculturelle et économique qui, elle, véhicule les contradictions, les hésitations, les confusions ou les assurances qu'on peut retrouver dans les comportements et dans les manifestations de l'intelligence chez des enfants.

Quant à l'influence de l'intelligence sur le bilinguisme, ce sont les mesures d'aptitudes spécifiques à l'apprentissage des langues secondes qui ont été les plus productives. Les tests mis au point et utilisés par Carroll ou par Pimsleur ont montré à satiété, dans le milieu scolaire du moins, que le fait d'être intelligent, ou mieux, le fait d'avoir des aptitudes spécifiques, est en corrélation avec le succès dans l'apprentissage. La pensée traditionnelle à cet effet n'a cessé d'être attestée.

1.2.2. La langue maternelle et les langues secondes

Sur les rapports entre le développement de la langue maternelle et l'apprentissage d'une langue

seconde, la contestation a pris la forme au Québec d'un régime pédagogique bilingue (immersion) qui, contrairement à la conclusion des experts de l'UNESCO, commence l'éducation des enfants en langue seconde et enseigne même la lecture et l'écriture dans la langue seconde, pour une proportion grandissante des enfants de commissions scolaires anglophones.

Quant à la recherche, les études menées au Canada dans la communauté anglophone arrivent à des résultats en faveur de l'apprentissage de la lecture dans la langue seconde ou indifféremment (Lambert et Tucker, 1972; Edwards et Casserly, 1976; Swain, 1974 et 1976; Genesee, 1978; etc.). Swain (1974) arrive même à soutenir que l'enseignement de la lecture dans la langue maternelle (l'anglais, dans ce cas) entraîne des difficultés de lecture dans les deux langues.

Pour plusieurs autres pays, et plus particulièrement les États-Unis, la situation est inverse : les programmes d'éducation bilingue sont là pour permettre aux enfants non anglophones d'apprendre à lire et à écrire dans leur langue maternelle, ceci afin de désamorcer leur agressivité ou leur attitude souvent négative à l'égard du système scolaire et de l'éducation anglo-américaine. Plusieurs rapports de recherche mexicains, irlandais, suédois et américains favorisent quant à eux l'apprentissage de la lecture dans la langue maternelle.

Encore là, les considérations vont dans le sens d'une distinction entre les groupes majoritaires et les groupes minoritaires, les premiers pouvant sans effets négatifs connus commencer leur éducation en langue seconde, les seconds assurant mieux leur succès scolaire en commençant leur éducation en langue maternelle. Mais la démonstration des bénéfices ou des pertes dans l'étude des rapports entre langue maternelle et langue seconde n'est pas faite, car les comparaisons sont très souvent inappropriées et les groupes trop diversifiés. Par exemple, on utilise pour établir les comparaisons entre des classes expérimen-

tales (bilingues) et des classes témoins (unilingues de l'une ou l'autre langue) les examens de langue maternelle des classes unilingues. Or, ces examens ne contrôlent en aucune manière la compétence totale des enfants dans leur langue maternelle, mais bien leur succès dans un programme scolaire, ce qui n'est pas du tout la même chose. Il est impossible d'affirmer actuellement que le bilinguisme précoce ne nuit pas au développement de la langue maternelle, même chez des majoritaires.

1.2.3. Les matières scolaires et les langues secondes

Malgré une méthodologie plus élaborée qu'auparavant, les recherches confirment généralement le principe traditionnel du retard dans les matières scolaires chez des enfants qui reçoivent leur éducation en langue seconde ou dans deux langues en même temps. Il n'y a que les études canadiennes (Lambert et Tucker, Swain, Genesee, Edwards et coll.) pour le français langue seconde au Québec et en Ontario et quelques études américaines (Cohen, 1975; Leyba, 1978) qui arrivent à des résultats comparables pour les bilingues et les unilingues. La plupart des expériences subventionnées par le gouvernement américain, l'expérience britannique (Burstall et coll., 1974), l'expérience irlandaise (Macnamara, 1966) et les travaux rapportés pour le français par Carroll (1975) dans huit pays différents et pour l'anglais par Lewis et Massad (1975) dans 10 pays arrivent à des résultats inférieurs pour les classes bilingues.

Macnamara, Edwards et Bain (1978) parlent ici d'un "effet de balance" qui résulte d'une espèce de compensation dans la négative pour les matières scolaires de ce qui est positif dans l'enseignement bilingue, l'apprentissage de la langue seconde.

Il ressort à nouveau des conclusions de ces nombreuses expériences que le niveau socio-économique et le statut de majoritaire ou de minoritaire jouent un rôle important à ce sujet.

1.3. DÉCOUVERTE DE NOUVEAUX PRINCIPES PSYCHOPÉDAGOGIQUES

De nombreuses études tant canadiennes qu'étrangères ont fait ressortir depuis les 15 dernières années d'autres facteurs qui interviennent dans l'enseignement-apprentissage des langues secondes.

1.3.1. L'attitude et la motivation

C'est Gardner qui a fouillé le plus au Canada la question de la motivation et de l'attitude comme facteurs intervenant dans l'enseignement-apprentissage du français langue seconde par de petits anglophones. Son schéma de 1974 est des plus éclairants (tiré de Bibeau, 1982, p. 90):

CARACTÉRISTIQUES DE LA MOTIVATION[a]

Attitudes à l'égard des groupes	**Attitudes à l'égard de l'enseignement**	**Données sur la motivation**	**Attitudes générales**
Attitudes à l'égard	Attitudes à l'égard	. orientation intégrative	intérêts pour les langues étrangères
. des Canadiens français	. de l'apprentissage du français	. intensité de la motivation	
. des Français européens	. du cours de français	. désir d'apprendre le français	
	. du professeur de français		
	encouragement des parents à apprendre le français		
			. ethnocentrisme . autoritarisme . anomie . machiavélisme . satisfaction des besoins
	niveau d'anxiété dans la classe		

a : R.E. Gardner (1974), "Motivational Variables in Second Language Learning", dans : G. Taggart (réd.), Actes du 5e congrès de l'Association canadienne de linguistique appliquée, p. 58 (traduit de l'anglais).

On découvre dans ce schéma quatre orientations de l'attitude-motivation, même si ces orientations n'ont pu être isolées les unes des autres, pas plus d'ailleurs que les concepts, empruntés à Gardner et Lambert, de motivation instrumentale (pour des fins pratiques) et de motivation intégrative (pour des fins d'intégration à la communauté seconde), il ressort que, dans beaucoup de cas, il existe une corrélation statistique entre l'attitude-motivation positive et le succès. Cependant, ces résultats ne sont pas stables dans des groupes différents ni fidèles dans les mêmes groupes à des moments différents. On dirait que, plus on approfondit cette question, moins les résultats sont clairs.

Le problème actuel de la recherche sur l'attitude-motivation est un problème de fond : le questionnaire. Dans sa structure et dans son contenu actuels, le questionnaire va chercher les opinions des sujets sur leurs orientations attitudinales, mais pas nécessairement l'attitude profonde, cette espèce de poussée intérieure basée sur une évaluation à la fois affective et cognitive de l'objet. Là où on espère obtenir des données sur l'attitude, on obtient des opinions sur les groupes linguistiques en présence, sur l'enseignement, sur le désir d'apprendre et sur les intérêts généraux à l'égard des langues étrangères. Comme on sait qu'il est plus facile de changer d'avis que de changer d'attitude à cause des pressions sociales immédiates sur le sujet en cause, il n'est pas surprenant que les résultats obtenus soient incohérents.

En vérité, il faut avouer qu'il est encore impossible de prédire de façon sérieuse à partir de tests d'attitude soit le succès dans l'apprentissage, soit la persévérance dans un programme bilingue, soit la possibilité d'entrevoir des contacts fructueux avec le ou les groupes linguistiques seconds. Même s'il paraît sensé de croire qu'une attitude positive (dans le sens profond du terme) a des effets directs sur l'apprentissage et conduit au succès, il n'est pas

encore possible d'identifier l'attitude positive ou négative chez des groupes de jeunes et de les situer correctement sur une échelle quelconque. Comme bien des choses dans les sciences humaines, le sujet est connu, mais on ne sait pas à qui il s'applique et à quel moment.

L'un des aspects majeurs de l'analyse de la motivation en rapport avec l'enseignement-apprentissage des langues secondes a été la tentative souvent répétée de provoquer la motivation par des moyens pédagogiques. Par l'usage de documents authentiques, par un environnement oral ou oralisé, par des régimes pédagogiques fondés sur l'utilisation de la langue seconde pour des fins de communication, par des échanges d'étudiants, on a tenté d'intéresser les élèves et de les stimuler. Ces moyens toujours plus ou moins artificiels, malgré leur apparence naturelle, ont rarement réussi à moyen ou long terme et ont encore plus rarement poussé les élèves à entreprendre par eux-mêmes et à maintenir par la suite des contacts linguistiques avec la communauté seconde. La motivation pédagogique est une motivation de surface ou d'opinion et ne saurait être considérée comme une motivation profonde susceptible de modifier des comportements habituels.

1.3.2. La personnalité

On a souvent pensé que certains types de personnalités prédisposent à l'apprentissage des langues secondes ou, mieux, constituent des éléments positifs. Par ailleurs, on est en droit de se demander si le fait de soumettre des enfants à l'apprentissage précoce des langues secondes de façon prolongée et intense peut déclencher des émotions, des sentiments qui peuvent troubler la vie affective ou même aller jusqu'à provoquer des changements dans la personnalité. On peut présumer en effet que le développement de la personnalité ne se fait pas à vide et qu'il est lié aux

circonstances de vie de l'enfant aussi bien à l'école que dans la famille, surtout à des âges où on pense que la personnalité se forme.

En ce qui concerne les effets de la personnalité sur l'apprentissage, plusieurs chercheurs ont indiqué qu'il existe des liens entre l'autoritarisme, l'image de soi, le caractère extraverti, expansif, détendu, etc. et la facilité d'apprentissage des langues secondes. On considère généralement que le goût des autres, du public, des relations sociales sont des atouts dans l'apprentissage. Rien d'élaboré cependant ni de très précis, car l'étude elle-même de la personnalité est extrêmement complexe parce que reliée à toutes les autres dimensions de l'être humain.

En ce qui concerne les effets de la bilinguisation précoce sur la personnalité, les recherches indiquent qu'il y a des problèmes émotifs et des problèmes d'ajustement social, des problèmes d'identité culturelle et des conflits mentaux issus de la situation de bilingues, surtout pour ceux à qui cette situation est imposée (toujours les minoritaires). On remarque de plus des comportements différents selon que le bilingue est dans une communauté linguistique ou dans l'autre.

Lambert et ses collaborateurs, de leur côté, sont arrivés à des résultats relativement opposés, indiquant que la plupart des bilingues soumis à des tests ont manifesté peu de différences par rapport aux unilingues dans leur sentiment social; lorsqu'il y avait des différences, elles étaient à l'avantage des bilingues qui disaient avoir des rapports sociaux de meilleure qualité que les unilingues. Il ne faut pas négliger le fait que ces études concernaient surtout des majoritaires.

Il semble bien que les rapports entre la personnalité et la bilinguisation soient aussi complexes et aussi dépendants des situations et des milieux que les

autres facteurs et que les études faites jusqu'à présent ne nous permettent pas encore de savoir comment l'un influence l'autre, même s'il est admis que cela se produise.

1.3.3. L'âge et les langues secondes

Dans la foulée de la contestation des vues traditionnelles sur l'enseignement-apprentissage des langues secondes, on a voulu appliquer aux langues les constats et les théories de la psychologie, de la neurologie et de la psychopédagogie à l'effet que les enfants apprennent beaucoup plus vite et beaucoup mieux que les adultes et que même, passé un certain âge, il n'était pratiquement plus possible d'acquérir une langue étrangère. La théorie était celle de la maturation neurologique (Penfield, Lenneberg, Glees) et les constats reposaient sur les observations courantes que de jeunes enfants exposés aux langues étrangères les apprenaient inconsciemment et parfaitement.

Le seul détail qu'on avait oublié de considérer était la différence qui existe entre un contexte naturel et un contexte scolaire. La transposition de la théorie dans les classes n'a pas donné les effets escomptés. Les nombreuses mesures et expériences d'enseignement-d'apprentissage des langues secondes conduisent finalement à la conclusion presque traditionnelle que, dans des contextes scolaires, les adultes apprennent mieux et plus vite que les adolescents et les adolescents mieux et plus vite que les enfants. Il n'y a que le cas de la prononciation (articulation, prosodie) où la conclusion est un peu moins claire. Mais cette nuance n'est pas très pertinente ici, puisque, de toute manière, la prononciation de la grande majorité des enfants qui sortent de nos classes bilingues (immersion ou autre) est le secteur le plus faible de leur compétence.

Soutenir que l'âge est un facteur déterminant dans l'acquisition des langues secondes ne s'applique pas au contexte scolaire : c'est en fait une fausse question. Trop de facteurs étrangers à l'âge interviennent au moment de l'apprentissage. Comme le dit Bibeau (1982, pp. 129-130) : "Si à certaines époques on affirmait que le meilleur âge pour acquérir une langue seconde était "l'école secondaire" (la tradition européenne et occidentale de la première moitié du siècle) ou "avant l'âge de 9 ans" (Penfield), ou "en même temps que la langue maternelle" (...), il est impossible aujourd'hui de répondre autre chose que : "Ça dépend!". Ça dépend des objectifs généraux et particuliers pousuivis par l'établissement d'enseignement ou par les parents : ça dépend des besoins profonds qu'éprouvent les enfants et de l'utilisation qu'ils peuvent faire de la langue en dehors de la salle de classe; ça dépend des talents particuliers des enfants; ça dépend de l'appartenance des enfants à une communauté linguistique majoritaire ou minoritaire; ça dépend de l'attitude générale des enfants, des parents et des maîtres; ça dépend du niveau socio-économique du milieu immédiat; ça dépend de l'attitude à l'égard de la communauté étrangère et même de la communauté maternelle; ça dépend du temps dont on dispose; ça dépend des régimes et des méthodes pédagogiques que les organismes scolaires sont prêts à mettre en place; ça dépend de la préparation des maîtres; ça dépend...".

1.4. CONCLUSIONS SUR LES FACTEURS PSYCHOPÉDAGOGIQUES

Au total, malgré l'étendue et l'intensité des recherches et des expériences pédagogiques de toutes sortes et malgré les tentatives de clarifier les rapports entre l'enseignement-apprentissage des langues secondes avec l'intelligence, avec la langue maternelle, avec les autres matières scolaires, avec la motivation, avec la personnalité, les conclusions ne dé-

passent pas beaucoup les conclusions traditionnelles, sinon sur quelques points. Cependant, la façon de poser le problème a changé considérablement et on est aujourd'hui en mesure d'en parler de façon plus élaborée.

À propos de l'intelligence, on pense toujours que la "bosse" des langues existe : ce qu'on a délaissé comme point de vue, c'est que le bilinguisme peut avoir en soi des effets négatifs sur l'intelligence. Ces effets sur le développement des enfants peuvent toujours exister, mais ils sont attribués à un grand nombre de facteurs.

À propos de la langue maternelle, on reconnaît encore les effets non attendus de la bilinguisation précoce, mais on les limite aux communautés linguistiques minoritaires et défavorisées ou l'une des deux, avec cependant beaucoup de difficultés à expliquer pourquoi.

À propos des matières scolaires, les conclusions sont semblables à celles sur la langue maternelle : dans les groupes minoritaires et défavorisés ou l'un des deux, il existe un "effet de balance"; dans les groupes majoritaires et favorisés ou l'un des deux, la bilinguisation précoce ne paraît pas avoir d'effet négatif visible. Encore que la démonstration ait été limitée à la performance immédiate alors que ce qu'on voudrait savoir concerne la compétence totale.

À propos de l'attitude et de la motivation, les travaux n'ont pas réussi à faire la distinction entre une attitude profonde et une opinion, ni à démontrer qu'il était possible de les influencer par des moyens pédagogiques. Même l'hypothèse "naturelle" voulant que l'attitude positive à l'égard du groupe linguistique second et de sa langue ait un effet direct sur le succès n'a pu être démontré de façon satisfaisante parce que les groupes soumis à l'expérience ont presque toujours des connaissances très limitées des grou-

pes seconds, ce qui rend l'hypothèse pratiquement insignifiante.

Le progrès le plus grand produit par les recherches depuis 20 ans est celui de la problématique psychopédagogique. Il n'est plus possible de concevoir l'enseignement-apprentissage des langues secondes comme un phénomène limité à quelques facteurs scolaires ni à quelques facteurs psychologiques : c'est un phénomène complexe où les facteurs sociolinguistiques jouent un rôle qu'on considère de plus en plus comme un rôle moteur (voir : Schuman, 1978).

2. JALONS MÉTHODOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE AU QUÉBEC

Depuis l'adoption de la loi 63, en 1972, l'enseignement-apprentissage du français langue seconde a été rendu obligatoire à partir de la première année du primaire dans les commissions scolaires anglophones du Québec, alors que l'enseignement de l'anglais langue seconde dans les commissions scolaires francophones n'était obligatoire qu'au secondaire d'abord, puis toléré et même encouragé en sixième année du primaire, enfin, sous la pression des parents, à partir de la cinquième année. Plus récemment, les commissions scolaires ont pu commencer l'enseignement de l'anglais en quatrième année, si elles avaient le personnel qualifié pour le faire. Ces règlements ont été renouvelés dans le même sens récemment (février 1981).

Ces modifications progressives dans les règlements pédagogiques n'ont pas permis aux autorités d'atteindre pour autant des objectifs fixés pour les langues secondes, c'est-à-dire le développement d'une compétence suffisante pour que les enfants puissent "se débrouiller" dans la langue seconde. La majorité des anglophones sortaient encore récemment des écoles sans

pouvoir communiquer raisonnablement en français, de même que les francophones en anglais.

2.1.1. Le régime traditionnel et les attentes

En général, le régime traditionnel d'enseignement des langues secondes (de 20 à 30 minutes par jour) ne conduit à peu près aucun élève à un niveau quelconque de bilinguisme au grand désarroi des autorités, des parents et des éducateurs.

Pourtant, dans des pays officiellement bilingues, les attentes dans le domaine des langues secondes sont de plus en plus élevées, si on les compare aux attentes dans les autres matières. On est toujours surpris qu'après sept, huit ou douze années d'enseignement, les enfants ne puissent échanger quelques phrases avec des natifs de la langue seconde. Ce qui étonne encore davantage, c'est que l'école ne puisse avoir de meilleurs résultats alors que des enfants de tout âge acquièrent une langue seconde très rapidement dans des environnements naturels, lorsqu'ils fréquentent des natifs de cette langue pour jouer ou pour pratiquer des activités communes. De là à souhaiter qu'on essaye de transplanter dans l'école des conditions "naturelles" de communication linguistique, il n'y avait qu'un pas.

2.1.2. Le régime des classes d'immersion

Ce pas a été franchi au Québec (et au Canada) à partir de 1965 par un groupe de parents anglophones de Saint-Lambert dans leur projet de classes d'immersion. Devant le succès important de ce type d'enseignement par rapport à l'enseignement traditionnel, les classes d'immersion se sont répandues dans les commis-

sions scolaires anglophones du Québec, puis en Ontario et aujourd'hui dans un bon nombre d'établissements canadiens.

La classe d'immersion est un régime pédagogique qui plonge les enfants dans une sorte de bain français en les obligeant à recevoir tout ou partie de leur enseignement des matières scolaires (y compris la lecture et l'écriture) dans la langue seconde. Il a comme caractéristique principale de ne pas donner lieu à l'enseignement comme tel de la langue seconde, mais seulement à sa pratique dans la vie de la classe. Réservé à des classes volontaires (volonté des parents) et à des enfants doués, le régime s'est progressivement "démocratisé" en ce sens que de plus en plus de parents se sont laissés convaincre de son intérêt pour leurs enfants et qu'une proportion grandissante du milieu scolaire anglophone le pratique aujourd'hui (entre 30% et 40%).

Malgré des inconvénients certains et des limites importantes sur lesquels je reviendrai plus loin, le régime des classes d'immersion est considéré au Québec et au Canada par les parents et par plusieurs éducateurs comme le régime d'éducation bilingue le plus efficace. Il a d'ailleurs donné lieu à de multiples évaluations et à des travaux comparatifs nombreux, largement supportés et subventionnés par le Secrétariat d'État du Canada.

2.1.3. Le régime de détachement intensif

En réaction à cet engouement presque aveugle pour l'immersion, une conseillère pédagogique de la commission scolaire des Mille-Îles a mis au point un autre régime d'éducation linguistique ayant pour objectif d'atteindre des résultats comparables à ceux de l'immersion à moins de frais. Ce régime, baptisé détachement intensif, consiste à retirer les enfants de leur

classe régulière et à leur prodiguer un enseignement intensif et unique de la langue seconde durant une période de cinq mois, à um moment ou l'autre de leur scolarisation primaire.

Les comparaisons faites à ce jour avec le régime traditionnel et avec le régime des classes d'immersion montrent que les enfants peuvent acquérir une connaissance de la langue seconde beaucoup plus grande que par l'enseignement traditionnel et à peu près équivalente au régime d'immersion dans un laps de temps cinq ou six fois plus court, sans effet apparent sur les autres matières scolaires et sur la langue maternelle (cf. Billy et coll., 1978 et 1980).

Ce régime intensif a d'ailleurs commencé à influencer le régime d'immersion en incitant ses responsables à introduire l'enseignement systématique de la langue. La plupart des classes d'immersion font aujourd'hui un enseignement systématique de la langue seconde en plus de l'enseignement des autres matières scolaires, assouplissant ainsi leur principe de départ qui excluait tel enseignement.

2.1.4. Le régime d'insertion directe

L'insertion directe est le nom que porte l'admission dans des classes unilingues d'enfants de langue maternelle seconde ou étrangère. Elle a été pratiquée largement dans tous les pays pour les immigrants de langue étrangère.

Au Québec, l'insertion directe a aussi été la règle dans les écoles anglaises qui admettaient la majorité des immigrants et un certain nombre de Québécois francophones sans transition linguistique. Dans les écoles françaises, cette pratique avait également cours jusqu'aux années 70, moment où les classes d'accueil ont vu le jour (voir plus loin).

Ce régime présente deux types d'inconvénients sérieux. D'abord, les enfants sont plongés dans un milieu scolaire étranger sans aucun support linguistique : les plus jeunes et les plus doués peuvent s'en tirer assez bien, mais les plus âgés et les moins doués, de même que les enfants ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, peuvent mettre des années à s'intégrer et à profiter pleinement de l'école, lorsqu'ils ne sont pas handicapés définitivement et considérés comme "retardés". En second lieu, les classes qui reçoivent des enfants de langue étrangère sans préparation linguistique peuvent être retardées sensiblement lorsque leur nombre dépasse 10% ou 15% de la classe. Et cela se produit déjà dans quelques classes francophones de la commission scolaire Baldwin-Cartier, par exemple.

Aujourd'hui, l'insertion directe se pratique encore pour un nombre restreint d'enfants anglophones qui fréquentent des écoles françaises et pour un nombre aussi restreint d'enfants d'immigrants récents et de Québécois francophones (les illégaux) qui fréquentent l'école anglaise en défiant la loi 101.

2.1.5. Le régime des classes d'accueil et de francisation

Un autre régime pédagogique qui s'apparente au régime intensif est celui des classes d'accueil. Ce régime consiste à placer les enfants et les adolescents d'immigrants récents de diverses langues dans des classes spéciales où l'enseignement du français est fait de façon intensive et systématique. On en profite également pour les initier à la vie socioculturelle du Québec et pour introduire en français des éléments d'autres matières scolaires pour essayer d'éviter des retards trop grands. Dès qu'ils sont prêts, c'est-à-dire dès qu'ils savent assez de français, ils sont intégrés aux classes françaises régu-

lières, ce qui se fait le plus souvent en dedans d'une année. Une caractéristique importante de ces classes est qu'elles comportent un nombre limité d'élèves par classe, soit entre 12 et 15, contrairement aux classes régulières qui en comptent le double.

En 1981, on a créé les "classes de francisation" pour tenir compte de la demande grandissante à propos d'enfants d'immigrants ou anglophones admissibles à l'école anglaise mais qui veulent fréquenter l'école française. Cette formule a tendance à se substituer à l'insertion directe. Pour éviter les inconvénients de l'insertion directe, on avait commencé à admettre dans les classes d'accueil des enfants admissibles à l'école anglaise et ne correspondant pas aux critères d'admission des classes d'accueil. Les classes de francisation corrigent cette irrégularité administrative.

2.1.6. Conclusions sur les régimes pédagogiques

Entre 1965 et 1983, le Québec a été plus ou moins un laboratoire d'expérimentation dans le domaine des langues secondes. En effet, depuis la naissance des classes d'immersion, et après le premier rapport sur cette expérience (Lambert et Tucker, 1972), de nombreuses évaluations de ce régime ont eu lieu dans les commissions scolaires anglophones de la région de Montréal, plus particulièrement dans la commission des écoles protestantes du Grand Montréal. On y a expérimenté des classes volontaires d'immersion hâtive (maternelle et primaire) et tardive (secondaire), mesuré le rendement des élèves en français, en anglais et dans d'autres matières scolaires et on a comparé ce rendement à celui des classes unilingues anglaises et françaises correspondantes. Les résultats généraux ont indiqué une nette supériorité sur le régime traditionnel en langue française (seconde) et un niveau égal (et parfois supérieur) aux classes unilingues dans la langue maternelle et dans les autres matières.

En ce qui concerne la supériorité sur le régime traditionnel en français langue seconde, cela saute aux yeux, d'autant plus que le temps consacré au français est passé d'environ 450 heures à environ 4 500 heures. Il est toutefois exclu, contrairement à ce qu'ont laissé entendre certaines personnes, que la compétence des petits anglophones "immergés" puisse se comparer à celle de francophones natifs. Les preuves sont faites (Spilka, 1976 et 1979; Connors et coll., 1977, etc.) que le français des enfants d'immersion est limité à plusieurs égards et est fortement marqué par l'anglais aussi bien sur le plan de la prononciation (raison principale de la bilinguisation précoce) que sur celui de la grammaire et du vocabulaire.

En ce qui concerne l'équivalence (et parfois la prétendue supériorité) en langue maternelle et dans les autres matières, elle n'a été établie qu'à partir du rendement lors des examens, ce qui limite grandement sa signification réelle : de plus, dans un nombre grandissant de cas depuis qu'on a élargi le régime à des populations moins favorisées, des retards scolaires sont enregistrés de même que des faiblesses plus grandes en langue seconde.

Mais ce qui frappe le plus, ce sont les résultats de comparaisons entre, d'une part, le régime d'immersion et, d'autre part, le régime de détachement intensif et le régime des classes d'accueil. Dans les deux cas, les régimes intensifs ont donné des résultats aussi bons que le régime d'immersion en un temps beaucoup plus court, et cela aussi bien au Canada qu'au pays de Galles où une comparaison a également été faite (Price et Dodson, 1978). La formule recommandée par les chercheurs britanniques a été celle du régime mixte, commençant par un enseignement intensif et se poursuivant par un régime d'immersion dans certaines matières. C'est d'ailleurs la méthode suivie depuis longtemps par l'U.R.S.S. pour ses classes techniques (Bartley, 1971).

La conclusion qui s'impose est certainement que l'immersion pure est un régime pédagogique dépassé qui devrait laisser de plus en plus de place à l'enseignement proprement dit de la langue. Une autre conclusion est qu'il y a de la place pour d'autres expérimentations ou pour la recherche de régimes "alternatifs", comme on dit aujourd'hui.

On peut dire qu'il manque encore à nos essais pédagogiques l'assurance que les objectifs fixés par le ministère de l'Éducation sont atteints pour tous à la fin du secondaire. Il n'y a pas eu véritablement de démonstration que l'enseignement-apprentissage précoce du français langue seconde conduisait à l'atteinte de ces objectifs. Les évaluations connues de l'immersion primaire, par exemple, ne nous assurent pas que les enfants maîtrisent toujours la langue à la fin du secondaire, car on oublie souvent que, si les enfants apprennent vite lorsqu'ils sont très encadrés, ils oublient également vite lorsque leur environnement ne les sollicite plus.

Enfin, nous ne devons pas perdre de vue que la majorité des enfants qui fréquentent les écoles anglaises sont toujours dans le régime traditionnel et ont beaucoup de mal à satisfaire aux exigences minimales des programmes. Cette question mériterait d'être étudiée de façon approfondie.

2.2. LES ENSEIGNANTS

On a parfois tendance à négliger le rôle joué par la compétence linguistique des enseignants dans l'enseignement-apprentissage des langues secondes. Les 15 dernières années ont donné lieu à des chambardements importants à ce sujet dans les commissions scolaires anglophones, chambardements qui ont permis pour ainsi dire la normalisation de la situation par rapport à la théorie.

2.2.1. Les enseignants traditionnels

La didactique des langues secondes prévoit que l'enseignant doit posséder une bonne maîtrise de la langue enseignée sinon être natif de cette langue, en plus d'avoir reçu une préparation spécialisée et de connaître la culture seconde. Or, le régime traditionnel ne répondait pas à cette exigence : la plupart des enseignants du français langue seconde étaient des anglophones maîtrisant assez peu le français. Il faut dire que le français était la matière faible du programme.

Toutefois, la situation a commencé à se modifier à la fin des années 50 et au début des années 60, surtout à la commission des écoles protestantes du Grand Montréal, du moins en ce qui concerne la langue. On a commencé à y recruter des francophones, bien que la source de ce nouveau corps professoral ait été l'Europe et l'Afrique du Nord, plutôt que le Québec.

2.2.2. L'effet des nouveaux régimes

L'instauration du régime des classes d'immersion a contribué de façon évidente à amener dans le circuit des francophones québécois aptes à utiliser le français dans l'enseignement et à véhiculer des éléments culturels plus authentiquement québécois.

Aujourd'hui, tous les enseignants du français dans les classes d'immersion sont des francophones ou de parfaits bilingues et une partie d'entre eux sont des Québécois d'origine.

Ce qui manque encore à ces enseignants dans la majorité des cas, c'est une formation spécialisée en didactique du français langue seconde et, dans certains cas, une formation appropriée au niveau d'enseignement (primaire ou secondaire).

2.3. LE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Si on peut affirmer que l'expérience de l'éducation bilingue au Québec a fait évoluer les idées et la pratique en ce qui concerne les enseignants, on ne peut pas dire la même chose du matériel scolaire.

Dans un enthousiasme un peu débordant, on a souvent utilisé dans ces classes bilingues du matériel emprunté à l'école française et on a improvisé les adaptations nécessaires à des enfants dont la langue maternelle était l'anglais ou on a laissé l'initiative aux enseignants. La situation s'améliore cependant chaque année, en même temps que s'ajoute l'expérience, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, surtout avec les nouvelles tendances qui introduisent dans ce type d'enseignement des leçons de français langue seconde.

Si on a beaucoup évalué la performance des enfants en langue seconde et maternelle et dans d'autres matières, on n'a pas évalué systématiquement le matériel pédagogique. Cela reste à faire.

Soulignons tout de même, avant d'en finir avec ces jalons méthodologiques, que l'encadrement pédagogique général des expériences en français langue seconde a été d'une certaine manière exceptionnel. Beaucoup de surveillance, beaucoup de concertation, beaucoup d'échanges, beaucoup d'évaluations. Par rapport à l'ensemble de l'éducation, on doit dire que l'enseignement du français langue seconde a fait l'objet d'une attention étroite et d'une réflexion sérieuse et suivie.

Vue de l'extérieur du Québec, la situation pédagogique de l'enseignement-apprentissage du français langue seconde au Québec est excellente et sert de modèle à plusieurs provinces canadiennes. Il y a à cela une dimension propagande et une dimension "...qui vient de loin".

3. JALONS SOCIOLINGUISTIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE AU QUÉBEC

La perspective sociolinguistique est d'une tout autre nature que la perspective pédagogique. Elle nous permet d'examiner la situation du point de vue de la validité externe de nos activités, comme diraient les docimologues. L'école est devenue une institution tellement structurée et autonome que plusieurs de ses activités paraissent parfois détachées du monde extérieur. Dans le cas des langues secondes cependant, il est plus aisé que dans les autres activités ou les autres matières de constater le lien qui peut exister entre les exigences extérieures et le succès intérieur. Tous les usagers natifs sont compétents dans la langue, surtout lorsque les objectifs sont la langue orale, et il est facile de constater si un élève peut communiquer ou non.

Des changements dans les besoins de français et dans la communication entraînent automatiquement et directement un regain de motivation qui engendre à son tour un renouvellement pédagogique, à des degrés qui suivent l'intensité plus ou moins grande des besoins.

Mais dans un État comme le Québec, le besoin linguistique ne se définit pas uniquement et directement en fonction du travail : il est le reflet de la perception qu'on peut avoir également de la pression politique exercée, des exigences de l'environnement, des activités et du dynamisme de la communauté française. Examinons brièvement quelques facteurs de... validité externe de l'enseignement-apprentissage du français langue seconde au Québec.

3.1. LES BESOINS

Le mot besoin a été galvaudé ces derniers temps et est passé de son sens premier d'exigence pour survivre ou pour maintenir un état jugé satisfaisant à l'écart perçu entre ce que quelqu'un a et ce qu'il désire avoir. Dans le premier cas, il s'agit d'une nécessité et dans le second d'un souhait plus ou moins volontaire; dans les deux cas, cependant, l'évaluation du besoin repose sur la perception qu'on peut avoir de la situation dans laquelle on se trouve par rapport à la situation dans laquelle on devrait se trouver, mais pour deux sortes de raisons différentes.

Jusqu'à récemment, la situation vécue par les anglophones et par les allophones au Québec en rapport avec la connaissance de la langue et de la culture françaises était satisfaisante en soi, même si elle se limitait à bien peu de chose. Ils ne se sentaient pas intéressés plus qu'il ne faut à la réalité française. Les modifications apportées à la législation, puis à la réalité française et anglaise dans leurs rapports l'une avec l'autre ont fait naître une perception nouvelle : un besoin de connaître davantage la langue française.

Il est bien évident que les besoins n'ont pas été perçus par les enfants, mais bien par les parents à propos de leurs enfants et par les établissements d'enseignement. D'une part, la perception de la réalité française et de ses exigences, qui a provoqué le réaménagement pédagogique décrit plus haut, est axée sur le futur, sur le moment où les enfants actuels seront des adultes actifs. D'autre part, la pression sociolinguistique n'est pas encore assez forte pour qu'on s'assure que l'école anglaise prévoit une intégration éventuelle à l'école française ou tout simplement au milieu francophone du Québec. Les deux communautés restent distinctes et le régime des classes d'immersion, par exemple, est un régime de maintien de

la séparation entre les communautés qui évite toute possibilité de changement dans le sentiment d'appartenance de ces enfants à la communauté anglophone. C'est là, croyons-nous, le reflet du besoin tel qu'il est perçu actuellement.

Des questionnaires auprès des anglophones et des allophones quant aux besoins généraux de français au Québec nous révéleraient qu'ils sont très grands (pour beaucoup, trop grands); comme dans le cas de l'attitude, cependant, une enquête de ce genre nous ferait connaître l'opinion sur les besoins et non pas les besoins eux-mêmes. On découvrirait sans doute une bonne distance entre leur perception consciente du besoin et les gestes qu'ils sont prêts à poser pour vivre au Québec en français.

Dans le climat hautement politisé qui règne au Québec à propos des langues, même l'opinion la plus sincère n'est pas forcément la plus éclairée et la plus constante. Le signe du peu de constance des opinions est la fluctuation importante des demandes de cours pour adultes : dès qu'un resserrement dans la politique est annoncé, les inscriptions grimpent; dès qu'un relâchement est visible, elles chutent.

3.2. LE FRANÇAIS : LANGUE SECONDE OU LANGUE ÉTRANGÈRE

Une manifestation claire de l'attitude générale des écoles anglaises à propos de l'intégration actuelle ou éventuelle des enfants à la communauté francophone est la norme linguistique utilisée dans les classes.

Malgré le fait qu'un nombre plus grand d'enseignants sont des Québécois d'origine, le français enseigné et utilisé est un français scolaire assez éloigné de l'usage populaire et encore plus éloigné de l'usage des enfants francophones. Il ne fait pas de

doute qu'un enfant de l'immersion pourrait difficilement communiquer avec un enfant francophone : il ne connaît pas de vastes pans du vocabulaire, de la syntaxe et de la prononciation du français québécois.

Dans l'état actuel des choses, cela ne crée aucun problème puisque les enfants n'ont pas à communiquer : mais cela renforce l'idée que le français enseigné comme langue seconde n'est pas destiné à la communication. Il s'agit en quelque sorte non pas d'une langue seconde, mais bien d'une langue étrangère. Si le français était une langue seconde dans le plein sens du terme, il serait nécessaire de la connaître pour vivre au Québec, ce qui n'est pas encore le cas.

3.3. LES FACTEURS SOCIOPOLITIQUES

À la vérité, la politique gouvernementale définie à travers la loi 101 et les règlements et programmes concernant l'enseignement-apprentissage du français langue seconde ne sont pas aussi contraignants que certaines personnes ont pu le laisser croire. Si on doit reconnaître que certaines activités pédagogiques témoignent de la pression sociale qui s'exerce sur les commissions scolaires anglophones, la perception actuelle des besoins fait ressortir clairement que le français n'est pas encore absolument nécessaire pour faire sa vie à Montréal. La majorité des enfants n'atteint pas le niveau de connaissance minimal pour la communication et ceux qui l'atteignent ne posent que des gestes... très discrets en fonction de leur intégration à la communauté francophone.

Bien peu d'élèves sortant des écoles anglaises s'inscrivent à une université ou à un collège français. Lorsque la pression exercée par les parents diminue en raison de l'âge de leurs enfants, les jeunes anglophones ne maintiennent leur français qu'occasionnellement ou accidentellement. Il existe toujours

à Montréal (et dans la banlieue ouest) deux communautés linguistiques relativement étanches et l'école ne va pas modifier cette situation, même si elle a fait des efforts importants depuis 15 ans. Dans un certain sens, l'école copie les besoins réels du milieu.

On a pu remarquer un progrès certain dans les services qu'on peut obtenir en français dans la région montréalaise, mais c'est davantage aux exigences linguistiques de l'Office des professions et aux opérations de francisation de l'entreprise qu'on doit ce progrès plutôt qu'à la pédagogie des langues.

Il est bien évident que la francisation du Québec n'est pas causée par le cheminement actuel de l'école anglaise. Je crois que cette dernière fait son possible tout en maintenant une prudence certaine, mais il est reconnu qu'on ne peut exiger grand-chose de l'école qui ne soit par ailleurs exigé de la société en général. Il ne faut pas nier cependant que l'apprentissage du français offert par l'école à certains élèves les aide directement à satisfaire aux exigences de certains milieux de travail.

Il existe un lien direct entre les exigences linguistiques dans le travail et dans les activités courantes de la vie et le succès des aménagements pédagogiques. Le rôle de la loi et des règlements est par ailleurs important lorsqu'il manifeste la volonté collective de changer une situation dans un sens donné. La loi 101 et les règlements de francisation n'ont de valeur que dans la mesure où les francophones veulent travailler en français, veulent se faire servir en français et veulent que toute leur vie se déroule dans cette langue. L'école ne fait que s'adapter à cette volonté : plus la volonté est claire, plus les activités scolaires sont orientées et efficaces.

Toutefois, la volonté collective doit s'accompagner d'une volonté individuelle : chaque francophone qui partage la volonté collective exerce à son niveau une pression sociale sur l'utilisation du français et accélère la processus de francisation. Par ailleurs, chaque francophone qui connaît l'anglais et l'utilise dans sa vie active retarde le processus. Voilà pour la théorie.

Dans la pratique, nous connaissons la pression énorme exercée par l'anglais sur ce continent et les francophones eux-mêmes considèrent que la connaissance de l'anglais est un atout majeur dans leur succès économique et souvent culturel. Leur loyauté est ambiguë dans le sens étymologique du terme. C'est pourquoi ils ne parviennent pas à exercer une pression sociale assez forte pour amener les écoles à poser des gestes d'intégration qui pourraient paraître nécessaires à une francisation effective du milieu scolaire.

On peut dire que la pensée politique québécoise à travers la loi 101 et à travers ses tolérances et sa patience est sociolinguistiquement correcte. D'une part, des exigences plus grandes ne donneraient pas de résultats supérieurs ; d'autre part, des exigences moins grandes ne seraient pas prises au sérieux. À cet égard, le temps est un élément essentiel de l'évolution sociopolitique.

Quant à ceux qui croient que l'avance du bilinguisme des anglophones privera les francophones des postes bilingues nombreux dans notre société, ils ne semblent pas comprendre que les postes bilingues sont en général des postes de service, des postes subalternes qui ont des fonctions de contact s'ils ne servent pas à l'intégration des anglophones à la communauté francophone. Une attitude comme celle-là correspond souvent à un sentiment latent de dominé qui n'ose pas s'affranchir. De même, il est fallacieux de prétendre, même dans une société pluraliste, que le bilinguisme rend les individus supérieurs : si cela est

possible pour certains individus doués ou spécialisés, ce n'est pas le cas pour la très grande majorité. Le bilinguisme de société est un état transitoire vers un nouvel unilinguisme, car l'état normal des sociétés est d'être unilingues et la langue retenue est celle qui est économiquement ou fonctionnellement la plus avantageuse.

De ce point de vue, la législation linguistique ne suffit pas à rendre un État unilingue : il est indispensable que la société francophone soit économiquement libre (ou de plus en plus libre) si elle songe à se maintenir et à se développer en français. L'égalité des langues et des cultures à l'intérieur d'un même État est un leurre : la langue et la culture économiquement avantagées emportent toujours le morceau pour des raisons très simples d'économie culturelle. On n'a pas "besoin" de faire en deux langues ce qui peut se faire en une seule, si ce n'est pour une période transitoire.

Si la pression créée par la loi 101 permet à des francophones de comprendre qu'ils peuvent s'organiser économiquement pour avoir l'avantage, elle atteindra l'objectif naturel de l'unilinguisme; si elle n'entraîne pas cela, elle ne servira qu'à masquer une assimilation à l'économie et à la langue anglaise déjà trop avancée.

4. PROBLÈMES ET PERSPECTIVES

Dans le domaine de l'enseignement-apprentissage du français langue seconde au Québec, la situation générale paraît pour l'instant assez bonne. En tout cas, elle suit très bien, si elle ne précède pas, la situation sociolinguistique et sociopolitique.

Il faut cependant identifier certains problèmes actuels et prévoir dès maintenant certains problèmes futurs. Parmi les problèmes actuels, il y a l'intégration des immigrants, l'âge et le régime pédagogique parmi les problèmes à venir, il y a l'insertion directe et les classes de francisation et surtout l'évaluation des compétences linguistiques.

4.1. L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

La société québécoise, aidée en cela par le gouvernement fédéral, fait un sort très enviable à ses immigrants, qu'ils soient d'âge scolaire dans les classes d'accueil ou adultes dans les COFI. Toutefois, ce n'est sans doute pas encore assez si on en juge par les difficultés rencontrées par les enfants lors de leur intégration dans les classes françaises régulières et les retards que plusieurs d'entre eux accusent durant leur scolarité ultérieure et par l'incapacité de plusieurs immigrants adultes de travailler en français à leur sortie des COFI.

Les règles et barèmes qui permettent aux responsables des classes d'accueil de décider d'envoyer les jeunes immigrants dans les classes régulières sont sans doute trop rigides ou les exigences trop faibles, car trop d'enfants sont retardés. Je pense que l'enseignement est relativement bon et que les difficultés sont inhérentes au fait qu'il s'agit souvent d'enfants déjà retardés, si on compare leur niveau à nos standards, ou parlant des langues très éloignées du français. Comme les classes ne sont pas linguistiquement homogènes, l'aide apportée aux enfants "difficiles" ne peut être aussi grande ou aussi efficace. Ces enfants ont vraisemblablement besoin de plus de temps : aussi, il me semble qu'on ne devrait pas hésiter à prolonger leur séjour jusqu'à un an et demi et davantage, si nécessaire. Même si cette prolongation avait pour effet de leur faire perdre une année, il vaut beaucoup

mieux être en retard dans les années qu'en retard dans les matières scolaires parce que ce dernier écart ne fait que croître avec le temps.

Le problème des COFI est de même nature que celui des classes d'accueil : si certains immigrants peuvent se contenter des 30 semaines réglementaires ou de moins, un bon nombre ont besoin de plus que cela et ils devraient pouvoir l'obtenir. Plus et mieux ils parleront (et écriront) le français, plus facilement ils s'intégreront aux activités des francophones. Dans leur cas, la formule pédagogique devrait être revue : autant l'immersion représente un excès dans un sens, autant l'intensité de l'enseignement dans les COFI illustre un excès dans l'autre sens. Il faudrait envisager le temps partagé études/travail ou même un enseignement de la langue au travail, lorsque cela est possible.

Malgré les problèmes soulevés, je crois cependant que les modifications suggérées ne devraient pas être prioritaires, du moins en termes politiques.

4.2. LES RÉGIMES PÉDAGOGIQUES

L'immersion a conquis le milieu anglophone et cela n'est pas une mauvaise chose en soi, malgré les restrictions faites ici et ailleurs à son sujet. C'est pourquoi je ne la désavouerais pas. Néanmoins, je crois que le ministère de l'Éducation a fait une erreur en cédant aux pressions et en reconnaissant l'immersion comme un régime régulier que n'importe quelle commission scolaire anglophone peut utiliser sans autorisation. Une telle reconnaissance a plus ou moins bloqué la recherche de régimes alternatifs dont quelques-uns ont déjà donné des résultats.

Il conviendrait d'encourager les régimes alternatifs à titre d'expériences pédagogiques et de les traiter comme on a traité l'immersion au début, c'est-à-dire comme des projets expérimentaux qui doivent être évalués durant une assez longue période. Il faut nourrir l'initiative pédagogique de façon quasi permanente tout en exigeant qu'on rende compte.

4.3. L'ÂGE POUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Les informations qui précèdent à propos de l'âge indiquent clairement que la question n'est plus pertinente en soi, s'il reste suffisamment de temps à la disposition des élèves pour apprendre le français. Ce temps peut bien sûr varier selon l'intensité de l'apprentissage.

Les arguments en faveur d'un enseignement-apprentissage précoce du français langue seconde ne tiennent plus. La tentative d'appliquer en classe des principes tirés des milieux naturels a avorté. Par ailleurs, le régime traditionnel ne donne pas de bons résultats.

Il convient toutefois ici de profiter des expériences faites pour retenir deux choses essentielles : enseigner la langue comme telle et une certaine intensité à un moment ou l'autre de la scolarité.

L'obligation d'enseigner le français dès la première année du primaire dans les écoles anglaises, si elle pouvait paraître justifiée il y a quelques années, ne l'est plus aujourd'hui. L'enseignement peut commencer n'importe quand et même uniquement au secondaire avec autant de chances d'atteindre les objectifs, à la condition que le régime retenu prévoie un enseignement intensif assez long et que la formation linguistique totale soit d'environ 1 500 heures. (La

formule pourrait d'ailleurs valoir aussi bien pour l'anglais langue seconde dans les écoles françaises que pour le français langue seconde dans les écoles anglaises.) Le nombre d'heures retenu (1 500) est le résultat de calculs effectués pour des populations de différents types d'adultes qui parviennent à une maîtrise fonctionnelle de la langue étrangère après 1 200 à 1 400 heures d'exposition sérieuse à la langue.

Le passage de la pratique actuelle des classes d'immersion à une pratique plus ouverte ne pourra cependant pas se faire du jour au lendemain, car les idées sont passablement arrêtées, fermées même, et que l'encadrement nécessaire au régime ouvert est aussi exigeant que celui de l'immersion, bien qu'il soit moins long. Il faudrait sans doute d'abord expérimenter.

4.4. L'INSERTION DIRECTE ET LES CLASSES DE FRANCISATION

Moyennant une attention un peu particulière de l'enseignant, il est possible de pratiquer l'insertion directe des enfants anglophones ou allophones du primaire dans des classes françaises, à la condition qu'ils ne représentent pas plus de 10% de la classe (deux ou trois élèves). Dans le cas où la proportion dépasse 15%, il faut envisager des classes de francisation.

4.5. L'ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE

Il se fait des pressions de plus en plus fortes pour que le ministère de l'Éducation n'impose plus les examens de l'Office de la langue française aux élèves qui sont classés comme bilingues par les commissions scolaires anglophones. Même si une décision dans ce sens était considérée comme plus "juste" que la prati-

que actuelle, elle aurait à moyen terme des effets de relâchement sur le système scolaire anglophone. De plus, un diplôme de bilinguisme octroyé à 12 ou 15 ans ne garantit pas le bilinguisme après les études collégiales ou universitaires, à moins que ces études soient faites dans des établissements français.

Il conviendrait au moins d'étudier le succès de ces "bilingues" aux examens de l'Office jusqu'à présent avant d'envisager l'équivalence automatique.

BIBLIOGRAPHIE

ARSENIAN, S. (1937), Bilingualism and Mental Development, New York, Teachers College, Columbia University.

BARTLEY, D.E. (1971), Soviet Approaches to Bilingual Education, Philadelphia, Center for Curriculum Development.

BASTIEN, H. (1938), Le bilinguisme au Canada, Montréal, Éditions de l'Association canadienne-française.

BIBEAU, G. (1982), L'éducation bilingue en Amérique du Nord, Montréal, Guérin éditeur.

BILLY, L. et coll. (1978), Mise en place et expérimentation d'une nouvelle approche en immersion selon le mode de fonctionnement des classes d'accueil, Laval, Commission scolaire des Mille-Îles.

BILLY, L. et coll. (1980), Rapport d'évaluation post-factum en éducation bilingue, I à IV, Laval, Commission scolaire des Mille-Îles.

BURSTALL, C. et coll. (1974), Primary French in the Balance, Windsor (G.B.), The NFER Publishing Co.

CARROLL, J.B. et S.M. SAPON (1959), Modern Language Aptitude Test, New York, The Psychological Corporation.

------- (1975), The Teaching of French in Eight Countries, New York, John Wiley and Sons.

COHEN, A.D. (1975), A Sociolinguistic Approach to Bilingual Education, Rowley (Mass.), Newbury House Publishers.

CONNORS, K. et coll. (1977), Evaluation of French Immersion Programme : Baldwin-Cartier School Board Report, Université de Montréal, Département de linguistique.

EDWARDS, H.P. et M.C. Casserly (1976), Research and Evaluation of Second Language (French) Programs, Toronto, ministère de l'Éducation de l'Ontario.

GLESS, P. (1961), Experimental Neurology, Oxford, Clarendon Press.

LAMBERT, W.E. et E. PEAL (1962), "The Relation of Bilingualism and Intelligence", Psychological Monographs, 456.

LAMBERT, W.E. et G.R. TUCKER (1972), Bilingual Education of Children. The Saint. Lambert Experiment, Rowley (Mass.), Newbury House Publishers.

LENNEBERG, E.H. (1967), Biological Foundations of Language, New york, John Wiley and Sons.

LEWIS, E.G. et C.E. MASSAD (1975), The Teaching of English as a Foreign Language in Ten Countries, New York, John Wiley and Sons.

LEYBA, C.F. (1978), Longitudinal Study Title VII Bilingual Program, Santa Fe Public Schools, Los Angeles, California State University.

MACNAMARA, J. (1966), Bilingualism and Primary Education : A study of Irish Experience, Edinburgh, Edinburgh University Press.

--------, H.P. EDWARDS et B. BAIN (1978), "The Balance Effect", Revue canadienne des langues vivantes, 34,5.

PENFIELD, W. et L. ROBERTS (1959), Speech and Brain-Mechanisms, Princeton (N.J.) Princeton University Press.

PIMSLEUR, P. (1966), Pimsleur Language Aptitude Battery, New York, Harcourt Brace Jovanivich.

PRICE, E. et C.J. DODSON (1978), Bilingual Education in Wales, 5-11, London, Evans/Methuen.

SCHUMAN, J.H. (1978), "The Acculturation Model for Second Language Acquisition", dans : R.C. GINGRAS, Second Language Acquisition and Foreign Language Teaching, Arlington, Center for Applied Linguistics.

SPILKA, I.V. (1976), "Assessment of Second-Language Performance in Immersion Programs", Revue canadienne des langues vivantes, 32,5.

-------- (1979), "Apprentissage du pronom "en", dans RONDEAU et coll., Vingt-cinq ans de linguistique au Canada : Hommage à Jean-Paul Vinay, Montréal, Centre éducatif et culturel.

SWAIN, M. (1974), "French Immersion Programs across Canada : Research Findings", Revue canadienne des langues vivantes, 31.

UNESCO (1953), The Use of Vernacular Languages in Education : Monograph on Fundamental Education, vol. XIII, Paris, Unesco.

WEINREICH, U. (1953), Languages in Contact : Findings and Problems, New York, Publications of the Linguistic Circle of New York.

X

LA POPULATION ANGLOPHONE DU QUÉBEC

QUELQUES RÉFLEXIONS

Thomas S. SLOAN

Journaliste à la pige

Conseiller en communication

INTRODUCTION

Cette courte étude, qui porte sur quelques aspects de la situation actuelle et future de la population anglophone du Québec, et plus particulièrement sur l'avenir des institutions que cette population s'est données à travers les années, ne peut prétendre constituer ni l'examen définitif du sujet ni un travail de recherche tout à fait nouveau.

Les limites de la présente étude ont été bien circonscrites par le temps et le budget disponibles pour son accomplissement. Il nous a donc fallu nous baser sur les statistiques existantes - qui sont toujours plus ou moins désuètes -, sur les recherches faites par d'autres groupes et d'autres individus, et sur une certaine expérience personnelle dans le domaine.

Le résultat est un effort assez sommaire et assez personnel pour décrire, pour analyser, et surtout pour réfléchir sur un sujet d'une importance plus que considérable, non seulement pour les Québécois de langue anglaise, mais aussi pour le Québec tout entier. En effet, les diverses institutions de langue anglaise, tout comme la population anglophone elle-même, font partie intégrante du Québec d'hier et d'aujourd'hui. La question qui se pose maintenant est de savoir si elles auront, oui ou non, une place dans l'avenir du Québec.

Même si un certain point de vue personnel ne sera pas absent de la présente réflexion, il faut souligner dès le début qu'il ne sera aucunement question ici d'entrer ni dans le domaine de la politique partisane ni dans la question constitutionnelle comme telle. Évidemment, étant donné la nature de la question qui nous occupe, nous ne pourrons pas nous empêcher de commenter certains aspects de la politique de la langue. Mais, en dehors de cela, il n'est pas question de parler politique. Il s'agit simplement de

discuter d'un aspect social et constitutionnel de cette société.

En résumé, ce qui nous préoccupe dans ces pages, c'est la situation actuelle et les perspectives d'avenir des institutions traditionnelles des Québécois dont la première langue - la langue maternelle ou la principale langue d'usage social - est l'anglais. Mais il ne s'agit pas uniquement des institutions. D'une façon plus ou moins explicite, quand nous parlons des institutions, nous référons nécessairement à la place de la population qui les entoure et qui les soutient.

Plus précisément, dans le cas présent, nous traitons de la population anglophone du Québec, de sa présence, de ses droits et de ses responsabilités, ainsi que de sa visibilité dans une société où la langue française est prédominante et le devient de plus en plus dans tous les aspects de la vie politique, sociale et économique quotidienne.

Pour plus de clarté dans notre exposé, nous y distinguerons trois grands volets: premièrement, un regard général sur la réalité d'aujourd'hui, d'après les recherches qui ont déjà été réalisées par différents groupes et individus; deuxièmement, un effort d'interprétation de ces données pour discerner les conséquences possibles en fonction de l'avenir; troisièmement, un certain nombre de suggestions quant aux décisions et aux moyens à prendre si l'on veut vraiment assurer un avenir valable à la communauté anglophone dans le Québec de demain[1].

1. LES RÉALITÉS D'AUJOURD'HUI

1.1. GÉNÉRALITÉS

La première question qui s'impose est de savoir de qui et de quoi nous parlons. Ici, les problèmes statistiques commencent tout de suite. En 1976, on comptait environ 800 000 Québécois de langue maternelle anglaise. De plus, on relevait un nombre indéterminé de Québécois utilisant la langue anglaise à la maison et un autre groupe, assez grand paraît-il, qui employait l'anglais comme langue de communication normale dans la vie quotidienne. Il semble raisonnable de croire que, en tout, près d'un million de personnes au Québec pourraient être qualifiées d'anglophones. Depuis 1976, selon les indices dont nous disposons, environ 11% des anglophones qui demeuraient ici à cette époque ont quitté la province, tandis qu'un nombre beaucoup plus petit est venu s'y installer.

En somme, en 1983, il ne serait peut-être pas exagéré d'estimer à un peu plus de 900 000, soit environ 15% de la population totale, le nombre de Québécois de langue anglaise. De ce nombre, entre 80% et 85% habitent la région de Montréal, tandis que les autres sont éparpillés à travers le Québec. Les plus grandes concentrations, exception faite de la région de Montréal, se retrouvent dans l'ouest du Québec, surtout dans le comté de Pontiac où les anglophones forment 50% de la population, en Estrie, en Gaspésie et sur la Basse-Côte-Nord. À part ces concentrations, on trouve des communautés anglophones dans toutes les régions de la province, y compris aux Îles-de-la-Madeleine, au Saguenay, à Québec, à Trois-Rivières, dans les Laurentides et le Nord-Ouest.

S'il est vrai que l'on retrouve des anglophones un peu partout - en ne comptant pas, bien sûr, ceux d'origine britannique et irlandaise qui se sont assimilés à la population francophone -, il est vrai aussi

qu'en termes absolus et relatifs on note une diminution très nette de leur nombre partout, y compris à Montréal. Partout aussi, la population anglophone vieillit avec le départ des jeunes. Cette dernière tendance ne se limite pas aux régions rurales, mais elle y agit plus fortement qu'ailleurs.

Voilà une partie, et une partie essentielle, de la réalité actuelle: il existe au Québec une population de langue anglaise, en nombre décroissant quoique toujours considérable, installée partout, mais surtout dans la région de Montréal et dans deux ou trois autres endroits. Parmi cette population, on compte de nouveaux venus d'un peu partout dans le Canada et dans le monde, et aussi des familles de vieille souche. Ces dernières se trouvent surtout dans les régions rurales, mais elles sont présentes aussi dans les grandes villes comme Québec et Montréal où, au XIX^{e} siècle, les habitants de langue anglaise représentaient respectivement un tiers et plus de la moitié de la population.

S'il est exact que la population anglophone est nombreuse et, dans un sens, solidement enracinée au sol du Québec, il ne faut toutefois pas oublier de mentionner un trait essentiel de cette population, qui fait à la fois sa force et sa faiblesse collective : sa diversité.

Lorsqu'on parle de la réalité anglophone au Québec, le mot "diversité" n'est pas exagéré; au contraire, il faudrait peut-être un mot plus fort pour l'exprimer. En vérité, on doit dire que la population de langue anglaise au Québec n'a jamais formé une vraie communauté au sens de groupe humain qui se reconnaissait comme tel ou qui croyait avoir des intérêts, des aspirations ou quoi que ce soit d'autre en commun. En ce qui concerne la culture, l'origine ethnique, le statut social, la religion, la façon de vivre, la couleur de la peau et une foule d'autres caractéristiques, les anglophones sont très différents

les uns des autres. C'est sans doute pour cette raison qu'ils ne se sont jamais reconnus comme un groupe distinct. Si l'on se définissait, c'était tout simplement comme Canadien de telle ou telle origine qui habitait un certain coin du Québec et qui parlait normalement anglais. Même aujourd'hui, quand, devant la perception d'une menace à leurs droits linguistiques, un certain esprit communautaire se fait jour, la principale caractéristique de la population anglophone reste sa diversité et son pluralisme. Quoi qu'il arrive, à part une émigration massive qui laisserait un tout petit groupe plus ou moins homogène, cette diversité et ce pluralisme resteront entiers.

Une chose est certaine : même si l'on réussit à créer un sens communautaire, les Québécois de langue anglaise ne se considéreront jamais comme une communauté culturelle. En réalité, ils forment plusieurs communautés culturelles au sein d'une "communauté" anglophone beaucoup plus vaste et plus nébuleuse. Cette communauté est simplement linguistique, avec tout ce que cela signifie, rien de plus et rien de moins.

Étant donné cette diversité fondamentale, il n'est pas surprenant que les institutions fréquentées surtout par des anglophones soient elles-mêmes très diversifiées. La gamme est immense. Elle comprend des clubs sociaux et des associations communautaires représentant toutes sortes de particularités ethniques et culturelles, aussi bien que des intérêts particuliers, professionnels et quotidiens. À côté de ces groupes, on trouve des clubs sportifs dévoués au soccer, au cricket et à d'autres divertissements du genre. Durant l'année, se déroulent des festivals, des défilés et d'autres événements qui rassemblent les différentes communautés et les groupes d'intérêts particuliers. Sur le plan religieux, se retrouvent des églises catholiques, des synagogues juives, des temples protestants et même, au sens large du terme

"anglophonie", des temples sikhs et hindous qui peuvent être considérés comme en faisant partie.

Outre les différentes associations et les différents groupes à caractère ethnique ou religieux, il existe une vie culturelle assez intense, comprenant des théâtres, des bibliothèques, des associations locales culturelles et historiques qui sont actives dans beaucoup des régions du Québec. Montréal est certainement le centre de la vie culturelle anglophone; mais cette ville est loin d'être le seul point d'activité dans ce domaine.

À l'échelle du Québec tout entier, les organisations actives sont peu nombreuses, mais elle jouent un rôle très important de regroupement des anglophones, surtout dans les régions rurales et dans les petites villes. Les plus importantes sont sans doute les "Home and School Associations", les "Women's Institutes" et le "Quebec Farmers' Association", responsable de l'organisation de plusieurs foires de comté et de championnats de "tir de charrue" (ploughing matches) qui se tiennent chaque année.

Enfin, on ne devrait pas oublier les médias d'information, qui jouent un rôle évidemment primordial pour aider la population anglophone à se connaître et à s'informer sur la vie qui l'entoure et l'englobe en même temps. Ici encore, le centre d'activité est Montréal, avec ses deux stations de télévision, ses nombreuses stations de radio, son grand quotidien The Gazette, et une demi-douzaine de journaux locaux hebdomadaires. Mais le reste du Québec n'est pas dépourvu, même si l'on met de côté les stations distributrices du réseau anglais de Radio-Canada qui desservent l'ensemble du territoire québécois. Mis à part une station privée de télévision et une de radio dans la ville de Québec, on compte une quinzaine de journaux régionaux, groupés sous l'égide de l'"Association of Quebec Regional English Media", dont la plupart sont des hebdomadaires, mais dont un,

The Record de Sherbrooke, est un quotidien. Quelques autres publient des articles dans les deux langues, même si leurs lecteurs sont surtout de langue anglaise.

Ce qui caractérise les institutions décrites jusqu'à maintenant est surtout leur nature de corps volontaires, privés et orientés strictement vers les groupes particuliers qu'elles veulent servir. À l'exception des médias d'information, elles ont très peu de contact avec la collectivité politique québécoise comme telle et avec l'État québécois, représenté par le gouvernement.

Il existe pourtant une autre sorte d'institution, très importante aussi pour la vie individuelle et collective de la minorité linguistique, mais qui, par contre, se trouve intimement liée étroitement à l'État et au gouvernement qui le dirige. Nous entrons ici dans le monde de l'administration et des institutions parapubliques au service du grand public, financées en grande partie par ce même public, à travers le trésor de l'État : il s'agit des institutions qui s'occupent de l'enseignement, de la santé, des services sociaux et de l'administration municipale. De par leur nature même, les institutions parapubliques ont, dans un sens réel, deux maîtres : d'une part, leurs clientèles et, d'autre part, la société tout entière, ce qui signifie en pratique l'État. Elles doivent privilégier les intérêts de ceux et de celles qui utilisent leurs services, mais elles doivent le faire dans le cadre d'une politique générale élaborée par le gouvernement qui, en principe, représente les intérêts plus généraux de la société.

Si chaque institution parapublique sert au moins deux maîtres, la situation se complique lorsqu'on considère la position des institutions qui représentent traditionnellement les intérêts d'un groupe minoritaire dans la société. Dans ce cas, on peut parler de trois maîtres, chacun ayant ses priorités et ses inté-

rêts propres. Et si l'on se préoccupe aujourd'hui de l'avenir des institutions de langue anglaise au Québec, le centre d'attention ne peut être que les institutions dites parapubliques, parce que c'est là que se rencontrent le plus directement, dans le cadre du financement par le trésor public, les intérêts et les priorités d'une communauté linguistique, d'une part, et de l'État, d'autre part. Ces intérêts et ces priorités ne s'opposent pas toujours nécessairement, loin de là; mais quand un conflit éclate, l'enjeu est compliqué et souvent émotif. Les solutions ne sont pas toujours faciles à trouver.

Examinons maintenant la situation actuelle dans ce secteur de la vie institutionnelle traditionnellement anglophone au Québec.

1.2. L'ENSEIGNEMENT

Ce n'est que dans le sens le plus large du terme que l'on peut parler d'un système scolaire anglophone au Québec, au moins au primaire et au secondaire. Jusqu'à tout récemment, les divisions religieuses dans ce secteur étaient presque absolues. D'un côté, il y avait le secteur protestant, presque exclusivement anglophone et doté d'une très grande autonomie dans ses activités; de l'autre, le secteur anglo-catholique jouissant d'une certaine autonomie pour des fins pratiques, mais certainement à un degré moindre que chez les protestants. En règle générale, jusqu'à assez récemment, les deux secteurs ne travaillaient pas beaucoup ensemble.

Par suite d'une baisse dramatique de la population scolaire anglophone, cette situation se modifie et un nouveau climat de coopération est en train de s'installer entre les deux systèmes. Sans essayer de faire des pronostics trop précis, il semble clair que, dans un contexte de décroissance constante, l'évolution continuera et, qu'il n'y aura un jour, à toutes fins

pratiques, qu'un véritable système anglophone, avec des écoles individuelles plus ou moins confessionnelles selon le choix des parents.

Le déclin de la population scolaire n'est certes pas limité à la communauté anglophone du Québec. Le phénomène est universel. Néanmoins, le système anglophone a été un peu plus durement touché, non seulement en raison de la loi 101, mais aussi à cause du nombre croissant de parents anglophones qui ont décidé d'envoyer leurs enfants à l'école française. En effet, il est estimé qu'environ un étudiant sur six fait des études en français.

Si l'on prend le nombre d'écoliers inscrits dans les écoles primaires et secondaires, on trouve qu'entre 1973 et 1981 la baisse au secteur anglophone fut de 33%, comparativement à 25% chez les francophones. Entre 1978 et 1981, 14% des écoles anglophones fermèrent leurs portes, en regard de 5% dans le secteur francophone; la tendance est claire.

Il n'est pas facile actuellement d'apprécier les effets de la Charte de la langue française sur le système scolaire anglophone. Le processus de francisation trouve très vite certaines limites naturelles dans un établissement d'enseignement anglophone. Mais même là, aussi bien qu'au sein des commissions scolaires, la loi comporte des exigences linguistiques en prescrivant une certaine connaissance du français pour chaque personne embauchée par une institution parapublique - ce qui comprend les écoles. Dans le cas des professeurs, l'applicabilité de cette partie de la loi est toujours incertaine; mais chez les administrateurs, elle ne fait aucun doute. Alors, c'est lentement, mais d'une façon assez certaine, que le processus de francisation s'installe dans les écoles de langue anglaise, comme dans les autres secteurs de la vie publique.

Dans certains cas, le processus prend une tournure assez bizarre, allant même jusqu'à la disparition du mot "school" de l'enseigne à l'extérieur de l'école, qui en est pourtant une. C'est un indice d'une certaine confusion qui règne dans l'esprit de quelques administrateurs au sujet de ce qu'ils considèrent comme des ambiguïtés dans la loi et dans les règlements qui la complètent.

Lorsqu'on quitte les deux premiers niveaux d'enseignement, on s'éloigne aussi du domaine où la loi 101 a des effets directs pour entrer dans un autre où ses effets sont mitigés, mais toujours présents.

Au collégial, il existe actuellement quatre cégeps de langue anglaise dont un, le cégep Champlain, compte trois campus à l'extérieur de la région de Montréal: à Lennoxville, à Québec et à Saint-Lambert. En plus, on retrouve deux unités anglophones semi-autonomes affiliées au cégep de l'Outaouais à Hull et à celui de la Gaspésie à Gaspé.

À l'inverse de la situation que l'on connaît ailleurs, le nombre d'étudiants dans les cégeps a augmenté au cours des deux ou trois dernières années. Mais il semble bien que ce phénomène soit temporaire et causé surtout par la situation économique en général et, en particulier, par la difficulté de trouver de l'emploi.

Même s'ils ne sont pas directement touchés par la loi 101, les collèges sont affectés indirectement, et d'une façon un peu paradoxale. On note en effet une croissance, graduelle mais régulière, dans la proportion de leurs étudiants dont la langue maternelle est le français. Actuellement, cette proportion s'établit à près de 20% et, si la tendance persiste, on peut prévoir une certaine dilution du caractère anglophone.

Le même phénomène se produit aussi dans les trois universités de langue anglaise, McGill, Concordia et Bishop's, au point où certains cours sont même offerts en français. Un autre paradoxe nous frappe : ces cours ne sont pas tellement populaires auprès des étudiants francophones, qui sont venus à l'établissement concerné au moins partiellement pour perfectionner leur anglais, ce qui est aussi le cas dans les cégeps anglophones. Voilà un des effets accidentels des restrictions sur l'entrée à l'école anglaise imposées par la loi 101.

1.3. LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Ici, nous entrons vraiment au coeur même du débat linguistique au Québec. Si, dans le domaine de l'enseignement, les effets de certaines parties de la loi 101 ont été dilués, surtout en ce qui concerne la francisation, les institutions dans les domaines de la santé et du bien-être ont senti la pleine force de la loi. Cependant, il ne faut pas exagérer. Les hôpitaux eurent gain de cause dans leur demande de ne pas être traités comme de simples entreprises commerciales. Il est vrai aussi que, pour les institutions reconnues à l'article 113 f de la loi comme des organisations dont la clientèle est majoritairement non francophone, on a accordé un statut spécial. En vertu de ce statut, ces institutions ont jusqu'à la fin de 1983 pour se conformer à certains autres articles de la loi qui traitent de l'embauche, des communications extérieures et de la disponibilité de services. Elles gardent aussi indéfiniment le droit d'utiliser une autre langue, en plus du français dans leurs communications internes et avec leur clientèle. Dans cette catégorie, dans le domaine de la santé et du bien-être, se retrouvent 29 hôpitaux, deux centres de services sociaux, trois centres locaux de services communautaires et 30 centres d'accueil, situés surtout dans la région de Montréal.

Néanmoins, malgré ces adoucissements, il est certain que le caractère institutionnel des établissements visés par la loi a déjà changé très substantiellement et que le processus continue.

Il est toutefois important de souligner que ce processus n'a pas été engendré entièrement par la loi 101. En effet, selon toutes sortes de témoignages, c'est bien avant 1976 que les hôpitaux à caractère anglophone se sont rendu compte de leur devoir de donner les meilleurs services possibles à leurs clients francophones dans leur propre langue. Il est possible que la loi 101 ait renforcé ou accéléré l'évolution vers le bilinguisme institutionnel, mais elle ne l'a pas créé.

Cette loi exige beaucoup plus que le simple bilinguisme institutionnel, car cette sorte de bilinguisme n'exclut pas, même à long terme, l'embauche d'individus qui ne sont pas parfaitement bilingues, à la condition, bien sûr, que tous les services soient offerts en français à ceux et celles qui les demandent. La loi 101, elle, vise non seulement l'institution, mais aussi les employés.

La clause clé de la loi à cet égard est sans doute l'article 20, dont le premier paragraphe se lit comme suit : "pour être nommé, muté ou promu à une fonction dans l'administration, il faut avoir de la langue officielle une connaissance appropriée à cette fonction. Pour s'assurer de la compétence voulue, les règlements de la loi prévoient des examens, non seulement pour les permis professionnels, mais aussi pour chaque employé de l'administration parapublique qui veut changer de poste."

La loi est claires sur le besoin d'une certaine connaissance du français, mais une ambiguïté demeure, dans l'expression "connaissance appropriée". Dans la mesure où l'Office de la langue française laisse aux institutions elles-mêmes le soin d'imposer leurs

propres examens, même sous le contrôle de l'Office, il semble que la souplesse nécessaire est plus ou moins assurée. Certes, dans le cas des professeurs enseignant en anglais dans une école anglophone, une telle souplesse serait présumément de rigueur. Théoriquement au moins, le danger demeure que d'autres interprétations, beaucoup moins souples, restent possibles; cela dépend donc beaucoup du réalisme et de la bonne volonté de ceux dont le rôle est d'administrer la loi et les règlements.

Jusqu'à présent, il semble qu'un esprit de coopération se soit installé, en raison d'une certaine volonté des institutions concernées de se conformer le plus vite possible à la loi. Dans le cas de certains grands établissements comme l'hôpital Royal Victoria et les services sociaux Ville-Marie, on prit très vite des initiatives dans le but de devancer la date limite de la fin de 1983 pour être en conformité avec la loi.

Une des conséquences de cette volonté a été la tendance croissante pour les institutions précédemment "anglophones" d'embaucher de plus en plus de personnes dont la langue maternelle est le français, surtout dans le secteur administratif. À cet égard, il est intéressant de constater que, dans les grands hôpitaux anglophones de Montréal, la grande majorité des directeurs du personnel sont maintenant eux-mêmes de langue maternelle française.

Il n'est donc pas surprenant d'entendre, de temps en temps, des administrateurs d'hôpitaux nier carrément un "caractère linguistique" à leur propre institution, en dépit d'un nom et d'une histoire assez clairs.

Il est vrai que, dans un sens, les hôpitaux n'ont pas de langue; ou plutôt, ils ont toutes les langues. Mais ils ont aussi des traditions, un certain style de travail, une ambiance et une histoire. Bref, chaque hôpital a son caractère propre, un caractère qui, au

moins en partie, vient d'une tradition et de la langue employée par la majorité de ses clients et de ses employés. En ce sens, les hôpitaux anglophones continuent à survivre aujourd'hui. Nous poserons la question de l'avenir au prochain chapitre.

Si le service au client dans sa langue est important dans le domaine médical, il l'est d'autant plus dans le domaine des services sociaux. Il n'y a aucun doute que la langue et la culture sont des éléments primordiaux dans ce secteur, où la compréhension mutuelle des besoins et des services disponibles s'avère indispensable.

Des 14 centres de services sociaux du Québec, seulement deux ont servi traditionnellement une clientèle majoritairement anglophone. Ce sont le "Ville-Marie Social Services" et le "Jewish Family Social Service Centre", tous deux situés à Montréal.

Si les distinctions linguistiques survivent aujourd'hui dans ce domaine de la vie, c'est au moins en partie à cause du refus des deux centres concernés de s'incliner devant des pressions constantes, venant du ministère à Québec, pour régionaliser les services sociaux sur une base strictement géographique. Jusqu'à présent, les deux agences minoritaires ont réussi à continuer de servir leurs "clientèles linguistiques" en servant en même temps des clients francophones de leurs régions. Mais les pressions, pour qu'elles deviennent strictement régionales, continuent.

En plus des grandes institutions de santé et de bien-être, on rencontre aussi de plus petits organismes, sous la forme de centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.). Bien que, dans le réseau, plusieurs d'entre eux servent un nombre substantiel d'anglophones, on n'en compte que trois, Guy Métro, Côte-des-neiges et Saint-Louis-du Parc qui sont reconnus à l'article 113 f et qui ont donc le droit d'affi-

cher en anglais ou dans une autre langue minoritaire. Sorte de mélange de centre de soins médicaux et de services sociaux, le C.L.S.C. représente une conception assez nouvelle sur la scène québécoise. La présence anglophone y est actuellement très restreinte et il semble probable que la situation évoluera très peu.

En somme, il reste toujours une présence institutionnelle anglophone dans le domaine de la santé et des services sociaux. Tout comme dans l'enseignement, c'est une présence riche d'une longue histoire, et qui continue à servir une clientèle nombreuse ayant besoin de services dans sa propre langue. Il n'est pas surprenant que cette présence soit surtout sentie dans la région de Montréal, mais il convient de signaler l'existence d'établissements tels l'hôpital régional de Pontiac à Shawville, l'hôpital Jeffery Hale à Québec et l'hôpital général de Sherbrooke, qui servent une grande clientèle de langue anglaise.

1.4. LES MUNICIPALITÉS

Tout comme les institutions parapubliques dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du bien-être, les municipalités font partie du corps administratif public du Québec, et sont donc soumises, elles aussi, aux prévisions de la loi sur la langue.

C'est un nombre relativement petit d'organismes municipaux qui comptent une majorité de gens de langue anglaise sous leur juridiction. Au total, 1 700 municipalités au Québec, 98 ont reçu le statut particulier qui leur permet de continuer d'afficher publiquement en anglais. La ville de Westmount est sans doute la plus grande municipalité dans cette catégorie, mais on en trouve plusieurs autres sur l'île de Montréal, en Estrie et dans l'Ouest du Québec.

Par contre, il existe d'autres villes, dont Montréal est évidemment l'exemple le plus frappant, où demeurent des dizaines de milliers d'anglophones qui ne possèdent pas le droit à l'affichage municipal dans leur langue. S'il est vrai que cette question n'a strictement rien à voir avec l'avenir des institutions anglophones au Québec, il vaut peut-être la peine de noter que, même dans une très grande agglomération urbaine de langue anglaise comme Montréal, un anglophone ne peut pas s'attendre à recevoir des renseignements publics dans sa langue.

Quant aux municipalités qui jouissent d'un statut spécial, elles font partie, elles aussi, du processus général de francisation, même si, comme la ville de Shawville dans le comté de Pontiac, la population est de langue anglaise à près de 100%. La même loi s'applique aux petites municipalités anglophones isolées à l'autre bout du Québec, sur la Basse-Côte-Nord. Dans les deux cas, il n'est pas clair que la francisation complète de l'administration soit possible, ou même souhaitable.

Et même dans les petites villes et les villages complètement anglophones, à part l'affichage municipal lui-même, l'anglais est interdit, sauf dans les plus petites entreprises commerciales (trois employés ou moins). Dans le cas de cette dernière catégorie, il ne semble pas encore certain si, selon la loi et ses règlements, on a le droit d'afficher en anglais à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur de l'entreprise.

CONCLUSION

Pour résumer, la situation actuelle des institutions plus ou moins de langue anglaise au Québec est à la fois diverse et complexe. La diversité vient du fait que ces institutions existent et fonctionnent sous différents statuts létaux. La complexité vient du climat d'incertitude qui règne à l'intérieur de plusieurs organismes au sujet de ce qu'on attend précisément d'elles à l'heure actuelle et de ce qu'on va attendre d'elles dans l'avenir. Le résultat est, dans bien des cas, une sorte de crise d'identité qui rend plus difficile la vie institutionnelle. À la fin, la complexité et la perplexité se confondent.

Du point de vue de la loi, on peut diviser les institutions concernées en au moins quatre catégories.

Premièrement, on retrouve les institutions privées (culturelles, sportives, religieuses et autres, qui ne reçoivent que peu ou pas de fonds du gouvernement, dont les activités s'adressent à un groupe restreint et qui n'ont aucune responsabilité sociale précise aux yeux de la loi. Ces institutions ne sont pas touchées par la Charte de la langue française et elles peuvent donc garder intact le caractère qu'elles désirent. Néanmoins, dans quelques cas, notamment celui du réseau des Y.M.C.A., la francisation volontaire fait partie de la politique officielle de l'organisme et est déjà bien avancée.

Deuxièmement, apparaît le domaine de l'enseignement collégial et universitaire où, malgré l'importance de l'intervention gouvernementale, à toutes fins pratiques, la loi 101 ne s'applique pas. Chez les étudiants, la seule loi est la liberté de choix, et les établissements reçoivent une proportion toujours grandissante d'étudiants de langue française. Cette "francisation de la base" aura certainement pour effet de changer un peu le caractère de ces institutions.

Un grand degré de bilinguisme est déjà chose faite dans la plupart, sinon dans tous les établissements. Ici comme dans le cas des Y.M.C.A., le processus est informel et volontaire. Presque tout l'enseignement s'effectue en anglais et même si le caractère n'est plus tout à fait le même, un fond d'ambiance anglophone demeure.

Troisièmement, il y a l'enseignement primaire et secondaire, le système scolaire proprement dit. Nous entrons ici dans un monde un peu paradoxal. La loi 101 s'applique et il en résulte des choses étranges. D'un côté, les restrictions sur l'entrée d'enfants font que les écoles de langue anglaise deviennent plus "authentiquement" anglophones que jamais auparavant dans leur histoire. Par ailleurs, à l'article 20 de la loi, l'administration de ce même système, du côté anglais comme du côté français, est soumise, au moins en principe, à un processus rigoureux de francisation. La seule porte de sortie est l'ambiguïté de l'expression "connaissance appropriée" dans l'article cité. On doit présumément penser surtout à la communication extérieure. On a suggéré que cela puisse inclure la communication avec les services d'entretien et de nettoyage des écoles de sorte que, à partir de la fin de 1983, toutes les communications écrites avec des organismes de l'extérieur devront s'effectuer uniquement en français. Il n'est pas clair si cela comprend les communications entre deux écoles anglophones. En dépit du paradoxe remarqué, et en grande partie comme résultat de son premier élément, le caractère anglophone des écoles anglophones semble solidement ancré. Quant aux commissions scolaires qui les gèrent, à cause du processus de francisation administrative et parce que ces commissions s'occupent d'un nombre croissant d'écoles françaises, la réponse est moins certaine.

Quatrièmement, nous retrouvons les autres : les services de santé, les services sociaux et les municipalités. Ici, la loi frappe avec sa pleine rigueur.

S'il est exact que l'article 113 f de la loi confère un statut particulier à certains organismes, c'est surtout à titre temporaire et ce, jusqu'au début de 1984. Les seuls droits permanents sont ceux d'afficher en deux langues plutôt qu'uniquement en français et d'employer aussi une deuxième langue dans leur dénomination et leurs communications internes.

C'est dans ces domaines d'activité, soit la santé, les services sociaux et les affaires municipales, que les anglophones du Québec se sentent actuellement le plus vulnérables. Cela est vrai dans la région de Montréal, mais encore plus dans les régions plus éloignées de la métropole. On a dû lutter longtemps, par exemple, avec l'appui de plusieurs francophones, pour que l'hôpital de Sherbrooke - toujours en grande partie anglophone - continue à offrir des soins généraux. À Shawville, le caractère très majoritairement anglophone d'un hôpital qui recrute son personnel infirmier surtout en Ontario, fut reconnu de facto par les autorités gouvernementales. Malheureusement, cette manifestation de souplesse gouvernementale fut à son tour neutralisée par l'intransigeance de l'Ordre des infirmières du Québec, avec le résultat que cet hôpital continue à manquer de personnel.

Ces exemples peuvent peut-être aider à expliquer la montée de ce sentiment de vulnérabilité mentionné précédemment. À Montréal, la situation est certainement très différente, mais là aussi un certain malaise commence à se faire sentir. S'il est vrai que le rapport Sorecom au Conseil de la langue française fut élogieux envers les efforts des hôpitaux anglophones dans le domaine de la langue, l'expérience de l'hôpital St. Mary's eut l'effet d'une douche froide pour la communauté anglophone. Les attaques très dures à l'endroit d'une institution reconnue, même par le gouvernement, pour son excellence et son dévouement firent poser des questions très sérieuses quant aux intentions et à la bonne volonté de certaines autori-

tés gouvernementales. La réponse, semble-t-il, n'est pas pour aujourd'hui.

2. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1. GÉNÉRALITÉS

Puisque la réalité de la vie des institutions anglophones au Québec à l'époque actuelle n'est pas toujours d'une clarté parfaite, on ne peut pas s'attendre à ce que nous ayons une perception bien claire et sans ambiguïté de ce que l'avenir nous réserve. Tout ce que nous pouvons dire avec la moindre certitude est que, ceteris paribus, les tendances que nous voyons à l'oeuvre aujourd'hui et dans le passé récent devraient pouvoir nous indiquer la direction que nous prenons, sinon le point d'arrivée de notre voyage.

Bien sûr, il faut éviter de faire de ces tendances des fétiches et des absolus. Même si l'on peut légitimement se livrer à certaines projections, il faut toujours reconnaître leurs limites. Il importe surtout de se rendre compte de ce que, dans certaines circonstances, même les tendances les plus "naturelles" et les plus claires peuvent parfois être freinées, détournées, déformées ou même, dans certains cas, étouffées. Elles peuvent aussi être encouragées et précipitées. Et ces modifications, à leur tour, peuvent procéder de bouleversements naturels, de conflits violents ou, dans le cas d'une société démocratique comme le Québec, de changements dans les buts poursuivis par les hommes et les femmes au pouvoir.

Dans une assez grande mesure, on peut donc toujours revoir les décisions passées dans le but de modifier certaines tendances, mais on ne peut pas le faire indéfiniment. Une fois lancées, certaines décisions, tout comme certaines tendances, ont la vie dure. Il n'est pas toujours possible de défaire ce

qu'on a commencé. En prenant les premières décisions, ou au moins dans les premiers jours d'une nouvelle politique, il est important d'avoir une idée assez précise des buts poursuivis et des moyens à prendre pour les atteindre. L'ambiguïté d'une loi ou d'une politique peut être le résultat de l'absence d'une telle précision ou, au contraire, elle peut être voulue. Quoi qu'il en soit, cela est toujours dangereux pour l'ordre social.

Quant à la question qui nous préoccupe ici, ce qui tourmente la communauté de langue anglaise n'est pas uniquement ce que proclame la loi 101, mais aussi ce qu'elle ne proclame pas au sujet, par exemple, du statut de la langue anglaise. On retrouve donc une ambiguïté au centre même de la politique de la langue qui rend très difficile toute tentative de comprendre la direction dans laquelle nous allons comme société.

Au delà de la loi et des règlements qui l'accompagnent, un élément décisif nous attend : il s'agit des intentions réelles à la fois du gouvernement et du courant nationaliste du Québec qui le soutient mais qui, en même temps, le dépasse largement. Quoi qu'il arrive politiquement, ce mouvement est sur la scène québécoise pour rester et, en dernière analyse, beaucoup dépendra des relations qui s'installeront - enfin - entre ce courant très profond et légitime d'une part, et la minorité anglophone, d'autre part.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces relations n'ont pas encore été établies, même si les tentatives de dialogue qui ont été amorcées pourraient, à un moment donné, porter des fruits qui ne seraient pas trop amers ni pour un côté ni pour l'autre. Pour l'instant, il faut simplement noter les tendances, voir la direction et nager en pleine incertitude quant à ce qui arrivera, enfin et vraiment, dans un avenir qui nous échappe, parce que trop de décisions humaines, sociales et politiques entreront dans son élaboration. Néanmoins, même si elles n'annoncent pas

nécessairement l'avenir, les tendances sont réelles et elles peuvent nous servir de guide pour nous permettre de voir au moins où, dans certaines circonstances, nous pourrions être dans un avenir plus ou moins rapproché.

2.2. L'ENSEIGNEMENT

Dès le début, il faut distinguer nettement entre les deux niveaux : le postsecondaire et le reste. Au postsecondaire, en un sens, l'avenir du secteur anglophone est assuré. En effet, même si la population de langue anglaise au Québec disparaissait presque complètement, il resterait toujours une certaine demande pour l'enseignement collégial et universitaire en anglais. Évidemment, dans de telles circonstances, on ne pourrait guère décrire cette survivance comme celle d'une véritable institution anglophone, si l'on veut dire par cela une institution qui serait le reflet d'une réalité sociale. Ce serait plutôt un peu comme l'Université américaine à Beyrouth, une importation culturelle. Mais au moins elle existerait.

Dans la mesure où la communauté anglophone survivra au Québec, il est d'autant plus certain que le réseau postsecondaire anglophone continuera à fleurir, en offrant un lieu fécond de rencontre entre les Québécois des deux langues et d'autres aussi. Quoi qu'il arrive, le caractère du système sera certainement changé par la présence assez massive d'étudiants francophones. Mais, aussi longtemps qu'il est soutenu par une base démographique anglophone adéquate, un authentique système d'éducation de langue anglaise survivra, pour le bénéfice de tout le monde. S'il est un domaine institutionnel où l'on a le droit à un certain optimisme, c'est bien celui-là.

Lorsqu'on se tourne vers les réseaux primaire et secondaire, on doit constater tout de suite que la

situation est très différente, et beaucoup plus délicate.

Comme je l'ai déjà noté, à cause des restrictions en vigueur, cette partie du système anglophone est et demeurera fort probablement la plus "authentiquement" anglophone de toutes les institutions qui nous intéressent dans cette étude. Mais c'est précisément cette authenticité qui pourrait bien comporter aussi son décret de mort. Étant donné la mobilité des Anglo-Québécois, dans la mesure où l'on continue d'insister sur la "clause Québec" dans la loi 101, la tendance est aussi claire que la logique de la situation. À toutes fins pratiques, le système scolaire anglophone à ce niveau disparaîtra de la scène à plus ou moins longue échéance; de toute évidence, ce ne sera pas très long.

Effectivement, selon une étude de Diane Vanasse pour l'Institut de recherches politiques intitulée L'évolution de la population scolaire au Québec, même si le nombre de Québécois anglophones reste assez élevé, la population scolaire ne comptera que pour environ 3% du total d'ici 20 ans. Il faut noter que, d'après la même étude, et dans les meilleures circonstances, y compris la pleine liberté de choix pour tous, le chiffre pourrait atteindre 20%. L'existence d'une telle gamme de possibilités est un indice de la précarité de la situation; mais la tendance actuelle est claire et nette. Si le système scolaire de langue anglaise ne reçoit pas le droit de se renforcer à même les enfants anglophones qui arrivent pour vivre au Québec, il n'est pas simplement menacé de mort; il est condamné.

À cet égard, on peut remarquer en passant que, en ce qui concerne la population anglophone, nous sommes ici devant un cercle vicieux. Dans la mesure où ils n'auront pas le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, les adultes anglophones ne viendront pas s'installer au Québec. Dans la même mesure, étant

donné la mobilité individuelle, la population anglophone aura tendance à continuer à chuter jusqu'au point où elle ne sera plus un facteur dans la société québécoise.

2.3. LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Si, dans le domaine de l'enseignement, les tendances et donc l'avenir qui en résulterait si elles continuaient indéfiniment sont plus ou moins claires, dans les domaines de la santé et du bien-être, la situation est plus obscure.

Le plus gros point d'interrogation touche les hôpitaux et leur avenir. Dans l'étude menée par la compagnie Sorecom pour le Conseil de la langue française, on établit une distinction qui semble avoir une certaine validité entre, d'une part, les institutions spécialisées ou de très grande envergure qui, de par leur nature même, sont destinées à servir les besoins de toute une population et, d'autre part, les institutions plus communautaires dont la clientèle est plus localisée, à la fois d'une façon géographique, culturelle et linguistique. La distinction ne peut pas être absolue, parce que certains hôpitaux, tel l'Hôpital général juif de Montréal, seraient très difficiles à catégoriser; elle n'en reste pas moins utile.

Si l'on prend, par exemple, l'hôpital Montreal Children's, il est clair que, même s'il fut fondé par une partie de la communauté anglophone, son influence dépasse et a toujours dépassé largement une communauté linguistique quelconque. C'est une institution véritable pour toute la population du Québec. Dans quel sens une telle institution peut-elle s'attendre à demeurer, jusqu'à un certain point, anglophone? Il semblerait qu'elle pourra le rester dans le mesure où elle réussit à attirer du personnel anglophone bilingue, et même polyglotte, tout comme elle attire des

francophones et des allophones. Elle pourra le demeurer en outre dans la mesure où elle gardera un certain style traditionnel et une présence importante d'anglophones au sein du personnel et de la clientèle. En somme, elle restera anglophone dans la mesure où elle restera institutionnellement bilingue. Même en admettant, comme il se doit, que c'est là la seule solution réaliste dans les circonstances, on doit aussi constater que c'est une façon très précaire de préserver un certain caractère traditionnel. Ce qui est plus grave, c'est que, en regardant la loi 101, on peut facilement conclure que c'est vraiment la seule façon prévue pour qu'un hôpital quelconque puisse être considéré comme un établissement à la fois anglophone et légitime.

En effet, selon la loi, il n'est même pas suffisant pour une institution d'être institutionnellement bilingue. Il faut, en principe, que chaque individu qui y travaille le soit aussi. Et si, en pratique, le bilinguisme est toléré dans les communications à l'intérieur et avec le public dans les institutions auxquelles a été accordé le statut particulier, leurs communications extérieures avec d'autres organismes au Québec devront s'effectuer uniquement en français. Quant à l'affichage bilingue, même s'il est permis, il est clairement indiqué que le français doit toujours prédominer.

La question se pose presque automatiquement. Dans ces conditions, que deviendront les hôpitaux communautaires, dont la clientèle, et jusqu'à présent le personnel, sont très majoritairement de langue anglaise?

Voici précisément le point où les perspectives d'avenir deviennent plutôt obscures. S'il s'agissait uniquement de l'article 20 de la loi, qui exige "une connaissance appropriée" du français pour toute personne embauchée, il serait assez facile de prétendre qu'une telle exigence ne constitue pas, en soi, une sentence de mort contre les institutions anglophones.

Il n'est sûrement pas impossible pour ces organismes et leur personnel de langue maternelle anglaise de devenir bilingues tout en préservant leurs traditions, leur caractère et leur capacité de servir leur clientèle régulière.

Tout cela est sans doute vrai. Mais on entre ici dans le monde - obscur lui aussi - des intentions de ceux qui ont formulé la loi et des interprétations qu'on peut lui donner.

Si, par exemple, la loi veut vraiment que, en plus d'être exclusif dans les institutions non désignées, le français soit aussi, et pour toujours, prioritaire dans les institutions minoritaires, il est permis de conclure que les intentions de la loi sont, premièrement, d'affaiblir ces institutions et, finalement de les éliminer complètement. Si le seul moyen d'être une institution anglophone acceptable est d'être bilingue, mais en penchant du côté français, il n'est pas difficile d'entrevoir la fin du chemin. Si le but de la loi, de ses parrains et de ceux qui la font appliquer est tout simplement de rendre la vie institutionnelle de la minorité la plus inconfortable possible, on peut conclure que le but final est la disparition de cette vie.

En essayant d'éviter de faire une sorte de procès d'intentions, on doit conclure simplement que la loi, actuellement, est d'une ambiguïté considérable, dont le mot "appropriée" dans l'article 20 est un exemple assez frappant. En fin de compte, si l'on ne modifie pas la loi pour la rendre plus explicite, tout dépendra des décisions qui seront prises sur ses modalités d'application par ceux qui ont le pouvoir de le faire. Si la loi est appliquée très rigoureusement, très restrictivement et sans sympathie malgré leur résistance, les jours des hôpitaux à caractère et à tradition anglophones sont comptés. Si, au contraire, l'interprétation est plus large et l'application plu-

tôt sympathique, leur avenir est, sinon assuré, au moins beaucoup moins hypothéqué.

Dans le cas des services sociaux, s'il est vrai que les perspectives d'avenir ne sont pas reluisantes, la question à trancher semble au moins assez claire. Ici, il ne s'agit pas surtout de faire une interprétation de la loi; il faut plutôt que le gouvernement et l'administration fassent un choix à la fois social et politique.

D'un côté, si l'on choisit la politique dite de sectorisation - le découpage strictement géographique des services sociaux -, on opte du même coup pour l'homogénéisation de ces services et on nie la légitimité des facteurs culturels et linguistiques dans le domaine. Dans ce cas, l'avenir des deux institutions anglophones en cause est clair : il n'existe pas. Certes, ils continueront à fonctionner, peut-être même sous les mêmes noms, mais leur vocation culturelle et linguistique aura disparu pour toujours.

D'un autre côté, si, tout en gardant un découpage géographique relatif, on permet aussi aux clients où qu'ils demeurent de choisir leur service sur une base de culture ou de langue, la survivance de Ville-Marie et de "Jewish Family Services" semble assurée pour un avenir prévisible. La décision qui sera prise entraînera des conséquences claires. Les intentions, elles aussi, deviendront claires par la suite.

2.4. LES MUNICIPALITÉS ET D'AUTRES INSTITUTIONS

Des municipalités comme telles, il y a peu à dire. Le sort des municipalités qui ont droit à un statut particulier à cause de leur particularité démographique est directement lié à celui de la population de langue anglaise. Si la population anglophone baisse, le caractère des municipalités changera d'autant.

Ce ne serait pas tragique; cela refléterait simplement la situation en général. La loi et le gouvernement agiront directement sur d'autres institutions et les municipalités subiront indirectement les conséquences des décisions qui auront été prises.

Il est peut-être à propos de suggérer ici que le caractère linguistique d'une ville ou d'un village n'a strictement pas d'importance pour l'avenir de la communauté anglophone du Québec. On peut se sentir aussi à l'aise dans une municipalité à majorité francophone que dans une ville à majorité de langue anglaise. On peut se sentir aussi bien chez soi à Montréal qu'à Westmount. L'importance des villes "anglophones" est surtout légale, à cause du statut particulier qui leur permet certains gestes de courtoisie envers leurs habitants de langue anglaise. Quand cette courtoisie sera permise ailleurs, que telle ou telle ville ait un caractère linguistique ou un autre deviendra, comme cela est souhaitable, sans importance ou sans intérêt. Les Québécois de langue anglaise ne veulent pas nécessairement s'installer dans des ghettos. Ironie du sort, dans la mesure où elle le peut, c'est précisément la loi qui encourage un tel développement.

Quant aux autres institutions (celles qui ont été mentionnées tout au début de ce rapport), collectivement et individuellement, leur sort sera à l'image du sort des communautés et des groupes qui les soutiennent. En général, ni la loi ni le gouvernement ne les touchent directement, au moins en ce qui concerne la langue. C'est en grande partie par l'intermédiaire de ces institutions parapubliques qui, elles, sont directement touchées, que leur sort, aussi bien que celui de la population anglophone en général, considérée comme une collectivité, sera réglé.

En dehors des rangs des astrologues et des autres devins de même acabit, l'avenir n'est jamais certain. Il n'y a rien de plus facile pour certains soi-disant prophètes que de proclamer pour bientôt la fin du mon-

de. Actuellement, parmi certains éléments de la communauté anglophone, cette sorte de prophétie existe; la fin du monde approche, au moins en ce qui concerne le territoire québécois. Il n'y a rien à faire, sinon trouver le chemin le plus court pour l'autoroute 401...

Il est certainement vrai qu'un monde est mort pour les anglophones du Québec, ce monde dans lequel certains prenaient tout simplement pour acquis leurs droits et leurs privilèges pendant que d'autres croyaient pouvoir ignorer la société francophone qui les entourait et qui luttait pour son propre épanouissement. Ce monde est bien mort, mais aller jusqu'à suggérer que toute la communauté anglophone du Québec est moribonde, c'est faire un grand saut - un saut injustifiable - dans l'inconnu. Il est vrai que, sous certains aspects, cette communauté ne se porte pas très bien. Il n'est pas exagéré non plus de suggérer qu'elle est en danger. Mais ni d'un côté ni de l'autre, les décisions finales qui pourront ou la sauver ou la condamner n'ont pas encore été prises. L'avenir est dangereux, mais il reste néanmoins ouvert.

3. QUELQUES SUGGESTIONS PRATIQUES

La chose la plus facile au monde est de conseiller aux autres de changer leurs attitudes. Les prédicateurs le font au moins une fois par semaine, sans d'ailleurs relever de signes de progrès très remarquables.

Il est pourtant vrai que, de temps en temps, ici et là, des attitudes peuvent évoluer, et pas toujours vers le pire. Même si tout le monde n'évolue pas en même temps, certains chefs de file qui possèdent une certaine influence ou peut-être un certain pouvoir d'action peuvent avoir l'occasion de changer, au moins en partie, le climat politique ou social d'une épo-

que. Dans certains cas, il s'agit peut-être simplement de faire le premier pas pour que l'exemple entraîne les autres. Dans d'autres cas, il pourrait s'agir de comprendre quand les opinions sont prêtes à changer et prendre l'initiative pour qu'elles évoluent dans la bonne direction.

On peut remarquer certains indices qui montrent que le Québec vit actuellement une période où les opinions sont susceptibles de changement et où une telle initiative pourrait porter des fruits, dans le contexte de la toujours brûlante question linguistique.

Deux choses sont certaines. D'un côté, chez les anglophones du Québec, il s'est produit une évolution très nette vers l'acceptation des aspirations légitimes de la majorité de langue française au Québec. Cette évolution est en partie le résultat des nouvelles lois mais aussi, dans une assez grande mesure, elle s'est produite naturellement, voire spontanément, en réponse au réveil social, politique, économique et psychologique de la communauté francophone qui est, lui aussi, un phénomène assez récent. D'un autre côté, comme résultat précisément de ce réveil et des actions qui en découlèrent pour soutenir la langue française, il semble se développer, chez les Québécois francophones, un nouvel espoir et une confiance raviviée à l'égard de leur destinée et de celle de leur langue.

Si l'on conjugue ces deux mouvements d'esprit, on peut conclure sans trop d'exagération que, peut-être pour la première fois dans l'histoire, les communautés francophone et anglophone suivent deux chemins convergents. Dans un tel cas, nous serions en train de vivre actuellement une époque au cours de laquelle une entente nouvelle et véritable échappe à la nécessité pour devenir aussi une possibilité.

Certes, il ne faut pas rêver en couleurs. La situation demeure difficile et les tensions, bien réelles. Mais ces difficultés ne doivent pas servir d'excuse pour ne rien faire. Au contraire, elles devraient nous aider à relever le défi.

La première chose à faire est sûrement de regarder calmement la réalité telle qu'elle se présente aujourd'hui. Puis, il convient de décider de la direction que l'on veut prendre. Enfin, il faut trouver les moyens pour atteindre son but.

Du point de vue linguistique, la réalité d'aujourd'hui est assez claire. Partout au Québec, et surtout dans les régions éloignées de Montréal, la population anglophone vieillit et diminue en nombre. Même à Montréal, selon le démographe Jacques Henripin, il est plus que possible que d'ici 20 ans la proportion d'anglophones soit de moins de 15%. Il devient donc de plus en plus difficile de parler d'une menace à la langue française provenant de l'intérieur du Québec. S'il existait une menace dans le passé, elle a été nettement contrecarrée, à la fois par la loi et par l'évolution démographique.

La question essentielle qui se pose actuellement à toute la société québécoise est de savoir exactement où l'on veut aller. Il n'y a vraiment que deux possibilités : d'un côté, on décide d'éliminer le "problème anglais" en chassant les anglophones et, de l'autre, on décide de conserver au Québec un élément de pluralisme linguistique en encourageant la communauté anglophone à s'intégrer pleinement à la société québécoise, tout en préservant son intégrité de communauté linguistique.

Si l'on adopte la première option, il est facile de savoir quoi faire : il s'agira de maintenir la loi 101 comme elle est, de l'interpréter et l'appliquer le plus rigoureusement possible et de prendre certaines autres mesures, telles que la sectorisation stricte-

ment géographique des services sociaux. Même si elle fait toujours partie de la société qui prendrait une telle décision, la communauté anglophone ne pourrait rien faire. Elle serait purement et simplement sur la voie de l'extinction comme communauté viable au Québec.

On peut remarquer ici que certaines attitudes qui ont été attribuées à des membres de la Commission de surveillance de la langue française pourraient laisser croire qu'ils ont déjà opté pour la première solution. Le zèle avec lequel la Commission poursuit sa lutte contre le bilinguisme commercial dans le "West-Island", même en l'absence de plaintes, constitue sûrement un indice. Un autre découle d'une déclaration faite par un membre de la Commission, citée dans la revue L'Actualité de juillet 1983 : "Après des siècles de maquis, nous passons à l'offensive... La vraie raison des protestations, c'est que les anglophones n'acceptent pas de perdre leurs privilèges de vainqueurs." De ces propos plutôt belliqueux, on peut conclure qu'il s'agit vraiment d'une guerre et, dans ce cas, on doit aussi conclure que tout compromis est exclu ; la dichotomie vainqueur-vaincu est absolue.

Si l'on accepte la deuxième option, la question du "quoi faire" est plus délicate. On retrouve effectivement des responsabilités aussi bien que des droits des deux côtés.

Pour les membres de la communauté anglophone, il s'agira de s'intégrer loyalement et sans réserves à la société plus générale dont elle fait partie. Il faudra accepter pleinement la place prédominante de la langue française dans tous les secteurs de la vie au Québec et, par conséquent, son propre statut de minorité au Québec. En définitive, les Anglo-Québécois devront se faire un devoir de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale du Québec, en français aussi bien qu'en anglais, selon les circonstances.

Du côté des Québécois francophones et du gouvernement qu'ils contrôlent, le défi est peut-être un peu plus complexe. Ils ont la responsabilité et le droit de garder intact leur héritage et d'assurer l'avenir de leur langue dans une Amérique du Nord très majoritairement anglophone. Ce faisant, ils devront en même temps fixer volontairement les limites de leur propre pouvoir d'écraser la minorité anglophone qui fait toujours partie intégrante de leur vie sociale.

Pour les fins de cet exposé, je prends pour acquis qu'on a pris la décision cruciale d'aider la population anglophone à se maintenir, non pas simplement comme une collection d'individus, mais aussi et surtout comme une communauté linguistique viable, riche d'une contribution vitale à apporter à la collectivité québécoise. Dans ce cas, la question se pose immédiatement : que doit-on faire, dans les circonstances actuelles, pour permettre à cette communauté de survivre et de s'épanouir à sa façon dans le contexte d'un Québec à prédominance francophone?

Quand on parle de survivance et de viabilité, deux prémisses s'imposent dès le début de la discussion : premièrement, sans une vie institutionnelle solide et bien équilibrée, une communauté quelconque est en danger de mort à plus ou moins longue échéance; deuxièmement, une communauté qui est, à toutes fins pratiques, légalement invisible est sans aucun doute condamnée à disparaître. Il n'est aucunement exagéré de dire, de la façon la plus vigoureuse, que l'invisibilité forcée est à la fois un affront à la dignité d'un groupe et une attaque brutale contre son intégrité collective. Dans une société où la mobilité des individus est une réalité de la vie, cela ne conduit qu'à un résultat possible : les individus partent et la communauté meurt.

La partie de la loi 101 qui exige, avec peu d'exceptions, l'affichage unilingue français est, bien sûr, l'élément crucial dans l'imposition de l'invisi-

bilité linguistique. Mais un autre aspect de la loi ne doit pas être ignoré : c'est que, dans la loi 101, l'existence même de la langue anglaise au Québec est presque totalement tenue sous silence. À part la section sur l'enseignement, où évidemment il ne peut pas être ignoré, l'anglais semble purement et simplement "une langue autre que le français". Il n'est pas surprenant de voir se dégager l'impression que l'intention claire et nette était de suggérer, au moins implicitement, que l'anglais n'a pas de place légitime au Québec et, par conséquent, la communauté anglophone non plus.

Si, par contre, le gouvernement du Québec décidait vraiment que, toute abstraction faite des questions constitutionnelles, la survie de la communauté anglophone est une idée qui a un certain mérite, les décisions à prendre ne seraient ni trop nombreuses ni trop onéreuses. Ce qui suit est une petite liste de possibilités, qui n'est pas nécessairement complète, mais qui pourrait indiquer au moins quelques pas que l'on pourrait faire dans la bonne direction.

1. Une reconnaissance explicite de l'existence et de la légitimité de la langue anglaise au Québec. Il ne s'agit aucunement de remettre en question la primauté légale et réelle du français au Québec. Il s'agit simplement de reconnaître de façon publique et officielle que la langue anglaise occupe une place spéciale dans l'histoire passée et présente du Québec, et qu'elle est plus qu'"une langue autre que le français". Une déclaration solennelle et directe en ce sens aurait, pour la communauté anglophone, une valeur symbolique qu'il est difficile d'exagérer. Ce serait une manifestation de sincérité et de bonne volonté de premier ordre qui susciterait, sans aucun doute, une réponse également de bonne volonté de la part de la part de la minorité.

2. Une nouvelle série de directives à l'Office de la langue française, à la Commission de surveillance et à tous les niveaux de l'administration gouvernementale pour décréter, ou au moins encourager, la souplesse et la sympathie dans l'application de la loi 101. Ce serait un autre pas de grande importance symbolique, qui compléterait la déclaration formelle suggérée précédemment.

3. Un amendement à la loi pour reconnaître explicitement que le bilinguisme dans les institutions anglophones est la responsabilité de l'institution, et non pas celle de chaque membre du personnel d'une institution donnée. Dans une très grande mesure, le processus de francisation est à la fois légitime et irrévocable, tout comme c'est le cas avec la bilinguisation individuelle des anglophones. Mais, si l'on accepte le droit de ces institutions de garder un certain caractère traditionnel, il faut aussi leur permettre une certaine autonomie dans le choix de leur personnel.

4. Un amendement à la loi pour permettre aux enfants anglophones, au moins du reste du Canada, de fréquenter l'école anglaise. Même avec un tel geste, le système scolaire anglophone vivrait une période des plus difficiles. Sans un tel geste, il est certainement condamné à disparaître comme élément vivant de la scène québécoise. Il ne s'agit pas ici d'un retour à la liberté de choix. Cette liberté ne sera réinstallée que le jour où la majorité de langue française décidera qu'elle veut cette liberté pour elle-même, aussi bien que pour la minorité de langue anglaise.

5. Un amendement à la loi pour étendre le droit à l'affichage bilingue, avec priorité au français. L'intention n'est pas ici un bilinguisme universel par la porte arrière. Le caractère éminemment français du Québec doit être évident partout sur

son territoire. Mais cela peut et doit être réalisé sans imposer, à toutes fins pratiques, l'invisibilité à la minorité. Un tel amendement s'adresserait directement et efficacement au sentiment d'injustice flagrante que ressentent tous les anglophones, sans exception, devant cette partie de la loi, qui les touche dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

6. Une reconnaissance ouverte et officielle de la place des services sociaux de langue anglaise et un engagement qu'ils pourront continuer à offrir des services à leurs clients anglophones, où qu'ils demeurent au Québec.

D'autres mesures pourraient sanns doute être prises pour assurer la justice linguistique. On pourrait, par exemple, augmenter les fonds disponibles pour l'enseignement du français dans les écoles anglophones, quitte peut-être à abolir les examens de langue dans l'administration publique pour ceux et celles qui ont fait leurs études au Québec. On pourrait aussi assurer la diffusion de renseignements sur les services gouvernementaux - et non plus seulement le service de l'impôt - à la grandeur du Québec. Du point de vue humain, ce serait des mesures importantes. Mais ce qui nous intéresse ici, ce sont surtout les institutions et leur avenir. C'est pourquoi je me suis limité à une demi-douzaine de suggestions qui touchent aux problèmes cruciaux de ces organismes tellement important dans la vie collective de la minorité linguistique du Québec.

On ne pourra jamais trop insister sur l'importance primordiale des institutions dans la vie d'une communauté linguistique. Avec près d'un million de membres, il pourrait sembler que la communauté anglophone du Québec est en excellente position pour survivre et même continuer de s'épanouir. La vérité est tout autre. Aujourd'hui plus que jamais, cette communauté est déroutée par sa situation présente et

elle se montre pour le moins inquiète de son avenir collectif au Québec. Il faut dire qu'un certain déroutement peut parfois être salutaire et que, en partie, la réponse des Anglo-Québécois a été saine et lucide. D'après tous les indices, les meilleurs éléments de cette minorité comprennent mieux qu'auparavant la nécessité absolue de s'intégrer à la société québécoise. Mais intégration ne signifie pas assimilation, et la participation doit être possible sans entraîner la nécessité de se renier.

La question qui se pose aujourd'hui au Québec est simple à formuler, quoique pas nécesairement facile à résoudre : l'intégrité linguistique est-elle, en dernière analyse, compatible avec la pleine participation à la société entière ? Pour les individus, la réponse est nettement positive. Si la communauté anglophone disparaissait demain, il resterait un certain nombre d'hommes et de femmes de langue maternelle anglaise qui vivraient et travailleraient au Québec, comme cela arrive avec des étrangers dans tous les pays du monde.

Mais ce n'est pas là la question à laquelle nous devrons répondre d'ici peu. Il existe plusieurs communautés au Québec, au sens culturel du terme. Mais on ne compte que deux groupes linguistiques majeurs, dont l'un est en pleine effervescence et l'autre, en pleine inquiétude. Le défi pour tous les deux est le suivant : pourront-ils, dans le contexte d'une société éminemment francophone, vivre et travailler ensemble, tout en gardant chacun son intégrité essentielle. Si la réponse est négative, l'élément de pluralisme qui existe toujours au Québec aura bientôt disparu. Si la réponse est positive, on vivra ensemble l'expérience difficile mais combien enrichissante de la fraternité.

RÉFÉRENCES

1. Dans la discussion qui suit, les statistiques ne seront pas ignorées mais l'accent portera surtout sur les tendances historiques et actuelles qui sont perceptibles à l'esprit. Bien sûr, les statistiques sont plus utiles si l'on veut apporter des preuves "mathématiques"; mais elles sont aussi plus éphémères et, à mon avis, somme toute moins convaincantes.

XI

PROFIL LINGUISTIQUE PERSONNEL

LES ITALO-QUÉBÉCOIS FACE AU QUÉBEC FRANÇAIS

Bianca ZAGOLIN

Professeur

Vanier College

1. PROFIL LINGUISTIQUE PERSONNEL

J'aimerais d'abord essayer de me situer dans le contexte des groupes culturels et de leurs rapports avec le Québec français. Je suis Italienne de naissance et mes acquis socioculturels les plus lointains et, par conséquent, les plus fondamentaux, sont italiens sans conteste. L'Italie conserve chez moi le statut privilégié de pays mythique des origines. Dès mon arrivée au Québec, à l'âge de neuf ans, j'ai été plongée dans la culture québécoise d'expression française, contrairement à la majorité de mes compatriotes. Mon éducation dans ce qu'étaient alors les collèges classiques fut celle d'une génération dont la culture était beaucoup plus proche de ses sources européennes et qui, par conséquent, s'harmonisait davantage à la tradition humaniste héritée de ma famille. Intégrée très tôt à la société québécoise, je n'ai jamais connu les difficultés d'adaptation vécues par la majorité des Italiens qui, pour des raisons multiples, se sont tournés vers le milieu anglophone, ce qui, à la longue, les a doublement marginalisés, la première fois, par leur condition même d'immigrants et, une deuxième fois, dans leurs rapports avec la culture dominante.

Si j'insiste sur ma situation linguistique, c'est que, tout en étant Italienne, en pleine possession de ma langue et de ma culture, je n'appartiens pas à proprement parler à la communauté italienne; j'observe, je comprends; ma profession me met en contact avec cette communauté mais je n'en ai jamais vécu les problèmes collectifs. J'ai toujours participé au "fait français" de l'intérieur, pour ainsi dire, et même si mon identification avec eux n'est pas totale, ma situation est forcément plus proche de celle des Québécois francophones de naissance.

À part une période d'initiation au pays pendant laquelle j'ai vécu "en traduction" (environ six mois), la ligne de démarcation entre "ma" culture et celle

des autres s'est vite estompée. Quant à l'anglais, jusqu'à la fin de mon cours lettres-sciences, il était resté pour moi une langue étrangère qu'on enseignait très mal et dont j'avais entendu dire que c'était une langue bien nécessaire. J'ai donc décidé de faire mon baccalauréat ès arts en anglais, non seulement pour maîtriser cette langue, mais pour absorber une autre culture dans son milieu naturel. Je me suis littéralement déracinée de "mon" Québec pour m'immerger dans l'"autre"[1].

Comment tout ceci me situe-t-il par rapport aux groupes culturels auxquels je suis censée appartenir? D'une part, je suis sans contredit Italienne, mais je n'ai jamais vécu la marginalisation linguistique et culturelles subie par la majorité des Italiens. La loi 101 n'a rien changé au quotidien de ma vie si ce n'est le fait qu'elle a été l'expression d'une transformation profonde d'un milieu qui est aussi le mien. D'autre part, ma plongée en pleine anglophonie, plongée qui m'a menée tout droit à l'océan américain, m'a fait quitter à jamais le point de vue unique et intransigeant du nationaliste. Si j'évolue avec aisance dans mes trois espaces linguistiques et culturels, il n'en reste pas moins que cet état "multiculturel" expose celui qui le choisit à bien des risques et lui enlève bien des certitudes. Les circonstances que j'ai tenté de décrire m'ont obligée à renoncer à la sécurité qui naît de l'appartenance à un seul groupe culturel et linguistique. Sécurité d'ailleurs trompeuse : la langue, affirmation suprême d'un peuple, peut aussi devenir sa prison, prison des acquis socioculturels jamais remis en question. Le pluralisme, tout tissée qu'il est de conflits et d'incertitudes, engage néanmoins à des choix perpétuellement renouvelés. C'est là sa force : le jeu en vaut bien la chandelle.

Je ne prétends aucunement servir de modèle; de toute façon, des circonstances analogues ne mènent nécessairement pas aux mêmes résultats. Le pluralisme

est un choix qui appartient aux sociétés beaucoup plus qu'aux individus, pour la majorité desquels il est hors de portée. Une société pluraliste permet à chacun de s'insérer dans sa mosaïque plutôt que d'exiger que l'individu se fragmente. Quant à moi, j'ose espérer que mon statut de déracinée pour ainsi dire bien adaptée m'aidera à fuir les identifications à la fois sûres d'elles-mêmes et sécurisantes qui nous empêchent parfois de comprendre les autres.

2. LES ITALO-QUÉBÉCOIS FACE AU QUÉBEC FRANÇAIS

Je suis professeur de français dans un collège anglais; j'ai acquis toute mon expérience professionnelle dans les milieux collégial et universitaire anglais, c'est-à-dire au point même où les cultures d'expression anglaise et française s'affrontent.

Si j'ai vécu, en tant qu'individu, les luttes linguistiques du Québec du point de vue d'un Québécois francophone, mon activité professionnelle m'a permis d'en observer les conséquences sur des vagues successives de jeunes. Les groupes avec lesquels je travaille sont les diplômés du secondaire anglais, les "anglophones", pour qui, à quelques exceptions près, le français reste éternellement une langue seconde de niveau intermédiaire; et, parmi beaucoup d'autres groupes culturels, celui des Italiens qui représentent près du tiers de nos effectifs. Je désire m'attarder sur le cas de ces derniers non seulement en raison de leur importance numérique, mais aussi, bien entendu, à cause de mes propres origines et de mon expérience avec ce groupe.

Pour ces Italo-Québécois anglophones, le français est assurément plus facile à apprendre que pour leurs camarades à cause d'affinités linguistiques évidentes; ils n'hésitent pas à utiliser le français "dans la rue, avec des amis ou au travail", tout en poursuivant

leurs études en anglais (ce n'est encore qu'une infime minorité qui, le D.E.C. terminé, se dirige vers l'université française). À ces jeunes Italiens anglicisés, le milieu a inculqué une perception faussée du "fait français" au Québec que l'on considère souvent encore comme une sorte d'aberration, une complication supplémentaire dans la vie qui, comme chacun le sait, serait bien plus simple en anglais. J'ai dans mes classes la génération aînée de ceux qui, eux, auront été envoyés à l'école française, la nouvelle génération de la loi 101 et dont, pour le moment, les difficultés demeurent inchangées.

À partir de mon enseignement, j'ai pu constater deux types de problèmes qui doivent aboutir, selon moi, à deux types de solutions :

Les problèmes d'ordre culturel, vécus par les Italo-Québécois, problèmes qui débouchent directement sur l'apprentissage et qui nous obligent à dépasser le cadre de la législation linguistique pour aller chercher des solutions de type pédagogique sans lesquelles la loi 101 continuera d'être sapée par sa base même.

Les problèmes d'ordre affectif, ceux qui déterminent les attitudes d'un groupe par rapport à un autre. Ces problèmes, obstacle important à l'intégration harmonieuse des communautés culturelles, appellent une solution politique.

De toute évidence, ces deux types de problèmes sont inextricablement liés et c'est pour des raisons de clarté que j'ai choisi d'en parler sous deux rubriques différentes.

2.1. LES PROBLÈMES D'ORDRE CULTUREL

Le plus important parmi ces problèmes d'ordre culturel est la dévalorisation de la culture d'origine qui rend difficile le passage à d'autres cultures et, partie intégrante de ce phénomène, l'absence de maîtrise de la langue maternelle qui prive l'apprenant des structures linguistiques qui permettent d'accéder aux structures d'une deuxième et d'une troisième langue (surtout lorsque ces dernières sont normatives, avec toute la charge idéologique d'élitisme que ce mot comporte).

Il est clair que ce genre de problème est inhérent, dans la plupart des cas, au phénomène de l'immigration qui signifie au départ une coupure, un déracinement. Mais d'autres facteurs, tels que l'origine sociale, le niveau économique et surtout les mobiles à l'origine de l'émigration peuvent renverser complètement la proposition (le cas des Arméniens et des Chiliens, pour ne citer que deux exemples, est très révélateur à ce sujet).

Le jeune Italien typique qui prépare son D.E.C. en anglais - et dont le stéréotype est promulgué par les médias - à qui son milieu a d'ailleurs imposé le rituel de son pays, rejette implicitement sa culture d'origine qu'il perçoit comme perdante au départ. Dans le but on ne peut plus louable de favoriser son intégration et son avancement social, ses parents lui ont transmis le "complexe" du dialecte qui n'est pas le "vrai" italien. Il ne bénéficie donc pas d'une langue maternelle solidement assise - et même un dialecte vécu et exploré dans toute sa richesse syntaxique et lexicale peut jouer ce rôle - qui serve de tremplin à l'acquisition de nouvelles structures linguistiques. Il s'est anglicisé très tôt mais sa connaissance analytique de l'anglais est pratiquement inexistante et son étroite expérience culturelle l'emprisonne dans un vocabulaire insuffisant. Et

voilà qu'on lui demande, non pas de se débrouiller dans une troisième langue, ce qu'il fait très bien déjà, mais de la maîtriser à des fins professionnelles. Les résultats sont désastreux, surtout qu'en plus, notre jeune Italien se leurre sur son niveau de compétence linguistique et s'imagine faire carrière avec ses "trois" langues dont, en fait, il ne maîtrise aucune. Le petit Italien, lui, qui s'inscrit à l'école française, fait face à une situation qui n'a pas sensiblement changé : langue maternelle imparfaitement apprise (rarement écrite), milieu encore largement anglicisé et greffe d'une troisième langue, le français, langue difficile à maîtriser s'il en est.

Il est intéressant de noter, à ce sujet, que les Italo-Québécois, comme assurément les membres des autres communautés culturelles, sont vraiment appelés à fonctionner en trois langues, alors que, pour la majorité, il s'agit de vivre en une langue avec des incursions dans la langue seconde - situation complexe à laquelle un enseignement inadéquat ne les prépare guère.

Un Québec français, c'est l'évidence même : la question ne se pose plus. Ce problème d'ordre culturel doit donc déboucher sur ce que j'ai appelé une solution pédagogique. Si on tient à l'avenir du français au Québec et si on veut que la loi 101 ait des racines profondes dans le milieu, il faut que l'enseignement du français à l'école publique soit revalorisé, restructuré; après 20 ans de réformes, un bilan s'impose. Il ne s'agit pas de rétrograder, mais d'avoir le courage, après un temps de réflexion, de récupérer des traditions qu'on a jetées par-dessus bord. Certaines méthodes d'analyse qui ont pour but de structurer l'enseignement de la langue et qui permettent à l'apprenant d'ériger les repères nécessaires aux associations, principe même de l'apprentissage, associations sans lesquelles le discours ne peut être que fragmentaire et le passage à d'autres structures,

laborieux - ces méthodes structurantes se sont avérées essentielles et on reconnaît de plus en plus l'importance de fournir à l'apprenant ces outils analytiques au moment où sont jetées les bases de son éducation, avant la fin du primaire.

Il faut à tout prix réinstaurer un enseignement qui n'ait pas peur d'enrichir par le haut, **plus magistral** , dans les deux sens du mot. On a eu le souci de démocratiser le milieu d'apprentissage et cette préoccupation très valable a porté indéniablement ses fruits : le milieu scolaire a été transformé pour le mieux; on y favorise davantage l'épanouissement de l'individu et l'enfant peut y mettre à l'épreuve sa créativité. Mais à force de vouloir "démocratiser" l'enseignement, on a abouti à l'effet contraire. Il est prouvé que les méthodes strictement autonomisantes - celles que la nouvelle pédagogie préconise depuis des années, comme l'initiative personnelle, le choix des méthodes par l'apprenant, et la progression selon le rythme individuel, ces méthodes, si elles ne sont accompagnées d'un encadrement suffisant, peuvent devenir discriminatoires puisqu'elles privilégient automatiquement les enfants de milieux intellectuellement favorisés qui arrivent à l'école déjà munis d'un bagage d'expériences, de connaissances, de capacités critiques et de motivation qui leur donnent une avance considérable dans l'essor individuel.

L'effort du législateur est actuellement sapé par un enseignement plein de carences. Je n'ai pas de statistiques à l'appui; je n'ai fait le tour ni des écoles, ni des programmes. Mais à partir d'une expérience pédagogique qui s'accumule depuis près de 20 ans, je suis en mesure d'évaluer ma clientèle, ses objectifs et ses réussites, ses besoins, ses lacunes et ses échecs. Et cette expérience m'oblige à constater l'appauvrissement de la langue en milieu scolaire, l'incapacité, dans la majorité des cas, de la nouvelle pédagogie à assurer la maîtrise de la langue mater-

nelle ou seconde, l'échec retentissant de l'enseignement du français dans les high schools, ce qui a pour effet de doublement pénaliser les allophones qui ont opté pour l'école anglaise. Et dans cet échec, il faut inclure le leurre des programmes d'immersion dont les diplômés "font couramment des fautes", selon une boutade née dans les milieux universitaires qui les reçoivent.

Certes, tout cela s'inscrit dans une crise de civilisation beaucoup plus vaste que le débat linguistique québécois. On disserte depuis une quinzaine d'années sur l'importance des médias électroniques et, plus récemment, sur l'avènement de la société informatisée. Cette nouvelle société est là, il faut savoir composer avec elle. Si on ne lit plus, si on ne sait pas écrire, c'est que peut-être on ne demande plus aux jeunes ni de lire, ni d'écrire. Le rapport de l'enquête menée aux États-Unis sur l'état catastrophique de l'instruction publique ainsi que les réformes urgentes proposées devraient nous servir d'exemple.

C'est au milieu scolaire que revient la responsabilité d'offrir toute la gamme des richesses linguistiques et culturelles qui souvent font défaut dans le milieu d'origine, ainsi que les outils d'analyse essentiels à toute recherche . Que l'enfant les absorbe, les réutilise; ce n'est qu'alors qu'il aura véritablement accès à la culture véhiculée par la langue et qu'il pourra, à son tour, y apporter une contribution originale.

Et ne confondons pas structuration avec sclérose, richesse des modèles proposés avec élitisme, langue normative avec oppression de classe. La pauvreté linguistique est le gage le plus sûr d'esclavage et, son contraire, garant d'épanouissement. L'insuffisance du discours, à ne pas confondre avec la souplesse d'une langue vivante et les niveaux de son utilisation, n'a rien de démocratique. Une langue appauvrie voit son

rayonnement compromis et elle ne peut plus espérer s'attirer l'adhésion des groupes culturels dont elle doit assurer la promotion.

La survie de la langue au Québec passe absolument par l'école, la valorisation de l'enseignement et la formation des maîtres. **C'est à travers son système scolaire que la nation peut faire les choix fondamentaux qui vont influencer son devenir .** Ce renforcement de l'enseignement de la langue à l'école publique peut seul assurer que la législation imposée par le haut s'appuie sur le discours du peuple ou, si l'on veut, que **ce discours rejoigne spontanément la loi. À ce point de convergence se trouve l'avenir du français au Québec.** [2]

2.2. PROBLÈMES D'ORDRE AFFECTIF

Si, tant bien que mal, on se plie aux nouvelles exigences linguistiques, on est loin encore, chez les Italo-Québécois que je côtoie dans mon travail, de donner son adhésion à la francophonie. On reconnaît ouvertement la nécessité du français, on s'inscrit à des cours, mais le blocage psychologique qui entrave une véritable ouverture, nécessaire à l'apprentissage, subsiste encore aujourd'hui. Les vestiges d'une longue incompréhension du fait français, avec l'hostilité qui s'y mêle, refont toujours surface. Au lieu d'être perçu comme le phénomène le plus naturel du monde dans un pays peuplé majoritairement par des francophones, le français est encore envisagé par beaucoup comme une difficulté supplémentaire, un obstacle de plus à surmonter, surtout par les groupes qui en ont déjà bien assez dans leur processus d'intégration culturelle et de survie économique.

Sous le discours, qui se voudrait logique, qu'on oppose à la législation linguistique se cachent, après tout, des pulsions très primaires, bien compréhensibles d'ailleurs, comme la peur de perdre une place gagnée au prix d'énormes sacrifices, la crainte de voir ses chances d'ascension sociale se dissiper et de se voir, une fois de plus, laissé pour compte.

L'ignorance en ce qui touche la civilisation québécoise reste assez généralisée chez les groupes culturels et les causes en sont multiples : carences scolaires, résistances inconscientes, etc. On se soumet donc à la nécessité impérative d'apprendre une langue exigée désormais à peu près partout, mais on n'a pas la compréhension la plus élémentaire des raisons qui ont rendu nécessaire l'adoption d'une loi pour donner au français dans cette province une place qui aurait dû lui revenir de droit. Cette compréhension ne peut découler que de la connaissance du processus historique qui a amené les Québécois à ce moment précis de leur évolution en tant que nation et elle seule peut entraîner un début d'identification à ce processus même de la part de ceux qui s'y sont joints plus récemment.

J'ai donné pendant quatre ans (huit semestres, huit groupes différents) un cours de civilisation québécoise. Mes classes étaient peuplées majoritairement par des Italo-Québécois (ce choix de cours était en lui-même un signe d'ouverture), par quelques francophones et quelques anglophones avertis. Mes étudiants étaient amenés, souvent pour la première fois, à jeter un regard sur l'histoire, les moeurs, la langue, la politique, la culture vivante du peuple québécois du point de vue de ceux qui, les premiers, s'étaient définis comme "Canadiens" et qui, après la Conquête, avaient lutté pour conserver une identité spécifique. La réaction la plus courante était l'étonnement d'abord, un très vif intérêt ensuite, suivi, à la fin de l'année, d'un "Maintenant je comprends beaucoup mieux!"

Ce cours, parmi les plus populaires de notre programme avancé, s'est progressivement dépeuplé à partir de 1977-1978, jusqu'au jour où le Département a dû le fermer, faute d'inscriptions suffisantes. Mes collègues qui donnaient à l'époque des cours analogues en anglais ont observé la même désaffection. On en avait "soupé et resoupé" de toute la question du Québec français. Les tensions renouvelées qui ont suivi l'adoption de la loi 101 ont vidé les cours de civilisation québécoise! L'incompréhension totale des enjeux constitutionnels de novembre 1981, qui suivait de près les querelles référendaires, est venue confirmer que l'identification au destin français du Québec est loin d'être assurée - une fois de plus, on a vu le Québec comme une minorité têtue qui aurait opposé un refus borné à des "offres" on ne peut plus raisonnables.

Ces attitudes, qui relèvent surtout de l'affectivité, n'ont pas tellement changé. Politiquement, il me paraît essentiel que le gouvernement du Québec, tout en continuant de promouvoir et d'expliquer sa législation linguistique, avec les amendements qui seront jugés nécessaires, sache aussi la faire oublier un peu... C'est dans l'application de la loi qu'il faut adopter une attitude de très grande souplesse, souplesse qui prendra toujours en considération la dimension humaine de chaque situation. De plus, **cette souplesse doit faire l'objet d'une campagne systématique**, dont le mot d'ordre, venu des plus hautes instances, descendra jusqu'aux échelons les plus bas des organismes et agences responsables de l'application de la loi. Et si souvent les médias se servent d'incidents mineurs pour discréditer la loi, que le gouvernement s'applique, aussi de façon systématique, à promouvoir auprès du public cette volonté de souplesse à tout prix qu'il aura adoptée au sein de tous les ministères concernés.

La majorité des Québécois appuie la Charte de la langue française; la francisation fait son chemin. Pourquoi, dès lors, s'acharner sur les irréductibles? Qu'on soit moins intransigeant, qu'on surveille d'un peu moins près, bref qu'on se tienne à l'écart des controverses inutiles et enflammées qui ne font que nourrir l'hostilité[3].

Si, d'une part, la loi 101 n'atteindra pleinement ses objectifs que si elle s'appuie sur une plus grande qualité de l'enseignement du français, il faut absolument, d'autre part, qu'on crée un climat psychologique plus propice à susciter une adhésion véritable des anglophones et des allophones à la culture dominante.

L'affirmation du "fait français" est au coeur de la loi 101 dont elle constitue à la fois la force motrice et la signification profonde. Même si tout le monde parle français, sans l'adhésion dont j'ai parlé, la loi 101 n'aura été qu'un échec.

RÉFÉRENCES

1. Contrairement à un mythe très répandu au Canada, le bilinguisme et le biculturalisme (ou trilinguisme et triculturalisme, etc.) sur le plan individuel sont des phénomènes plus rares qu'on ne le pense. En plus de maîtriser les deux (ou trois, etc.) langues, expression orale, écrite, et leurs corollaires culturels, être biculturel signifie qu'on se sent bien dans sa peau dans l'un et l'autre milieu, et ceci ne peut être que le résultat d'une longue pratique de la culture des deux peuples, ce qui permet d'en saisir, sans effort d'interprétation, les diverses manifestations - de leur histoire et de leur littérature à leurs rituels sociaux; de leur vie politique à leur philosophie du quotidien; de leur humour à leurs jeux de mots et leurs chansons - et surtout d'en suivre l'incessante invention linguistique qui caractérise toute langue vivante.

2. Je n'ai pas parlé d'économie car j'ai choisi de faire porter mes remarques sur les domaines qui relèvent plus spécifiquement de mes compétences. Il va sans dire que, sans la puissance économique et politique, la culture est vouée à la folklorisation. Je suppose que nous parlons de l'avenir du français dans une société qui se sera dotée des moyens de faire vivre ses citoyens.

3. Ceci est particulièrement vrai en matière d'affichage, le talon d'Achille de la loi 101. Les discussions oiseuses sur Arrêt-Stop, les poursuites claironnées par les médias d'expression anglaise ont entretenu l'hostilité et la méfiance et surtout la conviction, même auprès d'un public généralement favorable à la loi, qu'il se mêlait beaucoup d'autoritarisme et d'absurdité aux stipulations du législateur. La nécessité de donner au Québec un "visage français" est peut-être l'aspect

le moins compris de toute la question. La physionomie française du Québec est en train d'apparaître : voilà un domaine d'assouplissement possible de certains articles de la loi.

QUATRIÈME PARTIE

LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES SCIENCES

ET DANS LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

XII

L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES SCIENCES ET LES TECHNOLOGIES

Gérard LAPOINTE

Secrétaire du Conseil de la langue française*

et

Michel AMYOT

Directeur des études et recherches

Conseil de la langue française

* Il a été remplacé en septembre 1985 par M. Robert L'Heureux.

INTRODUCTION

La question de l'avenir de la langue française dans les sciences et les technologies a fait l'objet d'une investigation fouillée lors du colloque de Montréal en 1981. Moment privilégié de réflexion, de prise de conscience et de développement d'orientations pour l'action future, cette rencontre l'a été de l'avis de plusieurs des participants qui y sont venus : chercheurs, professeurs d'universités, étudiants, gestionnaires d'organismes de recherche, responsables de politiques scientifiques. Pour une des rares fois depuis longtemps - la première peut-être - les principaux intéressés, c'est-à-dire les chercheurs eux-mêmes, ont discuté, ensemble et en toute liberté d'opinion, des problèmes complexes que pose à la francophonie scientifique la progression irrésistible de la langue anglaise dans les publications et les communications scientifiques et techniques. Ils ont identifié les causes qu'ils voient à l'origine de cette évolution; ils se sont questionnés sur les graves conséquences de ce mouvement tant en ce qui concerne la croissance de la recherche effectuée par des chercheurs francophones qu'en ce qui regarde le rayonnement de la communauté scientifique de langue française; ils se sont prononcés sur les moyens qui, à leurs yeux, seraient susceptibles de réduire l'érosion du français scientifique.

Dans les pages suivantes, qui reproduisent le texte de présentation des actes de ce colloque, on verra concrètement quels projets ont pu être conçus et mis en oeuvre dans la foulée des idées et des suggestions, nombreuses et variées, exprimées lors de cette rencontre internationale. Auparavant, dans un effort de synthèse de la problématique d'ensemble du phénomène de l'utilisation croissante de l'anglais et des prises de position exprimées jusqu'à maintenant, nous présenterons la thématique qui est à l'origine du colloque, un résumé des recherches réalisées à cette occasion

ainsi que des communications qui y ont été livrées et des débats qui s'y sont déroulés. En précédant ainsi, nous aurons fait le point, à partir de l'information disponible la plus récente, de cette question inquiétante et cruciale pour l'avenir de la langue française dans le monde.

L'ORIGINE DU COLLOQUE

La Charte de la langue française, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977, a créé un Conseil de la langue française pour "conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française, pour analyser l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité, pour saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, de l'avis du Conseil, appellent l'attention ou l'action du gouvernement"[1]. Dans le cadre de ce mandat général, le Conseil a convenu qu'il lui appartenait, dans l'exercice même de ses responsabilités, de s'intéresser à la langue utilisée par les chercheurs québécois dans les périodiques et les communications scientifiques et techniques et, d'une façon plus générale, à la langue de l'information scientifique et technique (I.S.T.). Et le Conseil a décidé, pour des raisons liées à l'évolution rapide de la conjoncture, de s'interroger dès maintenant (c'est-à-dire dès 1980) sur l'avenir du français dans les périodiques et les communications scientifiques et techniques.

D'une part, lors de la consultation qu'a menée le bureau du ministre d'État au Développement scientifique en 1978, en vue de l'élaboration d'une politique scientifique québécoise, de nombreux mémoires ont soulevé le problème de l'I.S.T. et plus spécifiquement de l'I.S.T. en langue française. Des lacunes certaines furent alors signalées et des situations sérieuses dénoncées. D'autre part, le Livre blanc de la politique scientifique québécoise[2], publié en 1980, souli-

gnait que le problème de la langue dans le domaine scientifique et technique est complexe et qu'il conviendrait de poursuivre la réflexion en cette matière difficile. C'est en prenant connaissance de ces faits et de cette intention que le Conseil a décidé de consacrer une partie de ses efforts à étudier la question et de mettre à son programme d'action pour 1980-1981 l'organisation d'un colloque international pour étudier la place du français dans l'information scientifique et technique. Déjà, lors des premières discussions à ce sujet, il est vite apparu que l'objectif que l'on se fixait, soit "l'étude des phénomènes de l'utilisation croissante de la langue anglaise dans l'I.S.T. par les chercheurs francophones et la recherche des mesures susceptibles d'infléchir les tendances observées"[3], ne pouvait être atteint sans la participation de francophones provenant de l'ensemble du Canada, de l'Europe et de l'Afrique. Cela tenait principalement à deux raisons : le besoin de connaître le phénomène dans toute son extension pour en découvrir les causes et en déceler les conséquences, et la nécessité de la coopération entre les scientifiques des divers états francophones pour appliquer efficacement, le cas échéant, des mesures de promotion du français scientifique.

Informés du projet du Conseil, des représentants des plus hautes instances françaises, belges et africaines ont accepté de collaborer avec le Conseil et de participer activement au colloque. Les raisons apportées pour justifier l'élargissement souhaité étaient nombreuses et convaincantes et elles s'appuyaient, notamment dans le cas de la France, sur trois décisions politiques importantes : la décision du 5 décembre 1977 de former une Commission d'étude sur le périodique scientifique de langue française, la décision du 19 septembre 1979 de créer la MIDIST (Mission interministérielle de développement de l'information scientifique et technique) ainsi que la mise sur pied par ce même organisme d'une Commission des publications scientifiques et techniques dont le rôle consis-

te, en particulier, à coordonner les actions à entreprendre pour revigorer l'I.S.T. de langue française en France; enfin, la décision du 10 décembre 1980, de créer une Commission d'enquête parlementaire sur la langue française.

Assuré de la collaboration des organismes publics des États francophones et de la participation de chercheurs de l'ensemble de la francophonie, le Conseil a donc pris la décision, dès le début de 1980, avec l'accord du ministre d'État au Développement scientifique du Québec, d'organiser un colloque international sur la question et de procéder à l'élargissement souhaité. Ce colloque devait être - et cela s'est confirmé tout au cours de la rencontre - une occasion remarquable d'interrogations et d'échanges sur un thème qui ne faisait pas l'unanimité dans le monde de la recherche scientifique et technique. Il ne s'inspirait aucunement d'une volonté déjà arrêtée de franciser à n'importe quel prix l'I.S.T. produite par les chercheurs francophones"[4], ni d'un désir implicite de politiser un débat qui, dans sa phase d'analyse, doit conserver dans la mesure du possible les caractères d'une étude systématique : l'objectivité et la méthode.

LE THÈME GÉNÉRAL

Dès le point de départ, il semble opportun de dire pourquoi le thème retenu, "L'avenir du français dans les périodiques et les communications scientifiques et techniques", était volontairement limité. Le Conseil est responsable des questions relatives à la langue française; il n'a pas juridiction sur le développement des politiques scientifiques comme telles. Il a donc voulu s'en tenir strictement au rôle qui lui a été confié par l'État et ne pas empiéter sur un domaine qui n'entre pas dans son mandat et qui fait déjà l'objet d'études conduites par d'autres instances. De plus, bien que le Conseil ait été conscient de l'exis-

tence de problèmes apparemment plus graves que celui de la langue scientifique et technique, il n'en croyait pas moins qu'il aurait eu tort de négliger de faire le point sur une situation qui, aux yeux de plusieurs, pouvait avoir des conséquences importantes sur le développement économique et culturel des sociétés francophones. Signalons cependant qu'il ne néglige pas pour autant l'étude d'autres questions : l'évolution démographique des francophones dans le monde, l'enseignement du français, langue maternelle ou langue étrangère, l'impact des médias et des technologies de communication sur la langue française, le développement des politiques et des législations linguistiques, etc. sont tous des dossiers actifs qui font l'objet de nombreux travaux et de nombreuses recherches afin d'en arriver à mieux comprendre l'évolution des situations linguistiques. Dans le cas de l'I.S.T., c'est par acquit de conscience que le Conseil a voulu objectivement voir de quoi il retourne en cette matière et quels pourraient être les moyens à mettre en place pour modifier l'évolution régressive du français scientifique.

D'un autre côté, le Conseil de même que les représentants des instances des pays francophones consultés étaient d'avis que l'information scientifique et technique, malgré les progrès récents et spectaculaires des systèmes informatisés et le développement des banques de données, reposera, pendant une période encore indéterminée mais sûrement de quelques décennies, sur la littérature dite primaire, i.e. les ouvrages, les périodiques et les communications scientifiques et techniques. Il convenait dès lors de porter une attention spéciale à ces médias tout en prenant en compte le développement des nouveaux supports techniques de l'I.S.T.

Enfin, le Conseil a envisagé d'analyser particulièrement les problèmes que posent les périodiques et les communications scientifiques et techniques. Ceux-ci, de l'avis de tous les spécialistes qui ont

étudié la question, sont fort différents de ceux que posent les "ouvrages" ou les "livres" scientifiques et techniques. Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet d'études importantes de la part de l'AUPELF en 1971 (colloque d'Orléans), en 1975 (étude de J.-L. Boursin) et de la part du B.N.I.S.T.[5] en 1977. C'est pour ces diverses raisons que le thème proposé a été volontairement limité. Il n'en conserve pas moins toute sa complexité et toute son importance. Cette importance est perçue partout dans le monde scientifique francophone : c'est pourquoi les chercheurs et les responsables de la recherche scientifique et technique auxquels nous avons fait appel ont répondu avec tant d'empressement à notre invitation.

LE DÉROULEMENT DU COLLOQUE

Au cours des cinq séances de travail qu'a duré le colloque, le thème à l'étude a été abordé selon le découpage suivant. Dans la conférence d'ouverture, le professeur Jaumotte a fait le point sur la nature et l'ampleur du phénomène de la régression relative de la langue française dans l'I.S.T. occidentale. Au cours de la séance de travail du lendemain matin, les conférenciers ont identifié les motivations des chercheurs, leurs intérêts et les contraintes qui pèsent sur eux lorsqu'il s'agit de décider de la langue à employer pour leurs publications. La deuxième séance fut consacrée à l'analyse des opinions opposées et des thèses divergentes concernant l'emploi de la langue française pour des articles de périodiques scientifiques ou à l'occasion de communications dans des rencontres scientifiques. Cette première journée complète de travail s'est terminée avec la conférence de monsieur Gilles Boulet, président de l'Université du Québec, qui a porté sur les causes et les conséquences de la régression du français dans l'I.S.T.

Le lendemain, la troisième séance a fait place aux opinions des chercheurs, des diffuseurs, des commandi-

taires et des gestionnaires de la recherche relative aux problèmes spécifiques rencontrés lorsque le chercheur francophone veut rédiger en langue française. On s'est interrogé par la suite sur les moyens à prendre si l'on désire renverser les tendances observées et apporter quelques améliorations à la situation décrite précédemment. Le colloque s'est terminé par les allocutions de monsieur Roger Gaudry, ex-recteur de l'Université de Montréal, et de monsieur Camille Laurin, ministre de l'Éducation.

En bref, au cours de cette rencontre, ce sont leurs intérêts de chercheurs et les contraintes qui pèsent sur eux dont les chercheurs sont venus faire part aux participants du colloque : leurs thèses, qu'ils ont présentées et discutées; des situations particulières vécues et des problèmes spécifiques rencontrés dans l'institution où ils travaillent, qu'ils ont décrits; des mesures correctives souhaitées, ou repoussées, qu'ils ont soumises à la discussion de leurs pairs.

Avant de présenter la synthèse des communications et des débats autour des grands axes que nous venons d'esquisser, voyons d'abord les principaux résultats des recherches réalisées à l'occasion du colloque.

LES ÉTUDES ET RECHERCHES

Le comité organisateur du colloque a décidé, dès les débuts de ses travaux, de prendre les moyens pour accroître les connaissances factuelles sur la situation du français, langue scientifique. Il existait, certes, un certain nombre d'études et de reportages journalistiques[6] sur la question, mais peu de recherches d'envergure essayant de donner une image la plus exhaustive possible de l'état présent de l'évolution du français scientifique. C'est cette lacune que le Conseil a voulu combler en publiant, avant le colloque, six études qui fourniraient à tous les partici-

pants une documentation la plus complète possible sur la situation du français et leur permettraient ainsi de se situer plus facilement par rapport à l'avenir puisque le bilan de la question était déjà largement réalisé. Voyons cela de plus près en présentant à grands traits les principaux résultats de ces études et recherches.

Le premier travail avait pour objectif d'alimenter la réflexion des participants en leur fournissant une problématique d'ensemble qui tienne compte des interventions et des prises de position exprimées sur l'évolution du français scientifique depuis deux décennies environ. Dans un imposant document de travail[7], l'auteur montre bien, à partir de plusieurs indices relevés en Europe, au Canada, au Québec, combien ceux qui s'interrogent sur la situation du français dans la science et la technologie ont raison de se montrer inquiets de l'avenir. D'année en année, une fraction croissante de l'I.S.T. produite par les pays francophones est diffusée en langue anglaise. Alors qu'il n'y a pas si longtemps, de 20% à 25% de l'I.S.T. occidentale était produite en français, cette proportion ne serait plus que d'environ 6% ou 7% pour les pays européens. L'auteur procède également à l'analyse de la dynamique interne et externe du phénomène, présente les opinions des analystes ou des observateurs sur l'impact de ce même phénomène et, dans une dernière partie plus prospective, suggère quelques pistes de réflexion sur les conditions qui devraient être remplies pour qu'une amélioration significative de la situation soit possible; il relève également diverses mesures suggérées par des scientifiques, des journalistes ou des hommes politiques pour freiner la régression de la langue française en science et en technologie.

Outre ce travail de synthèse sur la situation du français scientifique, le Conseil a voulu connaître les opinions des chercheurs québecois et mettre à jour certaines données se rapportant aux publications

scientifiques. Le Conseil a donc confié au Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP)[8] le mandat de réaliser un sondage auprès d'un échantillon représentatif de chercheurs francophones québecois. Il s'agit là, à notre connaissance, de la seule enquête scientifique menée sur ce sujet dans le monde francophone. Le taux de réponse au sondage - 71% - reflète l'intérêt indéniable des scientifiques québécois francophones pour cette question. Un bon nombre d'entre eux se sentent mal à l'aise, d'une part face à ce qu'ils considèrent comme une quasi-obligation, c'est-à-dire l'utilisation de l'anglais dans leurs publications ou leurs communications scientifiques et, d'autre part, face à leur responsabilité sociale et culturelle en tant que scientifiques francophones. Ce sondage nous révèle également qu'une majorité importante de chercheurs québécois francophones réagiraient favorablement à des mesures concrètes permettant, sans que l'accès à une notoriété internationale soit compromis, d'accroître l'utilisation du français dans leurs publications ou communications scientifiques. Cette conclusion est d'autant plus importante que 70% des répondants estiment que la place du français dans le monde scientifique ne leur permet pas de s'exprimer en français devant la communauté internationale.

Ce sondage nous apprend de plus que l'anglicisation de la recherche au Québec ne touche pas également tous les secteurs d'activité : en sciences humaines, seulement 21% des articles publiés par les répondants l'ont été en anglais comparativement à 71% pour les sciences de la santé ou les sciences exactes. Il faut mentionner cependant que près des deux tiers des chercheurs en sciences humaines publient leurs textes dans des revues québécoises de langue française alors que les chercheurs en sciences exactes publient les trois quarts de leurs articles dans des revues qui ne sont ni québécoises ni de langue française. Les résultats montrent que les chercheurs en sciences exactes appartiennent à un monde très différent de celui des scien-

ces humaines. Ainsi, dans un colloque international et multilingue offrant le service de traduction simultanée, 82% des chercherus en sciences humaines prononceraient leur communication en français contre seulement 57% de leurs collègues en sciences exactes et de la santé.

La construction d'un indice de précarité indique en outre que près de la moitié des chercheurs québécois francophones estiment que le français scientifique est dans une position fragile sur le plan international. Près de 60% des chercheurs en sciences exactes considèrent que les gouvernements des États francophones nuiraient au développement de la science dans leur pays s'ils obligeaient leurs chercheurs à s'exprimer en français lors de rencontres internationales. Plus encore, 80% de ces mêmes chercheurs croient qu'ils ne pourraient jamais se faire connaître sur le plan international s'ils ne publiaient qu'en français. Pourtant, 90% des chercheurs affirment que la terminologie française dans leur spécialité est adéquate et ne les empêche nullement de publier en français. S'agit-il d'une importante remise en question par les premiers intéressés, soit les scientifiques, du préjugé dont Jean-Pierre Van Deth se faisait le porte-parole au colloque d'Orsay : "dans le domaine scientifique et technique, le français souffre - aux yeux de beaucoup - à la fois de vieillissement, de malnutrition et de déficience respiratoire"[9]?

Les scientifiques approuveraient-ils une éventuelle intervention de l'État en vue d'accroître l'utilisation du français dans les publications et les communications scientifiques? Près des deux tiers d'entre eux répondent positivement à cette quesiton. Mais cette action gouvernementale ne devra pas prendre n'importe quelle forme. Les chercheurs sont favorables à des mesures incitatives, mais ils sont résolument opposés à des moyens coercitifs, comme de restreindre les subventions aux chercheurs qui publient leurs travaux en anglais.

Si 80% des chercheurs des sciences exactes et de la santé croient qu'ils ne pourraient jamais être reconnus par leurs pairs des autres pays s'ils ne publiaient qu'en français, quelle langue utilisent-ils lorsqu'ils publient un texte dans une revue de réputation internationale? Il n'est pas facile de définir ce genre de revue bien que, pour les chercheurs nord-américains, les revues recensées par les Current Contents de l'Institute for Scientific Information soient assurément de ce nombre. C'est pourquoi le Conseil a commandé à l'I.S.I. une série de tableaux qui permettent de voir l'évolution de l'utilisation du français par les scientifiques des sciences exactes et de la santé publiant dans les grandes revues internationales[10]. Parallèlement à cette étude[11], le Conseil a demandé au C.N.R.S. de procéder aux mêmes compilations à partir de la base de données Pascal[12]. Les résultats de ces deux études concordent : il y a, depuis le milieu des années 70, une très nette régression de l'usage du français par les chercheurs français et une relative stabilité, mais à un niveau beaucoup plus bas, chez les chercheurs des organismes francophones du Québec.

France[13]	**1976** %	**1980** %
C.N.R.S.	82,0	67,2
I.S.I.	60,1	48,6
Québec		
C.N.R.S.	-	16,3[14]
I.S.I.	21,8	23,4

En France, cette régression de l'usage du français apparaît dans tous les domaines de recherche. Même si, en mathématiques, plus de 80% des textes recensés par l'I.S.I. sont rédigés en français, on a répertorié

en 1980 deux fois plus d'articles écrits en anglais qu'en 1974[15]. Quelle que soit la source de données que l'on consulte, le résultat est le même et, selon l'I.S.I., moins de 50% des textes publiés par les chercheurs français dans les revues internationales de grande renommée sont rédigés en français. Il s'agit là d'une diminution de 30% en six ans et l'on peut ajouter que "le français ne serait [...] plus la première langue de publication des chercheurs français"[16].

Enfin, de l'étude de Arnold J. Drapeau portant sur la langue utilisée par les chercheurs des centres de recherche des universités francophones du Québec[17], il ressort que, depuis une dizaine d'années, 71% des publications et 56% des communications des chercheurs ont été rédigées ou livrées en langue anglaise. "De toute son histoire, conclut l'auteur, le français scientifique n'a jamais subi d'assaut aussi brutal, global et enveloppant que celui qui l'étouffe depuis un quart de siècle." Ces proportions concordent avec les données du sondage qui sont plus nuancées et qui différencient très nettement les chercheurs des sciences exactes de ceux des sciences humaines, comme nous l'avons vu précédemment.

Cette situation, illustrée ici à l'aide de quelques chiffres, plusieurs des participants la connaissaient déjà et les autres en ont pris conscience à la lecture des études qui leur ont été remises au début du colloque. Les communications des conférenciers et les discussions libres à la fin de chaque séance sont venues compléter le tableau. Les participants avaient alors la possibilité de saisir dans tous ses éléments le phénomène de la régression du français scientifique. Résumons les principaux facteurs qui, d'après ces chercheurs et ces analystes, expliquent la situation actuelle, voyons les conséquences que certains d'entre eux prévoient avant de présenter les mesures suggérées par les scientifiques eux-mêmes.

LE COLLOQUE : LES COMMUNICATIONS ET LES DÉBATS

On pourrait discuter longtemps de facteurs que l'on dit reliés à la nature même de la recherche scientifique et technologique moderne, car ils semblent souvent constituer des postulats sur lesquels s'appuient plus ou moins les chercheurs pour expliquer leur comportement linguistique. Ainsi, pour certains conférenciers, la démarche même de la recherche scientifique prédispose à l'emploi d'une langue commune - qui actuellement est l'anglais - et il en serait de même des modalités d'organisation de la recherche : interrelation des centres de recherche, connexion des banques de données, projets internationaux, etc. D'autres participants ajoutent que l'autonomie des chercheurs est sacrée, que travailler au progrès de la science est une noble tâche quelle que soit la langue que l'on emploie,... Ces affirmations, et bien d'autres encore, fournissent à de nombreux chercheurs francophones l'arrière-plan idéologique qui justifie leur comportement linguistique.

D'autres facteurs, liés à l'évolution historique de l'Occident, expliqueraient pour une large part le phénomène de la progression de l'anglais, depuis la fin de la dernière guerre mondiale notamment. Ainsi, des facteurs d'ordre politique et économique font que le pôle majeur d'influence dans le monde occidental se situe aux États-Unis. L'hégémonie politique et économique de ce pays, fondée sur sa suprématie scientifique et économique, a inévitablement entraîné la progression de l'usage de la langue anglaise.

On assiste aussi depuis quelques décennies, comme l'ont signalé quelques communications, à une véritable explosion documentaire au sein de laquelle le poids et la qualité de l'I.S.T. de langue anglaise est à la source du déclin du français et des autres langues européennes dans le domaine scientifique et technique. Et ce ne sont pas seulement les chercheurs des États-Unis qui sont producteurs de cette I.S.T. : on

compte aussi des chercheurs non francophones qui, auparavant, écrivaient en français et de plus en plus de chercheurs français, belges, québécois, même quand ils publient dans les "revues nationales" de leur pays respectif.

Selon plusieurs participants, la qualité souvent inégale de nombreux périodiques de langue française, leur faible diffusion, leur multiplicité dans un même secteur de recherche, leur présentation déficiente, sont d'autres facteurs qui expliqueraient la désaffection de nombreux chercheurs francophones à l'égard des périodiques de langue française. Bref, les défauts majeurs reprochés aux périodiques de langue française combinés à un dynamisme reconnu internationalement aux revues de langue anglaise n'encourageraient pas de nombreux scientifiques francophones à publier dans leur langue.

Les conséquences réelles ou présumées de la prépondérance de l'anglais dans la recherche scientifique et technique sont nombreuses et relèvent, les unes de l'idéologie et les autres des impacts concrets appréhendés sur la langue française. L'on croit, par exemple, que la progression de la langue anglaise dans le domaine scientifique accentuera le développement de l'impérialisme culturel américain sur le monde occidental, que les modes de penser en français (le génie français) disparaîtront à plus ou moins long terme, que la littérature scientifique et technique française s'appauvrira et s'éteindra progressivement, que l'enseignement supérieur des sciences et la formation des chercheurs se feront de plus en plus en langue anglaise, même dans les pays francophones, et que la diversité des langues et des cultures est en péril.

D'autres voient enfin des conséquences très concrètes sur la carrière des chercheurs : l'anglais devient de plus en plus un critère objectif de progression dans la carrière, la maîtrise de l'anglais et la consécration aux États-Unis délimitent un groupe

sélect de scientifiques francophones qui, eux, ont la possibilité d'oeuvrer sur le plan international, les chercheurs anglophones ou anglicisés exercent un impérialisme scientifique sur les autres chercheurs, etc. Pour ces chercheurs, seuls ceux qui utilisent la langue anglaise dans leurs publications et leurs communications scientifiques peuvent réussir une carrière qui déborde les frontières de leur pays.

Que faire alors? Quelles que soient les mesures envisagées, la majorité des scientifiques estiment qu'il est impossible de modifier une situation de fait : "l'anglais est devenu la langue prédominante de la communicaiton scientifique"[18]. "Il ne s'agit pas là d'un véritable colonialisme, mais plutôt du choix d'une langue relativement facile à apprendre et avec laquelle on peut s'attendre à être compris de toute la communauté scientifique et technique mondiale. L'anglais est devenu, dans la plupart des pays, la langue seconde qu'il faut connaître pour réussir dans la majorité des carrières et disciplines, scientifiques ou autres. Ceci est un fait. Il serait illusoire d'espérer modifier cette situation."[19]

Pour de nombreux chercheurs, il ne faut pourtant pas croire qu'il n'y a rien à faire pour permettre au français scientifique de conserver ou même de retrouver une place relativement importante au sein de la communauté scientifique. Selon l'ancien recteur de l'Université de Montréal, monsieur Roger Gaudry, "il faut d'abord qu'il existe une ferme volonté politique de soutenir, par tous les moyens possibles, l'apport de tous ceux qui sont prêts à oeuvrer à la conservation et à l'épanouissement du français, comme moyen efficace de communication dans le domaine scientifique et technique. Les politiques doivent à cette fin être incitatives plutôt que coercitives et elles doivent commencer par des campagnes de promotion de l'usage du français dans les pays francophones eux-mêmes qui sont responsables du déclin du français."[20]

Cette volonté politique s'est fortement manifestée au cours du colloque du Conseil de la langue française. Ainsi, dans son allocution aux participants, le ministre de la Science et de la Technologie de France, monsieur Jean-Pierre Chevènement, a soutenu que, "dans le domaine de la science et de la technologie, le français doit être défendu pour qu'il demeure une langue de culture internationale. Cela coûtera cher? Certes! mais la construction d'une force de dissuasion a coûté incomparablement plus cher que ne coûtera, tout aussi vitale, une grande politique du français."[21] Les ministres québécois Jacques-Yvan Morin et Camille Laurin ont également témoigné de l'importance qu'accorde le gouvernement du Québec à cette question. Dans son discours de clôture, le ministre Camille Laurin s'est dit prêt à épauler prioritairement toute proposition de coopération entre pays francophones afin de redonner à la langue française son droit de cité dans le monde scientifique.

Enfin, retenons deux autres points qui, empruntant des libellés différents, ont été avancés par plusieurs participants dans leurs communications ou lors des discussions. D'abord, des esprits pragmatiques ont fait remarquer que la question de l'avenir du français scientifique se posait en termes d'offre et de demande. "L'offre, c'est le produit... et le produit est anglais" la plupart du temps, puisque les "États-Unis investissent plus d'argent en recherche que tous les autres pays de l'O.C.D.E."[22] mis ensemble. À ce rappel ramenant les participants face à la réalité du développement actuel de la recherche faisait écho une question préoccupante, relevant celle-là d'une inquiétude ancrée chez plusieurs participants de perdre leur identité culturelle. "La véritable question est de savoir à partir de quel seuil l'utilisation de références étrangères et la présentation des recherches dans une autre langue que la langue nationale cessent d'être un enrichissement pour devenir facteurs d'aliénation et freins au développement de la pensée. [...] L'utilisation de l'anglais comme unique langue de

travail comporte un danger : celui d'un appauvrissement de la pensée dû à la nécessité de la couler dans une terminologie et des schémas intellectuels qui la déforment et la brident."[23]

LE COLLOQUE : LES SOLUTIONS PROPOSÉES

Si nous pouvons affirmer que la majorité des intervenants et des participants au colloque se sont entendus sur la gravité du problème soulevé, tous n'ont pas été d'accord pour reconnaître le même degré d'urgence aux différentes solutions proposées. Tous n'ont pas préconisé le même type de mesures afin de donner aux chercheurs francophones le goût, la possibilité et la fierté de publier et de communiquer en français"[24], comme le disait quelque temps plus tard le représentant du Québec à l'Assemblée de l'A.I.P.L.F. Les voies de solutions esquissées n'ont pas été nombreuses, même si les actions concrètes proposées furent multiples et variées. On pourrait les classer sous deux grandes rubriques : les conditions préalables à la progression du français scientifique et les mesures concrètes à mettre en oeuvre rapidement.

Pour la première catégorie, on relève un thème qui revient presque comme un leitmotiv dans plusieurs communications (Dansereau, Pressat, Kastler, Boursin, Ouellet, Blais, Warusfel, Morizur, Pomerleau, ...) et aussi lors de nombreuses interventions à l'occasion des périodes prévues pour les discussions. Pour J.-L. Boursin, "la place idéale de la recherche française est celle que lui assignent sa valeur et le niveau de ses chercheurs". "C'est l'excellence d'une recherche qui permet sa large diffusion, même en français", affirme Pierre Dansereau. Selon l'opinion de Roland Pressat, "c'est le renom des chercheurs, l'ampleur de leurs travaux qui constituent les meilleures défenses de leur langue de travail et aident à l'imposer dans l'arène internationale". "La place du

français dans les communications scientifiques est fonction, selon Ludovic Quellet, du leadership des recherches qui se font en français." André Warusfel est d'avis que l'"influence d'un groupe vient essentiellement de la qualité de ses chercheurs, des travaux originaux"[25], etc. Selon les chercheurs eux-mêmes, c'est donc par l'excellence de leurs travaux que les scientifiques francophones se feront connaître. Voilà une condition préalable à toute amélioration de la position du français dans les domaines scientifiques et techniques.

En outre, selon d'autres chercheurs, le développement du français scientifique sera une oeuvre de coopération ou on regrettera encore longtemps, au cours d'autres colloques, le recul de plus en plus accentué de cette langue qui fut un temps une grande langue de conception et de diffusion scientifique. "Peut-on rêver", ainsi que le disait le recteur Louis-Edmond Hamelin de l'Université du Québec à Trois-Rivières, "à tous les niveaux du langage français scientifique de beaucoup plus de solidarité, de collaboration, d'échanges, j'aimerais dire d'intimité. Cette mise en commun des ressources devrait produire un agrandissement, un renforcement d'un français auquel je reconnais le caractère d'une internationalité plus vraie."[26] Cette coopération entre pays francophones doit dépasser les relations de type Nord-Sud et en arriver à une participation transnationale qui pourrait conduire à une coopération scientifique francophone nourrie par les interventions des pays de langue française en Europe, en Afrique, en Amérique et aux Antilles. "Certes, ce mouvement n'arrêtera pas la présente suprématie de l'anglais, mais il limiterait la régression du français et pourrait s'avérer le meilleur moyen d'une reprise largement souhaitée."[26] C'est à l'intérieur même de la francophonie que nous retrouvons les moyens d'assurer au français scientifique une meilleure place internationale. Il faut cependant que le français ne soit plus le prolongement d'une hégémonie historique

nationale mais bien le signe de la situation polynationale actuelle. "Le lien moteur de ce rassemblement linguistique multiplicateur", pour reprendre l'expression du recteur Hamelin, doit se situer dans les francophonies périphériques car, "d'après un modèle économique, le pouvoir tend à glisser de la région centrale vers les périphéries"[26].

Cette coopération doit donc faire en sorte que les Occidentaux francophones montrent leur détermination d'oeuvrer avec les Africains francophones, ainsi que l'a souligné le professeur Adjanohoun afin de bien faire sentir à tous que "l'objectif n'est pas celui de protectionnisme francophone, mais le renforcement d'une communauté scientifique en expansion ayant la capacité d'établir un échange plus égal avec son équivalent anglophone"[27].

On pressent bien, en effet, que mettre en oeuvre des mesures d'animation et d'aide suppose des ressources financières dont bien peu d'organismes de recherche, publics ou privés, disposent présentement. L'aide des États francophones sera donc indispensable si l'on veut réellement que les propositions ingénieuses des chercheurs, pour faire progresser le français scientifique, puissent prendre forme. Il s'agit là d'un rôle d'incitation et de coordination que seuls les gouvernements des États francophones peuvent mener avec succès s'ils s'assurent auparavant le concours des scientifiques eux-mêmes.

Excellence et coopération, voilà donc le terreau de toute croissance du français, langue scientifique. "Il n'est [donc] point utile de rechercher les causes de l'évolution actuelle dans une entreprise hégémonique des Anglo-Saxons. Le sombre tableau de l'état du français scientifique [...] dépend largement de décisions et d'actes répétés de la part de nombreux scientifiques, en Europe et en Amérique."[28] La place du français scientifique s'améliorera, lorsque les chercheurs francophones décideront avec l'aide des

États de s'entendre et de coopérer pour mieux diffuser les résultats de leurs travaux scientifiques, lorsqu'ils favoriseront la qualité et l'excellence des recherches conduites par des chercheurs francophones - ce qui est déjà le cas pour de nombreuses équipes dans les centres et les laboratoires de l'Afrique, de l'Europe et du Canada. Mais, à l'évidence, la situation du français scientifique progressera - et c'est là une troisième condition préalable - lorsqu'une "prise de conscience éclairée de la situation se fera chez une majorité de chercheurs francophones et que des actions concrètes de redressement seront mises en oeuvre collectivement par les scientifiques eux-mêmes. C'est là que l'on mesure l'importance, la nécessité même, de l'action d'associations telles la LISULF, l'ANSULF, et bientôt des associations belge, africaine, suisse de scientifiques pour l'utilisation de la langue française, afin de sensibiliser tous les chercheurs francophones aux problèmes que nous avons évoqués à de nombreuses reprises. [...] La mise en oeuvre de projets concrets de promotion du français scientifique dans les institutions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur sont des actions que ces associations devraient susciter. Il faut bien le voir, sans la volonté des chercheurs francophones, la partie est perdue d'avance. Il vaudrait mieux alors que, pour leurs intérêts personnels et professionnels, ces chercheurs se fondent sans hésitation dans l'anglo-saxonie scientifique."[29]

Une fois ces conditions réunies, ou plutôt au fur et à mesure qu'elles s'implanteront parce qu'une majorité de chercheurs y verront l'expression d'un intérêt commun, des mesures concrètes pourront être mises en oeuvre. Lors du colloque, plusieurs suggestions ont été proposées; on peut les regrouper sous six thèmes.

D'abord, des participants ont soulevé avec justesse la formidable évolution des technologies de pointe dans le domaine des communications. La multiplication des banques d'information, l'invasion de la micro-

informatique, le développement accéléré de la télématique viendront modifier radicalement la diffusion de l'information scientifique et technique. Ne faut-il pas que les francophones s'inscrivent tout de go dans ce mouvement irréversible si l'on souhaite que ces supports technologiques soient des vecteurs du progrès du français scientifique, ont fait remarquer certains participants, si l'on vise la confection de banques d'information en langue française des progiciels, logiciels et didacticiels pour l'avenir du français scientifique et technologique, etc.? Sur ce même thème, on lira avec avantage une étude publiée récemment par le Conseil de la langue française à ce sujet : Les répercussions culturelles de l'informatisation au Québec[30]. Déjà des actions sont en cours pour ce vaste secteur dans le cadre de la coopération franco-québécoise qui, de décision commune, devrait s'intensifier au cours des prochaines années.

D'autres participants ont suggéré d'"axer les efforts sur la publication d'ouvrages fondamentaux"[31]. C'est sur ce plan, d'après ceux-ci, que se joue largement le destin du français dans les sciences et la technologie. Comment en effet promouvoir le français dans les publications et les communications scientifiques, si les étudiants des collèges, des universités et des grandes écoles sont forcés, dans bien des cas, de faire leur apprentissage de la science et de la technologie dans des manuels et des livres de références conçus et rédigés en langue anglaise? Qui plus est, lorsque même dans les facultés des universités, on enseigne parfois les sciences en langue anglaise? Dans ce secteur aussi des actions sont envisagées. On le verra plus loin.

Les participants ont en outre brièvement abordé la question de la rédaction des communications et des articles scientifiques, voyant dans la piètre qualité de celle-ci l'une des causes de la régression du français dans les domaines des sciences et de la technologie. Rédaction n'allant pas à l'essentiel de ce que

l'on veut communiquer, mauvais agencement des contenus, présentation embrouillée des résultats, peu d'effort de synthèse, en un mot une rédaction peu conforme aux "règles de l'art" de la communication scientifique du type anglo-saxon, tel est le diagnostic qu'on porte sur les revues de langue française. Là aussi, depuis le colloque de Montréal, des actions ont été entreprises par le Collège de rédaction médicale : colloque de Bruxelles, séminaires de rédaction, ... en vue d'améliorer la qualité de la langue française (concision, terminologie exacte, élimination des digression, etc.) dans les domaines scientifique et technologique.

En ce qui concerne la traduction, de nombreuses suggestions partielles ont été avancées par les participants au colloque. Pour certains d'entre eux, la traduction est la panacée qui réglera tous les problèmes; pour d'autres, c'est un pis-aller dont il faut bien se satisfaire si l'on désire graduellement redonner au français, langue scientifique, la place qui corresponde à la valeur des chercheurs francophones et à la qualité de leurs travaux. Si l'on examine bien les réflexions des participants, il apparaît très clairement qu'elles sont de deux ordres. D'abord, plusieurs de ceux qui ont abordé cette question sont d'avis que "jamais la traduction ne rendra totalement compte du cheminement de la pensée initiale"[32] conçue en langue française, que "si l'on ne fait que traduire [...] ce sera une autre forme de recul"[33], qu'"une fois traduits, des articles fort intéressants [perdent] leur clarté et leur qualité[34], que l'on [risque] d'être mené beaucoup plus loin que le message original lorsque l'on traduit"[35], etc. Des propos analogues ont été entendus aussi lors de deux autres rencontres organisées, les deux années suivantes, avec la collaboration du Conseil de la langue française : le colloque Traduction et qualité de langue organisé par la Société des traducteurs du Québec, et le congrès Langue et société organisé en collaboration avec l'Association québécoise des professeurs de français et la revue Québec français[36].

À ces remarques d'ordre général se sont ajoutées quelques propositions concrètes : exiger la traduction simultanée à l'occasion de rencontres organisées par des associations internationales dont l'une des langues officielles est le français, obliger les organisateurs de rencontres internationales à prévoir le français comme une des langues officielles lorsque ces rencontres sont organisées dans un État francophone et bénéficient de subventions publiques, faire en sorte que les résumés et les sommaires des grandes revues francophones soient aussi rédigés en langue anglaise, publier des revues bilingues, soit selon une formule d'alternance des articles, soit que tous les articles soient publiés simultanément en anglais et en français, etc.

Finalement, de nombreuses propositions des participants au colloque ont porté sur les périodiques scientifiques : on a suggéré différents moyens pour accroître le rayonnement des périodiques scientifiques rédigés en français, pour améliorer la présentation des articles et la qualité de leur rédaction, pour modifier les façons de faire dans le choix des articles et rehausser leur qualité scientifique, pour accélérer la publication des articles proposés, pour inciter les chercheurs francophones à publier en français, pour ouvrir les revues francophones aux chercheurs appartenant à d'autres communautés linguistiques, pour créer de grandes revues scientifiques de langue française - des "revues phares" comme on les a appelées en France - dans certains domaines de recherche de pointe, etc.

Comme on le voit, concrétiser ces propositions suppose la création de groupes de travail et la mise en oeuvre de bien des actions pour éliminer les suggestions irréalisables, pour préciser ce que les suggestions ne font qu'esquisser, pour réunir des chercheurs prêts à collaborer à la promotion du français scientifique, pour conclure des ententes de coopération entre États francophones, pour prévoir les

budgets nécessaires, pour préparer enfin des devis techniques et financiers indispensables à l'implantation et au succès des projets élaborés. C'est à ces tâches que le Conseil de la langue française a travaillé au cours des mois qui ont suivi le colloque.

L'APRÈS-COLLOQUE

Bien des projets sont nés et bien des actions ont été entreprises au cours des cinq dernières années, avant la tenue ou à la suite du colloque de Montréal. Nous avons déjà indiqué le travail important du Collège de rédaction médicale, animé par le docteur Bénichoux, pour rappeler les qualités inhérentes au français dans le domaine scientifique (concision, précision, clarté, etc.) et pour promouvoir son utilisation par les chercheurs francophones. Nous avons souligné en outre la décision prise par la France et le Québec d'étudier sérieusement l'impact des nouvelles technologies de communication sur l'utilisation du français et de définir, là aussi, les voies d'action pour assurer une place à la langue française dans ce secteur en pleine expansion. Il ne faudrait pas oublier non plus la prise de position de l'Académie de médecine en faveur du français scientifique, les travaux de la Commission d'étude de l'Assemblée nationale française, la directive du ministre de la Recherche et de la Technologie sur la langue des communications des chercheurs français lors des rencontres scientifiques tenues en France, les actions dans certaines universités du Québec pour favoriser l'achat et l'utilisation de manuels et de livres de références écrits en français, les programmes du ministère de l'Éducation du Québec pour la production de manuels de sciences rédigés en français, la coopération entre la France et le Québec dans le domaine de la coédition de livres scientifiques, les travaux terminologiques de l'Office de la langue française du Québec, les indispensables activités d'animation de la communauté scientifique

entreprises par la LISULF et l'ANSULF, les études conduites par l'A.I.P.L.F., lors de ses rencontres d'Ottawa, de Dakar et de l'île de Jersey; enfin, les propositions avancées par des organismes comme la CREPUC, l'A.C.C.T., l'ACFAS, le CILF, l'AUPELF, etc., et les actions de sensibilisation entreprises lors de forums organisés par ces organismes.

Sensibilisation au problème, animation de la communauté scientifique, étude approfondie de la situation, recherche de moyens d'action, mise en oeuvre de projets concrets, voilà ce qui a été réalisé depuis quelques années. Voilà ce qui a largement modifié l'état des choses. Aujourd'hui, on ne se sent plus isolé lorsqu'on défend la cause du français. Aujourd'hui, même si certains ne voient pas encore la nécessité de promouvoir le français dans les domaines scientifique et technique, ils ne s'acharnent plus à énumérer inlassablement les obstacles infranchissables ou les contre-indications dangereuses. Aujourd'hui, il est possible et faisable de mettre en oeuvre des actions efficaces de promotion d'une langue qui, depuis toujours, fut l'un des supports importants et l'un des vecteurs principaux du développement des sciences fondamentales et appliquées.

Deux projets doivent cependant retenir quelques moments notre attention : celui de l'A.I.P.L.F. relatif à la création d'une Caisse internationale du livre scientifique de langue française et celui concernant la création d'une revue de recherche bio-médicale.

UNE CAISSE INTERNATIONALE DU LIVRE

Pour le premier projet, on en trouve l'origine dans une proposition adoptée par l'Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française qui :

- proposait la création d'une **Caisse internationale du livre (CIL)** chargée d'aider à la production (ou à la traduction), à la publication et à la diffusion du livre et du manuel scientifique et technique en langue française;

- et priait le Conseil de la langue française d'effectuer les études nécessaires à cette création et demandait qu'un projet précis et chiffré soit soumis à la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil de la langue française a accepté le mandat tout en remerciant l'A.I.P.L.F. de la confiance qu'elle lui avait témoignée. Le projet préparé par le Conseil, suite à plusieurs consultations en France, au Québec et aux États-Unis, a été remis à l'A.I.P.L.F. et étudié lors de son Assemblée générale de juin 1983 à l'Île de Jersey. En voici les principaux points[37]. Le Conseil propose que, pour des raisons d'économie et d'efficacité :

> la CIL devrait s'en tenir strictement aux champs d'activité suivants : 1) aide à l'édition du livre et du manuel scientifiques et techniques; 2) aide à la diffusion de ces livres. Toutes les opérations de la CIL devraient donc se greffer autour de ces deux champs, comme par exemple :
>
> - **pour ce qui est de l'aide à l'édition** : le dépistage des besoins de telle ou telle publication scientifique dans les pays francophones, la sollicitation des auteurs, le choix des éditeurs et les conditions de contrat;
>
> - **pour ce qui est de l'aide à la diffusion** : la connaissance des barrières économiques qui freinent la pénétration du livre fran-

> çais dans les divers pays concernés, l'établissement de relations efficaces et suivies avec divers agents ou divers relais, un programme articulé d'information et de mise en marché.
>
> L'objectif premier de cette Caisse est donc de gérer un fonds international destiné à augmenter et à faciliter, selon les besoins des pays membres de la francophonie internationale, la production et la diffusion du livre scientifique et technique de langue française de même que l'accès à celui-ci au moyen de prix compétitifs qui tiennent compte aussi du pouvoir d'achat limité de certaines régions.

Après avoir indiqué les avantages de l'insertion de la CIL "dans une structure d'accueil jouissant déjà de la reconnaissance voulue au sein de la francophonie et sur le plan international", le Conseil suggère "une structure autonome légère, ce qui n'empêcherait pas la CIL de solliciter l'aide de la compétence d'organismes comme l'A.C.C.T., l'AUPELF, le CILF dont l'expérience peut être extrêmement secourable". Cette proposition du Conseil vise à "assurer à la CIL la plus grande marge de manoeuvre possible et à lui conférer toute l'autonomie nécessaire à l'implantation rapide et efficace de programmes nouveaux".

Le Conseil propose aussi, "compte tenu de la conjoncture économique et par souci d'efficacité, [...] une structure interne légère qui pourra permettre, à court terme, d'atteindre les mêmes objectifs", soit un conseil d'administration de sept membres, un Conseil d'orientation scientifique de 10 membres, un secrétariat composé d'un secrétaire général et de deux adjoints, l'un à l'édition, l'autre à la diffusion.

La CIL administrerait, selon les propositions du Conseil, trois programmes principaux :

- **Étude des besoins de production et de diffusion.** Il faudra partir des inventaires existants et se mettre en contact avec les agences de diffusion, les maisons d'édition, les centres de documentation des organismes de recherche, les collèges et les universités. On laissera de côté les revues de spécialisation ou de vulgarisation pour se concentrer sur les manuels d'enseignement (pour le primaire et le secondaire) et les ouvrages scientifiques (pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'industrie).

- **Aide à l'édition.** Nous employons le mot "édition" dans son sens le plus général. Ce programme, qui sera le plus important au départ, pourra permettre aussi bien la création de nouveaux ouvrages en français que la traduction en français d'ouvrages en langues étrangères, sans exclure éventuellement l'adaptation d'ouvrages d'expression française dans les langues nationales (par exemple, pour l'enseignement primaire). Nous croyons que, la première année, la CIL peut aider à la publication de 30 ouvrages. Le chiffre de 30 titres qui a été retenu semble correspondre à ce qu'une équipe scientifique peut raisonnablement assumer.

- **Aide à la diffusion.** Il est évident qu'au point de départ une partie du budget alloué à ce programme devra être affectée à l'identification des obstacles qui freinent la pénétration du livre français dans certains pays et à la mise en place des moyens les plus aptes à franchir ces barrières. Ce programme verra ensuite à constituer les réseaux et les relais qui, sur le plan international, assureront efficacement l'acheminement et la diffusion des ouvrages produits. Ici, comme dans les autres programmes, la CIL s'appuiera d'abord sur des organismes existants et aura ses correspondants à l'étranger.

À la suite de ces propositions, le Conseil suggère un budget prévisionnel et le mode de financement des projets de la CIL. Retenons finalement qu'en conclusion, le Conseil indique que :

> Nous avons opté pour une structure autonome et légère. Nous croyons que le succès de la Caisse en dépend. Celle-ci ne sera efficace que si on garantit sa liberté d'action (les interférences gouvernementales ne peuvent qu'entraver son fonctionnement) et son efficacité d'intervention (la part importante du budget doit aller à l'édition et à la diffusion et non à l'accroissement du personnel ou l'administration interne).

Le succès de la CIL repose également sur une conception égalitaire de la coopération. La création de cette Caisse ne doit pas être une entreprise de récupération ni l'occasion de privilégier les intérêts commerciaux, nationaux ou culturels d'un État par rapport à un autre. Si c'est l'A.I.P.L.F. qui crée la CIL, elle devra avoir cette préoccupation bien en vue.

Le succès de la CIL dépend aussi de la conviction avec laquelle elle aura recours aux structures et aux compétences existantes. En aucun moment il ne faudra croire que la CIL est un organisme qui peut se suffire à lui-même. Car, plutôt qu'un organisme, elle devrait être avant tout un mouvement de sympathie, de sensibilisation et d'action qui s'appuie sur les autres, sollicite leur aide, constitue un réseau et assure sa présence au moyen de multiplicateurs. Aussi par exemple, si la CIL n'est pas à l'intérieur de l'A.C.C.T., ce n'est pas afin de s'en éloigner, mais au contraire pour avoir librement recours à elle, solliciter sa participation financière ou son aide sur le plan des relations internationales.

> Le succès de la CIL dépend encore de sa capacité de définir clairement le genre de production qu'elle veut diffuser et qui puisse répondre aux besoins. Nous ne croyons pas que la vocation de cette Caisse soit de concurrencer sur le marché international les livres techniques les plus luxueux.

Après étude du rapport du Conseil de la langue française, l'Assemblée générale de l'A.I.P.L.F. a confié au secrétariat général de cet organisme, par résolution adoptée unanimement, le soin de poursuivre "avec l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.) l'étude de modalités pratiques de la mise en oeuvre de cette Caisse". Voilà un dossier bien engagé; l'on peut espérer que bientôt le livre scientifique de langue française disposera de ressources susceptibles d'en accroître la production et d'en assurer la diffusion à travers toute la francophonie.

UNE GRANDE REVUE DE RECHERCHE

Le second projet, celui de la création d'une revue de recherche bio-médicale, remonte aux semaines qui ont immédiatement suivi la tenue du colloque. Dès les premiers mois de 1982 et jusqu'en juin 1983, des rencontres de travail ont eu lieu entre la France et le Québec, dans le cadre de leur coopération, pour définir un projet conjoint relatif à la création de grandes revues de recherche de langue française. Voyons brièvement les principaux éléments de ce projet qui a reçu l'aval des premiers ministres français et québécois lors de leur rencontre en juin 1983.

Il faut noter, d'abord, que la création d'une revue de recherche bio-médicale se situe dans le cadre d'un programme franco-québécois d'amélioration et de création de quelques grandes revues de recherche rédigées en langue française. Une fois mis en route le

premier projet, deux autres thèmes - **les technologies de communication, l'ingénierie et le développement** - ont été retenus pour étude par la Commission de coopération franco-québécoise. L'objectif visé est de fournir aux chercheurs de langue française, notamment à ceux du domaine bio-médical pour le premier projet, des périodiques de haute tenue scientifique qui puissent leur permettre de s'exprimer dans leur langue et de faire connaître à la communauté scientifique internationale leurs résultats originaux de recherche.

Le modèle retenu est celui des grandes revues de recherche présentant essentiellement des résultats inédits de travaux scientifiques et des articles de synthèse qui font le point des connaissances dans un secteur donné de recherche. Les articles de la revue bio-médicale porteront sur l'un ou l'autre des champs de disciplines suivants : la recherche dans les diverses disciplines médicales et l'investigation clinique; la recherche en biologie; la recherche dans d'autres disciplines (par exemple en physique, en chimie, en pharmacie, etc.) pour autant qu'elle a un impact immédiat et évident sur le développement de la recherche bio-médicale. Les chercheurs, les enseignants des universités, les praticiens des sciences, les concepteurs de politiques scientifiques, les administrateurs d'organismes de recherche et les étudiants constituent en outre le public cible visé. Quant au choix des articles, l'excellence sera le critère ultime de décision : des comités de lecture composés de pairs seront formés à cette fin.

Le comité de direction et le comité scientifique de la revue seront composés de chercheurs français et québécois auxquels viendront s'ajouter d'autres chercheurs francophones ou d'une autre langue. La France et le Québec se sont engagés à financer le projet pendant trois ans. Le niveau annuel du déficit devra cependant faire l'objet d'un accord entre les parties; les responsables de la revue devront s'y conformer. Durant cette période, la revue doit progresser vers son autofinancement.

La formule proposée a fait ses preuves; c'est celle de revues comme Nature et Science qui remportent un succès considérable et qui ont su développer un environnement scientifique de qualité pour le monde anglophone et la communauté scientifique internationale. Par ailleurs, il n'existe actuellement aucune revue de langue française qui couvre ce créneau et qui offre un lieu d'échanges scientifiques pour les chercheurs désireux de s'exprimer en langue française. Des contacts auprès de nombreux chercheurs québécois, français, belges, etc. indiquent clairement que ceux-ci, et parmi les plus grands, sont prêts à collaborer au lancement d'une pareille revue et à transmettre en langue française, des résultats de leurs travaux. Finalement, étant donné le large bassin potentiel de lecteurs et les revenus envisagés avec la publicité, l'aide indispensable des États au cours de la période de lancement pourra progressivement diminuer sans remettre en cause le succès du projet.

Voilà un projet qui peut être réalisé dans des délais raisonnables. L'aide des gouvernements français et québécois est confirmée. De nombreux chercheurs sont prêts à poser les gestes nécessaires pour que la langue française reprenne une part du terrain perdu. Le projet a été étudié dans tous ses aspects : type de revue, organisation, clientèle, diffusion,... Les organes administratifs (MIDIST, M.R.E., C.L.F., M.A.I.Q.) ont mis en oeuvre les moyens pour qu'une coopération s'organise entre la France et le Québec ainsi qu'avec les autres États francophones. Il ne reste qu'à réaliser ce projet, et à l'automne, à Québec, le comité scientifique de la revue s'y attaquera.

ET L'AVENIR?

La mise en oeuvre de ces deux projets ne réglera pas tout, on s'en doute bien. Plusieurs autres actions devront être entreprises au cours des prochaines

années, si une majorité de chercheurs francophones désirent réellement que la langue française reprenne la place qui lui revient dans les domaines scientifique et technique, étant donné le volume et la valeur des recherches conduites par des scientifiques francophones. Nous en avons indiqué quelques-unes dans les pages précédentes et nous pouvons espérer que leur début de réalisation s'intensifiera dans l'avenir.

Pour terminer, nous voudrions toutefois revenir sur trois thèmes de réflexion et d'action qui, depuis le colloque, tout au long des discussions et des rencontres, ont souvent retenu l'attention de ceux qui s'intéressent à l'avenir du français scientifique. Tout d'abord, plusieurs scientifiques sont d'avis que, si l'on veut vraiment ralentir l'érosion de la langue française en science et en technologie, il faut commencer par rendre disponibles, pour tous les élèves et les étudiants des lycées, des collèges et du premier cycle universitaire, des manuels et des livres de références scientifiques rédigés en français qui proposent l'état le plus actuel de la recherche scientifique dans tous ses domaines. On sait déjà que des actions institutionnelles et de coopération sont présentement en voie de réalisation. Cependant, il est clair, de l'expérience même de nombreux professeurs, que le rôle joué par les scientifiques eux-mêmes, à ce propos, est primordial. Si envers les jeunes, à qui ils veulent transmettre leurs connaissances et le goût pour le travail scientifique, ils ne manifestent pas en même temps une volonté d'utiliser le français dans leur travail professionnel ainsi que leur attachement pour une langue qui, encore aujourd'hui, permet à plusieurs d'entre eux de faire connaître leurs résultats de recherche, on ne pourra longtemps espérer de l'avenir.

En deuxième lieu, nombre de nos interlocuteurs nous ont fait connaître leurs expériences traumatisantes et leurs craintes justifiées quant à l'avenir du français dans les organismes et les associations

scientifiques internationaux. On sait que pour plusieurs de ces organismes le français est reconnu langue officielle pour les communications écrites et pour les délibérations. On sait aussi que ce statut est battu en brèche en de nombreuses occasions et que ce mouvement s'est accéléré au cours des dernières décennies. Il ne s'agirait donc pas ici d'appliquer de nouvelles mesures de promotion du français mais de consolider des positions déjà acquises en exigeant le respect de notre langue commune. C'est là, nous semble-t-il, tout un champ d'interventions essentielles pour l'action des administrateurs gouvernementaux des États de langue française et pour celle des membres francophones de ces organismes et associations. Il ne faut pas que notre langue soit uniquement utilisée pour la "lettre annuelle aux membres" mais bien aussi comme langue de communication lors des congrès et colloques internationaux et pour la diffusion des travaux de recherche produits.

Enfin, à l'occasion de tous nos échanges sur l'avenir du français scientifique, une réflexion, largement répandue parmi ceux qui s'intéressent à la question, a d'abord éveillé notre attention pour se transformer peu à peu en conviction profonde : la situation présente ne pourra qu'empirer si les chercheurs eux-mêmes ne prennent pas en main les destinées du français scientifique. Il faut être lucide et convaincu avant de vouloir convaincre et entreprendre. Même si l'aide des États est acquise pour réaliser des projets de développement du français scientifique, rien ne pourra être gagné à moins que les premiers intéressés eux-mêmes ne saisissent toute l'importance de ce qu'il y a à accomplir, sans un travail patient et adroit d'animation d'une majorité de scientifiques et de chercheurs pour que ceux-ci prennent conscience de la dégradation de la situation, en prévoient les conséquences et constatent qu'il existe des mesures réalisables de promotion de notre langue dans les domaines scientifique et technologique. Voilà un

vaste secteur d'engagement où des associations de chercheurs devraient en priorité orienter leurs actions.

Il faut bien se rendre compte finalement que la langue française n'est pas la langue nationale d'un seul État; qu'elle est encore, pour une large part, une langue de communication internationale (la deuxième après la langue anglaise) pour des communautés de cultures et de niveaux de développement divers réparties notamment en Afrique, en Amérique et en Europe. C'est ce qui fait la force de notre langue commune. C'est ce qui - encore aujourd'hui mais pour combien de temps si on laisse la situation évoluer d'elle-même - lui confère un avantage qu'il faut ressaisir pour que, grâce aux travaux scientifiques et aux recherches savantes des francophones, nous puissions contribuer ensemble - et de façon originale - au développement social et culturel de l'humanité.

RÉFÉRENCES

1. Programme du colloque.

2. Livre blanc de la politique scientifique québécoise, Québec, Éditeur officiel, 1980. Ajoutons que déjà en 1978, le Livre blanc sur La politique québécoise du développement culturel soulevait la question des rapports entre la science, la culture et le développement et apportait des informations sur la langue d'usage des chercheurs québécois.

3. Programme du colloque.

4. Programme du colloque.

5. Bureau national de l'information scientifique et technique remplacé par la MIDIST.

6. Voir les actes du colloque d'Orsay, Le français chassé des sciences, Paris, Cireel, 1981, 163 p., surtout la bibliographie en fin de volume.

7. Maurice Mercier, Actes du colloque international "L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques", vol. II : L'avenir du français dans la science et la technologie. Un défi aux chercheurs francophones et aux francophones chercheurs, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Documentation du Conseil de la langue française", n° 12, 1983, VIII-287 p.

8. CROP, "La langue française et l'information scientifique et technique. Opinions des chercheurs québécois francophones", Actes du colloque international "L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques, vol. III, partie I, pp. 3-56, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française,

"Documentation du Conseil de la langue française", n° 13, 1983, VIII-324 p.

9. Jean-Pierre Van Deth, "Plaidoyer pour une conscience linguistique", Le français chassé des sciences, Paris, CIREEL, 1981, p. 152.

10. La prétention de l'I.S.I. de recenser les meilleures revues ne fait pas l'unanimité. Plusieurs observateurs mettent en cause l'impartialité de cet organisme quant au choix des revues. C'est ainsi que seulement 10% de la production française serait recensée par l'I.S.I. Cependant, étant donné l'importance des Current Contents dans la diffusion de l'information scientifique, étant donné également l'intérêt que les milieux scientifiques accordent à cette recension, on ne peut être indifférent aux statistiques obtenues de cette source.

11. Michel Amyot, "La langue de publication des chercheurs québécois et français selon les données de l'Institute for Scientific Information, 1974 à 1980, Actes du colloque international "L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques", vol. III, partie I, pp. 171-195, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Documentation du Conseil de la langue française", n° 13, 1983, VIII-324 p.

12. Ginette Gablot, Bruno de Bessé et Jacques Michel, "La langue de publication des chercheurs francophones", Actes du colloque international "L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques", vol. III, partie I, pp. 135-170, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Documentation du Conseil de la langue française", n° 13, 1983, VIII-324 p.

13. Ces pourcentages sont calculés en 1980 à partir d'un nombre d'articles sensiblement du même ordre pour les deux sources : I.S.I. : 25 027, C.N.R.S. : 28 579.

14. Les données du C.N.R.S. incluent les chercheurs des organismes anglophones du Québec. Ces chercheurs anglophones, pour la grande majorité, publient presque exclusivement en anglais. Il faut donc soustraire ces données de nos compilations si nous voulons mesurer l'usage du français par les chercheurs qui oeuvrent dans les organismes francophones.

15. Les données de l'I.S.I. permettent de comparer la situation de 1980 à celle de 1974.

16. Michel Amyot, op. cit.

17. Arnold J. Drapeau, "Les publications et les communications scientifiques. La langue utilisée par les chercheurs des Centres de recherche des universités francophones du Québec", Actes du colloque international "L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques", vol. III, partie I, pp. 57-135, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Documentation du Conseil de la langue française", n° 13, 1983, VIII-324 p.

18. Fernand Labrie, communication présentée lors du colloque.

19. Roger Gaudry, allocution de clôture prononcée lors du colloque.

20. Roger Gaudry, idem.

21. Jean-Pierre Chevènement, allocution prononcée lors du colloque.

22. Jacques-E. Lefebvre, communication présentée lors du colloque.

23. Marie-Claude Smouts, communication présentée lors du colloque.

24. La langue française dans les publications et les communications scientifiques et techniques, communication présentée par Me Fernand Lalonde, membre de la section du Québec lors de la 12e Assemblée générale de l'A.I.P.L.F., tenue à Dakar, du 10 au 17 janvier 1982, p. 13.

25. Extraits des communications présentées lors du colloque.

26. Louis-Edmond Hamelin, communication présentée lors du colloque.

27. Édouard Adjanohoun, communication présentée lors du colloque.

28. Gérard Lapointe, communication présentée lors du colloque de Bruxelles sur La promotion du français comme langue scientifique, juin 1982.

29. Gérard Lapointe, idem.

30. Jean Goulet, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française/Études juridiques"", n° 12, 1982, 98 p.

31. André Warusfel, communication présentée lors du colloque.

32. Marie-Claude Smouts, communication présentée lors du colloque.

33. Pierre Dansereau, communication présentée lors du colloque.

34. Un participant au débat.

35. Un participant au débat.

36. Le premier, à Hull, en janvier 1983 et le second, à Québec, en novembre 1982. Les actes de ces rencontres paraîtront bientôt.

37. Projet de création d'une Caisse internationale du livre présenté par le Conseil de la langue française à l'A.I.P.L.F., mai 1983.

XIII

L'AVENIR DU FRANÇAIS ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

Jean CLOUTIER

Président, directeur général de

l'Institut international de la communication

Professeur associé

Université Paris VII

AVANT-PROPOS: "JUSTIFICATION MÉTHODOLOGIQUE"

> "Les plus grands progrès des sciences contemporaines se sont effectués en réintégrant l'observateur dans l'observation." - Edgar Morin

> "Il serait tout d'abord indispensable d'éliminer la peur de s'engager dans une réflexion créative qui soit de type subjectif." - Carl Rogers

Ce texte, écrit à la demande du Conseil de la langue française, se veut une tentative de "systémographie"[1]. Je vais tenter, tel qu'il me l'a été demandé, d'"observer la réalité" mais non pas en faisant une "synthèse significative de données tirées des recherches existantes", mais à partir de mon observation personnelle de la réalité. Je vais ensuite "interpréter" non pas "des données", mais mes perceptions de la situation afin d'en "tirer les conséquences possibles en terme d'avenir".

Enfin, je vais oser proposer des "moyens à prendre pour assurer l'avenir du français", car toujours "ma réflexion est orientée vers l'action". Je vais, pour ce faire, tenter d'appliquer la démarche globale, basée sur la théorie du système général (ou si l'on préfère sur la théorie générale des systèmes) que je professe depuis quelques années dans des universités françaises, à des étudiants de doctorat en communication.

Le **premier précepte** de cette démarche est de se définir soi-même par rapport à sa recherche afin de réintégrer "l'observateur dans l'observation", comme le dit si justement Edgar Morin[2]. C'est difficile car il faut non seulement vaincre cette peur dont parle Carl Rogers, mais aussi surmonter sa pudeur afin de se

mettre à nu devant ses lecteurs surtout en songeant que certains de ceux-ci sont des collègues universitaires!

Ce qui me permet d'intervenir dans cette recherche, c'est à la fois mon expérience de la communication et celle du monde francophone.

Dans le domaine de la communication, je suis à la fois un communicateur professionnel, un communicologue et un pédagogue. En tant que communicateur, j'ai pratiqué le journalisme, ayant été le premier correspondant des réseaux français de Radio-Canada aux Nations unies (1964-1966), les relations publiques -j'ai fondé et dirigé le Bureau d'information de l'Université de Montréal (1966-1968), l'audio-visuel - j'ai fondé et dirigé le Centre audio-visuel de cette même université, la communication en général, -j'ai fondé et je dirige depuis l'Institut international de la communication (depuis 1975). Il faut ajouter une implication dans trois compagnies que j'ai créées avec des collègues : Télécinéradio Production inc. (1957-1958), Société générale d'intervention en communication SOGIC (1970-1972), Télémédiatique inc. (depuis 1981).

En tant que communicologue, j'ai dirigé plusieurs projets de recherche, notamment sur les théories de communication, sa pédagogie et ses nouvelles technologies. J'ai publié plusieurs ouvrages sur la communication[3] et j'ai obtenu en 1979 un doctorat d'État ès lettres et sciences humaines (option sciences de l'information et de la communication) à l'Université de Bordeaux III, avec Robert Escarpit. En tant que pédagogue de la communication, j'enseigne un peu partout depuis 1970, l'année où avec deux collègues j'avais préparé un cours télévisé d'introduction à l'audio-visuel à Radio-Canada. Je suis professeur associé de communication à l'Université de Paris VII et je peux me vanter d'avoir été refusé comme professeur dans presque toutes les universités francophones du Canada!

Deuxièmement, je suis un homme de la francophonie. Québécois de naissance (ce qui voulait dire dans mon jeune temps originaire de la ville de Québec), j'ai terminé mon cours classique à Saint-Boniface au Manitoba et j'ai vécu en France plusieurs années; ma femme est française. Je travaille avec l'Afrique francophone depuis les lendemains des Indépendances, dans le cadre de l'UNESCO d'abord, puis dans celui de l'ACDI ensuite. J'ai été associé à la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, j'ai oeuvré pour l'AUPELF, etc. Au milieu de tout cela, j'ai vécu près d'une année à Londres et deux ans à New York. J'ai fait mon cours de droit à Montréal et j'y vis de nouveau depuis 17 ans, "entre mes voyages".

Le **second précepte** de la démarche globale est de cerner l'objet observé, dans ce cas-ci nous avons deux objets d'étude, la langue française et les nouvelles technologies de communication, mais ce ne sont pas elles qui nous intéressent en soi, ce sont les **interrelations** qui s'établissent entre les deux. En fait, le véritable objet de notre étude, c'est la communication. Je vais recourir à des représentations graphiques qui seront des moyens de positionner les éléments les uns par rapport aux autres. Enfin, à l'intérieur du macro-système de communication politico-économico-socio-culturel dans lequel s'inscrivent les Québécois et les autres "parlant français", je vais retenir les éléments systémiques suivants:

1. **les intervenants**, c'est-à-dire ceux qui parlent le français - c'est **le monde francophone**,

2. **l'environnement**, en quelque sorte l'espace-temps de l'humanité de 1983 - c'est **le monde en mutation**,

3. **les médias** ou plus exactement les nouvelles technologies de communication - c'est **le monde en..tique**,

4. **l'information,** langue et message - c'est **le monde des cultures,**

5. **les interactions** ou le fonctionnement du système et la possibilité de l'orienter - c'est **l'action sur le monde.**

Il est évident que chacun de ces éléments sera étudié succinctement, que chacun pourrait donner lieu à des recherches étendues, mais ce qui compte c'est de les mettre en interrelation dynamique. C'est ce que je vais tenter de faire dans ce texte.

1. LE MONDE FRANCOPHONE, UN SOUS-SYSTÈME DE COMMUNICATION

> "Le précepte du globalisme : considérer toujours l'objet à connaître par notre intelligence comme une partie immergée et active au sein d'un plus grand tout. Le percevoir d'abord globalement dans sa relation fonctionnelle avec son environnement sans se soucier outre mesure d'établir une image fidèle de sa structure interne dont l'existence et l'unicité ne seront jamais tenues pour acquises."
> -Jean Louis LeMoigne

Nous avons vu que le véritable objet de notre étude est la communication, plus exactement la communication en langue française. Or la communication n'est pas, comme on le croit trop souvent, une simple transmission d'informations entre des Émetteurs qui savent et des Récepteurs qui ne savent rien. Ce n'est pas non plus un moyen efficace d'atteindre des objectifs à les "vendre" à tout prix à des Récepteurs qu'ils auront pris pour "cible". Non, ces deux modèles, le premier, linéaire et dogmatique, le second, cybernétique et behavioriste, ne rendent pas compte de

la réalité complexe qu'est la communication. Nous proposons de considérer la communication comme un système ouvert d'interrelations d'intervenants (que ce soit des hommes, des groupes, des organismes, des institutions, des pays même) entre eux (directement ou à travers des médias) ou avec des médias. Ces interrelations sont fonction de l'environnement (c'est-à-dire un espace-temps donné), sont structurés par l'information (considérée comme principe organisateur) et tendent vers des interactions (qui constituent la finalité du système)[4].

Cette définition peut, à première vue, sembler complexe. Elle est cependant opérationnelle, tant au niveau de la micro-analyse où elle permet d'étudier la relation des hommes entre eux, qu'au niveau de la macro-analyse, où elle nous permettra de situer les peuples francophones au sein du macro-système de communication que constitue l'humanité. Au fur et à mesure de notre étude, cette définition se précisera, elle contient tous les éléments systémiques que nous allons analyser : **les intervenants**, c'est-à-dire les peuples francophones, **l'environnement**, celui d'un monde en mutation, **les médias** qui deviennent l'ensemble des nouvelles technologies en...tique, **l'information**, inséparable des concepts de langage, langue et culture et enfin **l'interaction** qui peut ne pas être qu'aléatoire.

Dans cette étude, nos **intervenants** sont tous ceux qui parlent le français. Pour comprendre les problèmes qui se posent quant à l'avenir de leur langue, il faut faire de nombreuses distinctions. La situation est nécessairement différente pour le Québécois, le Français et l'Africain. Afin de faciliter notre analyse, dressons un "systémographe" du monde francophone (voir fig. 1.1).

Complétons cette représentation symbolique par une analyse graphique (fig. 1.2). Ce dernier tableau pourrait constituer un moyen très puissant d'analyse

du monde francophone, nous nous en servons uniquement pour faire ressortir quelques caractéristiques qui nous seront éventuellement utiles pour élaborer quelques recommandations quant aux moyens d'assurer l'avenir de la langue française.

De ces figures se dégagent les points suivants:

1. le monde francophone s'étend sur trois continents principaux et a des ramifications dans les autres,

2. la relation Nord-Sud est nécessairement importante au sein de ce monde (ceux qui oeuvrent dans les institutions de la francophonie le savent),

3. seules les populations francophones des pays occidentaux sont de langue maternelle française, pour toutes les autres, le français est une langue seconde,

4. la France est le seul pays unilingue français,

5. le Québec est le seul endroit où la langue occupe à la fois une position majoritaire et possède un statut de seule langue officielle,

6. il y a une différence importante entre la population totale des pays dont la langue française est soit la langue officielle, soit une des langues officielles, soit une langue d'usage et la population de ceux qui la parlent effectivement.

On se rend compte que le monde francophone est pour le moins un **sous-système non homogène,** que ce soit de par la diversité des peuples qui le composent ou de par leur rapport variable avec la langue française. On peut peut-être se poser maintenant la question suivante : quelle est la place qu'occupe le Canada francophone et plus particulièrement le Québec au sein de ce monde francophone? En revoyant notre systémographe, on se rend compte que, même s'il est

FIGURE 1.1

LE MONDE FRANCOPHONE : SYSTÉMOGRAPHE

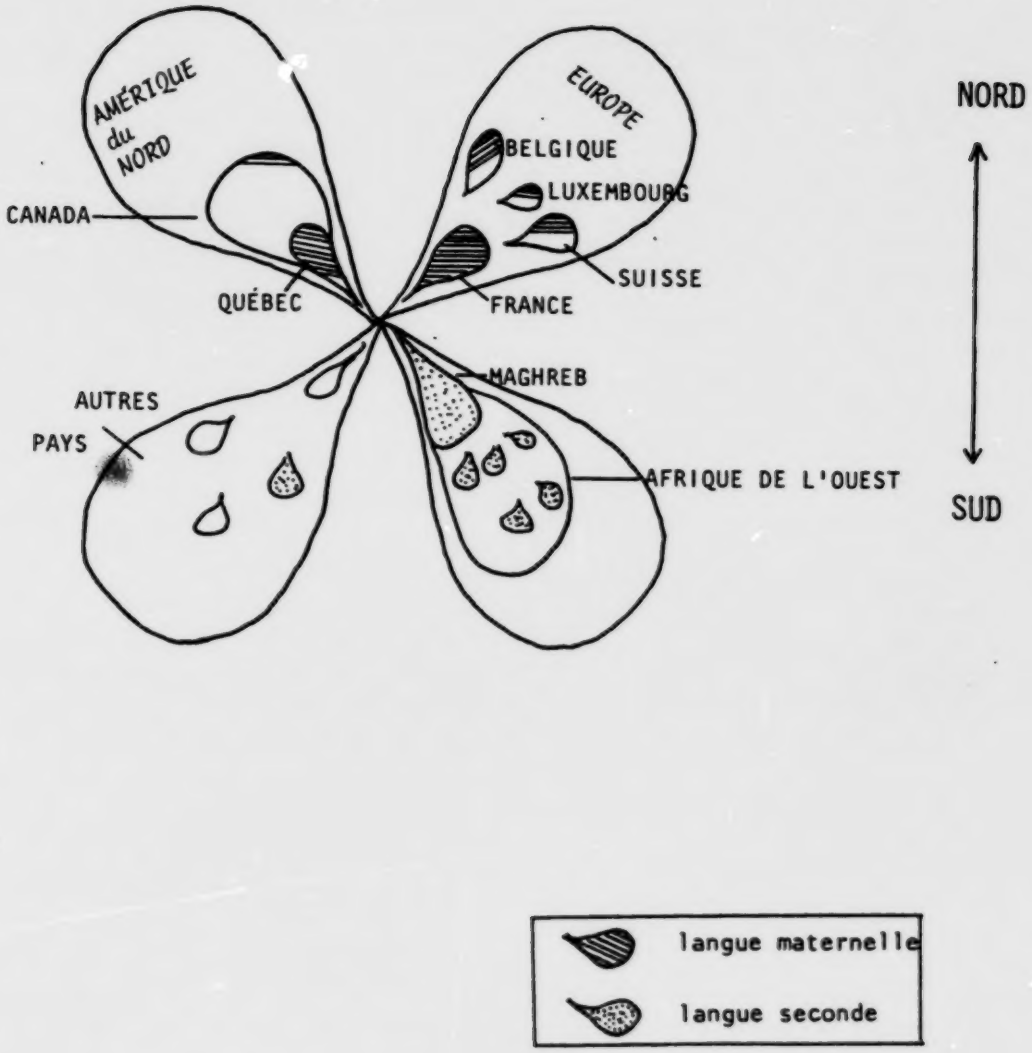

FIGURE 1.2

LE MONDE FRANCOPHONE : ANALYSE GRAPHIQUE

	LANGUE		POSITION			STATUT	
	matern.	seconde	unit.	major.	minor.	officiel	parlé
EUROPE							
-France	x		x			x	
-Belgique	x				x	x	
-Suisse	x				x	x	
-Luxembourg	x				x	x	
AMÉRIQUE DU N.							
-Canada	x				x	x	
-Québec	x			x		x	
AFRIQUE							
-Maghreb							
-Maroc		x			x		x
-Algérie		x			x		x
-Tunisie		x			x		x
Sud-Sahara							
-Bénin		x			x	x	
-Burundi		x			x	x	
-Cameroun		x			x	x	
-Centre-Afr.		x			x	x	
-Congo		x			x	x	
-Côte-d'Ivoire		x			x	x	
-Gabon		x			x	x	
-Guinée		x			x	x	
-Haute-Volta		x			x	x	
-Mali							
-Mauritanie							
-Niger		x			x	x	
-Rwanda		x			x	x	
-Sénégal							
-Tchad							
-Togo							
-Zaïre		x			x	x	
AUTRES							
-Djibouti		x			x	x	
-Madagascar		x					x
-Comores		x			x	x	
-I.Maurice		x			x	x	
-Haïti		x			x	x	
-Seychelles		x			x		x
-Liban		x			x		x
-Laos etc.		x			x		x

originaire de la France, le Canadien francophone est avant tout un Nord-américain. De notre analyse graphique, il ressort que la grande différence entre le Canada et le Québec vient du fait que, dans le Canada, le francophone a une position minoritaire alors qu'au sein du Québec, il a une position majoritaire. Cette seule différence justifie, à nos yeux, la différence que l'on fait au sein du monde francophone entre le Canada et le Québec et ce, en dehors de tout débat politique. Les moyens pour assurer l'avenir du français ne seront pas nécessairement les mêmes et varieront en fonction de son caractère de langue maternelle ou de langue seconde, de langue majoritaire ou minoritaire, et selon qu'il s'agit de la France, du Québec, du reste du Canada, de l'Afrique noire ou du Maghreb.

Quant à la nature de la **francophonie,** il s'agit d'une expression relativement nouvelle qui tend à décrire cette fois un **sous-système artificiel** composé des éléments disparates du monde francophone qui ont une certaine volonté politique de promouvoir ce qu'ils ont en commun, c'est-à-dire, un certain usage de la langue française.

Pourtant, c'est l'existence même du concept de francophonie qui doit permettre d'influencer l'évolution purement aléatoire du monde francophone. En effet, seule une volonté politique précise pourra avoir un impact sur le cours de l'histoire de façon à ce que l'avènement des nouvelles technologies de communication ait des conséquences bénéfiques plutôt que négatives sur l'avenir du français.

Ce sous-système francophone cohabite avec plusieurs autres. Pour lui, le plus important et d'une certaine façon le plus menaçant est le sous-système anglophone. En effet, l'"anglophonie" constitue une force d'attraction qui menace les autres systèmes. Il peut être utile d'analyser ce système car on s'aperçoit qu'il est le fruit d'une évolution.

Il trouve son origine dans la force de la Grande-Bretagne au XIX^e siècle mais il connaît une deuxième étape très différente au XX^e siècle, sa force ne vient plus cette fois du Royaume-Uni mais des États-Unis d'Amérique qui ont créé un nouvel ensemble parlant anglais mais dont les systèmes de valeur (la culture) diffèrent considérablement de ceux sous-tendus par la civilisation anglaise. Maintenant, l'anglais est en train de connaître une troisième mutation et de s'implanter comme langue internationale de communication (langue véhiculaire) du monde de 1983.

D'autres systèmes cependant rétablissent un certain équilibre, l'un d'entre eux est celui créé par le monde hispanique. L'espagnol est une langue parlée par de nombreux pays et ce système est peut-être celui le plus apte à servir de modèle à la francophonie, au point qu'il est possible de penser à un rapprochement des divers pays parlant l'une ou l'autre des langues latines, le français, l'espagnol, le portugais, l'italien. Nous aurions alors un grand ensemble que l'on pourrait appeler la "latinophonie", qui aurait en commun une certaine vision des choses et qui serait assez puissant pour éviter l'absorption par le monde anglophone.

Cette hypothèse de travail peut permettre de concevoir le concept de la francophonie dans un système plus large, celui de la latinophonie. De toute façon, ces ensembles conceptuels et donc artificiels sont nécessairement le produit d'une volonté politique qui doit s'exercer en fonction de l'environnement, c'est-à-dire en fonction de ce qui se passe dans le monde en 1983. Et comme nous considérons la francophonie comme un sous-système de communications, c'est donc le monde de la communication qu'il nous faut étudier, celui de 1983.

2. LE MONDE EN MUTATION OU L'ENVIRONNEMENT

"Hormis pour la satisfaction immédiate de ses besoins biologiques, l'homme vit dans un monde de symboles et non d'objets." - Von Bertalanffy

L'environnement dont il s'agit ici, c'est en quelque sorte l'espace-temps, ou plus exactement les espaces dans lesquels vivent les peuples francophones. Nous avons vu qu'il y avait un espace-temps nord-américain, celui des Québécois et des autres Canadiens francophones, un espace-temps européen, celui des Français, des Belges, des Suisses et des Luxembourgeois francophones, deux espace-temps africains, dont l'un mahgrébin et l'autre sud-saharien et enfin un dernier, polyforme. Mais afin de simplifier notre étude et parce que le décalage technologique qui existait il y a quelques années entre l'Europe et l'Amérique du Nord s'est pratiquement résorbé, nous n'allons analyser que deux espaces-temps, celui du Nord, des pays industrialisés qui ont déjà basculé à l'ère postindustrielle et celui du Sud, des pays du Tiers-Monde, tiraillés entre les ères préindustrielles et postindustrielles.

Nous vivons tous dans un monde en mutation. Dans les sociétés occidentales, cette mutation consiste dans le passage du monde des choses à celui des signes. Pour faciliter notre réflexion, utilisons l'image de deux pyramides inversées : l'une, celle du bas, représente le monde des choses, l'autre, celle qui a la tête en bas, celui des signes (fig. XIII.3). La perspective nous permet de voir deux faces triangulaires, la première va nous permettre de représenter l'évolution de la société occidentale et la seconde, celle des activités individuelles. Sur cette figure, il y a une échelle à double graduation, chacune correspondant à l'une des pyramides, la base représentant 100 % et la pointe 0 %. Enfin, la flèche verticale indique le sens de l'histoire.

FIGURE 2.1

LES PYRAMIDES INVERSÉES

Si l'on admet que l'histoire de l'humanité se déroule de bas en haut, on se rend compte qu'à l'origine, près de 100 % de la population vivait dans le monde des choses, manipulait la terre, fabriquait des objets. Presque tous ces individus avaient une activité essentiellement corporelle, seule une infime partie de la population vivait de la manipulation des signes. Il y avait les sorciers, les féticheurs, les griots, les chefs, en somme les premiers hommes de religion et de politique, c'est-à-dire, les premiers hommes de pouvoir qui traitaient des symboles plutôt que des objets, de l'information plutôt que de la terre.

Peu à peu, l'histoire de l'humanité avance et l'on passe de l'ère agricole à l'ère industrielle mais tout en demeurant dans le monde du faire, de l'agir, de l'objet. Bien sûr, la proportion des gens qui vivent de l'information augmente, il y a de plus en plus de "cols blancs" nécessaires à l'administration des industries dans lesquelles travaillent de moins en moins de "cols bleus". Bien sûr, il y a de plus en plus d'entreprises de services nécessaires au bien-être de tous.

Mais la véritable mutation se produit lors du passage d'une pyramide à l'autre, c'est-à-dire au moment où plus de 50 % de la population active traite de l'information et des signes plutôt que des objets et des choses. C'est ce qui est en train de se produire aux États-Unis[5] et bientôt partout dans le monde occidental. Le passage de l'ère agricole à l'ère industrielle s'étant effectué au sein de la même pyramide, le passage à l'ère postindustrielle - celle de la communication - constitue, quant à lui, une rupture; les pyramides ne vont-elles pas basculer? N'est-ce pas là l'explication des problèmes socio-économico-culturels actuels?

Dans les pays en voie de développement, l'évolution ne suivra pas nécessairement le même "pattern" linéaire que le nôtre. À l'intérieur même de ces pays, on retrouve des espaces-temps différents, certains, dans les capitales, étant identiques aux nôtres, d'autres, étant ceux de l'ère préindustrielle.

Cette mutation sociale s'est déjà produite sur le plan individuel. Prenons les secondes faces triangulaires de nos pyramides et utilisons-les pour représenter l'ensemble des activités d'un individu. Celle de la pyramide du bas représente les activités faisant appel à l'utilisation du corps et des mains, celle de la pyramide inversée se réfère à ses activités intellectuelles et symboliques. De façon générale, dans le monde occidental, l'évolution a été encore plus rapide sur le plan individuel que sur le plan collectif. Pour illustrer ceci, prenons pour acquis que notre vie se partage en trois tiers, mais des tiers variables, de grosseur différente, à la façon de Marcel Pagnol. Un des tiers est constant dans l'histoire de l'humanité, c'est celui qui est consacré au sommeil. Les deux autres tiers, celui du travail et celui des loisirs (nous incluons dans ce temps celui que l'on prend à se nourrir), ont beaucoup varié. Dans le monde agricole traditionnel ou dans les premières usines de l'ère industrielle, le tiers-travail représentait 12 heures par jour et le tiers-loisirs à peine quatre heures. Dans le monde occidental d'aujourd'hui, si l'on fait le calcul sur une base annuelle, on consacre entre deux et trois fois plus de temps aux loisirs qu'au travail, selon que l'on y inclut ou pas le temps consacré au transport.

Or maintenant, pour la majorité des gens, la plus grande partie du temps consacré aux loisirs est passé à la manipulation ou à l'absorption de signes; il suffit de tenir compte des statistiques concernant les heures passées devant la télévision. En outre, pour les "cols blancs" qui représentent pas loin de 50 % de

la population active, le temps consacré au travail est essentiellement consacré à la manipulation d'informations. Chacun d'entre nous pourrait s'amuser à faire des statistiques personnelles : il serait effaré de constater combien peu de temps il consacre à des activités de type corporel dans sa vie professionnelle! Il comprendrait alors pourquoi, dans nos sociétés occidentales modernes, on a senti depuis quelques années le besoin d'effectuer un retour au sport. La popularité du jogging, la nouvelle vogue de la danse aérobique, la popularité du ski de fond et de la bicyclette en témoignent. De même s'explique le besoin de résidences secondaires, de retour à la terre.

Sur le plan individuel, les contrastes sont très grands dans les pays en voie de développement. Deux mondes y cohabitent, celui des élites, des nantis, qui manipulent de l'information et dont les conditions de vie matérielle sont comparables, sinon supérieures à celles de leurs équivalents occidentaux, et celui de la masse pour qui "gagner sa vie" consiste à faire un travail physique harassant pendant de longues heures.

Quelles sont les conséquences de cette mutation, de ce passage du monde des objets au monde des signes sur l'utilisation de la langue française? Il faut distinguer cette fois entre le monde du travail et celui du loisir. **Dans le monde du travail,** l'utilisation d'une langue est totalement différente selon qu'il s'agit de manipuler des objets ou de l'information. Dans le premier cas, son usage est restreint, cette langue ne sert qu'à transmettre des instructions et au mieux à les commenter. Dans le second cas, elle devient outil de travail car la manipulation de l'information se fait à travers l'utilisation d'une langue. Donc pour le travailleur manuel, utiliser une langue qui n'est pas sienne ne pose pas trop de problèmes mais pour le travailleur de l'information, il en va autrement. Cette langue devient alors sa langue de travail. Les conséquences de cette constatation

sur l'avenir du français peuvent donc être négatives dans des pays bilingues où la langue de travail n'est pas le français (au Canada par exemple) et positives dans des pays où le français constitue la langue de travail (en Afrique par exemple).

De même **dans le monde du loisir,** on arrive à la constatation suivante : plus le temps consacré aux loisirs est grand, plus grande est la part consacrée à la communication. Les loisirs augmentent le temps consacré aux échanges interpersonnels et favorisent donc l'utilisation des langues maternelles si l'on prend pour acquis que les groupes culturels ont tendance à vivre entre eux. Ceci peut donc favoriser les langues nationales en Afrique au détriment du français de même que le français en Suisse au détriment de l'allemand ou le français au Canada et au Québec, au détriment de l'anglais. Par contre, le temps consacré aux loisirs augmente aussi le temps consacré aux médias, que ce soit sous forme de lecture, de cinéma, d'écoute de la radio ou de la télévision. Dans ce cas, la langue utilisée par les médias qui sont accessibles devient, selon le cas, un facteur soit de renforcement, soit d'affaiblissement d'une langue.

Nous reviendrons sur cette distinction - langue de travail, langue de loisir - lorsque nous étudierons les moyens concrets d'assurer l'avenir du français. Nous nous pencherons aussi sur le **monde de l'éducation** qui n'apparaît pas comme tel dans nos deux pyramides et qui pourtant est omniprésent. C'est le moyen par excellence d'assurer le passage du monde des choses à celui des signes. C'est le moyen de se préparer et de rester à la pointe dans le monde du travail comme c'est celui qui permet de garder un rôle actif et créateur au sein du monde des loisirs. Nous verrons l'importance de la langue d'étude et les interconnexions indispensables entre ces trois langues d'éducation, de travail et de loisir.

3. LE MONDE EN...TIQUE OU LES MÉDIAS

> "Les sociétés ont toujours été déterminées plus par la nature des moyens par lesquels les hommes communiquent que par le contenu de cette communication." - Marshall McLuhan

Ce basculement des pyramides nous fait entrer dans ce que nous pourrions appeler le monde en...tique. La figure XIII.4 réfère aux nouvelles technologies qui constituent ce monde. Celui-ci trouve son origine dans le besoin de l'homme de créer des automates et de rendre ses machines automatiques, c'est-à dire capables de faire des gestes répétitifs. L'homme s'est libéré de la fabrication des objets, les machines à tisser constituent un premier exemple d'automatisme dans le monde des choses alors que les pianos, mécaniques, orgues de Barbarie et autres, l'introduisent dans le monde des signes. Mais c'est l'arrivée de l'informatique qui constitue l'étape déterminante dans le renversement des pyramides.

Le mariage de la machine et de l'informatique constitue la **robotique** et remet en question notre façon traditionnelle de fabriquer des objets, de manipuler des choses. Le nombre de personnes requises dans la pyramide des choses va diminuer de plus en plus rapidement, car ce sont les robots industriels qui vont fabriquer les objets dont se servent les hommes.

Le mariage de l'informatique et des machines couplé avec un changement des méthodes de travail traditionnelles dans les bureaux, donne à son tour la **bureautique.** Là aussi, la remise en question est fondamentale car il y a un besoin de plus en plus croissant de manipulation d'information, sans que pour cela le nombre de personnes requises pour cette manipulation n'augmente nécessairement, car cette manipulation s'automatise.

FIGURE 3.1

LE MONDE EN ... TIQUE

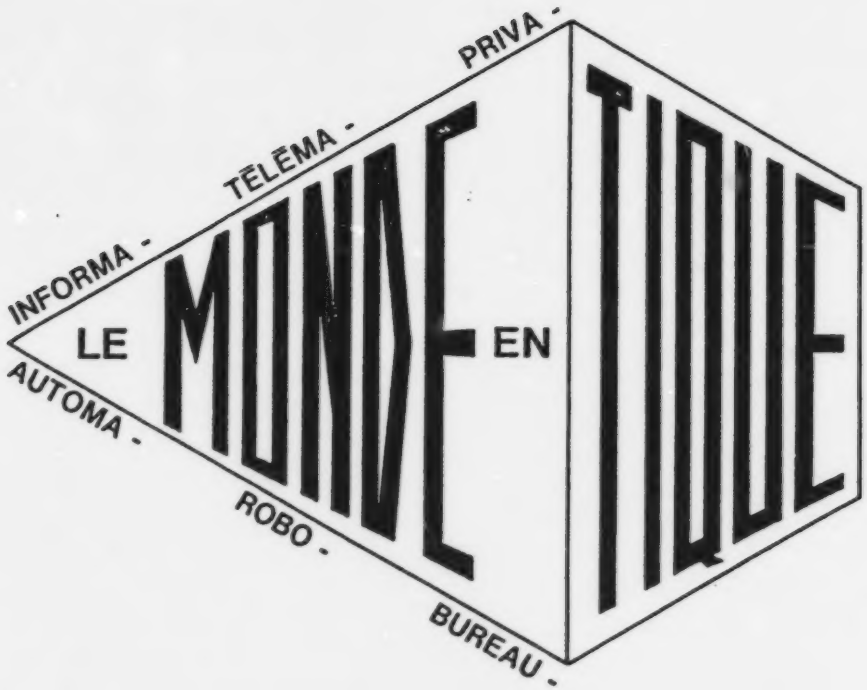

C'est précisément le fait que l'automation s'instaure simultanément dans la fabrication des objets (par la robotique) et dans la manipulation des signes (par la bureautique) qui remet en question tout le monde du travail et qui laisse entrevoir l'augmentation rapide du chômage à moins d'une modification draconienne de la relation de l'être humain avec ses machines, avec ses médias et avec son environnement.

La manipulation des signes s'étend également de plus en plus hors des bureaux et rejoint même les gens à domicile. C'est l'une des ambitions de la **télématique**, fruit du mariage à deux des télécommunications et de l'informatique. Ce néologisme tend à décrire un nouveau médium diffusant des messages écrits ou, dans les meilleurs cas, écrits et visuels, sur un écran cathodique, plutôt que des messages audio-visuels. Ces médias télématiques, notamment les vidéotex et les télétex, donnent accès, à domicile, à diverses sources d'information, à différentes bases de données et rendent possibles diverses transactions à distance.

Ce monde en...tique remet en question la place de chacun d'entre nous dans la société et le terme de **privatique** manifeste la préoccupation des personnes qui ont peur d'être transformées en numéros et suivies à la trace par d'immenses banques de données. Elles ont peur que la vie privée de chacun soit compromise par une centralisation excessive que peut permettre l'informatique. Heureusement, cette informatique ne permet pas que la centralisation et peut favoriser tout autant la décentralisation.

Dans ce monde, les médias de communication se multiplient et se transforment tout à la fois au point que nous nous référons de plus en plus souvent à l'expression de "nouvelles technologies de communication". Avant d'analyser l'impact de ces nouvelles technologies sur l'avenir de la langue française, il importe d'en faire un tour d'horizon rapide. L'élé-

ment important du phénomène actuel est le mariage de trois technologies qui, jusqu'à tout récemment, se développaient en parallèle. Pour rendre compte de ce phénomène, j'ai créé il y a quelques années l'expression de **télémédiatique** [6] qui est le fruit d'évolutions aussi récentes que rapides dans les trois domaines des télécommunications, des médias et de l'informatique (voir fig. XIII.5).

En **télécommunication,** il y a deux phénomènes nouveaux qui font que les possibilités de communication à distance sont profondément transformées. D'une part, si l'on compare les télécommunications au réseau routier et les médias aux moyens de transport, on constate que le réseau est beaucoup plus performant qu'autrefois et permet à beaucoup plus de médias de l'utiliser. Ainsi, les fibres optiques transforment la communication par câble alors que l'utilisation des différentes gammes d'ondes permet non seulement la radiodiffusion classique en amplitude de fréquence mais également celle en modulation de fréquence; elle donne accès, en télévision, à de nombreuses chaînes, transmises dans les nouvelles fréquences, elle rend possible des communications à double sens entre citoyens (citizen's band). D'autre part, le phénomène de la **numérisation** permet de transcrire n'importe quelle information sonore, visuelle ou écrite, dans un signal numérique identique. Ce nouveau système de codage de l'information rend possible la transmission sur les mêmes réseaux des messages qui, au départ et à l'arrivée, sont incarnés dans des langages différents.

L'univers des **médias** est également transformé. Le phénomène le plus spectaculaire vient de la **miniaturisation** des médias; c'est plus qu'un changement d'échelle, c'est un changement de nature. Aux côtés des mass-médias que l'on pourrait comparer aux moyens de transport en commun, sont apparus les self-médias. Dans les mass-médias, nous sommes condamnés au rôle de récepteur, tributaires des horaires et des itinéraires (des contenus) alors que, dans les self-médias, les

FIGURE 3.2

LA TÉLÉMÉDIATIQUE

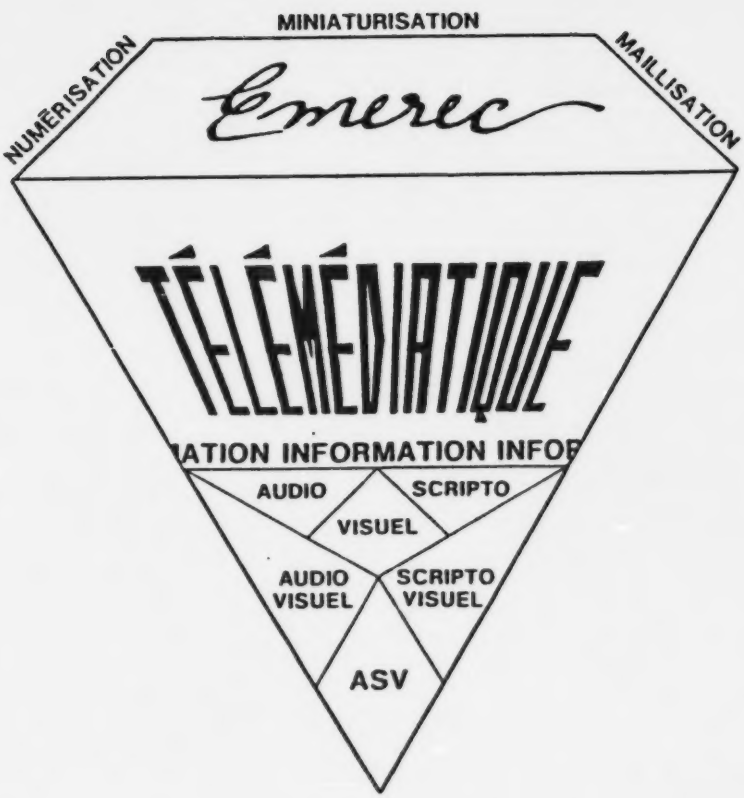

émetteurs ne sont pas nécessairement des spécialistes et, théoriquement du moins, chacun peut être indifféremment émetteur ou récepteur. Ces self-médias, depuis la photographie et le photocopieur, rendent possible la communication au sein d'un groupe ou de groupes à groupes. Ils permettent à chacun d'entre nous d'être un véritable EMEREC (c'est-à-dire à la fois ÉMÉtteur et RÉCepteur)[7] capable de s'approprier les nouvelles technologies qui peuvent devenir ainsi conviviales. La convivialité cependant n'entraîne pas nécessairement de revenir à d'anciennes technologies comme semble, trop souvent, le suggérer Ivan Illich.

Or le mariage des télécommunications et des médias transforme notre relation avec l'espace-temps et remet en question les rôles traditionnels de plusieurs médias. Ainsi, le téléphone s'est développé comme un moyen de communication audio, permettant à deux personnes de communiquer ensemble en "temps réel". Si on lui ajoute un répondeur automatique, il permet une communication en temps différé, si on lui ajoute un amplificateur, il permet la tenue de téléconférences, etc. De même, l'écrit ne permettait que de communiquer à distance en temps différé, maintenant par la téléécriture, par la télécopie, elle permet la communication à distance en temps réel.

Avec à peine quelques années de décalage par rapport aux médias, l'**informatique** devait, à son tour, subir une transformation radicale. Nous sommes passés de la superinformatique, produit d'équipements coûteux et accessibles uniquement à des spécialistes, à la micro-informatique, véritable self-média. Cette évolution, qui aboutit à ce que Bruno Lussato appelle les "petits chaudrons", nous permet de penser que nous ne sommes peut-être pas condamnés à cette hypercentralisation que présageait l'arrivée de l'informatique.

Les self-médias et la micro-informatique rendent possible la **maillisation** de la société. Le développement des systèmes de communication ne joue plus

nécessairement dans le sens d'une plus grande centralisation, d'une plus grande hiérarchisation de la société comme cela semblait être nécessairement le cas à l'apogée des mass-médias et de la macro-informatique, dans les années 50 et 60. Passé une certaine dimension, les systèmes hiérarchisés ne sont plus opérationnels, les ingénieurs des télécommunications ont dû d'ailleurs développer des réseaux hétéroarchiques pour opérationnaliser leurs systèmes. Ils ont conçu des centres de commutation qui, tout en étant de niveaux différents selon qu'ils desservent des villages ou des villes, peuvent, lorsque cela est nécessaire et pour le temps nécessaire, devenir la tête du réseau. Robert Escarpit met en relief cette loi naturelle : "la grande dimension domine la petite dimension mais l'hyperdimension rétablit le pouvoir de la petite dimension"[8]. Il faut refuser de se laisser enfermer dans ce dilemne qui consiste à opposer hiérarchie et anarchie, l'hétéroarchie constituant une alternative. La technologie rend possible soit la centralisation qui favorise la hiérarchisation de tout, soit la maillisation qui permet l'hétéroarchie. Un réseau maillé de communication peut être tissé sur une trame sociale solide tout en permettant la diversité des groupes, de même qu'un tissu, par exemple la "ceinture fléchée" des anciens Canadiens, peut être constitué de mailles de différentes couleurs et créer ainsi un effet d'ensemble polychrome qui ne nuit pas à la résistance de l'étoffe.

Cet ensemble de moyens technologiques qui sont en train de bouleverser nos façons de vivre et de travailler constitue une façon de traiter l'information. Cette information est elle-même incarnée dans un langage donné qui permet à chaque être humain, à chaque EMEREC, de la recevoir et de l'émettre. Ce sont ces langages que nous qualifions d'**audio-scripto-visuels** et qui constituent de véritables "interfaces" entre les hommes et leurs machines à communiquer (expression utilisée par Pierre Schaeffer pour qualifier les médias). Selon cette classification, nous admettons

qu'il y a trois langages de base, le langage **audio** , qui est linéaire et temporel, le langage **visuel,** qui est global et spatial et le langage **scripto,** hybride constitué par le transfert dans le monde visuel d'un langage fondamentalement acoustique. L'écriture phonétique est une création de l'homme qui, dans le monde des signes, a été aussi importante que le fut l'invention de la roue dans le monde des choses. Les langages de l'informatique sont, eux aussi, des langages scripto. Le langage le plus fondamental de l'être humain est quant à lui **audiovisuel,** il réconcilie le temps et l'espace. Le langage **scriptovisuel** marie le mot écrit et l'image, fusionne le graphisme et la graphique (telle que définie par Jacques Bertin)[9]. C'est le langage du journal, de l'affiche et cela pourrait et devrait, à notre sens, être celui des nouveaux médias télématiques que sont les vidéotex et les télétex. De même que la télévision fait entrer le langage audiovisuel dans la vie de tous et de tous les jours, le même écran cathodique peut y faire entrer le scriptovisuel. Enfin la combinatoire des télécommunications, des médias et de l'informatique va de plus en plus nous permettre d'utiliser l'ensemble des langages **audio-scripto-visuels.** Ainsi, le mariage du vidéodisque avec le micro-ordinateur permet de créer des documents qui conservent et combinent aussi bien l'image et le son que les données abstraites.

Les technologies peuvent être, si l'on n'y prend garde, réductrices de nos modes d'agir et de pensée, elles peuvent être, au contraire, le moyen de rendre plus riches et plus complètes nos interrelations non seulement avec les autres, mais avec nous-mêmes et avec notre environnement, les médias jouant alors vraiment leur rôle pour assurer cette communication.

Il importe de faire déjà un certain nombre de constatations qui découlent de cette analyse. Les nouvelles technologies sont **légères et conviviales.** Paradoxalement, plus elles sont sophistiquées (au sens

québécois du terme) dans leur conception et construction, plus elles sont **simples et faciles d'appropriation** (en anglais on dit user friendly). Elles sont, proportionnellement aux autres biens et services, de **moins en moins chères** à l'achat. De plus, elles **coûtent relativement peu d'entretien** et **consomment très peu d'énergie.** Cependant, n'ayons pas d'illusions, pour être efficaces, elles font appel à des infrastructures lourdes, notamment celles des télécommunications, elles nécessitent un support technologique minimum mais de haut niveau (service après-vente) et une appropriation adéquate, condition d'une utilisation judicieuse et basée sur une formation innovatrice.

Il importe que ces technologies soient utilisées non seulement pour recevoir des messages, fût-ce sous un mode interactif, mais également pour en créer. Le concept d'EMEREC ne s'applique pas qu'au niveau individuel et les nouvelles technologies peuvent servir à renforcer les communautés en leur donnant des moyens d'améliorer la communication interne entre leurs membres, et externe avec d'autres commuanutés.

4. LE MONDE DES CULTURES OU INFORMATION, LANGUES ET MESSAGES

"La culture est cette partie de son milieu que l'homme a lui-même créé." - Clyde Kluckhohn

Dans notre définition de la communication, l'information est considérée comme le "principe organisateur" des interrelations que les hommes ou les communautés (intervenants) établissent entre eux ou avec leurs médias. En ce sens, l'information n'est pas un "produit" que l'on transfère d'un Émetteur à un Récepteur au cours de la communication mais plutôt une forme d'énergie qui conditionne et organise les interrelations de sorte qu'elles puissent devenir des

interactions entre les différents intervenants. L'information joue son "rôle énergétique" à travers les messages qu'émettent et que reçoivent les différents EMEREC (individus, groupes ou sociétés) et ces messages sont incarnés à travers des langages. Nous avons vu que ces langages que nous parlons et que "parlent" aussi nos médias peuvent être audio, vidéo, scripto, audiovisuels, scriptovisuels ou audio-scripto-visuels.

Nous avons donc une sorte de trilogie - information - message - langage - qui constitue trois éléments systémiques interconnectés du modèle de communication qui nous sert d'instrument d'analyse. Il importe de se rendre compte où se situent, par rapport à ces éléments, ces deux autres concepts : langue et culture, l'un étant l'objet direct de notre étude (la langue française) et l'autre, l'objet implicite (la culture française).

Pour cela, il faut pousser notre réflexion sur la notion de langage en l'analysant cette fois, non plus dans son système formel (basé sur la nature acoustique ou visuelle de ses signaux) mais dans sa nature propre en tant que "fonction d'expression de la pensée et de communication entre les hommes..."[10]. Nous allons faire une première grande distinction entre langage verbal et non verbal (voir fig. XIII.6). À l'intérieur de cette distinction, nous allons nous inspirer des travaux du père de la sémiologie, Ferdinand de Saussure[11] après avoir fait une seconde distinction, cette fois au sein du langage verbal, entre oral et écrit. On s'aperçoit que la langue est le référent commun ou, comme la définit Ferdinand de Saussure, un "produit social", un "principe de classification" et un "système de signes" où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique (et graphique

FIGURE 4.1

LE LANGAGE VERBAL ET NON VERBAL

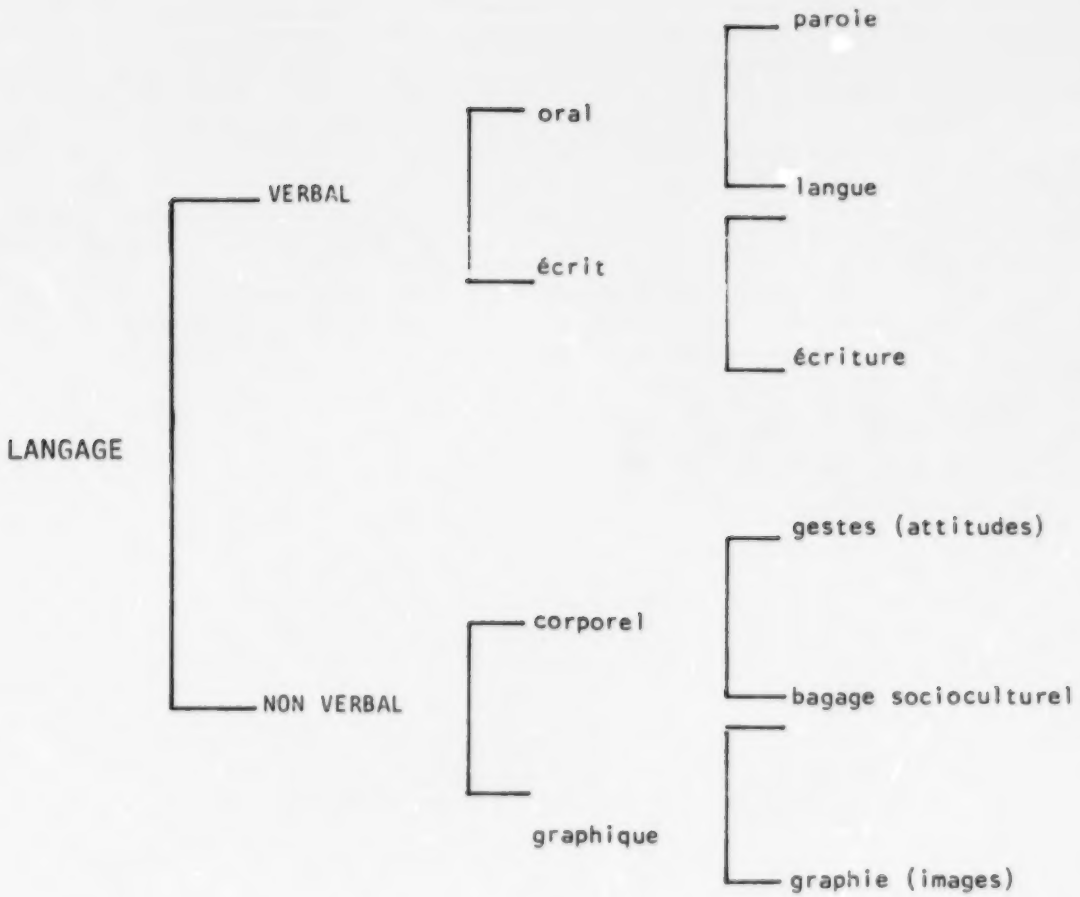

s'il s'agit de l'écriture). La parole - et il en est de même selon nous de l'écriture - est "au contraire un acte individuel de volonté et d'intelligence".

Utilisons la même approche pour analyser cette fois le langage non verbal. Celui-ci peut être **corporel** (c'est-à-dire utilisé par une personne au moment même où elle utilise le langage verbal oral) ou **graphique** (c'est-à-dire sous forme de représentation visuelle - image - ou scripto-visuelle - images et mots). Dans ce cas, la personne qui emploie le langage non verbal va poser un "acte individuel" (geste ou expression corporelle) dans le cas d'une communication directe ou, dans l'hypothèse d'une communication graphique, cette personne fera un dessin ou produira une image. Mais ce geste ou cette représentation graphique se réfère à "un produit social", à un "principe de classification" que nous qualifions de "bagage socioculturel" et qui joue le même rôle que la langue dans la communication verbale.

Réconcilions maintenant nos deux façons d'aborder le concept de langage. La figure XIII.7 réintègre dans les langages audio-scripto-visuels, les langages verbaux (parlés et écrits) et non verbaux (corporels et graphiques). Cette grille peut nous permettre d'étudier les médias en fonction de leur influence sur la langue et le bagage socioculturel. Nous nous en servirons ultérieurement.

Encore une fois, ces nombreuses distinctions peuvent sembler théoriques. Pourtant, elles vont influencer profondément nos recommandations quant à l'avenir du français, car elles font ressortir une chose que l'on risque d'oublier et qui est fondamentale :

À l'intérieur de la francophonie, il n'y a pratiquement jamais concordance entre la langue française et le bagage socioculturel des personnes qui la parlent (sauf évidemment pour les Français... de France

FIGURE 4.2

LES LANGAGES VERBAUX ET NON VERBAUX ET L'AUDIO-SCRIPTO-VISUEL

AUDIO	langage verbal	- oral
VISUEL	langage non verbal	- gestuel - graphique
SCRIPTO	langage verbal	- écrit
AUDIOVISUEL	langage verbal et non verbal	- oral - gestuel
SCRIPTOVISUEL	langage verbal et non verbal	- écrit - graphique
AUDIO-SCRIPTO-VISUEL	langage verbal	- oral - écrit
	non verbal	- gestuel et - graphique

(comme l'on dit au Québec). En effet, les Belges, les Suisses, les Luxembourgeois ont des vécus différents des Français et des systèmes de valeur autres. De même en est-il des Québécois et des Canadiens francophones dont la "nord-américanité" s'affirme chaque jour davantage[12]. Et que dire des Africains pour qui l'usage du français est une séquelle de la colonisation, qu'ils soient maghrébins, tiraillés entre leur sang arabe et leur usage du français, ou sud-sahariens déchirés entre leur négritude et leur appartenance à la francophonie.

On est tenté de confondre langue et culture tout comme autrefois, au Québec, on confondait langue et religion (la langue gardienne de la foi). L'histoire récente du Québec a fait mentir cette croyance populaire entretenue par les élites religieuses et civiles d'une certaine époque.

Il y a de nombreuses définitions de la culture[13], les plus simples sont une fois de plus celles du Petit Robert : "l'ensemble des aspects intellectuels d'une civilisation" et "l'ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines".

Il y a eu une époque où il y avait concordance entre une civilisation et une langue, ainsi la langue française était l'expression de la civilisation française et les deux se confondaient dans la France dite métropolitaine et dans les pays colonisés par la France. De même en était-il de la civilisation anglaise et de la langue anglaise à la grande époque de l'Empire britannique. Or peu à peu, le système de valeurs, donc la culture américaine s'est créée avec la langue anglaise, mais différente de la civilisation anglaise (c'est-à-dire de celle de la Grande-Bretagne, là pourtant où est née la langue anglaise). Les États-Unis ont constitué un melting pot dans lequel l'apport culturel des émigrants a façonné une nouvelle culture.

La langue anglaise n'est pas que l'expression de deux civilisations apparentées mais relativement différentes - l'anglaise et l'américaine - (ou si l'on préfère la britannique et la nord-américaine) mais elle est en train de devenir, depuis la dernière guerre mondiale, l'expression d'une troisième culture, celle d'une sorte de culture technologique internationale (et non seulement occidentale car l'importance de l'anglais dans certains pays asiatiques est déterminante). De même en est-il de la langue espagnole qui n'est plus seulement l'apanage de la civilisation hispanique, mais aussi d'un monde polyforme latino-américain.

Voilà précisément le défi que doit relever la langue française. Si celle-ci est conçue comme un moyen de perpétuer la civilisation française, elle est condamnée à disparaître hors de la France. Il n'y a aucune raison pour que les Africains tendent à la conserver, au détriment de leurs propres langues nationales, sur le plan interne et à la place de l'anglais, comme langue de communication internationale. Les Canadiens francophones non plus d'ailleurs, et même les Québécois pourraient se poser des questions. Par contre, si la langue française devient le véhicule d'une nouvelle civilisation francophone, polyforme et dynamique, elle pourra continuer, non seulement à exister, mais à progresser aux côtés de l'anglais tout comme le fait actuellement la langue espagnole.

5. L'ACTION SUR LE MONDE OU LES INTERACTIONS

Nous avons étudié la francophonie en tant que **sous-système ouvert de communication** à l'intérieur du macro-système que constitue l'humanité. Or si tous les systèmes sont composés d'"éléments en interrelation entre eux et avec leur environnement"[14], la finalité de chaque système est de favoriser des interactions des éléments entre eux et avec ceux des autres

systèmes. Dans un système ouvert, ces interactions sont en partie aléatoires et ne répondent pas à des lois rigides comme dans les systèmes fermés. De cette façon, il y a possibilité d'orienter le système de l'intérieur, de le faire évoluer dans un sens voulu par une partie active de ses éléments constitutifs[15]. C'est au fond ce que veulent faire les personnes qui désirent assurer le maintien et, si possible, la propagation de la langue française dans l'histoire du monde.

Cette fois, nous allons orienter notre réflexion "vers l'action". Nous allons proposer un certain nombre de "moyens pour assurer l'avenir du français" à partir des constatations que nous avons faites au cours de notre "systémographie". Cependant, avant d'agir, il nous semble que trois conditions préalables doivent être remplies :

- La première condition est **une volonté suffisamment forte d'intervention** chez des intervenants suffisamment nombreux et puissants pour aller à l'encontre de la dégradation du système. Il ne faut pas oublier que la francophonie est confrontée à des sous-systèmes plus puissants notamment celui du monde anglophone, et que la loi d'Escarpit s'y applique, à savoir que "la grande dimension domine la petite dimension"[16]. Il faut donc aller à l'encontre de cette tendance en s'appuyant sur la seconde partie de cette loi, à savoir que "l'hyperdimension rétablit le pouvoir de la petite dimension", et ce, à la condition que la "petite dimension" réponde à des besoins auxquels "l'hyperdimension" ne répond plus.

- La seconde condition est une **bonne connaissance des éléments** qui entrent en jeu dans le fonctionnement du système afin de pouvoir jouer chacun au mieux. Ainsi, il faut connaître les conditions particulières de chaque peuple parlant français (les intervenants). Il faut être à même d'apprécier les

facteurs liés au monde de 1983 et qui sont différents dans les pays du Nord et dans les pays du Sud (l'environnement). Il importe de comprendre le rôle potentiel de chaque nouvelle technologie de communication (les médias) et d'éviter de confondre langue et culture tout en reconnaissant que les concepts de langage et de message sont indissociables (et constituent l'information).

- La troisième condition est la **nécessité de tenir compte de l'évolution** du système et de son environnement, d'où le besoin de remises en questions constantes des stratégies et des décisions. Un système dirigé de l'intérieur doit non seulement "maintenir le cap", mais peut également "modifier le cap" en fonction des circonstances. Il ne faut pas oublier que chaque intervention entraîne un réaménagement complet des divers éléments de la même façon que, dans le jeu d'échecs, chaque coup crée un nouveau jeu. La recherche de l'équilibre au sein d'un système repose donc sur une combinatoire dynamique de nombreuses interventions.

Ces conditions préalables remplies, il faut maintenant agir. Nous n'allons pas, quant à nous, proposer une série d'actions ponctuelles mais plutôt tenter de dégager neuf propositions susceptibles d'orienter des interventions ponctuelles. Nous dégageons ces neuf propositions de trois grandes constatations qui découlent de notre étude:

1re constatation :
Le monde francophone est un sous-système non homogène et la francophonie est un sous-système artificiel.

Ainsi, à l'intérieur du monde francophone, il y a des peuples pour lesquels le français constitue une langue maternelle (première) et d'autres pour lesquels il est une langue seconde. Cette distinction est fondamentale. Théoriquement, les peuples de langue

maternelle française n'ont pas de choix à faire (si ce n'est une possibilité de rejet) alors que les peuples dont le français n'est pas la langue maternelle doivent décider du rapport qu'ils veulent établir entre la langue française et leur(s) langue(s) nationale(s).

Jusqu'ici, une sorte de pudeur a empêché que ces choix soient discutés sur la place publique, notamment en Afrique noire. Pourtant le choix n'est pas nécessairement dichotomique et une discussion sereine devrait être possible non seulement à l'intérieur de chaque pays, mais également à l'intérieur des institutions de la francophonie.

Un autre facteur de différenciation entre les populations francophones vient de la position qu'elles occupent au sein des pays auxquels elles appartiennent. Elles constituent soit une majorité, soit une minorité. Il n'y a qu'en France où la langue française est celle de l'ensemble de la population et ce malgré des régions où elle cohabite avec des langues régionales (alsacienne, bretonne, etc.). Ce facteur majorité-minorité ne s'applique pas tel quel dans les pays où le français est parlé par une minorité de la population mais où il domine nettement (notamment en Afrique noire). Dans ce cas, il faudrait plutôt se référer à la notion de langue dominante par opposition à la langue courante.

Enfin, dans certains pays, le français est parlé sans avoir de statut de langue officielle (comme en Tunisie), dans d'autres, il est langue officielle, titre qu'il partage avec d'autres langues (comme au Canada) ou qu'il détient seul (comme dans plusieurs pays d'Afrique noire).

Quel que soit le critère choisi, langue maternelle ou non, langue majoritaire ou non, langue officielle ou non, la non-homogénéité du monde francophone ressort au point qu'il est difficile de parler de peuples francophones (cela ne s'applique pas en Afrique

par exemple) ni même de populations ou de communautés francophones. Pour être cohérent avec notre systémographie, il faudrait parler de "sous-ensembles francophones" qui constituent ce que l'on a tendance à appeler maintenant la francophonie. Or, cette francophonie est elle-même une "construction artificielle". La seule chose qui lie les éléments constitutifs de ce système (lui-même sous-système par rapport à l'humanité considérée comme système) est un certain rapport que chacun entretient avec la langue française, rapport variable d'ailleurs. Ainsi, il est aussi inexact de définir la francophonie comme l'ensemble des peuples francophones que comme l'ensemble des pays francophones. La francophonie est l'ensemble des peuples qui ont un rapport privilégié avec la langue française, de même que cette dernière peut être constituée de l'ensemble des pays dont la population ou une partie de la population utilise le français comme moyen de communication et qui accepte de reconnaître ce fait.

Cette francophonie a tendance à s'incarner dans des institutions, c'est-à-dire des structures qui se veulent opérationnelles et qui se donnent comme objectifs de faciliter les échanges et la collaboration en vue de promouvoir plus ou moins directement l'utilisation de la langue française. Ces institutions sont privées ou parapubliques, souvent ce sont des fédérations d'associations nationales, parfois elles sont intergouvernementales. Mais dans tous les cas, elles devraient être souples pour tenir compte du caractère ténu qui les lie, c'est-à-dire un certain rapport avec la langue française, rapport variable selon les partenaires. C'est précisément à cause de ce rapport variable que les institutions de la francophonie devraient inventer des modes de fonctionnement originaux, d'autant plus qu'elles auront un statut intergouvernemental. En effet, chaque gouvernement est dans une situation différente par rapport au français (ainsi pour le gouvernement canadien, le français est

une langue minoritaire alors qu'il est langue majoritaire pour le gouvernement québécois). Nous tirerons plus loin les conclusions qui s'imposent à la suite de ces constatations.

Dans notre systémographie du début (voir fig. 1.1), nous nous sommes rendu compte que la francophonie reproduisait le découpage Nord-Sud (pays industrialisés - pays en voie de développement) que l'on retrouve dans le reste du monde. Les leaders de la francophonie se sont rendu compte de ce fait bien avant nous, au point qu'ils ont eu tendance à transformer les institutions francophones en des agences internationales de coopération technique. Ceci est particulièrement vrai pour l'Agence culturelle de coopération technique. Ceci est particulièrement vrai pour l'Agence culturelle de coopération technique (ACCT).

Mais le fait que ce découpage Nord-Sud fasse du monde francophone un sous-système à l'image du macro-système mondial, ne devrait pas signifier, selon nous, que l'on y reproduise en petit les modèles actuels de transfert technologique. Nous croyons, au contraire, qu'il y a là un lieu privilégié pour chercher des formules nouvelles d'interaction technologiques qui soit basée sur le modèle systémique de la communication dont nous nous sommes servi pour cette étude. Dans cette hypothèse, l'apport de chaque partie à la constitution d'une nouvelle culture francophone (qui selon nous doit se créer parallèlement à celle de la France) devient non seulement possible mais est valorisée. Dans cette hypothèse également, la technologie ne sera pas transférée du Nord au Sud mais sera objet d'appropriation simultanée par des pays du Nord et du Sud qui, chacun à leur façon propre, veulent se situer par rapport à celle-ci, évitant qu'elle ne soit avant tout et peut-être exclusivement américaine.

D'ailleurs, cette relation Nord-Sud à l'intérieur de la francophonie, à la condition de ne pas se laisser piéger, peut faciliter la relation du monde francophone avec d'autres sous-ensembles mondiaux. Au lieu de se positionner directement et essentiellement par rapport au monde anglophone et à l'encontre de celui-ci, nous proposons de situer la francophonie au sein d'un autre sous-ensemble, celui de la "latinophonie". C'est là une façon de rétablir un certain équilibre des forces. Plutôt que de se regrouper entre seuls francophones, pourquoi ne pas établir des liens spéciaux avec les hispanophones, les italophones et ceux qui parlent portugais? Ce nouveau sous-ensemble aurait beaucoup de points communs par rapport à un certain bagage socioculturel, par rapport à une certaine vision du monde, par rapport à un certain désir de s'affirmer non pas contre, mais en marge du monde anglophone.

Voici trois propositions qui découlent du fait que le monde francophone n'est pas homogène et que la francophonie est un sous-système artificiel.

- **1re proposition**

  Par suite du caractère non homogène et artificiel du monde francophone et compte tenu des rapports variables qu'entretient chacun de ses membres avec la langue française, il importe que les institutions de la francophonie, même les institutions intergouvernementales, aient des structures souples et non politisées, que ces structures soient légères et opérationnelles, qu'elles ne favorisent ni de confrontations politiques, ni de débats idéologiques, mais des actions ponctuelles communes et des échanges systématiques entre ses membres.

Pour éviter que cette proposition ne demeure un voeu pieux, il faudrait se pencher sur chacune des institutions francophones et tenter d'en évaluer les résultats par rapport aux coûts. Cette analyse

dépasse le cadre de notre étude, cependant nous soumettons l'hypothèse que l'on aurait intérêt à aider une multitude de petites structures existantes plutôt que de favoriser la survie d'une ou de quelques institutions relativement coûteuses. On ferait interagir ainsi beaucoup plus de personnes et on utiliserait beaucoup plus d'énergies volontaires, enthousiastes, et créatives. À la limite, la principale institution intergouvernementale que la francophonie pourrait avoir devrait être une superfondation destinée à aider les projets soumis par des personnes ou des organismes désireux de mener à bien des opérations susceptibles de favoriser l'avenir de la langue française et de promouvoir des échanges entre les membres du monde francophone.

- **2e proposition**

  Tout en tenant compte de la relation Nord-Sud qui existe au sein de la francophonie, il importe que les institutions francophones ne reproduisent pas les modèles de transfert technologique que l'on retrouve sur le plan bilatéral ou dans des organismes internationaux mais cherchent au contraire des formules neuves d'interaction technologique. Pour cela, ces institutions doivent remplacer les programmes classiques de coopération (experts du Nord descendant vers le Sud versus étudiants du Sud montant au Nord) par des programmes novateurs à multiples sens, Nord-Sud, Sud-Nord, Nord-Nord, Sud-Sud.

Pour éviter que cette seconde proposition ne reste un voeu pieux, il importe que les leaders de la francophonie se rendent compte de la tendance naturelle à transformer certaines institutions francophones en organismes d'assistance technique. À notre sens, il s'agit d'un piège qu'il faut éviter à tout prix. Nous l'affirmons, au risque qu'un tel discours soit mal perçu par un certain nombre de responsables, tant du Sud que du Nord. Nous

reviendrons plus loin sur cette notion d'interaction technologique que nous opposons à celle de transfert. En effet, cette dernière présuppose que la façon dont nous utilisons les technologies dans les pays du Nord est valable pour les pays du Sud. Les technologies sont des ressources de l'humanité et appartiennent à ce titre à toute l'humanité mais la façon de les utiliser peut varier d'une région à l'autre.

- 3e proposition

Compte tenu du fait que le monde francophone constitue un sous-ensemble relativement faible par rapport à d'autres, et notamment par rapport au monde anglophone, il importe que les responsables de la francophonie établissent des liens étroits avec les peuples parlant l'une ou l'autre des langues latines : espagnol, portugais, italien et qu'ensemble ils créent la "latinophonie". Pour cela, les dirigeants des pays membres, à un titre ou à un autre, de la francophonie, doivent favoriser un rapprochement avec les pays "latinophones" et faciliter des échanges notamment linguistiques, à multiples sens, Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord, entre les populations concernées.

Ici aussi, il faut éviter que cette proposition ne demeure un voeu pieux. Diverses mesures pourraient être prises à court terme. Peut-être cette idée de Fondation qui aurait comme mandat, non pas de mettre sur pied des programmes ni de réaliser des projets, mais de favoriser des initiatives originant des divers groupes ou organismes extérieurs, pourrait-elle constituer un moyen concret et opérationnel pour donner une certaine consistance à ce concept de latinophonie.

- 2e constatation:

Le monde actuel est en mutation; dans les pays du Nord, on assiste au passage du monde des choses au monde des signes, dans les pays du Sud, on doit faire

le saut de l'ère préindustrielle à l'ère postindustrielle. Les nouvelles technologies de communication représentent des solutions autant pour le Sud que pour le Nord, mais pas nécessairement de la même façon.

Nous sommes donc entrés dans l'époque où la manipulation de l'information devient la principale activité de la majorité des gens, du moins dans les pays occidentaux. Tout comme les machines ont permis à l'homme d'accéder à l'ère industrielle, les médias, ou plus généralement les nouvelles technologies de communication, lui permettent d'accéder à l'ère postindustrielle, celle de l'information et de la communication. Ces technologies, nées du mariage à trois des télécommunications, des médias et de l'informatique que nous appelons la "télémédiatique", ont un rôle différent à jouer dans le monde du travail, dans celui des loisirs et dans celui de l'éducation. En outre, ce rôle varie selon qu'il s'exerce dans un pays du Nord, hautement technologique et aux prises avec une surabondance d'information ou dans un pays du Sud, techniquement sous-équipé, et aux prises avec une insuffisance d'information.

Nous allons formuler trois propositions applicables dans les pays du Nord et du Sud et se rapportant aux divers mondes du travail, du loisir et de l'éducation. Ces propositions sont basées sur l'hypothèse que la langue française doit constituer à la fois une langue de travail, une langue de loisir et une langue d'éducation. Cependant, il est évident que, dans tous les pays de la francophonie, sauf en France, le français devra, à l'intérieur de ces trois mondes, partager l'espace linguistique avec d'autres langues, soit secondes (comme au Canada, en Suisse, en Belgique, au Luxembourg), soit maternelles (en Afrique noire aussi bien que maghrébine).

- **4e proposition**

  Étant entendu que le français, pour rester langue vivante, doit être utilisé comme langue

de travail et compte tenu du fait que, pour le travailleur de l'information, la langue est son premier outil de travail, il importe que les nouvelles technologies de communication permettent de travailler en français. Pour cela, il faut qu'il existe d'une part de l'information codée en français, facilement accessible et que l'on ait intérêt à en coder d'autres, et d'autre part, des réseaux télémédiatiques permettant des interrelations professionnelles en français suffisamment nombreuses et significatives.

Sur le plan opérationnel, cette proposition signifie qu'il faut qu'il y ait des bases de données en français. Pour cela, il faut une volonté politique qui s'affirme par l'affectation de moyens concrets, notamment financiers, rendant possible la création de telles bases. Dans les pays du Nord, on doit constituer des bases originales et créer des systèmes d'accès en français à certaines bases étrangères. Les pays du Sud, pour leur part, doivent avoir accès aux bases du Nord et mettre leur énergie, non pas à créer d'autres bases parallèles à celles existant sur le plan international, mais des bases composées de l'information à caractère national (statistique, par exemple) qui leur fait cruellement défaut. Sur le plan de la francophonie, il faut alors favoriser la création de réseaux qui permettent l'interconnexion entre les diverses banques francophones, même les plus petites, et les banques étrangères dont l'accès aurait été rendu possible en français.

Sur le plan opérationnel, cette proposition exige aussi qu'il y ait volonté précise pour faciliter et, le cas échéant, forcer les interrelations médiatées en français, soit à l'intérieur de pays, d'institutions ou d'organismes divers, soit entre certains pays, institutions ou organismes (c'est ce qu'a fait la loi 101 au Québec et, d'une autre façon, la Loi des langues officielles au Canada). Ces mesures ne doivent pas

nécessairement être coercitives et, dans bien des cas, elles pourraient n'être qu'incitatives et "facilitatrices".

- 5e proposition

> Étant entendu que le temps consacré aux loisirs a tendance à augmenter et compte tenu du fait qu'à l'intérieur de ce temps, une proportion de plus en plus grande est consacrée à la communication médiatée, il importe que les nouvelles technologies de communication permettent de communiquer en français. Pour cela, les médias doivent offrir en français des messages qui correspondent aux intérêts des populations touchées et qui reposent sur leur bagage socioculturel respectif. De même, les nouvelles technologies interactives doivent permettre une interaction véritable en français.

Sur le plan concret, étant donné le caractère non homogène de la francophonie, il importe qu'une grande partie de la programmation des médias (que ce soit les journaux, les livres, les films, les radios, les télévisions), soit constituée de productions réalisées dans chacun des pays ou des régions qui forment le monde francophone. Il ne faut pas oublier qu'une émission de télévision de France diffusée dans un autre pays est une émission aussi étrangère qu'une émission américaine diffusée en version française. Cependant, outre les programmations nationales ou régionales, il faut qu'il y ait des productions en langue française susceptibles de connaître une diffusion internationale, soit en français, soit même en version étrangère. Étant donné les problèmes de production que connaissent les pays du Sud par suite du manque de ressources humaines et matérielles, une aide doit être apportée pour faciliter cette production locale ou régionale. Cependant, il ne faut pas

occulter ou sous-estimer le problème qui se pose pour la plupart de ces pays qui doivent chercher à établir un équilibre entre le français et leur(s) langue(s) nationale(s). Des mesures doivent être prises aussi dans les pays du Nord pour lutter contre les lois du marché qui ne favorisent pas les productions originales en français. En effet, notamment dans le domaine de la télévision, la concurrence des grandes séries américaines dont les coûts de production sont amortis dans un marché national important, nécessite des actions concrètes.

Enfin, dans le domaine de l'informatique, au niveau des loisirs, le problème ne se pose pas en priorité par rapport aux langages de programmation tels le Basic, mais plutôt au niveau des programmes disponibles, que ce soit des jeux ou des logiciels dits d'usage domestique. Il faut, dans la mesure du possible, créer des produits en français et même favoriser des productions locales.

- 6e proposition

> Étant entendu que l'éducation prépare au monde du travail et conditionne en grande partie la nature des loisirs, il importe que les nouvelles technologies pénètrent sans tarder ce monde de l'éducation. Pour cela, les systèmes éducatifs doivent s'appuyer sur des médias porteurs de messages conçus en français, et doivent faire appel à des technologies interactives à la fois novatrices et conformes à la spécificité socioculturelle de chaque sous-ensemble de la francophonie.

En pratique, cela signifie que les responsables de l'éducation dans le monde francophone ne peuvent se contenter de perpétuer un système éducatif qui aurait été conçu en fonction de la civilisation française. Ils doivent au contraire chercher à créer un système

novateur qui rende possible l'interaction de valeurs différentes et de modes de pensée et de raisonnement variés constitués par les apports des diverses civilisations qui forment la francophonie. Pour ce faire, les médias, livres, manuels, documents audio-scripto-visuels en général, constituent des ressources d'apprentissage indispensables. Or celles-ci doivent, dans bien des cas, être produites sur un plan national ou régional par suite du caractère non homogène de la francophonie. Un livre d'histoire préparé à l'intention d'écoliers français peut constituer un manuel aussi étranger pour les écoliers d'autres pays francophones que le serait un manuel d'histoire préparé à l'intention d'écoliers anglais. Mais outre cette production nationale ou régionale nécessaire, dans certains cas, il est nécessaire d'avoir recours à une production scientifique à caractère international conçue en langue française de même qu'il faut avoir accès en français au savoir international grâce à des traductions ou des adaptations de documents étrangers.

Dans le domaine informatique, la priorité doit être accordée aux logiciels d'auteurs qui permettent la production décentralisée de programmes pédagogiques conçus en fonction des besoins spécifiques de chacun. La même approche décentralisée et variable selon les sujets que celle que nous avons proposée pour les manuels, doit être adoptée pour la production de didacticiels.

Enfin, au niveau des institutions francophones, la priorité doit être donnée à la formation et à la recherche, permettant à tous les membres de la communauté francophone d'accéder au même moment aux nouvelles technologies de communication. Ainsi, les pays du Sud peuvent être par rapport à ces technologies au même point que le sont les pays du Nord. Il n'y a pas de raison qu'un didacticiel ne puisse être conçu au même moment en France, au Québec ou dans un pays africain. Dans ce domaine, le Nord n'a pas encore (ou si peu) de matériel pédagogique prêt à transférer.

- 3e constatation :

La langue ne doit pas être considérée comme la gardienne de la culture mais comme un outil de communication, façonné par la culture soit, mais aussi et peut-être surtout, générateur de culture. De cette façon, le français peut être une langue d'avenir, celle d'un nouvel ensemble qu'on appelle la francophonie, sinon, il demeurera la langue d'un seul pays et celle de quelques minorités dynamiques.

Selon nous, il y a deux hypothèses et deux modèles possibles. Si l'on confond langue française et culture française, le français est appelé à disparaître comme langue internationale. Il sera comme l'italien et l'allemand parlé dans un pays et dans des pays limitrophes. Si on accepte le fait que le français puisse être générateur d'une nouvelle culture francophone, nous croyons qu'il peut non seulement maintenir sa place, mais la renforcer comme langue internationale tout comme l'anglais et l'espagnol. L'anglais n'est pas le véhicule de la civilisation britannique, il est devenu la langue d'une nouvelle civilisation nord-américaine née de l'apport de nombreuses cultures, notamment européennes. De même l'espagnol ne reflète pas seulement la civilisation qui s'est développée sur la péninsule ibérique mais est devenu la langue de nombreux pays d'Amérique latine.

De cette constatation nous tirons trois propositions ayant trait au français, langue de certains pays, au français, langue de la francophonie, au français, langue internationale.

- 7e proposition

Compte tenu du rôle variable que le français joue dans différents pays et du fait qu'il doive partout (sauf en France) partager ce rôle avec d'autres langues, il importe que ce

rôle soit défini de façon positive, tourné vers l'avenir et non vers le passé. Ceci entraîne, entre autres choses, que cette langue puisse intégrer les valeurs propres et originales de ceux qui l'utilisent comme l'un de leurs outils de communication à l'échelle nationale.

En pratique, cela veut dire, dans les pays où le français est la langue maternelle d'une partie de la population, que celui-ci doit refléter non seulement la culture française mais la culture de ces pays (Suisse, Belgique, Canada) constitués par l'amalgame d'autres civilisations (allemande, italienne, flamande, anglaise, etc.) et les caractères spécifiques (comme l'appartenance au continent nord-américain par exemple).

Dans les pays où le français est langue seconde, il importe qu'il ne soit pas la prolongation culturelle du système colonial qui l'a introduit comme langue de travail. Il faut qu'il puisse évoluer en intégrant les systèmes de valeur autochtones et même les modes de pensée endogènes. C'est à ce prix que le français pourra cohabiter avec la (les) langue(s) nationale(s) de ces pays. Les conséquences de cette proposition sont nombreuses, tant sur le plan du discours que sur celui de l'action, notamment dans les domaines de l'éducation et de la communication.

- 8e proposition

Compte tenu de l'hypothèse qu'une langue n'est pas que gardienne d'une culture mais puisse être génératrice de culture, il importe que le concept abstrait de francophonie devienne progressivement le substrat d'une culture francophone. Ceci signifie entre autres choses que les interrelations entre les différentes com-

posantes de ce sous-système soient basées sur de véritables échanges à multiples sens et des interactions novatrices.

Sur le plan opérationnel, cela peut se traduire par la recherche dont nous avons parlé de nouvelles règles du jeu de coopération entre le Nord et le Sud. Au sein de la francophonie, il faudrait pouvoir remplacer le modèle linéaire du transfert technologique, par le modèle systémique de l'interaction technologique. Cette recherche d'une identité francophone ne signifie pas cependant le rejet par chacun de sa propre personnalité. Ainsi la culture française (au sens de culture de la France) demeurera intacte mais ne sera pas nécessairement confondue avec la culture francophone et n'en constituera pas nécessairement le modèle même si elle en demeurera toujours l'origine.

Il s'agit là d'un défi que l'on peut relever grâce notamment aux nouvelles technologies de communication. Jusqu'à récemment, les cultures se forgeaient dans le partage d'espaces physiques, comme celle des États-unis par exemple. Maintenant, paradoxalement, le concept d'espace n'est plus seulement spatial, il est temporel, c'est-à-dire que c'est le partage d'un même temps plutôt que d'un même lieu; d'où l'expression de "village global" de McLuhan et celle d'"espace francophone" dont parlent de plus en plus les responsables des radios et télévisions de la francophonie.

- 9e proposition

Compte tenu du fait que la francophonie est un sous-système parmi d'autres et que ceux-ci doivent interagir ensemble sans avoir nécessairemenmt à se confondre, il importe que le français demeure une langue internationale de communication. Ceci nécessite, entre autres choses, que les membres de la francophonie soient suffisamment forts et créateurs au sein

du macro-système mondial pour que leur langue soit l'un des outils de communication de l'humanité.

Concrètement, cela signifie que l'avenir du français comme langue internationale ne sera pas le résultat du seul désir des leaders de la communauté francophone, mais sera fonction de rapports de force entre les différents sous-systèmes linguistiques et culturels qui composent cette communauté mondiale. Le français ne conservera pas un rôle international uniquement en souvenir du rôle qu'il a joué aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. Il ne jouera un rôle longtemps que s'il représente une nouvelle force. Cette force sera le produit du nombre de gens qui utiliseront cette langue, multiplié par la vigueur et l'importance de ces gens. Cette importance se mesure elle-même en fonction de divers facteurs, économiques sûrement, mais socioculturels aussi.

Il en est des nations comme des hommes, la force de chacun se mesure en grande partie par sa capacité de création et d'innovation. C'est le défi que doivent relever individuellement et collectivement les individus, les nations, les pays qui font partie de la francophonie et qui croient qu'ils pourront jouer un rôle plus déterminant dans ce village global en gardant la langue française comme outil de communication, c'est-à-dire comme instrument intellectuel de création et de culture.

RÉFÉRENCES

1. Cette expression est de Jean-Louis Lemoigne, auteur d'un excellent ouvrage intitulé : La théorie du système général, théorie de la modélisation, Paris, PUF, 1977, 258 p.

2. Les citations d'Edgar Morin sont extraites de son livre : La méthode, tome 1 : La nature de la nature, Paris, Seuil, 1977, 398 p.

3. Les deux principaux étant L'Ère d'Emerec ou la communication audio-scripto-visuelle à l'heure des self-médias, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1re édition 1973, 2e édition 1975, 257 p., traduit en portugais et en espagnol et L'ASV ou la communication audio-scripto-visuelle, Montréal, Didier-Canada, 1978, 361 p.

4. Je définis la communication de cette façon pour appuyer ma "systémographie" en rejetant la définition linéaire popularisée par Laswell et basée sur les questions suivantes : Qui dit quoi-à qui -par quel moyen-avec quel effet.

5. Aux États-Unis, ce sont les travaux de F. Machlup et M. Porat qui ont démontré ce phénomène; ces travaux ont été souvent commentés en France, notamment par Jean Voge.

6. J'ai créé cette expression pour l'opposer à celle de télématique popularisée par deux technocrates français, messieurs Nora et Minc, expression qui limite le phénomène au seul mariage des télécommunications et de l'informatique.

7. Ce concept d'EMEREC est à la base de tous mes travaux; il ne s'applique pas qu'aux individus mais aussi aux groupes, aux communautés et même aux nations. Il tend à définir soit l'homo com-

municans conçu comme sous-système de communication, soit n'importe quel sous-système de communication.

8. Cette citation de Robert Escarpit se retrouve dans son livre : Théorie générale de l'information et de la communication, Paris, Hachette-Université, 1976, 216 p.

9. Jacques Bertin est un géographe français qui a jeté les bases de la graphique dans un ouvrage magistral intitulé La sémiologie graphique, Paris et La Haye, Gauthier-Villars et Mouton, 1967, 431 p.

10. Ces définitions toutes simples sont celles du Petit Robert.

11. Selon Ferdinand de Saussure, in Cours de linguistique générale, Paris, Payot, 1971, 331 p.

12. Le sociologue québécois Guy Rocher a défendu cette thèse dans de nombreux travaux. Elle correspond également à mon observation personnelle de la jeunesse actuelle.

13. Christiane Acker, dans une thèse de maîtrise présentée à l'Université de Poitiers, fait état de plus de 250 définitions du mot "culture" qui ont été identifiées.

14. Les citations de Ludwig Von Bertalanffy sont tirées de son ouvrage de base : Théorie générale des systèmes, Paris, Dunod, 1973, 396 p.

15. Cette citation de A. Wilden, 1972, s'applique parfaitement ici : "Les systèmes ouverts (au moins aux informations) sont essentiellement ceux capables de construire [...], sous certaines contraintes, leur propre projet d'intervention sur

un environnement, une fois qu'ils ont décidé qu'il est "autre" qu'eux-mêmes".

16. Robert Escarpit, op. cit.

XIV

L'AVENIR DU FRANÇAIS ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE DES COMMUNICATIONS

Louis BRUNEL

Vice-président directeur général

Câblevision nationale ltée

INTRODUCTION

L'impact de la révolution technologique a été analysé sous plusieurs aspects par de nombreux spécialistes. Certains y voient un nouvel Eden, d'autres la source de tous nos maux. Une position raisonnable serait d'accepter d'être des mutants conscients susceptibles de comprendre et d'infléchir leur mutation. Un aspect particulier suscite ma réflexion aujourd'hui, c'est l'avenir du français dans la société de l'information. La révolution technologique qui s'accélère pourra-t-elle contribuer au renforcement ou à l'affaiblissement du français? Il s'agit là d'une préoccupation fort justifiée particulièrement pour un francophone d'Amérique.

Pour tenter de jeter un éclairage particulier sur ce sujet, il m'apparaît essentiel de prendre un recul pour mieux comprendre la profonde transformation de la physionomie de nos sociétés dites développées et les caractéristiques de l'évolution technologique. Une fois cette fresque rapidement esquissée, j'insisterai sur le devenir des systèmes de communication à domicile offerts par la télédistribution. Je poursuivrai en tentant de cerner l'impact de cette évolution sur l'avenir du français et les stratégies les plus susceptibles de lui conserver son rôle et son utilité, condition nécessaire à sa survie. Les considérations et propositions qui seront alors exposées sont celles d'un praticien et sont fortement orientées vers la nouvelle réalité presque immédiate de la télédistribution. J'espère ainsi apporter une contribution originale à une question fort préoccupante pour tout Québécois fier de ses origines et soucieux de notre devenir collectif.

Je me permettrai, en tout premier lieu, de tracer les grands changements qui ont marqué notre société développée depuis un siècle.

1. DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

UNE MUTATION ACCÉLÉRÉE

En un siècle, l'évolution a été radicale dans les pays industrialisés. Nos sociétés, de rurales qu'elles étaient au début du siècle, sont devenues principalement industrielles 50 ans plus tard. Ainsi, alors que le secteur agricole absorbait 45 % de la population active du Québec au début du siècle, il n'en représente plus que quelque 3 % aujourd'hui. S'il est vrai qu'une société se caractérise par l'occupation principale de sa population active, c'est une lapalissade de parler de changement brutal de type de société.

Ce "déclin" de l'agriculture a été compensé, en termes d'emploi, pendant la première moitié du siècle en Amérique du Nord par les effets de l'industrialisation. Ainsi, en 1950, les industries américaines employaient une porportion de la population active plus importante que tout autre secteur d'activité.

Cependant, on note depuis 1950 que les structures de nos économies se transforment, la modification essentielle depuis un quart de siècle étant la croissance des activités d'information par rapport aux activités industrielles. Partis d'une base très modeste en 1950, à un niveau qui n'avait pratiquement pas changé depuis le début du siècle, les emplois du secteur de l'information ont connu un tel développement qu'on estime aujourd'hui que plus de 40 % des personnes actives au Canada sont employées à des travaux touchant l'information ; c'est-à-dire qu'elles occupent une fonction où la production, le traitement, la diffusion et la distribution des images, des symboles, des idées, des concepts et des abstractions est la principale activité.

Cette société de l'information où la connaissance et le savoir-faire prennent une place prépondérante repose sur de vastes réseaux d'éducation et de communication. Cette révolution de l'information a été déclenchée par Gutemberg et sa "machine à imprimer" et amplifiée par le développement du téléphone, de la radio, de la télévision, de l'ordinateur et des réseaux de télécommunication. Les systèmes de communication modernes notamment permettent et accélèrent l'avènement d'une société à très haute productivité caractérisée par une plus grande efficacité et par des emplois - il sera de plus en plus pertinent sans doute de parler de "fonctions socio-économiques" - d'une nature très différente de celle imposée par la vie industrielle.

Cette mutation entraîne une forte diminution de la main-d'oeuvre dans les secteurs primaire et secondaire, une montée des services, et surtout une multiplication des activités où l'information est la matière première. Les services, au Québec, occupaient le sixième de la population active au début du siècle; ils en représentent maintenant les deux tiers, soit une hausse de 300 %.

L'ÈRE DE L'INFORMATION

Hier, le contact de la main avec la matière était primordial ; aujourd'hui, c'est l'habileté à gérer et à manipuler des informations et des idées qui prime. Après la dure lutte pour les moyens alimentaires de la survie, après la résistance aux aléas des éléments et aux agressions de l'environnement, après la possession des biens matériels et après l'accès égal à la formation et à l'information, l'homme des pays développés, ayant accumulé des trésors de connaissance et d'organisation, entre dans une civilisation dont, à terme, selon certains, près des trois quarts de l'emploi se situeront dans les services, la télématique, l'ensei-

gnement et la recherche. Le travail humain consiste de moins en moins à utiliser l'outil, mais à le produire et, surtout, à le concevoir et à le parfaire. L'utilisation de l'outil est maintenant réservée aux robots. Cette nouvelle répartition des tâches entre l'homme et la machine est bien présentée par le slogan publicitaire qui dit : "Conçue par des cerveaux, fabriquée par des robots".

L'information et la connaissance devenant le nouvel étalon-or, le cerveau devient la source de la valeur économique : le capital des temps modernes. Le développement technologique conduit à l'économie de l'intelligence où les structures du pouvoir sont bouleversées. L'histoire nous avait enseigné que l'information, la connaissance et la prévision étaient le privilège d'un très petit nombre de personnes investies de ce pouvoir. Depuis les augures de l'antiquité, les grands-prêtres, les alchimistes et les sorciers, l'apparition des moyens de communication de masse a rendu possible l'accessibilité de l'information à tous sans discrimination. L'information et la connaissance, tout en étant plus disponibles aux citoyens, n'en demeurent pas moins au coeur de l'exercice du pouvoir. D'ailleurs, l'exercice du pouvoir a, de tout temps, reposé sur l'information. Le savoir a toujours existé. Les organisations sociales reposent depuis leurs origines sur des dépôts d'informations accumulés par la tradition et transmis par la culture.

Qu'est-ce alors qui caractérise la société de l'information, si ce n'est pas l'information? C'est l'information codée en unités mesurables, pouvant être stockées en quantité presque illimitée, traitées en un délai infinitésimal et transmises à la vitesse de l'électron. Cette information numérisée a perdu bien sûr de sa chaleur et de son humanité : elle ignore les nationalismes, ne comprend pas les régionalismes, et ne vibre guère aux dimensions culturelles. Ce qui plus est, elle utilise un langage simple dont l'alphabet ne contient que deux symboles. C'est une langue

"binaire" dont l'utilisation n'est toujours pas réglementée ni par la loi 101 ni par la constitution canadienne... La raison en est simple, c'est que la langue "binaire" n'a pas besoin d'être protégée puis que c'est dorénavant celle de la majorité!

Cependant, si l'ordinateur peut communiquer avec ses semblables dans cette langue "binaire", l'être humain a besoin, pour communiquer, d'un alphabet ou de symboles plus complexes que 0 et 1. Ce code de communication entre les hommes n'est pourtant pas universel puisqu'il existe en autant de variétés qu'il existe de langues vivantes.

2. LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Pour illustrer l'importance de la transformation de notre société en société de l'information, il est intéressant de faire un examen particulier de l'explosion technologique qu'a connue le secteur des communications : l'informatique, la télévision et les télécommunications.

UNE PÉRIODE INTENSIVE

La fin de la Seconde Guerre mondiale marque le début d'une période fertile en innovations technologiques : la fin des années 40 nous a donné l'ordinateur et le transistor; les années 50, la télévision, la télédistribution et les communications transcontinentales; les années 60, les satellites de communication et la conquête de l'espace; les années 70, les puces (chips), la fibre optique et le vidéo-texte.

Des progrès éblouissants furent atteints en un laps de temps fort restreint.

En 1946, le premier ordinateur appelé ENIAC, qui offrait en gros la puissance des calculatrices de poche que nous utilisons quotidiennement, comportait 18 000 tubes à vides, occupait une surface de 200 mètres carrés et consommait 175 kilowatts par heure. Moins de 40 ans plus tard, les ordinateurs personnels se font de plus en plus envahissants.

En septembre 1952, qui d'entre nous, lorsqu'il regardait les premières images vacillantes en noir et blanc de cette nouvelle boîte à images, pouvait seulement imaginer capter un jour chez lui 30 canaux de télévision en couleur?

Dix ans après les débuts de la télévision, soit en juillet 1962, grâce au satellite TELSTAR, la première liaison transatlantique est effectuée. Depuis, de nombreux satellites ont été mis en orbite, dont certains tout récemment par les navettes spatiales Columbia et Challenger, et les "soucoupes" résidentielles de réception font maintenant partie de notre environnement.

Depuis 10 ans, la mise au point des puces (chips) a provoqué une véritable explosion au sein de la technologie informatique. On est passé rapidement des grands empires informatiques à l'informatique de masse suite à une chute des prix, à des performances accrues de façon exponentielle et à une miniaturisation des équipements.

On prétend que, si l'industrie automobile avait connu la même évolution que celle de l'informatique, une Rolls-Royce ferait près d'un million de kilomètres avec un litre d'essence et ne coûterait guère plus, à l'acquisition, qu'un litre d'essence.

LA BALANCE DE L'INFORMATION

Aujourd'hui, ordinateur, téléviseur et réseau de télécommunication s'intègrent progressivement dans un monde informatisé où l'information est accessible pratiquement sans contraintes de distance et de temps.

En effet, la technologie des satellites a permis d'offrir, pour la première fois, un système de communication où le coût de la communication n'est plus fonction de la distance à parcourir. Il faut bien réaliser que les notions de temps et d'espace considérées comme fixes depuis la nuit des temps sont devenues variables par l'apport de la technologie. Il s'agit là d'un changement en profondeur de l'environnement de l'humanité, d'une révolution véritable de la condition humaine.

Participer à une téléconférence vidéo entre Montréal et Vancouver ou Paris n'a plus de secret. L'interrogation d'une banque de données sise à Los Angeles ou à Montréal ne présente pas de différences visibles. Si la concurrence internationale faisait déjà partie du monde industriel, la notion de marché mondial est à la base même de la société de l'information. Le "village global" de McLuhan n'est plus un concept abstrait mais une réalité fort concrète. On a toujours parlé de balance des paiements; il va nous falloir maintenant penser à notre balance de l'information. Cette balance de l'information est loin d'être équilibrée entre les différents pays. Ce déséquilibre de l'information sera particulièrement néfaste pour l'avenir de certaines langues. En effet, le développement des réseaux de télécommunication créera de fortes pressions pour la normalisation de la langue. Déjà, la suprématie de l'anglais dans ces réseaux est plus qu'évidente.

3. L'INTÉGRATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION JUSQU'AU DOMICILE

Mais vers où convergent donc tous ces développements? Quel est donc l'élément intégrateur de ces technologies? La réponse est toute simple : l'électron, qui est à la base de l'intégration de l'ordinateur, du téléviseur et des télécommunications. On ne peut donc considérer l'avenir des satellites et des réseaux terrestres de communication indépendamment du développement de l'audio, du vidéo et des ordinateurs.

Les différents secteurs des communications forment un tout. Ce tout possède sa propre dynamique. Par effet de synergie, l'ensemble du nouveau système intégré qui en sortira offrira beaucoup plus que chaque sous-système qui le compose pris isolément. Pour comprendre l'ampleur de l'impact sur notre environnement quotidien, il importe de présenter la phase ultime des services intégrés de communication, soit le raccord de nos foyers à ce réseau syperpuissant d'information et de communication où les contraintes de temps et de distance seront annihilées. Il s'agit des développements en cours dans le domaine de la télédistribution.

Lorsqu'en 1952, à London (Ontario), un certain Ed Jarmain installa une antenne "communautaire" pour capter la télévision et la redistribuer à ses voisins, il était sûrement loin de se douter que, quelque 30 ans plus tard, la télédistribution serait en voie de constituer le lien vital entre les domiciles et les sources d'information sur support vidéo, audio ou numérique indépendamment de leur emplacement.

Historiquement, la télédistribution a été utilisée pour retransmettre des signaux de télévision "traditionnelle". Ce fut l'ère de la télévision par câble. Graduellement, particulièrement au Québec avec le Groupe Vidéotron qui, avec ses quelque 600 000 abonnés, dessert près de 60 % des abonnés au câble, le rôle de la télédistribution s'est élargi pour offrir

de nouveaux services, tels que la télévision à demande, les canaux spécialisés (enfants, éducation, sports), l'Assemblée nationale, la Chambre des communes, les conseils de ville, les jeux vidéo, les annonces illustrées, la télévision française et, tout récemment, la télévision payante. Pendant cette période, la capacité des réseaux du Groupe vidéotron a été portée de 12 à 30 canaux. Mais malgré cette diversité des contenus et un choix élargi, les services offerts sont pour l'instant unidirectionnels et chaque service utilise la pleine capacité d'un canal vidéo.

Or, une étape cruciale est présentement en phase de démarrage : celle de la numérisation de la communication et de la gestion "intelligente" du réseau de câble. Tout se passe comme si l'infrastructure du réseau de câble, longtemps perçue comme celle d'un réseau de télévision, devenait un immense réseau de télématique. Et, c'est exactement ce qui se passera graduellement grâce à la mise en place d'un interface "intelligent" sur le téléviseur de l'abonné pour contrôler électroniquement ce qui entre et ce qui sort de chez l'abonné. Cet interface a pour nom VIDACOM. Il sera fabriqué sur une base commerciale à Montréal et la livraison des premières 100 000 unités est attendue pour l'automne 1984.

Grâce à cette mutation des réseaux de télédistribution en réseau de télématique "intelligent", il devient dorénavant possible notamment de gérer la consommation d'énergie à distance, d'exécuter des transactions bancaires électroniquement, de choisir et de commander les produits, les services, les émissions vidéo, les films, les informations, les cours, les logiciels, etc. qui nous intéressent; journal électronique, télévision à demande, téléachat, interrogation de banques de données à partir du domicile, systèmes de téléalarme (feu, vol, urgence), téléenseignement, téléchargement au domicile de programmes vidéo, de jeux vidéo et de logiciels informatiques, téléfacturation et télépaiement, etc., autant de réalités qui

prendront forme progressivement au cours de cette décennie.

En résumé, ce qu'il s'agit de retenir, c'est que les réseaux de télécommunication, l'ordinateur et le téléviseur s'intègrent progressivement pour former un système de communication bidirectionnel, voire même multidirectionnel, "intelligent", reliant les différents domiciles des citoyens. C'est ça l'essentiel. Une fois cette réalité comprise, on peut parler d'impact et d'influence.

Donc, un système de communication à trois composantes : le **réseau** bidirectionnel, une intelligence et une mémoire : **l'ordinateur** et un tableau électronique d'écriture et de lecture : le **téléviseur** (appellation dépassée).

La "cité câblée" ne constitue plus un concept théorique mais une réalité envahissante qui touche notre environnement quotidien, nos sources d'information et de formation, notre mode de communication, donc notre mode de vie. Mais au sein de cette cité câblée, en communication constante avec le monde, notre "tableau électronique" parlera-t-il français et ceux dont les talents seront consacrés à la conception, à l'entretien, à l'organisation de ces systèmes et de ces contenus oeuvreront-ils en français? Quels facteurs de renforcement et quelles potentialités d'affaiblissement de l'existence de la langue française comporte ce nouvel environnement? Les enjeux sont de taille.

4. L'AVENIR DU FRANÇAIS

UN EXEMPLE RÉCENT

L'avènement du premier service de télédistribution discrétionnaire (c'est-à-dire non inclus dans le service universel de base), la télévision payante, fait ressortir de façon explicite la loi draconienne du marché. Au Québec, deux services francophones se font concurrence sur un marché qui peut difficilement, du moins à court terme, en faire vivre un seul de façon suffisante pour assurer des retombées intéressantes aux producteurs québécois. Les deux services français ont actuellement une clientèle de 60 000 abonnés alors qu'un niveau de pénétration correspondant au double de celui-ci est requis pour assurer des retombées quantitativement et qualitativement intéressantes pour le milieu de la production québécoise. À titre de comparaison, le service canadien anglophone First Choice atteint déjà quelque 300 000 abonnés et on prétend qu'il en faut 600 000 à cette firme pour ne pas être déficitaire. Comment alors le marché francophone peut-il soutenir deux services avec seulement 40 % de cette clientèle pour l'ensemble des deux services francophones à moins d'offrir un service de qualité inférieure? Quant à l'aspect quantitatif, il y a des coûts qui n'ont rien à voir avec le nombre d'abonnés, tels le canal satellite, la programmation achetée pour alimenter un canal 168 heures par semaine en assurant un juste dosage de documents originaux et de documents en reprise, la structure d'organisation minimale, etc.

Il s'agit bien sûr d'une nature de nouveaux services où la "masse critique" ne peut être obtenue instantanément. Cependant, il serait illusoire de croire que l'on puisse impunément accroître le nombre d'intervenants sur un marché restreint de quelque cinq millions de population cible qui représentent environ deux millions de foyers alors que, sur le marché canadien, ce nouveau produit nécessitera encore un certain laps de temps pour arriver au seuil de la rentabilité.

D'autre part, en ces matières, la notion de seuil de rentabilité doit être analysée en fonction des critères de qualité et de retombées dans les milieux de production. Car il y a bien sûr un seuil de rentabilité possible au détriment de l'une ou l'autre ou des deux à la fois. Il serait douteux que l'avenir du français à long terme puisse profiter d'un tel choix.

Dans une économie de marché comme l'Amérique du Nord, il ne fait aucun doute que les nouveaux services des réseaux de communication ne pourront contribuer positivement à l'avenir du français que si les services français peuvent offrir aux consommateurs un produit concurrentiel en termes de prix et de qualité. Toute autre avenue ne s'emprunterait qu'au détriment de notre langue et de notre culture. Cependant, qualité et prix supposent une "masse critique" pour tout nouveau produit. Et pour les francophones d'Amérique, la technologie des communications devra fournir en partie des éléments de solution à ce problème amplifié par le "village global" qu'elle réalise chaque jour un peu plus.

5. UN MARCHÉ FRANCOPHONE ÉLECTRONIQUE

Il devient de plus en plus évident que la survie de la langue française passe par la capacité des francophones d'occuper leur part des nouveaux marchés de la société de l'information.

La tendance générée par les réseaux de communication conduit à l'internationalisation des marchés. Mais si ce phénomène est vrai au niveau de la consommation, il est également vrai au niveau de la production. Autrement dit, le marché électronique "francophone" est maintenant international sans contraintes de temps et d'espace grâce à la technologie des communications; par le même phénomène, la masse critique de "producteurs" francophones pour assurer une présence

significative sur le marché international est amplifiée électroniquement. Que l'on envisage la création de documents audio, alphanumériques ou alphagéométriques, de logiciels ou de progiciels informatiques ou que l'on pense que marché de l'information, de la formation, des arts, du divertissement, de l'économie ou de la documentation, une "présence" significative des productions francophones est vitale pour l'épanouissement de la langue française. Car c'est à ce prix que notre "tableau électronique" parlera français.

Cette nouvelle réalité est lourde de conséquences pour le Québec, comme nous l'avons signalé à propos de la télévision payante, puisque cinq millions de francophones s'y trouvent "encerclés" par quelque 270 millions d'Américains et de Canadiens de langue anglaise.

Une première voie de solution consiste pour le Québec à garantir par l'apport technologique ce que le contexte géographique ne pouvait offrir, à savoir un marché francophone "significatif" en termes de masse critique requise pour soutenir la concurrence internationale tant au niveau de l'imagination, de la variété, de la qualité que des prix.

À ce chapitre, il faut tout de suite signaler que la télévision payante étant pour l'instant un phénomène strictement nord-américain, le marché de consommation francophone pour ce produit ne peut pour l'instant être "agrandi" électroniquement. L'avance technologique de l'Amérique isole momentanément en cette matière la minorité francophone concentrée au Québec. Cependant, au niveau du marché de la production francophone, il n'y a pas d'isolement puisque nous avons accès aux producteurs de tous les pays francophones. Toutefois, un véritable marché électronique francophone de consommation doit comporter un échange de productions qui, idéalement, représente le prorata que détiennent les sous-marchés respectifs des partenaires pour que chacun y trouve son avantage.

Cette piste de réflexion conduit à énoncer une **première stratégie** susceptible de garantir à la langue française une stature qui lui permette de soutenir la concurrence internationale : il s'agit d'intensifier les échanges entre pays francophones pour harmoniser les développements technologiques entre eux en vue de garantir la création d'un marché électronique significatif pour la circulation des contenus francophones.

Cette première stratégie est rendue nécessaire par le fait qu'en matière de technologie des communications, l'utilisation des contenus nécessite une normalisation des systèmes technologiques. Cette normalisation technologique est plus facilement assurée à l'intérieur d'un même pays. C'est le cas de notre voisin du sud, les États-Unis, qui de plus possède un marché intérieur très considérable et des réseaux commerciaux importants à travers le monde. L'ensemble de ces marchés lui permet d'ores et déjà d'exercer une certaine hégémonie, voire même une hégémonie certaine sur les systèmes d'information. Le résultat en est que près de 90 % des systèmes documentaires dans le monde sont en anglais.

Le Québec n'échappe pas à la force d'entraînement de cette prédominance de la langue anglaise puisque la majorité (plus de 80 % dans certains secteurs) de nos chercheurs québécois francophones publient les résultats de leurs recherches en anglais, et en anglais seulement. Le principal avantage visé est de communiquer avec le "réseau" international dans la langue choisie par la majorité afin d'être lu et recensé dans les systèmes documentaires le plus rapidement possible. Cette situation qui prévaut dans les systèmes documentaires et qui affecte profondément le monde de l'enseignement et de la recherche est une bonne illustration de ce que, faute d'avoir occupé une place significative dans le développement des moyens technologiques, les francophones en sont réduits à utiliser ces outils dans la langue de ceux qui en ont pris le

contrôle. Pour participer aux échanges entre spécialistes internationaux, les francophones doivent communiquer leur science en anglais. Le marché à imposé sa loi : faute d'occuper une "zone" significative dans la mise en place des instruments, les francophones se voient condamnés à enrichir les contenus des systèmes anglophones.

La conséquence la plus invraisemblable de cette réalité est que, pour se communiquer leur science, des chercheurs francophones se "traduisent" dans les deux directions en anglais via ces nouveaux systèmes. Cette situation n'est sûrement pas à l'avantage du français.

D'autre part, cette même piste de réflexion amène l'énoncé d'une **deuxième stratégie** , à savoir favoriser à l'intérieur du marché électronique francophone, à qualité et prix comparables, une représentativité des partenaires au niveau de la production des contenus qui soit de l'ordre de leur importance en termes de marché.

6. UN SAVOIR-FAIRE CONCURRENTIEL

Dans la mise au point des nouvelles technologies, il importe que le Québec développe des créneaux d'excellence pour permettre aux Québécois de participer à la production des nouveaux systèmes d'information. Il est clair cependant que les secteurs minoritaires qui se développeront devront viser à alimenter un marché beaucoup plus vaste que le Québec pour être concurrentiels. Une **troisième stratégie** à mettre de l'avant pour permettre aux francophones d'être des intervenants actifs dans l'implantation des nouveaux systèmes de communication et d'information, c'est de **favoriser les échanges complémentaires de savoir-faire, de technologie et de produits** entre pays francophones tant au niveau de la technique et de la mise en marché que de l'utilisation de la langue en ces nouveaux domaines.

Grâce à un bassin plus large, le nombre de créneaux d'excellence pourra être accru, assurant une plus grande autosuffisance des francophones dans les nouvelles technologies et une taille de marché rendant les coûts de production suffisamment bas pour que le savoir-faire francophone puisse être concurrentiel.

Cette proposition ne vise pas à isoler la francophonie du reste du monde en matière de technologie des communications; cela serait du reste puéril et futile. Cette proposition ne vise qu'à garantir à la langue française un poids suffisant pour assurer que le savoir-faire technologique sera adéquat en français et pour permettre aux produits et contenus francophones de voir le jour et d'alimenter les réseaux de communication avec une qualité qui n'ait rien à envier aux produits et aux contenus anglophones. À ce sujet, il est important de noter que VIDACOM verra le jour grâce à l'association de Québécois (Vidéotron et la Société de développement industriel du Québec) et d'Américains (la firme G-Tech).

L'entente récemment signée entre la France et le Québec en matière de télédistribution peut être interprétée comme s'inscrivant dans cette philosophie.

Il est important de souligner qu'en matière de technologie des communications, le Canada possède un savoir-faire fort enviable dans les domaines des satellites de communication, de la téléphonie, de la fibre optique, du vidéotexte et de la télédistribution. Au Québec, notamment, le Groupe Vidéotron détient une avance technologique mondiale avec son interface VIDACOM. Il a développé d'autre part un savoir-faire technologique et administratif important en matière de gestion de réseaux de télédistribution. Ainsi, à Montréal, le groupe gère le seul système de télédistribution au monde qui alimente quelque 400 000 abonnés sur une même tête de ligne. À titre d'exemple, le plus grand nombre d'abonnés à être desservis par une seule tête de ligne aux État-Unis est

de l'ordre de 200 000. Les abonnés des villes de Montréal et Québec sont desservis par des réseaux d'une capacité minimale de 30 canaux qui leur donnent accès à une variété de contenu inégalée jusqu'à ce jour. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que VIDACOM a vu le jour au sein de cette entreprise québécoise.

S'inscrit également dans cette philosophie l'entente intervenue dernièrement entre le Canada et la France en vue de favoriser et promouvoir les productions audio-visuelles franco-canadiennes.

LES NOUVEAUX SERVICES

Les nouveaux réseaux de télématique à domicile qui prendront forme à partir de 1984 grâce à VIDACOM donneront naissance à une gamme impressionnante de nouveaux services dits "non programmés" par opposition à la programmation que nous connaissons des stations de télévision. L'important à partir de maintenant, c'est de développer des stratégies qui permettent de nous garantir que VIDACOM "parle" français.

Pour atteindre semblable résultat, il faut développer des stratégies pour les différents types de services offerts par VIDACOM. Quels seront ces nouveaux services? Dans une première catégorie, il y aura les programmes et les documents vidéo. Nous sommes déjà habitués à cette catégorie de services : chaînes de télévision québécoises, canadiennes, américaines, françaises, et canaux de télévision payante. S'ajouteront bientôt des canaux vidéo spécialisés payants; il s'agira de canaux consacrés exclusivement à un thème comme les sports, la musique, les enfants, les soins de santé, etc. À propos de ces services programmés, les règles de fonctionnement sont en place pour les premiers et les stragégies déjà énoncées s'appliquent aux derniers.

La catégorie des services non programmés, pour sa part, recouvre une réalité à la fois nouvelle et multiple. Elle comprend des services aussi variés que la gestion de l'énergie à distance, les télétransactions (promotion, achat, facturation et paiement électronique), le journal électronique, les jeux vidéo, l'apprentissage assisté par ordinateur, le courrier électronique, la télésurveillance, etc. Comme il est facile de le constater par cette énumération, les préoccupations par rapport aux contenus sont différentes selon les services. La production du contenu d'une lettre électronique transmise d'un individu à un autre ne pose pas la même problématique que la production des contenus en matière d'apprentissage assisté par ordinateur ou de journal électronique.

Il est important de souligner que, pour beaucoup de nouveaux services offerts par VIDACOM, il s'agit uniquement d'un nouveau mode de communication de contenus ou d'informations qui sont déjà véhiculés par d'autres systèmes de communication.

Par exemple, la nouvelle qui est aujourd'hui produite sur papier journal arrivera demain par voies électroniques. Il est clair que le traitement de l'information dans un contexte de journal électronique sera forcément différent de celui du journal. Le médium, comme le disait Marshall McLuhan, n'est pas neutre en matière de communication; au contraire, il fait partie intrinsèque du message.

Cependant, en termes d'avenir du français, il est important d'assurer que le journal électronique "parlera" français, et non pas seulement pour la rubrique locale des chiens écrasés. Qui peut le mieux assurer un développement qui garantisse aux Québécois l'alimentation en information journalistique dans leur langue tant au niveau des préoccupations locales, régionales, nationales qu'internationales? Pour répondre à cette question, il faut prendre conscience de ce que le savoir-faire en matière d'édition de

journaux demeure toujours dans l'entreprise de presse, même si le support de livraison est modifié. En fait, le savoir-faire important en matière d'information quotidienne se situe avant l'opération d'impression et de livraison du papier journal. Il en découle que, pour assurer que le journal électronique de demain constitue une source d'information adaptée à notre langue et à notre culture, il faut favoriser la conjuguaison de l'expérience des spécialistes québécois des contenus (entreprises de presse) et ceux des contenants (entreprises de télédistribution).

Le même raisonnement peut être appliqué à l'apprentissage par ordinateur. Il ne s'agit pas d'implanter massivement des ordinateurs dans les écoles ou, demain, dans les domiciles, et de les interrelier pour qu'ils véhiculent instantanément et obligatoirement des contenus pédagogiques qui favorisent le développement de notre intelligence, de notre culture et de notre identité. Le poids du développement des contenus américains exerce là aussi une présence réelle. Si l'hégémonie américaine observée dans les banques de données et les systèmes documentaires se transposait dans l'univers de l'apprentissage assisté par ordinateur, des conséquences négatives seraient inévitables sur les perspectives d'avenir du français. Et ce n'est pas par la traduction de contenus pédagogiques étrangers que l'on peut envisager de combattre pareille conséquence, car une telle stratégie pourrait nous conduire rapidement à contempler notre propre environnement avec les yeux des autres. Là aussi, il est impérieux de créer l'effet de synergie des compétences québécoises en matière de pédagogie et de technologie pour nous assurer de l'apport positif de l'ordinateur dans notre devenir collectif plutôt que de contribuer à en faire un élément subtil de normalisation nord-américain de notre façon de percevoir, de penser, d'analyser et de sentir.

Ces considérations suggèrent une **quatrième stratégie** qui consiste à privilégier l'approche systémique en conjuguant ces compétences québécoises en matière de contenus et de contenants pour le développement et la mise en place des nouveaux services non programmés sur les réseaux de télédistribution. Un corollaire de cette stratégie est d'éviter la concentration de l'expérience contenu-contenant pour un service donné. Sans cette approche systémique, les systèmes technologiques constitueraient des corps sans âmes qui risqueraient fort d'être alimentés rapidement par des sources étrangères.

Il existe également une autre catégorie de nouveaux services où le contenu n'a pas d'impact culturel ou linguistique puisqu'il ne s'agit que de véhiculer des données utilitaires. C'est le cas, par exemple, de la télégestion et de la télélecture de la consommation énergétique à domicile. Cependant, le harnachement du savoir-faire nécessaire au développement et à l'implantation de pareils systèmes permet d'assumer une présence et un leadership en tant que francophones dans un secteur technologique vital qui se situe au croisement de deux secteurs de pointe : l'énergie et les communications. Pareille réalisation permet d'offrir de nouveaux services, ici et à l'étranger, qui sont générateurs d'emploi pour des francophones. La survie d'une langue passe forcément par l'économique; le développement d'un savoir-faire québécois en matière de nouveaux services de télétransmission de contenus utilitaires contribue à l'épanouissement de la langue française. Le domaine des télétransactions correspond aux mêmes paramètres.

Ces éléments favorisent la poursuite d'une **cinquième stratégie**, complémentaire de la précédente, à savoir favoriser le développement de savoir-faire québécois en matière de conception, de mise en place et de gestion de services de télécommunication de contenus utilitaires à domicile.

CONCLUSION

Je crois profondément que la technologie des communications constitue une chance inouïe pour nous, Québécois, de briser les chaînes de notre isolement géographique grâce à l'accessibilité et à l'instantanéité des multiples sources d'information que l'univers satellisé et la cité câblée nous offrent.

Cependant, nous ne pourrons plus miser sur notre repli et notre isolement pour protéger notre langue et notre culture. Les deux d'ailleurs évolueront dans l'avenir par l'éclatement des protections naturelles et par l'ouverture à d'autres cultures et à d'autres langues. Cette ouverture récente est gage d'enrichissement, c'est incontestable. Il faut cependant être conscients qu'elle comporte des risques d'assimilation.

Les réflexions qui précèdent et les propositions qui en découlent ne veulent en aucun cas privilégier la fermeture aux autres. Elles sont inspirées par une volonté de jouer un rôle actif dans un domaine crucial où s'intensifieront les risques de dépendance.

L'avenir d'une langue et d'une culture ne peut pas être assuré par l'État seul, aussi efficace soit-il. C'est la volonté et le dynamisme de tout un peuple qui sont en cause, car la loi de la survie est impitoyable : seuls les plus forts demeureront en faisant pencher la balance de l'information et du savoir-faire en leur faveur.

D'autre part, le développement même de notre langue suppose qu'elle se transforme au contact des autres. Être dynamique et jouer un rôle positif dans la nouvelle société de l'information ne signifie pas le statu quo en matière de langue et de culture; cela veut plutôt dire que nous voulons influencer et choisir notre démarche d'évolution plutôt que de la subir. C'est dans l'autonomie et l'ouverture que la

technologie des communications pourra le mieux nous permettre d'influer sur l'avenir de notre langue et de notre culture. Encore faut-il que nous y mettions toutes nos énergies. La technologie est là, mais tout reste à faire.

XV

NOTES

SUR LES EFFETS DE LA TÉLÉMATIQUE

ET DE LA MICRO-INFORMATIQUE

Yves LECLERC

Journaliste, collaborateur à La Presse

Expert-conseil en communication

INTRODUCTION

Jusqu'à maintenant, le langage de l'informatique et des communications électroniques a peu pénétré notre vie de tous les jours. Sa zone d'influence s'est limitée essentiellement à des milieux de techniciens et de spécialistes qui travaillaient et souvent vivaient en vase clos. De plus, son évolution n'avait d'effets que bien indirects et bien partiels sur la vie quotidienne : les phénomènes qu'il représentait ne nous touchaient pas directement et, quand ils le faisaient, c'était dans des secteurs d'activité bien délimités.

Cependant, ces deux aspects de la situation sont inévitablement appelés à se modifier à court terme : les nouvelles technologies de communication touchent de plus en plus de gens, et influencent une part de plus en plus grande du quotidien, que ce soit au travail, à l'école ou à la maison. Cette évolution prend deux formes distinctes : d'une part, la croissance rapide de la micro-informatique, en particulier sous la forme des ordinateurs individuels utilisés soit comme instruments de travail (ordinateurs professionnels) soit comme objets de loisir à la maison (ordinateurs domestiques); d'autre part, la venue prochaine de la télématique, cette introduction dans les lieux de travail et les foyers d'un nouveau média d'information né du mariage de l'ordinateur, du téléviseur et des réseaux de communication (téléphone et câble).

Pour donner une idée de l'ordre de grandeur du phénomène, voici les chiffres approximatifs du parc de micro-ordinateurs individuels en Amérique du Nord depuis 1979 :

1979	0,2 million
1980	0,5 million
1981	1,2 million
1982	2,9 millions
1983	6,5 millions (prévision)

Cette courbe de croissance de l'ordre de 150 % par an ne donne pour l'instant aucun signe d'essoufflement. Si elle se poursuit encore seulement trois ans, cela signifiera qu'il y aura sur le continent en moyenne un micro-ordinateur par famille en 1986-1987. Et même si le taux baissait, la courbe ne s'aplatirait pas du jour au lendemain, et la croissance du nombre des ordinateurs individuels demeurerait rapide.

On objectera que ces chiffres nord-américains ne sont pas totalement applicables au Québec. C'est juste : pour les trois premières années ci-dessus, la montée du phénomène y a été plus lente. Mais les analystes s'entendent pour dire qu'en 1982 et 1983, les ventes d'ordinateurs sont proportionnellement plus fortes ici qu'ailleurs sur le continent : nous sommes vraisemblablement en période de rattrapage.

Enfin, ces chiffres ne tiennent pas compte de l'entrée en scène imminente de la télématique. Celle-ci est encore chez nous à l'état expérimental, mais elle a commencé à envahir l'Europe (bientôt un million de terminaux en service en France), et l'industrie nord-américaine des communications y porte un intérêt de plus en plus grand, tandis que le gouvernement canadien a entrepris depuis un an un nouvel effort pour promouvoir son système Télidon.

Et des indices laissent croire que le marché, au début de ce redressement de l'économie, est mûr : voir à ce sujet les résultats d'une étude récente du groupe Booz-Allen aux États-Unis, selon laquelle près des deux tiers des familles américaines seraient prêtes à payer 15 $ par mois ou plus pour un service d'information télématique.

Or, il est bien clair que ce qui, au delà des gadgets, est essentiellement un phénomène d'information ne peut se produire sans créer de remous culturels et, lorsqu'il s'agit comme dans le cas présent d'un phéno-

mène assez fortement axé sur l'écrit, des remous linguistiques.

Dans les pages qui suivent, ce qu'on trouvera est donc le constat volontairement bref mais assez précis d'un courant presque à sa naissance, mais dont la croissance rapide et l'importance accrue au cours des toutes prochaines années font peu de doute : l'impact de l'informatique individuelle et de la télématique grand public sur la vie courante, et plus spécifiquement sur la langue courante, parlée et écrite.

1. LA SITUATION ACTUELLE

Parce que le phénomène est encore tout près de sa naissance, il existe bien peu de résultats de recherches, de statistiques, d'analyses sur son impact. À notre connaissance, le premier ouvrage sur les enjeux culturels de l'informatisation date de 1980 (Lemoine et Gallouedec-Genuys, Documentation française), et en dehors des travaux des divers comités de terminologie, les études sur les effets linguistiques sont inexistantes.

Il y a bien des constatations de facto de l'impact appréhendé de l'informatique sur la langue : certains langages informatiques (Algol, Pascal, COBOL) existent dans certains pays en versions "nationales" (français, allemand, italien) mais ces versions sont pratiquement inutilisées. La France, entre autres, a tenté il y a quelques années de mettre au point un langage de programmation qui lui soit propre, pour des fins éducatives, le LSE. Mais il semble bien que cette tentative ait fait long feu.

Disons tout de suite que les effets de la micro-informatique individuelle et ceux de la télématique risquent d'être fort différents. La première est essentiellement un phénomène commercial et populaire

d'origine américaine, qui échappe presque totalement au contrôle des organismes régulateurs. La seconde est un système mis de l'avant par les États, rigoureusement réglementé et normalisé, et développé surtout en Europe. De plus, la première tend à offrir à l'utilisateur moyen un contact plus intime, donc plus technique, avec la machine, alors que la seconde lui transmet un produit fini, qui se présente comme un nouvel objet domestique exigeant peu de connaissances techniques.

TRIPLE PROBLÈME

Deuxième constatation, la question du français dans les nouvelles technologies de communication se scinde en trois problèmes interreliés mais bien distincts à l'origine : celui des terminologies officielles et formelles, celui des langages de programmation et de consultation, et celui de l'argot populaire de l'informatique individuelle.

Le vocabulaire officiel : c'est l'ensemble des termes techniques qui, dans cette sphère d'activité comme dans toute autre, permettent de désigner les objets ou les concepts propres à l'informatique et à la télématique.

Il se développe à partir de plusieurs sources : l'industrie elle-même, les centres de recherche et les facultés techniques et scientifiques des universités, les comités gouvernementaux chargés de la normalisation des terminologies, et même certains organismes internationaux de normalisation. Leurs préoccupations sont d'élaborer des termes techniques précis pour désigner des réalités précises, et sont bien éloignées des nécessités de l'usage courant et de la langue populaire.

Les langages formels : il existe plusieurs centaines, certains affirment même quelques milliers, de

"langages informatiques" qui servent à la programmation ou à l'interrogation des ordinateurs et des réseaux de communication électroniques. Ces langages entièrement artificiels sont presque tous basés sur le vocabulaire de l'anglais américain et, dans bon nombre de cas, sur sa syntaxe.

Ils sont rudimentaires, ne comprenant que de quelques dizaines à quelques centaines de mots, et quelques formes syntaxiques rigides, plus parfois un mécanisme permettant d'ajouter des noise words ou mots superflus pour donner à l'utilisateur l'illusion d'un idiome voisin de la langue écrite. Ils ont été mis au point par des techniciens pour répondre à des exigences techniques, souvent sous des contraintes imposées par les ordinateurs primitifs, et se servent souvent des mots en leur donnant un sens fort éloigné de celui que leur donne le langage courant.

L'argot informatique : comme une foule d'autres spécialités, l'informatique s'est créé un argot de métier qui s'est développé à partir du vocabulaire formel et des langages de programmation, mais qui a rapidement modifié ces formes et leur a ajouté une foule d'emprunts extérieurs tout en se dotant d'une syntaxe bien particulière. Assez vite, avec l'apparition de la micro-informatique d'amateurs, cet argot de métier est devenu le langage populaire d'une sous-culture grouillante en pleine expansion.

Au départ, ses racines étaient surtout anglo-américaines, et une grande partie de son contenu demeure d'origine américaine, même lorsque ses utilisateurs sont francophones. Ses principales caractéristiques sont une évolution très rapide, une tendance à transformer indifféremment des substantifs en verbes ou en adjectifs sans changer leur forme, l'emploi fréquent d'abréviations, d'acronymes et d'ellipses et l'adoption de mots familiers souvent péjoratifs dans de nouvelles acceptions plus flatteuses, souvent sans lien avec le sens originel.

Un des moteurs principaux de la croissance de cet argot est la foule des jeunes passionnés de l'informatique dont la culture linguistique est très faible mais le besoin de se démarquer par rapport au reste du monde très fort.

LES MILIEUX ATTEINTS

Quels sont les milieux qui sont le plus directement affectés par ces phénomènes? C'est évidemment la question suivante qu'il faut se poser, et même si les études objectives à ce sujet manquent, une grande partie de la réponse peut être déduite d'une observation directe du milieu.

Jusqu'à récemment, c'était surtout le monde des **techniciens et des chercheurs de l'informatique** et des communications qui était touché par ces problèmes; de fait, plus l'informatique tend à devenir quotidienne et courante, plus ses spécialistes semblent avoir tendance à se donner un langage obscur et ésotérique, comme pour préserver l'aura de mystère qui les entourait depuis trois décennies.

La plupart d'entre eux n'ont aucune préoccupation culturelle ou linguistique, et bon nombre travaillent purement et simplement en anglais (pas seulement au Québec, en France aussi : l'exemple le plus frappant en est le créateur du langage ADA, Jean Ichbiah). Peu à peu, leur jargon technique tend à colorer leur parler de tous les jours.

L'apparition récente des ordinateurs individuels de type professionnel (IBM-PC, Osborne I, etc.) dans **les bureaux, les commerces et les usines** a mis toute une nouvelle clientèle en contact avec le vocabulaire de l'informatique, qui commence à marquer le parler des secrétaires et dactylos qui utilisent des systèmes de traitement de texte, des commis et des comptables qui font de la consultation de banques de données ou

des calculs financiers sur Visicalc, des contremaîtres qui supervisent des machines-outils à commande numérique, et surtout d'une foule de cadres moyens qui commencent à se servir quotidiennement des ordinateurs personnels comme outils de gestion.

Le degré de connaissances informatiques de ces travailleurs varie énormément d'un groupe à l'autre, parfois d'un individus à l'autre, mais leur adoption d'une partie au moins du jargon technique ne fait aucun doute.

Mais c'est surtout dans **la foule des jeunes,** la plupart étudiants, qui abordent l'informatique par le biais des ordinateurs domestiques peu coûteux (Timex-Sinclair: 75 $, Vic-20: 200 $, Atari 400: 300 $, Radio Shack Color Computer: 199 $, etc.) que le jargon fait des ravages.

En effet, leurs connaissances linguistiques et leur vocabulaire sont souvent restreints et, d'autre part, le besoin de se démarquer de leurs parents et de leurs pairs les pousse non seulement à adopter, mais à accentuer l'argot informatique. Le fait que la plus grande partie de la littérature disponible, et la majorité des publications techniques de pointe, soient d'origine américaine ne peut que les encourager dans cette direction.

De plus, ils n'ont pas accès à la version française de cet argot (qui, il faut le dire, est aussi fortement américanisée), et les termes techniques français sont souvent rébarbatifs et obscurs pour eux, ce qui les porte à conserver les termes anglais même là où ils sont en contact avec le vocabulaire français.

Une légère amélioration est apparue récemment, avec la publication de manuels en français pour un bon nombre des micro-ordinateurs les plus populaires. Il n'en reste pas moins que le décalage entre la sortie

d'un nouvel appareil et la disponibilité d'une documentation française à son sujet demeure d'un an et plus, ce qui donne amplement le temps à l'argot de se développer une tradition basée presque exclusivement sur l'anglais.

Le public en général n'est pas encore directement affecté par le langage de l'informatique, mais les indices se multiplient indiquant que cela ne saurait tarder. De plus en plus, articles, émissions d'information et publicité dans les médias écrits et électroniques font de l'ordinateur un objet de consommation courante, et répandent l'usage de certains termes techniques. De moins en moins souvent faut-il expliquer même aux plus ignares des profanes ce qu'est une "puce", un "processeur", une "mémoire", un "K" ou un "bit".

À partir de septembre, la télévision américaine présente sous le titre "Whiz Kids" un feuilleton hebdomadaire dont les héros sont de jeunes computer freaks qui font un usage abondant de l'argot informatique, auquel le grand public a déjà été initié par des films comme War Games. Tout dépendra évidemment de la popularité de cette émission (et des imitations qu'elle pourrait susciter), mais ce ne serait pas la première fois que le petit écran favoriserait l'introduction de nouveaux mots dans le langage parlé.

DES REMOUS PROFONDS

À maintes reprises par le passé, une nouvelle technologie a fait passer ses termes dans la langue, souvent empruntés d'une langue étrangère: chemin de fer, automobile, aviation, espace, ... Ce qui distingue l'informatique de ses prédécesseurs à ce chapitre, c'est qu'elle ne charrie pas seulement des vocables techniques à l'usage des initiés, et surtout qu'elle ne comprend pas que des appareils et des processus

mécaniques, mais aussi des concepts et des opérations mentales pour lesquels il n'existe pas de mots dans le langage courant.

Ceci porte à croire que les remous causés dans la langue usuelle seront plus profonds et plus durables que dans le cas des technologies précédentes, où ils n'ont pourtant pas été négligeables (par exemple, l'automobile).

Premièrement, le nombre d'individus touchés par la nouvelle technologie sera sans doute plus élevé que pour n'importe quel autre phénomène comparable par le passé. Il n'est pratiquement pas de secteurs de la société nord-américaine où l'ordinateur ne soit déjà présent sous une forme ou sous une autre.

Si, jusqu'à maintenant, les jeunes et les hommes ont été les premiers atteints dans la plupart des cas, on peut prévoir que l'essor probable de l'emploi de l'ordinateur dans le bureau et dans la manufacture mettra un nombre de plus en plus grand de femmes en contact avec lui. Quant aux gens âgés, c'est plus vraisemblablement par le biais de la télématique (nouveau moyen de communication pour personnes isolées, nouveau type de service, et nouveau moyen de divertissement) qu'ils feront sa connaissance.

Deuxièmement, la variété des domaines de la vie dans lesquels intervient l'ordinateur individuel est déjà énorme, et paraît devoir croître encore dans les toutes prochaines années. L'ordinateur sert au travail dans de multiples domaines, il sert au jeu, à l'éducation, à la communication, il est un auxiliaire précieux dans de nombreux passe-temps.

De plus en plus, il deviendra un "appareil domestique" aux usages multiples pour tout ce qui a trait à l'acquisition, au classement, au traitement et à la

transmission d'information. Une réaction fréquente des propriétaires d'ordinateurs individuels au moment d'entreprendre une nouvelle activité est de se demander: "Comment puis-je me servir de l'ordinateur pour faire cela?" Les exemples d'utilisation de l'ordinateur dans des activités à caractère culturel (écriture, dessin, musique) de la part de professionnels et d'amateurs sont de plus en plus nombreux, de moins en moins isolés.

Troisièmement, la variété des objets et des concepts qu'englobent informatique et télématique augmente aussi rapidement, et exige la création constante de nouveaux termes. Un dictionnaire d'informatique publié depuis plus d'un an est souvent presque inutile au rédacteur ou au traducteur aux prises avec les produits les plus récents.

Il est loin d'être inhabituel de devoir inventer sur le champ un mot pour décrire une nouvelle réalité... et de le voir accepté dans le jargon technique courant à peine quelques mois ou même quelques semaines plus tard. Et ceci, d'autant plus facilement que, malgré les efforts des organismes responsables de la terminologie, celle-ci est encore loin d'être fixée, et que souvent deux ou trois synonymes nés de sources différentes existent pour désigner la même chose ou la même idée, jusqu'à ce que l'usage ou une décision administrative les départage.

Surtout, ce qui donne une importance encore plus grande aux éventuels effets du vocabulaire et du jargon de l'informatique sur la langue courante, c'est le fait que ce jargon ne désigne pas seulement des objets et des gadgets, mais aussi des processus intellectuels et des concepts abstraits. Il existe toute une gamme de manipulations logiques et d'opérations sur les mémoires de l'ordinateur pour lesquelles la langue usuelle n'a pas d'équivalent; si ces équivalents existent, ce n'est que dans les lexiques peu connus de la

philosophie, de la psychologie et de la logique formelle qui, de toute façon, ne pourraient que bien difficilement s'intégrer dans le parler courant.

L'informatique tend à influencer la façon de penser de ceux qui l'utilisent... et, si le vocabulaire qu'ils emploient pour désigner leurs nouveaux processus intellectuels (algorithmes, boucles, branchements, décisions logiques, récursion) est emprunté à une autre langue, cela peut constituer un dangereux facteur d'aliénation.

C'est un des problèmes qui se posent à l'occasion de l'introduction des ordinateurs dans nos établissements d'enseignement, un problème que les préoccupations publiques pour les matériels et pour les retombées économiques de l'opération ont eu tendance à escamoter à peu près totalement.

DÉCALAGE ET DIFFÉRENCES

Il ne faut pas croire que le problème des effets inquiétants de l'informatique et de la télématique est unique au Québec, mais il est indubitablement exacerbé chez nous par la situation en porte-à-faux où nous nous trouvons vis-à-vis de l'Amérique d'une part, de la francophonie européenne de l'autre.

D'une part, nous sommes directement dans la zone d'influence de la technologie américaine. Les produits de pointe dont nous disposons et que nous nous devons d'utiliser pour demeurer compétitifs (ou pour le redevenir) face au reste du continent sont d'origine, de conception, de facture américaines. La documentation qui les accompagne est rédigée non seulement en anglais, mais dans un style qui traduit la mentalité pragmatique, empirique de nos voisins anglo-saxons. Même lorsqu'elle est traduite rapidement, ce qui est assez rare, elle garde l'empreinte de cette mentalité.

La grande masse des francophones européens (France, Belgique, Suisse) et de leurs voisins africains, elle, vit dans un univers technologique relativement différent, où une bonne partie des produits de haute technologie ne sont pas les mêmes que les nôtres: ils proviennent d'Europe ou du Japon. Leur documentation est la plupart du temps rédigée dans un style tout différent, beaucoup plus rigoureux, abstrait, cartésien auquel il nous est souvent difficile de nous adapter.

De plus, cette documentation, et les ouvrages sur l'informatique en français qui la complètent, ne font que commencer à apparaître sur les étagères de nos librairies, souvent à des prix supérieurs à ceux des ouvrages américains équivalents. Il existe donc à la fois un décalage psychologique et un délai temporel dans les échanges de vocabulaire qui peuvent se produire entre le Québec et l'Europe sur ce plan. Décalage qui favorise soit l'adoption directe des termes américains "en attendant que le terme français nous arrive", soit la croissance d'un vocabulaire informatique local différent qu'il faut ensuite harmoniser avec celui qui vient d'Europe.

Et il ne faudrait pas s'imaginer que l'établissement de meilleures communications, ou l'imposition de contrôles plus sévères, suffirait à résoudre le problème. La difficulté est d'ordre structurel, et dépend moins de facteurs linguistiques que de réalités techniques, géographiques et économiques. Elle est indubitablement une partie du prix que nous devons payer pour persister à parler français dans un continent anglophone.

Un autre élément qui complique la situation et qu'il est difficile de contrôler également, c'est la difficulté évidente qu'a le français à accepter des mots venus de l'extérieur de la France, et sa lenteur

à intégrer de nouveaux vocables. De plus, contrairement à l'anglais qui peut facilement recréer de nouveaux mots à partir de ses racines propres, le français refuse souvent de donner de nouvelles acceptions à des termes courants (même si leur sens premier est devenu désuet) et préfère fabriquer de nouveaux termes savants souvent indigestes pour le grand public.

L'ABSENCE DES "CULTURELS"

Un dernier volet qu'il est important d'ajouter à ce tableau de la situation, c'est l'absence à peu près totale des intervenants culturels jusqu'à maintenant. Dans aucun des trois aspects du problème (vocabulaire, langages artificiels, argot), on ne constate jusqu'ici leur intervention, sauf très superficiellement dans le premier, au niveau des comités de terminologie. Nous avons même entendu dire un sous-ministre québécois des Affaires culturelles au cours d'un colloque sur la télématique: "Quand leurs machines parleront français, alors nous pourrons intervenir pour y mettre du contenu culturel, pas avant."

Même au niveau de l'établissement des vocabulaires techniques, en France comme au Québec, les participants les plus actifs ont été des techniciens... et lorsque des "culturels" sont présents, ils sont généralement handicapés par leur ignorance à peu près totale de la technologie, pis encore, leur refus d'accorder à celle-ci une signification culturelle. Dans la majorité des cas, ils limitent volontairement leur rôle à une vérification de la correction étymologique et morphologique des termes choisis, sans se préoccuper le moindrement de leur contenu ni de leur facilité d'utilisation ou de leur à-propos.

Les exemples abondent de cas où, à un terme anglais concret et riche d'associations, correspond un mot français fabriqué de racines grecques ou latines obscures, alors qu'il semble qu'un effort minimum de

recherche et d'imagination aurait permis de trouver un mot plus court, plus courant, plus "parlant" et plus facile à transformer en racine de verbe ou d'adjectif. De même, fréquemment, les termes choisis sont tels que, pour une même réalité, le verbe provient d'une racine, le substantif d'une autre... et parfois le qualificatif d'une troisième ("numérique" et "chiffre" pour l'anglais digital et digit est un cas qui vient immédiatement à l'esprit).

Pour ce qui est des langages informatiques, à notre connaissance, aucun d'entre eux n'a été élaboré en tenant compte de préoccupations culturelles ou linguistiques, sauf peut-être (et accessoirement) le langage pédagogique Logo. Tous ont été mis au point par des techniciens pour répondre à des besoins techniques, et des questions comme la correction de la syntaxe, la justesse des termes, la facilité d'apprentissage et d'utilisation ne sont jamais venues en ligne de compte. Lorsque les langages ont été traduits (par exception) en français, cette traduction, faite toujours par des informaticiens, a consisté à remplacer simplement un vocable par son équivalent approximatif, sans se soucier de structure, de syntaxe ou d'harmonie. Et seuls des linguistes anglo-saxons, à notre connaissance, ont fait de ces langages un objet d'étude.

L'argot informatique populaire auquel le phénomène a donné naissance n'a jamais fait l'objet d'études non plus, quoique cela ne saurait sans doute tarder : les mêmes chercheurs qui se sont penchés sur le jargon des cibistes auraient là un champ d'étude peut-être encore plus intéressant, parce que plus vaste et par le nombre de gens qui le parlent, et par la diversité des sujets abordés. Et s'il est un aspect du problème qui mérite étude, c'est peut-être celui-là, car il est vraisemblable que c'est par cette voie que l'informatique aura son impact le plus direct sur la langue.

UN PROBLÈME MONDIAL

Tout ceci étant dit, il est un peu paradoxal d'affirmer qu'il n'y a pas à proprement parler de problème du français informatique, et pourtant c'est vrai. Plus exactement, il n'y a pas plus de problème du français de l'informatique qu'il n'y a de problème de l'allemand, de l'espagnol, du russe ou du japonais informatique.

En effet, toutes les langues sauf l'anglais subissent le même servage vis-à-vis de la source américaine de vocabulaire technique dans ce domaine, et toutes ont des problèmes sinon identiques, du moins similaires : le problème n'est pas celui du français informatique, c'est celui de l'américain informatique. Les francophones ont été parmi les premiers à en prendre conscience, mais ils sont de moins en moins seuls à le faire, et il fait peu de doute qu'il y aurait tout avantage à avoir des échanges sur cette question avec les représentants d'autres langues et d'autres cultures.

Tant que l'informatique était un domaine très spécialisé réservé à un groupe restreint d'experts et de techniciens, ce problème a peu préoccupé les États. Mais depuis quelques années, une connaissance au moins élémentaire de l'informatique apparaît comme un élément nécessaire de la formation des futures élites dans presque tous les domaines, et même comme un élément de l'éducation en général. Et les cultures non anglophones acceptent de moins en moins facilement l'idée que, pour ne pas être désespérément dépassées, leurs élites (ou même leurs populations entières) devront apprendre l'anglais.

Deux arguments opposés se présentent à ce propos. L'un affirme que la "nationalisation" de l'informatique serait contraire à son universalité, où

l'anglais joue à peu de chose près le rôle du latin au Moyen Âge. L'autre dit que non seulement l'acceptation d'une prédominance permanente de l'anglais dans ce domaine représente un danger pour les autres cultures, mais encore que le secteur propre de l'informatique se prive d'apports importants provenant d'autres cultures et d'autres mentalités, apports qui se perdent au moins partiellement dans la traduction.

Dans notre esprit, il est impossible de donner entièrement raison à l'un ou l'autre point de vue. Pour ce qui est du premier, on peut rappeler que l'éclatement de l'empire du latin à la Renaissance s'est accompagné non pas d'un recul intellectuel et scientifique, mais au contraire d'un immense bond en avant. Il ne s'agit pas de prétendre que c'est l'essor des langues "vulgaires" qui a provoqué ou favorisé ce bond, seulement qu'il ne semble pas lui avoir nui sérieusement.

De plus, la grande partie de l'informatique est d'usage local ou national, et il est absurde de prêcher à son sujet la nécessité d'une universalité alors qu'en pratique, elle n'a jamais à franchir une frontière, et que par exemple le fait d'employer des langages de programmation basés sur l'anglais n'a pour effet que de poser des obstacles supplémentaires à la compréhension pour des gens dont l'anglais n'est pas la langue. D'autant plus que, dans des langages artificiels à vocabulaire et à syntaxe limités, où par convention il n'y a jamais d'ambiguïté possible dans les termes, la traduction automatique est un problème trivial, si le besoin s'en fait sentir.

Par contre, il est indubitable que, dans beaucoup de secteurs de recherche de pointe, et dans la mise au point de grands systèmes de portée internationale, il doit y avoir un idiome commun de communication, et que cet idiome de facto est l'anglais depuis plus d'une génération, et qu'il risque de le demeurer tant que

les États-Unis demeureront la source la plus importante d'innovation technologique en ce domaine. Tour à tour à différentes époques, l'italien, l'espagnol, le français et l'allemand ont joué un rôle équivalent dans d'autres disciplines, et ce n'est que normal.

Une difficulté au moins que tous les non-anglophones ont en commun face à l'informatique est celle de la traduction et de l'adaptation de leurs propres textes dans des langues autres que l'anglais. Pour l'instant, pratiquement aucune publication autre qu'américaine n'a été traduite en français, et les ouvrages français d'informatique, sauf de très rares exceptions, ne sont disponibles dans d'autres pays que s'ils ont été traduits en anglais. Or, il existe en Allemagne, au Japon, en Italie des travaux extrêmement valables dont le monde francophone n'a aucune connaissance, et vice versa.

Enfin, plusieurs pays anglophones eux-mêmes, y compris l'Angleterre, tendent à trouver de plus en plus aliénante leur dépendance envers les États-Unis quant au vocabulaire de l'informatique, et s'efforcent de développer des vocabulaires locaux qui correspondent mieux à leurs besoins et à leurs traditions. La lecture de quelques publications britanniques d'informatique populaire est particulièrement éclairante à cet égard.

Ce tour d'horizon du problème posé à la langue française par l'informatique individuelle et la télématique est forcément incomplet, subjectif et impressionniste, en l'absence d'études et de statistiques sérieuses sur le sujet. Il devrait quand même contribuer à éclairer quelque peu une situation à la fois confuse et soumise à une évolution extrêmement rapide et difficilement prévisible.

2. QUATRE TENDANCES

De l'ensemble des éléments d'information qui précèdent, on peut dégager quatre tendances générales qui ont des incidences linguistiques assez évidentes : l'informatisation de l'enseignement, la pauvreté des contenus télématiques, l'entrée de la micro-informatique dans le milieu de travail, et la dimension ludique et culturelle de l'ordinateur domestique.

QUINCAILLERIE ET ÉDUCATION

Projet qui couvait sous la cendre depuis environ deux ans, l'introduction de l'ordinateur dans l'école est devenue un sujet de brûlante actualité l'hiver dernier à la suite d'un article sensationnel de Jean Blouin dans L'Actualité et des déclarations des ministres Gilbert Paquette puis Camille Laurin.

On a d'abord annoncé que plus de 1 000 ordinateurs seraient achetés par les commissions scolaires cette année, et environ 40 000 au cours des cinq prochaines années, au coût de 150 millions de dollars. Aujourd'hui, on laisse entendre que le projet est retardé d'un an, et les chiffres ne sont plus aussi précis.

Mais c'est peut-être moins les retards d'aujourd'hui que la hâte d'hier en ce domaine qui avait de quoi inquiéter et ce, pour plusieurs raisons :

a) Jusqu'à maintenant, dans le débat, on n'a semblé s'intéresser qu'à la quincaillerie, et pas du tout ou si peu au problème des logiciels et des contenus sans lesquels les machines seront inutiles, et iront ramasser de la poussière sur les tablettes comme l'a fait une grande partie de l'équipement audio-visuel acheté dans des conditions similaires

au cours des années 60. C'est ainsi que, face aux 150 millions de dollars prévus pour l'achat d'équipement, on ne fait que parler vaguement de 35 millions de dollars pour les logiciels... alors que des analystes sérieux évaluent le coût du logiciel à plus du double de celui du matériel en informatique d'ici trois à cinq ans.

b) Du côté des pédagogues, on semble considérer l'ordinateur comme un outil "neutre" n'ayant pas de caractéristiques culturelles propres. Ce serait un peu comme d'envisager le livre comme un simple support matériel de l'écrit sans tenir compte de sa dynamique propre. De plus, on envisage de s'en servir dans une sorte de milieu clos, sans rapport avec l'extérieur : aucun effort n'est tenté pour "faire le pont" entre l'ordinateur dont les écoliers se serviront en classe et celui que bon nombre d'entre eux auront à la maison d'ici trois ans. Cela pourrait à la limite occasionner une lutte pour l'attention des enfants entre l'ordinateur-livre de classe et l'ordinateur-bande dessinée!

c) La crainte de "rater le bateau" du virage technologique pourrait inciter à mettre de l'avant les aspects techniques, mathématiques du micro-ordinateur dans l'école, aux dépens de ses caractéristiques d'instrument d'information et éventuellement de culture, et à tolérer "pour le moment" une intrusion massive de termes anglais et américains dans le parler des écoles.

d) L'entrée de l'ordinateur à l'école pourrait marquer le début d'une "industrialisation" du système d'enseignement, comme le signalent dans une étude récente deux chercheurs du C.N.U.C.E.D. Jusqu'à quel point peut-on se permettre de se jeter tête baissée dans un tel processus sans en mesurer les conséquences culturelles?

Un certain degré, probablement un degré important d'informatisation du système d'enseignement est à prévoir au cours des toutes prochaines années. Ce processus peut se dérouler de manière sauvage ou contrôlée, il peut se faire en vase clos ou en tenant compte de l'évolution de l'ensemble de la société, il peut être centré sur les machines et les aspects économiques, ou sur les logiciels et les retombées culturelles et intellectuelles. Il semble que les décisions sur ces orientations soient encore à prendre.

LE VIDE TÉLÉMATIQUE

Depuis l'apparition du projet télématique, à la fin des années 70, on nous vante le potentiel culturel prodigieux de ce nouveau média qui doit donner à l'ensemble du public un accès sans précédent à toutes les sources d'information : non seulement presse écrite et électronique, non seulement banques de données documentaires ou statistiques, mais encore bibliothèques, musées, répertoires d'oeuvres littéraires et musicales,...

En pratique, cependant, ce qu'on retrouve sur les écrans du Télidon canadien et du Télétel français a bien peu en commun avec cet alléchant tableau : l'essentiel du contenu consiste en données administratives (politiques et projets du ministère des Communications, pharmacies ouvertes le soir) et commerciales (catalogues de grand magasin, horaires de train et d'avion), pratiquement sans la moindre trace d'informations à caractère culturel.

De plus, le format particulier du "vidéotex" (principal véhicule du projet télématique) oblige les créateurs de contenus à écrire dans une langue syncopée, elliptique, télégraphique bien particulière dont les règles se développent plus ou moins au hasard et

ne font l'objet d'aucun contrôle, de presque aucune recherche (sauf pour une étude du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes de France). Or, c'est non seulement une nouvelle typographie, c'est une nouvelle grammaire non du parlé mais de l'écrit qui commence à se développer.

Hélas, ici aussi la fascination pour le hardware et la curieuse illusion que, dans le domaine de l'informatique, le "virage technologique" passe par l'équipement plutôt que par les logiciels et les contenus empêche les gouvernants, ceux de Québec encore plus que ceux d'Ottawa, de se rendre compte que c'est dans le secteur culturel que se trouvent les plus grandes occasions de croissance et de poursuite de l'excellence en ce domaine. Toutes proportions gardées, cela équivaut à croire que, pour faire de la bonne télévision, il faut surtout fabriquer de bonnes caméras et des micros. Heureusement, pour peu de temps encore, il est possible de corriger le tir.

L'ANGLAIS, LANGUE DE TRAVAIL

Chassé en grande partie du milieu de travail par la loi 101, l'anglais y réapparaît en d'autres endroits, sous d'autres formes, sur les écrans des ordinateurs "professionnels" et des sytèmes de bureautique et dans les manuels et la documentation qui accompagnent les produits de haute technologie.

Les secrétaires ne classent plus et ne sortent plus de documents ou de chemises, elles les SAVEnt et les LOADent pour en faire des BACKUPS ou du HARD-COPY. Dans bien ces cas, les équipements sont achetés avant que les manuels et les versions des programmes en français soient disponibles, et lorsqu'ils le deviennent, le personnel est si habitué à travailler en anglais que l'adaptation ne se fait jamais.

De plus, dans bien des cas, ou bien le vocabulaire français équivalent est fortement marqué d'anglicismes, ou bien il est si abstrait et si complexe face aux termes courts, concrets, pratiques de l'américain, qu'il en devient inutilisable pour les non-spécialistes. Qui a envie de dire "copie de sauvegarde" au lieu de backup ou "enregistrement" au lieu de record?

Il y a ici un dilemme : bloquer tous les nouveaux produits tant qu'ils n'existent pas en version française, et se condamner à un an et plus de retard technologique en plusieurs domaines, ou engager de grands frais dans une adaptation accélérée pour réduire le plus possible de décalage? Il est douteux qu'il existe une solution à la fois simple et économique à ce problème, mais il n'est pas certain non plus qu'on ait fait tous les efforts pour trouver des compromis acceptables.

Enfin, la vision "sectorielle" que semble avoir Québec de l'évolution technologique empêche les gouvernants de prendre conscience du fait que ce phénomène ne se produit pas que dans les secteurs de points, mais également dans bien des domaines traditionnels, en particulier ceux où les tâches de traitement d'information sont importantes : banques, institutions financières, assurances, etc. Une perception plus "structurale" du phénomène, telle que proposée notamment par les chercheurs du groupe Gamma, permettrait sans doute d'avoir une vue plus complète de la situation, et d'envisager des solutions à l'échelle de l'ensemble de la société.

CULTURE LUDIQUE

L'absence de contenus culturels en télématique a un pendant en informatique individuelle : l'industrie qui crée et lance la plupart des produits a bien peu

de préoccupations de ce côté, et le monde culturel "professionnel" néglige systématiquement les possibilités de ces nouveaux médias.

Il y a cependant ici deux exceptions de taille : la première est celle des logiciels à caractère éducatif, encore très peu nombreux en français mais dont on dénombre plus de 3 000 en anglais ; la seconde est celle des programmes de jeux "artistiques" qui existent en grand nombre et qui permettent à une foule d'amateurs passionnés de se livrer à des passe-temps culturels.

Lorsqu'on parle de programmes éducatifs, il ne faut pas penser seulement en termes d'ordinateurs scolaires : la plupart de ces didacticiels sont destinés non pas à l'école, mais à la maison et à l'autoformation : cours de langues, de guitare, d'histoire, de géographie, et de multiples disciplines scientifiques.

Il est d'ailleurs un peu dommage que, par son choix de matériels, le ministère de l'Éducation se soit privé de la quasi-totalité de ces ressources déjà existantes, dont certaines auraient pu assez facilement être adaptées au français et à la population du Québec. Ici encore, la préoccupation pour les machines et pour les retombées économiques à court terme semble avoir lancé le gouvernement sur une fausse piste.

Quant aux "jeux culturels", ils comprennent entre autres des systèmes de création graphique de plus en plus raffinés, des systèmes de composition et d'interprétation musicales, des logiciels de traitement de texte et même de génération automatique de textes littéraires ("Haiku Writer", etc.).

À tout cela s'ajoutent des programmes que des amateurs écrivent eux-mêmes sur leurs ordinateurs pour se livrer à leurs activités favorites : cartons de

dentelles et de tapisseries, glaçures de poterie, canevas de romans policiers ou jeux d'"aventure" dont certains ont un caractère littéraire poussé. Il est évident qu'une grande partie de l'utilisation culturelle de la micro-informatique est non le fait des artistes et des créateurs professionnels, souvent très traditionalistes quant à leur art et à leur technique, mais des amateurs.

Il est tôt pour dire si cette orientation se maintiendra dans les années qui viennent, mais il est certain que, dans la situation actuelle, l'emploi du micro-ordinateur comme instrument d'accès à des activités culturelles pour une partie au moins du grand public est une tendance visible et digne d'intérêt, qu'il y aurait probablement avantage à encourager.

Une dernière note sur ce thème : le problème de la création de logiciels originaux ou de l'adaptation en français de produits existants (ou de l'importation de logiciels français ou européens qui nous sont souvent au moins aussi "étrangers") se pose déjà et se posera dans l'avenir avec acuité. Il faudra réaliser le délicat équilibre entre l'importation massive de produits culturels de l'extérieur et la tentation de réinventer sans cesse la roue sous prétexte de rester "bien de chez nous".

3. AGIR SUR LE QUOTIDIEN

De ce qui précède, il ressort assez évidemment qu'il est deux catégories d'actions qui peuvent être entreprises : les unes ayant pour objet d'acclimater et d'acculturer l'informatique populaire et la télématique dans notre société, les autres visant à tirer profit des nouvelles technologies d'information et de communication sur le plan individuel et collectif, socialement, culturellement et économiquement.

La forme et la portée des actions envisagées sont aussi dictées par une autre caractéristique importante du phénomène, dont tout le monde parle de façon abstraite, mais que personne ne semble prendre en compte lorsqu'il s'agit d'établir des politiques et des stratégies : la poussée technologique a depuis quelques années déjà cessé d'être un phénomène spécialisé, limité à certains milieux techniques et à certaines industries de pointe, et est devenue ce que les Français sont friands de nommer un "phénomène de société" touchant l'ensemble de la population et de l'économie du Québec et de la plupart des pays industrialisés.

Pour cette raison même, et à cause de la nouveauté et de l'évolution très rapide de la situation, il est difficile de prévoir à long et même souvent à moyen terme la direction que prendra cette poussée, et donc il est hasardeux d'entreprendre des actions trop précises, "pointues", de longue portée pour l'établissement desquelles il n'existe pas encore de critères.

Face à cette situation, que suggérer? Bien moins des mesures détaillées que des orientations larges, moins des gestes qu'une attitude, une mentalité qui tient en quelques mots : diriger ses actions sur le quotidien, sur le grand public ; leur donner un caractère dynamique et évolutif plutôt que statique et administratif ; encourager diverses tentatives, diverses expériences sans trop chercher à évaluer à partir de critères probablement dépassés lesquelles ont les meilleures chances de réussir ; insister sur les aspects intellectuels et culturels (logiciels et contenus) de la "révolution informatique" plutôt que sur ses aspects techniques et matériels ; tenter de tourner en avantage la situation en porte-à-faux du Québec entre l'Amérique et la francophonie.

GRAND PUBLIC ET VIE QUOTIDIENNE

L'informatisation des petites et moyennes entreprises est déjà en cours, et sera fort avancée d'ici trois ou quatre ans. Elle représente un marché et un phénomène intéressants, mais strictement à court et à moyen termes. Or, pour l'instant, la grande majorité des constructeurs d'ordinateurs et des producteurs de logiciel se concentrent sur ce champ d'action, pratiquement à l'exclusion de tout autre. Le Québec vit une variante de cette tendance, par la course aux contrats des ordinateurs scolaires.

Il nous semble que toute politique qui serait orientée à long terme en ce sens, pour l'État ou pour le secteur privé, risque de mener à un cul-de-sac. Le véritable marché à long terme de l'informatique et de la télématique est presque certainement celui du grand public et de l'application des nouvelles technologies aux problèmes de la vie quotidienne, non seulement au travail et à l'école, mais à la maison, dans la vie sociale, les loisirs, les activités culturelles.

Si on a raison de répéter depuis des années que l'impact de l'informatique doit être comparable à celui de l'imprimerie, comment peut-on en même temps vouloir la limiter à l'équivalent des manuels techniques et scolaires, négligeant la contrepartie électronique de l'édition littéraire et populaire et de la presse d'information? Il se peut que les premières sociétés qui percevront cette dimension du phénomène et qui en imprégneront leurs stratégies auront sur les autres un avantage comparable à celui qu'a donné aux premiers pays qui l'ont instaurée l'instruction universelle.

Parmi les types de mesures à envisager en ce sens, il y a :

- formation populaire de type "alphabétisation informatique" autant pour les adultes que pour les jeunes ;

- encouragement aux produits et aux applications "grand public" plutôt que trop spécialisés ;

- effort de recherche et d'expérimentation pour rendre plus "conviviaux", plus faciles d'emploi et plus agréables les produits de la haute technologie ;

- mesures pour favoriser le développement d'un vocabulaire plus souple et moins rébarbatif, accessible au plus large public possible, pour décrire les réalités informatiques et télématiques.

LOGICIELS ET CONTENUS

On s'est souvent servi de l'argument qu'"il ne saurait y avoir compétence dans la création de logiciel sans une maîtrise des équipements" pour prôner la nécessité de fabriquer au Québec des matériels informatiques. C'est à peu près comme d'avancer qu'il faut fabriquer des presses pour pouvoir imprimer des journaux, ou qu'il faut faire des caméras pour réaliser des émissions de télévision.

Il ne s'agit pas de prétendre qu'il ne faut pas produire d'équipement, mais simplement de noter que, d'une part, la maîtrise des matériels informatiques n'exige pas nécessairement qu'on les fabrique (il existe une foule d'autres solutions pour acquérir et entretenir cette compétence) et que, d'autre part, la fabrication, ou même la conception des matériels ne provoque pas automatiquement la naissance d'une compétence en logiciel : le Japon en est la preuve, qui se classe deuxième au monde dans la production d'équipements, mais qui traîne loin derrière d'autres

pays (dont la France) dans le domaine du logiciel, du moins tant que son actuel plan quinquennal (1979-1984) de rattrapage n'aura pas commencé à porter fruits.

De fait, plus on avance, plus il est vraisemblable que ce sont les créateurs de logiciels qui forceront les constructeurs d'ordinateurs à s'adapter à leurs produits plutôt que l'inverse. La fabrication massive d'équipements peut se faire n'importe où : le Salvador produit plus de "puces" de silicium que le Québec, et cela ne semble pas en faire une puissance informatique! Ce qui compte, c'est la conception des produits... et celle-ci est une activité plus intellectuelle que physique, qu'il s'agisse d'ordinateurs ou de programmes.

La production systématique de contenus pour la télématique et l'informatique légère est une notion très récente, et une activité qui n'est vraiment en cours qu'aux États-Unis à notre connaissance. Ces contenus peuvent être placés dans des banques de données publiques ou privées, ou être enregistrés sur bandes ou disquettes magnétiques et, d'ici quelques années, sur des disques optiques à grande capacité. Il serait intéressant d'effectuer des recherches sur l'évolution de ce marché, et sur les formes que pourrait prendre une telle production, soit pour les besoins locaux, soit pour un marché mondial.

Ce qui fait que la création de logiciels et de contenus peut présenter pour le Québec plus d'attraits que la conception et la réalisation d'ordinateurs, c'est que, d'une part, le créneau est beaucoup moins encombré et la lutte moins féroce (nous songeons notamment aux actuelles guerres de prix que se livrent les constructeurs de très grands et de très petits ordinateurs, et à la baisse du marché des mini-ordinateurs classiques), et que, d'autre part, les investissements exigés pour chaque emploi créé et surtout pour chaque dollar produit sont beaucoup plus modestes.

Parmi les mesures à envisager pour favoriser le progrès d'une industrie des logiciels et des contenus en français au Québec, il y aurait :

- susciter et encourager la recherche universitaire en ces domaines, pour offrir aux créateurs du secteur privé des ressources, du savoir-faire et du personnel qualifié à moyen et à long termes ;

- fournir un appui au niveau de la mise en marché et surtout de l'exportation des produits ;

- favoriser la création et la croissance de plusieurs petites entreprises artisanales dans ce secteur, quitte à encourager plus spécifiquement plus tard celles qui auront le mieux percé ;

- et tout particulièrement tenter de conclure avec des constructeurs d'ordinateurs, canadiens, américains, japonais ou européens, des alliances qui leur permettront de tirer profit d'une excellence québécoise en logiciel, et à nous d'obtenir un accès privilégié aux matériels les plus récents pour en acquérir la maîtrise. C'est la formule qu'utilisent des maisons de logiciels extrêmement prospères comme Microsoft ou Digital Research aux États-Unis.

TOURNER UNE FAIBLESSE EN FORCE

Îlot francophone au bord d'un continent anglophone, le Québec est fréquemment handicapé par la différence de langue et de culture avec ses voisins immédiats, autant que par les différences de géographie, de société et d'économie qu'il a avec les autres nations francophones. Il n'est pas anormal qu'il en souffre et ait tendance à s'en plaindre, mais il est dangereux pour lui de s'en servir comme prétexte pour se refermer sur lui-même.

Il n'est pas impossible, au contraire, de tenter de transformer ce handicap en avantage. Souvent, du moins en ce qui a trait à l'informatique, le Québec subit en premier ce que la majorité des autres pays du monde auront à vivre quelques mois ou quelques années plus tard. Jusqu'ici, il ne semble jamais avoir envisagé la possibilité que l'expérience qu'il a acquise de l'adaptation des nouveaux produits à ses propres réalités et de l'assimilation des nouveaux phénomènes à sa culture propre puisse être exportable.

Il serait intéressant de voir le Québec se considérer, et amener les autres à le considérer, comme un laboratoire et un terrain d'essai plutôt que comme une victime. Cela exigerait que les méthodes employées pour l'adaptation et l'assimilation soient systématisées et généralisées suffisamment pour pouvoir être applicables ailleurs. Il faudrait aussi sans doute conclure avec d'autres parties du monde des ententes de réciprocité sur ces échanges "technologiques" d'un nouveau genre.

Des mesures qui pourraient favoriser une évolution dans cette direction seraient par exemple :

- rechercher des alliances avec l'étranger pour l'adaptation à d'autres cultures de produits américains, ou de produits d'autres régions au marché américain ;

- favoriser la recherche sur les problèmes d'adaptation et de traduction des textes, documentations, manuels et logiciels ;

- pousser les entreprises de traduction, déjà nombreuses et fort compétentes, à élargir leur champ de compétence au delà du français et de l'anglais ;

- encourager la recherche appliquée dans ce que le professeur A. Chapanis de Johns Hopkins appelle

l'"ergonomie culturelle", autant en ce qui a trait aux équipements qu'aux logiciels et aux écrits.

Les suggestions qui précèdent ne doivent pas être prises comme des propositions formelles, mais simplement comme des exemples du type d'action qui peut être entrepris pour amener la société québécoise non seulement à s'adapter aux effets des nouvelles technologies de communication, mais encore à en tirer profit à tous les niveaux. Y compris même à celui de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

Association internationale des données pour le développement, Six pays face à l'informatisation, Paris, La Documentation française, 1979.

Bâtir l'avenir. Recherche et développement. Bilan et perspectives, Québec, ministère des Communications, 1982 (surtout les documents annexes).

BRISSON, P., G. Khal, S. Proulx et P. Vallières, Vie quotidienne et usages possibles des médias dans l'avenir, Québec, ministère des Communications, 1982.

CARTIER, Michel, La médiatique : le métier, Québec, Télé-Université, 1982.

DENIS, Guy et coll., L'ordinateur comme média éducatif, Collège de Sherbrooke, 1982.

DERTOUZOS, M.L. et J. Moses (éd.), The Computer Age. A 20 Year View, Cambridge, MIT Press, 1979.

DIDSBURY, Howard F. (éd.), Communications and the Future, Bethesda (Maryland), World Future Society, 1982.

DOERR, Christine, Microcomputers & the 3 R's, Hayden (New Jersey), 1979.

EVANS, Christopher, The Mighty Micro. The Impact of the Micro-Chip Revolution, Londres, Victor Gollancz, 1979.

FITZPATRICK-MARTIN, Iris, Social Implications of the Information Economy. Information Society Project, Paper n° 5, Montréal, Groupe Gamma, 1979.

GAGNON, Henri, L'entre-deux-révolutions. De l'industrialisation à la révolution technique et scientifique, Montréal, Gaétan Piché, 1976.

GALLOUEDEC-GENUYS, Françoise et Ph. Lemoine, Les enjeux culturels de l'informatisation, Paris, La Documentation française, 1980.

GLOWINSKI, Albert, Communications objectif 2000, Paris, Dunod, 1981.

GODFREY, D., D. Parkhill, J. Madden et A. Ouimet, Gutenberg Two. The New Electronics and Social Change, Toronto, Press Porcupine, 1979.

GOULET, Jean, Les répercussions culturelles de l'informatisation au Québec, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française", n° 12, 1982, 98 p.

HOFSTADTER, Douglas, Godel, Escher, Bach. An Eternal Golden Braid, New York, Random House, 1979.

HURTUBISE, Rolland, L'humain dans le système, Montréal, Agence d'Arc, 1981.

JAMOUS, H. et P. Grémion, L'ordinateur au pouvoir. Essai sur les projets de rationalisation du gouvernement et des hommes, Paris, Le Seuil, 1978.

Jipdec Report : Citizens in the Information Age, Tokyo, JIPDEC, 1979.

La novotique. Pour relever les défis, Paris, Confédération générale des cadres, 1981.

LECLERC, Yves, L'ordinateur individuel. La révolution de l'informatique déconcentrée, Montréal et Paris, L'Étincelle et PSI, 2e éd., 1982.

LEPIGEON, J.L. et D. Wolton. L'information demain. De la presse écrite aux nouveaux médias, Paris, La Documentation française, 1979.

L'informatique aujourd'hui. Supplément aux dossiers et documents du "Monde", Paris, Le Monde, 1982.

LUSSATO, Bruno, Le défi informatique, Paris et Montréal, Fayard et Sélect, 1981.

MÉTAYER, Gérard, Les futurs en tique, Paris, Éditions ouvrières, 1982.

NORA, S. et A. Minc, L'informatisation de la société, Paris, La Documentation française, 1978 (y compris les quatre annexes au rapport principal).

PARENT, Richard, Les équipements de communications des ménages québécois. À l'orée de la télématique, Québec, ministère des Communications, 1982.

Préparons la société informatisée. Demain il sera trop tard, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, Rapport n° 33, 1982.

REICHARDT, Jasia, The Computer in Art, New York, Van Nostrand, 1971.

SIMON, Jean-Claude, L'éducation et l'informatisation de la société. Rapport au président de la République, Paris, La Documentation française, 1980.

TOFFLER, Alvin, The Third Wave, New York, William Morrow, 1980.

Un futur simple? Le Québec et les communications, Québec, ministère des Communications, 1982.

VALASKAKIS, K. et H. Benyahia, Informatisation, stratégie industrielle et emploi. Problématique et plan de recherche dans le cadre du Québec, Montréal, Groupe Gamma, 1981.

WEIZENBAUM, Joseph, Computer Power and Human Reason, New York, Freeman, 1976.

ANNEXES

ANNEXE A

AVIS

du

Conseil de la langue française

au ministre

responsable de la Charte de la langue française

sur

la loi 101 et l'avenir de la langue française

au Québec

Cet AVIS a été adopté à l'unanimité par le Conseil de la langue française lors de sa 72e assemblée, tenue à Montréal le 7 novembre 1983.

On trouvera à la fin la position différente exprimée par trois membres du Conseil sur trois points.

INTRODUCTION

Le mandat du Conseil

Le Conseil de la langue française a été "institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application" de la Charte de la langue française (article 186 de la loi).

Il a aussi été mandaté par la loi pour suivre de près "l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions" (article 188 b)).

La loi donne enfin au Conseil le pouvoir d'entendre les observations des individus et des groupes sur les questions relatives à la langue ou sur les difficultés d'application de la loi et aussi d'"informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec" (article 189).

La commission parlementaire

Cinq ans et demi après l'adoption de la Charte de la langue française, le gouvernement annonçait son intention de tenir une commission parlementaire pour faire le point sur la loi 101 et son application et sur la situation de la langue française au Québec.

Le Conseil entreprit aussitôt de se préparer pour cette commission. Il décida d'intensifier ses consultations auprès de la population (mai et juin 1983), de préparer et de diffuser quatre séries d'études ou de synthèses des recherches effectuées par le Conseil au cours des dernières années (octobre 1983), de suivre de près les travaux de la commission parlementaire (octobre et novembre 1983) et de présenter finalement au ministre, à l'issue de cette commission, un avis global incluant des recommandations (novembre 1983). Le Conseil a tenu ses engagements. Il ne lui reste plus qu'à adresser son avis au ministre. C'est ce qu'il fait aujourd'hui.

L'esprit de cet avis

Le Conseil de la langue française (C.L.F.) est un organisme consultatif auprès du ministre. Il se distingue par là des organismes chargés d'appliquer la loi, comme l'Office de la langue française (O.L.F.) et la Commission de surveillance (C.S.L.F.). Le Conseil est essentiellement formé d'un collège de conseillers de diverses provenances chargés de réfléchir aux questions qui touchent à la langue. La réflexion des conseillers est constamment étayée et alimentée par les consultations du Conseil, de même que par les études et les recherches réalisées, soit par la permanence du Conseil, soit par des chercheurs, des centres de recherche ou des firmes reconnus.

Le Conseil est en quelque sorte un lieu privilégié de réflexion et de recherche sur l'évolution de la situation linguistique au Québec. Soustrait aux pressions politiques et dégagé des contraintes quotidiennes de l'application de la loi, il s'efforce de développer, croyons-nous, une réflexion critique avant tout basée sur l'examen des faits.

Cette réflexion critique amène parfois le Conseil à prendre position. Ces prises de position ne sont pas toujours unanimes, ce qui montre bien la complexité de la situation linguistique dans laquelle nous vivons. Mais elles procèdent toujours d'analyses et de discussions où le respect mutuel occupe la première place et qui ont essentiellement pour but de préserver et de rejoindre, au delà des contestations immédiates, les objectifs fondamentaux qui ont inspiré l'essentiel des politiques linguistiques du Québec depuis 20 ans.

C'est dans ce même esprit que le Conseil adresse aujourd'hui son avis au ministre.

L'avis du Conseil comprend quatre chapitres. Les trois premiers constituent en quelque sorte une première partie. Après avoir établi un bilan de la situation de la langue française au Québec (chapitre premier), le Conseil propose une évaluation globale de la situation linguistique actuelle (chapitre II). À la lumière de ce bilan et de cette évaluation, il recommande ensuite des ajustements à la législation linguistique et à son application (chapitre III).

Dans une seconde partie (chapitre IV), le Conseil se tourne vers l'avenir et décrit sommairement quelques-unes de ses préoccupations relatives à des facteurs qui ne sont pas touchés par la loi mais qui peuvent conditionner grandement le sort de la langue française au Québec et en Amérique du Nord.

CHAPITRE PREMIER

UN BILAN DE LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

Déjà, il y a un an, à l'occasion du congrès "Langue et Société au Québec", le Conseil avait tenté de dresser un bilan de la situation de la langue française au Québec. Il s'agissait là d'une entreprise vaste et complexe, dont nous ne retiendrons ici que quelques éléments, car elle déborde le cadre du présent avis.

Nous nous contenterons ici de décrire et de commenter brièvement la situation de la langue française dans les domaines que touche la loi et qui ont fait l'objet d'interventions publiques. Nous croyons qu'un bilan est nécessaire, et même une évaluation de l'ensemble de la situation linguistique, avant d'aborder la question des ajustements à la loi.

Pour éviter la surcharge, nous omettrons tout l'apparat scientifique, puisque toutes les études et recherches du C.L.F. sur lesquelles se fonde notre avis ont été rendues publiques. On s'adressera au Conseil pour les références précises.

a) L'évolution démographique

Si nous nous en tenons aux faits démographiques qui permettent d'apprécier quantitativement les changements dans le statut de la langue française au Québec et au Canada depuis 20 ou 30 ans, que pouvons-nous observer?

De 1951 à 1981, les recensements fédéraux nous apprennent que le poids relatif du **groupe de langue maternelle française** est passé de 29,0 % à 25,7 % de

l'ensemble de la population canadienne. On observe ainsi, au cours de ces 30 années, une diminution de plus d'un point de pourcentage par décennie, du groupe de langue maternelle française du Canada au profit des groupes d'une langue maternelle autre que le français. Durant la même période, au Québec, le groupe de langue maternelle française révèle une grande stabilité (82,5 % à 82,4 %) : c'est donc dans les autres provinces que ce groupe diminue depuis 30 ans ; par ailleurs, le groupe de langue maternelle anglaise au Québec diminue de 13 % à 10,9 %.

Quant à la **population totale** du Québec, on remarque qu'entre 1951 et 1981 elle est passée de 28,9 % à 26,4 % de l'ensemble de la population du Canada, et que cette baisse du poids relatif des Québécois (de toutes langues maternelles) s'est accélérée au cours de la dernière décennie. Les mouvements migratoires en sont la cause principale (migrations internationales et interprovinciales) et sont étroitement liés à la vitalité économique relative du Québec des 30 dernières années.

Les recensements du Canada ne nous autorisent pas à dégager une tendance tridécennale dans le cas de la langue d'usage : les premières données ne datent que de 1971. On remarque cependant que, depuis ce recensement, la **population francophone** (langue d'usage) du Canada a enregistré une baisse d'environ un point en 10 ans (25,7 % en 1971 et 24,6 % en 1981). Durant ces mêmes 10 années, la proportion des francophones résidents du Québec s'est accrue : elle est passée de 80,7 % à 82,5 %, et elle a aussi augmenté par rapport à la population canadienne-française totale (de 87,8 % à 88,8 %). Durant ces 10 années, le groupe anglophone (langue d'usage) enregistre pour sa part une baisse de deux points, passant de 14,7 % à 12,7 %. Ces données laissent clairement voir que l'avenir démographique des francophones du Canada dépend, aujourd'hui encore plus qu'hier, de l'essor culturel des Québécois francophones.

Bien des facteurs peuvent agir sur la stabilité ou la progression d'un groupe linguistique. **Les mouvements naturels de la population** - natalité et mortalité - ont joué par exemple un rôle prépondérant dans le développement de la collectivité québécoise de langue maternelle française durant l'époque qui a précédé la dernière grande guerre mondiale et lors du baby boom qui l'a suivie immédiatement. Ce n'est plus le cas présentement, et ces mouvements empruntent aujourd'hui un modèle largement suivi dans tout l'Occident, encore qu'il faille noter que l'indice de fécondité des Québécois anglophones (1,27) est le plus faible de tous les groupes linguistiques du Québec en 1981 (francophones 1,64 et allophones 2,19), comme il l'a été d'ailleurs depuis 1966. La baisse de fécondité des anglophones au Québec est un des facteurs les plus importants qui expliquent la chute des effectifs scolaires dans les écoles de langue anglaise : plus du tiers de cette diminution (7,8 % sur 21,9 %), de 1976 à 1980, trouve son explication dans le déclin du taux de fécondité des anglophones, tandis que le quart de cette même diminution (5,6 % sur 21,9 %) est lié aux critères d'admission à l'enseignement en anglais définis par la loi 101.

Le **bilan migratoire** est un autre facteur explicatif de l'évolution des groupes linguistiques au Québec. Ce qui caractérise d'abord l'immigration internationale vers le Québec, c'est l'importance croissante des immigrants de langue maternelle autre que le français et l'anglais (les trois quarts des immigrants reçus de 1979 à 1982). Les immigrants de langue maternelle française comptent pour 13,2 % et ceux de langue maternelle anglaise pour 10,9 %. Un autre mouvement accompagne cette première évolution. Si l'on considère deux périodes, avant la loi (1971 à 1976), et après la loi 101 (1977 à 1982), on constate, en passant de la première à la seconde période, que plus d'immigrants connaissent la langue française seulement (23,4 % et 27,4 %), que la proportion des immigrants connaissant la langue anglaise seulement a

fléchi (36,6 % et 22,2 %), que la connaissance de ces deux langues regroupe sensiblement les mêmes proportions d'immigrants (11,7 % et 10,5 %), et que la proportion d'immigrants ne connaissant ni l'anglais ni le français a fortement augmenté (28,3 % et 39,9 %). Cette configuration de l'immigration internationale pose, entre autres questions, celle de l'accueil par les francophones d'une fraction importante de Néo-Québécois (plus de 60 %) qui ont soit l'anglais comme langue d'usage, soit une langue autre que le français et l'anglais.

L'analyse des migrations interprovinciales nous apprend aussi un accroissement important du déficit migratoire du Québec entre 1971-1976 et 1976-1981, qui touche tous les groupes linguistiques, mais avec plus de force la population anglo-québécoise (84 % du déficit pour la période 1971-1976 et 75 % du déficit pour la période 1976-1981). Pour les sorties du Québec durant les deux mêmes périodes, le groupe de langue maternelle anglaise compte pour les deux tiers de ce mouvement. Si l'on regarde les entrées, les migrants de langue maternelle anglaise sont en plus grand nombre entre 1971 et 1976 (41 900) et moins nombreux entre 1976 et 1981 (25 220).

Il y a un dernier facteur important qui joue sur la composition et la progression des groupes linguistiques : ce sont les **transferts linguistiques.** Essayons d'aller à l'essentiel et retenons deux résultats des études publiées dernièrement.

En premier lieu, déjà en 1971, le solde des transferts linguistiques avantageait largement le groupe québécois de langue maternelle anglaise : 99 000 personnes de langue maternelle française ou d'une autre langue maternelle déclaraient la langue anglaise comme langue d'usage. Le mouvement s'est accentué en 1981, puisque les Québécois de langue anglaise recrutaient alors 114 000 personnes d'une autre langue maternelle, même si le poids relatif du groupe

anglophone au Québec a diminué de façon significative. Pendant les deux mêmes périodes, le groupe français ne recrutait que 4 000 et 8 000 personnes. En 1981, comme en 1971, la langue anglaise exerçait donc un pouvoir d'attraction très élevé comparativement à la langue française, à la fois auprès du groupe de langue maternelle française et du groupe de langues maternelles autres que française et anglaise. En second lieu, on constate que ce pouvoir d'attraction s'exerce davantage chez les Québécois d'une tierce langue que chez les Québécois de langue maternelle française, dans une proportion de 3 à 1 de l'ensemble des transferts nets vers la langue anglaise.

Ces résultats nous apprennent deux choses : d'abord que le pouvoir d'attraction de la langue anglaise a progressé de 1971 à 1981, à la fois en chiffres absolus et proportionnellement. On constate en outre que les législations linguistiques du Québec n'ont eu jusqu'à maintenant aucune influence réelle pour modifier le pouvoir d'attraction de la langue anglaise auprès des communautés culturelles. Il faut dire cependant que l'un des objectifs premiers de la dernière loi et de ses dispositions concernant l'accès à l'école anglaise et la langue du travail, à savoir de renverser le phénomène de l'anglicisation des Québécois d'une langue maternelle autre que le français et l'anglais, ne peut être atteint que très lentement. Tout au plus peut-on dire que cette législation a freiné quelque peu la progression d'un phénomène connu depuis déjà longtemps. Il n'en est pas de même dans les autres provinces du Canada où les transferts linguistiques, nettement à l'avantage du groupe anglais, n'ont été contrariés en rien depuis plusieurs décennies. L'exemple des francophones du Manitoba, pour ne citer que celui-ci, illustre bien le pouvoir d'attraction très fort de la langue anglaise au Canada.

b) La langue du travail

La Charte de la langue française aura-t-elle eu plus d'effet sur la langue de travail? L'usage du français au travail constitue en effet un objectif majeur de cette loi. Si le Québec est avant tout une société française, il est normal qu'on puisse y gagner sa vie en français.

Que constate-t-on depuis 1971? Un certain progrès de l'utilisation du français chez les travailleurs francophones, certes, mais un progrès si modeste qu'il n'est pas évident sur la base de statistiques générales. De fait, entre 1971 et 1982, la proportion de ceux qui n'utilisent que le français au travail fluctue très peu (66 % en 1971, 70 % en 1979 et à nouveau 66 % en 1982) dans l'ensemble du Québec. Dans le Montréal métropolitain, les proportions passent de 48 % en 1971 à 55 % et 52 % respectivement en 1979 et 1982.

Toutefois, chez les anglophones et les allophones, le pourcentage général d'utilisation du français augmente sensiblement. En fait, on peut dire que si le français a connu des progrès réels au cours des 12 dernières années dans le monde du travail, ce n'est pas avant tout à cause d'une augmentation du nombre de personnes travaillant exclusivement en français mais, d'une part, à cause d'une augmentation des non-francophones qui emploient les deux langues au travail et, d'autre part, à cause de l'introduction du français dans certaines activités de travail.

Dans les communications écrites à l'intérieur de l'entreprise, l'usage du français s'est accru de façon appréciable. Par ailleurs, il n'a pas encore réussi à s'imposer dans les communications verbales en milieu de travail. Les anglophones n'utilisent le français que dans 40 % des cas dans leurs communications avec leurs collègues francophones. Et les francophones eux-mêmes utilisent encore moins le français dans

leurs rapports verbaux avec leurs collègues anglophones (36 %).

Les communications occupent une place importante dans le travail. Aussi la loi affirme-t-elle le droit fondamental des Québécois de travailler en français (article 4). Elle oblige également l'employeur à rédiger en français les communications qu'il adresse à son personnel (article 41). Or, au cours des deux dernières années, la Commission de surveillance a reçu 54 demandes d'enquête concernant le premier article, et 23 concernant le second. Et bien d'autres personnes sans doute n'ont pas porté plainte. L'essentiel de ces plaintes confirme les propos qui ont été tenus devant le C.L.F. au cours de ses différentes consultations régionales : les travailleurs éprouvent encore trop fréquemment de la difficulté à obtenir en français les instruments de travail dont ils ont besoin (manuels, catalogues, etc.), quand ce n'est pas tout simplement leur contremaître qui s'adresse à eux en anglais, soit par préférence, soit pas manque de connaissance du français.

Dans une étude, on a comparé, chez les trois groupes linguistiques, le résultat combiné de deux facteurs, à savoir "la maîtrise de la langue seconde" et "l'usage réel de la langue seconde au travail". On a constaté que les francophones sont proportionnellement plus bilingues que nécessaire et que les anglophones le sont moins sur le marché du travail. Quant aux allophones, en dépit d'un progrès réel de leur français oral, ils maîtrisent mieux la langue anglaise et l'utilisent davantage au travail. On a donc pu conclure que l'état actuel de la maîtrise des langues par les travailleurs des divers groupes linguistiques du Québec favorise l'anglais.

Or, la demande de l'anglais reste forte sur le marché du travail. Le pourcentage des travailleurs francophones dont on a exigé la connaissance de l'anglais pour obtenir leur premier emploi n'a pas

diminué depuis 1970 : la proportion atteint les 20 % en dehors de Montréal et dépasse les 40 % pour Montréal. En revanche, toujours dans la région de Montréal, le pourcentage des anglophones de qui on exige le français n'atteint pas les 30 %. Peu d'employés ou de candidats ont d'ailleurs recours au Commissaire général du travail pour défendre leur droit de travailler en français en vertu des articles 45 et 46 de la Charte. Il faut dire cependant qu'au cours des trois dernières années, seulement 13 personnes sur 96 (13,5 %) ont eu gain de cause. L'intention de l'article 46 était de rendre exceptionnelle l'exigence du bilinguisme pour l'accès à un poste ; mais on n'a qu'à feuilleter les journaux pour se rendre compte que cette exigence n'est pas du tout exceptionnelle dans les offres d'emplois au Québec.

c) La francisation des entreprises

L'accroissement de l'usage et de la place du français au travail est intimement relié aux programmes de francisation que les entreprises doivent appliquer conformément à la loi. Tous ces programmes, négociés par l'Office de la langue française, devraient être en place avant le 31 décembre 1983.

D'après les chiffres fournis par l'Office en octobre 1983, sur un total de 1 551 grandes entreprises visées par la loi, 62 % d'entre elles (soit 966) appliquent un programme de francisation et 29 % possèdent déjà le statut de francisation que les programmes ont pour but d'assurer. Pour ce qui est des petites et moyennes entreprises (de 50 à 100 employés), 37 % d'entre elles (soit 755) possèdent déjà leur certificat de francisation et 53 % ont fait approuver par l'Office leurs programmes de francisation. Ces chiffres nous renseignent sur les opérations de l'Office, mais ils ne décrivent pas l'état réel d'avancement de la francisation ou la place

réelle qu'occupe le français à l'intérieur des différentes entreprises.

Les programmes de francisation prévoient les mesures qui doivent être prises pour généraliser l'usage du français à tous les niveaux de l'entreprise (article 141). Ces mesures portent à la fois sur la connaissance du français chez les dirigeants, l'augmentation du nombre de francophones à tous les niveaux de l'entreprise, l'usage du français dans les documents et les communications internes et externes, et l'utilisation par l'entreprise d'une terminologie française.

Une étude réalisée en 1981-1982 auprès des dirigeants et des cadres des secteurs privé et public au Québec montre que seulement 48 % des cadres anglophones se jugent capables de présenter correctement un point de vue en français. Le pourcentage des cadres qui n'utilisent que le français au travail atteint 90 % dans le secteur public, mais il dépasse à peine 30 % dès qu'on pénètre dans le secteur privé. Dans ce secteur, le français arrive derrière l'anglais pour les échanges écrits, et c'est généralement l'usage des deux langues qui est la pratique courante dans les communications verbales.

Selon la même étude, on constate une légère augmentation du nombre des francophones dans les postes de direction et d'encadrement (65 % en 1971 contre 69 % en 1981). On remarque toutefois leur faible représentation dans les secteurs des transports et des communications considérés à plusieurs égards comme des secteurs de pointe.

Chez les travailleurs à la base, le français a aussi des progrès importants à réaliser dans les secteurs-clés de l'économie, car il est davantage utilisé par les employés subalternes (74 % des travailleurs francophones de la construction, dans la région de Montréal, travaillent uniquement en

français) que par les professionnels ou les cadres (32 % chez les administrateurs). Il est donc important que les francophones soient présents dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'entreprise, et que le français soit davantage associé à des fonctions de commande et de contrôle. On a pu remarquer, de façon générale, que, même si les francophones ne se prévalent pas toujours de leur droit de parler français, l'usage du français (francisation) s'accroît davantage dans les secteurs où s'accroît le nombre de francophones (francophonisation).

Certes, la situation linguistique des entreprises varie considérablement de l'une à l'autre. Chez certaines, le français occupe déjà le statut que les programmes de francisation ont pour but d'assurer ; chez d'autres, le processus de francisation est résolument enclenché ; toutefois, pour un grand nombre, ce processus n'a pas encore franchi la moitié du chemin ; plusieurs entreprises commencent à peine leur francisation ; et certaines opposent encore une vive résistance à tout changement. On constate même actuellement, avec la pénétration de l'informatique dans l'entreprise, une réanglicisation de la langue de travail. La francisation d'un bon nombre d'entreprises n'est donc ni terminée ni irréversible. En octobre 1983, seulement le tiers des entreprises employant 50 personnes et plus détenaient leur certificat de francisation permanent de l'O.L.F.

En fait, la francisation n'a jamais pris l'allure d'une vaste opération touchant tous les secteurs et toutes les entreprises. De façon générale, l'Office de la langue française a privilégié la souplesse et la négociation. Il a accepté de nombreux délais, au point où les travailleurs francophones s'en sont plaints parfois. Il a exempté temporairement certaines entreprises de la francisation de tel ou tel secteur de leurs activités. Il a conclu des ententes particulières avec 223 grandes entreprises (sièges sociaux) ou centres de recherche, qui peuvent fonc-

tionner en anglais au Québec. Il n'a pas eu recours jusqu'ici à l'article 154 qui lui permet de suspendre ou d'annuler le certificat de francisation d'une entreprise qui ne respecte pas ses engagements. Et il n'a pratiquement pas utilisé l'article 151 qui lui permet d'exiger d'une entreprise employant moins de 50 personnes l'application d'un programme de francisation. Or, il existe au Québec plus de 364 000 entreprises actives employant moins de 50 personnes et qui, par conséquent, ne sont pas touchées par les programmes de francisation (on ignore pour le moment le pourcentage de celles qui fonctionnent déjà en français). Il faut noter cependant que les dispositions générales de la loi concernant la langue du travail et des affaires s'appliquent aussi à ces petites entreprises.

Une chose nous paraît certaine, compte tenu de l'environnement et des pressions que l'anglais exerce constamment sur les activités de travail et le développement des entreprises. La plupart de celles-ci, particulièrement à Montréal et dans l'Outaouais, ne pourront fonctionner et se développer en français que si elles sont constamment soutenues par des mesures d'aide et d'incitation à l'usage du français, car le français n'est tout simplement pas "naturel" dans une entreprise nord-américaine. Et à cet égard, deux mesures nous préoccupent particulièrement : l'importance de la terminologie et de la rédaction en français, et le rôle des travailleurs dans la francisation.

Les travailleurs francophones surtout ont été longtemps soumis à une terminologie anglaise en milieu de travail et ils ont été si souvent "exposés" à des textes conçus en anglais ou traduits de l'anglais que leur façon de s'exprimer en français en reste imprégnée et qu'ils ont peine à s'adapter aux changements de la francisation. On ne dira jamais assez l'importance de mettre sous leurs yeux, chaque jour, la terminologie française appropriée ainsi que des textes directement conçus et rédigés en français (et

non traduits de l'anglais), à la fois dans les manuels de travail ou d'entretien, les documents de commande ou de transmission, les catalogues de pièces, l'identification de la machinerie ou l'étiquetage des produits.

Comme la loi prévoyait des comités de francisation, quelque 1 800 de ces comités, comprenant plus de 12 500 personnes, ont été mis sur pied à travers le Québec.

Or, la majorité d'entre eux ont mal fonctionné, quand ils n'ont pas été tout simplement inactifs. Plusieurs raisons expliquent cette situation, dont les deux principales sont sans doute que, d'une part, ces comités n'ont généralement pas été conçus selon les structures ou le mode de fonctionnement des entreprises et que, d'autre part, le désir des travailleurs d'y oeuvrer activement n'a pas été soutenu, dans la plupart des cas, par des moyens appropriés (permis d'absence, remboursement des dépenses, soutien de l'entreprise à l'action proposée, etc.). L'article 150 dit bien que "l'entreprise charge son comité de francisation d'établir le programme approprié et d'en surveiller l'application". Nous croyons qu'au cours de la deuxième phase de la francisation qui commence maintenant, alors qu'il ne s'agira plus de délivrer des certificats aux entreprises mais de veiller à ce que les programmes de francisation s'appliquent et que la francisation se fasse **réellement**, les travailleurs devraient avoir un rôle primordial à jouer au sein des comités de francisation pour l'amélioration quotidienne de la situation linguistique de l'entreprise ; et nous croyons aussi que des mesures appropriées et efficaces devraient être mises de l'avant pour soutenir leur action.

d) La langue du commerce et des services

Dans les services publics, le commerce et les affaires, le caractère français du Québec s'est affirmé plus visiblement depuis 10 ans. On peut faire à ce sujet quatre constatations relativement positives. D'abord, la proportion relative des francophones a augmenté au cours des dernières années dans les divers groupes professionnels reliés aux secteurs dont nous parlons, (vendeurs, employés de bureau), entraînant par là une augmentation du pourcentage d'utilisation du français.

Ensuite, la clientèle francophone elle-même reconnaît qu'elle réussit mieux qu'il y a 10 ans à se faire aborder et servir en français dans les restaurants, les hôtels, les grands magasins, les services municipaux et hospitaliers et les moyens de transport public. Entre 1971 et 1979, le pourcentage des francophones qui n'ont pu se faire servir en français est passé de 13 % à 9 %, ce qui constitue une certaine amélioration.

En troisième lieu, l'usage du français a progressé dans les documents et les communications écrites à l'intérieur des services, du commerce et des affaires. Les comptes de taxes et les contraventions rédigés uniquement en anglais semblent être devenus des exceptions. On note aussi des progrès pour ce qui est des factures, des formulaires de commande ou d'inscription et des contrats d'adhésion. Dans le monde du travail, on enregistre un gain de 17,8 % depuis 1971 en faveur des formulaires rédigés uniquement en français. Toutefois, du côté des modes d'emploi, 28 % des personnes interrogées affirment encore avoir reçu au moins un mode d'emploi unilingue anglais au cours des six mois précédant le sondage. Quant aux catalogues et aux dépliants publicitaires, dont l'importance est stratégique pour les progrès de la francisation, on présume que des progrès non négli-

geables ont été accomplis, mais, en 1979, 23 % d'utilisateurs affirment encore en avoir reçu en version unilingue anglaise.

Enfin, la francisation la plus visible est celle de l'affichage public, de la publicité commerciale et des raisons sociales, qui constituent en très grande partie le visage public du Québec.

À cause des articles 58 et 69 de la loi 101, d'importants changements ont été effectués depuis quatre ans, particulièrement au cours des deux dernières années, et il n'échappe aux yeux de personne que le visage extérieur du Québec, notamment celui de Montréal, est devenu beaucoup plus français. Un relevé de la Commission de surveillance de la langue française, fait au cours des derniers mois, montre que sur 3 532 affiches à l'extérieur d'établissements commerciaux dans le centre-ville de Montréal, 70 % d'entre elles sont conformes aux dispositions de la Charte de la langue française, 25 % utilisent le français et l'anglais, et 5 % sont en anglais seulement.

Un effort important a été fait également pour la francisation des raisons sociales, mais il serait plus juste de dire qu'à cause du processus de constitution des compagnies et des dispositions mêmes de la Charte (voir articles 67 et 68), plus de 50 % des modifications aux raisons sociales ont été faites vers le bilinguisme plutôt que vers l'unilinguisme français.

Près de 800 plaintes ont été enregistrées au cours des deux dernières années concernant divers produits de consommation dont l'inscription ou la présentation française était absente ou défectueuse. Ici comme dans la francisation des entreprises, les progrès réalisés ne doivent pas nous faire perdre de vue le chemin qui reste à parcourir. Déjà la loi 22 exigeait le français dans la plupart des documents d'affaires comme les bons de commande, les factures et reçus

imprimés et les contrats d'adhésion. Il y aura de cela bientôt 10 ans. Retrouve-t-on toujours du français aujourd'hui sur les factures ou les reçus des caisses enregistreuses?

Selon l'évaluation des consommateurs, il arrive plus fréquemment de se faire aborder en anglais dans les commerces que dans les services publics (hospitaliers, municipaux ou scolaires). Interrogés lors d'une étude exploratoire, les francophones se sont dits généralement satisfaits des services en français dans les hôpitaux. Malgré cela, la Commission de surveillance a reçu plusieurs plaintes à ce sujet.

Il est évident que, dans l'ensemble des activités reliées à la consommation des biens et des services au Québec, il est prématuré de dire que l'usage du français est généralisé et toujours facile. La situation demeure préoccupante, d'autant que les francophones eux-mêmes n'ont pas encore développé le réflexe ou l'habitude de faire valoir leur droit et d'exiger du français. Ils n'en exigent pas plus dans leurs communications de consommateurs que dans leurs communications de travailleurs. Par exemple, lorsqu'ils reçoivent un mode d'emploi rédigé en anglais uniquement, bien peu protestent ; dans environ 15 % des cas, ils réclament une version française, mais la plupart du temps ils se débrouillent, lisent le document en anglais ou demandent à quelqu'un de le traduire pour eux. S'ils se font aborder en anglais dans un magasin ou un service public, la moitié d'entre eux passent à l'anglais et n'insistent pas pour être servis en français. Cependant, 460 plaintes ont été reçues à la Commission de surveillance au cours des deux dernières années de la part de consommateurs qui se sentaient lésés de n'avoir pas été informés ou servis en français. Et parmi les consommateurs de la région de Montréal désireux d'exercer leur droit, 16 % déclarent n'avoir pas réussi à se faire servir en français dans une situation donnée.

e) La langue de l'enseignement

Certaines dispositions de la loi 101 (articles 72 à 88) réglementent l'accès à l'école anglaise au primaire et au secondaire. Ces dispositions ont pour objectif clairement exprimé d'intégrer à la majorité francophone du Québec tous les immigrants venus depuis la sanction de la Charte, peu importe leurs origines ou leurs langues, et de limiter l'accès à l'école anglaise à la seule communauté anglophone du Québec. La loi fait donc obligation à tous les jeunes Québécois, dont le père ou la mère n'a pas reçu son enseignement primaire en anglais au Québec, de fréquenter le secteur d'enseignement de langue française.

Comment la situation a-t-elle évolué depuis l'adoption de la Charte de la langue française? Donnons quelques chiffres qui montrent que la loi a eu des résultats visibles.

En 1969-1970, 85,1 % des jeunes allophones du Québec, soit 42 600 enfants, fréquentaient l'école anglaise. S'ajoutaient à ce nombre, 1,6 % de jeunes francophones, soit 22 500 élèves. Le nombre de ces derniers atteignait 31 000 (soit 2,5 %) en 1974-1975, vers la fin de l'application de la loi 63, et le nombre des jeunes allophones dépassait alors les 54 000. Donc, à la "veille de l'entrée en vigueur de la loi 22, le tiers des élèves qui étudiaient en anglais n'étaient pas de langue maternelle anglaise". Bref, de 1969 à 1976, le pourcentage des élèves étudiant en langue anglaise au Québec est passé de 15,6 % à 16,6 %.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi 22, et surtout de la loi 101, ce pourcentage a diminué, pour passer de 16,6 % à 12,5 % en 1982-1983 : nous avons déjà dit que le quart de cette diminution est attribuable à la loi 101, le reste étant dû à la faiblesse

de l'indice de fécondité et au déficit des migrations. Quant au pourcentage des allophones fréquentant l'école anglaise, il est tombé de 80 % à 50,9 % en 1982-1983. Il faut se rappeler que la loi 101 a permis aux enfants légalement inscrits dans les écoles anglaises en 1977 de continuer à y recevoir leur enseignement. Il y avait en 1982-1983, dans les écoles anglaises du Québec, 37 300 jeunes allophones et 12 200 jeunes francophones.

Mais les tendances sont désormais visibles si l'on regarde du côté des enfants qui s'inscrivent à l'école pour la première fois. En 1971-1972, la proportion des allophones s'inscrivant à la maternelle française n'était que de 27,5 %. En 1982-1983, elle a atteint 70,2 %. Il faut enfin souligner qu'un nombre important d'élèves admissibles à l'enseignement en anglais s'inscrivent malgré tout dans des écoles françaises, ce qui indique sans doute que plusieurs parents anglophones éprouvent la nécessité de donner à leurs enfants les moyens de s'intégrer plus efficacement à la société québécoise : ce nombre, qui était de 9 200 en 1979-1980, a cependant baissé à 6 900 en 1982-1983.

Le bilan de l'application des politiques linguistiques du Québec est donc nettement en faveur de la langue française dans le secteur de l'enseignement. Mais le jugement Deschênes du 8 septembre 1982 est venu déclarer inopérantes les dispositions de la loi 101 réglementant l'accès à l'école anglaise, parce qu'incompatibles avec l'article 23 de la nouvelle loi constitutionnelle adoptée en décembre 1981 par le Parlement du Canada. Ce jugement, maintenu par la Cour d'appel du Québec en juin 1983, a été porté devant la Cour suprême.

CHAPITRE II

UNE ÉVALUATION DE LA SITUATION LINGUISTIQUE

Dans le premier chapitre, nous avons décrit sommairement la situation de la langue française au Québec et son évolution depuis 10 ans, comme nous avons pu les évaluer à partir des données de recherches portant sur les principaux domaines touchés par la loi. Nous essaierons maintenant d'en faire une synthèse et d'évaluer plus largement la situation linguistique du Québec.

a) La situation de la langue elle-même (synthèse)

La Charte de la langue française s'était fixé comme objectif de "faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires" au Québec. Après six ans, a-t-elle atteint son but?

Résumons en un mot chacune des parties pour mieux faire le total.

L'évolution démographique des 10 dernières années a durement touché le groupe de langue anglaise du Québec, alors que proportionnellement le groupe de langue française a quelque peu augmenté ; on peut rester perplexe cependant devant le fait que, en dépit de la diminution du groupe de langue anglaise, beaucoup plus de Québécois ont adopté la langue anglaise plutôt que la langue française comme langue d'usage au cours des dernières années.

L'usage général du français au travail a marqué quelques points depuis 10 ans, mais il n'atteint même pas 40 % dans les communications orales des francophones travaillant dans les deux langues. De plus,

45 % des francophones travaillent dans les deux langues à Montréal, et 40 % ont dû prouver leur connaissance de l'anglais pour accéder à un poste.

Pour ce qui est de la francisation des entreprises, 33 % seulement d'entre elles détiennent actuellement un certificat permanent de l'O.L.F. attestant que la langue française possède déjà chez elles le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer. Le pourcentage des cadres francophones a légèrement augmenté dans l'entreprise depuis 10 ans, mais ils travaillent autant en anglais qu'en français dans le secteur privé.

Malgré un progrès visible du français dans les documents d'affaires, l'affichage commercial et les services publics, l'usage du français laisse encore à désirer, dans 15 % à 30 % des cas selon les secteurs, et particulièrement dans les communications avec la clientèle à l'intérieur des commerces.

Enfin, pour ce qui est de la langue d'enseignement, les progrès du français sont nettement plus clairs. Le pourcentage des allophones fréquentant l'école anglaise est tombé de 80 % à 51 % en moins de 10 ans, et la proportion de ceux qui s'inscrivent à la maternelle française est passée de 28 % à 70 %. Quant au pourcentage des élèves étudiant en langue anglaise, il a diminué de 16,6 % à 12,5 %.

Faisons maintenant la somme. Pour la langue de l'enseignement, on peut dire que la loi 101 a réussi à renverser la situation et à orienter les immigrants vers l'école française : désormais, la tendance est claire. Mais dans tous les autres secteurs que nous avons décrits, si on peut dire que la langue française se porte mieux qu'il y a 10 ans, on ne peut vraiment pas conclure que le français est devenu "la langue normale et habituelle" des activités et des communications de la vie quotidienne. La force d'attraction de l'anglais demeure supérieure à celle

du français partout. L'usage exclusif ou prédominant du français arrive difficilement à se hausser au-dessus du 50 % en milieu mixte ; plus souvent qu'autrement, l'usage des deux langues l'emporte sur l'usage du français ; et la présence des francophones n'est pas encore assurée dans les secteurs névralgiques du développement socio-économique du Québec. Pour nous donc, la francisation n'est pas terminée et le problème de la langue n'est pas encore réglé au Québec. Nous ne disons pas que la situation est catastrophique, mais nous affirmons que la langue française est encore loin d'avoir atteint au Québec la place et le statut qu'on escomptait.

Prétendre le contraire, c'est déjà s'illusionner un peu ou bien ne pas regarder au bon endroit. Quand on veut savoir si le français est en bonne position au Québec, ce n'est pas Chicoutimi ni même la ville de Québec qu'il faut regarder, mais avant tout les régions du Montréal métropolitain et de l'Outaouais, c'est-à-dire les milieux mixtes où le français est continuellement exposé à la pression de l'anglais. Ces régions totalisent à elles seules plus de la moitié de la population du Québec et c'est pour elles avant tout qu'a été conçue la Charte de la langue française. Il n'est pas si difficile à Trois-Rivières de faire en sorte que le français soit "la langue normale et habituelle" du travail et des affaires. Mais à Montréal et à Hull, c'est autre chose. Si le français n'arrive pas à s'affirmer réellement dans ces deux régions, autant dire que l'avenir du français est irrémédiablement compromis au Québec et qu'il ne nous reste plus, pour sauver notre langue, qu'à nous retrancher sur nous-mêmes loin de tout contact avec l'anglais, ce qui n'est manifestement pas une solution.

Les constats tirés de l'examen de la réalité nous paraissent suffisamment clairs, et nous ne pouvons pas les changer. On peut en faire une lecture plus optimiste, si l'on veut, mais cela ne modifiera pas les

faits pour autant. Une conclusion nous paraît inéluctable : le français n'occupe pas encore toute la place qui lui revient, comme langue de la majorité, dans la vie socio-économique du Québec et, dans bien des secteurs, son statut n'est pas encore assuré.

Nous croyons qu'une grande majorité de Québécois souscrivent à cette conclusion. Là ou les divergences apparaissent, c'est lorsqu'il s'agit d'apprécier "l'urgence" de la situation, ainsi que l'impact et la pertinence des moyens qui ont été mis en oeuvre ou qui devraient l'être pour atteindre nos objectifs. Nous nous arrêterons à ces questions. Elles sont extrêmement importantes et soulèvent chez les uns et les autres des perceptions qui font elles-mêmes partie de notre réalité québécoise et qui se situent au centre du débat linguistique actuel. Mais auparavant, disons un mot de ce débat linguistique lui-même : il se présente d'abord comme un discours dont l'effet n'est pas négligeable. Comment peut-on l'évaluer?

b) Le discours linguistique

Les questions de langue engagent l'être tout entier, avec ses fibres intimes, ses expériences personnelles et professionnelles, ses rapports avec les autres. Elles engagent aussi les citoyens comme tels, la société elle-même et l'État, avec leur histoire, leur évolution, leurs aspirations, leurs projets collectifs. Conjuguer les désirs et les perceptions des uns et des autres sur une question de langue n'est pas une mince tâche.

En plus d'être délicat, le dossier linguistique est extrêmement complexe. On croit le connaître, et on en découvre chaque jour de nouvelles données ainsi que les liens multiples qu'il entretient avec d'autres secteurs complexes, comme l'économie, l'éducation, la culture. Il n'existe pas de caméra gyroscopique

capable de saisir instantanément le portrait à la fois visible et psychosociologique du Québec linguistique. Il est difficile, par conséquent, dans le dossier linguistique, de faire des synthèses exhaustives. L'approximation reste un danger.

La réponse aux questions linguistiques dépend donc énormément de la "position" personnelle et sociale de chacun et de sa connaissance du dossier linguistique. Elle dépend aussi de l'importance ou de la priorité qu'on accorde à l'une ou à l'autre.

Cependant, nous croyons que, dans la vaste interaction à laquelle se livrent les individus, les citoyens et les groupes sur la question linguistique au Québec, il y a d'abord, au niveau du discours, des brouillages qui n'aident pas à une juste perception des choses ni à l'établissement d'un consensus.

Souvent encore, le discours linguistique reste émotif. On le comprend, mais on peut le regretter parfois. Car l'émotivité n'est pas toujours utile. Elle peut en entraîner certains, mais elle en braque d'autres! Au bout du compte, les uns et les autres n'y voient pas plus clair. Le discours linguistique au Québec (et ailleurs!) n'a pas encore réussi non plus à éviter les excès et à faire la part des choses. S'il y réussissait, ce serait sans doute ce qui pourrait lui arriver de mieux.

Nous avons un urgent besoin d'accéder à un discours plus serein sur la langue, un discours plus respectueux des autres, moins réductionniste, mieux informé avant tout et plus objectif si possible. Cela ne veut pas dire qu'il faille escamoter le débat. "On s'occupe beaucoup trop de la langue", entend-on dire parfois. Ce n'est pas ce que croient la grande majorité des Québécois de toutes langues, comme le révèle un récent sondage. Ce qu'ils désirent sans doute à propos des questions de langue, ce n'est pas se taire, mais apprendre à en parler, en mettant un peu plus de

l'avant le langage de la raison et la connaissance des situations linguistiques, en apprenant davantage à dégager l'essentiel de l'accessoire et de l'immédiat.

Il conviendrait enfin de "dépolitiser" le débat linguistique, et de ne pas soupçonner des intentions partisanes derrière toutes les interventions touchant la langue. Le C.L.F., pour sa part, a fait un effort soutenu depuis quatre ans pour informer la population de façon objective en commandant des études à des firmes ou à des chercheurs reconnus. Sans doute la langue est-elle une chose politique, au sens le plus élevé du terme : elle se situe au niveau supérieur des préoccupations d'une nation et, en assurant la reconnaissance de son statut officiel, l'État la reconnaît en même temps comme levier important de l'action collective. Si elle est une chose politique, elle n'est pas une chose partisane. Au delà de tous les partis, elle appartient au patrimoine collectif, et chacun est capable de se situer à ce niveau. Il conviendrait aussi que les déclarations des hommes d'État, quels qu'ils soient, reflètent toujours cette hauteur de vue, qui servirait mieux d'ailleurs la promotion et l'image de la langue française. À cet égard, les débats de la récente commission parlementaire sur la langue, bien qu'ils n'aient pas été complètement dépourvus d'émotivité et de partisanerie, ont marqué un net progrès par rapport au ton qui prévalait lors des débats linguistiques de 1973 et de 1977.

Si nous avons cru bon de nous arrêter un instant sur cette question du "discours politique", ce n'est pas par vaine précaution oratoire. C'est que nous sommes persuadés qu'il conditionne même les réponses qu'on peut faire aux questions relatives à la langue. Au delà du vécu personnel et professionnel et au delà de la connaissance du dossier linguistique, le discours lui-même a le pouvoir d'impressionner et d'ébranler.

c) La situation socio-économique

La question socio-économique compte pour beaucoup dans le débat linguistique actuel. Est-il possible d'évaluer ce facteur dans l'ensemble de la situation linguistique? Nous croyons que cette tâche n'est pas facile, à cause de l'absence de données factuelles sur la question.

Dans les milieux d'affaires surtout, on a répété que la loi 101 a nui à la santé économique du Québec, particulièrement dans la région de Montréal, et cette thèse s'est répercutée dans l'opinion publique. Chez plusieurs francophones, l'impact socio-économique de la législation linguistique est devenu une préoccupation importante. D'une part, leur perception négative s'est amplifiée depuis quatre ans. Plus de travailleurs croient que :

- "l'application de la loi 101 peut éloigner les investissements étrangers" (de 50 % à 62 %) ;
- "les sièges sociaux vont quitter le Québec si la politique de francisation se poursuit" (de 37 % à 49 %) ;
- "il est inévitable que l'anglais reste la langue principale des affaires et de la finance" (de 28 % à 51 %).

D'autre part, leur "désir de pression" reste très fort : ils sont 82 % en 1983 à dire qu'"au Québec, le français doit être la langue de travail", et près de 70 % à affirmer que "le français doit être la langue des commerces". Fait intéressant à noter, 50 % des francophones croient qu'"au Québec, il est financièrement rentable pour une entreprise de faire travailler ses employés en français". Ce dernier point rejoint d'ailleurs les conclusions de l'étude menée par la firme Éconosult en 1980 sur les avantages et les coûts de la francisation.

Quand on dit que "la loi 101 nuit à l'économie ou fait fuir les entreprises", il faut d'abord répéter les remarques que nous avons faites à propos du discours linguistique et de l'utilisation qu'on en fait. Aucune preuve n'a été avancée jusqu'ici pour étayer ces propos, et nous ne connaissons aucune étude qui nous permette de tirer cette conclusion. En général, les économistes sont prudents: ils répondront que les migrations économiques sont une chose complexe et qu'on ne connaîtra jamais toutes les raisons qui amènent une entreprise à quitter Montréal, Toronto ou Boston. Mais malgré tout, quelles seraient donc les dispositions spécifiques de la loi 101 qui feraient fuir ainsi les entreprises? Si on questionne des dirigeants et des hommes d'affaires, ils dénoncent les dispositions concernant l'accès à l'école anglaise et le "séjour temporaire" (dont nous parlerons plus loin), mais, au delà de cela, les avis sont partagés ou bien le discours devient évasif. On relève bien ici ou là un point irritant de la loi, mais on insiste surtout sur la façon dont elle est appliquée et sur le "climat général" que, dit-on, elle a engendré. Nous retiendrons ces deux derniers points, car il est bien possible en effet que le coeur du problème soit plutôt l'application de la loi, et surtout la réputation qu'on lui a faite ou, si l'on veut, cette espèce de cumulus de perceptions qui se promène au-dessus du Québec en l'assombrissant par endroits.

Dans le chapitre suivant, nous consacrons une section à l'application de la loi. Mais disons tout de suite un mot des perceptions. À l'origine de ces perceptions, chez bon nombre de francophones, il y a sans doute un peu la frustration du tempérament québécois "bonne-ententiste" qui, tout en voulant assurer la primauté de sa langue, ne veut déplaire à personne et se sent coupable d'incommoder les autres. Mais il y a plus, surtout quand on parle de développement économique. On retrouve ici des attitudes qui ressemblent à celles du monde scientifique. La langue anglaise est à ce point devenue la langue interna-

tionale de la science et des affaires que certains en sont presque venus à penser, ou du moins le laissent-ils croire par leurs attitudes, qu'il n'y a pas de promotion ou de développement économique ou scientifique possible sans une large place faite à l'anglais. Cette croyance a pu être renforcée aussi par le fait que les grandes compagnies internationales ont pris beaucoup de temps à comprendre que, pour la présentation et la distribution de leurs produits, il ne faut pas confondre le Québec avec l'ensemble du marché anglophone nord-américain, mais plutôt, le considérer comme un État francophone. Nous ne nions pas qu'il faille connaître l'anglais et communiquer en anglais parfois sur le plan international. Mais nous prétendons, d'une part, que l'économie du Québec peut être imaginative et créatrice en français et que, d'autre part, la plupart des entreprises non francophones qui sont venues s'établir au Québec se sont maintenant adaptées aux exigences de la législation linguistique et ne considèrent plus celle-ci comme un obstacle majeur ni à leur fonctionnement ni à leur développement.

Il est important de signaler que, malgré la "crainte" de certaines retombées négatives de la loi 101 sur la vie économique du Québec, les francophones viennent tout juste, dans le récent sondage "omnibus" de Sorecom, de réaffirmer leur appui non équivoque aux objectifs poursuivis par la loi 101 : 73 % sont d'accord pour que le Québec continue ses efforts de francisation ; 67 % sont convaincus que "si le français n'était pas protégé par la loi 101 au Québec, il continuerait de perdre du terrain au profit de l'anglais" ; et 85 % des francophones croient que "les commerces et les services publics devraient être obligés de fournir leurs services en français".

Après six ans d'application de la loi, nous croyons que la réponse du Québec concernant l'effet de celle-ci sur le développement économique devrait être moins défensive et beaucoup plus positive. La

"mission" linguistique du gouvernement est indissociable de sa "mission" socio-économique et technologique. En venant s'établir au Québec, les investisseurs y trouvent maints avantages qu'il y aurait lieu de mettre en relief. Il faudrait commencer par porter à la connaissance du public les témoignages et les expériences positives d'entreprises qui ont élu domicile au Québec, qui s'y sont adaptées et qui sont heureuses de s'y développer, avec le concours d'une main-d'oeuvre québécoise compétente. Il faudrait ensuite montrer que le coût de la vie et les conditions économiques de ceux qui viennent s'établir à Montréal, par exemple, sont très souvent avantageux, comparés à ceux qui prévalent dans d'autres villes comme Toronto, Vancouver ou Calgary. Mais il faudrait surtout insister, croyons-nous, sur les avantages directement reliés au caractère linguistique et culturel du Québec. Ces avantages ne sont pas toujours immédiatement monnayables, mais ils peuvent être précieux pour quiconque.

Le Québec est l'endroit idéal pour se dépayser tout en demeurant nord-américain. On peut y profiter de l'apprentissage du français et s'ouvrir largement à la culture québécoise et aux autres cultures d'expression française, que ce soit dans les conversations quotidiennes, les cours ou les conférences, les manifestations artistiques et culturelles, les librairies et les bibliothèques. La connaissance du français constitue un avantage susceptible d'accroître la mobilité d'un cadre au sein d'une entreprise à travers le monde. Géographiquement et culturellement, le Québec est un trait d'union entre l'Europe et l'Amérique. Cette position stratégique a permis au Québec de toujours entretenir une grande ouverture sur les deux continents. Le caractère français du Québec est donc un atout de plus pour les investisseurs qui peuvent y trouver l'assurance de contacts faciles avec une partie de l'Europe et même de l'Afrique francophone.

Il faut donc dissiper toute équivoque, reprendre à contre-courant le discours de ceux qui ont associé la francisation du Québec à un mouvement de fermeture du Québec sur lui-même, et montrer clairement que le Québec entend être fort économiquement en français mais qu'il est tout à fait capable de traiter en anglais, si nécessaire, sur le plan international. Et ce sont avant tout les délégations ou les représentants du Québec à l'étranger qui devraient, dans leur discours, associer positivement les facteurs économiques et linguistiques et donner du Québec l'image d'une "francophonie" ouverte sur le monde.

d) La loi 101

Revenons donc au point que nous avions annoncé concernant la pertinence des moyens qui ont été mis en oeuvre pour atteindre les objectifs de francisation du Québec. Les législations linguistiques ont-elles eu un effet et étaient-elles nécessaires?

Nous avons déjà mesuré et décrit, sommairement ici (au chapitre premier) et de façon plus complète dans nos études, l'évolution de la situation de la langue française au Québec depuis 10 ans. Il n'est pas toujours facile cependant d'isoler de façon nette les effets qui sont dus aux lois linguistiques par rapport aux résultats plus généraux du mouvement de francisation amorcé dans les années 60. C'est le cas, par exemple, des communications verbales avec la clientèle à l'intérieur des commerces: notre point de comparaison antérieur étant une enquête de la Commission Gendron en 1971, nous n'avons pas pu évaluer précisément l'effet, dans ce secteur, des programmes de francisation de la loi 101 ou des plaintes déposées devant la Commission de surveillance en vertu de l'article 5 de la Charte.

Par contre, dans d'autres secteurs, comme celui de l'enseignement, on a pu constater l'effet direct de la loi 101, facilement calculable à partir des données annuelles du fichier des élèves du ministère de l'Éducation. On a pu enfin, au moyen de relevés ou d'études, constater l'effet accélérateur des législations linguistiques dans des secteurs très visibles comme celui de l'étiquetage, des documents d'affaires, de l'affichage et de l'établissement de la terminologie française dans les entreprises. Quand on y regarde de près, il faut bien reconnaître qu'en six ans, la francisation du Québec a progressé à un rythme inconnu auparavant et que ce résultat n'aurait pas pu être atteint par de simples mesures incitatives.

La législation établit une pression et force à prendre conscience de ses obligations. Compte tenu de l'inertie naturelle, des difficultés économiques du Québec et de la résistance de certains groupes, nous sommes persuadés que les mesures incitatives, à elles seules, non seulement n'auraient pas réussi à préserver les acquis mais auraient amené un recul de la francisation. À notre avis, il n'est pas juste de croire que, sans les législations linguistiques, la francisation se serait faite quand même. Notre étude sur la langue de travail date de 1979, soit moins de deux ans après l'entrée en vigueur de la loi 101: les programmes de francisation n'étaient pas encore en place dans les entreprises. Mais l'étude révèle que les progrès du français ont été plutôt lents entre 1971 et 1979. Il faudra attendre que ces programmes aient produit leurs effets avant de conclure. Les efforts déployés par les entreprises pour répondre à la loi, pour procéder à l'analyse de leurs situations linguistiques et pour négocier leurs programmes de francisation avec l'O.L.F. nous permettent de prévoir des résultats qui auraient été impossibles en l'absence de toute législation.

Par ailleurs, on ne peut pas soutenir sérieusement que les immigrants auraient finalement opté d'eux-mêmes pour l'école française en l'absence de toute disposition législative, quand on connaît l'attraction que l'anglais exerce sur eux.

À la lumière des faits et de l'évolution socio-linguistique du Québec, nous croyons qu'une législation linguistique était nécessaire au Québec et qu'elle demeure encore nécessaire, compte tenu de l'évaluation que nous avons faite de la situation précédemment. En cela, le Québec ne se singularise en rien ; la langue, comme l'éducation et la culture, est une chose publique, et bien d'autres pays ont eu recours à une législation linguistique, soit pour protéger leur identité culturelle ou nationale, soit pour établir plus clairement les relations linguistiques entre majorité et minorités, dans un souci de justice et de paix.

"Fort bien", dira-t-on, "mais la loi 101 n'est pas bonne : elle engendre beaucoup de contestations depuis plus d'un an, et elle nous donne mauvaise presse à l'étranger." Ces objections sont-elles fondées? Que la loi 101 ait subi des assauts, nul ne le contestera. Mais de quoi s'agit-il au juste ? Il faut bien distinguer ici les jugements à l'emporte-pièce des observations étayées et pertinentes.

Le discours linguistique, avons-nous dit, est souvent teinté de parti pris, d'émotivité et d'excès : il est aussi utilisé à plusieurs fins. Comme la langue touche tout le monde, elle constitue un instrument efficace de mobilisation. Au cours des premières années d'application de la loi, on entendait souvent dire : "Enfin, le Québec a trouvé une législation linguistique capable d'assurer la paix." Depuis, l'économie du Québec a faibli, le gouvernement et la population ont connu des temps durs qui ont accentué les tensions. La loi 101 est devenue le "bouc émissaire" facile de bien des réactions face à l'interven-

tion de l'État dans plusieurs domaines. Cette constatation, bien sûr, n'explique pas tout, mais elle peut du moins aider à faire la part des excès et des vérités.

L'autre partie de l'explication réside, d'une part dans la politique linguistique du Québec et, d'autre part, dans la loi 101 elle-même.

Il y a des principes fondamentaux de la politique linguistique du Québec, réaffirmés par les gouvernements de tous les partis, que certains groupes ou certaines personnes au Québec n'accepteront jamais. Leurs attaques ou leurs revendications montrent qu'ils n'acceptent pas la primauté du français et qu'ils veulent l'établissement d'un bilinguisme intégral au Québec ; elles montrent également qu'au nom de la liberté individuelle, ils acceptent mal l'intervention de l'État en matière de langue. La loi 101 serait-elle moins sévère qu'elle serait encore une contrainte, comme toute loi, et que de ce fait elle pourrait encore être contestée. Les principes fondamentaux dont nous parlons ne nous paraissent pas négociables : ils trouvent leur enracinement historique et politique dans la majorité francophone et nous croyons qu'ils sont tout à fait compatibles avec les grandes déclarations internationales sur le droit des minorités. Les accepter une fois pour toutes faciliterait grandement la coexistence pacifique et ferait tomber une grande partie des attaques portées contre la loi 101 et répercutées partout, par l'intermédiaire de la presse anglophone, au Canada et aux États-Unis.

Ceci dit, la loi 101 est-elle bonne ? Nous n'entreprendrons pas de faire ici le panégyrique de la loi 101. Bien sûr, la Charte de la langue française est un symbole extrêmement important pour les francophones du Québec. Mais nous ne la considérons pas comme intouchable.

La loi 101 est à la fois complexe et dépourvue de surcharge, fort mal connue dans le public (nos sondages en font foi), en même temps exigeante et très souple. On a dit à son sujet beaucoup de faussetés ou d'inexactitudes. Voyons-en un peu le fond, puis la forme. On comprendra que cet examen pourrait prendre tout un cahier. Nous irons au plus court.

À l'occasion de nos consultations régionales depuis quatre ans, nous avons entendu des propos erronés comme ceux-ci : "On ne peut plus apprendre l'anglais à cause de la loi 101" ; "on ne peut plus, depuis la loi 101, recevoir du gouvernement des services en anglais ; "après 1983, tous les organismes municipaux et scolaires et les services de santé devront fonctionner uniquement en français" ; "la loi 101 a "ostracisé" l'anglais au Québec" ; "la loi 101 a forcé les écoles anglaises à faire disparaître leur dénomination anglaise sur les édifices publics" ; "tous les contrats passés au Québec doivent être en français" ; "depuis la loi 101, un enfant anglophone peut se voir refuser l'accès à l'enseignement en anglais du fait qu'il soit seul à le demander dans sa région". À ces faussetés, s'ajoute la perception, aussi bien chez les francophones que chez les anglophones, d'une loi plus sévère qu'elle n'est en réalité (voir le sondage Sondagex).

En fait, la loi 101 ne comporte que huit articles exigeant l'usage exclusif du français (articles 14, 16, 17, 22, 29, 34, 58 et 69) : la moitié de ces articles prévoient d'ailleurs des exceptions. Deux de ces articles font, de la part de la communauté anglophone, l'objet de revendications que l'on peut fort bien comprendre. Il s'agit de l'article relatif à l'affichage commercial et de celui qui touche la langue des communications écrites entre organismes à prédominance anglophone. Nous y reviendrons plus loin. Voilà donc deux premiers points sur lesquels la loi 101 a été attaquée. Le troisième est celui de l'accès à l'école anglaise, qui a accaparé une bonne

partie du débat autour de la loi 101, et dont nous reparlerons également. Telles sont les revendications les plus fréquemment entendues touchant la communauté anglophone. On pourrait y ajouter aussi la question des "tests linguistiques" et celle du "séjour temporaire".

Toutes ces revendications portent sur le contenu de la loi. Ce contenu a fait l'objet de discussions et de choix politiques en 1977 ; on peut toujours procéder à de nouvelles discussions et à de nouveaux choix. Mais les choix de 1977 étaient parfaitement légitimes et raisonnables. Une législation linguistique, une fois qu'elle a affirmé le droit de tous à la langue commune ou officielle, établit généralement un "dosage" des langues minoritaires. On peut comprendre que la communauté anglophone veuille en obtenir davantage, mais nous ne connaissons pas de législation linguistique au monde où la langue de la minorité soit sur le même pied que celle de la majorité. Sur la base de ces revendications, on peut modifier le contenu de la loi si on estime que c'est justifié, mais cela ne veut pas dire que ce contenu était injuste ou discriminatoire. Rappelons que la loi 101 a pour objectif essentiel et légitime d'affirmer le droit pour tous les Québécois de travailler en français, de communiquer en français, d'être informés et servis en français. Son but n'est pas de proscrire l'anglais du Québec ; d'ailleurs, la communauté anglophone continue de jouir de ses institutions scolaires, universitaires et socioculturelles comme nulle part ailleurs au Canada pour les autres minorités. Il conviendrait d'expliquer cela de temps à autre sur le plan international, pour contrebalancer la teneur du discours linguistique qui y est diffusé.

Enfin, nous nous arrêterons brièvement à une autre sorte de critique que nous avons entendue assez fréquemment à propos de la loi 101. On dit que la rédaction de la Charte de la langue française est déficiente et que la loi comporte des "trous".

Nous ne prendrons pas parti dans un débat d'experts en droit. Il est certain qu'on peut trouver des déficiences à la loi 101 : elle n'est pas la seule d'ailleurs. Demandez à quelques jurilinguistes de récrire deux ou trois lois québécoises : les suggestions de nouveaux textes seront très abondantes et, quelques années après, on pourrait recommencer : il y en aurait tout autant! Ce qu'on pourrait reprocher à la loi 101, c'est qu'elle ne dit pas tout : ce n'est pas une loi surchargée. On est plutôt habitué aux lois issues de la tradition du common law : superprécises, énumérant toutes les parties d'un tout, mesurant toutes les distances, donnant tous les détails, pointant du doigt le coupable!... Ce style, dans une loi sur la langue, lui donnerait sans doute plus de "dents", mais la rendrait certainement plus tatillonne. Est-ce bien ce que l'on veut? On nous rétorquera : "Si la loi n'est pas extrêmement précise, elle ouvre la porte à l'arbitraire." À notre avis, c'est mesurer la langue comme on mesure un terrain. Si on essayait de définir avec la dernière précision et la plus grande rigueur les obligations linguistiques exigées par la loi, on se rendrait compte qu'elle ouvre encore la porte à la discrétion. Car ce qu'il faut pour l'application d'une législation linguistique, ce n'est pas avant tout une règle à mesurer mais un esprit. Nous y reviendrons lorsque nous parlerons de l'application de la loi.

Pour conclure cette brève évaluation de l'impact et de la pertinence des moyens qui ont été mis en oeuvre pour assurer la place et le développement du français au Québec, nous croyons qu'une législation linguistique a été nécessaire au Québec et continue de l'être, et que la Charte de la langue française, malgré les attaques dont elle a été la cible, était la réponse à la situation linguistique du Québec et garde encore toute sa pertinence, moyennant certains ajustements.

CHAPITRE III

UNE LIGNE D'ACTION POUR L'IMMÉDIAT

Nous avons dressé un bilan de la situation de la langue française au Québec, et nous avons tenté de faire une évaluation des principaux éléments de la situation linguistique reliés à l'application de la loi. À la lumière de ce que nous avons dit, nous essaierons maintenant de dégager une ligne d'action gouvernementale pour l'immédiat, qui puisse tenir compte à la fois des principes essentiels et des ajustements nécessaires. Rappelons que la récente commission parlementaire ne portait pas sur un projet de loi ou de modifications à la loi, mais sur la Charte de la langue française.

Beaucoup de propos ont été tenus lors de cette commission parlementaire, et les consensus ne sont pas toujours faciles à dégager. D'ailleurs, à notre avis, les divergences subsisteront toujours, pour la simple raison que l'application d'une législation linguistique demeure toujours une entreprise délicate, dans tous les pays, puisqu'elle ne peut pas être fondée complètement sur du "quantifiable" et qu'elle dépend avant tout d'un "esprit". L'important est que les divergences s'expriment dans le respect mutuel, et que le gouvernement élu par la majorité fasse les choix qu'il juge les meilleurs, compte tenu de la justice et de la paix au moins "relative" qu'il doit assurer.

a) Les principes

Le gouvernement fera sans doute son propre bilan de tout ce qui a été dit et entendu en commission parlementaire. Mais il conviendrait en tout premier lieu qu'il accorde beaucoup d'attention aux objectifs premiers de sa politique linguistique. Les ajuste-

ments que le gouvernement choisira de faire doivent s'en inspirer, et il est important que le public perçoive le lien entre ces choix et la politique québécoise de la langue française. Le Conseil croit donc utile et nécessaire que le gouvernement et le ministre rappellent et confirment publiquement les principes fondamentaux de celle-ci.

Rappelons l'essentiel de ces principes. La langue française, "langue distinctive du peuple québécois majoritairement francophone", permet à celui-ci d'exprimer clairement son identité. Pour ce faire, la langue française ne peut pas être un "simple mode d'expression", elle doit être un milieu vivant et créateur. Si elle doit être ce milieu caractéristique et représentatif, elle ne peut pas se confondre avec d'autres langues ou être sur le même pied : elle doit être prédominante. Elle doit être présente et active dans toutes les activités sociales, économiques et culturelles, sans quoi elle n'est plus un milieu vivant. Elle doit non seulement être dominante, mais constituer aussi le lien de communication et d'échange pour tous les citoyens, francophones ou non, pour qui elle devient ainsi la langue commune sur le même territoire.

Reconnaissant la volonté des Québécois de poursuivre cet objectif légitime, l'Assemblée nationale a résolu de "faire du français la langue de l'État aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires". Elle a déclaré que le français est la langue officielle du Québec et elle a donné à tout Québécois le droit fondamental de s'exprimer en français, de travailler en français, de recevoir l'enseignement en français, d'être informé et servi en français. Il ne faut pas perdre de vue ces droits fondamentaux dans les ajustements qu'on pourrait apporter à la législation linguistique.

Mais la plupart des sociétés contemporaines ne sont pas linguistiquement homogènes. C'est pourquoi, au Québec comme ailleurs, il y a un autre principe qui entre dans la composition de notre politique linguistique : "on doit respecter les minorités, leurs langues, leurs cultures". Le préambule de la Charte de la langue française dit lui-même que l'Assemblée nationale entend poursuivre son objectif concernant la langue française "dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec". Il faut donc continuellement tenir compte de ce principe dans la rédaction d'une loi linguistique et dans son application.

Dans les États démocratiques non dominés où coexistent plusieurs langues, la composition d'une loi linguistique tient compte habituellement de quatre facteurs (ou quatre droits différents) pour la détermination ou le "dosage" du poids relatif des diverses langues. Elle reconnaît d'abord le droit de la **majorité**, dont la langue devient habituellement la langue officielle, ou langue commune, à laquelle tous ont droit et que les immigrants doivent adopter : au Québec, c'est le français. En même temps, elle reconnaît, comme le fait le préambule de la Charte, le **droit antérieur** des "descendants des premiers habitants du pays" (Amérindiens, Inuit) "de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine". Au delà de cela, elle confère aux minorités des droits supplémentaires pour l'usage public de leurs propres langues, usage cependant qui ne peut avoir ni l'universalité ni l'extension de l'usage réservé à la langue officielle. C'est pourquoi la législation linguistique détermine les secteurs où l'on peut faire un usage public de ces autres langues. Elle permet généralement un usage plus étendu à la langue des **minorités historiques** (comme l'anglais au Québec) qu'à celle des **minorités d'immigration** (comme l'italien, le grec, le portugais).

Au Québec, la législation linguistique reflète bien ces principes et cette hiérarchie : le français, comme langue officielle, a une extension universelle à tous les secteurs (administration publique, législation, tribunaux, travail, commerce, affaires, enseignement). Les langues des communautés culturelles ont une extension beaucoup moins grande mais peuvent être utilisées dans plusieurs cas prévus par la loi. Quant à l'anglais, il a moins d'extension que le français mais plus d'extension que les langues des communautés culturelles car, en plus de la plupart des cas où il peut être utilisé comme celles-ci, son usage est spécifiquement étendu par la loi à d'autres secteurs (législation, tribunaux, enseignement).

Une fois rappelés les principes fondamentaux de la politique québécoise de la langue française et de la législation linguistique du Québec, le Conseil, fidèle à l'analyse qu'il a faite jusqu'ici, invite le gouvernement à considérer que la Charte de la langue française n'a pas encore produit tous ses effets et qu'elle demeure toujours pertinente. Il se propose cependant d'examiner certains ajustements possibles à la loi 101. Mais il croit surtout que la solution à la plupart des problèmes qui ont été soulevés réside principalement dans l'interprétation et dans l'application de la loi et non dans la loi elle-même et il compte, en terminant ce chapitre, recommander au gouvernement d'orienter prioritairement son action de ce côté.

b) Les ajustements

1. La langue de travail

De toutes les mesures qui pourraient être prises au cours des prochaines semaines ou des prochains mois, celles qui concernent l'usage du français au

travail devraient être considérées comme prioritaires. La situation du français dans ce secteur est préoccupante. Comme nous l'avons montré, les progrès du français y sont très faibles depuis 10 ans : surtout dans la région de Montréal, le français est loin d'occuper, en milieu de travail, la place prépondérante qu'il devrait avoir. Nous avons fait remarquer également que les comités de francisation, pour la plupart, ont mal fonctionné et ne sont pas en mesure de surveiller l'application des programmes de francisation, comme la loi le demande à l'article 150.

En conséquence, pour encourager la francisation et aider les entreprises à appliquer vraiment leur programme de francisation, nous recommandons :

- **Que les comités de francisation soient repensés et relancés sur une nouvelle base, pour tenir compte des structures réelles de fonctionnement de chaque entreprises ; qu'un rôle accru soit accordé aux travailleurs au sein de ces comités et que les représentants de la direction et des travailleurs y soient associés efficacement en une action conjointe de francisation ;**

- **Qu'un fonds de soutien gouvernemental soit créé pour assurer la formation et l'information voulues aux travailleurs désireux d'oeuvrer au sein de ces comités de francisation et pour défrayer le coût de leurs dépenses.**

Dirigeants et travailleurs jouent un rôle important dans la francisation, mais il est évident qu'une bonne partie de celle-ci doit se faire à la base, chaque jour. Si les employés ne sont pas mobilisés ou motivés, la résistance au changement peut être longue. C'est pourquoi il nous paraît opportun d'inviter l'Office à leur accorder toute l'attention voulue dans le processus de francisation. De même, quand vient le temps de constater ou d'évaluer le progrès de la francisation dans une entreprise, le

négociateur ou le représentant de l'Office, s'il désire obtenir le point de vue de l'entreprise, aura intérêt à rencontrer non seulement les dirigeants mais aussi les travailleurs et à établir une relation active avec le comité de francisation.

2. La francisation des entreprises

Quelques articles de la loi au chapitre de la francisation des entreprises comportent des dispositions transitoires, qui sont déjà caduques ou qui le deviendront le 31 décembre 1983. Mais cela n'enlève rien au caractère permanent de ces articles, qui continuent de s'appliquer. Le sens des articles 136 et 137 est que, après le 31 décembre 1983, un certificat de francisation est exigible de toute entreprise employant 50 personnes ou plus déjà établie au Québec ou venant s'établir au Québec. En vertu de l'article 139, l'O.L.F. accorde à une entreprise qui arrive au Québec un certificat de francisation à titre provisoire et négocie avec elle le délai nécessaire pour la mise en place d'un programme de francisation et l'octroi d'un certificat à titre permanent (article 138).

À propos de ces délais fixés par l'Office, ils ne peuvent être les mêmes d'une entreprise à l'autre : ils sont fonction de la situation linguistique de chacune. Ils ne peuvent donc pas être inscrits dans la loi. Nous avons ici un exemple de ce que nous avons dit à propos de la précision ou de l'imprécision d'une législation linguistique. Il n'est pas toujours opportun, souhaitable ou réaliste de vouloir que tout y soit précisé. Pour fuir un arbitraire, on risque de tomber dans un autre.

Mais aussi bien pour ces délais que pour les autres facteurs qui entrent en ligne de compte, nous recommandons :

- **Que lorsqu'il approuve le rythme et les modalités d'application du programme de francisation d'une entreprise, l'Office de la langue française considère prioritairement l'urgence de faire respecter le droit fondamental des travailleurs de travailler en français, d'être informés en français, de communiquer en français (article 2, 4 et 5).**

Après le 31 décembre 1983, commence ce que l'on pourrait appeler la seconde phase de la francisation. Les programmes de francisation étant en place, il s'agira de savoir si la francisation progresse **réellement.** Le style d'application de la loi devra être ajusté en conséquence, mais cela ne veut pas dire, d'après nous, que l'Office devra abandonner toute mesure de contrôle. De plus, il a été question, à quelques reprises, des milliers de petites entreprises québécoises employant moins de 50 personnes qui n'ont pas encore été touchées par l'Office. Le Conseil ne croit pas, pour sa part, qu'il faille se livrer à une vaste opération visant l'établissement de programmes de francisation dans l'ensemble de ces petites entreprises, mais principalement dans celles dont les activités ou les produits constituent un obstacle à l'usage du français chez les consommateurs ou dans d'autres entreprises. Pour les autres, des mesures imaginatives d'aide à la francisation, proposées et fournies par l'Office, devraient suffire pour permettre à ces petites entreprises de respecter le droit de leurs employés de travailler en français.

Par conséquent, nous recommandons :

- **Qu'au cours de la seconde phase de francisation qui commence, l'Office prenne les moyens appropriés, en concertation avec les comités de francisation des entreprises, pour assurer le suivi et l'évaluation des programmes de francisation, à l'intérieur des entreprises ;**

- **Que, pour la francisation des petites entreprises visées à l'article 151, l'Office se donne les moyens d'intervention les plus appropriés et aussi les plus adaptés aux ressources de celles-ci ; et que son intervention porte prioritairement sur les petites entreprises ou les secteurs d'entreprises qui, par leurs activités ou leurs produits, ont un impact négatif sur l'utilisation du français par les consommateurs ou par les travailleurs d'autres entreprises.**

3. La langue du commerce et des affaires

Il semble bien que le principal problème soulevé par l'application du chapitre VII sur la langue du commerce et des affaires soit dû à l'imprécision de la loi. Ainsi, la loi exige que les inscriptions sur les produits et les documents d'affaires dont il est question aux articles 51, 53 et 57 soient "rédigées" en français. En cas de dérogation, il est bien difficile de savoir auprès de qui il faut agir. L'idée de faire peser la responsabilité de l'usage du français sur tous les intervenants depuis l'importateur, le fabricant ou le distributeur jusqu'au détaillant est intéressante, mais peut-elle être appliquée sans arbitraire? La loi pourrait donc être précisée sur ce point, si on l'estime nécessaire. Mais comment? Nous recommandons :

- **Que pour assurer le droit des consommateurs à être informés et servis en français, les articles 51, 53 et 57 relatifs aux inscriptions sur les produits et aux autres documents employés dans le commerce et les affaires soient précisés, en concertation avec le ministère de la Justice, pour mieux identifier les responsables à la source et non seulement les rédacteurs ou les traducteurs.**

Abordons maintenant la délicate question de l'affichage commercial public. C'est un des rares cas où la Charte exige l'unilinguisme français, tout en prévoyant certaines exceptions. On comprend le principe fondamental de cette exigence : si le Québec est avant tout une société française, son visage extérieur doit refléter son identité de façon non équivoque, au point où l'étranger, l'immigrant ou le touriste puisse savoir dès son arrivée qu'il est ici dans la partie française de l'Amérique du Nord et que Montréal, en particulier, est la plus grande ville française du monde après Paris. L'affichage public au Québec est donc à la fois l'important symbole d'une identité collective et le premier instrument pédagogique d'un message à transmettre aux visiteurs. En s'appuyant sur les principes fondamentaux que nous avons énoncés, il ne saurait donc être question de mettre le français et l'anglais sur le même pied et de revenir au bilinguisme universel en matière d'affichage dans l'ensemble du Québec.

Mais, au nom d'un autre principe fondamental que nous avons également rappelé, on doit respecter les minorités, leurs langues, leurs cultures ; nous avons dit également que la communauté anglophone jouissait d'un droit historique que ne possèdent pas les autres minorités. Jusqu'à quel point faut-il étendre la visibilité de leur présence dans l'affichage, telle est la délicate question de "dosage" à laquelle il restera toujours difficile d'apporter une solution satisfaisante pour tous.

La loi et les règlements prévoient déjà, en faveur des autres langues, des exceptions à la règle de l'unilinguisme français dans l'affichage, comme par exemple : l'affichage relatif aux activités culturelles d'un groupe ethnique particulier (article 61) ; les messages de type religieux, politique, idéologique ou humanitaire (article 59) ; l'affichage public relatif à une publication, un livre, un disque, un ruban magnétique, un film, un spectacle, un discours,

un cours, un séminaire, une conférence, une émission de radio ou de télévision, ou à tout autre produit ou toute autre activité de nature culturelle ou éducative (article 8 du règlement) ; enfin, l'affichage public relié à la tenue d'un congrès, d'une foire, d'une exposition ou d'un colloque (article 14 du règlement).

En plus, les articles 60 et 62 de la loi exemptent de l'unilinguisme français dans l'affichage les petites entreprises employant au plus quatre personnes et les établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier. À notre avis, l'autre langue utilisée avec le français doit être la langue des produits typiques qu'on y vend, ou alors celle du patron ou de la communauté culturelle que dessert cette petite entreprise ou ce petit commerce. **Concernant les deux sortes d'établissements dont il est question aux articles 60 et 62, nous recommandons que la loi ne soit pas interprété de façon stricte, et que, lorsqu'on dit que l'affichage en français et dans une autre langue est permis "dans l'établissement", on comprenne que cela ne veut pas dire uniquement à l'intérieur du bâtiment, mais aussi, selon la définition que le dictionnaire Robert donne au mot "établissement", dans "l'ensemble des installations établies pour l'exploitation et le fonctionnement d'une entreprise".**

Ces deux articles (60 et 62) constituent déjà deux exceptions importantes (en plus des autres) à la règle de l'unilinguisme français dans l'affichage. Mais la communauté anglophone en particulier, surtout à Montréal, a réclamé une plus grande extension de l'affichage bilingue. Théoriquement, et pour circonscrire l'affichage bilingue aux seuls endroits justifiables, le principe devrait être de le rendre présent le plus près possible des groupes locaux de consommateurs anglophones auxquels il s'adresse, et là seulement. Pratiquement, comment trouver un critère opérationnel, une solution administrable? Autoriser

l'affichage bilingue dans les municipalités reconnues en vertu du paragraphe f de l'article 113, c'est laisser Montréal en dehors et ne rejoindre que 30 % de la clientèle anglophone. Recourir à la notion de quartier anglophone à l'intérieur de Montréal compliquerait sûrement l'application de la loi et donnerait lieu à des divisions. Classer les entreprises selon les clientèles qu'elles desservent est une solution à caractère factice et arbitraire qui amènerait un contrôle administratif extrêmement lourd. Sauf erreur, personne jusqu'ici n'a été capable d'avancer une hypothèse satisfaisante. On en parle beaucoup, mais les solutions concrètes et opérationnelles n'ont pas encore pointé à l'horizon. Par conséquent, nous recommandons :

- **Qu'au delà des exceptions déjà prévues par la loi et les règlements, rien ne soit changé pour le moment à la règle de l'unilinguisme français dans l'affichage commercial public (article 58).**

4. La langue de l'Administration

On ne saurait insister suffisamment sur le rôle exemplaire que doivent jouer le gouvernement et ses ministères, les organismes gouvernementaux, municipaux et scolaires, et finalement les services de santé et les services sociaux, dans l'implantation de l'usage du français au Québec et dans le respect du droit fondamental des Québécois à travailler en français et à être informés et servis en français. L'État et les organismes ou services qui en sont le prolongement doivent être considérés comme la roue motrice de la francisation et doivent donner le ton à tous les autres organismes pour ce qui est de la qualité et de la prépondérance du français dans leurs activités, leurs communications, leurs services. En particulier, nous avons insisté beaucoup, dans les paragraphes précédents, sur le droit fondamental des Québécois de

travailler en français. À cet égard, nous nous interrogeons sur la portée de l'article 26.02 du décret gouvernemental qui tient lieu de convention collective pour les fonctionnaires du gouvernement du Québec. Cet article oblige l'employé dont la langue maternelle est le français à utiliser "la ou les autres langues qu'il connaît [...] selon les nécessités du service". Nous croyons que le gouvernement devrait donner l'exemple et s'assurer que les articles 45 et 46 de la Charte de la langue française sont respectés à l'intérieur de la fonction publique.

Nous avons recommandé, pour la francisation des entreprises, la relance des comités de francisation sur une nouvelle base. La loi n'avait pas prévu ce genre de comités pour la francisation de l'Administration publique. Nous croyons qu'ils pourraient y jouer un rôle très utile d'animation et de surveillance de l'évolution quotidienne de la francisation. La plupart du temps, ce sont les directions d'établissements seules qui décident des modalités d'application de certains articles de la loi, comme on le verra plus loin pour l'article 20. Nous croyons qu'il y aurait avantage à ce que, dans l'Administration comme dans les entreprises, dirigeants et travailleurs soient associés dans une tâche commune concernant la francisation. Par conséquent, au cours de cette seconde phase de la francisation, et dans le même esprit que pour les comités de francisation des entreprises, nous recommandons :

- **Que des comités de francisation soient créés au sein des organismes de l'Administration ; qu'un rôle important y soit accordé aux employés et que les représentants de la direction et des employés y soient associés efficacement en une action conjointe de francisation ; et qu'enfin le fonds de soutien déjà recommandé soit également accessible à ses employés.**

Le chapitre IV de la loi sur la langue de l'Administration soulève quelques difficultés relatives aux communications et aux services en français. Si l'Administration au Québec doit fonctionner en français, cela veut-il dire que tous les employés de l'Administration doivent connaître le français et utiliser constamment le français ? C'est une question importante : nous l'aborderons sous l'aspect individuel et sous l'aspect institutionnel.

En principe, tous les employés de l'Administration et les membres des ordres professionnels doivent avoir de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de leur fonction ou de leur profession. Cette connaissance est vérifiée selon des modalités dont il est question aux articles 20 et 35 de la loi. En pratique toutefois, en dépit des législations linguistiques et de l'enseignement obligatoire du français dans toutes les écoles du Québec, on retrouve encore, dans les services administratifs ou professionnels du Québec, des personnes qui connaissent peu le français ou qui ont de la difficulté à s'exprimer en français.

Pour assurer le droit fondamental des Québécois d'être servis en français, il nous semble que le principe à retenir devrait être le suivant : si un employé, un fonctionnaire ou un professionnel, de par ses fonctions ou ses responsabilités, est exposé à être en contact direct avec des clients ou des citoyens francophones, il doit connaître le français. C'est le cas pour la plupart des professionnels. Et il est normal que cette connaissance du français soit vérifiée, à moins que l'on suppose, pour les finissants des écoles secondaires du Québec qui ont réussi leurs examens du ministère de l'Éducation, qu'ils ont une connaissance du français appropriée à l'exercice d'une profession. Dans l'avis qu'il a remis au ministre l'an dernier sur les "tests linguistiques" de l'O.L.F., le Conseil avait envisagé l'hypothèse de l'abolition éventuelle des tests, si ceux-ci pouvaient

être compensés par un enseignement efficace du français. **Le Conseil croit toujours que les tests linguistiques de l'O.L.F. pourraient être abolis pour les diplômés des écoles secondaires du Québec, au moment où auront été prises, par le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires, les mesures appropriées pour améliorer l'efficacité de l'enseignement du français dans les écoles anglaises du Québec.**

Pour revenir aux employés de l'Administration, et puisque nous parlons de la vérification de la connaissance du français, nous recommandons :

- **Que l'obligation qui est faite à l'article 20 de connaître le français soit requise avant tout des responsables ou des travailleurs en contact avec le public, mais pas nécessairement de tous les travailleurs ;**

- **Que les comités de francisation dont nous venons de recommander la création soient chargés d'établir les critères et de déterminer les modalités de vérification de la "connaissance de la langue officielle appropriée à la fonction" (article 20), dans les organismes reconnus en vertu de l'article 113 f de la Charte.**

L'application de cette disposition de l'article 20 doit évidemment tenir compte de l'article 130 et, selon nous, dans le même esprit d'humanité envers les travailleurs, elle ne devrait pas donner lieu, en bout de ligne, à des pertes de sécurité d'emploi à cause de la langue, mais plutôt à des réaffectations de personnel.

Nous recommandons enfin :

- **Qu'en concertation avec les organismes concernés de l'Administration, l'Office de la langue française voie à ce que les notes de passage**

soient uniformisées le plus possible d'un organisme à l'autre pour les examens de vérification de la connaissance du français, lorsque ces examens existent (article 20) ; et qu'un nouvel examen ne soit pas requis pour l'exercice d'un emploi similaire dans le cas d'un changement d'institution.

Cette connaissance du français est requise des professionnels et des employés de l'Administration pour assurer le droit fondamental des Québécois d'être servis en français. Le respect de ce droit est primordial, mais il doit se conjuguer, selon les principes que nous avons exprimés, avec le respect du droit des minorités. Ainsi, par exemple, si un hôpital de Montréal est reconnu en vertu de l'article 113 f comme fournissant ses services à des personnes en majorité d'une langue autre que française, il faudra s'attendre à y trouver une autre langue ou à y être abordé dans une autre langue, que ce soit l'anglais ou l'italien, puisque la loi permet, dans cet hôpital, l'usage d'une autre langue à côté du français. La personne qui veut être servie en français n'a qu'à exprimer son désir pour que son droit soit respecté. Si celui-ci ne l'est pas, la personne dispose de recours prévus par la loi.

Dans les autres organismes ou services non reconnus en vertu de l'article 113 f, aucun Québécois ne devrait être obligé d'exprimer son désir d'être servi en français et on devrait y être abordé naturellement en français.

Par ailleurs, même si en principe, comme nous l'avons dit, tous les professionnels et les employés de l'Administration qui viennent en contact avec le public devraient connaître le français, nous croyons que l'obligation qui est faite aux institutions reconnues en vertu de l'article 113 f d'assurer que leurs services sont disponibles en français ne signifie pas que toutes les personnes, à l'intérieur d'un même service, doivent effectivement être capables de communiquer en français, mais bien plutôt que le client ou

le patient puisse être servi en français à n'importe quel moment.

Au delà des services à la clientèle, une autre question importante a été soulevée : celle de la langue des communications à l'intérieur des institutions et entre les institutions reconnues en vertu de l'article 113 f. Il ne s'agit donc plus ici de services individuels où la considération humaine joue habituellement une part importante. Nous parlons maintenant de communications écrites, de gestes administratifs officiels, même si ces communications se font souvent d'une seule personne à une seule personne. Ces communications sont souvent retransmises, circulent entre les mains de plusieurs employés et font partie des archives ou des dossiers officiels de l'Administration.

L'usage d'une autre langue dans ce genre de communications, pour autant qu'il est autorisé, doit tenir compte des deux principes suivants : le français est la langue officielle de l'Administration québécoise et tout Québécois a le droit fondamental de travailler en français. Il est donc clair et indiscutable, en premier lieu, que tout organisme municipal ou scolaire, tout service de santé et tout service social au Québec doit communiquer en français avec l'administration centrale et les autres organismes de l'Administration. Pour ce qui est des communications écrites de l'Administration à l'intérieur des organismes reconnus en vertu de l'article 113 f ou entre ces organismes, l'usage exclusif d'une autre langue risque parfois de ne pas respecter les deux principes énoncés : il faut toujours s'assurer que l'administration centrale et aussi les autres organismes de l'Administration ne soient pas forcés à une gestion bilingue, et que des employés de l'Administration, soit à l'intérieur des institutions "reconnues", soit ailleurs dans le système, ne soient pas forcés de connaître une autre langue que le français pour être embauchés dans l'Administration ou pour y travailler,

ce qui irait à l'encontre du droit reconnu aux articles 4 et 46 de la Charte. Toutefois, l'utilisation d'une autre langue avec le français permet toujours de respecter ces principes.

En conséquence, nous recommandons :

- **Que les organismes municipaux, les services de santé et les services sociaux reconnus en vertu du paragraphe f de l'article 113 puissent utiliser une autre langue que le français dans leurs communications écrites internes, pour autant que soit respecté le droit fondamental des travailleurs d'être informés et de travailler en français ; et que l'organisme ait la responsabilité de faire respecter ce droit ;**

- **Que ces mêmes organismes reconnus en vertu du paragraphe f de l'article 113 puissent utiliser à la fois le français et une autre langue dans les communications écrites entre eux ;**

- **Que ces mêmes organismes reconnus en vertu du paragraphe f de l'article 113 n'utilisent que le français dans leurs communications écrites avec l'administration centrale et les autres organismes de l'Administration.**

Quant aux organismes scolaires, ils constituent un cas particulier. Nous avons décrit au début de ce chapitre les principes qui président à l'élaboration d'une politique linguistique, et nous avons dit qu'une minorité historique peut, dans certains secteurs, se voir reconnaître l'usage public de sa langue. L'éducation est peut-être le secteur le plus fréquemment reconnu, car c'est celui qui permet le mieux à une minorité de préserver et de transmettre sa langue et sa culture. Et nous constatons que l'État se propose, dans un projet de loi, de reconnaître prochainement à la communauté anglophone le droit à ses propres écoles

et à ses propres commissions scolaires. Par conséquent, nous recommandons d'ores et déjà :

- **Que les secteurs anglophones des organismes scolaires reconnus en vertu du paragraphe f de l'article 113 puissent utiliser uniquement l'anglais dans leurs communications écrites internes et entre eux ;**

- **Que seul le français soit utilisé dans leurs communications écrites avec l'administration centrale et les autres organismes de l'Administration.**

Nous croyons utile de noter que les actes administratifs officiels devraient toujours être rédigés également en français.

Avant de clore cette section consacrée à la langue de l'Administration, nous aimerions faire deux autres recommandations. L'article 15 de la Charte dit bien que la règle de l'usage du français dans la rédaction et la publication des textes et documents de l'Administration ne s'applique pas dans la correspondance de l'Administration avec les personnes physiques lorsque celles-ci s'adressent à elle dans une langue autre que le français. Tout en reconnaissant les efforts qui ont été faits par plusieurs ministères en ce sens, nous recommandons **qu'un nouvel effort soit entrepris par les différents ministères ou organismes pour appliquer cet article, en particulier pour ce qui a trait à la documentation et aux formulaires.**

Nous avons déjà, par ailleurs, souligné l'ambiguïté de l'article 21 relatif à la langue que doit utiliser l'Administration lorsqu'elle "contracte à l'extérieur du Québec". **Nous croyons qu'il s'agit du partenaire plutôt que du lieu et, en conséquence, nous recommandons que l'article 21 parle plutôt de contrats "avec l'extérieur" du Québec.**

5. La langue de l'enseignement

Le chapitre VIII sur la langue de l'enseignement a été au coeur du débat linguistique particulièrement depuis trois ans, c'est-à-dire depuis la reprise des discussions constitutionnelles entre Ottawa et les provinces après le référendum de mai 1980. À cette occasion, le Conseil de la langue française, qui est mandaté par la loi pour donner son avis sur la politique québécoise de la langue française, avait pris publiquement position sur l'article 23 de la nouvelle Charte canadienne en regard de l'article 73 de la Charte de la langue française concernant l'accès à l'école anglaise au Québec. Il n'a pas l'intention de prendre à nouveau position dans le débat, d'autant plus que cette question a déjà fait l'objet d'un jugement de la Cour supérieure du Québec, confirmé par la Cour d'appel et qu'un jugement est attendu en dernière instance de la Cour suprême du Canada.

Le Conseil se contentera de faire deux commentaires sur la "clause Canada". Le premier commentaire a trait à l'application de cette clause. Quand on veut remplacer la "clause Québec" par la "clause Canada", il faut reconnaître que logiquement cela concerne le reste du Canada et crée une dynamique nouvelle. Si cette nouvelle dynamique crée de nouvelles obligations pour le Québec, on devra reconnaître que ces mêmes obligations devront s'appliquer également dans les autres provinces. Car, à partir du moment où il est sûr et certain qu'un enfant venant d'une autre province pourra effectivement et réellement recevoir son enseignement en anglais au Québec même s'il est seul à le demander dans sa région, il faudra également être sûr et certain qu'un enfant venant du Québec pourra effectivement et réellement recevoir son enseignement en français dans cette autre province où il s'en va. Cela est juste et normal : si cette réciprocité n'existe pas, c'est un marché de dupes. Or, c'est justement cette réciprocité que l'article 86 de la Charte de la langue française se

proposait d'instaurer entre le Québec et les autres provinces et que celles-ci ont refusée. **Nous croyons que ce principe de justice est toujours vrai et que des garanties de réciprocité doivent exister avant d'appliquer la "clause Canada" prévue à l'article 86 de la loi 101.**

Le deuxième commentaire a trait à l'extension de la "clause Canada". Une certaine confusion a été entretenue à ce sujet. Plusieurs personnes parlent de la "clause Canada" comme si elle était l'équivalent de l'article 23 de la Charte canadienne. C'est lui donner beaucoup trop d'extension. La "clause Canada" est uniquement l'extension de la "clause Québec" de la loi 101 à l'ensemble du Canada : elle autoriserait les parents qui ont reçu leur enseignement primaire en anglais n'importe où au Canada à envoyer leurs enfants à l'école anglaise au Québec. Quant à l'article 23, qui est beaucoup plus large, il ouvrirait aussi les portes de l'école anglaise à tous les frères et soeurs d'un enfant qui aurait commencé à fréquenter l'école anglaise n'importe où au Canada, ainsi qu'aux enfants des parents dont la langue maternelle est l'anglais (l'application de ce dernier critère, que nous croyons inapplicable, a été "suspendue" pour le Québec).

Une difficulté d'interprétation du paragraphe a de l'article 73 de la loi 101 a rendu difficile l'application d'un critère prévu par la loi concernant l'accès à l'école anglaise au Québec au cours des dernières années. Ce paragraphe accorde le droit de recevoir l'enseignement en anglais aux enfants "dont le père ou la mère a reçu au Québec, l'**enseignement primaire** en anglais". Doit-on considérer uniquement le père ou la mère qui a reçu au Québec **tout** son enseignement primaire en anglais, ou également celui ou celle qui n'a reçu **qu'une partie** de son enseignement primaire en anglais au Québec? C'est la question qui a divisé le Bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais (ou les personnes désignées par le ministre en vertu de l'article 75) et la Commission

d'appel prévue à l'article 83 de la loi. Nous croyons que le temps est venu de clarifier ce point et de régler cette question. Faut-il exiger que la **totalité de l'enseignement primaire** ait été reçue en anglais? Faut-il exiger que la totalité de l'enseignement primaire qu'il a été **possible** de recevoir **au Québec** ait été reçue en anglais? Nous préférons quant à nous une troisième formule, qui comporte aussi ses inconvénients, mais qui est plus souple. C'est pourquoi, nous recommandons :

- **Que pour l'application du paragraphe a de l'article 73, soient déclarés admissibles à l'enseignement en anglais les enfants dont le père ou la mère, sur la totalité de l'enseignement primaire qu'il ou qu'elle a reçue au Québec, en a reçu plus de la moitié en anglais** ; et que l'enseignement "reçu" en anglais réfère à un enseignement complètement donné en anglais, à l'exception de l'enseignement de la langue seconde.

En outre, pour une plus grande clarification des rôles respectifs du Bureau d'admissibilité et de la Commission d'appel, le Conseil recommande :

- **Qu'il soit clair et précisé que le Bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais se dessaisit d'un dossier dès que celui-ci est porté devant la Commission d'appel ;**

- **Qu'aucun élément ou fait nouveau ne puisse être ajouté à un dossier devant la Commission d'appel, sous peine de renvoi du dossier au Bureau d'admissibilité pour un nouvel examen ;**

- **Que le Bureau d'admissibilité soit tenu de délivrer une attestation d'admissibilité dans les huit jours qui suivent la réception d'une décision de la Commission d'appel en faveur de l'admissibilité d'un enfant.**

Le Conseil ne voudrait pas laisser passer cette occasion importante et privilégiée que constitue une commission parlementaire sur la législation linguistique sans dire un mot du problème des **élèves qui ont été admis illégalement à l'enseignement en anglais. En aucune façon le Conseil n'entend cautionner une désobéissance à la loi. Les personnes et les institutions qui n'ont pas respecté la loi doivent en subir les conséquences,** et le gouvernement n'a pas à se rétracter. Mais les années ont passé, et des enfants ont été placés dans des situations qui hypothèquent leur avenir, sans qu'on puisse les en tenir personnellement responsables. Nous croyons que le gouvernement poserait un geste approprié s'il acceptait de considérer prochainement les moyens de régler cette situation. Dans notre esprit, il est hors de question d'accorder à ces enfants le droit pour leurs descendants de fréquenter l'école anglaise, non plus que d'octroyer aux commissions scolaires les subventions pour ces enfants. **Mais on ne devrait pas, selon nous, pénaliser les enfants eux-mêmes dans leur cheminement scolaire** ; il serait donc souhaitable, à notre avis, **que le gouvernement reconnaisse, par une mesure administrative ad hoc, les études que ces enfants ont complétées.**

Il nous reste enfin à dire un mot du règlement relatif aux personnes séjournant au Québec de façon temporaire. Cette question a déjà été soulevée auprès du Conseil et elle a été reprise encore dernièrement, surtout dans les interventions et les mémoires de ceux que préoccupe le développement des entreprises et de l'économie dans la région métropolitaine. Selon le règlement actuel, les personnes qui séjournent au Québec de façon temporaire peuvent obtenir l'autorisation d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise pour une période de trois ans ; elles peuvent aussi, exceptionnellement et si elles en démontrent la nécessité, obtenir une prolongation pour au plus trois autres années. Le ralentissement de l'économie et de la mobilité de la main-d'oeuvre semble indiquer qu'il

est plus réaliste d'entrevoir maintenant des séjours temporaires plus longs. Nous croyons qu'il y aurait lieu de tenir compte de cette situation et de réduire un peu, en même temps, le désagrément des demandes répétées.

En conséquence, le Conseil recommande :

- **Que l'autorisation de recevoir l'enseignement en anglais pour les enfants des personnes séjournant de façon temporaire au Québec soit accordée pour un maximum de cinq ans, renouvelable une seule fois et pour une seule année ;**

- **Que le règlement sur la langue d'enseignement des personnes séjournant de façon temporaire au Québec s'applique aussi aux enfants venant seuls au Québec.**

c) L'application de la loi

Au delà de tous les ajustements qu'on pourrait apporter à la législation linguistique actuelle, la façon d'appliquer la loi demeure, parmi toutes les mesures qu'on peut envisager, la plus importante et la plus déterminante. Nous l'avons dit, une législation linguistique reste toujours une entreprise complexe et délicate : son application l'est bien davantage. Nous croyons que le gouvernement devrait profiter des semaines qui suivront la commission parlementaire pour tourner son attention prioritairement de ce côté, car le sort d'une législation linguistique peut dépendre de son application.

Le Conseil n'a pas l'intention de se livrer ici à une analyse de la façon dont la loi a été appliquée par l'Office et par la Commission de surveillance. Il est déjà intervenu dans des dossiers spécifiques, comme ceux des "tests linguistiques" ou du "séjour temporaire" et dans le dossier plus général des

règlements, qui jouent un rôle important dans l'application de la loi. De plus, il a tenu des rencontres avec les entreprises et divers organismes engagés de près dans la francisation. Enfin, à quelques reprises, conformément à l'article 189 c qui lui en donne le pouvoir, il a reçu les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la loi. Mais, à notre avis, il est bien difficile d'émettre un jugement d'ensemble sur l'application de la loi. Le Conseil préfère suggérer une ligne d'action pour l'avenir immédiat : dans cet esprit, les références à la situation actuelle ne portent aucun jugement.

Nous envisagerons l'application de la loi sous deux aspects : l'adéquation à la loi, et le style d'intervention. Les deux sont extrêmement importants.

Toute loi, quelle qu'elle soit, doit être appliquée pour ce qu'elle dit, ni plus ni moins. C'est là une règle de justice, qui met les justiciables à l'abri des faveurs ou des exigences arbitraires. Pour cela, la loi doit être la plus claire possible ; elle doit être parfaitement bien connue et comprise de celui qui l'applique ; et son application doit être soutenue par des règles qui découlent de la loi et dont la portée ne se situe ni en deçà ni au delà de la loi.

Nous croyons que des améliorations peuvent être apportées à chacun de ces trois points concernant l'application de la loi 101.

D'abord, comme nous l'avons dit et recommandé, il est souhaitable d'apporter quelques précisions à l'intérieur même de la loi. Mais au delà de ces corrections, nous l'avons dit également, il n'est ni possible ni souhaitable, en matière de langue, d'arriver à une loi de la dernière précision. Ce qu'il faut, pour compenser, c'est d'une part une interprétation centrale établie par l'Administration et qui soit

la même pour l'Office et pour la Commission de surveillance, et d'autre part, l'exercice d'un bon jugement pratique (un guide écrit pouvant servir de balise) par ceux qui appliquent la loi.

Cela ne suffit pas : il faut effectivement que tous ceux qui travaillent à l'application de la loi connaissent parfaitement bien et comprennent de la même façon à la fois la législation linguistique, son interprétation officielle et les règlements qui en découlent. La Charte de la langue française est une loi complexe en ce sens qu'aucun article ne peut être appliqué sans comprendre le reste du texte ; et il ne faut pas présumer que tous ceux qui appliquent la loi la connaissent parfaitement. Il faut donc prendre tous les moyens (exposés, discussions, sessions périodiques d'évaluation et de mise à jour) pour s'assurer qu'ils l'auront lue, assimilée et comprise parfaitement et de la même façon. Et ce que nous disons de la connaissance de la loi, il faut le dire aussi de la connaissance des règlements.

Les règlements sont là pour assurer une juste application de la loi. C'est dire le rôle important qu'ils jouent entre les mains de ceux qui appliquent la loi. Ils doivent éviter d'être tatillons et l'on s'attend aussi à ce qu'il soient adéquats à la loi, c'est-à-dire qu'ils n'exigent ni moins ni plus que ce que la loi demande. À cet égard, **le Conseil a déjà fait au ministre des recommandations de corrections à apporter à certains réglements : le temps serait sans doute venu d'en tenir compte.** Mais les règlements ne sont pas la loi, et s'il en est, parmi ceux qui appliquent celle-ci, qui, à force de travailler quotidiennement à l'aide des règlements, en sont venus à oublier la loi qui en est toujours l'esprit et l'inspiration, il faut le déplorer, car il est temps justement qu'ils se "ressourcent".

Mais le style d'application d'une loi linguistique est un facteur capital, qui compte pour beaucoup dans la réputation qui est faite à celle-ci. Ce style est à la fois institutionnel et personnel. Le style de l'organisme peut être différent du style des personnes, mais l'un et l'autre concourent à la création de l'"image" publique. Et dans l'application d'une loi linguistique, il y a fort à parier que si l'un des deux styles est négatif, l'image globale le sera.

Le style de l'organisme tient pour beaucoup au rôle que lui assigne la loi, c'est certain. Une Commission de surveillance composée d'enquêteurs et d'inspecteurs prévus par la loi n'a pas le même style, dès le point de départ, qu'un Office de la langue française à qui la loi laisse, pour certaines de ses actions, la latitude de négocier et de conclure des ententes. Mais le style d'un organisme ne tient pas qu'à cela : il tient surtout à la façon qu'ont ses dirigeants de concevoir ce rôle, de l'amplifier ou de le réduire, d'en souligner l'urgence ou l'importance, de s'y attaquer avec détermination et agressivité ou avec réserve, discrétion ou même laisser-faire. Il tient aussi aux méthodes privilégiées par l'organisme dans ses relations avec le public et dans ses relations avec les différentes clientèles qu'il doit toucher : ces méthodes favorisent-elles davantage l'approche bureaucratique et paperassière, la discussion directe, le dialogue, l'action associée, l'animation, le changement organisationnel? Il tient enfin au fonctionnement interne de l'organisme et à la façon dont les rôles différents de chacun sont connus de tous et se coordonnent dans la poursuite des mêmes objectifs. Ainsi par exemple, la présence simultanée, dans un même organisme, de mesures incitatives, de mesures coercitives et de mesures négociées demande une analyse et une planification qui assurent l'efficacité de cette coexistence et une connaissance claire par tous des rôles de chacun.

L'application de la loi dépend, pour une bonne part, de la façon dont un organisme comprend son mandat et l'extension de celui-ci. Une réévaluation périodique est de mise à cet égard. Les questions qui sont soulevées publiquement doivent trouver un écho auprès de ceux qui appliquent la loi. Ainsi, par exemple : la normalisation des termes n'est-elle pas trop abondante? ne pourrait-on pas se contenter plus souvent de recommander tout simplement l'emploi de tel ou tel mot? à quelle fréquence peut-on devancer l'usage et brusquer les habitudes? ne heurte-t-on pas les gens parfois inutilement? tient-on compte suffisamment de la capacité d'"absorder" de la population? Dans un autre domaine, celui des inspections et des enquêtes, jusqu'à quel point peut-on intervenir en vertu des articles déclaratoires de la loi? Ces interrogations doivent certainement être prises en considération et, avec d'autres facteurs, trouver une réponse dans le style voulu et conscient qu'un organisme entend se donner dans l'application de la loi.

C'est pourquoi, au seuil de cette seconde phase de la francisation, nous croyons que les organismes directement chargés de l'application de la loi devraient, en concertation avec le ministre, procéder à une étude sérieuse des stratégies et des méthodes institutionnelles d'intervention et de fonctionnement qu'ils devraient adopter pour tenir compte à la fois de leur mandat et des circonstances.

Une attention particulière devrait être apportée, à l'intérieur de ces stratégies d'intervention, au style personnel des fonctionnaires ou des personnes chargées d'appliquer la loi. Le choix des intervenants est extrêmement important. En matière de langue, tout est délicat et personnalisé et rien n'est absolument quantifiable. Il faut faire preuve de tact, de jugement, de maturité, de souplesse et de fermeté. Et toujours avec une grande politesse et une grande patience, en revenant à la charge plusieurs

fois. Car il ne faut pas oublier que les mesures linguistiques et terminologiques ont soumis maints Québécois à de gros changements, et l'on a parfois tendance à croire que les effets devraient se manifester rapidement uniquement parce que la loi existe. Un changement social se fait rarement ainsi, et il y a un tempo à l'application d'une législation linguistique. Au lieu d'un style intempestif, nous croyons qu'une intervention répétée, bien expliquée, avenante mais ferme, peut souvent produire de meilleurs résultats.

Si le style personnel se conjugue au style institutionnel pour créer une image plus positive de l'application de la loi, il est fort probable que la loi elle-même sera respectée davantage et moins critiquée. C'est la tâche à laquelle il faudrait s'appliquer en priorité. C'est pourquoi le Conseil recommande :

- **Que le gouvernement, au delà des ajustements à la loi, considère que sa tâche première et principale consistera à préciser et à favoriser, avec les organismes concernés, une façon d'appliquer la loi qui entraîne une plus grande adhésion du public aux objectifs de celle-ci ;**

- **Que le ministre prenne les mesures appropriées pour que, en concertation avec lui, la direction et tout le personnel des organismes chargés de l'application de la loi connaissent bien et adoptent cette façon d'appliquer la loi.**

Mais l'application de la loi n'est pas uniquement l'affaire des organismes chargés d'y veiller. Elle est aussi l'affaire de l'État et des citoyens. La Charte de la langue française est une des lois les plus importantes que le gouvernement actuel ait fait adopter par l'Assemblée nationale. Elle correspond à un projet de société extrêmement significatif pour les Québécois et elle recueille toujours l'adhésion de la grande majorité des citoyens. Pourtant, il y a

longtemps qu'une déclaration gouvernementale ou ministérielle importante est venue en rappeler les grands objectifs et en soutenir publiquement l'application. On dirait qu'on a laissé les critiques prendre le dessus et affaiblir d'autant l'application quotidienne de la Charte.

Tout flottement, apparent ou réel, de la volonté politique sur cet objectif qu'on croyait pourtant prioritaire se traduit toujours, dans les faits, par des hésitations et par une stagnation, sinon un recul de la francisation. Maintenant que tout le monde s'est exprimé et que des ajustements seront apportés à la loi, il conviendrait que le gouvernement, rompant son silence, fasse entendre sa voix et donne l'heure juste de la francisation et de l'appui qu'il entend y apporter. C'est pourquoi **nous recommandons que, dans le prolongement de la commission parlementaire, le gouvernement, si tel est bien le cas, fasse connaître publiquement sa volonté de préserver les objectifs essentiels de la Charte de la langue française, de poursuivre la francisation et d'en consolider les acquis.**

Nous avons souligné à quelques reprises jusqu'à quel point la Charte de la langue française est mal connue et combien de faussetés circulent à son endroit. **Dans sa stratégie globale visant à favoriser une application de la loi qui entraîne une plus grande adhésion du public, nous recommandons que le gouvernement prévoie, comme pertinente et impérieuse, une campagne d'information et de sensibilisation sur le contenu et les objectifs de la loi, et sur les droits linguistiques de chacun.**

Enfin, l'application de la loi est aussi l'affaire des citoyens. En France, où l'application de la loi linguistique de 1975 (loi Bas-Lauriol) a été confiée au Service de la répression des fraudes au nom de la protection du consommateur, plusieurs citoyens, frustrés du peu de cas que l'on faisait de leurs

revendications, se sont regroupés en une Association générale des usagers de la langue française (AGULF) pour faire respecter leur droit d'être servis en français. C'est ainsi qu'au cours des deux dernières années ils ont gagné plusieurs procès contre des entreprises ou des commerces qui n'offraient pas leurs produits ou leurs documents d'affaires en français. Au Québec, plusieurs citoyens ont recours à la Commission de surveillance, mais un grand nombre laissent tomber tout simplement et ne réclament pas leur droit. Comme l'ont montré nos études, le comportement linguistique des consommateurs et des travailleurs francophones est généralement timide et peu exigeant. Or, une bonne partie de la loi dépend, pour son application, de la volonté et de la détermination des francophones eux-mêmes : c'est le cas pour l'usage du français au travail et dans les communications à l'intérieur des commerces. À cet égard, une campagne comme celle que nous recommandons peut stimuler la motivation des citoyens.

Disons en terminant que **cette campagne d'information et de sensibilisation devrait comporter également une partie destinée à mieux renseigner l'opinion publique, soit au Canada anglais, soit aux États-Unis,** soit même en Europe, sur le contenu réel et les objectifs de la politique linguistique du Québec, à propos desquels circulent toutes sortes d'affirmations et de perceptions qu'il serait urgent de remplacer par une information directe et positive.

CHAPITRE IV

DES PRÉOCCUPATIONS D'AVENIR

Aussi bien dans notre bilan de la situation linguistique que dans les ajustements que nous avons proposés à la loi, nous n'avons touché que les secteurs d'activité dont se préoccupe la Charte de la langue française.

Nous ne voudrions pas terminer cet avis sans élargir notre tour d'horizon et examiner très brièvement certains autres secteurs ou facteurs qu'il nous paraît urgent de considérer, et qu'on ne peut ignorer, si l'on veut contribuer au développement et à l'avenir de la langue française au Québec.

Depuis quelques mois, le Conseil de la langue française s'est fixé une priorité : essayer d'analyser et de comprendre les conditions de l'avenir de la langue française au Québec. Une réflexion et une recherche sont amorcées sur ce sujet. D'autres études seront mises en route pour essayer, notamment, d'identifier les causes et les conséquences des comportements linguistiques et culturels des jeunes.

Dans ce dernier chapitre, le Conseil fera surtout état de quelques-unes de ses préoccupations d'avenir concernant la langue française. À partir de ses constatations ou des données de recherches déjà faites, il soulèvera des questions ou indiquera des orientations d'action pour l'avenir. Mais il ne faudrait pas chercher ici des recommandations formelles, qui ne viendront que plus tard, quand les études et la réflexion du Conseil seront plus avancées.

a) Les médias traditionnels et les nouvelles technologies de communication

La Charte de la langue française ne traite pas des médias écrits ou électroniques. D'autres politiques à incidence culturelle touchent cependant divers aspects de ce vaste champ d'activité. Si le Conseil de la langue française s'intéresse depuis longtemps à ce secteur du développement culturel de notre société moderne, c'est qu'il est convaincu que se joue là, de façon déterminante, l'avenir du français au Québec.

Ce n'est plus la langue du travail qui est ici en cause. C'est la langue entendue au foyer, dans les moments de détente, durant les heures de loisirs, la langue de la culture désirée et partagée. On constate que cette langue est de plus en plus souvent l'anglais. Disques, films, magazines, spectacles, émissions de radio ou de télévision, cassettes, bandes vidéo, micro-informatique, tous ces biens culturels sont largement disponibles et consommés en langue anglaise, particulièrement chez les jeunes. Est-il possible, malgré tout, d'assurer la vitalité et l'essor de la langue française dans une sphère d'activités culturelles aussi prégnante que celle des médias et des produits qu'ils diffusent?

Les médias traditionnels

En quelle langue les journaux, les revues, les magazines, la radio et la télévision sont-ils accessibles au Québec? Il n'existe qu'un seul quotidien d'envergure de langue anglaise au Québec, mais les grands quotidiens de Toronto, de New York ou de Washington sont vendus dans les grands centres urbains. On compte une dizaine de quotidiens francophones, dont la moitié environ ont une large diffusion. Un très large éventail de revues de langue

française, de revues canadiennes de langue anglaise et de revues américaines sont offertes dans les kiosques à journaux partout au Québec. Pour la radio, on compte pratiquement autant de stations de langue anglaise que de stations de langue française dans la région de Montréal, et la télédistribution retransmet leurs programmes un peu partout au Québec. Dans le cas de la télévision, le nombre de grands réseaux de langue anglaise (CBC, CTV, NBC, ABC, CBS et PBS) dépasse le nombre de réseaux de langue française (R.-C, TVA, R.-Q., TVFQ). Sans aborder tout le domaine des disques, des films, des cassettes, des bandes vidéo où les produits de langue anglaise dominent, on peut dire que, des deux communautés québécoises anglophone et francophone, c'est nettement la dernière qui se trouve linguistiquement désavantagée sur le plan des médias.

Pour identifier les grandes tendances, observons un peu la consommation de quelques-uns des produits culturels diffusés par ces médias. Une étude du CLF montre que, chez les adultes, la lecture des médias écrits (quotidiens et revues) ne révèle pas une régression de l'utilisation du français : par exemple, les francophones ne lisent pas plus les journaux anglophones qu'il y a 10 ans. C'est dans les médias électroniques que la situation du français devient préoccupante. Ainsi, les francophones consacrent 29 % de leur temps d'écoute de la télévision aux chaînes de langue anglaise (cette proportion s'élève à 35 % dans la région de Montréal et à 45 % dans l'Outaouais), tandis que les anglophones n'allouent que 12 % de leurs heures d'écoute à la télévision de langue française. Ces données de 1979 sont largement corroborées par les résultats d'un sondage effectué en 1983. On constate aussi que les deux tiers des heures d'écoute de la télévision anglaise peuvent être attribuées à des téléspectateurs francophones. Cette étude nous apprend en outre que les francophones qui regardent la télévision dans les deux langues (54 % d'entre eux) répondent, dans une proportion des deux

tiers, qu'ils perçoivent les émissions de la télévision de langue anglaise comme étant de meilleure qualité. Enfin, si on compare cette étude à une autre réalisée en 1971, on remarque que les francophones consomment davantage des émissions de langue anglaise (8 % de plus) et que les anglophones n'ont pas modifié leurs habitudes d'écoute de la télévision de langue française (47 % d'écoute). L'écoute en langue anglaise des médias de très grande consommation s'est donc accrue depuis 1971.

Chez les jeunes francophones des écoles secondaires et des cégeps, les habitudes d'écoute des médias électroniques laissent voir une désaffectation encore plus importante de la radio et de la télévision de langue française : selon les divers milieux, les jeunes du niveau secondaire passent de 13 % à 56 % de leur temps d'écoute à la radio de langue anglaise et de 21 % à 49 % de leur temps d'écoute à la télévision de langue anglaise. Les jeunes anglophones qui, pour la très grande majorité, vivent leurs activités culturelles dans leur langue maternelle, accordent peu d'intérêt à la radio et à la télévision de langue française : de 67 % à 83 % d'entre eux ne consomment à peu près jamais de productions culturelles télévisées ou radiophoniques de langue française.

Il serait possible de donner d'autres exemples de comportements linguistiques face à la consommation des médias traditionnels. Tous iraient dans le même sens. La langue française est en perte de vitesse, et les études de 1983 du Conseil et du Secrétariat d'État confirment ce que nous savions déjà de la régression de la langue française dans ce secteur. Dans certains milieux (la région de Montréal et de l'Outaouais), les jeunes francophones consacrent environ la moitié de leur temps d'écoute à la radio et à la télévision de langue anglaise. Pour leur part, les jeunes anglophones vivent en grande majorité dans la sphère d'influence des productions culturelles de langue anglaise, surtout américaines.

***

Faut-il s'alarmer de ces constatations ou faut-il, comme certains, prétendre que la pénétration culturelle américaine est universelle et ne constitue pas avant tout un phénomène linguistique? Nous n'en sommes pas si sûrs, et, pour l'affirmer, il faudrait certainement mesurer, sur plusieurs années, l'influence que peut avoir la consommation fréquente des médias anglo-américains sur la langue et sur les comportements linguistiques des jeunes francophones. Il s'agirait d'une recherche d'envergure, surtout si on y ajoute les comportements culturels, mais le Conseil croit qu'elle serait utile et révélatrice.

Mais il faut pousser plus loin la recherche et se demander pourquoi les adultes, et surtout les jeunes, sont si attirés par les émissions américaines et en particulier par les "séries" télévisées. Sans doute l'élément "spectacle" joue-t-il pour une bonne part, grâce aux ressources financières qui le soutiennent, mais il y a peut-être, dans les productions culturelles américaines, des valeurs, un rythme d'action, une largeur d'horizon, une intensité de sentiment ou une façon d'aborder la vie qui retiennent l'attention et provoquent l'admiration de plusieurs jeunes spectateurs et qu'on ne retrouve pas dans la plupart des réalisations de langue française. Si cela était vrai, il faudrait en découvrir les causes et chercher à en tirer profit.

Entre temps, peut-être pourrait-on suggérer au gouvernement de s'intéresser de plus près à la qualité de la programmation de la radio et de la télévision de langue française, soit en lançant des concours de production, soit en fixant à Radio-Québec un objectif de programmation très exigeant, soit en donnant à la Régie des services publics un mandat d'intervention plus poussé, soit en demandant à SODICQ d'apporter prioritairement son aide à la production de biens culturels compétitifs et de haute qualité, soit enfin

en organisant un véritable consortium de production, d'échange et de diffusion de biens culturels au sein de la francophonie.

Les nouvelles technologies de communication

Les nouvelles technologies de communication constituent également un sujet de préoccupation face à l'avenir de la langue française. L'invasion de la micro-informatique a été fulgurante depuis quatre ans. Au rythme de la production et de la vente des micro-ordinateurs domestiques, sans parler de ceux qui s'intègrent très rapidement dans la gestion des entreprises, des services et des commerces, on comptera en moyenne un de ces appareils par famille en Amérique du Nord en 1986-1987. La progression du phénomène a atteint le Québec, qui vit actuellement une période de rattrapage par rapport aux États-Unis. Quant à la télématique, dont le développement s'annonce pour bientôt en Amérique et qui a déjà fait une percée étonnante en France, elle est née de la conjugaison de l'informatique, de la télévision et de l'expansion des réseaux de communication. Déjà introduite dans certains secteurs de l'entreprise où elle permet, par exemple, la consultation de banques de données et la gestion à distance, la télématique s'implantera prochainement aussi dans les familles - par l'intermédiaire de systèmes comme Télidon - y apportant des contenus et des services aussi diversifiés que la consultation des bottins téléphoniques, les transactions bancaires et l'achat des biens à distance, la transmission sur demande de programmes culturels, éducatifs et ludiques, et l'information électronique. Et nous passons sous silence des innovations technologiques récentes (les fibres optiques, les antennes paraboliques, les satellites de 3^{e} génération, la miniaturisation encore plus poussée des "puces", les appareils de communications interactives) qui accentueront encore davantage dans l'avenir ce que certains ont appelé la révolution de l'informatique ou la mutation médiatique.

Quels sont les problèmes, en regard de l'avenir de la langue française, que soulèvent ces technologies nouvelles de communication qui, dans la phase ultime de leur propagation en Occident, atteindraient la majorité des foyers?

Peu d'études ont été réalisées jusqu'à maintenant en vue d'apprécier l'attrait et l'influence linguistiques et culturels de ces nouveaux médias. Quelles seront les conséquences de la fréquentation assidue de ces médias la plupart du temps conçus, produits et proposés en langue anglaise? Jusqu'à quel point provoqueront-ils l'adhésion à d'autres modèles culturels et auront-ils des effets perturbateurs sur le vocabulaire, la syntaxe et la logique de la phrase?

Actuellement, une très large part des contenus mis en vente pour les micro-ordinateurs les plus répandus dans les foyers (comme les contenus d'apprentissage et les jeux vidéo) a été conçue en anglais et est proposée en version anglaise. Par ailleurs, les langages informatiques qui permettent de programmer les ordinateurs domestiques, notamment le "Basic", sont aussi conçus et proposés dans un "American English" de base. Les langages des micro-ordinateurs utilisent la langue anglaise pour identifier les commandes à exécuter et les données à emmagasiner.

Le problème est analogue en ce qui concerne les logiciels, ces systèmes programmés d'utilisation des ordinateurs qui permettent l'accès à des contenus ludiques, pédagogiques, administratifs : c'est encore l'anglais qui prédomine largement. On pourrait se contenter de traduire, mais ce serait toujours d'autres qui contrôleraient le développement en ce domaine. Les directives, les messages, les programmes seraient toujours conçus en langue anglaise ; on ne ferait alors qu'utiliser une langue traduite pour une mécanique dont la conception et le fonctionnement s'inspireraient de la logique propre à la langue anglaise. De plus, en agissant ainsi, les Québécois

francophones s'excluraient eux-mêmes d'un domaine, celui des logiciels, où l'on retrouve le plus d'actions créatrices et par conséquent ils n'acquerraient jamais un savoir-faire primordial pour le développement des technologies de pointe. Enfin, la conception et la production des logiciels constituent un secteur technologique dont les retombées économiques sont importantes à cause des investissements qu'il suppose et de la main-d'oeuvre qu'il nécessite.

***

Comme les nouvelles technologies de communication accaparent en tout premier lieu l'attention, l'imagination et le temps libre des jeunes, c'est à leur intention d'abord qu'il faut prendre certaines mesures. Le ministère de l'Éducation l'a compris et il s'est donné un plan d'implantation de la micro-informatique dans les écoles ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est extrêmement important, au sein de cette opération, de consentir des sommes appréciables à la production québécoise de didacticiels de langue française.

On pourrait imaginer également un concours national, largement publicisé, pour la production de logiciels de langue française qui pourraient ensuite être offerts sur le marché international, soit par un ministère, soit par une société d'exportation comme SEREQ.

Il faut aussi proposer au gouvernement du Québec de prendre l'initiative et de jouer un rôle moteur dans la négociation d'ententes de coopération entre pays francophones pour accroître la production et la diffusion de logiciels de langue française dans les domaines du jeu, de l'enseignement, de l'information et de la gestion.

Bref, la vitesse et la persuasion avec lesquelles s'imposent les nouveaux médias commandent, de la part

du gouvernement, une action concertée de ses ministères et de ses agences pour que les multiples intervenants des sphères de la culture et de la langue ne puissent plus être absents des enjeux capitaux qui se jouent actuellement au Québec, et pour qu'ils participent activement à la promotion de la langue française et de la culture québécoise dans les contenus stockés, répandus et diffusés par l'intermédiaire de ces nouvelles technologies.

b) La science et la technologie

Depuis trois ans, l'avenir de la langue française dans la science et la technologie a été une des priorités de réflexion et de travail du Conseil de la langue française. Un colloque international regroupant des chercheurs a été organisé en 1981. Plusieurs recherches ont été réalisées pour mieux comprendre la situation du français scientifique. Des consultations ont été menées afin de connaître les opinions et les comportements des chercheurs eux-mêmes face à la publication en français ou en anglais des résultats de recherches scientifiques. Des collaborations ont été engagées avec d'autres pays francophones, la France en particulier. Enfin, des projets concrets de promotion du français scientifique commencent à être mis en oeuvre.

Il n'y a pas si longtemps, après la dernière grande guerre, de 20 % à 25 % de l'information scientifique et technique occidentale était produite en langue française. Aujourd'hui, cette proportion ne dépasse pas 6 % et décroît progressivement. L'anglicisation de la recherche n'atteint pas également tous les secteurs : chez les chercheurs québécois, 21 % des articles ont été publiés en anglais dans le secteur des sciences humaines, au cours de l'année 1981, comparativement à 71 % dans les sciences de la santé et les sciences exactes. En France, la situation est comparable, et moins de 50 % des textes publiés par

les chercheurs français dans des revues internationales de grande renommée sont rédigés en langue française. "La langue française ne serait donc plus la première langue de publication des chercheurs français." Quant aux communications données par des Québécois lors de rencontres scientifiques internationales de 1970 à 1980, 56 % ont été présentées en langue anglaise.

En se fondant sur ces études et sur les conclusions du colloque de 1981, on sait que les principales causes de la régression du français scientifique et technique sont les suivantes : accélération de l'emprise américaine sur la recherche scientifique depuis la fin des années 40, internationalisation de l'anglais comme langue scientifique, désir des chercheurs de progresser dans la carrière et d'acquérir la reconnaissance de la communauté scientifique internationale, nécessité de communiquer rapidement avec ses pairs, manque de qualité de plusieurs périodiques scientifiques de langue française. Par ailleurs, d'après les résultats d'un sondage mené au Québec et selon le témoignage de chercheurs francophones, on constate aussi que c'est rarement les lacunes de la terminologie française des diverses spécialités qui empêchent les chercheurs de publier en français ; et l'on sait que les chercheurs n'accepteraient pas de mesures coercitives pour les amener à publier ou à communiquer en français, mais que la majorité d'entre eux réagiraient favorablement à toute mesure incitative (traduction, création de grandes revues de recherche de langue française, etc.) destinée à leur faciliter l'usage du français. La plupart des chercheurs francophones souhaitent en effet que le français, langue scientifique, obtienne une place et un statut qui correspondent mieux au volume et à la valeur des travaux de recherche réalisés par des francophones.

Trois autres questions sont reliées au développement ou au déclin de la langue française dans le monde

de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. D'abord celle de l'avenir du français dans les organismes et associations scientifiques internationaux où, en principe, le français est reconnu comme langue officielle dans les communications écrites et les délibérations. Ce statut officiel du français est cependant battu en brèche en de nombreuses occasions et cette situation s'est aggravée au cours des dernières décennies. Il ne s'agirait donc pas ici d'appliquer de nouvelles mesures de promotion du français, mais de consolider des positions déjà acquises en exigeant le respect de notre langue commune. C'est là, de l'avis du Conseil, un champ d'intervention important pour l'action des administrateurs gouvernementaux des États de langue française et pour celle des membres francophones de ces organismes et associations. Il faudrait faire en sorte que le français ne soit plus utilisé uniquement pour la "lettre annuelle aux membres" mais effectivement comme langue de communication lors des congrès et des colloques internationaux et comme langue de diffusion des travaux de recherche.

En second lieu, plusieurs scientifiques sont d'avis que, si l'on veut vraiment ralentir l'érosion de la langue française dans la science et la technologie, il faut commencer par rendre accessibles, pour tous les étudiants des collèges et du premier cycle universitaire, des manuels et des livres de référence scientifique rédigés en français et soucieux de fournir l'état le plus actuel de la recherche scientifique dans tous les domaines. Déjà des actions de coopération internationale ont été amorcées en ce sens. Cependant, il est clair, de l'aveu même de nombreux professeurs, que le rôle des scientifiques eux-mêmes auprès des jeunes est primordial à cet égard. On ne pourra pas compter sur les jeunes pour redresser la situation du français scientifique si, dans la transmission des connaissances et l'incitation à la recherche, les scientifiques ne manifestent pas

leur attachement au français et leur volonté d'utiliser leur langue.

Enfin, la situation présente ne pourra qu'empirer si les chercheurs eux-mêmes ne prennent pas en main les destinées du français scientifique. Il faut être lucide et convaincu avant de vouloir convaincre et entreprendre. Même si l'aide des États est acquise pour réaliser des projets de développement du français scientifique, rien ne pourra être gagné à moins que les premiers intéressés eux-mêmes ne saisissent toute l'importance de ce qu'il faut accomplir, et à moins qu'on ne réussisse un travail patient et adroit d'animation auprès d'une majorité de scientifiques et de chercheurs : il faut en effet que ceux-ci prennent conscience de la dégradation de la situation, en tirent les conséquences et constatent qu'il existe des mesures réalisables de promotion de notre langue dans les domaines scientifique et technologique. Voilà un vaste secteur d'engagement où des associations de chercheurs devraient en priorité orienter leur action.

***

L'excellence de la recherche d'abord et la volonté de faire au français une place honorable sont les deux premières conditions de l'avenir de la langue française dans la science et la technologie. Pour y travailler, il faut avant tout susciter et organiser l'animation des chercheurs par les chercheurs, et mettre en place des mesures de soutien et d'encouragement efficaces et continues.

Un projet de création d'une grande revue scientifique internationale de langue française dans le domaine biomédical, mis de l'avant après le congrès de 1981, est en voie de se réaliser grâce aux efforts conjoints du Québec et de la France. Il ne faudrait pas s'arrêter là. Nous croyons que l'aide au démarrage de grandes revues scientifiques devrait continuer dans d'autres secteurs de la science et de la techno-

logie et demeurer une des priorités de la coopération franco-québécoise. Cette coopération scientifique devrait d'ailleurs s'étendre aux autres pays francophones.

En même temps, les États francophones doivent unir leurs efforts et leurs ressources pour mettre en place un fonds ou une caisse internationale d'aide à l'édition et à la diffusion du livre ou du manuel scientifique et technique, en visant des objectifs comme ceux que le C.L.F. avait précisés dans un devis préparé pour l'Association internationale des parlementaires de langue française, c'est-à-dire : identifier les besoins propres à certains secteurs de l'enseignement scientifique et technique des pays francophones, lancer des appels d'offre auprès de rédacteurs scientifiques compétents, soutenir financièrement la publication et la diffusion de ces manuels dans les pays francophones et s'assurer qu'ils soient accessibles à des prix avantageux.

Sur le plan national, d'autres mesures peuvent également être envisagées, en concertation avec les associations qui se consacrent à l'avancement des sciences, pour mieux informer les professeurs de cégep et d'université (premier cycle) des livres de référence scientifique existant déjà en français et pour opérer auprès d'eux une véritable sensibilisation face à l'usage parfois injustifié de l'anglais dans certaines activités d'enseignement.

Enfin, le gouvernement pourrait, avec la collaboration d'autres États francophones, aider au maintien et au développement du français dans les associations et les organismes internationaux. Il pourrait aussi exiger que la langue française soit une des langues de communication lors de la tenue de colloques ou de congrès internationaux qui sont subventionnés par le Québec et auxquels participent des chercheurs francophones.

c) Les jeunes, l'avenir du français et l'apprentissage des langues

Nous avons déjà rappelé, dans les pages précédentes, les comportements et les attitudes des étudiants québécois face à l'usage de la langue française dans le domaine important des médias. Nous avons noté également quelques-unes de leurs perceptions relatives aux questions linguistiques. Ces jeunes seront bientôt en place et joueront un rôle déterminant dans le destin de la collectivité québécoise. Quel avenir forgeront-ils alors au Québec de l'an 2000?

Les tendances que nous commençons tout juste à connaître et à analyser soulèvent bien des questions. Chez les jeunes francophones, quelle est la signification réelle et quelles seront les conséquences de ce hiatus que l'on observe entre leur adhésion formelle aux objectifs de la Charte de la langue française et leur comportement linguistique fortement influencé par une abondante consommation de biens culturels anglo-américain?

Chez les jeunes anglophones, peut-on espérer que s'améliorent leurs perceptions négatives de l'évolution linguistique récente du Québec et que se modifient ces comportements linguistiques qui les tiennent à l'écart de toute participation à la vie sociale et culturelle de la majorité francophone?

Quant aux jeunes des communautés culturelles, demeureront-ils tiraillés entre leur désir de contribuer au développement de leur culture d'origine, leur souhait ou celui de leurs aînés de se rapprocher des jeunes francophones et de collaborer à la marche du Québec français, enfin leur volonté d'être présents à une culture continentale de langue anglaise, vigoureuse et omniprésente?

Tous ces jeunes réussiront-ils à inventer des formes de collaboration et de travail où la solidarité l'emportera sur l'isolement culturel et linguistique de chaque groupe, où la recherche en commun d'un meilleur devenir primera sur ce qui désunit actuellement la société québécoise et l'empêche de mettre toute sa vitalité au service de son développement culturel et économique?

Les jeunes francophones reconnaissent majoritairement leur attachement à la langue française dans une proportion de 60 % à 70 %, selon qu'ils étudient au secondaire ou au collégial. Ils sont aussi fortement optimistes face à l'avenir du français au Québec : 70 % d'entre eux l'affirment, peu importe le niveau d'enseignement. Mais, chez plusieurs de ces jeunes, les comportements et les attitudes réels sont par ailleurs ambivalents. Ils consomment, dans des proportions importantes, des biens culturels de langue anglaise. Ils sont faiblement revendicateurs de leurs droits (50 % d'entre eux seulement) lorsqu'il s'agit de se faire servir en français dans les magasins et les services. Plusieurs seraient prêts à envoyer leurs enfants à l'école anglaise (dans des proportions variant de 19 % à 40 % selon les niveaux d'enseignement et leurs régions respectives). Souvent, ils ne perçoivent pas comme nécessaire à leur épanouissement le fait de vivre en français : de 23 % à 41 % sont de cet avis. S'ils apprennent le français pour des raisons d'ordre affectif (de 56 % à 70 %), les motifs majeurs évoqués pour l'apprentissage de l'anglais sont plutôt d'ordre utilitaire dans des proportions variant de 74 % à 92 %. À ces indices, il faut reconnaître l'attraction qu'exercent sur eux la culture et la langue anglo-américaines.

Quant aux jeunes anglophones, toutes leurs activités culturelles (cinéma, théâtre, lecture, disque, cassette, télévision, radio) se déroulent presque exclusivement en anglais, sauf pour la lecture des journaux qui se fait en français chez 15 % d'entre

eux. Parmi les étudiants du secondaire ou du cégep, jamais plus du tiers n'ont de contacts soutenus avec de jeunes francophones. Par ailleurs, ils trouvent important de se perfectionner en français parce qu'ils veulent trouver un emploi sur le marché du travail au Québec (41,5 %), mais rarement parce qu'ils désirent participer à la culture québécoise (4,8 %) : ce sont des motivations instrumentales qui les poussent à apprendre le français et non des motivations intégratives (langue de la majorité, participation à la culture, effort spécial pour développer le Québec) ; ces dernières raisons n'emportent l'adhésion que de 18,4 % des élèves du secondaire et 17 % des collégiens. Le tiers d'entre eux se font une image négative des francophones tandis que 25,0 % en ont une image positive. La grande majorité des jeunes anglophones sont d'avis que c'est un droit fondamental de vivre en anglais au Québec. Plus du tiers (35 %) affirment vouloir quitter le Québec dans le trois ans à venir. Plusieurs sont aussi d'avis que les écoles de langue anglaise les préparent mal à vivre en français au Québec. Bref, les jeunes anglophones, pour une large majorité, vivent quotidiennement une culture qui entretient peu de rapports avec celle de la majorité francophone.

Le tableau des comportements et des attitudes des jeunes des communautés culturelles est plus difficile à présenter, parce qu'ils sont faiblement représentés dans les échantillons des études auxquelles nous faisons référence. On peut toutefois avancer que leur comportement et leurs attitudes se rapprochent davantage du profil des jeunes anglophones que de celui des jeunes francophones. Par exemple, les produits de langue anglaise constituent une part très importante de leur consommation culturelle et, pour plusieurs d'entre eux, ces produits sont les seuls qui occupent leur temps de loisir. Aussi, lorsqu'ils ne participent pas aux activités du groupe auquel ils appartiennent, ils entretiennent plus de contacts avec des camarades anglophones qu'avec de jeunes francophones.

Ils ont fortement été touchés par les transferts linguistiques vers l'anglais au cours des 10 dernières années : on compte plus de 15 000 jeunes allophones qui sont passés à la langue anglaise de 1971 à 1981. Comme ils sont libres de choisir leur langue d'enseignement aux niveaux collégial et universitaire, 81,8 % des jeunes allophones ont choisi les cégeps de langue anglaise et 61,2 % se sont dirigés vers l'enseignement universitaire de langue anglaise. Bref, plusieurs jeunes allophones sont tiraillés entre trois langues : le français qui est la langue d'enseignement obligatoire avant le cégep, leur langue d'origine envers laquelle ils sentent une certaine responsabilité, et l'anglais vers lequel ils se sentent culturellement attirés.

C'est avec ces groupes de jeunes, assez différents les uns des autres mais heureusement non étanches, qu'il faut compter pour développer un Québec français respectueux des diversités culturelles et des droits de la minorité de langue anglaise. C'est eux qui devront assurer la relève et travailler ensemble à la promotion d'une langue commune et à une ouverture interculturelle capables d'assurer à la fois l'épanouissement de la collectivité québécoise et le développement de notre société francophone dans l'anglophonie environnante. C'est eux qui devront relever le défi où nous l'avons laissé. Peut-être pourrions-nous dès maintenant les y préparer un peu mieux.

Certaines préoccupations nous viennent immédiatement à l'esprit, liées pour la plupart à la formation que reçoivent ces jeunes dans nos écoles..

***

Deux conclusions générales semblent se dégager de l'étude du C.L.F. sur les attitudes et les comportements linguistiques des jeunes Québécois (**conscience linguistique**) : l'école, au Québec, ne joue pas un

rôle déterminant dans le rapprochement des "deux solitudes" (ou des trois...) ; on constate également que le français et l'anglais sont considérés avant tout comme des matières scolaires qui ne retiennent pas l'intérêt premier des étudiants.

Nous nous arrêterons un instant à ces deux conclusions : elles sont importantes pour l'avenir du Québec. L'école a un rôle capital à jouer dans chacune de ces deux préoccupations.

De nouveaux programmes d'enseignement sont mis en place actuellement. Nous pensons particulièrement aux programmes d'enseignement de l'histoire et du français. Ces nouveaux programmes ne poursuivront plus uniquement des objectifs cognitifs : ils n'auront plus pour but unique de transmettre des connaissances évaluées au moyen de notes ; ils se proposent également de rendre l'étudiant habile à faire ou à exprimer quelque chose et, encore plus, à modifier ses attitudes profondes ou sa façon d'être. On ne saurait être plus d'accord : si cela se réalise, l'éducation au Québec aura fait des pas de géant.

Mais encore faut-il deux conditions pour que ces programmes à objectifs "comportementaux" portent tous leurs fruits. Il faut que le programme lui-même indique les objectifs désirés ; il faut ensuite que les enseignants soient capables d'agir non pas seulement au niveau des connaissances, mais aussi au niveau des comportements.

Dans le cas de l'histoire et de la géographie humaine, voyons ce qui nous préoccupe. Nous voulons que l'enfant puisse être fortement sensibilisé à l'histoire et à l'évolution du Québec français et à la coexistence sur un même territoire de groupes linguistiques différents qui ont également leur histoire. Nous voulons que le programme, en plus de développer la connaissance, amène aussi à des désirs d'échange et développe chez l'enfant l'acceptation et

le respect des autres cultures. Or, le guide pégagogique prévoit cela. Tout est donc très bien! Mais les enseignants eux-mêmes sont-ils prêts? Vont-ils aborder ce nouveau programme avec l'esprit traditionnel des "matières à enseigner" ou vont-ils réussir à prendre le virage pédagogique et à accorder autant d'importance au développement des attitudes qu'à la vérification des connaissances? À notre avis, tout l'avenir est là. Chez les jeunes de demain, l'ouverture aux autres dépend beaucoup des enseignants.

Quant au programme de français, il est prioritairement axé sur la communication personnelle et sociale, la maîtrise des diverses formes de discours selon les situations et l'appréhension des valeurs culturelles véhiculées par le langage. Mais, comme la langue n'est pas seulement un outil de communication mais aussi l'expression de l'identité d'un peuple, nous croyons qu'il aurait été important de prévoir spécifiquement, à l'intérieur du nouveau programme, un objectif d'éveil de la conscience linguistique de l'étudiant, pour lui permettre à la fois d'intervenir en connaissance de cause dans les débats linguistiques du Québec et de développer des attitudes personnelles face à la place et à l'évolution du français dans la société québécoise. Il reste à espérer que cet objectif d'éveil, urgent selon nous, sera pris en charge spontanément par certains enseignants de français déjà plus sensibilisés à cette nécessité, et qu'il finira par se répandre et s'imposer.

Nos études montrent que les étudiants francophones se disent généralement assez satisfaits des cours de français qu'ils ont reçus depuis trois ans, et que cette satisfaction tient principalement à la compétence des professeurs et à l'efficacité des cours. Cela ne les empêche pas de coter le français, et surtout l'anglais, comme des matières qu'ils n'aiment pas. Ils se disent attachés au français, mais plusieurs estiment en avoir une connaissance suffisante. On peut donc conclure que leurs exigences,

en français, ne sont pas aussi élevées qu'on pourrait l'espérer. Amener les étudiants à un plus haut degré de motivation et d'exigence personnelle en français est donc la tâche qui attend les enseignants dans le cadre de ce nouveau programme. Nous croyons en effet que le développement et l'avenir d'une langue sont étroitement liés à l'importance qu'on accorde à sa qualité et à son statut. C'est la perception de cette importance qui fait le plus défaut chez les jeunes : ils n'associent pas spontanément la langue française au développement économique et culturel du Québec.

En revanche, 70 % à 80 % d'entre eux accordent "assez" ou "beaucoup d'importance" à l'acquisition et au perfectionnement de l'anglais, surtout pour des motifs utilitaires, et un peu moins pour des raisons culturelles. La mise en place des législations linguistiques au Québec, en protégeant davantage le français, a peut-être parfois rendu moins évidente la nécessité de connaître l'anglais. Mais, en écartant le bilinguisme officiel, ces législations n'empêchent en rien le bilinguisme individuel. La connaissance de l'anglais restera toujours un atout pour toute personne vivant en Amérique du Nord. Il nous paraît donc important que les jeunes francophones du Québec ne perdent pas trop de terrain à cet égard et nous croyons que des mesures appropriées devraient être prises pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, dans les écoles françaises.

Nous voulons insister également sur l'apprentissage des autres langues. Quand on questionne les jeunes francophones sur le choix d'apprendre une ou plusieurs langues à l'école, ils ne sont au maximum que 15 % à vouloir apprendre le français seulement. Plus de la moitié souhaitent apprendre le français et l'anglais, et de 19 % à 27 % une langue étrangère en plus du français et de l'anglais. Nous croyons que cette motivation pourrait s'accroître bien davantage pour peu qu'on mette de l'avant quelques mesures

incitatives. Et si l'enseignement d'autres langues se fait aussi dans un esprit d'ouverture aux autres groupes linguistiques et aux autres cultures, cela ne pourra avoir qu'une influence positive sur les attitudes d'accueil nécessaires à l'édification de la société québécoise de demain.

Inversement, les jeunes anglophones et les jeunes allophones ont un urgent besoin de s'insérer, par la connaissance de la langue française et de la culture québécoise, dans une communauté francophone élargie dont ils se sentent actuellement exclus ou dont ils s'excluent eux-mêmes. Il est sans doute vrai que les institutions scolaires anglaises n'ont pas toujours préparé leurs étudiants à vivre dans un Québec français. D'où l'importance de l'enseignement du français dans ces institutions. On a en effet observé la tendance suivante : plus les jeunes anglophones connaissent le français, plus ils désirent en améliorer leurs connaissances. À l'enseignement théorique du français devraient s'ajouter des expériences vivantes et dynamiques d'échanges individuels susceptibles de favoriser une meilleure compréhension réciproque et de créer des liens de collaboration.

L'avenir du français au Québec passe en effet par des expériences culturelles et économiques vécues dans une langue commune et rendues possibles par la qualité de nouveaux rapports entre les groupes.

d) Les rapports intergroupes

On aura beau prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger et assurer l'avenir de la langue française au Québec, si cette cause ne recueille pas une large adhésion de la part des divers groupes linguistiques et culturels du Québec, elle risque d'être compromise ou du moins d'entraîner l'établissement d'un climat social qui ne sera avanta-

geux pour personne. La qualité des relations intergroupes est une condition importante de l'avenir du français au Québec.

L'application des politiques linguistiques au Québec a eu un impact majeur sur la communauté anglophone. Celle-ci est passée, en quelques années, de la perception de sa position relativement sécurisante et confortable qu'elle occupait dans notre société, à un sentiment vivement ressenti d'être devenue minoritaire, ce qu'elle était déjà pourtant en fait. Cet état d'insécurité n'est pas dû uniquement aux politiques linguistiques, car bien des facteurs y ont contribué, comme la dénatalité, le déficit des migrations interprovinciales et le déplacement économique vers l'ouest du pays. Mais les politiques linguistiques du Québec, et notamment la loi 101, en plaçant les anglophones devant la réalité inéluctable du fait français, ont ajouté à leur appréhension, polarisé leurs frustrations et fait naître chez eux en quelque sorte un sentiment de dépossession.

Il n'est donc pas étonnant que, tout en reconnaissant la primauté du fait français au Québec et la nécessité où se trouvait le gouvernement d'intervenir pour assurer la place du français dans certains secteurs, la majeure partie de la communauté anglophone n'ait pas donné son adhésion à la Charte de la langue française, qui ne reconnaît spécifiquement l'existence de l'anglais qu'au chapitre de la langue de l'enseignement (la reconnaissance de l'anglais dans la législation et les tribunaux venant de la Constitution). Répondre que le traitement de la minorité anglophone du Québec est bien meilleur que celui de la minorité francophone de l'Ontario ne change rien à l'expérience vécue par la communauté anglophone, expérience qu'il faut s'efforcer de comprendre.

L'expérience vécue par les immigrants et les membres des communautés culturelles est différente, mais il faut la comprendre aussi. Il y a 20 ans, le

Québec n'avait pas comme aujourd'hui, ses propres bureaux d'immigration à travers le monde. Et la nécessité de parler français pour vivre au Québec n'était peut-être pas expliquée aussi clairement qu'aujourd'hui. Sur le plan international, le Canada se présentait surtout comme anglophone. Plusieurs immigrants, en venant au Québec, venaient surtout au Canada et en Amérique. De plus, leur accueil, au Québec, n'a pas toujours constitué une expérience agréable. La communauté francophone, qui aurait dû les recevoir de prime abord, a parfois manifesté peu d'empressement, et son réseau d'écoles catholiques n'a pas toujours montré l'ouverture souhaitée.

C'est dire que la révolution tranquille et le mouvement politique d'affirmation culturelle et linguistique qu'elle a entraîné ont provoqué chez les immigrants une dure prise de conscience et la nécessité d'une nouvelle adaptation, après une première déjà pénible. On sent encore aujourd'hui, chez eux, les séquelles de cet "écartèlement" historique entre l'anglais et le français. Malgré tout, nous croyons que les allophones, en dépit d'une forte attraction de l'anglais, adhèrent de plus en plus à l'idée de vivre en français au Québec, puisqu'au cours des quatre dernières années on a vu augmenter le pourcentage de ceux qui croient que le français doit être la langue de travail au Québec et qu'un immigrant qui s'établit au Québec doit apprendre le français en premier.

Mais le mouvement de francisation du Québec a été résolument amorcé il y a moins de 10 ans. C'est bien court pour en cueillir les fruits, car une dynamique sociale comprenant à la fois des facteurs économiques, psychologiques, sociaux et culturels met plusieurs années à se refaire ou à prendre une autre direction et doit constamment être soutenue par des motivations d'ordre collectif et personnel. Cette motivation n'a sans doute pas toujours été visible au sein des communautés culturelles au cours des dernières années. Mais les attitudes des francophones parfois ne l'ont

pas encouragée non plus. Les francophones n'ont pas toujours réussi à concilier en une synthèse dynamique et attrayante le respect des communautés culturelles et leur insertion dans la société francophone du Québec. Heureusement, plusieurs d'entre eux commencent à considérer ce respect comme autre chose qu'une obligation mêlée d'indifférence. Mais les attitudes d'accueil et d'ouverture ne sont pas encore suffisamment généralisées : ces attitudes auront leurs exigences, certes, mais elles permettront aux francophones de créer des liens de connaissance et d'amitié avec les membres des communautés culturelles. Seuls ces liens peuvent assurer une participation efficace et durable de celles-ci à l'édification d'un Québec français ; c'est par ces liens en effet que les francophones pourront compter sur l'action de multiplicateurs et d'alliés favorables ou sympathiques à la langue et à la culture françaises au sein des communautés culturelles. Mais cela suppose, en retour, qu'on s'intéresse vraiment aussi à leurs langues et à leurs cultures. Si le respect n'est qu'un devoir, il ne peut mener qu'à la coexistence ; si l'intégration n'est qu'une obligation, elle ne peut qu'aboutir à un rejet. L'objectif clairement recherché par la politique linguistique du Québec est tout autre et ne peut être réalisé que par un effort commun à base d'estime réciproque : aucune motivation n'est possible sans cela.

L'amélioration des attitudes et des relations réciproques entre francophones, anglophones et allophones nous semble être une condition essentielle de l'avenir d'un Québec qui veut vivre en français sans craindre par ailleurs les autres langues ou les autres cultures.

***

Il faut d'abord travailler à changer certaines perceptions. Du côté francophone, on aura progressé beaucoup si on arrive à comprendre que les anglophones

et les allophones sont des Québécois à part entière et que la plupart d'entre eux ont choisi le Québec et tiennent à y demeurer. Les relations réciproques s'amélioreront aussi grandement le jour où l'on arrêtera de considérer tous les anglophones comme l'incarnation du pouvoir nord-américain et tous les allophones comme irrésistiblement attirés par l'anglais ; et l'on pourra s'attaquer à des tâches communes si l'on veut bien comprendre et reconnaître que ni les anglophones ni les allophones ne demandent l'égalité linguistique et qu'ils se considèrent de plus en plus comme des partenaires dans la promotion du français.

Au delà des perceptions et des attitudes, il y a plusieurs mesures qu'on pourrait mettre de l'avant pour améliorer les rapports intergroupes. Ainsi, on pourrait reconnaître la contribution particulière, aussi bien actuelle que passée, de la communauté anglophone au développement du Québec. Un effort pourrait être tenté pour dépasser la "surcharge" du discours de part et d'autre et mettre davantage en valeur le cheminement positif des anglophones et des allophones vers l'acceptation du fait français. Par contre, les médias francophones devraient s'intéresser davantage aux communautés culturelles et à leurs préoccupations, et couvrir beaucoup plus largement qu'ils ne le font les événement qui les touchent.

Une attention toute particulière devrait être apportée aux mesures qu'on peut prendre dans les écoles pour favoriser très tôt, chez les jeunes, les attitudes d'acceptation et de compréhension sur lesquelles nous voulons bâtir l'avenir. Nous avons déjà insisté, dans la section précédente, sur la nécessité d'ouvrir les jeunes à l'apprentissage des langues. Cet objectif est louable, certes, mais il compte pour bien peu s'il ne débouche pas en même temps sur la connaissance et l'acceptation des autres. Des expériences d'échange (scolaires ou autres) pourraient être prévues, surtout dans la

région de Montréal, pour favoriser une plus grande intercompréhension des groupes culturels au Québec. Des programmes ou des mesures d'aide aux relations interculturelles devraient exister en permanence dans toutes les écoles, surtout dans les milieux pluralistes.

Mais ces programmes ou ces mesures devraient aussi avoir comme objectif premier d'aider les communautés culturelles à mieux comprendre et à mieux accepter le Québec qu'elles ont choisi, avec sa langue et sa culture, et les Québécois francophones avec lesquels il faut vivre et travailler. De même, les subventions gouvernementales aux communautés culturelles devraient avoir pour objectif non pas seulement de favoriser la valorisation de leurs cultures d'origine mais aussi d'encourager leur participation active au développement du Québec français. Car bientôt l'avenir de la langue française au Québec ne pourra plus être assuré uniquement par les Québécois francophones de souche, mais par tous les Québécois qui adopteront le français ou qui continueront d'être attirés par lui. C'est un défi de taille pour les francophones du Québec : plus que jamais, au cours des années qui viennent, ils devront compter sur l'excellence de leurs relations avec les groupes de Québécois pour promouvoir le fait français. L'avenir de la langue française au Québec repose en effet sur cette condition essentielle : élargir la base d'adhésion et d'appartenance de la "francophonie" québécoise.

CONCLUSION

Comme on l'a remarqué, cet avis du Conseil de la langue française ne contient pas seulement des recommandations au ministre. Il constitue aussi une synthèse de réflexion. Le cheminement critique des membres du Conseil se poursuit depuis des mois, voire des années. Les temps étant venu de faire un bilan, une évaluation, tout en tenant compte des circonstances.

C'est ce que nous avons tenté de faire, en revenant aux fondements de la politique linguistique du Québec et en évitant de nous enfermer uniquement dans un examen de la loi. Avant tout, nous avons cherché à dégager l'essentiel de l'accessoire et à garder le cap sur les objectifs premiers de la Charte de la langue française.

L'esprit qui a présidé aux délibérations du Conseil est un esprit d'ouverture et de continuité, dans la recherche active des conditions les plus aptes à assurer la primauté du français dans le respect de tous les Québécois.

Dans la dernière partie, nous avons fait état de nos préoccupations d'avenir. Il s'agissait d'exposer sommairement quelques problématiques et nous sommes conscients d'avoir effleuré seulement ces questions, sur lesquelles nous poursuivons nos études et notre réflexion.

Parmi ces préoccupations d'avenir, il en est une autre qui mériterait d'être soulignée en terminant : c'est celle qui a trait à l'obligation du Québec de promouvoir la langue française sur le plan international. Cette responsabilité n'est pas exclusive à la France et nous croyons que le Québec pourrait assurer dans ce dossier une présence beaucoup plus active qu'il ne le fait actuellement. Si la langue française rayonne à l'extérieur, elle fait connaître le Québec, attire chez nous des amis et des sympathisants, crée des liens d'appui sur le plan international et nous renvoie de nous-mêmes une image de fierté et d'ouverture dont nous avons parfois besoin.

LISTE DES TRAVAUX, ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LESQUELS SE FONDE LE PRÉSENT AVIS

1) L'ÉTAT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (BILAN ET PROSPECTIVE

I - LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION ET LE FRANÇAIS DANS LES SCIENCES

- L'avenir du français et les nouvelles technologies de communication. - Jean CLOUTIER, p.d.g. de l'Institut international de la communication. Juillet 1983. Édition provisoire.

- L'avenir du français et le développement de la technologie des communications. - Louis BRUNEL, v.p.d.g. de Cablevision Nationale Ltée. Juillet 1983. Édition provisoire.

- Notes sur les effets de la télématique et de la micro-informatique. - Yves LECLERC, journaliste, expert-conseil en communication. Septembre 1983. Édition provisoire.

- L'avenir de la langue française dans les sciences et la technologie. - Gérard LAPOINTE, secrétaire du Conseil de la langue française, Michel AMYOT, directeur des études et recherches au Conseil de la langue française. Septembre 1983. Édition provisoire.

II - LA LANGUE FRANÇAISE ET LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

. L'enseignement du français aux non-francophones du Québec. - Gilles BIBEAU, professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal. Rédacteur en chef de la section "langue et société", revue Québec français. Septembre 1983. Édition provisoire.

. La population anglophone du Québec : quelques réflexions. Thomas S. SLOAN, journaliste à la pige, conseiller en communication. Septembre 1983. Édition provisoire.

. Profil linguistique personnel : les Italo-Québécois face au Québec français. - Bianca ZAGOLIN, Ph.D. Langue et littérature françaises. Professeur, Vanier College. Septembre 1983. Édition provisoire.

III - LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

. Le français, les francophones et les législations linguistiques au Québec : une analyse économique. - François VAILLANCOURT, professeur au Département de science économique, Université de Montréal. Septembre 1983. Édition provisoire.

. Francisation apparente ou francisation réelle.
- La langue du travail
- La langue des commerces et des services publics
- La langue des médias

- Daniel MONNIER, sociologue, Direction des études et recherches, Conseil de la langue française. Octobre 1983. Édition provisoire.

. La question linguistique : l'état de l'opinion publique. Deuxième analyse du sondage de Sondagex Inc. (Mars - avril 1983). - Daniel MONNIER, sociologue, Direction des études et recherches, Conseil de la langue française. Octobre 1983. Édition provisoire.

IV - LA SITUATION DÉMOLINGUISTIQUE

. La Charte de la langue française et l'école : bilan et orientations démographiques. - Michel PAILLÉ, agent de recherche, Conseil de la langue française. Septembre 1983. Édition provisoire.

. Évolution et caractéristiques linguistiques des échanges migratoires interprovinciaux et internationaux du Québec depuis 1971. - Mireille BAILLARGEON, Direction de la Recherche, M.C.C.I. Septembre 1983. Édition provisoire.

. Évolution des transferts linguistiques au Québec selon les recensements de 1971 et 1981. - Charles CASTONGUAY, professeur de mathématiques à l'Université d'Ottawa. Septembre 1983. Édition provisoire.

. L'évolution de l'exogamie et de ses incidences sur les transferts linguistiques chez les populations provinciales de langue maternelle française au Canada entre 1971 et 1981. - Charles CASTONGUAY, professeur de mathématiques à l'Université d'Ottawa. Septembre 1983. Édition provisoire.

2) **L'APPARTENANCE DES ENTREPRISES : LE CAS DU QUÉBEC EN 1978.** - André RAYNAULD et François VAILLANCOURT, économistes, chargés d'enseignement au Département de sciences économiques de l'Université de Montréal. Septembre 1983. Édition provisoire.

3) DOSSIERS DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix. Évolution sociodémographique. - Gary CALDWELL. 1980 (no. 4).

- Le français, langue des commerces et des services publics. Le point de vue de la clientèle. - Pierre BOUCHARD et Sylvie BEAUCHAMP-ACHIM. 1980 (no. 5).

- Attributs linguistiques et disparités de revenu au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifiée du Québec. - Robert LACROIX et François VAILLANCOURT. 1980 (no. 6).

- Les revenus et la langue au Québec (1970-1978). - Robert LACROIX et François VAILLANCOURT. 1981 (no. 8).

- Conscience linguistique des jeunes québécois. TOME I. Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V. - Édith BÉDARD et Daniel MONNIER. 1981 (no. 9).

- Conscience linguistique des jeunes québécois. TOME II. Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones de niveau collégial I et II. - Pierre GEORGEAULT. 1981 (no. 10).

- Le français et les médias. Les habitudes des québécois. - Sylvie BEAUCHAMP et Pierre BOUCHARD. 1982 (no. 11).

- Les répercussions culturelles de l'informatisation au Québec. - Jean GOULET. 1982 (no. 12).

. Conscience linguistique des jeunes québécois. TOME III. Le fait français vécu par des élèves étudiant en anglais en 4e et 5e secondaire et en 1re et 2e collégial. - Uli LOCHER, avec la collaboration de Mélanie LANGE et Pierre GEORGEAULT. 1983 (no. 13).

. Conscience linguistique des jeunes québécois. TOME IV. Étude comparative du vécu et de la perception du fait français dans des écoles françaises et anglaises. - Uli LOCHER, avec la collaboration de Mélanie LANGE et Pierre GEORGEAULT. 1983 (no. 14).

. L'usage du français au travail. - Daniel MONNIER. 1983 (no. 15).

4) DOCUMENTATION DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

. Actes du colloque international sur l'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques.

- VOLUME I : Les conférences et les communications.
- VOLUME II : L'avenir du français dans la science et la technologie. Un défi aux chercheurs francophones ou aux francophones chercheurs. - Maurice MERCIER.
- VOLUME III : Les études et les recherches sur l'avenir du français scientifique (partie 1). Le point de vue des chercheurs sur le français, langue scientifique (partie 2).

5) NOTES ET DOCUMENTS DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

. Consultation régionale de Trois-Rivières. Dossier d'information. - Préparé par la Direction des études et recherches. Paul MARCHAND, Jacques MAURAIS, Daniel MONNIER, Michel AMYOT. 1980 (no. 2).

. Les droits linguistiques du Québec et le projet fédéral de Charte canadienne des droits et libertés. Position du Conseil de la langue française. 1981 (no. 3).

. Effets démolinguistiques de l'article 23 du projet fédéral de Charte des droits et libertés. Rapport du groupe de travail interministériel. - Mireille BAILLARGEON, Claude St-GERMAIN, Michel PAILLÉ et Michel AMYOT. 1981 (no. 8).

. Consultation dans la région de Trois-Rivières les 3, 4 et 5 décembre 1980. Rapport. - Préparé par le Secrétariat du Conseil. 1981 (no. 12).

. La francisation des entreprises. Compte rendu de la rencontre des 11, 12 et 13 février 1981 organisée par le Conseil de la langue française. - Préparé par le Secrétariat du Conseil. 1981 (no. 20).

. Consultation dans la région de Sherbrooke les 20, 21, et 22 mai 1981. Rapport. - Préparé par le Secrétariat du Conseil. 1981 (no. 21).

. L'enseignement du français langue seconde, aux adultes. - Ariane ARCHAMBAULT et Jean-Claude CORBEIL. 1982 (no. 23).

. La situation linguistique et culturelle de l'Outaouais. - Daniel MONNIER, Françoise MORIN, Gilles SÉNÉCHAL. 1982 (no. 25).

. Consultation régionale-Outaouais. Dossier d'information. - Préparé par la Direction des études et recherches. Paul MARCHAND, Jacques MAURAIS. 1982 (no. 26).

. Consultation dans la région de Montréal les 18 et 19 octobre 1982. Rapport. - Préparé par le Secrétariat du Conseil. 1983 (no. 29).

. Consultation dans la région de Hull 1er, 2 et 3 avril 1982. Rapport. - Préparé par le Secrétariat du Conseil. 1983 (no. 30).

. Situation linguistique dans les hopitaux "anglophones" de la région de Montréal. Étude exploratoire préparée par SORECOM INC. 1983 (no. 31).

. Sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la loi 101. Rapport de Sondagex Inc. - 1983 (no. 35).

. Synthèse des opinions. Consultation sur l'avenir du français et des francophones. La place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec. Mai et juin 1983. Montréal et Québec. - 1983 (no. 36).

6) **BILAN DE L'APPLICATION DES POLITIQUES LINGUISTIQUES DES ANNÉES '70.** Conférence prononcée par M. Michel PLOURDE, président du Conseil de la langue française, dans le cadre du congrès "Langue et Société au Québec". 1982.

7) **LA LANGUE DES MANUELS UTILISÉS DANS L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.** - Bernard SALVAIL, chef du Service des relations avec le monde de l'enseignement et les ordres professionnels. Office de la langue française. 1983.

8) **ÉTUDES SUR LES AVANTAGES ET LES COÛTS DE LA FRANCISATION.** - Econosult Inc. Avril 1980. Publié par l'Office de la langue française (6 publications).

ANNEXE À L'AVIS DU CONSEIL

Le 7 novembre 1983

Monsieur le Ministre,

Les soussignés sont très largement d'accord avec l'avis que le collège des conseillers de la langue française soumet à votre considération à l'occasion de la commission parlementaire sur le statut de la langue française au Québec. Nous reconnaissons en particulier la pertinence des commentaires qui y sont faits au sujet du discours linguistique, de la situation socio-économique et des rapports intergroupes. Nous sommes solidaires également des conseils qui vous y sont donnés au chapitre de l'application de la loi. Cependant, notre opinion varie de celle de la majorité du Conseil au sujet de :

A- l'affichage commercial ;
B- l'accès à l'école anglaise ;
C- les tests de compétence linguistique.

Nous soumettons donc respectueusement à votre attention les considérations suivantes.

AFFICHAGE COMMERCIAL

À ce sujet, nous recommandons l'affichage en français et dans une autre langue. L'avis du Conseil propose d'élargir l'interprétation quant aux entreprises prévues à l'article 60 et aux établissements prévus à l'article 62, pouvant permettre l'affichage en français et dans une autre langue dans l'ensemble

de ces établissements, c'est-à-dire à l'extérieur de ceux-ci autant qu'à l'intérieur. Cet élargissement est valable mais ne va pas assez loin.

On peut s'attendre que l'affichage au Québec soit généralement unilingue français, toutefois nous ne croyons pas qu'il soit approprié de légiférer en cette matière de façon universelle comme le fait actuellement l'article 58. Les anglophones y voient un moyen de nier la légitimité de leur présence au sein de notre société. Ils désirent ardemment pouvoir afficher dans leur langue aussi et nous attachons beaucoup d'importance à ce qu'il puisse en être ainsi.

Il semble que les formules avancées jusqu'à maintenant pour faciliter l'affichage multilingue seraient très difficiles à utiliser de façon équitable. Nous optons donc pour l'affichage en français et dans une autre langue tout en escomptant que cette libéralisation ne mènera pas, par ailleurs, à l'affichage bilingue universel de facto.

LES TESTS LINGUISTIQUES

En mars 1982, le Conseil de la langue française vous faisait parvenir son avis relatif aux tests linguistiques et à l'accès aux ordres professionnels au Québec.

Le rapport contenait plusieurs suggestions dont la particularité était de miser sur l'accroissement des conditions favorables à l'apprentissage de la langue plutôt qu'à la mesure de la compétence linguistique relative d'individus. Ces suggestions, selon nous, conservent toute leur pertinence :

- qualité accrue de l'enseignement du français dans les écoles secondaires anglophones ;

- cours de français, langue seconde, dans les cégeps anglophones ;

- plus large accès des immigrants aux cours de français dispensés dans les COFI ;

- utilisation du milieu de travail comme milieu privilégié d'apprentissage du français langue seconde.

Le Conseil prévoyait alors l'abolition éventuelle des tests de compétence linguistique pour toute personne ayant terminé un cours d'études secondaires au Québec. Les soussignés en recommandent ici l'abolition immédiate.

L'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE

Les soussignés recommandent l'adoption de la "clause Canada". Spécifiquement nous recommandons de substituer le mot "Canada" au mot "Québec" à l'alinéa a de l'article 73.

Le désir de conditionner l'élargissement de l'application de l'article 73 à une entente avec d'autres provinces n'est légitime que sur le plan de la stratégie politique.

Il y a, selon nous, une légitimité de niveau supérieur qui doit maintenant s'imposer parce qu'elle est de principe. Il s'agit du principe qui veut que le peuple québécois se doit de décider lui-même de ses propres normes philosophiques et qu'il se doit de s'y astreindre rigoureusement.

Vous constaterez, Monsieur le Ministre, qu'il s'agit ici d'opinions qui varient de celles du collège des conseillers, mais qui vont dans le même sens que la substance et l'esprit de l'avis. Nous nous sommes montrés solidaires de l'ensemble du document de l'avis et nous conservons d'autre part le plus grand respect pour tous nos collègues du Conseil.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Henri Accoca

Sheila McCleod-Arnopoulos

Henri Tremblay

A N N E X E B

LOI 57

Loi modifiant la Charte

de la langue française

(1983, chapitre 56)

Sanctionnée le 22 décembre 1983

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet modifie la Charte de la langue française.

Les modifications qu'il propose ont principalement pour objet :

a) de soustraire le personnel des organismes et services qui fournissent leurs services à des personnes en majorité d'une langue autre que française, au régime visant la connaissance de la langue officielle dans l'Administration ;

b) d'autoriser les organismes municipaux qui, comme les autres services ou organismes de l'Administration, fournissent leurs services à des personnes en majorité d'une langue autre que française, à utiliser cette langue en plus de la langue française dans leur dénomination, leurs communications internes et les communications entre eux ;

c) de permettre, au sein de tous ces organismes l'utilisation de la langue de la majorité des personnes à qui ils dispensent des services, pour les communications écrites entre deux personnes qui y consentent ;

d) de permettre l'affichage bilingue à l'extérieur des établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier ;

e) de dispenser les professionnels qui ont fait au moins trois années d'études secondaires au Québec ou qui ont réussi les examens de français, langue maternelle, de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire, ou qui obtiendront le certificat d'études secondaires au Québec à compter de l'année scolaire 1985-1986 de l'obligation de prouver qu'ils possèdent une connaissance du français appropriée à l'exercice de leur profession ;

f) d'autoriser le gouvernement à rendre admissibles à l'enseignement en anglais les enfants dont le père ou la mère a reçu la majeure partie de l'enseignement primaire en anglais ailleurs au Canada, à un endroit où il estime que les services d'enseignement en français sont comparables à ceux qui sont offerts en anglais aux anglophones du Québec ;

g) d'étendre aux centres de recherche le régime linguistique applicable aux sièges sociaux dont l'activité s'étend hors du Québec ;

h) de limiter à l'affichage de l'Administration l'usage obligatoire des termes normalisés dans l'affichage public ;

i) de préciser les responsabilités et la durée du mandat des comités de francisation au sein des entreprises et d'autoriser l'Office de la langue française à suspendre ou annuler le certificat de francisation d'une entreprise, si le français n'y possède plus le statut que les programmes de francisation ont pour but d'assurer.

Diverses dispositions de caractère administratif sont en outre modifiées, notamment en ce qui concerne les pouvoirs de l'Office de la langue française et la Commission de toponymie, la Commission d'appel et la Commission de surveillance de la langue française qui sera dorénavant appelée "Commission de protection de la langue française".

PROJET DE LOI 57

LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule de la Charte de la langue française (L.R.Q. chapitre C-11) est modifié par le remplacement du troisième alinéa par le suivant :

"L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec."

2. L'article 20 de cette charte est modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

"Le présent article est sans effet dans les organismes et les services reconnus en vertu du paragraphe f de l'article 113 qui appliquent les mesures approuvées par l'Office suivant le troisième alinéa de l'article 23.".

3. Cette charte est modifiée par l'insertion, après l'article 22, du suivant :

"22.1 Dans une municipalité, on peut, pour la désignation d'une voie de communication, utiliser, avec un terme générique français, un terme spécifique autre qu'un terme français s'il est consacré par l'usage ou si son utilisation présente un intérêt certain en raison de sa valeur culturelle ou historique".

4. L'article 23 de cette charte est remplacé par le suivant :

"23. Les organismes et services reconnus en vertu du paragraphe f de l'article 113 doivent assurer que leurs services au public sont disponibles dans la langue officielle.

Ils doivent rédiger dans la langue officielle les avis, communications et imprimés destinés au public.

Ils doivent élaborer les mesures nécessaires pour que leurs services au public soient disponibles dans la langue officielle ainsi que des critères et des modalités de vérification de la connaissance de la langue officielle aux fins de l'application du présent article. Ces mesures, critères et modalités sont soumis à l'approbation de l'Office".

5. L'article 25 de cette charte est abrogé.

6. L'article 26 de cette charte est remplacé par le suivant :

"26. Les organismes et les services reconnus en vertu du paragraphe f de l'article 113 peuvent utiliser à la fois la langue officielle et une autre langue dans leur dénomination, leurs communicationss internes et leurs communications entre eux.

Au sein de ces organismes et services, deux personnes peuvent, dans leurs communications écrites entre elles, utiliser la langue de leur choix. Une version française de ces communications doit cependant être établie par l'organisme ou le service à la demande de toute personne qui doit en prendre connaissance dans l'exercice de ses fonctions".

7. L'article 28 de cette charte est remplacé par le suivant :

"28. Malgré les article 23 et 26, les organismes scolaires reconnus en vertu du paragraphe f de l'article 113 de même que les services reconnus en

vertu de la même disposition et qui, dans les organismes scolaires, sont chargés de donner l'enseignement dans une langue autre que le français peuvent, dans leurs communications d'ordre pédagogique, utiliser la langue d'enseignement sans avoir à utiliser en même temps la langue officielle".

8. Cette charte est modifiée par l'insertion, après l'article 30, du suivant :

"30.1 Les membres des ordres professionnels doivent fournir en français et sans frais de traduction, à toute personne qui fait appel à leurs services et qui leur en fait la demande avant qu'ils ne le rédigent, tout avis, opinion, rapport, expertise ou autre document la concernant".

9. L'article 35 de cette charte est remplacé par le suivant :

"35. Les ordres professionnels ne peuvent délivrer de permis qu'à des personnes qui ont de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de leur profession.

Une personne est réputée avoir cette connaissance si :

1° elle a suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire dispensé en français ;

2° elle a réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire ;

3° à compter de l'année scolaire 1985-1986, elle obtient au Québec un certificat d'études secondaires.

Dans les autres cas, une personne doit obtenir une attestation délivrée par l'Office de la langue française ou définie comme équivalente par règlement de l'Office.

L'Office peut, par règlement, fixer les modalités et les conditions de délivrance d'une attestation, pourvoir à la constitution d'un comité d'examen et à son mode de fonctionnement et établir des critères et un mode d'évaluation de la connaissance du français appropriée à l'exercice d'une profession ou d'une catégorie de professions".

10. L'article 40 de cette charte est modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

"Dans ces cas un permis peut également être délivré au conjoint".

11. Les articles 52 et 53 de cette charte sont remplacés par les suivants :

"52. Les catalogues, les brochures, les dépliants et tout autre publication de même nature doivent être rédigés en français.

"53. L'Office de la langue française peut, par règlement, prévoir, suivant les conditions qu'il fixe, des dérogations à l'article 51 ou à l'article 52".

12. L'article 58 de cette charte est remplacé par le suivant :

"58. L'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement dans la langue officielle.

Toutefois, dans les cas et suivant les conditions ou les circonstances prévus par règlement de l'Office de la langue française, l'affichage public et la publicité commerciale peuvent être faits à la fois en

français et dans une autre langue ou uniquement dans une autre langue".

13. L'article 62 de cette charte est remplacé par le suivant :

"62. Dans les établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier, on peut afficher à la fois en français et dans la langue de cette nation ou de ce groupe ethnique.

On peut afficher de la même façon à l'extérieur de tels établissements.

Le deuxième alinéa ne s'applique pas aux établissements spécialisés dans la vente de produits utilisés ou consommés au Québec de façon aussi courante que des produits non typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier".

14. L'article 68 de cette charte est modifié par l'addition des alinéas suivants :

"Dans les documents imprimés, et dans les documents visés par l'article 57 lorsque ceux-ci sont à la fois en français et dans une autre langue, on peut adjoindre à la raison sociale française une version dans une autre langue.

Dans les textes ou documents rédigés dans une autre langue que le français, une raison sociale peut apparaître uniquement dans l'autre langue".

15. L'article 73 de cette charte est modifié par le remplacement des paragraphes a et b par les suivants :

"a) les enfants dont le père ou la mère a reçu un enseignement primaire en anglais au Québec, pouvu que

cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire reçu au Québec ;

"b) les enfants dont le père ou la mère est, le 26 août 1977, domicilié au Québec et a reçu, hors du Québec, un enseignement primaire en anglais pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire reçu hors du Québec".

16. L'article 81 de cette charte est modifié par l'addition, à la fin du premier alinéa, de la phrase suivante :

"Les frères et soeurs de ces enfants, qui ne fréquentent pas déjà l'école au Québec, peuvent aussi être exemptés".

17. L'article 82 de cette charte est modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

"L'appel doit être interjeté dans les 60 jours qui suivent la communication d'une décision".

18. L'article 83 de cette charte est remplacé par les suivants :

"83. Une commission d'appel est instituée pour entendre l'appel prévu à l'article 82. Cette commission est formée de trois membres nommés par le gouvernement après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des parents, des enseignants, des commissions scolaires, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques. Les décisions de cette commission sont sans appel.

"83.1 La Commission a tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa juridiction ; elle peut rendre toute ordonnance qu'elle estime propre à sauvegarder les droits des parties et décider de toute question de fait ou de droit.

"83.2 L'appel est formé et entendu selon la procédure et les règles de preuve prescrites par règlement du gouvernement.

"83.3 Pour l'exercice des fonctions que leur confère la présente loi, les membres de la commission sont investis des immunités prévues aux articles 16 et 17 de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., chapitre C-37)".

19. L'article 85 de cette charte est remplacé par le suivant :

"85. Les personnes qui séjournent au Québec de façon temporaire ou leurs enfants peuvent être soustraits par le ministre de l'Éducation à l'application du présent chapitre dans la mesure où le gouvernement le prescrit par règlement.

Ce règlement prévoit les cas, les conditions ou les circonstances où certaines personnes, catégories de personnes ou leurs enfants peuvent être exemptés, la période pendant laquelle l'exemption peut être accordée de même que les modalités suivant lesquelles elle peut être demandée ou renouvelée".

20. Cette charte est modifiée par l'insertion, après l'article 86, du suivant :

"86.1 Le gouvernement peut, par décret, autoriser généralement à recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de leur père et de leur mère :

a) les enfants dont le père ou la mère a reçu la majeure partie de l'enseignement primaire en anglais ailleurs au Canada et qui avant d'établir son domicile au Québec était domicilié dans une province ou un territoire qu'il indique dans le décret et où il estime que les services d'enseignement en français offerts aux francophones sont comparables à ceux offerts en anglais aux anglophones du Québec ;

b) les enfants dont le père ou la mère établit son domicile au Québec et qui, lors de la dernière année scolaire ou depuis le début de l'année scolaire en cours, ont reçu l'enseignement primaire ou secondaire en anglais dans la province ou le territoire indiqué dans le décret ;

c) les frères et soeurs cadets des enfants visés dans les paragraphes a et b.

Lorsqu'un enfant à qui un tel décret est applicable est à la charge d'un seul parent ou à la charge d'un tuteur, la demande prévue au premier alinéa peut être faite par le parent ou le tuteur.

Les articles 75 à 83 s'appliquent aux personnes visées dans le présent article".

21. L'article 87 de cette charte est remplacé par le suivant :

"87. Rien dans la présente loi n'empêche l'usage d'une langue amérindienne dans l'enseignement dispensé aux Amérindiens ou de l'inuktitut dans l'enseignement dispensé aux Inuit".

22. L'article 88 de cette charte est modifié par le retranchement, à la fin du quatrième alinéa, des mots "admissibles aux bénéfices de la Convention".

23. L'article 97 de cette charte est modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

"Le gouvernement fixe par règlement les cas, les conditions et les circonstances où un organisme mentionné à l'Annexe est autorisé à déroger à l'application d'une ou de plusieurs dispositions de la présente loi à l'égard d'une personne qui réside ou a résidé dans une réserve".

24. L'article 118 de cette charte est remplacé par le suivant :

"118. Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des termes et expressions normalisés par l'Office, leur emploi devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration ainsi que dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation".

25. L'article 123 de cette charte est remplacé par les suivants :

"123. La Commission est composée de sept personnes, dont un président, nommées pour au plus cinq ans par le gouvernement.

Le président est désigné parmi les membres du personnel de l'Office.

Le gouvernement fixe les conditions de travail des membres qui ne sont pas des fonctionnaires de l'Office.

"123.1 Les membres de la Commission demeurent en fonction malgré l'expiration de leur mandat tant qu'ils n'ont pas été nommés à nouveau ou remplacés".

26. Le premier alinéa de l'article 131 de cette charte est remplacé par le suivant :

"131. Un organisme de l'Administration doit, au plus tard 180 jours après le début de ses activités, présenter à l'Office un rapport comprenant une analyse de sa situation linguistique et un exposé des mesures qu'il a prises et qu'il entend prendre pour se conformer à la présente loi".

27. L'article 134 de cette charte est remplacé par le suivant :

"134. Aucune poursuite ne peut être intentée sans l'autorisation expresse de l'Office contre un organisme de l'Administration pour une infraction aux articles 26, 28 ou 131 commise avant le 1er janvier 1985".

28. L'article 136 de cette charte est modifié par la suppression, dans la troisième ligne, des mots "qui ne peut excéder le 31 décembre 1983".

29. L'article 137 de cette charte est modifié par la suppression, dans la première ligne, des mots "À partir du 3 janvier 1979".

30. Cette charte est modifié par l'insertion, après l'article 138, de l'article suivant :

"138.1 Lorsque, dans une entreprise soumise à l'obligation de posséder un certificat de francisation, la langue française ne possède pas, de l'avis de l'Office, le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer, l'entreprise doit adopter un programme de francisation et le faire approuver par l'Office dans le délai qu'il fixe par règlement".

31. L'article 139 de cette charte est remplacé par le suivant :

"139. Une entreprise soumise à l'obligation de posséder un certificat de francisation doit, dans les délais fixés par règlement, s'inscrire auprès de l'Office".

32. L'article 140 de cette charte est modifié par la suppression, à la troisième ligne, de l'expression "ou 139".

33. L'article 143 de cette charte est modifié par l'insertion, dans la troisième ligne, après le mot "sociaux", des mots "et des centres de recherche".

34. L'article 144 de cette charte est remplacé par les suivants :

"144. L'application des programmes de francisation à l'intérieur des sièges sociaux et des centres de recherche peut faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office afin de permettre l'utilisation d'une autre langue que le français comme langue de fonctionnement.

Le gouvernement peut, par règlement, déterminer les matières sur lesquelles ces ententes doivent comporter des dispositions.

Tant qu'une telle entente est en vigueur, le siège social ou le centre de recherche concerné est réputé respecter les articles 136 à 156.

"144.1 L'Office reconnaît les sièges sociaux et les centres de recherche qui peuvent se prévaloir de l'article 144.

Il peut, par règlement, définir ce qu'est un siège social et un centre de recherche et prescrire dans quels cas, à quelles conditions et suivant quelles modalités un siège social et un centre de recherche peuvent être reconnus et faire l'objet d'une entente".

35. L'article 146 de cette charte est modifié :

1° par la suppression, dans la deuxième ligne, des mots "avant le 30 novembre 1977" ;

2° par l'addition de l'alinéa suivant :

"Le comité de francisation doit se réunir au moins trois fois par année".

36. L'article 147 de cette charte est modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

"Les représentants des travailleurs sont désignés pour une période d'au plus deux ans. Leur mandat peut être renouvelé".

37. L'article 148 de cette charte est modifié par l'addition de l'alinéa suivant :

"Au moins le tiers des membres d'un sous-comité est désigné conformément à l'article 147".

38. L'article 150 de cette charte est remplacé par le suivant :

"150. Le comité de francisation a pour mandat d'élaborer, s'il y a lieu, le programme de francisation et d'en surveiller l'application. Il veille à ce que le français conserve dans l'entreprise le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer".

39. L'article 153 de cette charte est remplacé par le suivant :

"153. L'Office peut, pour la période qu'il détermine, exempter une entreprise de l'application de toute disposition de la présente loi ou d'un règlement :

a) lorsqu'il délivre une attestation d'inscription ou un certificat de francisation ; ou

b) lorsqu'un programme de francisation approuvé par l'Office est en cours d'application dans une entreprise.

L'Office en avise la Commission de protection de la langue française instituée par le titre III".

40. Cette charte est modifiée par le remplacement de l'article 154 par les suivants :

"154. L'Office peut suspendre ou annuler le certificat d'une entreprise si elle ne respecte plus les obligations qui lui sont imposées par la présente loi ou les règlements ou si le français n'y est plus utilisé à tous les niveaux selon les termes de l'article 141.

"154.1 Avant de refuser, de suspendre ou d'annuler un certificat de francisation, l'Office peut, suivant la procédure qu'il établit par règlement, recevoir les observations de toute personne intéressée sur la situation de l'entreprise en cause".

41. L'article 155 de cette charte est remplacé par les suivants :

"155. Il y a appel d'une décision de l'Office de refuser, de suspendre ou d'annuler un certificat de francisation. Une Commission d'appel est instituée à cette fin.

Cette Commission est formée de trois membres dont un président, nommés par le gouvernement qui fixe également leurs conditions de travail.

Le secrétaire et les membres du personnel de la Commission sont nommés et rémunérés suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1).

"155.1 L'appel est formé et entendu selon la procédure et les règles de preuve prescrites par règlement du gouvernement et dans les délais qui y sont fixés.

"155.2 La Commission a tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa juridiction ; elle peut rendre toute ordonnance qu'elle estime propre à sauve-

garder les droits des parties et décider de toute question de fait ou de droit.

Sa décision est sans appel.

"155.3 Pour l'exercice des fonctions que leur confère la présente loi, les membres de la Commission sont investis des immunités prévues aux articles 16 et 17 de la Loi sur les commissions d'enquêtes (L.R.Q., chapitre C-37).

"155.4 Avant de décider d'une demande, la Commission peut, suivant la procédure prévue par règlement du gouvernement, recevoir les observations de toute personne intéressée sur la situation de l'entreprise en cause".

42. L'article 179 de cette charte est modifié par l'addition, à la fin, de ce qui suit : "sauf du pouvoir d'imposer l'emprisonnement".

43. Cette charte est modifiée par le remplacement dans l'intitulé du titre III et dans les articles 157 à 162, 164, 167, 168, 180, 183, 184 et 212 de l'expression "Commission de surveillance" par l'expression "Commission de protection".

Partout où dans une loi, un règlement, un arrêté en conseil, un décret ou autre document se trouve l'expression "Commission de surveillance" pour désigner la Commission de surveillance de la langue française, elle est remplacée par l'expression "Commission de protection", à moins que le contexte ne s'y oppose.

44. La Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1) est modifiée par l'insertion, après l'article 40, du suivant :

"40.1 Le prospectus, le prospectus provisoire, un document dont la Commission autorise l'utilisation au

lieu d'un prospectus, la notice d'offre prévue à l'article 53, le dossier d'information prévu à l'article 85, ainsi que la note d'information, l'offre, la circulaire du conseil d'administration et l'avis d'un dirigeant prévus au Titre quatrième sont établis en français ou en français et dans une autre langue".

45. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 302, du suivant :

"302.1 La Commission remet à l'Office de la langue française, à la fin de chaque exercice, un rapport sur l'application du pouvoir de dispense que lui confère l'article 263, à l'égard de l'obligation prévue par l'article 40.1

L'Office détermine les modalités selon lesquelles ce rapport est établi".

46. Les membres de la Commission de toponymie en fonction lors de l'entrée en vigueur de la présente loi demeurent en fonction pour la durée que détermine le gouvernement.

47. Les organismes de l'Administration constitués depuis le 31 décembre 1978 jusqu'à la date d'entrée en vigueur du premier alinéa de l'article 131 de la Charte de la langue française édicté par l'article 26 de la présente loi sont réputés avoir été constitués le (insérer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 26 de la présente loi) aux fins de cet article.

48. Les membres des comités de francisation désignés suivant l'article 147 de la Charte de la langue française qui sont en fonction lors de l'entrée en vigueur de la présente loi le demeurent pour une période de deux ans ou pour la durée non écoulée de leur mandat s'il reste moins de deux ans à écouler.

49. Les noms géographiques choisis ou approuvés par la Commission de géographie et publiés à la Gazette Officielle du Québec en vertu de la Loi de la Commission de géographie (S.R.Q., 1964, chapitre 100) sont réputés avoir été choisis ou approuvés par la Commission de toponymie suivant le chapitre III de la Charte de la langue française à la date de cette publication.

50. Les règlements de l'Office de la langue française et du gouvernement adoptés en vertu des dispositions de la Charte de la langue française remplacées par la présente loi demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient abrogés ou remplacés.

51. Dans tous les articles de cette charte où se trouve le mot "Inutituut", ce mot est remplacé par le mot "inuktitut".

52. La présente loi a effet indépendamment des dispositions des articles 2 et 7 à 15 de la Loi constitutionnelle de 1982 (annexe B de la Loi sur le Canada, chapitre 11 du recueil des lois du Parlement du Royaume-Uni pour l'année 1982).

53. La présente loi entrera en vigueur à la date fixée par proclamation du gouvernement, à l'exception des dispositions exclues par cette proclamation, lesquelles entreront en vigueur à toutes dates ultérieures fixées par proclamation du gouvernement.

40. Cette charte est modifiée par le remplacement de l'article 154 par les suivants :

"154. L'Office peut suspendre ou annuler le certificat d'une entreprise si elle ne respecte plus les obligations qui lui sont imposées par la présente loi ou les règlements ou si le français n'y est plus utilisé à tous les niveaux selon les termes de l'article 141.

"154.1 Avant de refuser, de suspendre ou d'annuler un certificat de francisation, l'Office peut, suivant la procédure qu'il établit par règlement, recevoir les observations de toute personne intéressée sur la situation de l'entreprise en cause".

41. L'article 155 de cette charte est remplacé par les suivants :

"155. Il y a appel d'une décision de l'Office de refuser, de suspendre ou d'annuler un certificat de francisation. Une Commission d'appel est instituée à cette fin.

Cette Commission est formée de trois membres dont un président, nommés par le gouvernement qui fixe également leurs conditions de travail.

Le secrétaire et les membres du personnel de la Commission sont nommés et rémunérés suivant la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1).

"155.1 L'appel est formé et entendu selon la procédure et les règles de preuve prescrites par règlement du gouvernement et dans les délais qui y sont fixés.

"155.2 La Commission a tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa juridiction ; elle peut rendre toute ordonnance qu'elle estime propre à sauvegarder les droits des parties et décider de toute question de fait ou de droit.

Sa décision est sans appel.

"155.3 Pour l'exercice des fonctions que leur confère la présente loi, les membres de la Commission sont investis des immunités prévues aux articles 16 et 17 de la Loi sur les commissions d'enquêtes (L.R.Q., chapitre C-37).

"155.4 Avant de décider d'une demande, la Commission peut, suivant la procédure prévue par règlement du gouvernement, recevoir les observations de toute personne intéressée sur la situation de l'entreprise en cause".

42. L'article 179 de cette charte est modifié par l'addition, à la fin, de ce qui suit : "sauf du pouvoir d'imposer l'emprisonnement".

43. Cette charte est modifiée par le remplacement dans l'intitulé du titre III et dans les articles 157 à 162, 164, 167, 168, 180, 183, 184 et 212 de l'expression "Commission de surveillance" par l'expression "Commission de protection".

Partout où dans une loi, un règlement, un arrêté en conseil, un décret ou autre document se trouve l'expression "Commission de surveillance" pour désigner la Commission de surveillance de la langue française, elle est remplacée par l'expression "Commission de protection", à moins que le contexte ne s'y oppose.

44. La Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1) est modifiée par l'insertion, après l'article 40, du suivant :

"40.1 Le prospectus, le prospectus provisoire, un document dont la Commission autorise l'utilisation au lieu d'un prospectus, la notice d'offre prévue à l'article 53, le dossier d'information prévu à l'article 85, ainsi que la note d'information, l'offre, la circulaire du conseil d'administration et l'avis d'un dirigeant prévus au Titre quatrième sont établis en français ou en français et dans une autre langue".

45. Cette loi est modifiée par l'insertion, après l'article 302, du suivant :

"302.1 La Commission remet à l'Office de la langue française, à la fin de chaque exercice, un rapport sur l'application du pouvoir de dispense que lui confère l'article 263, à l'égard de l'obligation prévue par l'article 40.1.

L'Office détermine les modalités selon lesquelles ce rapport est établi".

46. Les membres de la Commission de toponymie en fonction lors de l'entrée en vigueur de la présente loi demeurent en fonction pour la durée que détermine le gouvernement.

47. Les organismes de l'Administration constitués depuis le 31 décembre 1978 jusqu'à la date d'entrée en vigueur du premier alinéa de l'article 131 de la Charte de la langue française édicté par l'article 26 de la présente loi sont réputés avoir été constitués le (insérer ici la date d'entrée en vigueur de l'article 26 de la présente loi) aux fins de cet article.

48. Les membres des comités de francisation désignés suivant l'article 147 de la Charte de la langue française qui sont en fonction lors de l'entrée en vigueur de la présente loi le demeurent pour une période de deux ans ou pour la durée non écoulée de leur mandat s'il reste moins de deux ans à écouler.

49. Les noms géographiques choisis ou approuvés par la Commission de géographie et publiés à la Gazette officielle du Québec en vertu de la Loi de la Commission de géographie (S.R.Q., 1964, chapitre 100) sont réputés avoir été choisis ou approuvés par la Commission de toponymie suivant le chapitre III de la Charte de la langue française à la date de cette publication.

50. Les règlements de l'Office de la langue française et du gouvernement adoptés en vertu des dispositions de la Charte de la langue française remplacées par la présente loi demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient abrogés ou remplacés.

51. Dans tous les articles de cette charte où se trouve le mot "Inutituut", ce mot est remplacé par le mot "inuktitut".

52. La présente loi a effet indépendamment des dispositions des articles 2 et 7 à 15 de la Loi constitutionnelle de 1982 (annexe B de la Loi sur le Canada, chapitre 11 du recueil des lois du Parlement du Royaume-Uni pour l'année 1982).

53. La présente loi entrera en vigueur à la date fixée par proclamation du gouvernement, à l'exception des dispositions exclues par cette proclamation, lesquelles entreront en vigueur à toutes dates ultérieures fixées par proclamation du gouvernement.